

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple. Page 328 comporte une numérotation fautive: p. 38.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolorations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x	16x	20x	24x	28x	32x

Université d'Ottawa
DOCUMENTS OFFICIELS
GOVERNMENT PUBLICATIONS
University of Ottawa

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

CANADA.

VOLUME XI.

CA1
X2
J53
2.11

JOURNAUX

DE LA

Université d'Ottawa
DOCUMENTS OFFICIELS
GOVERNMENT PUBLICATIONS
University of Ottawa

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA.

DU 8 FÉVRIER AU 28 AVRIL, 1877, INCLUSIVEMENT.

DANS LA QUARANTIÈME ANNÉE DU REGNE DE SA MAJESTÉ
LA REINE VICTORIA.

ETANT LA 4^{me} SESSION DU 3^{me} PARLEMENT DU CANADA.

SESSION 1877.

IMPRIMES PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIE. RUE WELLINGTON OTTAWA.

CANADA.



PROCLAMATIONS.

DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le vingt-deuxième jour du mois de mai courant, et à chacun de vous — SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le douzième jour du mois d'avril dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au vingt-deuxième jour du mois de mai courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, SAMEDI, le PREMIER jour du mois de JUILLET prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye, de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre CITÉ D'OTTAWA, ce DIX-NEUVIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-Seize, et de notre règne la trente-neuvième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, *semmés* et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le premier jour du mois de juillet prochain, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le dix-neuvième jour du mois de mai dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au premier jour du mois de juillet prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, MERCREDI, le NEUVIÈME jour du mois d'AOUT prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANRUER.

EN FOI DE QUOI nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Claneloye de Claneloye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Claneloye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grande-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre CITÉ d'OTTAWA, ce VINGT-HUITIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-seize, et de notre règne la quarantième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada,

DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grdce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le neuvième jour du mois d'août prochain, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-huitième jour du mois de juin dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au neuvième jour du mois d'août prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, LUNDI, le DIX-HUITIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre CITÉ d'OTTAWA, ce VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent soixante-seize, et de notre règne la quarantième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

WM. B. RICHARDS,

Député Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le dix-huitième jour du mois de septembre courant, et à chacun de vous —SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-huitième jour du mois de juillet dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au dix-huitième jour du mois de septembre courant, auquel temps vous étiez tenu et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, VENDREDI, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN l'HONORABLE WILLIAM BUELL RICHARDS, député de notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre CITÉ d'OTTAWA, ce QUINZIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-seize, et de notre règne la quarantième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le vingt-septième jour du mois d'octobre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le quinzième jour du mois de septembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au vingt-septième jour du mois d'Octobre courant, auquel temps vous étiez tenu et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, MERCREDI, le SIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-QUATRIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-seize, et de notre règne la quarantième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le sixième jour du mois de décembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-quatrième jour du mois d'octobre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au sixième jour du mois de décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, LUNDI, le QUINZIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité d'OTTAWA, ce PREMIER jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-seize, et de notre règne la quarantième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le quinzième jour du mois de janvier prochain, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au quinzième jour du mois de janvier prochain ; NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos de le proroger de nouveau à JEUDI, le HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en notre Cité d'Ottawa le QUINZIÈME jour de JANVIER prochain, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyiez en notre dite CITÉ d'OTTAWA, JEUDI, le HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui par la faveur de Dieu, en notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de notre dite Puissance, être ordonnés.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre CITÉ d'OTTAWA, ce VINGT-DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-seize, et de notre règne la quarantième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA.

QUATRIÈME SESSION, TROISIÈME PARLEMENT, 1877.

Jeudi, 8 Février 1877.

Message par *R. E. Kimber*, écuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate des membres de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, les membres se rendent auprès de Son Excellence, dans la salle des séances du Sénat, et étant de retour,—

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de l'honorable juge *Wilson*, l'un des juges choisis pour l'instruction de pétitions d'élections, conformément à l'acte des élections contestées de la Puissance, de 1874, le certificat de l'élection pour le district électoral du comté de *Glengarry*.

Et le dit certificat est lu comme suit :

ÉLECTION CONTESTÉE DE GLENGARRY.

Toronto, 8 juillet 1876.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes du Canada :

MONSIEUR,—Conformément au statut, j'ai l'honneur de vous faire rapport que le vingt-cinquième jour de janvier dernier, la pétition de *Ronald McDonald*, contre l'élection de *Archibald McNabb*, comme député du comté de *Glengarry*, dans la Chambre

des Communes, fut entendue devant moi dans le village d'*Alexandria*, suivant la loi, et fut ajournée de jour en jour jusqu'au vingt-sixième jour de juin dernier où jugement fut rendu, et j'ai jugé que la dite élection était nulle et que le dit *Archibald McNabb* n'était pas dûment élu, et je vous donne connaissance par les présentes, de cette décision.

Et de plus, il n'a pas été prouvé devant moi qu'aucun acte de corruption ait été commis par aucun des candidats ou à leur connaissance et avec leur consentement.

Qu'il a été prouvé que *Allan Barr McDonald* et *John Angus McDonald* se sont rendus coupables de menées corruptrices à la dite élection.

Qu'il n'y a pas de raison de croire que la corruption ait été pratiquée en grand durant cette élection.

ADAM WILSON,

J.

Et il est ordonné que le dit certificat soit inséré dans les journaux de la Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que conformément à l'Acte 37 *Victoria*, chapitre 10, section 36, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie pour l'émission d'un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre que, durant la vacance il a reçu les avis suivants de vacances survenues dans la représentation des districts électoraux de *Middlesex*, (division nord), *Wellington*, (division sud), *Ontario*, (division nord), *Ontario* (division sud), *Victoria*, (N. E.), *Beauce*, *Bothwell*, *Queen*, (I. P. E.), *Jacques-Cartier*, *Cardwell* et *Kamouraska*, et qu'il a adressé divers mandats au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs, pour l'élection des députés, à l'effet de représenter dans ce présent Parlement les dits districts électoraux.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes :

Nous, soussignés, membres de la Chambre des Communes, donnons avis par le présent sous notre seing et sceau (conformément à l'Acte 31 *Vic.*, chap. 25, sect. 11) qu'une vacance est survenue dans la Chambre des Communes par suite de la mort de *Thomas Scatcherd*, écuyer, ex-représentant de la division électorale de la division nord de *Middlesex*.

Daté à Ottawa, ce 23e jour d'avril 1876.

DAVID LAIRD

[L. S.]

Représentant de la division électorale du comté de *Queens*, I. P. E.

JOSEPH CAUCHON,

[L. S.]

Représentant de la division électorale de *Québec Centre*.

A l'honorable Timothy Warren Anglin,
Orateur de la Chambre des Communes :

MONSIEUR,—Je, soussigné, *David Stirton*, de *Guelph*, province d'*Ontario*, donne ma démission comme représentant de la division électorale de la division Sud du comté de *Wellington*, dans la Chambre des Communes du *Canada*, dont avis à toutes les personnes intéressées.

Sous mon seing et sceau à la ville de *Guelph*, ce 24^e jour de mai 1876.

DAVID STIRTON, [L. S.]

Signé et scellé en présence de : }
JAS. S. SPEIRS,
F. J. CHUBB.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes :

Nous, soussignés, membres de la Chambre des Communes, donnons avis par le présent, sous notre seing et sceau (conformément à l'Acte 31 *Vic.*, chap. 25, sect. 11) qu'une vacance est survenue dans la Chambre des Communes, pour la division électorale de la division nord du comté d'*Ontario*, par suite de la mort de *Adam Gordon*, écuyer, ex-représentant de la dite division électorale.

Donné à Ottawa, ce 12^e jour de juin 1876.

R. J. CARTWRIGHT, [L. S.]
Représentant de la division électorale de *Lennox*.

A. J. SMITH, [L. S.]
Représentant de la division électorale de *Westmoreland*.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes :

Nous, soussignés, membres de la Chambre des Communes, donnons avis par le présent, sous notre seing et sceau, (conformément à l'Acte 31 *Vic.*, chap. 25, sect. 11) qu'une vacance est survenue dans la Chambre des Communes, pour la division électorale de la division sud du comté d'*Ontario*, par suite de la mort de l'honorable *Malcolm Cameron*, ex-représentant de la dite division électorale.

Donné à Ottawa, ce 12^e jour de juin 1876.

R. J. CARTWRIGHT, [L. S.]
Représentant de la division électorale de *Lennox*.

A. J. SMITH, [L. S.]
Représentant de la division électorale de *Westmoreland*.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes :

Nous, soussignés, membres de la Chambre des Communes, donnons avis par le présent, sous notre seing et sceau (conformément à l'Acte 31 *Vic.*, chap. 25, sect. 11) qu'une vacance est survenue dans la Chambre des Communes, pour la division électorale de *Victoria*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, par la nomination de *Barclay*

Edmund Tremaine, ex-représentant de cette division, à une charge salariée sous la Couronne, celle de juge de comté dans le *Cap-Breton*, et nous vous prions d'adresser votre mandat en conséquence au greffier de la Couronne en Chancellerie, pour l'émission d'un nouveau bref d'élection pour remplir la dite vacance.

Ottawa, 22 août 1876.

A. MACKENZIE,
L. S. HUNTINGTON,

[L. S.]
[L. S.]

St. Joseph, Beauce, 9 septembre 1876.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes :

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que c'est mon intention de résigner, et de fait je donne ma démission comme représentant de la division électorale de *Beauce*, dans la Chambre des Communes du *Canada*.

CHRISTIAN HENRY POZER.

Signé et scellé en présence de :
LOUIS JACQUES.
JOHN ARMSTRONG. }

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes :

Nous, soussignés, membres de la Chambre des Communes, donnons avis par le présent, sous notre seing et sceau (conformément à l'Acte 31 *Vic.*, chap. 25, sect. 11) qu'une vacance est survenue dans la Chambre des Communes, pour la division électorale du comté de *Bothwell*, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la Couronne, par l'honorable *David Mills*, savoir : la charge de ministre de l'Intérieur.

Donné à *Ottawa*, ce 24^e jour d'octobre, dans l'année de Notre Seigneur 1876.

ISAAC BURPEE, [L. S.]
Représentant de la cité et du comté de *St. Jean, N.B.*

JOSEPH CAUCHON, [L. S.]
Représentant de *Québec Centre*.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes :

Nous, soussignés, membres de la Chambre des Communes, donnons avis par le présent, sous notre seing et sceau (conformément à l'Acte 31 *Vic.*, chap. 25, sect. 11) qu'une vacance est survenue dans la Chambre des Communes, pour la division électorale de *Queen, Ile du Prince-Edouard*, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la Couronne, par l'honorable *D. Laird*, savoir : la charge de lieutenant-gouverneur des *Territoires du Nord-Ouest*.

Donné sous nos seings et sceaux à *Ottawa*, ce 25^e jour d'octobre 1876.

ISAAC BURPEE, [L. S.]
Représentant de la cité et du comté de *St. Jean, N.B.*

JOSEPH CAUCHON, [L. S.]
Représentant de *Québec Centre*.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes :

Nous, soussignés, membres de la Chambre des Communes, donnons avis par le présent, sous notre seing et sceau (conformément à l'Acte 31 Vic., chap. 25, sect. 11) qu'une vacance est survenue dans la Chambre des Communes pour la représentation de la division électorale de *Jacques Cartier*, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la Couronne par l'honorable *Rodolphe Laflamme*.

Donné à *Ottawa*, ce 9e jour de novembre, dans l'année de Notre Seigneur, 1876

A. MACKENZIE, [L. S.]
Représentant de *Lambton*.

L. S. HUNTINGTON, [L. S.]
Représentant de *Shefford*.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes :

Nous, soussignés, membres de la Chambre des Communes, donnons avis par le présent, sous notre seing et sceau (conformément à l'Acte 31 Vic., chap. 25, sect. 11) qu'une vacance est survenue dans la Chambre des Communes, pour la division électorale du comté de *Cardwell*, par suite du décès de l'honorable *John Hillyard Cameron*, ex-représentant de cette division.

Donné à *Ottawa*, ce 22e jour de novembre, A.D., 1876.

EDWARD BLAKE, [L. S.]
Représentant de *Bruce Sud*.

JOSEPH CAUCHON, [L. S.]
Représentant de *Québec Centre*.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes :

Nous, soussignés, membres de la Chambre des Communes, donnons avis par le présent, sous notre seing et sceau (conformément à l'Acte 31 Vic., chap. 25, sect. 11) qu'une vacance est survenue dans la Chambre des Communes, pour la division électorale du comté de *Kamouraska*, l'honorable *C. A. P. Pelletier*, ex-représentant de cette division, ayant accepté une charge lucrative sous la Couronne, savoir : la charge de ministre de l'Agriculture.

Donné à *Ottawa*, ce 26e jour de janvier 1877.

ISAAC BURPEE, [L. S.]
Représentant de la cité et du comté de *St. Jean, N.B.*

EDWARD BLAKE, [L. S.]
Représentant de *Bruce Sud*.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre que le greffier a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats suivants :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 11 janvier, 1877.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du douzième jour du mois de mai dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *Middlesex*, comme officier-rapporteur, pour le district électoral de la division nord du comté de *Middlesex*, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Thomas Scatcherd*, écuyer, décédé; *Robert Collin Scatcherd*, de la ville de *Strathroy*, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.*Alfred Patrick*, écr.,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 11 janvier, 1877.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du douzième jour du mois de juin dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au régistrateur du comté d'*Ontario*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division sud du comté d'*Ontario*, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable *Malcolm Cameron*, décédé; l'honorable *Thomas Nicholson Gibbs*, du village d'*Oshawa*, marchand, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.*Alfred Patrick*, écr.,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 11 janvier, 1877.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du douzième jour du mois de juin dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général et adressé au shérif du comté d'*Ontario*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division nord du comté d'*Ontario*, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place d'*Adam Gordon*, écuyer, décédé; *William Henry Gibbs*, du village d'*Oshawa*, écuyer, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.*Alfred Patrick*, écr.,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 11 janvier, 1877.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-sixième jour du mois de mai dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, adressé au shérif du comté de *Wellington*, comme officier-rapporteur, pour le district électoral de la division sud du comté de *Wellington*, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieux et place de *David Stirton*, écuyer, démissionnaire; *Donald Guthrie*, de la ville de *Guelph*, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.*Alfred Patrick*, écr.,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 11 janvier, 1877.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dixième jour du mois de juillet dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général et adressé au registraire du comté de *Glengarry*, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada* durant le présent Parlement, aux lieu et place d'*Archibald McNab*, écuyer, dont l'élection a été déclarée non-avenue; *Archibald McNab*, du township de *Lochiel*, propriétaire, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.*Alfred Patrick*, écr.,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 11 janvier, 1877.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-cinquième jour du mois d'août dernier, émis par l'honorable *W. B. Richards*, député de Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *Victoria*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Victoria*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada* durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Barclay Edmund Tremain*, écuyer, qui a accepté de la Couronne un office salarié; *Charles I. Campbell*, de *Baddeck*, dans le comté de *Victoria*, écuyer, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.*Alfred Patrick*, écr.,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 11 janvier, 1877.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-neuvième jour du mois de septembre dernier, émis par l'honorable *W. B. Richards*, député de Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du district de *Beauce*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Beauce*, dans la province de *Québec*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada* durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable *Christian Henry Pozer*, démissionnaire; *Joseph Bolduc*, de *St. Victor de Tring*, notaire et cultivateur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.*Alfred Patrick*, écr.,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 11 janvier, 1877.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-quatrième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au régistrateur du comté de *Kent*, comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de *Bothwell*, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada* durant le présent Parlement, aux lieu et place de *David Mills*, écuyer, qui a accepté de la Couronne un office salarié; l'honorable *David Mills*, ministre de l'Intérieur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.*Alfred Patrick*, écr.,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 11 janvier, 1877.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-sixième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *Queen*, comme officier-rapporteur pour le district électoral du district du comté de *Queen*, dans la province de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada* durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable *David Laird*, qui a accepté de la Couronne un office salarié; *James Colledge Pope*, de *Charlottetown*, marchand, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE.

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.*Alfred Patrick*, écr.,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 11 janvier, 1877.

Le présent fait foi, en vertu d'un bref d'élection en date du neuvième jour du mois de novembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au registrateur de la cité de *Montréal*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Jacques-Cartier*, dans la province de *Québec*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada* durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Rodolphe Laflamme*, écuyer, qui a accepté de la Couronne un office salarié; l'honorable *Rodolphe Laflamme*, ministre du Revenu de l'Intérieur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.*Alfred Patrick*, écr.,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 11 janvier, 1877.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-deuxième jour du mois de novembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au registrateur du comté de *Simcoe*, comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de *Cardwell*, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable *John Hillyard Cameron*, décédé; *Dalton McCarthy*, de la ville de *Barré*, dans le comté de *Simcoe*, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.*Alfred Patrick*, écr.,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

Ordonné, Que *M. Mackenzie*, ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'administration des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Robert Colin Scatcherd, écuyer, membre pour le district électoral de la division nord du comté de *Middlesex*; l'honorable *Thomas Nicholson Gibbs*, membre pour le district électoral de la division sud du comté d'*Ontario*; *William Henry Gibbs*, écuyer, représentant du district électoral de la division nord du comté d'*Ontario*; *Donald Guthrie*, écuyer, représentant du district électoral de la division sud du comté de *Wellington*; *Archibald McNabb*, écuyer, représentant du district électoral du comté de *Glenarry*; *Charles J. Campbell*, écuyer, représentant du district électoral de *Victoria*, (N.-E.); *Joseph Bolduc*, écuyer, représentant du district électoral du comté de la *Beauce*; l'honorable *David Mills*, représentant du district électoral du comté de *Bothwell*; l'honorable *James Colledge Pope*, représentant du district électoral du

comté de *Queen* (P. I. P. E.); et l'honorable *Rodolphe Laflamme*, représentant du district électoral du comté de *Jacques-Cartier*; ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

M. l'Orateur fait rapport, que lorsque cette Chambre s'est rendue ce jour auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie et il en a fait la lecture à la Chambre comme suit:

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je suis heureux de pouvoir encore vous réunir pour l'expédition des affaires, à l'époque regardée comme la plus convenable aux membres du Parlement.

Durant la vacance, j'ai visité la province de la Colombie-Britannique et j'ai éprouvé beaucoup de satisfaction à faire la connaissance du peuple de cette portion intéressante de la Puissance, de son climat et de ses ressources.

Les explorations du chemin de fer du Pacifique ont été poursuivies avec la plus extrême vigueur et ont absorbé plus d'argent, l'année dernière, que dans aucune des années précédentes; mais il a été jusqu'ici impossible de compléter la localisation du tracé et j'ai, en conséquence, été obligé de remettre l'espoir que j'avais de pouvoir demander des soumissions pour la construction du chemin désigné dans l'Acte de 1874.

On vous soumettra une nouvelle correspondance sur les questions en débat entre mon gouvernement et la Colombie-Britannique.

Durant la récente suspension des arrangements avec les Etats-Unis pour l'extradition des criminels, j'ai pris soin de faire représenter au gouvernement de Sa Majesté l'importance de la prompte reprise de ces arrangements, pour le Canada, et j'ai, de plus, attiré son attention sur la convenance d'élargir considérablement le traité existant.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que, tandis que l'opération du traité est reprise, l'on négocie une convention plus libérale et plus en harmonie avec les circonstances des deux pays.

Mon gouvernement, ayant remarqué quelques anomalies dans la commission et les instructions royales données au Gouverneur-Général, particulièrement dans la partie qui a rapport à l'exercice de la prérogative du pardon, a fait des démarches pour les faire modifier.

L'on placera devant vous les documents relatifs à cette question, ainsi qu'à celle de l'extradition.

Les grands travaux publics, en rapport avec la navigation du St.-Laurent, et les travaux des canaux qui doivent en compléter le système, ont été poursuivis avec grand succès, durant l'année qui vient de finir.

Presque tous les travaux du Canal Welland et de celui de Lachine ont été donnés par contrat à des conditions avantageuses au pays.

L'activité avec laquelle l'on a poursuivi ces travaux, dans les trois dernières années, a dû nécessairement accroître la dette publique, et, bien que l'on entretienne l'espoir que le pays se refera plus tard de sa dépense, l'on pensera peut-être qu'il est prudent de ne pas insister sur l'accomplissement immédiat de tous les travaux projetés dans les premières années de la confédération.

Je suis heureux de pouvoir dire que le chemin de fer Intercolonial fut ouvert au trafic, dans tout son parcours, de bonne heure, l'été dernier, et qu'il a donné les résultats que l'on pouvait en attendre.

L'un des avantages immédiats de l'achèvement du chemin a été la livraison et la réception des malles anglaises, à Halifax, après la clôture de la navigation du St.

Laurent, et je suis heureux de pouvoir dire, que jusqu'à cette heure, les malles et les passagers ont été transportés sur cette voie sans éprouver d'interruption.

L'exposition des produits manufacturés et des œuvres d'art canadiens, à l'exposition nationale des Etats-Unis, à Philadelphie, a admirablement réussi et fait connaître au monde que le Canada a déjà pris, parmi les nations, une place élevée comme pays agricole, manufacturier et minier.

Il est agréable de pouvoir dire que la dépense est demeurée en deçà des calculs.

Il n'est que juste que je reconnaisse que le succès, dû à l'esprit d'entreprise de notre peuple, a été largement aidé par l'énergie et la sagesse des commissaires qui avaient la charge des arrangements.

J'ai pensé qu'il était sage, dans l'intérêt du Canada, de prendre des arrangements pour l'exposition de ses produits, à l'exposition qui doit avoir lieu à Sydney, Nouvelle-Galles du Sud, et je vous demanderai d'y pourvoir.

Nonobstant la perte du revenu, causée principalement par la diminution dans les importations, les réductions opérées, durant l'année courante, ont considérablement aidé à rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense, bien qu'il faille encore une grande économie pour y arriver.

Je regrette de ne pouvoir encore vous annoncer qu'on a fait un progrès quelconque dans le règlement des réclamations relatives aux pêcheries, en vertu du traité de Washington, bien que mon gouvernement ait fait tous ses efforts dans ce but.

Mes commissaires ont fait, avec quelques-unes des tribus indiennes du territoire du Nord-Ouest, un nouveau traité, par lequel se trouve éteint leur titre à une portion considérable du territoire situé à l'ouest de celle qui est couverte par le traité No. 4, et, bien que quelques-uns des dispositifs de ce traité soient quelque peu onéreux et d'un caractère exceptionnel, cependant, tout considéré, j'ai cru devoir le ratifier. Ce traité-*vous* sera soumis. J'ai pris l'engagement de compléter un traité avec les tribus restantes situées à l'est des Montagnes Rocheuses.

La dépense qui résulte de ces traités est sans doute considérable, mais la politique canadienne est néanmoins la moins coûteuse, en fin de compte, si on la compare avec les résultats produits par celle d'autres pays, et c'est avant tout une politique humaine, juste et chrétienne.

Malgré la guerre déplorable qui avait lieu, l'année dernière entre les tribus indiennes des territoires des Etats-Unis et le gouvernement de ce pays, il n'en est résulté aucun trouble avec les tribus canadiennes qui demeurent dans le voisinage immédiat de la scène des hostilités.

On vous demandera de considérer l'opportunité de faire à l'acte des compagnies en commandite des changements propres à empêcher, à l'avenir, toute législation spéciale pour l'incorporation de diverses espèces de compagnies, y compris celles qui auront pour objet les emprunts et les prêts d'argent,—en organisant ces compagnies, à l'aide de lettres patentes.

L'importance de donner plus de garanties aux porteurs de polices d'assurance sur la vie a engagé l'attention de mon gouvernement, et j'espère que la mesure qui vous sera soumise obtiendra l'objet désiré.

On vous soumettra une mesure pour étendre à la navigation des grandes voies d'eau intérieures les droits et les remèdes jusqu'ici limités aux eaux soumises à la juridiction des cours de vice-amirauté.

On vous demandera d'amender et de consolider les lois des douanes.

J'ai cru qu'il convenait de donner un caractère permanent aux travaux géologiques, accomplis jusqu'ici en vertu d'actes temporaires, et d'en faire une branche distincte du service civil.

L'on vous soumettra un bill pour cet objet.

L'on vous soumettra aussi des mesures pour l'amendement de l'acte des poids et mesures, de la loi de l'accise, et d'autres actes, ainsi qu'un bill relatif à la navigation.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes publics, pour l'année dernière, seront placés devant vous.

Le budget, pour l'année financière suivante, vous sera aussi soumis, et j'espère qu'on le trouvera d'accord avec les circonstances actuelles du pays, tout en assurant en même temps l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs et Messieurs :

Je place toute confiance dans votre prudence, votre habileté et votre dévouement à l'œuvre de la législation, que vous accomplirez, je l'espère, de manière à assurer la prospérité du pays et l'harmonie parmi le peuple.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Cauchon*,

Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement de la Puissance du *Canada*, soit pris en considération demain.

Ordonné, que les votes et délibérations de cette Chambre, soient imprimés après avoir été examinés par M. l'Orateur, et que M. l'Orateur nomme la personne qui devra les imprimer, et que nulle autre personne que celle qu'il aura ainsi nommée ne pourra les imprimer.

Résolu, que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :—1o. Privilèges et élections.—2o. Lois expirantes.—3o. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4o. Bills privés.—5o. Ordres permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes publics.—8o. Banques et commerce.—9o. Immigration et colonisation—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

M. l'Orateur communique à la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du Parlement. (*Documents de la session No. 16*).

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport général du ministre des Travaux Publics, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1876. (*Documents de la session No. 6*).

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 9 Février, 1877.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Barthe*,—la pétition de l'honorable *Thomas Jean Jacques Loranger*, de la ville de *Sorel*, district de *Richelieu*, un des juges de la Cour Supérieure.

Par M. *MacDonald (Toronto)*,—la pétition de la compagnie de placements de *Londres* et d'*Ontario*, responsabilité limitée.

Par M. *Domville*,—la pétition de la compagnie à responsabilité limitée de charbon et de chemin de fer de *Springhill* à *Parrsborough*.

M. *Blake*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport annuel du ministre de

la Justice concernant les pénitenciers du *Canada*, pour l'année expirée le 31 décembre 1876. (*Documents de la session No. 15.*)

M. *Smith (Westmoreland)*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le neuvième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1876. (*Documents de la session No. 5.*)

Et aussi un supplément (No. 1) du neuvième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1876, concernant une liste des phares sur les côtes, les rivières et les lacs du *Canada*, le 31 décembre 1876. (*Documents de la session No. 5.*)

M. *Burpee*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les tableaux du Commerce et de la Navigation de la Puissance du *Canada*, pour l'année expirée le 30 juin 1876. (*Documents de la session No. 1.*)

L'ordre du jour pour prendre en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement, étant lu,

La Chambre procède en conséquence à prendre le dit discours en considération.

M. *Guthrie* propose, secondé par M. *Béchar*d, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le remercier de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session, et de plus, pour assurer Son Excellence :

Que nous sommes reconnaissants envers Son Excellence de nous avoir convoqués, pour nous occuper des affaires du pays, à l'époque de l'année regardée comme la plus convenable pour nous.

Que nous avons appris avec plaisir que, durant la vacance, Son Excellence a visité la province de la *Colombie-Britannique* et a éprouvé beaucoup de satisfaction à faire la connaissance du peuple de cette portion intéressante de la Puissance, de son climat et de ses ressources.

Que nous remercions Son Excellence de l'information qu'Elle nous donne que les explorations du chemin de fer du *Pacifique* ont été poursuivies avec la plus extrême vigueur et ont absorbé plus d'argent, l'année dernière, que dans aucune des années précédentes, et qu'il a été jusqu'ici impossible de compléter la localisation du tracé, et que Son Excellence a, en conséquence, été obligée de remettre l'espoir qu'Elle avait de pouvoir demander des soumissions pour la construction du chemin aux conditions indiquées dans l'acte de 1874; et qu'une nouvelle correspondance sur les questions en débat entre le gouvernement de Son Excellence et la *Colombie-Britannique* nous sera soumise.

Que nous sommes heureux d'apprendre que durant la récente suspension des arrangements avec les *Etats-Unis* pour l'extradition des criminels, Son Excellence a pris soin de faire représenter au gouvernement de Sa Majesté l'importance de la prompte reprise de ces arrangements, pour le *Canada*, et qu'Elle a, de plus, attiré son attention sur la convenance d'élargir considérablement le traité existant; et d'être informés que, tandis que l'opération du traité a été reprise, l'on négocie une convention plus libérale et plus en harmonie avec les circonstances des deux pays.

Que nous recevons avec satisfaction l'information que le gouvernement de Son Excellence, ayant remarqué quelques anomalies dans la commission et les instructions royales données au Gouverneur-Général, particulièrement dans la partie qui a rapport à la prérogative du pardon, des démarches ont été faites pour les faire modifier, et que l'on placera devant nous les documents relatifs à cette question, ainsi qu'à celle de l'extradition.

Que nous recevons avec plaisir l'assurance de Son Excellence que les grands travaux publics, en rapport avec la navigation du *St. Laurent*, et les travaux des canaux qui doivent la compléter, ont été poursuivis avec grand succès, durant l'année qui

vient de finir, et que presque tous les travaux du canal *Welland* et de celui de *Lachine* ont été donnés par contrat à des conditions avantageuses au pays ; nous reconnaissons le fait que l'activité avec laquelle on a poursuivi ces travaux, dans les trois dernières années, a dû nécessairement accroître la dette publique, et nous sentons avec Son Excellence que, bien que l'on entretienne l'espoir que le pays se refera plus tard de sa dépense, il sera peut-être prudent de ne pas insister sur l'accomplissement immédiat de tous les travaux projetés dans les premières années de la confédération.

Que nous sommes heureux d'apprendre que le chemin de fer *Intercolonial* fut ouvert au trafic, dans tout son parcours, de bonne heure, l'été dernier, et qu'il a donné les résultats que l'on pouvait en attendre ; et que l'un des avantages immédiats de l'achèvement du chemin a été la livraison et la réception des malles anglaises, à *Halifax*, après la clôture de la navigation du *St. Laurent* ; et que jusqu'à cette heure les malles et les passagers ont été transportés sur cette voie sans éprouver d'interruption.

Que nous reconnaissons avec Son Excellence que l'exposition des produits manufacturés et des œuvres d'art canadiens, à l'exposition nationale des *Etats-Unis*, à *Philadelphia*, a admirablement réussi et fait connaître au monde que le *Canada* a déjà pris, parmi les nations, une place élevée comme pays agricole, manufacturier et minier ; qu'il est agréable pour nous de savoir que la dépense est demeurée en deçà des calculs ; et que nous sommes heureux de voir que, de l'avis de Son Excellence, le succès, dû à l'esprit d'entreprise de notre peuple, a été largement aidé par l'énergie et la sagesse des commissaires qui avaient la charge des arrangements.

Que nous croyons avec Son Excellence qu'il était sage, dans l'intérêt du *Canada*, de prendre des arrangements pour l'exposition de ses produits, à l'exposition qui doit avoir lieu à *Sydney, Nouvelle-Galles*, et que nous donnerons notre plus sérieuse considération à toute mesure qui pourra nous être recommandée à cet effet.

Que nous sommes heureux de recevoir l'assurance de Son Excellence, que nonobstant la perte du revenu, causée principalement par la diminution dans les importations, les réductions opérées, durant l'année courante, ont considérablement aidé à rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense, bien que nous sachions qu'il faille encore une grande économie pour y arriver.

Que nous partageons le regret éprouvé par Son Excellence qu'Elle ne puisse encore nous annoncer qu'on a fait un progrès quelconque dans le règlement des réclamations relatives aux pêcheries, en vertu du traité de *Washington*, nonobstant tous les efforts faits par le gouvernement de Son Excellence pour arriver à ce but.

Que nous apprenons avec satisfaction que les commissaires de Son Excellence ont fait, avec quelques-unes des tribus indiennes du territoire du *Nord-Ouest*, un nouveau traité par lequel se trouve éteint leur titre à une portion considérable du territoire situé à l'ouest de celle qui est couverte par le traité No. 4 ; et, nous remercions Son Excellence de nous avoir informés que, bien que quelques-uns des dispositifs de ce traité soient quelque peu onéreux et d'un caractère exceptionnel, Son Excellence a, cependant, tout considéré, cru devoir le ratifier, et que ce traité nous sera soumis ; et que Son Excellence a pris l'engagement de compléter un traité avec les tribus restantes situées à l'est des *Montagnes Rocheuses*.

Que nous admettons avec Son Excellence que, bien que la dépense qui résulte de ces traités soit sans doute considérable, la politique canadienne est néanmoins la moins coûteuse, en fin de compte, si on la compare avec les résultats produits par celle d'autres pays, et que c'est, avant tout, une politique humaine, juste et chrétienne.

Que nous nous réjouissons d'apprendre que malgré la guerre déplorable qui avait lieu, l'année dernière, entre les tribus indiennes des territoires des *Etats-Unis*, et le gouvernement de ce pays, il n'en est résulté aucun trouble avec les tribus canadiennes qui demeurent dans le voisinage immédiat de la scène des hostilités.

Que nous ne manquerons pas de considérer l'opportunité de faire à l'acte des compagnies en commandite des changements propres à empêcher, à l'avenir, toute législation spéciale pour l'incorporation de diverses espèces de compagnies, y compris

celles qui auront pour objet les emprunts et les prêts d'argent,—en organisant ces compagnies à l'aide de lettres patentes.

Que nous apprenons avec plaisir que l'importance de donner plus de garanties aux porteurs de polices d'assurance sur la vie a engagé l'attention du gouvernement de Son Excellence, et que nous espérons que la mesure qui nous sera soumise atteindra l'objet désiré.

Que nous donnerons notre plus sérieuse attention à toute mesure qui nous sera soumise pour étendre à la navigation des grandes voies d'eau intérieures les droits et les remèdes jusqu'ici limités aux eaux soumises à la juridiction des cours de vice-amirauté, ainsi qu'à toute mesure pour amender et consolider les lois des douanes.

Que nous croyons avec Son Excellence qu'il convient de donner un caractère permanent aux travaux géologiques, accomplis jusqu'ici en vertu d'actes temporaires, et d'en faire une branche distincte du service civil, et que nous donnerons toute notre attention à toute mesure qui nous sera soumise pour cet objet.

Que nous considérerons mûrement toutes mesures qui nous seront soumises pour l'amendement de l'acte des poids et mesures, de la loi de l'accise, et d'autres actes, ainsi que tout bill relatif à la marine marchande.

Que nous remercions Son Excellence de son assurance que les comptes publics, pour l'année dernière, seront placés devant nous, et que le budget, pour l'année financière suivante, qui nous sera aussi soumis, se trouvera d'accord, ainsi que l'espère Son Excellence, avec les circonstances actuelles du pays, tout en assurant en même temps l'efficacité du service public.

Que Son Excellence peut être certaine que nous nous efforcerons de justifier la confiance qu'elle veut bien reposer en notre prudence, notre habileté et notre dévouement à l'œuvre de la législation, qui, nous l'espérons, s'accomplira de manière à assurer la prospérité du pays et l'harmonie parmi le peuple.

Et le premier paragraphe et les subséquents étant lus de nouveau, sont adoptés et il est en conséquence,

Résolu, que la dite résolution soit renvoyée à un comité spécial composé de MM. *Mackenzie, Blake, Smith* (Westmoreland), *Cauchon, Vail, Guthrie* et *Bécharé*, pour préparer et rapporter le projet d'une adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement, en conformité de la dite résolution.

M. *Mackenzie*, du comité spécial nommé pour préparer une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, fait rapport que le comité a préparé une adresse, laquelle est en conséquence lue comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir FRÉDÉRIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron Clandeboyc, de *Clandeboyc*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du *Royaume-Uni*, Baron Dufferin et Clandeboyc de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-distingué de Saint Michel et Saint Georges, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada* assemblées en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous sommes reconnaissants envers Votre Excellence de nous avoir convoqués pour nous occuper des affaires du pays, à l'époque de l'année regardée comme la plus convenable pour nous.

Nous avons appris avec plaisir que, durant la vacance, Votre Excellence a visité la Province de la *Colombie-Britannique*, et a éprouvé beaucoup de satisfaction à faire la connaissance du peuple de cette portion intéressante de la Puissance, de son climat et de ses ressources.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'Elle nous donne que les explorations du chemin de fer du Pacifique ont été poursuivies avec la plus extrême vigueur et ont absorbé plus d'argent, l'année dernière, que dans aucune des années précédentes ; mais qu'il a été jusqu'ici impossible de compléter la localisation du tracé ; et que Votre Excellence a, en conséquence, été obligée de remettre l'espoir qu'Elle avait de pouvoir demander des soumissions pour la construction du chemin aux conditions indiquées dans l'acte de 1874 ; et qu'une nouvelle correspondance sur les questions en débat entre le gouvernement de Votre Excellence et la *Colombie-Britannique*, nous sera soumise.

Nous sommes heureux d'apprendre que, durant la récente suspension des arrangements avec les *Etats-Unis* pour l'extradition des criminels, Votre Excellence a pris soin de faire représenter au gouvernement de Sa Majesté l'importance de la prompte reprise de ces arrangements, pour le *Canada* et qu'Elle a, de plus, attiré son attention sur la convenance d'élargir considérablement le traité existant, et d'être informés que, tandis que l'opération du traité a été reprise, l'on négocie une convention plus libérale et plus en harmonie avec les circonstances des deux pays.

Nous recevons avec satisfaction l'information que le gouvernement de Votre Excellence, ayant remarqué quelques anomalies dans la commission et les instructions royales données au Gouverneur-Général, particulièrement dans la partie qui a rapport à la prérogative du pardon, des démarches ont été faites pour les faire modifier, et que l'on placera devant nous les documents relatifs à cette question ainsi qu'à celle de l'extradition.

Nous recevons avec plaisir l'assurance de Votre Excellence, que les grands travaux publics, en rapport avec la navigation du *St.-Laurent*, et les travaux des canaux qui doivent la compléter, ont été poursuivis avec grand succès, durant l'année qui vient de finir, et que presque tous les travaux du canal *Welland* et de celui de *Lachine* ont été donnés par contrats à des conditions avantageuses au pays ; nous reconnaissons le fait que l'activité avec laquelle l'on a poursuivi ces travaux, dans les trois dernières années, a dû nécessairement accroître la dette publique, et nous sentons avec Votre Excellence que, bien que l'on entretienne l'espoir que le pays se refera plus tard de sa dépense, il sera peut-être prudent de ne pas insister sur l'accomplissement immédiat de tous les travaux projetés dans les premières années de la Confédération.

Nous sommes heureux d'apprendre que le chemin de fer Intercolonial fut ouvert au trafic, dans tout son parcours, de bonne heure l'été dernier, qu'il a donné les résultats que l'on pouvait en attendre et que l'un des avantages immédiats de l'achèvement du chemin a été la livraison et la réception des malles anglaises, à *Halifax*, après la clôture de la navigation du *St. Laurent* ; et que jusqu'à cette heure, les malles et les passagers ont été transportés sur cette voie sans éprouver d'interruption.

Nous reconnaissons avec Votre Excellence que l'exposition des produits manufacturés et des œuvres d'art canadiens, à l'Exposition nationale des *Etats-Unis*, à *Philadelphie*, a admirablement réussi et fait connaître au monde que le *Canada* a déjà pris, parmi les nations, une place élevée comme pays agricole, manufacturier et minier ; qu'il est agréable pour nous de savoir que la dépense est demeurée en deça des calculs ; et nous sommes heureux de voir que, de l'avis de Votre Excellence, le succès, dû à l'esprit d'entreprise de notre peuple, a été largement aidé par l'énergie et la sagesse des commissaires qui avaient la charge des arrangements.

Nous croyons avec Votre Excellence qu'il était sage, dans l'intérêt du *Canada*, de prendre des arrangements pour l'exposition de ses produits, à l'exposition qui doit avoir lieu à *Sydney, Nouvelle Galles*, et nous donnerons notre plus sérieuse considération à toute mesure qui pourra nous être recommandée à cet effet.

Nous sommes heureux de recevoir l'assurance de Votre Excellence, que nonobstant la perte de revenu, causée principalement par la diminution dans les importations, les réductions opérées, durant l'année courante, ont considérablement aidé à rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense, bien que nous sachions qu'il faille encore une grande économie pour y arriver.

Nous partageons le regret éprouvé par Votre Excellence qu'Elle ne puisse encore nous annoncer qu'on a fait un progrès quelconque dans le règlement des réclamations relatives aux pêcheries, en vertu du traité de Washington, nonobstant tous les efforts faits par le gouvernement de Votre Excellence pour arriver à ce but.

Nous apprenons avec satisfaction que les commissaires ont fait avec quelques-unes des tribus indiennes du territoire du *Nord-Ouest*, un nouveau traité, par lequel se trouve éteint leur titre à une portion considérable du territoire situé à l'ouest de celle qui est couverte par le traité No. 4, et nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que, bien que quelques-uns des dispositifs de ce traité soient quelque peu onéreux et d'un caractère exceptionnel, Votre Excellence a, cependant, tout considéré, cru devoir le ratifier, et que ce traité nous sera soumis; et que Votre Excellence a pris l'engagement de compléter un traité avec les tribus restantes situées à l'est des Montagnes Rocheuses.

Nous admettons avec Votre Excellence que, bien que la dépense qui résulte de ces traités soit sans doute considérable, la politique canadienne est néanmoins la moins coûteuse, en fin de compte, si on la compare avec les résultats produits par celle d'autres pays, et que c'est avant tout une politique humaine, juste et chrétienne.

Nous nous réjouissons d'apprendre que malgré la guerre déplorable qui avait lieu, l'année dernière, entre les tribus indiennes des territoires des *Etats-Unis* et le gouvernement de ce pays, il n'en est résulté aucun trouble avec les tribus canadiennes qui demeurent dans le voisinage immédiat de la scène des hostilités.

Nous ne manquerons pas de considérer l'opportunité de faire à l'acte des compagnies en commandite des changements propres à empêcher, à l'avenir, toute législation spéciale pour l'incorporation de diverses espèces de compagnies, y compris celles qui auront pour objet les emprunts et les prêts d'argent, en organisant ces compagnies à l'aide de lettres patentes.

Nous apprenons avec plaisir que l'importance de donner plus de garanties aux porteurs de polices assurance sur la vie, a engagé l'attention du gouvernement de Votre Excellence, et nous espérons que la mesure qui nous sera soumise atteindra l'objet désiré.

Nous donnerons notre plus sérieuse attention à toute mesure qui nous sera soumise pour étendre à la navigation des grandes voies d'eau intérieures les droits et les remèdes jusqu'ici limités aux eaux soumises à la juridiction des cours de vice-amirauté, ainsi qu'à toute mesure pour amender et consolider les lois de douanes.

Nous croyons avec Votre Excellence qu'il convient de donner un caractère permanent aux travaux géologiques accomplis jusqu'ici en vertu d'actes temporaires, et d'en faire une branche distincte du service civil, nous donnerons toute notre attention à toute mesure qui nous sera soumise pour cet objet.

Nous considérerons mûrement toutes mesures qui nous seront soumises pour l'amendement de l'acte des poids et mesures, de la loi de l'accise, et d'autres actes, ainsi que tout bill relatif à la marine marchande.

Nous remercions Votre Excellence de son assurance que les comptes publics, pour l'année dernière, seront placés devant nous, et que le budget pour l'année financière suivante, qui nous sera soumis, se trouvera d'accord, ainsi que l'espère Votre Excellence, avec les circonstances actuelles du pays, tout en assurant en même temps l'efficacité du service public.

Votre Excellence peut être certaine que nous nous efforcerons de justifier la confiance qu'elle veut bien reposer en notre habileté et notre dévouement à l'œuvre de la législation, qui, nous l'espérons, s'accomplira de manière à assurer la prospérité du pays et l'harmonie parmi le peuple.

La dite adresse étant lue la seconde fois est adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Cartwright*, secondé par *M. Coffin*,

Résolu, que lundi prochain cette Chambre se formera en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les voies et moyens à prendre pour prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et alors la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 12 Février, 1877.

M. l'Orateur met devant la Chambre le compte courant du comptable de la Chambre des Communes, du montant reçu et déboursé par lui pour dépenses contingentes, depuis le 1er juillet 1875 au 1er juillet 1876, avec le rapport de l'auditeur :

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
4 octobre 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que j'ai fait l'audition des livres du bureau de votre comptable pour l'année expirée le 30 juin 1876 et les ayant confrontés avec les comptes courants qui les accompagnent, je trouve tout correct; le mode de paiement par chèques introduit par M. Hartney et le soin avec lequel M. Stansfield tient ses pièces justificatives ayant rendu facile l'ouvrage de l'auditeur.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

B. W. BAXTER.

A l'honorable

Timothy Warren Anglin, M. P.,
Orateur de la Chambre des Communes,
Etc., etc., etc.

Aussi,—une liste des actionnaires de la banque de Québec, le 31 décembre 1876, en vertu des dispositions de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, section 12. (*Documents de la session No. 18.*)

Et aussi,—un état général des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Rimouski, *St. Hyacinthe* et *Gaspé*, et dans le comté de *Bonaventure*, pour l'année 1875. (*Documents de la session No. 19.*)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table:

Par M. *Casey*, —la pétition de la compagnie du Pont du Sud du Canada.

Par M. *Schultz*, —la pétition de *R. M. Rolph* et autres, ex-sergents de l'état-major du bataillon provisoire d'infanterie au *Fort Osborne, Manitoba*.

Par M. *Metcalf*, —la pétition de la compagnie de placements Nationale du Canada (responsabilité limitée).

Par M. *Burke*, —la pétition de *J. M. Grover* et autres, directeurs provisoires de la Banque de Londres et du Canada.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie de placements de *London* et *Ontario*, (responsabilité limitée) demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De l'honorable *Thomas Jean Jacques Lorangèr*, de la ville de *Sorel*, dans le district de *Richelieu*, l'un des juges de la Cour Supérieure; niant la vérité des accusations contenues dans la pétition de *François X. A. Biron* et autres, présentée contre lui durant la dernière session; exprimant son désir de se soumettre à une enquête et son intention d'en demander une, si la pétition est reprise; et demandant d'avance qu'il soit entendu devant la Chambre dans le cas où de nouvelles procédures seraient faites.

De la compagnie à responsabilité limitée de charbon et de chemin de fer de *Springhill* à *Parrsborough*; demandant la passation d'un acte pour légaliser et confirmer tout ce qui a été fait par la dite compagnie sous l'autorité de certains actes de la législature de la *Nouvelle-Ecosse*, et pour autres fins.

Dalton McCarthy, écuyer, membre pour le district électoral du comté de *Cardwell*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. *Lafumme*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport, les états et statistiques du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1876. (*Documents de la session No. 4.*)

Ordonné, que M. *Barthe* ait la permission de présenter un bill pour abroger les lois de faillite maintenant en force dans la Puissance du *Canada*.

Il présente en conséquence le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

M. *Cartwright*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les comptes publics du *Canada*, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1876. (*Documents de la session No. 2.*)

Sur motion de M. *Irving*, secondé par M. *Wood*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour un état exact de la nature générale et de la valeur de toutes les marchandises importées au *Canada* des *Etats-Unis* dans les années 1874, 1875 et 1876, et indiquant l'espace de temps que cet état comprendra chaque année.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Blake*,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial de sept membres pour préparer et rapporter la liste des membres qui devront composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, jeudi, le 8 février courant, et que M. *Mackenzie*, Sir *John A. Macdonald*, messieurs *Smith (Westmoreland)*, *Blake*, *Holton*, *Tupper* et *Masson* composent le dit comité.

Sur motion de M. *Currier*, secondé par M. *Haggart*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toute correspondance entre les gouvernements du *Canada*, des *Etats-Unis* et le gouvernement Impérial au sujet de la navigation des canaux et rivières américains, ainsi que la correspondance entre le gouvernement et des compagnies commerciales ou des individus sur le même sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. *Macdonald (Toronto)* propose, secondé par M. *Wood*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour que tous les jours, immédiatement après que l'Orateur aura pris le fauteuil, à trois heures de l'après-midi, les prières maintenant récitées dans le Sénat soient récitées dans cette Chambre par tel chapelain qu'il plaira à l'Orateur de nommer pour cet objet, et en son absence par le Greffier de cette Chambre.

Et des débats s'ensuivant,

Sur motion de M. *Holton*, secondé par M. *Casey*,

Ordonné, que les débats soient ajournés.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par M. *Tupper*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de tous les ordres en conseil et toutes les instructions ou ordres du département des Travaux Publics concernant la destruction par force, en juillet dernier, de la digue appelée *La Digue de la Puissance* sur le lac *Devil*, dans le comté de *Addington*, et pour copies de tous les rapports faits par les ingénieurs ou aucun ingénieur ou employé du gouvernement, et de toute correspondance relative à la dite digue, à sa destruction ou reconstruction.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Mitchell*, secondé par M. *Gibbs (Ontario nord)*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toute

correspondance au sujet des clauses concernant les pêcheries du traité de *Washington* entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement Impérial et entre le gouvernement Impérial et celui des *Etats-Unis*, et aussi copies des instructions données à Sir *A. T. Galt* et de la correspondance avec ce monsieur sur le même sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Tupper*, secondé par Sir *John A. Macdonald*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre copies de toute correspondance entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement Impérial au sujet de toute compagnie de navires ou de toute personne concernant la qualification des chirurgiens à bord des steamers anglais ou autres vaisseaux à passagers allant aux ou venant des ports anglais.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Langevin*, secondé par *M. Caron*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état du nombre des candidats qui ont demandé à être admis au collège militaire de *Kingston*; combien de chaque province, en distinguant ceux d'origine française des autres; combien ont été ainsi admis; combien de chaque province, en distinguant ceux d'origine française des autres,—aussi une copie des règlements actuels et un état des qualifications requises des candidats pour être admis.

Sur motion de *M. McDonald (Cap-Breton)*, secondé par *M. Campbell*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de tout l'argent dépensé pour construire un hôpital de marine à *Sydney, Cap-Breton*, le montant des différentes soumissions avec les noms des personnes qui ont fait ces soumissions, ainsi que les noms des personnes payées par le gouvernement directement pour ouvrages ou améliorations faites en rapport avec ces bâtisses,—aussi le montant payé pour la surintendance de ces travaux et les noms des personnes auxquelles il a été payé,—aussi le montant total des dépensés jusqu'au 31 décembre 1876,—aussi la correspondance, s'il y en a eu, au sujet du transport du contrat de cette bâtisse de celui à qui il avait été accordé en premier lieu à une autre personne.

Sur motion de *M. Ross (Middlesex)*, secondé par *M. McDougall (Renfrew)*,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de messieurs *Ross (Middlesex)*, *Oliver*, *Dymond*, *Béchar*, *Charlton*, *Tupper*, *Bowell*, *Desjardins* et *Colby*, chargé d'examiner quels arrangements pourraient être faits pour avoir un rapport officiel des débats de la Chambre durant la présente session.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 13 Février 1877.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par *M. Jetté*,—la pétition de *J. B. Rottot*, président, et autres, directeurs de la société de construction *St. Jacques*.

Par *M. Goudge*,—la pétition de *Charles Cox* et autres.

Par *M. Mackay*,—la pétition de *Henry Mitchell* et autres, propriétaires de charbon, et autres personnes intéressées dans le commerce de charbon et dans la marine marchande du *Canada*.

M. Huntington, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport du maître général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1876. (*Documents de la session No. 3.*)

Sur motion de M. Ross (*Middlesex*), secondé par M. Oliver, Ordonné, que le comité spécial nommé pour examiner quels arrangements pourraient être faits pour avoir un compte-rendu officiel des débats de la Chambre, durant la présente session, ait la permission de faire rapport de temps à autre.

M. Ross (*Middlesex*), du comité chargé d'examiner quels arrangements pourraient être faits afin d'obtenir un compte-rendu officiel des débats de la Chambre, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Le compte-rendu sera fait par un personnel de cinq rapporteurs sous la direction et le contrôle du comité nommé pour cet objet, dont l'un sera appelé le rapporteur en chef, et les quatre autres, assistants, à un prix n'excédant pas \$5,500.

Le chef sera nommé par le comité et il sera de son devoir :

1o. De choisir pour être ses assistants quatre personnes dont il pourra garantir la capacité comme rapporteurs parlementaires, et dont il sera responsable, sujet à l'approbation du comité.

2o. D'assister personnellement aux séances de la Chambre, durant les débats, autant qu'il sera nécessaire, non-seulement pour surveiller les rapporteurs de service, mais aussi pour se rendre familier avec le sujet en discussion, afin qu'en surveillant, révisant et condensant les discours, il en conserve le sens, le ton et l'esprit parfaitement.

3o. De fournir à tout membre qui lui en fera la demande une copie de son discours en manuscrit pour qu'il le revise, et de faire à ce discours les changements que celui-ci voudra faire faire, pourvu qu'ils soient conformes au discours qu'il a prononcé en Chambre. Si ces changements n'étaient pas tels, il en devra être fait rapport au comité avant que le discours soit envoyé à l'imprimeur.

4o. La copie ne sera point envoyée à l'imprimeur avant qu'elle ne soit convenablement révisée et corrigée, de manière qu'on ne puisse rien exiger pour les changements.

5o. De corriger les épreuves et de les reviser, et d'être responsable de leur exactitude.

6o. De préparer les index dans le même style et la même forme que ceux du *Hansard* anglais, d'en réviser les épreuves, et en général de faire tout ce qui appartient à l'impression et à la publication d'un compte-rendu condensé fidèle des débats qui ont eu lieu dans la Chambre des Communes.

7o. Le rapporteur en chef ne doit avoir de relations avec aucun journal quelconque, ni ne doit entreprendre, non plus que ses assistants, aucun autre ouvrage durant la session, soit en fournissant le compte-rendu à des journaux, soit en travaillant dans des comités de l'une ou l'autre Chambre qui ont besoin de rapporteurs ; mais ils emploieront tout leur temps et leur énergie au service pour lequel ils sont engagés, excepté lorsqu'ils obtiendront le consentement du comité.

8o. Il est clairement et distinctement entendu et ordonné que la somme susdite de \$5,500 devra faire face à tous les frais se rattachant au compte-rendu et aux devoirs des rapporteurs. Conséquemment si le chef ou quelqu'un de ses assistants ne peuvent pour une cause ou pour une autre, remplir leurs obligations ci-dessus mentionnées, le comité se réserve le droit de se procurer l'aide qui sera nécessaire pour la due exécution de l'ouvrage et d'en déduire le coût du salaire de la personne ou des personnes qui n'ont pu faire leur ouvrage.

Les discours seront rapportés dans la langue dans laquelle ils auront été prononcés, et traduits par les traducteurs officiels de la Chambre, conformément à l'édition pour laquelle ils sont requis, à un prix n'excédant pas \$1.25 la page.

Résolu, que cette Chambre adopte le dit rapport.

M. Mackenzie du comité spécial chargé de préparer et rapporter les listes des

membres qui doivent composer les comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre, fait rapport que le comité a préparé les listes des membres en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS.—Messieurs *Appleby, Blake, Brooks, Cameron, Cauchon, Colby, Desjardins, Devlin, Guthrie, Holton, Irving, Kirkpatrick, Laflamme, Langlois, Sir J. A. Macdonald, MacKay (Cap-Breton), Mackenzie, McCarthy, McDougall (Trois-Rivières), McIntyre, McIsaac, Mills, Oliver et Palmer.*—24.

2. LOIS EXPIRANTES.—Messieurs *Bain, Blackburn, Borron, Brooks, Brown, Buell, Burk, Campbell, Casey, Cheval, Cimon, Daoust, Dawson, Dewdney, Donahue, Ferguson, Ferris, Gill, Hall, Jetté, Kirk, Lajoie, Lanthier, Little, Macdonald (Cornwall), McQuade, Monteith, Ouimet, Pettes, Ray, Robillard, Ryan, Scatcherd, Shibley et Smith (Peel).*—35. Et que le quorum du dit comité soit de sept membres.

3. CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.—Messieurs *Aylmer, Baby, Béchard, Bertram, Blake, Blanchet, Borden, Bourassa, Bowell, Bowman, Brouse, Buell, Burk, Burpee (St. Jean), Burpee (Sunbury), Carmichael, Caron, Cartwright, Casey, Casgrain, Cauchon, Church, Colby, Cook, Costigan, Coupal, Cunningham, Currier, Davies, DeCosmos, Delorme, Dewdney, Domville, Donahue, Ferris, Fiset, Flesher, Geoffrion, Gibbs (Ontario-nord), Gill, Gillies, Hagar, Haggart, Harwood, Higinbotham, Holton, Huntington, Hurteau, Irving, Jones (Halifax), Jones (Leeds), Kerr, Killam, Kirkpatrick, Laflamme, Langevin, Langlois, Lanthier, Laurier, Macdonald (Cornwall), Macdonald, Sir J. A., Macdougall (Elgin), Mackenzie, Masson, McCallum, McDougall (Renfrew), McGreevy, Metcalfe, Mitchell, Mousseau, Norris, Oliver, Pickard, Platt, Plumb, Pope (Queen's, P. E. I.), Ray, Robinson, Robitaille, Ross (Prince-Edouard), Rymal, Schultz, Shibley, Sinclair, Smith (Selkirk), Smith (Westmoreland), Snider, Stephenson, Thibaudeau, Thomson (Welland), Trow, Tupper, Vail, Wallace (Albert), White (Hastings), White (Renfrew), Workman, Wright (Ottawa), et Wright (Pontiac).*—99.

4. BILLS PRIVÉS.—Messieurs *Baby, Barthe, Blain, Blanchet, Bolduc, Bourassa, Bowman, Brooks, Burpee (Sunbury), Cameron, Campbell, Casey, Cheval, Church, Cimon, Coffin, Cuthbert, Daoust, Devlin, Dymond, Fiset, Fleming, Flynn, Forbes, Fraser, Fréchette, Galbraith, Gaudet, Geoffrion, Gillmor, Higinbotham, Jetté, Kerr, Killam, Kirkpatrick, Lajoie, MacDonnell (Inverness), Macdougall (Elgin), MacKay (Cap-Breton), Macmillan, McCarthy, McCraney, McIntyre, McIsaac, Mills, Moffat, Mousseau, Oliver, Ouimet, Platt, Ray, Rochester, Roscoe, Scriver, Skinner, Taschereau, Wallace (Albert), Wallace (Norfolk), et White (Hastings).*—60. Et que le quorum du dit comité soit de sept membres.

5. ORDRES PERMANENTS.—Messieurs *Appleby, Baby, Bertram, Blanchet, Bunster, Casgrain, Charlton, Christie, Cook, Costigan, De St. Georges, Ferris, Flesher, Forbes, Fréchette, Galbraith, Gaudet, Gibson, Guthrie, Hall, MacDonnell (Inverness), Macmillan, McCarthy, McDonald (Cap-Breton), McKay (Colchester), Orton, Paterson, Perry, Pouliot, Ross (Durham), Rymal, Scatcherd, Schultz, Scriver, Shibley, Short, Smith (Peel), et Wright (Pontiac).*—38. Et que le quorum du dit comité soit de sept membres.

6. IMPRESSIONS.—Messieurs *Bourassa, Bowell, Charlton, Church, Delorme, Desjardins, De Veber, Goudge, Lanthier, Ross (Middlesex), Ross (Prince-Edouard), Stephenson, Thompson (Haldimand), Trow et Wallace (Norfolk).*—15.

7. COMPTES PUBLICS.—Messieurs *Archibald, Bertram, Blain, Blake, Bourassa, Bowell, Boyer, Brouse, Burpee (St. Jean), Burpee (Sunbury), Caron, Cartwright, Charlton, Cimon, Colby, Davies, Delorme, Desjardins, De Veber, Domville, Dymond, Fiset, Fréchette, Galbraith, Gibbs (Ontario-sud), Gibson, Goudge, Harwood, Holton, Jetté, Jones (Halifax), Kirkpatrick, Landerkin, Langevin, Laurier, Little, Macdonald, Sir J. A., Macdonald (Toronto), Macdougall (Elgin), Mackenzie, Masson, McCraney, McGreevy, McGregor, McLeod, McNab, Metcalfe, Mills, Mitchell, Mousseau, Ouimet, Pettes, Plumb, Pope (Queen's, I. P. E.), Power, Richard, Robitaille, Ross (Prince-Edouard), Rouleau, Rymal, Scriver, Smith (Selkirk), Snider, Taschereau, Thibaudeau, Thompson (Haldimand), Thomson (Welland), Tupper, Vail, Wood, Workman, Wright (Ottawa), Wright (Pontiac), et Young.*—74. Et que le quorum du dit comité soit de neuf membres.

8. BANQUES ET COMMERCE.—Messieurs *Archibald, Béchard, Biggar, Blain, Blake, Boyer, Brouse, Brown, Burpee (St. Jean), Cameron, Carmichael, Caron, Cartwright, Cauchon, Charlton, Cockburn, Currier, DeCosmos, De St. Georges, De Veber, Devlin, Domville, Dugas, Dymond, Fiset, Fleming, Forbes, Gibbs (Ontario-nord), Gibbs (Ontario-sud), Greenway, Haggart, Holton, Horton, Irving, Jetté, Jones (Halifax), Kirkpatrick, Killam, Luftsamme, Landerkin, Langlois, Laurier, Macdonald, Sir J. A., Macdonald (Toronto), Mackenzie, McDonald (Cap-Breton), McGreevy, McLeod, Mitchell, Monteith, Mousseau, Oliver, Paterson, Pickard, Plumb, Power, Robillard, Robinson, Robitaille, Rochester, Ross (Durham), Ross (Middlesex), Rouleau, Rymal, Smith (Selkirk), Smith (Westmoreland), Taschereau, Thibaudeau, Thompson (Haldimand), Thomson (Welland), Tupper, Wood, Workman, Yeo et Young.*—75. Et que le quorum du dit comité soit de neuf membres.

9. IMMIGRATION ET COLONISATION.—Messieurs *Aylmer, Bain, Bannatyne, Barthe, Béchard, Benoit, Bernier, Biggar, Bolduc, Borron, Christie, Cockburn, Coupal, Curningham, Dugas, Farrow, Ferris, Flynn, Forbes, Fraser, Gaudet, Greenway, Hagar, Horton, Huntington, Jones (Leeds), Lajoie, Little, MacKay (Cap-Breton), McNab, Moffat, Montplaisir, Orton, Palmer, Paterson, Perry, Pinsonneault, Pope (Compton), Pouliot, Richard, Rochester, Ryan, Smith (Peel), Stephenson, St. Jean, Thompson (Curibou), Trow, White (Hastings), White (Renfrew), Wright (Ottawa), et Yeo.*—51. Et que le quorum du dit comité soit de neuf membres.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Cauchon*.

Résolu, que cette Chambre concourt dans le rapport du comité spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre en ce qui concerne le comité permanent des ordres permanents.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. *Baby, Blanchet, Brouse, Cartwright, Cauchon, Delorme, Fréchette, Higinbotham, Holton, Laurier, Sir John A. Macdonald, Masson, Mills, Tupper, Wright (Ottawa)*, et *Young*, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membres du comité collectif de la bibliothèque.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, communiquant à leurs honneurs la résolution précédente.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Cauchon*.

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui elle soit ajournée à jeudi prochain.

Sur motion de M. *Blake*, secondé par M. *Cartwright*,

Ordonné, que la pétition de *F. X. A. Biron*, notaire et autres, présentée pendant la session dernière, concernant l'administration de la justice dans le district de *Richelieu*, et la pétition de l'honorable *Thomas Jean Jacques Loranger*, l'un des juges de la Cour Supérieure, présentée vendredi dernier, y relative, soient inscrites dans les votes et délibérations.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Robitaille*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour une copie du rapport de M. *Kingsford*, sur les quais de la baie *St. Paul*, des *Eboulements* et de la *Malbaie*, dans l'été de 1876.

M. *Colby*, propose, secondé par M. *Scriver*, que dans l'opinion de cette Chambre il serait avantageux au pays de réduire les droits sur le pétrole raffiné.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre le rapport officiel de la distribution des statuts de la Puissance du *Canada*, 39 *Victoria*, troisième session du troisième Parlement 1876. (*Documents de la session* No. 20).

L'ordre du jour pour reprendre les débats ajournés sur la motion proposée hier, " que ce soit un ordre de cette Chambre, que tous les jours immédiatement après que l'Orateur aura pris le fauteuil, à trois heures de l'après-midi, les prières maintenant récitées dans le Sénat soient récitées dans cette Chambre par tel chapelain qu'il plaira à l'Orateur de nommer pour cet objet, et en son absence par le greffier de la " Chambre " étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. *Macdonald (Toronto)*, *McCraney*, *Gibbs (Ontario-sud)*, *Wood*, *Blackburn*, *Goudge*, *Casgrain*, *Desjardins*, *Macdonald (Cap-Breton)*, *Ryan*, *Carmichael*, *Platt* et *Wright (Ottawa)*, chargé de considérer et faire rapport s'il serait désirable d'avoir une formule de prière dans cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à jeudi prochain.

Jeudi, 15 Février 1877.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Macdonald (Toronto)*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*.

Par M. *Wood*,—la pétition de *William Patton* et autres.

Par M. *Gibbs (Ontario D. S.)*,—la pétition de *Joseph Harris McClellan*, du township de *Pickering*, comté d'*Ontario* et province d'*Ontario*, marchand.

Par M. *Workman*,—la pétition de la Banque Métropolitaine.

Par M. *Baby*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Montréal*, *Portland* et *Boston*.

Par M. *Jetté*,—la pétition de *J. Barsalou* et autres.

Par M. *Robinson*,—la pétition d'*Edward M. Hadder*, *F. R. C. S.*, et autres, de *Toronto*, intéressés dans la navigation du *St. Laurent*.

Par M. *Brouse*,—la pétition de la chambre de commerce de la Cité de *Détroit* ; la pétition de la chambre de commerce de la Cité de *Chicago* ; la pétition de la chambre de commerce de *Oswego* ; la pétition de la chambre de commerce de la Cité de *Toledo* ; la pétition de la chambre de commerce de la Cité de *Milwaukee* ; la pétition de la chambre de commerce de la Cité de *Cleveland* ; la pétition de *J. H. Beran* et autres ; la pétition de *C. N. Cramer* et autres ; la pétition de *Charles W. Johnson* et autres ; et la pétition de *N. S. Whippal* et autres, capitaines de vapeurs et de bateaux employés dans la navigation de canaux du *Canada*.

Par M. *Rymal*,—la pétition de *Squire W. Hill*, maître de la grange fédérale et autres.

Par M. *Brooks*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer International de *St. François* et *Mégantic*.

Par M. *Bowell*,—la pétition de la compagnie d'assurance mutuelle dite *Beaver* et *Toronto*.

Par M. *Colby*,—la pétition de *A. H. Moore* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie du pont du Sud du *Canada* ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le temps limité pour l'achèvement de certains ouvrages autorisés par

leur acte d'incorporation, pour la continuation de tous leurs pouvoirs corporatifs et pour autres fins.

De la compagnie nationale de placement du *Canada* (à responsabilité limitée), et de *J. M. Grover* et autres, directeurs provisoires de la banque de *Londres* et du *Canada*; demandant certains amendements à leur acte d'incorporation.

De *J. B. Rottot*, président, et autres, directeurs de la société de construction *St. Jacques*; demandant la passation d'un acte pour étendre leurs pouvoirs corporatifs.

De *Charles Cox* et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie d'assurance *Maitland*.

La pétition de *R. M. Rolph* et autres, ex-sergents d'infanterie provisoire au fort *Osborne, Manitoba*, présentée lundi dernier, exposant certains griefs et réclamant six mois de solde et autres indemnités, est lue.

Une motion étant préposée et secondée, que la dite pétition soit maintenant reçue. M. l'Orateur décide que la conclusion de la pétition comportant une dépense de l'argent public elle ne peut pas être reçue.

La pétition de *Henry Mitchell* et autres, propriétaires de charbon et autres personnes intéressées dans le commerce de charbon et dans la marine marchande du *Canada*, présentée mardi dernier, demandant que les droits imposés par les *Etats-Unis* sur le charbon canadien soient neutralisés par un bonus équivalent sur tout le charbon envoyé aux *Etats-Unis*; ou qu'un droit de 50 centins par tonne soit imposé sur tout le charbon importé dans le *Canada*, est lue.

Une motion étant préposée et secondée que la dite pétition soit maintenant reçue, M. l'Orateur décide,—que la conclusion de cette pétition comportant une charge publique, elle ne peut être reçue.

M. Ross (Middlesex), du comité spécial nommé pour examiner quels arrangements pourraient être faits pour avoir un compte-rendu officiel des débats de la Chambre, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:

Le comité spécial nommé pour examiner quels arrangements pourraient être faits pour avoir un rapport officiel des débats de la Chambre, demande qu'il lui soit permis de soumettre comme son deuxième rapport le rapport ci-joint de son sous-comité qui avait été chargé de voir les personnes qui pourraient désirer d'entreprendre le compte-rendu officiel des débats de la Chambre et de recevoir leurs soumissions, auquel rapport ils demandent respectueusement à la Chambre de concourir.

Le tout respectueusement soumis.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

CHAMBRE DE COMITÉ, 13 février 1877.

Le sous-comité nommé pour conférer avec les personnes qui pourraient désirer d'entreprendre le compte-rendu officiel des débats de la Chambre, demande qu'il lui soit permis de faire rapport qu'il a reçu des soumissions de *MM. Phelan, Richardson* et *Watson*; et considérant la soumission de *M. Richardson* comme la plus satisfaisante; il demande qu'elle soit acceptée, suivant les règles et conditions contenues dans le premier rapport du comité, que les frais ne devront pas excéder \$5,500.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. W. ROSS,
M. BOWELL,
A. H. DYMOND,
ALPH. DESJARDINS.

Résolu, que cette Chambre concourt dans le dit rapport.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, le rapport de l'ingénieur en chef des travaux publics sur le progrès de l'élargissement du canal entre le lac *Erié* et *Montréal*. (*Documents de la session, No. 6*).

M. Cartwright, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, un état de toutes les allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte 33 *Victoria*, ch. 4. intitulé : " Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil en pourvoyant à une pension en faveur des personnes qui y sont employées. (*Documents de la session*, No. 21).

Ordonné, que M. Irving ait la permission d'introduire un bill concernant la procédure et la preuve dans les causes criminelles.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Blain ait la permission d'introduire un bill pour rappeler l'acte 37 *Victoria*, chapitre 49, intitulé : " Acte pour autoriser les corporations et les institutions incorporées hors des limites du *Canada* à y prêter et placer des fonds."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Dymond ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte concernant la procédure criminelle, en permettant à des personnes accusées d'un crime de témoigner comme témoins de la défense.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Résolu, que cette Chambre concourt dans le rapport du comité spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents de cette Chambre, en ce qui concerne les comités suivants, savoir : privilèges et élections ; lois expirantes ; chemins de fer, canaux et télégraphes ; bills privés ; impressions ; comptes publics ; banques et commerce, et immigration et colonisation.

Sur motion de M. Ross (*Middlesex*), secondé par M. Oliver,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat priant leurs honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre dans la formation d'un comité collectif des impressions, et les informant que les membres du comité permanent des impressions, savoir : MM. Bourassa, *Bowell*, *Charlton*, *Church*, *Delorme*, *Desjardins*, *De Veber*, *Goudge*, *Lanthier*, *Ross* (*Middlesex*), *Ross* (*Prince-Edouard*), *Stephenson*, *Thompson* (*Haldimand*), *Trow* et *Wal'ace* (*Norfolk*), agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. Burpee, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente en obéissance à un ordre de la Chambre, daté 20 mars 1876, demandant un état de toutes les locomotives importées au *Canada*, indiquant la classe de ces locomotives, par qui elles ont été entrées et le montant de droits payés, depuis le 1er juillet 1867 au 22 mars 1876. (*Documents de la session* No. 22).

M. Cartwright, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre un état des paiements chargés aux dépenses imprévues, en vertu d'ordres en Conseil, depuis le 1er juillet 1876 jusqu'à date, conformément à l'acte 39 *Victoria* chapitre 1, cédule B. (*Documents de la session*, No. 23).

Et aussi un état des dépenses jusqu'à date au compte de l'exposition de la *Nouvelle-Galles* du Sud sous l'autorité de mandats spéciaux de Son Excellence le Gouverneur-Général, daté 21 décembre 1876, pour \$25,000. (*Documents de la session*, No. 24).

Sur motion de M. *Flynn*, secondé par M. *Ryan*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour des copies des instructions données par le département de l'Intérieur aux inspecteurs touchant l'acte des poids et mesures; avec les noms et les salaires de ces inspecteurs ou sous-inspecteurs.

M. *Brouse* propose, secondé par M. *Ross (Prince-Edouard)*, que cette Chambre se forme maintenant en comité général, pour examiner une certaine résolution déclarant qu'une récompense soit accordée aux loyaux volontaires qui, durant les troubles de 1837 et 38, ont défendu en ce pays le pavillon britannique, et cette Chambre est d'opinion qu'une étendue de terres incultes du *Canada* leur soit accordée et qu'elle ne soit pas inférieure à celle qu'on accorde à tout colon immigrant, et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Mitchell*, secondé par Sir *John A. Macdonald*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de bien vouloir mettre devant cette Chambre, copies de toute correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement Impérial au sujet de la législation concernant la marine marchande;—aussi, copie des instructions données à M. *William Smith*, député du ministre de la Marine et des Pêcheries lors de sa mission récente en *Angleterre* concernant le même sujet, ainsi que toute la correspondance s'y rattachant, échangée entre le dit député et le gouvernement Impérial ou quelqu'un de ses officiers;—et aussi, toute la correspondance concernant telle mission, échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries et le dit député, avec le rapport de ce dernier au sujet de cette mission.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Tupper*.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état renfermant les renseignements ci-dessous désignés à l'égard de la construction, l'année dernière, d'un égoût collecteur en brique sur le terrain de la station du chemin de fer International, à *Moncton*:

1. L'autorité parlementaire en vertu de laquelle cette dépense a été faite.
2. Le plan indiquant la localité, les dimensions et l'étendue de cet égoût et des constructions qui y servent.
3. Le nombre de verges cubes d'excavations, dans la terre et le roc; le temps de main-d'œuvre et les frais encourus pour ces excavations; la quantité de pierre, briques, chaux et ciment employée, et le prix qu'elle a coûté dans la localité où elle a été reçue; le montant payé ou accordé pour son transport; le nombre de jours de main-d'œuvre et les frais encourus pour les travaux en briques et en pierre; la quantité de matériaux employés pour couvrir l'égoût, ainsi que le nombre de jours de main-d'œuvre et les frais encourus pour cet ouvrage.
4. Le détail de tous les autres deniers portés au crédit de l'égoût collecteur.
5. Le prix total de l'égoût collecteur.
6. Les noms des personnes de qui chaque lot de ces matériaux a été acheté, la localité d'où ils proviennent, et les deniers payés à chaque personne, avec la date du paiement.
7. L'état demandé devant indiquer comment les frais se rapportant à l'égoût collecteur ont été classifiés et inscrits dans les comptes publics.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état montrant:

1. La dimension et le coût original, non compris l'appareil de chauffage de la bâtisse de brique de *Moncton*, connue sous le nom de bureaux généraux du chemin de fer Intercolonial:

2. La dimension et le coût des additions faites à cette bâtisse.
3. Le coût original de l'appareil de chauffage et de toutes additions faites durant l'année 1876.
4. Un plan de chacun des quatre planchers de la dite bâtisse telle que présentement construite, expliquant l'usage auquel chacune des chambres est destinée.
5. L'autorisation du Parlement pour ces diverses dépenses.
6. Les noms de toutes les personnes qui peuvent avoir été employées comme inspecteurs, chauffeurs, surveillants du dit ouvrage, le temps qui a été payé à chacun d'eux, ainsi que le montant de leur salaire. Dans le cas où l'ouvrage aura été fait sous contrat, l'état devra le démontrer ainsi que la date et le montant du contrat et le nom de l'entrepreneur.

Le dit état devra donner les détails du coût aussi bien que le montant dépensé dans chaque cas, ainsi que la manière dont ces dépenses ont été classifiées.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état des dépenses encourues durant les deux années finissant le 31 janvier 1877, pour tapis, rideaux, meubles de salles à dîner et de chambres à coucher, ornements et améliorations, ustensiles, linges, vaisselles de faïence, porcelaines, coutellerie, argenterie; aussi pour pupitres, tables, chaises, sofas, canapés, tableaux et ornements pour les bureaux du personnel du chemin de fer Intercolonial, à *Moncton*; l'état devra donner le nom et le coût de chaque article, il devra aussi inclure tous articles fournis par un département quelconque ou division du service des chemins de fer.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de l'officier du chemin de fer Intercolonial auquel il appartient, indiquant la quantité, l'espèce et le prix des rails, coussinets-éclisses, boulons, chevilles et traverses comme suit:

Reçus mais non en usage le 30 juin 1875; reçus pendant l'année expirée le 30 juin 1876; employés et disposés de toute autre manière pendant la même période; ce qui en restait, mais ne servait pas à cette date; reçus pendant les six mois expirés le 31 décembre 1876; employés et disposés de toute autre manière pendant la même période; ce qui en restait mais ne servait pas au 31 décembre dernier.

L'état devant indiquer la date de la réception de chaque lot, la quantité qui en a été reçue, l'endroit où il a été déposé, les personnes de qui il a été acheté, le nom du navire qui a transporté les rails, coussinets-éclisses, etc., le chiffre du fret payé, et le nom de toutes les personnes auxquelles ce matériel a été vendu, la quantité qui en a été vendue et les prix obtenus.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport montrant l'autorité en vertu de laquelle deux excellentes maisons avec des étables et des dépendances furent construites, l'été dernier, à *Moncton* pour l'usage de l'ingénieur résidant et du surintendant du trafic du chemin de fer Intercolonial; le montant dont la dépense était autorisée et le montant réellement dépensé, ce rapport devant être accompagné d'états indiquant les montants demandés pour ces ouvrages et les comptes auxquels ils ont été portés dans les livres du chemin de fer; ces états devant être faits de manière à donner les détails qui suivent:—

1. La quantité, l'espèce et le coût de la pierre employée dans les caves et fondations.
2. La main d'œuvre et ce qu'elle a coûté.
3. Le coût de la construction des caves et des fondations.
4. Le coût des fondations qui n'ont pas servi et de leur remplacement.
5. Le coût de l'ouvrage et des matériaux employés à construire des conduits et à les relier à l'égoût principal.

6. Le montant payé pour les tuyaux et pour les poser, avec la largeur et la longueur de ces tuyaux, le coût des baigns, des réservoirs, des pompes, cabinets d'aisance, etc.

7. Le coût des cheminées, grilles, poêles, ouvrages en bois, en plâtre, terrassements et clôtures.

8. Le coût de l'inspection.

L'état devra donner le nom des endroits d'où la pierre a été tirée, le nombre de jours que les ouvriers ont été employés à tirer cette pierre et le montant porté au compte des bâtisses pour cela, et le montant inscrit ou alloué pour le fret.

Sur motion de *M. Domville*, secondé par *M. Tupper*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de la quantité d'ouvrage fait pour élargir l'aqueduc du chemin de fer à *Moncton* en 1876 avec détails des dépenses y relatives.

Sur motion de *M. Domville*, secondé par *M. Tupper*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état en détail de toutes les dépenses faites pour construire le restaurant, élargir le magasin d'entrepôt, construire des hangars pour le fret et le charbon, le dépôt, les plateformes, les lisses de lestage et autres ouvrages faits dans la cour de la gare à *Moncton* en 1876.

Sur motion de *M. Domville*, secondé par *M. Tupper*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état donnant un compte-rendu complet de tous les accidents qui ont eu lieu sur le chemin de fer Intercolonial depuis le 1er juillet dernier, indiquant la cause de chaque accident et l'endroit où il est arrivé, les dommages causés, les frais de réparations, l'indemnité accordée aux personnes pour effets endommagés ou blessures reçues, et ce qui a été fait à l'égard des négligences qui ont pu causer ces accidents.

Sur motion de *M. Domville*, secondé par *M. Tupper*,
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en Conseil émis, et de toute correspondance échangée entre l'officier chargé de l'administration des chemins de fer du gouvernement ou le surintendant préposé au trafic, et le ministre des Douanes, le ministre de la Marine et des Pêcheries et le ministre des Travaux Publics, au sujet de la nomination de *M. James McAllister* au poste de caissier du chemin de fer Intercolonial, la création de la charge d'auditeur fédéral à *Moncton*, la translation de *M. McAllister* à cette dernière charge, la nomination de *M. Charles D. Thomson* au poste de caissier, la destitution subséquente *M. Thompson*, l'abolition de la charge d'auditeur de la Puissance et la réintégration de *M. James McAllister* dans sa charge de caissier et la manière subséquente dont *M. Thompson* fut pourvu.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Domville*, secondé par *M. Tupper*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état fait de manière à indiquer pour chaque mois des deux années expirées le 31 décembre 1876, les détails suivants concernant le fonctionnement et l'administration du chemin de fer Intercolonial :

1. Le nombre de milles parcourus par les locomotives dans chaque service, savoir : les convois ordinaires de voyageurs, les convois spéciaux de voyageurs, les convois pour le transport des marchandises, les convois mixtes et les convois de travailleurs, avec le nombre de milles parcourus par chaque espèce de chars employés dans chaque service.

2. Le montant total des frais d'exploitation sans réductions aucunes, calculés d'après la classification générale des comptes du chemin de fer.

3. Les particularités concernant tous les prix exigés pour l'usage des locomotives et des chars, ainsi que pour le transport des marchandises sur le chemin de fer, et portés au débit des divers services et déduits des frais d'exploitation de la ligne. Ces particularités devront indiquer les réductions telles qu'opérées sur chaque subdivision des dépenses, et à quel service telles réductions ont été portées.

4. Les moyennes, avec détails, réalisées avant et après que telles réductions ont été faites.

5. Un état fournissant des informations complètes et détaillées concernant les convois spéciaux pour le transport des voyageurs et des officiers qui ont été employés sur la ligne depuis le 1er juillet 1875 jusqu'au 31 décembre 1876,—cet état devant indiquer le point de départ et d'arrivée de chaque tel convoi, avec la date de tel départ et arrivée, la distance parcourue, les noms des conducteurs et du mécanicien chargés de tels convois, la raison pour laquelle tous tels convois ont été dépêchés, le montant reçu pour tout tel service et les dépenses s'y rattachant.

Sur motion de *M. Domville*, secondé par *Sir John A. Macdonald*.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de toute correspondance qui a été échangée entre l'officier ayant charge des chemins de fer du gouvernement, ou tout autre officier ayant charge du chemin de fer Intercolonial et la compagnie pour la manufacture de fer de *Phoenixville*, ou toute autre personne agissant au nom d'une compagnie dans l'Etat de *Pennsylvanie* relativement à des offres pour couvertures de fer, superstructures de ponts, plateformes tournantes, chaudières à vapeur, chars, ouvrage, fourniture ou toute autre chose, depuis le 31 décembre 1875, soit que telle correspondance ait été sous forme de soumission ou autrement, spécifiant en face de chaque offre si tel offre a été acceptée.

Sur motion de *M. Domville*, secondé par *Sir John A. Macdonald*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état complet et détaillé de toutes les dépenses encourues pour changer la largeur de la voie du chemin de fer Intercolonial, et exposant comment ces dépenses sont classifiées dans les comptes du chemin de fer.

Sur motion de *M. Domville*, secondé par *Sir John A. Macdonald*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état des noms, âges, dénominations, dates de nomination, occupation et salaire de toutes personnes, excepté les employés et les journaliers ordinaires qui étaient au service du chemin de fer Intercolonial, le 31 mars 1876; aussi un état séparé donnant les mêmes informations au sujet des personnes qui étaient au service du chemin de fer le 31 décembre dernier.

Sur motion de *M. Domville*, secondé par *Sir John A. Macdonald*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état donnant un aperçu complet de toutes les offres ou soumissions faites, depuis le 30 juin 1875 jusqu'au 31 décembre 1876, à tout officier autorisé du chemin de fer Intercolonial pour chacun des articles suivants: roues, essieux, ressorts, ajustages, ustensiles, poèles, fer, ouvrages en fer, charpente de ponts, chars, charrues, huile, suif, combustibles, rails, coussinets, boulons, etc.; aussi pour construction, hangars et autres travaux ordinairement exécutés à l'entreprise;—cet état devant inclure les noms des personnes qui ont fait ces offres et les noms de celles dont les offres ont été acceptés, ainsi que les noms de ceux qui, dans tous les cas, ont été invités à faire des offres; et les noms de ceux, s'il y en a, dont les contrats ont été résiliés, et donnant la raison de cette résiliation.

Sur motion de *M. Domville*, secondé par *Sir John A. Macdonald*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant les noms et l'adresse de toutes les personnes, maisons ou compagnies qui ont fourni des matériaux d'une nature quelconque, pendant les deux années expirées le 31 décembre 1876, pour le chemin de fer Intercolonial, cet état devant indiquer, vis-à-vis de chaque nom, la date, la nature générale des effets fournis, le prix d'achat et le numéro de renvoi des connaissements pris quand les effets ont été payés.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état donnant une description générale et les prix de chacun des travaux du chemin de fer Intercolonial, non imputables aux frais d'entretien ordinaire, qui ont été exécutés pendant les deux années expirées le 31 décembre 1876 par corvée ou arrangement privé, donnant le nom de l'ingénieur et de l'inspecteur sous le contrôle immédiat desquels les travaux ont été exécutés.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de tout arrangement, convention ou correspondance en vertu desquels les officiers de l'Intercolonial sont assurés dans la compagnie de garantie du *Canada*; tel rapport devant être accompagné d'un état indiquant ceux des employés de ce chemin de fer qui sont assurés, le montant de cette assurance, les primes payées dans chaque cas et le montant d'assurance payé par la dite compagnie de garantie sur chaque police.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Tupper*.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport montrant :

1. Les arrangements faits pour assurer les employés du chemin de fer Intercolonial contre les accidents;
2. Les déductions mensuelles faites sur les gages et salaires de tels employés à cause de telle assurance, depuis la date que le gouvernement prend les risques jusqu'au 31 décembre dernier;
3. Les montants en détails payés à même les fonds du chemin de fer en à-compte de cette assurance.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état fournissant les particularités suivantes concernant le chemin de fer Intercolonial pendant chacun des six mois précédant le 1er janvier dernier :

1. Le nombre de tonneaux de fret de complet parcours, expédiés à chaque station de l'Intercolonial, de toute station sur le chemin de fer du Grand-Tronc, indiquant, dans chaque cas, le montant total des prix exigés sur ce fret, la part afférente à chaque compagnie sur ces prix, le nombre total de tonneaux transportés par mille sur chaque ligne, la moyenne des recettes par tonneau pour chaque mille par chaque ligne, et le montant payé à la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc pour la distance parcourue par ses chars employés sur l'Intercolonial.
2. Les mêmes particularités concernant le fret de complet parcours, expédié à chaque station sur le chemin de fer du Grand-Tronc à toute station sur l'Intercolonial.
3. Le nombre de tonneaux de fret local expédiés à chaque station sur l'Intercolonial d'une station ou d'une autre, indiquant les prix exigés sur ce fret, le nombre total de tonneaux transportés par mille et la moyenne des recettes par tonneau pour chaque mille.
4. Le nombre de voyageurs locaux et de complet parcours transportés, indiquant la part afférente au chemin de fer Intercolonial sur les sommes perçues pour leur transport, le nombre total de ces voyageurs transportés par mille et la moyenne des recettes pour chaque voyageur par mille.
5. Les revenus provenant de l'une ou de l'autre source.
6. La somme totale des revenus.
7. Le nombre de tonneaux de fret reçus à *Halifax* de tout steamer ou navire européen et transporté par la voie de l'Intercolonial, en vertu de connaissements de complet parcours ou autres, à des endroits situés au-delà de la *Rivière-du-Loup*, et indiquant la part afférente au chemin de fer Intercolonial sur les prix exigés pour le transport de tel fret, ainsi que la moyenne des recettes par tonneau pour chaque mille.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état donnant : 1o. les noms, l'occupation et le salaire de toutes personnes nommées à quelqu'emploi ou situation, excepté des journaliers employés à la construction et à l'administration du chemin de fer Intercolonial, durant l'année fiscale expirant le 31 décembre 1876 ; 2o. le montant de l'augmentation du salaire d'un officier général quelconque, surintendant, ingénieur, commis, inspecteur, ou autre officier du chemin de fer Intercolonial, durant la même période.

L'état devant aussi montrer les noms, l'occupation et le salaire de toutes personnes ayant servi comme commis dans un bureau durant l'année, mais qui n'ont pas été nommées régulièrement ou d'une manière permanente.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état des différents montants payés à chacun des propriétaires de journaux au Canada pour annonces faites relativement au chemin de fer Intercolonial dans l'année expirée le 31 décembre 1876, des divers montants détaillés payés par toute personne, compagnie ou société pour placards, affiches, cartes enluminées, cartes de chemins de fer, tableaux d'apparat, tablettes ou autres genres d'annonces, ainsi que des montants payés à des propriétaires de journaux durant l'année pour impressions de toute espèce, et montrant si ces impressions ont été faites par contrat ou autrement.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état des ventes mensuelles de billets de saison et de commutation à chaque station de l'Intercolonial, pour une période de 18 mois avant le 31 décembre dernier.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un rapport détaillé au sujet de l'arrangement fait entre le gouvernement ou son représentant et la compagnie des wagons-palais dit Pullman, et en conformité duquel les wagons de cette compagnie circulent sur le chemin de fer Intercolonial, tel rapport devant être accompagné de copie de l'arrangement et du compte de toute dépense faite par le gouvernement pour le transport, le nettoyage, le peinturage, la réparation et l'éclairage de ces wagons depuis qu'ils sont placés sur la ligne à venir jusqu'au 31 décembre dernier, en autant que c'est possible.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de copie de tout arrangement fait entre l'administration des chemins de fer du gouvernement et la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc pour l'échange de wagons et le transport de voyageurs et du fret.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un rapport faisant connaître les différents tarifs en force depuis le 1er décembre 1875, pour le transport du fret sur le chemin de fer Intercolonial, et aussi les changements faits à ces tarifs, ce rapport devant être accompagné d'un état de tous les prix spéciaux établis depuis le 1er janvier 1876, en faveur de personnes et compagnies ou de stations particulières, et indiquer aussi l'autorité parlementaire en vertu de laquelle ces différents tarifs ont été établis.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état détaillé de tous les paiements faits, en sus de leur salaire, à tout officier général ou du département du chemin de fer Intercolonial pendant l'année 1876.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour

un état indiquant les ponts et les ponceaux du chemin de fer Intercolonial entre *Pictou* et *Halifax* qui ont subi des réparations et des altérations, ou qui ont été renouvelées en partie ou complètement durant les saisons de 1875 et 1876 ; aussi un état indiquant la quantité et le coût de chaque espèce de matériaux employés pour ces ouvrages, les personnes de qui et les endroits d'où ils ont été obtenus, le coût du transport et de la main d'œuvre, et généralement autant de détails que possible sur l'ouvrage fait dans chaque cas.

Sur motion de *M. Domville*, secondé par *M. Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant toute les réclamations faites contre le chemin de fer Intercolonial pour dommages ou pertes quelconques subis par certaines personnes durant l'année 1876 et dont le dit chemin de fer est la cause, et faisant connaître les paiements faits ou les règlements intervenus.

Sur motion de *M. Domville*, secondé par *M. Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour tous papiers, correspondances et télégrammes relatifs à la propriété sur le chemin de *Marsh*, dans le comté de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, qu'on prétend avoir été endommagée par le feu des locomotives sur le chemin de fer Intercolonial.

Sur motion de *M. Langevin*, secondé par *M. Caron*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour une copie du rapport de *M. Langmuir* sur l'hôpital de marine de *Québec*.

Sur motion de *M. Schultz*, secondé par *M. Ryan*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de la correspondance échangée entre le ministre de l'Intérieur ou l'arpenteur-général et l'agent des terres du *Canada*, à *Winnipeg*, au sujet des réserves du chemin de fer dans la province de *Manitoba*.

Sur motion de *M. Mitchell*, secondé par *M. Masson*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état des accidents qui sont arrivés sur le chemin de fer Intercolonial, dans le comté de *Northumberland* ; du nombre de bestiaux qui ont été tués par les locomotives, sur ce chemin de fer, avec un état indiquant les causes de tels accidents, soit que ces accidents soient arrivés par le manque de clôture le long de la ligne de tel chemin, ou autrement, avec une liste des réclamations produites par les propriétaires des bestiaux tués ou blessés, ainsi que des sommes payées au sujet de telles réclamations, avec un état de celles qui ont été rejetées, et des raisons pour lesquelles elles ont été ainsi rejetées, et aussi une déclaration énonçant si c'est l'intention du gouvernement d'ériger sur la ligne de ce chemin de fer une clôture dans les endroits où il n'en existe pas actuellement, dans les environs de la ville de *New-Castle*.

Sur motion de *M. Bowell*, secondé par *M. Gibbs (Ontario, D. N.)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de la quantité de rails de fer enlevés des chemins de fer du gouvernement, indiquant les compagnies de chemins de fer auxquelles ils ont été prêtés, la date de ces prêts, les comtés et districts à travers lesquels ces chemins de fer passent, les conditions auxquelles ces prêts ont été faits, la nature des sûretés données par chaque compagnie pour assurer la remise de ces rails, les noms des directeurs des compagnies respectivement auxquels ces rails ont été prêtés, ainsi que la correspondance entre le gouvernement et toute compagnie ou tout individu qui a demandé ces prêts.

Sur motion de *M. Laurier*, secondé par *M. Dymond*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de la correspondance échangée entre le gouvernement Impérial et le gouvernement canadien, qui n'a pas déjà été mise devant la Chambre, concernant le mode d'exercer le pouvoir de désavouer les lois provinciales.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, depuis l'établissement de la Confédération, au sujet du désaveu d'actes provinciaux, ou de la décision prise sur les bills provinciaux réservés.

Ordonné, que les dites adresses soit présentées à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Mr Douyall (Renfrew)*, secondé par M. *Holton*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état des importations et des exportations de bestiaux, indiquant le lieu de provenance et le lieu de destination de ces bestiaux pour chaque trimestre, depuis le 1er mars 1875 au 1er janvier 1877 et pour le mois de janvier 1877.

Sur motion de M. *Desjardins*, secondé par M. *Gibbs (Ontario Sud)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état compilé depuis le 1er janvier 1875 jusqu'au 1er janvier 1877, et indiquant les quantités de différentes qualités de sucre importés d'Europe, des Antilles Anglaises et étrangères, ainsi que des *Etats-Unis*, et aussi la valeur de toutes telles importations et les droits de douane perçus à cet égard.

M. *Caron* propose, secondé par M. *Langevin*, qu'un ordre de la Chambre soit adresse à l'officier qu'il appartient pour un état contenant les noms des personnes qui ont été mises à leur pension ou à leur retraite depuis le 1er janvier 1876 jusqu'à cette date.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *DeCosmos*, secondé par M. *Delorme*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de toute la correspondance entre le département des Postes à *Ottawa* et l'inspecteur des Postes de la *Colombie-Britannique* en 1876 et 1877, concernant le service des malles océanique entre *Victoria* et *San Francisco*; aussi copie de toute correspondance entre les entrepreneurs pour le dit service et le département des Postes pendant la dite période

Sur motion de M. *Béchar*d, secondé par M. *Bourassa*,

Ordonné, que l'entrée dans les journaux de cette Chambre du 3 avril 1876, relativement à la pétition de *F. X. A. Biron*, notaire, et autres, du district de *Richelieu*, se plaignant de la conduite de M. le juge *Loranger*, soit maintenant lue; laquelle est lue.

Sur motion de M. *Béchar*d, secondé par M. *Bourassa*,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de messieurs *Béchar*d, *Holton*, *MacDonnell (Inerness)*, *Appleby*, *Kirkpatrick*, *Irving*, *Masson*, *Desjardins*, *Brooks*, *Baby Jetté*, *Taschereau* et *Laurier*, chargé de s'enquérir de l'administration de la justice dans le district de *Richelieu*, dans la province de *Québec*, et que la pétition de *F. X. A. Biron*, notaire, et autres, du dit district de *Richelieu*, se plaignant de la conduite de l'honorable *Thomas Jean Jacques Loranger*, juge de la Cour Supérieure, de la dite province de *Québec*, soit renvoyée au dit comité, avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de temps à autre.

Sur motion de M. *Blake*, secondé par M. *Mackenzie*,

Résolu, qu'il est désirable que tout témoin examiné devant ce comité le soit sous serment.

Sur motion de M. *Barthe*, secondé par M. *Mousseau*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies des pétitions de *T. D. Latour* et autres, datées le 5 juin 1874 et le 2 novembre 1876, présentées au gouvernement relativement à l'honorable juge *Loranger*, et de toute la correspondance y relative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

Dufferin,

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le rapport d'une commission nommée par un ordre en Conseil du 22 juillet 1876, pour s'enquérir des affaires de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*. (*Documents de la session No. 10.*)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 15 février 1877.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 16 Février 1877.

M. l'Orateur dit: "Relativement à la pétition de *Henry Mitchell* et autres, intéressés dans le commerce de charbon et dans la marine marchande de la Puissance, qui n'a pas été reçue, hier, je dois dire à la Chambre que j'ai depuis examiné la question avec soin. L'objection à la demande de bonus ne doit s'appliquer, je pense, qu'au cas où un individu ou des individus personnellement intéressés, font la demande d'un bonus qui doit leur être profitable à eux-mêmes. Quand la pétition a un caractère général et est signée par des personnes autres que celles immédiatement intéressées, et de fait demande que la politique financière ou fiscale de la Puissance soit modifiée ou changée, sur le principe que tel changement sera utile au pays en général, elle tombe alors dans la catégorie des pétitions qui demandent une imposition de taxe dans un but général. Après examen de cette pétition, je dois dire que je ne vois aucune raison de conclure qu'elle est signée exclusivement par des personnes immédiatement et directement intéressées, et je suis, par conséquent, d'opinion qu'elle peut être reçue."

La dite pétition demandant que les droits imposés par les *Etats-Unis* sur le charbon canadien soient neutralisés par un bonus équivalent sur tout le charbon envoyé aux *Etats-Unis*; ou qu'un droit de 50 centins par tonne soit imposé sur tout le charbon importé dans le *Canada*, est maintenant reçue.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Thompson (Welland)*.—La pétition des directeurs provisoires de la compagnie du cable Atlantique du *Canada*.

Par M. *Pope (Queens, I. P. E.)*.—La pétition de MM. *James Duncan* et Cie., et autres de *Charlottetown*; la pétition de *Patrick Trainor*, et autres de *Souris*; et la pétition de *Donald Montgomery*, et autres, de *Georgetown, Ile du Prince-Edouard*, intéressés dans la navigation du *St. Laurent*.

Par M. *Fraser*.—La pétition de la banque de l'Amérique Britannique du Nord.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre, le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :

De la compagnie de placement de *London* et d'*Ontario* (responsabilité limitée), pour certains amendements à son acte d'incorporation;—de la compagnie de charbon

et de chemin de fer de *Springhill* et *Parrsborough* (responsabilité limitée), pour la passation d'un acte dans le but de légaliser et de confirmer tous actes faits par la dite compagnie sous l'autorité de certains actes de la législature de la *Nouvelle-Ecosse* et pour autres fins;—de la compagnie du pont du Sud du *Canada*, pour la passation d'un acte dans le but de prolonger le temps accordé pour l'achèvement de certains travaux autorisés par son acte d'incorporation, pour la continuation de tous ses pouvoirs corporatifs et pour autres fins;—de *Charles Cox*, et autres, pour un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie d'assurance maritime *Maitland*.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre en date du 29 mars 1876, demandant un état des réclamations faites par des particuliers ou des corporations en rapport avec la construction du chemin de fer Intercolonial, dans les limites de la province de *Québec*, indiquant celles de ces réclamations qui ont été réglées, le montant réclamé en vertu de chacune d'elles et le montant accordé; indiquant aussi celles qui n'ont pas été réglées, le montant réclamé en vertu de chacune d'elles et pourquoi elles ne sont pas réglées. (*Documents de la session No. 25.*)

Et ainsi, la réponse en obéissance à un ordre de la Chambre, daté 29 mars 1876, demandant un état indiquant les noms des divers évaluateurs qui ont été employés sur l'Intercolonial, dans les comtés de *Témiscouata* et *Rimouski*, pour l'achat des terrains, l'évaluation des dommages, etc., la durée de l'emploi de chacun de ces évaluateurs, et le montant du salaire payé à chacun d'eux.

Aussi, une liste de toutes les réclamations produites au gouvernement pour les dommages causés soit par l'expropriation des terrains, soit par le passage de la ligne du chemin de fer dans les deux dits comtés; le montant alloué par les évaluateurs pour chacune de ces réclamations, mentionnant les noms de ceux qui ont accepté les offres qui leur ont été faites, et les noms de ceux qui les ont refusées. (*Documents de la session No. 25.*)

M. *Païl*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à une adresse à Son Excellence, datée 27 mars 1876, demandant une copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement de *Québec* au sujet des casernes de Jésuites dans la cité de *Québec*, avec tous les *memorandums* et ordres en Conseil y ayant rapport. (*Documents de la session No. 26.*)

M. *Blake*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à une adresse à Son Excellence, datée 8 mars 1876, demandant un état au sujet du nombre de causes intentées devant la Cour Suprême, et du nombre de jugements rendus par cette Cour. (*Documents de la session No. 27.*)

Sur motion de M. *Rymal*, secondé par M. *Laurier*,
Résolu, que la question de la prolongation du délai pour réception de pétitions pour bills privés soit renvoyée aux comités permanents des bills privés et des ordres permanents.

Ordonné, que M. *Goudge* ait la permission de présenter un bill pour incorporer la compagnie d'assurance de *Maitland*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Oartwright*, secondé par M. *Blake*,
Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour examiner certaine résolution concernant l'opportunité d'amender et de refondre, tels qu'amendés, les divers actes d'assurance.

(*En comité*)

Résolu, qu'il est opportun d'amender et de refondre, tels qu'amendés, les divers actes d'assurance, abrogeant pour cette fin les parties non abrogées des actes du

Canada, 31 *Vic.*, chap. 48; 34 *Vic.*, chap. 9; 37 *Vic.*, chap. 48; 38 *Vic.*, chap. 21; partie de la 23^{ème} section de 38 *Vic.*, chap. 20 et chap. 52 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abroger les lois de faillite actuellement en vigueur dans la Puissance étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois lundi, le 26 février courant.

Sur motion de M. *Perry*, secondé par M. *Sinclair*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies du contrat avec M. *Sewell*, pour construire le steamer *Northern Light*, du rapport de l'inspecteur et agent, des télégrammes et tous autres documents relatifs à la construction de ce navire; aussi de la correspondance entre le département à *Ottawa* et l'agent à *Charlottetown*, *Ile du Prince-Edouard*, et le nombre de voyages faits jusqu'à date.

Sur motion de M. *Campbell*, secondé par M. *Pope* (*Queens, I. P. E.*),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de toutes les soumissions et des contrats pour la construction d'un havre à *Ingonish, Nouvelle-Ecosse*, indiquant les noms des personnes à qui le contrat a été donné, si tel contrat a été donné au plus bas soumissionnaire, les noms des personnes à qui le contrat a été subséquemment transporté, et de leurs cautions depuis le commencement des travaux, les dates de tel transport, le prix du contrat originaire, si le contrat a été rempli conformément aux premiers plans et spécifications, si non, pourquoi; aussi, si le contrat a été enlevé des mains des entrepreneurs, et si tel est le cas, à quelle époque; aussi, quelle est la partie dans les premiers plans et spécifications qui n'a pas été achevée ou complétée, et quelles sont les autres sommes qui doivent être payées aux entrepreneurs pour la quantité d'ouvrage qu'ils ont faite, et si l'on a l'intention de terminer les travaux conformément aux premiers plans et spécifications; et aussi, le montant payé pour la surveillance des travaux spécifiés dans le contrat, et à qui; et aussi, copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et l'entrepreneur au sujet de son désistement du contrat, pour se présenter dans le comté de *Victoria*, dont le siège était vacant.

M. *Campbell* propose, secondé par M. *Pope* (*Queens, I. P. E.*), qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de la correspondance avec *John Baine*, *Angus Morrisson* et *Charles Campbell*, relative à leur démission comme officiers proposés à la saisie et au débarquement au *Grand Bras d'Or*, et les raisons de ces démissions.

Et des débats s'ensuivant,

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par M. *Rouleau*,

Ordonné, que les débats soient ajournés.

M. *Cartwright*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, tous les membres étant découverts, et il est comme suit :

DUFFERIN,

Le Gouverneur-Général transmet le budget des sommes requises pour le service de la *Puissance* pour l'année expirant le 30 juin 1878; et conformément aux dispositions de l'Acte de l'*Amérique Britannique* du Nord, 1867, il le recommande à la Chambre des Communes. (*Documents de la session No. 2.*)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 16 février 1877.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 19 Février 1877.

M. l'Orateur met devant la Chambre la liste des actionnaires de la banque du Peuple, du 31 janvier 1877, en vertu des dispositions de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, section 12. (*Documents de la session, No. 18.*)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Thompson (Welland)*,—la pétition de la compagnie du pont de la Grande Ile de *Niagara*.

Par M. *Ross (Middlesex)*,—la pétition de la corporation municipale du comté de *Middlesex*.

Par M. *Archibald*,—la pétition de la compagnie de prêt et de placement canadienne britannique (responsabilité limitée).

Par M. *Blain*. — la pétition de la compagnie d'imprimerie du *Globe*.

Par M. *Cameron*,—la pétition de *Martha Jemina Hawkshaw Holivell*, de la Cité de *Toronto*, dans le comté d'*York*, province d'*Ontario*, épouse de *Charles Edwin Holivell*, de la Cité de *Québec*, dans la province de *Québec*, papetier fournisseur de l'armée.

Par M. *Forbes*,—la pétition de M. *J. Drew* et autres, propriétaires de houille et autres, intéressés dans le commerce de houille et dans la marine marchande du *Canada*.

Par M. *Rochester*,—la pétition de la compagnie d'assurance agricole d'*Ottawa*.

Par M. *McCarthy*,—la pétition de *Walter Scott*, du village de *Nottawa*, dans le township de *Nottawasaga* et dans le comté de *Simcoe*, province d'*Ontario*.

Par M. *Trow*,—la pétition de *Mary Jane Bates*, femme mariée du village de *Mitchell*, dans le comté de *Perth*, dans la province d'*Ontario*.

Par M. *Domville*,—la pétition de *George McKean* et autres.

Par M. *Campbell*, la pétition de *J. R. Noonan* et autres; et la pétition d'*Angus McIver* et autres, propriétaires de houille et autres intéressés dans le commerce de houille et dans la marine marchande du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie du chemin de fer du Nord *Canada*; demandant la passation d'un acte pour amender l'acte désigné comme l' "Acte du chemin de fer du Nord, 1875," et pour autoriser cette compagnie à prélever, au moyen d'un capital privilégié ou autrement, telles sommes d'argent qui peuvent être nécessaires à l'acquittement des obligations pécuniaires de la compagnie, et pour d'autres fins.

De *William Patton* et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom d'Association de secours mutuel du service civil du *Canada*.

De *Joseph Harris McClellan*, du township de *Pickering*, comté d'*Ontario* et province d'*Ontario*, marchand; demandant la passation d'un acte pour lui confier les propriétés et pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de *Pickering*.

De la banque Métropolitaine; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à liquider ses affaires, à percevoir et réaliser ses créances, à payer ses dettes et pour d'autres fins.

De la compagnie de chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston*; demandant la passation d'un acte pour prolonger le temps nécessaire pour l'achèvement de son chemin, et d'autres amendements à son acte d'incorporation.

De *J. Barsalou* et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie de traverse du *St. Laurent* et du chemin de fer du Pacifique.

De *Edward M. Hodder*, M.C.R.C., et autres, de *Toronto*; de *MM. James Duncan* et compagnie et autres, de *Charlottetown*; de *Patrick Trainor* et autres, de *Souris*; et de *Donald Montgomery* et autres, de *Georgetown, Ile du Prince-Edouard*, intéressés dans la navigation du *St. Laurent*; demandant séparément de nouvelles améliorations propres à rendre plus facile la navigation du fleuve *St. Laurent*.

De *J. H. Berow* et autres; de *C. N. Cramer* et autres; de *Charles W. Johnson* et autres; et de *N. S. Whippal* et autres, capitaines de vapeurs et de bateaux employés dans la navigation des canaux du *Canada*; demandant que la navigation sur les canaux, les dimanches, surtout pendant la nuit, ne soit pas arrêtée.

De *Squire W. Hill*, maître de la Grange Fédérale, et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "la Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole."

De la compagnie de chemin de fer International de *Saint-François et Mégantic*; demandant certains amendements à son acte d'incorporation et l'autorisation de changer le nom de la compagnie en celui de la compagnie du chemin de fer International.

De la compagnie d'assurance mutuelle dite "*Beaver and Toronto Mutual Insurance Company*"; demandant qu'il soit déclaré que l'acte concernant les compagnies d'assurance ne soit pas étendu ni ne s'applique à cette compagnie, ou qu'elle soit autorisée à liquider ses affaires.

De *A. H. Moore* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie de bœuf et de beurre du *Canada* (à responsabilité limitée.)

Des directeurs provisoires de la compagnie canadienne du câble atlantique; demandant la passation d'un acte pour prolonger le temps pour commencer et achever les travaux de la compagnie, et d'autres amendements à son acte d'incorporation.

De la banque de l'*Amérique Britannique* du Nord; demandant la passation d'un acte pour étendre et appliquer les dispositions de la section 56 du chapitre 5, 34 *Victoria*, intitulé: "Acte concernant les banques et le commerce de banque," à cette banque.

La pétition de la chambre de commerce de la Cité de *Détroit*, (*E. U.*); la pétition de la chambre de commerce de la Cité de *Chicago*, (*E. U.*); la pétition de la chambre de commerce de la Cité de *Oswego*, (*E. U.*); la pétition de la chambre de commerce de la Cité de *Toledo*, (*E. U.*); la pétition de la chambre de commerce de *Cleveland*, (*E. U.*); la pétition de la chambre de commerce de la Cité de *Milwaukee*, (*E. U.*); demandant toutes quelque remède au mal provenant de la détention de steamers et de bâtiments avec leurs passagers, leur équipage et leur cargaison dans les canaux depuis le samedi soir jusqu'au lundi matin, sont lues.

Une motion étant proposée et secondée, que les dites pétitions soient maintenant reçues.

M. l'Orateur décide,—“Que ces pétitions ne peuvent pas être reçues sur le principe que les étrangers ne résidant pas dans ce pays n'ont pas le droit d'adresser des pétitions à ce Parlement, et que la Chambre ne peut recevoir aucune pétition de telles personnes.”

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:

Le comité, après avoir examiné les avis donnés au sujet de la pétition de *J. M. Grover* et autres, directeurs provisoires de la banque de *Londres* et du *Canada*, demandant certains amendements à leur acte d'incorporation, les trouve suffisants.

Le délai pour la réception des pétitions concernant les bills privés doit expirer aujourd'hui, et le comité recommande qu'il soit prolongé de dix jours, et que le délai pour la réception des bills privés et des rapports qui s'y rattachent, soit prolongé pendant la même période.

M. Macdonald (*Toronto*), du comité spécial nommé pour examiner et faire rapport s'il est désirable de faire usage d'une formule de prière dans cette Chambre présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité est d'opinion qu'il est désirable que les séances de la Chambre soient ouvertes chaque jour par une prière au Dieu tout-puissant pour demander sa bénédiction sur ses délibérations, et il soumet à la considération de votre honorable Chambre la formule suivante de prière qu'il considère comme acceptable :

“ O Seigneur, notre Père Céleste, haut et puissant, Roi des rois, Seigneur des seigneurs, le seul Souverain des princes, qui contemplez de Votre trône tous les habitants de la terre; nous Vous supplions du fond de nos cœurs de regarder avec faveur notre très-gracieuse Dame Souveraine, la reine *Victoria*, et de la remplir tellement de la grâce de Votre Saint-Esprit qu'elle fasse toujours Votre volonté et qu'elle marche dans vos voies; donnez-lui l'abondance de Vos dons célestes; donnez-lui la santé et le bonheur d'une longue vie; fortifiez-la afin qu'elle triomphe de tous ses ennemis, et finalement après cette vie, qu'elle jouisse de la joie et de la félicité éternelles, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

“ Dieu tout-puissant, la source de toute bonté, nous Vous prions humblement de bénir *Albert Edouard*, Prince de *Galles*, la Princesse de *Galles* et toute la famille royale; remplissez-les de Votre Saint-Esprit; enrichissez-les de Votre grâce céleste; favorisez-les de tout le bonheur possible, et introduisez-les dans Votre royaume éternel, par Jésus-Christ, Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

“ Dieu plein de grâce, nous vous implorons humblement en faveur du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* et des autres possessions de Sa Majesté, spécialement de cette Puissance et plus particulièrement du Gouverneur-Général, du Sénat et de la Chambre des Communes, assemblés en ce moment pour faire des lois; qu'il vous plaise de diriger et de faire fructifier leurs délibérations, pour votre plus grande gloire, la sûreté, l'honneur et le bien-être de Notre Souverain et de ses sessions, que toutes choses soient si bien ordonnées et établies par leurs travaux sur les fondements les plus solides, que la paix et le bonheur, la vérité et la justice, la religion et la piété règnent parmi nous pendant toutes les générations. Nous Vous demandons ces choses et toutes autres qui nous sont nécessaires en Votre nom, et par l'intercession de Jésus-Christ, Notre Divin Seigneur et Sauveur. Ainsi soit-il.

“ Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié; que votre règne arrive; que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel; donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, et pardonnez-nous nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous induisez pas en tentation; mais délivrez-nous du mal; Ainsi soit-il.”

Et votre comité recommande que la prière susdite soit récitée par M. l'Orateur, dans le langage qui lui sera le plus familier.

M. Macdonald, du comité permanent des divers bills privés, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité recommande respectueusement que le délai fixé pour recevoir des pétitions concernant les bills privés (délai qui doit expirer aujourd'hui), soit prolongé de dix jours, et que le délai pour la réception des bills privés et des rapports, qui s'y rattachent, soit prolongé pendant la même période.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse supplémentaire conformément à une adresse à Son Excellence, datée 27 mars 1876, demandant une copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement de la province de *Québec*, relativement aux casernes des Jésuites

dans la cité de Québec, avec tous les *memorandums* et ordres en Conseil. (*Documents de la session, No. 26*).

Aussi, la réponse conformément à une adresse à Son Excellence, datée 29 mars 1876, demandant une copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province de Québec au sujet d'un échange du vieux château *St. Louis*, dans la cité de Québec, contre l'hôpital ou les quartiers-généraux des officiers sur la rue *St. Louis*, dans la dite cité ; aussi, les ordres en Conseil relatifs à cet échange. (*Documents de la session, No. 32*).

Et aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 7 avril 1876, demandant un état de tous les salaires, honoraires et indemnités payés par la commission du havre de Montréal à tout membre ou employé de la dite commission depuis 1872. (*Documents de la session, No. 33*).

M. *Vail*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 12 février 1877 ; demandant un état du nombre des candidats qui ont demandé à être admis au collège militaire de *Kingston* ; combien de chaque province, en distinguant ceux d'origine française des autres ; combien ont été ainsi admis ; combien de chaque province, en distinguant ceux d'origine française des autres ; aussi une copie des règlements actuels et un état des qualifications requises des candidats pour être admis. (*Documents de la session, No. 34*).

M. *Cartwright*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre de la Chambre, daté 29 mars 1876, demandant un état de tous deniers placés au crédit de la Puissance dans toute banque ou entre les mains de tout agent financier ou autre personne entre les mains de qui tels deniers sont déposés au *Canada* ou ailleurs, le dit état indiquant : 1o. le montant au crédit de la Puissance dans chaque banque au dernier jour de chaque mois, depuis décembre 1873 jusqu'à décembre 1875 inclusivement ; 2o. le montant portant intérêt à la fin de chaque mois dans les différentes banques et le taux d'intérêt ; aussi les montants payables à demande et ne portant point intérêt ; 3o. les montants déposés dans des banques canadiennes, entre les mains d'agents financiers ou autres personnes en Angleterre, ou ailleurs que dans la Puissance, et le taux d'intérêt, s'il en est, reçu sur les dits dépôts. (*Document de la session, No. 35*).

Ordonné, que M. *Casey* ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du pont du Sud du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. *Burk* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte incorporant la banque de *Londres* et du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. *Landerkin* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte de 1875 relativement aux engagements entre commerçants et non-commerçants.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. *Domville*, ait la permission de présenter un bill pour accorder un bonus additionnel à la compagnie de charbon et de chemin de fer de *Springhill* et *Parrsborough* (responsabilité limitée.)

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Sur motion de M. *Macdonald* (*Toronto*), secondé par M. *Desjardins*,

Résolu, que cette Chambre concourt dans le rapport du comité spécial nommé

pour examiner et faire rapport s'il est désirable de faire usage d'une formule de prière dans cette Chambre.

Sur motion de *M. Cartwright*, secondé par *M. Coffin*,

Ordonné, que le message de Son Excellence le Gouverneur-Général, présenté à la Chambre, vendredi dernier, et les estimés l'accompagnant, soient renvoyés au comité des subsides.

Sur motion de *M. Rymal*, secondé par *M. Mills*,

Ordonné, que le délai pour recevoir les pétitions pour bills privés soit prolongé de dix jours; et le délai pour recevoir les bills privés et les rapports s'y rattachant soit prolongé pendant la même période.

Ordonné, que *M. Bolduc* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte concernant les poids et mesures.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que *M. Brooks* ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer Intercolonial de *St. François* et *Mégantic*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des subsides.

(*En comité.*)

Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires dans le bureau du secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et *M. Oliver* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

M. Oliver informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie d'assurance *Maitland*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à *M. l'Orateur* un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par *M. l'Orateur*, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

Dufferin,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie pour votre loyale adresse et pour l'assurance qu'elle contient que les mesures qui vous seront soumises recevront votre plus sérieuse attention.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 17 février 1877.

M. Blain propose, secondé par M. Metcalfe, que ce soit un ordre de la Chambre de si, à 11 heures p.m., les affaires du jour ne sont pas terminées, M. l'Orateur quittera le fauteuil et la Chambre restera ajournée jusqu'à sa prochaine séance régulière, à moins qu'une majorité des membres présents ne veuille continuer à siéger; quand la question dans ce but sera soulevée, elle sera mise aux voix par M. l'Orateur, sans débats.

Sur motion de M. Fleming, secondé par M. Patterson,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état montrant le nombre d'accidents arrivés à des personnes aux croisements des voies (Railway crossings), les endroits où ces accidents sont arrivés et les particularités y relatives, pendant les cinq années expirées le 31 décembre dernier.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Bowell, secondé par M. Gibbs (Ontario-Nord),

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et de l'ancienne province du Canada, et le gouvernement Impérial, et pour ordres en Conseil et autres papiers concernant l'extension de la juridiction de la Cour de Vice-Amirauté aux eaux intérieures du Canada.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Langevin, secondé par M. Baby,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toute correspondance qui peut avoir eu lieu entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses officiers et F. J. Bernard, écuier, entrepreneur de la ligne télégraphique de la Colombie-Britannique, depuis le 26 mai 1875, et aussi de tout ordre départemental et ordre en Conseil, depuis la même date, relativement à la construction ou à l'entretien de cette ligne télégraphique, ou en rapport avec les réclamations faites par le dit F. J. Bernard par suite de l'ordre qui lui fut donné le 9 avril 1875, de cesser les travaux de la ligne du télégraphe dans la Colombie-Britannique.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Langevin, secondé par M. Baby,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant chaque somme d'argent payée à F. J. Bernard, écuier, entrepreneur de la ligne télégraphique dans la Colombie-Britannique, depuis le 10 février 1875; indiquant aussi pourquoi chaque telle somme d'argent lui a été ainsi payée, et donnant les estimés et pièces justificatives, rapports et ordres en vertu desquels chaque telle somme lui a été ainsi payée.

Sur motion de M. Domville, secondé par M. Tupper,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de tous papiers, correspondances ou télégrammes relativement à du charbon qu'on prétend avoir été arrêté, confisqué ou accaparé, et montrant en vertu de quelle autorité ce charbon a été ainsi arrêté, confisqué et accaparé, et si ces faits ont été ratifiés, approuvés par l'inspecteur des chemins de fer du gouvernement ou par le gouvernement.

Sur motion de M. Archibald, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'un ordre de cette Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient

pour un état aussi exact que possible montrant le revenu payé par chaque province de la Puissance, le montant qui y a été dépensé au compte de la Puissance durant les cinq dernières années, savoir : 1872, 1873, 1874, 1875 et 1876 respectivement, cet état devant de plus indiquer le montant versé par tête dans chaque province dans le trésor public et le montant perçu.

Sur motion de M. *Tupper*, secondé par Sir *John A. Macdonald*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de tous les papiers et correspondances en la possession du gouvernement concernant les améliorations du havre à l'embouchure de la rivière de l'île *Partridge*, ainsi que les papiers et correspondances relatifs aux réparations et à la protection du quai à l'île *Partridge*.

Sur motion de M. *Tupper*, secondé par Sir *John A. Macdonald*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre émane pour la production du prospectus publié par l'honorable ministre des Finances à *Londres*, pour le dernier emprunt, avec un état du temps accordé pour la réception des soumissions et les montants accordés à chacun des soumissionnaires respectivement.

Sur motion de M. *Campbell*, secondé par M. *Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de la correspondance concernant le maître de poste à *Grand Bras d'Or*, et la raison pour laquelle *McLeod* n'a pas eu le bureau après avoir été nommé et avoir donné des cautions suffisantes; aussi le nom du maître de poste actuel et les noms de ses cautions.

Sur motion de M. *Dymond*, secondé par M. *Brouse*,

Ordonné, qu'un ordre de cette Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de toutes les condamnations pour offenses capitales entre le 1er juillet 1867 et le 31 décembre 1876; donnant les noms des condamnés, la nature du crime, l'action de l'Exécutif et la date de cette action.

Sur motion de M. *Ryan*, secondé par M. *Schultz*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de tous papiers et correspondance relatifs à la distribution des terres des Métis dans la province de *Manitoba*.

Sur motion de M. *Pope* (*Queens, I. P. E.*), secondé par M. *Bowell*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de tous les rapports en possession du département des Travaux Publics relativement au brise-lames *Victoria*, à *Wood Island*, Ile du *Prince-Edouard*; aussi toute la correspondance y relative du gouvernement de l'Ile du *Prince-Edouard* ou de membres quelconques de la législature locale.

Sur motion de M. *McCarthy*, secondé par M. *Robinson*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour une copie des annonces ou avis demandant des soumissions pour le service postal pendant la session de 1876 sur les lacs *Huron* et *Supérieur*, entre les ports sur le lac *Huron* et la *Baie Georgienne*, *Prince Arthur's Landing*, à *Duluth*, les soumissions reçues en réponse, et toute correspondance y relative, l'ordre ou les ordres en Conseil, s'il y en a, et le contrat fait.

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *Pope* (*Queens, I. P. E.*),

Ordonné, qu'un ordre de cette Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de tous les montants payés jusqu'à cette date relativement à l'achat de 50,000 tonnes de rails d'acier, liens, etc., pour le chemin de fer du Pacifique, avec les dates de tels paiements, ainsi que les charges et commissions payées sur ces rails jus-

qu'à leur livraison dans le *Canada*, et toutes les sommes qui restent encore dues sur le dit achat.

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *Pope* (*Queens, I. P. E.*),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit présenté à l'officier qu'il appartient pour un état des montants payés pour impressions par le département des Postes durant les années 1874, 1875 et 1876 respectivement, à des personnes autres que l'imprimeur du Parlement et l'entrepreneur à *Ottawa*, le dit état devant indiquer la province dans laquelle l'ouvrage a été fait, la nature de l'ouvrage, le nom des personnes par qui il a été fait, s'il a été fait par contrat ou autrement, et les noms des personnes qui ont reçu les paiements et ont donné les reçus.

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *Pope* (*Queens, I. P. E.*),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état détaillé des dépenses encourues en 1874, 1875 et 1876, pour annonces en faveur du gouvernement ou de toute branche du service public, dans les journaux de la Puissance, le montant payé à chaque journal respectivement, l'objet pour lequel tel montant a été payé ; aussi le montant payé pour abonnements, à quels journaux et si ces journaux ont été requis pour l'usage des départements publics ou pour la circulation en Europe ou autres fins.

Sur motion de M. *Bécharde*, secondé par M. *Bourassa*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état clair et complet des biens et affaires (actif et passif) d'une compagnie sous le nom de "Le Crédit Foncier du *Bas-Canada*," incorporée en vertu du chapitre 102 des statuts du *Canada*, 36 *Victoria*, (1873), et notamment ;

1. Le montant du capital souscrit ;
2. Le montant versé de ce capital ;
3. Le montant des lettres de gages en circulation ;
4. Le montant placé et garanti par titres hypothécaires ;
5. La valeur des immeubles hypothéqués.
6. Le capital en mains à titre de dépôts depuis que la dite compagnie a commencé ses affaires jusqu'au 1er juillet 1877.

Le dit état ne devant pas comprendre les créances, dettes, droits, actions, privilèges et hypothèques que le dit "Crédit Foncier du *Bas-Canada*" peut avoir acquis de quelque société de construction établie sous le chapitre 69 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, ou résultant de la fusion ou de l'amalgamation entre le dit Crédit Foncier et toute compagnie ou compagnie formée en vertu de l'acte en dernier lieu cité ; un état séparé et distinct, clair et complet des biens et affaires (actif et passif) de toute telle compagnie ou compagnies, acquis et possédés par le Crédit Foncier devant pareillement être fait, dans la forme et de la manière en premier lieu mentionnés, jusqu'au 1er janvier dernier (1877).

En outre copie des divers états dûment faits et attestés par le Crédit Foncier du *Bas-Canada* depuis le commencement de ses opérations jusqu'au 1er janvier dernier.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. *Orton* propose, secondé par M. *Wallace* (*Norfolk*), que la preuve orale et écrite obtenue par le comité de l'agriculture et rapportée à cette Chambre, à la dernière session, soit imprimée sous forme de livre bleu de la même manière que le rapport du comité relativement à la crise financière.

La dite motion est alors soumise au comité collectif des deux Chambres pour les impressions du Parlement en vertu de la règle 94.

M. *Rouleau* propose, secondé par M. *Blanchet*, qu'un ordre de cette Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour des copies de toutes lettres, correspondances, télégrammes, etc., demandant la nomination de *Thomas Jacques Taschereau*, écuier, comme officier rapporteur pour la division électorale de *Dorchester*, tenue dans le mois de décembre 1875, ou y ayant rapport.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Costigan*, secondé par M. *Farrow*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état des noms, des emplois, salaires, résidences actuelles, dates des nominations, et origines nationales de tous les officiers nommés au service civil depuis la date du dernier rapport sur le même sujet.

M. *Ryan*, propose, secondé par M. *Schultz*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport des causes qui ont été jugées sous l'acte concernant les réclamations contradictoires des terres des occupants dans *Manitoba*;

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Forbes*, secondé par M. *Gouldy*,

Ordonné, qu'un ordre de cette Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport indiquant le nombre de commissaires pour les octrois aux Sauvages dans la *Nouvelle-Ecosse*, les comtés où chacun de ces commissaires préside; le montant placé annuellement dans les mains de chaque commissaire de district dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*; le montant distribué dans chaque comté, ainsi que les noms des commissaires qui ont fait des rapports au gouvernement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 20 Février 1877.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table:

Par M. *Gillies*—la pétition de la corporation de la ville de *Kincardine*, comté de *Bruce*.

Par M. *Jones (Halifax)*—la pétition de la compagnie d'assurance de l'Union Maritime de la *Nouvelle-Ecosse*; et la pétition de l'honorable *T. D. Archibald*, sénateur et autres, intéressés dans le commerce de la houille et dans la marine marchande du *Canada*.

Par M. *Jetté*—la pétition de la Banque *Jacques-Cartier*.

Par M. *Hager*—la pétition de la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa, Vaudreuil et Montréal*.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à un ordre de la Chambre, daté 7 avril 1876, demandant un état détaillé de toute la dépense encourue pour draguer l'entrée du *Chenal Ecarté*, dans le lac *St. Clair*, et pour draguer à la Courbe *Johnson*, ainsi que dans la rivière *Sydenham*; aussi, les rapports de l'ingénieur se rattachant à ces travaux. (*Documents de la session, No. 36.*)

Et aussi, la réponse en obéissance à un ordre de la Chambre, daté 22 mars 1876, demandant un état indiquant le montant de la dépense que le gouvernement du *Canada* a encourue pour la construction de l'embranchement du chemin de fer Intercolonial, autour de la *Baie de Courtney*, se dirigeant vers le quai du lest, en la cité de *St. Jean du Nouveau-Brunswick*; aussi, copie de toute correspondance entre toute

autorité de la dite cité et toute personne de la part du gouvernement, au sujet des conditions auxquelles il a été permis au gouvernement de construire le dit embranchement sur une propriété appartenant à la cité, et copie de toute correspondance au sujet de l'achat de la propriété du quai *Rankin* pour un terminus à eau profonde pour le dit chemin de fer, et de l'estimation du coût de la construction de ce terminus. (*Documents de la session, No. 25.*)

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet des pétitions qui suivent et les trouve suffisants, savoir :—De la compagnie du chemin de fer du Nord, pour la passation d'un acte dans le but d'amender l'acte connu sous le nom de l'"Acte du chemin de fer du Nord de 1875," et pour autoriser la dite compagnie à prélever, au moyen de capital privilégié telles sommes d'argent qui peuvent être nécessaires à l'acquittement des dettes de la compagnie et pour autres fins ;—de *Squire W. Hill*, maître de la Grange Fédérale, et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole;"—de *William Patton* et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom d'association de secours mutuel de service civil du *Canada* ;—de la compagnie de chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston*, demandant la passation d'un acte pour prolonger le temps nécessaire pour l'achèvement de son chemin, et d'autres amendements à son acte d'incorporation.

Votre comité recommande que les avis soient considérés suffisants pour les pétitions suivantes, savoir : Des directeurs provisoires de la compagnie canadienne du câble atlantique, demandant la passation d'un acte pour prolonger le temps pour commencer et achever les travaux de la compagnie, et d'autres amendements à son acte d'incorporation ;—de compagnie d'assurance mutuelle dite "*Beaver and Toronto Mutual Insurance Company*," demandant qu'il soit déclaré que l'acte concernant les compagnies d'assurance ne soit pas étendu ni ne s'applique à cette compagnie, ou soit autorisée à liquider ses affaires ;—de *Joseph Harris McClellan*, du township de *Pickering*, comté d'*Ontario* et province d'*Ontario*, marchand, demandant la passation d'un acte pour lui conférer les propriétés et pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de *Pickering* ; et de la banqué de l'Amérique Britannique du Nord, demandant la passation d'un acte pour étendre et appliquer les dispositions de la section 56 du chapitre 5, 34 *Victoria*, intitulé : "Acte concernant les banques et le commerce de banque," à cette banque.

M. *Huntington*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à un ordre de la Chambre, daté 29 mars 1876, demandant une copie du contrat récemment conclu pour le transport de la malle entre *Wallace et Malagash*, dans le comté de *Cumberland*, avec les soumissions reçues et les annonces demandant des soumissions pour le dit service, spécifiant où et quand ces annonces ont été publiées ; aussi, un état de la somme précédemment payée pour le même service. (*Documents de la session, No. 38.*)

Ordonné, que M. *Wood* ait la permission de présenter un bill pour incorporer l'association de secours mutuel du service civil du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que M. *Baby* ait la permission de présenter un bill pour amender les différents actes incorporant la compagnie de chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Masson*,

Ordonné, que messieurs *Ouimet* et *Sinclair* soient ajoutés au comité permanent des banques et du commerce.

Ordonné, que M. *White (Renfrew)*, ait la permission de présenter un bill pour

amender l'acte de faillite de 1875, et pour mettre le dit acte en force dans le district judiciaire temporaire de *Nipissingue*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que M. *Bowell* ait la permission de présenter un bill relativement à la compagnie d'assurance mutuelle dite "*Beaver and Toronto Mutual Insurance Company*"

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de M. *Brooks*, secondé par M. *Wallace (Albert)*,

Ordonné, que l'ordre de cette Chambre d'hier, concernant la compagnie de chemin de fer Intercolonial de *St. Francois* et *Mégantic*, soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

M. *Cartwright*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à un ordre de la Chambre, daté 19 février 1877, demandant le prospectus publié par l'honorable ministre des Finances à *Londres*, pour le dernier emprunt, avec un état du temps accordé pour la réception des soumissions, et du temps où elle fut arrêtée, des divers montants offerts par les soumissionnaires et les montants empruntés de chacun de ces soumissionnaires respectivement. (*Documents de la session, No. 39*).

Ordonné, que M. *Fraser* ait la permission de présenter un bill pour étendre les dispositions de la section 56 de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, intitulé: "Acte concernant les banques et le commerce de banque à la Banque de l'*Amérique-Britannique* du Nord."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que M. *Mills* ait la permission de présenter un bill pour établir de meilleures dispositions relativement à l'exploration géologique et d'histoire naturelle du *Canada*, et pour l'entretien d'un musée y annexé.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

M. *Burpee*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à un ordre de la Chambre, daté 12 février 1877, demandant un état montrant la nature et la valeur de toutes les marchandises manufacturées importées au *Canada* des *Etats-Unis*, dans les années 1874, 1875 et 1876, avec les périodes comprises dans ces états pour chaque année. (*Documents de la session, No. 40*).

Et aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 6 mars 1876, demandant des copies de tous ordres en Conseil, lettres et télégrammes échangés entre le gouvernement de la Puissance et celui de *Manitoba*, ou avec tout officier ou autre personne, concernant le secours à donner aux colons et autres, dans *Manitoba*, avec indication de la somme affectée, des personnes à qui ce secours doit être donné, et des conditions auxquelles il doit être ainsi donné. (*Documents de la session, No. 41*).

M. *Vail*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport du ministre de l'Agriculture du *Canada* pour l'année 1876. (*Documents de la session, No. 8*).

Et aussi, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport de l'état de la milice de la Puissance du *Canada*, pour l'année 1876. (*Documents de la session, No. 7*).

M. *Burpee*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse conformément à une adresse à Son Excellence datée 3 avril 1876; demandant copies de la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui des *Etats-Unis* au sujet de la prétendue violation du traité de *Washington*. (*Documents de la session No. 14*).

M. *Oliver*, du comité des subsides, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'une somme n'excedant pas sept mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du Secrétariat du Gouverneur-Général pour l'année expirant le 30 juin 1878.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. *Cartwright*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre un état des recettes et paiements au compte du fonds consolidé depuis le 1er juillet 1876, jusqu'au 10 février 1877, lequel est comme suit :—

RECETTES.

Douanes.....	\$7,082,227 78
Accise.....	3,072,705 87
Bureau de Poste.....	567,272 67
Travaux Publics.....	1,120,360 97
Divers.....	651,712 00
	\$12,494,279 29

PAIEMENTS.

Fonds consolidé.....	\$13,445,688 57
----------------------	-----------------

N.-B.—Il a été payé \$1,007,297.19 de plus cette année que durant la période correspondant de l'année dernière à compte de l'intérêt sur la dette publique et \$243,038.89 à compte du fond d'amortissement.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer les voies et moyens à prendre pour prélever les subsides à accorder à Sa Majesté, étant lu,

Et la motion étant mise aux voix, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil,

Et des débats s'ensuivant,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

MERCREDI, 21 février 1877.

Et la motion étant mise aux voix,

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil,

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité.

(*En comité*).

1. *Résolu*,—Qu'aux lieu et place des droits d'accise imposés sur les articles y mentionnés par l'acte concernant le revenu de l'intérieur, il est opportun que les droits suivants d'accise soient imposés et perçus :—

1. Sur chaque livre de malt, deux centins.

2. Sur chaque gallon de toute boisson fermentée imitant la bière ou la liqueur de malt fabriquée en tout ou en partie avec toute autre substance que le malt, huit centins.

3. Pourvu que les brasseurs faisant usage de sucre dans la fabrication de la bière et payant le droit ci-haut mentionné sur la bière faite avec ce sucre, pourront recevoir une remise égale au droit par eux payé sur le malt employé avec ce sucre pour faire telle bière.

2. *Résolu*,—Qu'il est opportun d'amender l'acte 31 *Victoria*, chapitre 44, et les autres actes l'amendant et le tarif des douanes contenu dans les cédules annexées aux dits actes :—

3. *Résolu*,—Qu'il est opportun d'abroger cette partie de la cédule A du dit acte, 31 *Victoria*, chapitre 44, qui impose quelque droit spécifique sur tout article ou marchandise ci-après mentionnés, et d'y substituer les droits suivants de douane, savoir :—

Sur les cigares y compris les cigarettes...50 cts. par lb., et 20 par cent *ad valorem*
 Sur le thé, vert ou Japon..... par lb., 6 cents
 Sur le thé, noir..... " 5 cents
 Sur l'eau de Cologne et les spiritueux parfumés en bouteilles ou en flacons ne pesant pas plus de 4 onces.....25 pour cent *ad valorem*.
 Sur le malt..... par lb., 2½ cents
 Sur les huiles, savoir :—Charbon et kérosène distillé, purifié et raffiné, naphte, benzine et pétrole raffiné, produits de pétrole houille, schiste et lignite, non autrement spécifiés, et pétrole cru.....p. gal. de vin, 6 cents

4. *Résolu*,—Qu'il est opportun d'abroger cette partie de la Cédule B de l'acte 31 *Victoria*, chapitre 44, ou tout acte l'amendant, qui impose des droits de douanes sur les articles ci-dessous mentionnés et d'y substituer les droits spécifiques suivants :

Sur l'ale, la bière et le porter importés en bouteille (6 bouteilles d'une pinte et 12 bouteilles d'une chopine étant considérées comme contenant un gallon impérial.)..... par gallon impérial 18 cents
 Sur l'ale, la bière et le porter importés autrement qu'en bouteilles..... par gallon impérial 12 cents

5. *Résolu*,—Qu'il est opportun d'abroger cette partie de l'Acte 37 *Victoria*, chapitre 6, ou tout acte l'amendant qui impose un droit de dix pour cent sur les marchandises suivantes, savoir :—

Fil de coton en écheveaux coloré et non fini, pli Nos. 3 et 4—Blanc—pas au-dessous de la filure No. 20.

Chaîne de coton pas plus commune que le No. 40.

Fil de coton sur bobines.

Fil et soie torse pour les machines.

Fil de lin pour machines,

et que les dites marchandises soient considérées et traitées comme articles non-énumérés, sujettes à un droit de 17½ pour cent *ad valorem*.

6. *Résolu*,—Qu'il est opportun d'abroger cette partie de la cédule C du dit acte 31 *Victoria*, chapitre 44, ou tout acte l'amendant ou tout ordre en conseil qui admet en franchise les marchandises qui suivent :—

Tubes et tuyaux de cuivre rouge, jaune, ou de fer passés à la filière ;

Fil de coton en écheveaux, coloré et non fini, No. 6—Blanc, pas au-dessous du No. 20, et que les droits suivants de douane soient imposés sur ces marchandises, savoir :—

Sur les tubes et tuyaux de cuivre rouge, jaune, ou de fer passés à la filière..... 17½ par cent.

Sur le fil de coton en écheveaux, coloré et non fini, No. 6—Blanc, pas au-dessous de la filure No. 20..... 10 par cent *ad valorem*.

7 *Résolu*,—Qu'il est opportun que tout ce qui, dans l'Acte 37 *Victoria*, chapitre 6, impose quelque droit de douane spécifique sur les vins, soit abrogé, et que les dispositions qui suivent y soient substituées :—En calculant la valeur de toute espèce de vin, il faudra comprendre ce qu'il en coûte pour le mettre en bouteilles, pour munir les bouteilles de bouchons, de fil de fer et d'étiquettes, ainsi que le prix des matériaux employés à cet égard, et tous les autres frais encourus antérieurement à son embarquement proprement dit,—excepté toutefois la valeur des bouteilles et des ballots, qui demeureront assujétis au paiement d'un droit de 17½ pour cent *ad valorem*, établi par la résolution suivante :

8. *Résolu*,—Qu'il est opportun que tout ce qui, dans aucun acte ou cédule comme susdit, impose un droit de douane sur les articles et les ballots non-énumérés, soit abrogé, et que les dispositions qui suivent y soient substituées, savoir :—

La valeur de toutes les bouteilles, flacons, jarres, dames-jeannes, cruches en osier, futaillies, barriques, pipeaux, barils et tous autres fûts ou ballots en étain, fer, plomb, zinc, verre ou tout autre matériel, capables de contenir des liquides, caisses contenant du verre, de la porcelaine de Chine, de la vaisselle ou de la poterie, et tous les ballots dans lesquels on met généralement des marchandises destinées à la consommation domestiques, y compris les boîtes dans lesquelles des spiritueux embouteillés, vins ou liqueurs de malt sont contenus, et tout ballot étant le contenant ou la couverture de marchandises qui doivent être vendues, seront, dans tous les cas où ils contiendront des marchandises sujettes à un droit *ad valorem*, censés ne pas former partie de la juste valeur imposable de ces marchandises; et lorsqu'ils contiennent des marchandises sujettes à un droit spécifique seulement, ces ballots seront soumis à un droit *ad valorem* de 17½ pour cent qui sera calculé sur leur coût ou leur valeur originaire, et toutes les marchandises non énumérées dans le dit acte ou tout autre acte comme soumises à quelque droit de douane et qui ne sont pas déclarées exemptes de droits par quelque acte ou disposition abrogé;—seront frappées d'un droit de douane de 17½ par cent *ad valorem*, quand elles seront importées dans le *Canada* ou sorties de l'entrepôt pour y être consommées; mais tous ballots qui ne sont pas en ceci auparavant spécifiés et frappés spécialement de droits par quelque acte non abrogé, et qui sont les ballots ordinaires ou usuels dans lesquels des effets sont emballés pour l'exportation. d'après l'habitude générale et l'usage du commerce, seront exempts de droits.

9. *Résolu*.—Qu'il est opportun d'abroger l'acte 31 *Victoria*, chapitre 50, intitulé "Acte pour imposer certains droits sur les spiritueux et le pétrole."

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Oliver* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat informe cette Chambre, que les honorables MM. *Aikins, Bellerose, Bureau, Carrall, Cochrane, Fabre, Ferrier, Haythorne, McLelan (Londonderry), Macfurlane, Penny, Reesor, Scott, Simpson* et *Wark*, composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre, pendant la présente session et sont chargés d'agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes, comme un comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions.

Et aussi, le Sénat informe cette Chambre, que les honorables MM. *Alexander, Allan, Baillargeon, Bourinot, Chapais, Cornwall, Fabre, Fergusson, Haythorne, Montgomery, Miller, Reesor, Ryan, Trudel, Wilmot* et *Stevens* composent un comité pour aider son honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme comité collectif des deux Chambres de la bibliothèque.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 21 Février 1877.

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table:

Par M. *Robitaille*—la pétition de *T. J. Lamontagne* et autres; la pétition de *R. E. Tremaine* et autres, de *Baddeck*; la pétition de *W. J. Foster* et autres; et la pétition de MM. *LeBoutillier* et Cie., marchands, et autres, du comté de *Bonaventure*.

Par M. Boyer—la pétition de *Moïse Houde*, M.P.P., et autres, de la *Rivière du Loup*, comté de *Maskinongé*.

Par M. Jetté—la pétition d'*Edouard A. Prentice*, de la cité de *Montréal*.

Par M. Workman—la pétition de la compagnie canadienne pour la fabrication des machines et locomotives; et la pétition d'*Andrew Robertson* et autres, intéressés dans le commerce de voiturier du *Canada*.

Par M. Brouse—la pétition de *John Stewart*.

Par M. Devlin—la pétition de la compagnie de prêt sur garantie hypothécaire de *Montréal*.

Par M. Robinson—la pétition de *E. J. Hicks*, et autres, de la province d'*Ontario*.

Par M. MacKay (*Cap Breton*)—la pétition de *A. Belloni* et autres; et la pétition de *B. Archibald* et autres, propriétaires de houille et autres, intéressés dans le commerce de houille et la marine marchande du *Canada*.

Par M. Currier, la pétition de la compagnie de chemin de fer *Union*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie du pont de la Grande Ile de *Niagara*; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour commencer et achever certains ouvrages autorisés par son acte d'incorporation.

De la compagnie britannique canadienne de prêt et de placement (à responsabilité limitée); demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De la compagnie d'imprimerie du *Globe*; demandant certains amendements à son acte d'incorporation, ainsi que l'autorisation d'augmenter son capital-actions.

De *Martha Jemima Hawkshaw Hollicell*, de la cité de *Toronto*, dans le comté de *York*, province d'*Ontario*, épouse de *Charles Edwin Hollicell*, de la cité de *Québec*, dans la province de *Québec*, libraire de l'armée; demandant la passation d'un acte qui déclare que son mariage avec *Charles Edwin Hollicell*, est dissous, et qu'elle est séparée d'avec lui.

De *M. J. Drew* et autres; de *J. R. Noonan* et autres; et de *Angus McIver* et autres, propriétaires de houille, et autres intéressés dans le commerce de houille et dans la marine marchande du *Canada*; demandant séparément que le droit imposé par les *Etats-Unis* sur la houille du *Canada* soit compensé par une prime égale accordée sur toute la houille exportée aux *Etats-Unis*, ou qu'un droit de quinze centins par tonneau soit imposé sur toute celle qui sera importée en *Canada*.

De la compagnie d'assurance agricole d'*Ottawa*; demandant la passation d'un acte déclaratoire au sujet de l'interprétation de certaines expressions dans son acte d'incorporation.

De *Walter Scott*, du village de *Nottawa*, dans le township de *Nottawasaga*, dans le comté de *Simcoe*, dans la province d'*Ontario*, écuier; demandant la passation d'un acte qui déclare que son mariage avec *Mary Jane Rowed* est dissous, et qu'il est séparé d'avec elle.

De *Mary Jane Bates*, du village de *Mitchell*, dans le comté de *Perth*, dans la province d'*Ontario*, femme mariée; demandant la passation d'un acte pour déclarer que son mariage avec *Norman Adna Bates* est dissous, et qu'elle est séparée d'avec lui.

De *George McKean* et autres; demandant certains amendements à l'acte incorporant la compagnie d'assurance mutuelle maritime du *Canada*.

La pétition de la corporation municipale du comté de *Middlesex*, présentée lundi dernier, demandant un crédit pour améliorer ses voies de communication avec les réserves des *Sauvages* dans ce comté, est lue.

Une motion étant proposée et secondée que ladite pétition soit maintenant reçue, M. l'Orateur décide,—"Que vu que la demande de cette pétition entraînerait une dépense de l'argent public, elle ne peut être reçue."

M. Mills, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport annuel du département de l'Intérieur, pour l'année expirée le 30 juin 1876. (*Documents de la session, No. 11.*)

M. Ross (*Middlesex*), du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité recommande que le quorum du comité soit réduit à sept membres.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à un ordre de la Chambre, daté 3 avril 1876, demandant des copies du contrat de la toiture en fer de la station qui devait être construite à *Halifax* avec les soumissions y relatives. (*Documents de la session, No. 25.*)

Aussi, la réponse en obéissance à un ordre de la Chambre, daté 29 mars 1876, demandant copies des soumissions reçues pour la construction de la station des passagers à *Halifax*; aussi un état donnant copie de la correspondance relative aux dites soumissions et aux changements dans les plans et devis, échangée avant ou après la réception des dites soumissions, et indiquant à qui le contrat a été adjugé et le prix porté au contrat tel qu'adjugé. (*Documents de la session, No 25.*)

Et aussi, la réponse conformément à une adresse à Son Excellence, datée 29 mars 1876, demandant copies de la correspondance entre le gouvernement du *Canada* ou aucun de ses bureaux et toute personne ou compagnie dans le *Nouveau-Brunswick*, depuis le 1er janvier 1874, au sujet de l'aide qui doit être donnée pour la construction du chemin de fer dans cette province par la fourniture de rails ou du matériel roulant pour tels chemins de fer. (*Documents de la session, No. 42.*)

Ordonné, que M. Macdonald (*Toronto*), ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de placement de *Londres et Ontario* (responsabilité limitée.)

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain,

Ordonné, que M. Hall ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte 37 *Victoria*, chap. 50, concernant les sociétés de construction dans *Ontario*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Rymal ait la permission de présenter un bill pour incorporer "La Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Blake ait la permission de présenter un bill pour étendre à la province de l' *Ile du Prince-Edouard*, quelques-unes des lois criminelles maintenant en force dans les autres provinces du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Blake ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte concernant le larcin et autres semblables offenses.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Farrow, secondé par M. McMillan,

Résolu, qu'il soit présenté un humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de tous ordres en Conseil qui ont été passés relativement aux travaux faits au havre de *Goderich* en 1874, avec une copie de l'avis ou de l'annonce demandant des soumis

sions pour ces travaux, les soumissions reçues en réponse et toute la correspondance et les rapports y relatifs, avec le contrat fait pour l'exécution de ces travaux.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Kirkpatrick*, secondé par *M. Gibbs (Ontario D. N.)*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de tous ordres en Conseil autorisant la construction des écluses ou canaux du *Fort Francis* ou s'y rapportant, tous les papiers, correspondances et instructions aux ingénieurs et rapports des ingénieurs et autres, faisant voir les avantages qui résulteraient de cet ouvrage public, et donnant une estimation de son coût et du coût de tout l'ouvrage nécessaire pour atteindre l'objet qu'on se propose en construisant ce canal.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Casey*, secondé par *M. McDougall (Renfrew)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état des divisions intérieures et extérieures du service civil par départements, montrant :

A.—1o. Le nombre d'employés dans chaque division dans tout le service, arrangés par classe dans les deux divisions, quand ce sera possible, ou suivant le degré de l'emploi dans le service extérieur où aucune classification n'a été établie, donnant le nombre dans chaque classe ou degré.

2o. Le salaire total payé dans chaque division et dans tout le service durant l'année fiscale, montrant aussi le

(a.) Total payé dans chaque classe ou degré durant l'année courante.

(b.) Le maximum, le minimum et la moyenne des salaires payés dans chaque classe ou degré, avec un état des augmentations ou bonus annuels accordés et les heures de travail.

3o. La moyenne, le minimum et la moyenne de l'âge des employés dans chaque classe ou degré des deux divisions, montrant :

(a.) Le nombre d'employés dans chaque classe ou degré.

An-dessus de 18 et au-dessous de 20 ans.

"	20	"	25	"
"	25	"	30	"
"	30	"	40	"
"	40	"	50	"
"	50	"	60	"
"	60	"	70	"

(b.) La moyenne de l'âge des employés lors de leur nomination dans chaque classe ou degré des deux divisions et dans tout le service.

(c.) La moyenne de l'âge de ceux qui ont quitté le service depuis la Confédération.

B.—1o. Le nombre total dans chaque classe ou degré de ceux qui sont entrés dans le service avant l'établissement des examens du service civil.

2o. Le nombre de ceux qui ont été nommés dans chaque classe ou degré des deux divisions chaque année, depuis la Confédération, et le total pour toute la période par classes et départements et dans tout le service.

(a.) Comme possédant certaines qualifications spéciales, mais qui ne sont soumis à aucun examen général ou spécial qui permette de faire l'épreuve de telles qualifications.

(b.) Non pas sous le rapport de qualifications spécial, mais qui n'ont été soumis à aucun examen général ou spécial ;

(c.) Après avoir subi un examen général ou spécial, avec indication du genre d'examen et du nombre de ceux qui ont passé l'examen avec succès, de ceux qui

n'ont pas réussi, mais qui cependant ont été nommés ou dont la nomination fut continuée; et aussi, le nombre de ceux examinés et rejetés.

(d.) Nombre de cas où la nomination a été précédée d'un examen et *vice versa*.

C.—1o. Règlements concernant les examens ordinaires spéciaux et les nominations ordinaires faites sous le système des examens.

2o. Toutes autres règles du service public non établies par statut.

3o. Copies des questions faites aux derniers examens généraux et spéciaux antérieurement au 1er janvier 1877, avec un état constatant le degré de capacité requis des candidats.

4o. Liste des candidats heureux, montrant la proportion par cent des points obtenus.

Sur motion de M. *Stephenson*, secondé par M. *Haggart*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour états détaillés de toutes les dépenses encourues et de l'argent dépensé pour payer les ingénieurs, arpenteurs, etc., relativement à l'exploration de la branche nord de la rivière *Sydenham*, des fourches de *Wallaceburgh*, au village de *Wilkesport*, en 1876.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de messieurs *Brouse*, *Holton*, *Tupper*, *Blanchet*, *Pope* (*Compton*), *Dymond*, *Landerkin*, *Forbes*, *Christie*, et *Kerr*, chargé de délibérer et faire rapport sur le sujet des statistiques vitales et de la santé publique, avec pouvoirs d'envoyer quérir personnes et papiers.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeu*di*, 22 Février 1877.

PRIÈRES.

M. l'Orateur met devant la Chambre la liste des actionnaires de la banque de *Montréal*, à la date du 8 février 1877, de la banque d'*Ottawa*, à la date du 31 décembre 1876, de la banque Fédérale du *Canada*, à la date du 20 février 1877, de la banque *Stadacona*, à la date du 8 février 1877, et de la banque des Marchands, à la date du 31 décembre 1876, sous les dispositions de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, section 12. (*Documents de la session*, No. 18.)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Wallace* (*Albert*), la pétition de la compagnie du chemin de fer d'*Albert*, du comté d'*Albert*, ci-devant incorporée par un acte de la législature du *Nouveau-Brunswick*.

Par M. *McDonnell*, la pétition d'*Elias Tower*, et autres, intéressés dans la navigation du *St. Laurent*.

Par M. *Tupper*, la pétition de *C. J. Stewart* et autres, intéressés dans le commerce de houille et dans la marine marchande du *Canada*.

Par M. *Currier*, la pétition de *Hugh Mathewson*, président, et autres, directeurs et actionnaires de la compagnie de fer du pont du *Côteau* et de la ligne provinciale, et autres, marchands et commerçants et autres intéressés dans la construction de tels chemins et ponts.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la corporation de la ville de *Kincardine*, dans le comté de *Bruce*; demandant la passation d'un acte l'autorisant à prélever des droits dans le havre de la dite ville de *Kincardine*.

De la compagnie d'assurance de l'Union Maritime de la *Nouvelle-Ecosse*, ci-devant incorporée par un acte de la législature de la province de la *Nouvelle-Ecosse*; demandant à être incorporée par un acte du Parlement du *Canada*.

De l'honorable *T. D. Archibald*, sénateur, et autres, intéressés dans le commerce de la houille et dans la marine marchande du *Canada*; demandant que le droit imposé par les *Etats-Unis* sur la houille canadienne soit compensé par une égale prime accordée sur toute la houille exportée aux *Etats-Unis*, ou qu'un droit de quinze cents par tonneau soit imposé sur toute la houille importée en *Canada*.

De la Banque *Jacques-Cartier*; demandant la passation d'un acte l'autorisant à diminuer son capital-actions, à s'alimenter avec un autre ou d'autres banques, et pour d'autres fins.

De la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa*, *Vaudreuil* et *Montréal*; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le prolongement et l'achèvement de cette partie de son chemin qui se trouve entre *Hawkesbury* ouest et la cité d'*Ottawa*.

M. Blake, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 19 février 1877, demandant un état de toutes les condamnations pour offenses capitales entre le 1er juillet 1867 et le 31 décembre 1876; donnant les noms des condamnés, la nature du crime, l'action de l'Exécutif et la date de cette action. (*Documents de la session*, No. 43.)

Et aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 15 février 1877, demandant copies des pétitions de *T. D. Latour* et autres, datées le 5 juin 1874, et le 2 novembre 1875, présentées au gouvernement relativement à l'honorable *M. le juge Loranger*, avec toute la correspondance y relative. (*Documents de la session*, No. 44.)

M. Ross (Middlesex), du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est du comme suit :

Le comité a examiné avec soin les documents qui suivent et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Etat des paiements portés aux dépenses imprévues en vertu d'ordres en Conseil du 1er juillet 1876 jusqu'à date (*Pour distribution seulement*.)

Etat de toutes les allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte 33 *Vict.*, chap. 4, intitulé: "Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil en pourvoyant à une pension en faveur des personnes qui y sont employées, dans certains cas." (*Pour les membres seulement et papiers de la session*.)

Etat et réponses supplémentaires à une adresse,—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement de *Québec*, relativement aux casernes des Jésuites dans la cité de *Québec*. (*Papiers de la session seulement*.)

Réponse à une adresse,—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province de *Québec*, au sujet d'un échange de la propriété connue sous le nom de "vieux château *St. Louis*," dans la cité de *Québec*, contre l'hôpital ou les quartiers-généraux des officiers sur la rue *St. Louis*, dans la dite cité. (*Papiers de la session seulement*.)

Réponse à un ordre de la Chambre des Communes,—Etat montrant la nature et la valeur de toutes les marchandises manufacturées, importées dans le *Canada* des *Etats-Unis*, dans les années 1874, 1875 et 1876, etc.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts, etc.

Rapport officiel de la distribution des statuts du *Canada*.

Etat de la dépense jusqu'à date au compte de l'exposition de la *Nouvelle-Galles* sous l'autorité d'un mandat spécial de Son Excellence le Gouverneur-Général, daté 21 décembre 1876, pour \$25,000.

Réponse à une adresse,—Nombre de causes portées devant la Cour Suprême et nombre des jugements rendus.

Etat des garanties et sûretés enregistrés au département du secrétaire d'Etat du Canada, daté 16 février 1877.

Rapport du nombre des candidats qui se sont présentés pour admission au collège militaire de Kingston, combien de chaque province, etc.

Réponse à un ordre de la Chambre des Communes,—Etat des fonds dépensés au crédit du *Canada* dans les banques ou entre les mains des agents financiers quelconques, etc.

Réponse à un ordre de la Chambre des Communes,—Dépenses générales encourues pour draguer l'entrée du chenal *Ecarté*, dans le lac *St. Clair*, etc.

Réponse à un ordre de la Chambre des Communes,—Etat de la dépense encourue par le gouvernement du *Canada*, pour la construction d'un embranchement du chemin de fer Intercolonial autour de la Baie de *Courtney, St. Jean, N. B.*

Réponse à un ordre de la Chambre des Communes,—Copie du contrat récemment fait pour le transport de la malle entre *Wallace* et *Mâlagash*, dans le comté de *Cumberland*, avec les soumissions y relatives reçues, etc.

M. Smith (Westmoreland), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 12 février 1877, demandant toute la correspondance entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement Impérial, au sujet de toute compagnie de navires ou de toute personne concernant la qualification des chirurgiens, à bord des steamers anglais ou autres vaisseaux à passagers, allant aux ou venant des ports anglais. (*Documents de la session, No. 45*).

Sur motion de *M. Holton*, secondé par *M. Béchard*,

Ordonné, que la réponse à une adresse à Son Excellence, datée 15 février, courant, et mise devant la Chambre ce jour, demandant des copies des pétitions de *T. D. Latour* et autres, datées le 5 juin 1874 et le 2 novembre 1875, présentées au gouvernement relativement à l'honorable *M. le juge Loranger*, et toute la correspondance y relative, est renvoyée au comité spécial chargé de s'enquérir de l'administration de la justice dans le district de *Richelieu*, dans la province de *Québec*.

Sur motion de *M. Young*, secondé par *M. Workman*,

Ordonné, que les comptes publics pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1876, ainsi que les états supplémentaires du revenu et de la dépense durant l'année courante, soient renvoyés au comité spécial permanent des comptes publics.

Ordonné, que *M. Thomson (Welland)*, ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne du câble atlantique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Gibbs (Ontario D. S.)*, ait la permission de présenter un bill pour conférer les propriétés et les pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de *Pickering* à *Harris McClellan*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de *M. Ross (Middlesex)*, secondé par *M. Oliver*,

Résolu, que cette Chambre, concourt dans les premier et second rapport du comité conjoint les deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Ordonné, que M. *Blake* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la procédure et la preuve dans les causes criminelles, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de MM. *Irving, Mousseau, Laurier, Cameron, Appleby, Guthrie, Brooks, McIsaac, et McCarthy*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposée vendredi dernier —qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de la correspondance avec *John Baine, Angus Morrison et Charles L. Campbell*, à l'égard de leur destitution comme officiers de saisie et de débarquement à *Grand Bras d'Or*, et les raisons de ces destitutions.

Et la motion étant de nouveau proposée,

M. *Plumb* propose comme amendement, secondé par M. *Caron*, que les mots suivants y soient ajoutés " avec tous rapports ou lettres de l'inspecteur des Douanes, relativement à ces destitutions, ou toute autre correspondance sur ce sujet."

Et la dite motion étant mise aux voix, que ces mots y soient ajoutés; elle est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de la correspondance avec *John Baine, Angus Morrison et Charles L. Campbell*, à l'égard de leur destitution comme officiers de saisie et de débarquement à *Grand Bras d'Or*, et les raisons de ces destitutions; avec tous rapports ou lettres de l'inspecteur des Douanes, relativement à ces destitutions, ou toute autre correspondance sur ce sujet."

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 23 Février 1877.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Power*,—la pétition de *Francis Munro* et autres de l'*Anse aux Portugais*, dans le comté d'*Halifax*.

Par M. *Kirkpatrick*,—la pétition de *John Fischen* et autres, actionnaires de la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite *Union du Canada*.

Par M. *McMillan*,—la pétition de l'association mutuelle agricole du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues ;

De *T. J. Lamontagne* et autres ; de *R. E. Tremaine* et autres, et de *W. J. Foster* et autres, intéressés dans la navigation du *St. Laurent* ; demandant séparément de nouvelles améliorations pour rendre plus facile la navigation de ce fleuve.

De MM. *LeBoutillier* et compagnie, marchands et autres, du comté de *Bonaventure*; demandant la construction d'une ligne télégraphique de la *Pointe aux Esquimaux*, dans la Seigneurie de *Mingan*, jusqu'à *Québec*, devant communiquer par le câble avec l'île d'*Anticosti*.

De *Moise Houde*, M.P.P., et autres, de la *Rivière-du-Loup*, dans le comté de *Maskinongé*; demandant un amendement à leur acte d'incorporation, de manière à permettre la reconstruction du pont sur la *Rivière-du-Loup*, sans que ce soit un pont tournant ou un pont-levis.

De *Edward A. Prentice* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie du câble de l'Union, dans le but d'établir des communications télégraphiques entre le *Canada* et le Royaume-Uni.

De la compagnie canadienne pour la fabrication des locomotives et des machines; demandant la passation d'un acte l'autorisant à diminuer son capital-actions, et pour d'autres fins.

D'*Andrew Robertson* et autres, intéressés dans le commerce voiturier du *Canada*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie de trafic du *Canada*.

De *John Stewart*; demandant qu'il soit fait une enquête au sujet du refus de la Cour du Banc de la Reine d'envoyer un juge à *Kingston* pour instruire sa pétition, se plaignant de l'élection du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, C.C.B., le 22 juillet 1875, et dans le cas où il serait donné une raison conformément à l'acte des élections fédérales contestées, 1874, pour expliquer tel refus, que le dit acte soit amendé.

De la compagnie de prêt et hypothécaire de *Montréal*; demandant la passation d'un acte lui accordant de plus amples pouvoirs.

De *E. J. Hicks* et autres, de la province d'*Ontario*; demandant que l'acte de Tempérance de 1864, connu comme l'acte *Dunkin*, soit amendé de manière à permettre aux contribuables de voter au scrutin.

De *A. Belloni* et autres; et de *B. Archibald* et autres, propriétaires de houille, et autres intéressés dans le commerce de la houille et la marine marchande du *Canada*; demandant séparément que le droit imposé par les *Etats-Unis* sur la houille canadienne soit compensé par une égale prime sur toute la houille exportée aux *Etats-Unis*, ou qu'un droit de cinquante centins par tonneau soit imposé sur toute la houille importée en *Canada*.

De la compagnie de transport et de chemin de fer Union; demandant la passation d'un acte l'autorisant à diminuer son capital-actions.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente la réponse à une adresse à Son Excellence, datée 12 février 1877; demandant copies de tous les ordres en Conseil et de toutes les instructions ou ordres du département des Travaux Publics, concernant la destruction par force, en juillet dernier, de la digue de la Puissance, sur le lac *Devil*, dans le comté de *Addington*, et pour copies de tous les rapports faits par les ingénieurs ou aucun ingénieur ou employé du gouvernement, avec toute correspondance relative à la dite digue, à sa destruction ou reconstruction. (*Documents de la session*, No. 46.)

Aussi la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 19 février 1877; demandant copies de tous les rapports en possession du département des Travaux Publics relativement au brise-lames *Victoria*, à *Wood Island*, Ile du *Prince-Edouard*; aussi, toute la correspondance y relative de la part du gouvernement de l'Ile du *Prince-Edouard* ou de membres quelconques de la législature locale. (*Documents de la session*, No. 47.)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 2 mars 1876; demandant copie de tout contrat entre le gouvernement et toute personne ou compagnie pour l'exécution des travaux faits à la citadelle de *Québec* en 1874 et 1875; 2o. Copie de tout arrangement fait avec un entrepreneur ou des entrepreneurs ou avec un surintendant ou surveillant ou des surintendants ou surveillants pour l'exécution d'aucune partie des dits travaux; 3o. Copies des bordereaux de paies indiquant le montant payé à chaque surveillant, surintendant, ouvrier, etc., pour l'exécution de ces travaux, le nombre d'ouvriers, surveillants, surintendants, employés chaque semaine

et le coût total de ces travaux durant l'année finissant le 31 décembre 1874, et le coût total pour l'année suivante. (*Documents de la session, No. 48.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 29 mars 1876, demandant un état de tous les prix spéciaux accordés à des compagnies ou à des particuliers pour le transport du fret sur les chemins de fer de la *Nouvelle-Ecosse* ou du *Nouveau-Brunswick*, avec les noms des compagnies ou des particuliers, les privilèges qui leur ont été accordés et les dates auxquelles ces prix ont été donnés; aussi, toute la correspondance entre le surintendant général des chemins de fer ou tout autre officier du gouvernement et toutes personnes quelconques au sujet des dits prix depuis le 1er janvier 1872 jusqu'au 1er janvier 1876. (*Documents de la session, No. 49.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 29 mars 1876, demandant copies de tous les papiers et de la correspondance en rapport avec les paiements faits à *J. F. B. McCready* et autres, dans le comté de *King*, pour de prétendus dommages encourus par suite d'un incendie et pour d'autres causes sur le chemin de fer Intercolonial. (*Documents de la session, No. 25.*)

Et aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 29 mars 1876, demandant un état indiquant la quantité de vieux rails maintenant disponibles et en la possession du gouvernement, et si ces rails peuvent être employés à aider à la construction de lignes d'embranchement. (*Documents de la session, No. 50.*)

M. Mills, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 19 février 1877, demandant un rapport indiquant le nombre de commissaires pour les octrois aux Sauvages dans la *Nouvelle-Ecosse*, les comtés où chacun de ses commissaires préside; le montant placé annuellement dans les mains de chaque commissaire de district dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*; le montant distribué dans chaque comté, ainsi que les noms des commissaires qui ont fait des rapports au gouvernement. (*Documents de la session, No. 51.*)

M. Rymal, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a examiné les avis donnés relativement aux pétitions suivantes et les trouve suffisants, savoir:—De la compagnie du pont de la Grande-Île de *Niagara*, pour la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour commencer et achever certains ouvrages autorisés par son acte d'incorporation; De la compagnie britannique canadienne de prêt et de placement (à responsabilité limitée), demandant certains amendements à son acte d'incorporation;—De la compagnie d'imprimerie du *Globe*, demandant certains amendements à son acte d'incorporation et aussi l'autorisation d'augmenter son capital-actions;—De *Martha Jemima Hawkshaw Holiwell*, de la cité de *Toronto*, dans le comté de *York*, province d'*Ontario*, épouse de *Charles Edwin Holiwell*, de la cité de *Québec*, dans la province de *Québec*, libraire de l'armée, demandant la passation d'un acte qui déclare que son mariage avec *Charles Edwin Holiwell* est dissous, et qu'elle est séparée d'avec lui;—De *Walter Scott*, du village de *Nottawa*, dans le township de *Nottawasaga*, dans le comté de *Simcoe*, dans la province d'*Ontario*, écuier, demandant la passation d'un acte qui déclare que son mariage avec *Mary Jane Rowed* est dissous et qu'il est séparé d'avec elle;—De *Mary Jane Bates*, du village de *Mitchell*, dans le comté de *Perth*, dans la province d'*Ontario*, femme mariée, demandant la passation d'un acte pour déclarer que son mariage avec *Norman Adna Bates* est dissous, et qu'elle est séparée d'avec lui;—De *George McKean* et autres, demandant certains amendements à l'acte incorporant la compagnie d'assurance mutuelle maritime du *Canada*;—De la banque *Jacques-Cartier*, demandant la passation d'un acte l'autorisant à diminuer son capital-actions, à s'amalgamer avec un autre ou d'autres banques, et pour d'autres fins;—De la compagnie d'assurance de l'*Union Maritime*, de la *Nouvelle-Ecosse*, ci-devant incorporée par un acte de la législature de la province de la *Nouvelle-Ecosse*, demandant à être incorporée par un acte du Parlement du *Canada*; de *J. B. Rottot*, président, et des autres directeurs de la société de construction *St. Jacques*, pour la passation d'un acte pour étendre leurs pouvoirs corporatifs;—De la compagnie de placement Nationale du *Canada* (responsabilité limitée),

demandant certains amendements à son acte d'incorporation;—De la compagnie de chemin de fer International de *St. François* et *Mégantic*, demandant certains amendements à son acte d'incorporation, et l'autorisation de changer le nom de la compagnie en celui de la compagnie du chemin de fer International;—De la banque Métropolitaine, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à liquider ses affaires, à percevoir et réaliser ses créances, à payer ses dettes passives et pour d'autres fins;—De la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa*, *Vaudreuil* et *Montréal*, demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le prolongement et l'achèvement de cette partie de son chemin qui se trouve entre *Hawkesbury* ouest la cité d'*Ottawa*;—De la compagnie d'assurance agricole d'*Ottawa*, demandant la passation d'un acte déclaratoire au sujet de l'interprétation de certaines expressions dans son acte d'incorporation.

Ordonné, que *M. Thomson (Welland)*, ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du Pont de la Grande Ile de *Niagara*.

Il présente, en conséquence le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Young* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte passé dans la 39^e année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de prêt et de placement (responsabilité limitée)."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Jones (Halifax)*, ait la permission de présenter un bill pour incorporer la compagnie d'assurance de "l'Union Maritime d'*Halifax*, *Nouvelle-Ecosse*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Workman*, ait la permission de présenter un bill pour autoriser la banque Métropolitaine à liquider ses affaires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Jetté* ait la permission de présenter un bill concernant la banque *Jacques-Cartier*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Jetté*, ait la permission de présenter un bill pour incorporer la société de construction *St. Jacques*, comme société de construction permanente, et pour autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Brooks* ait la permission de présenter un bill pour changer le nom de la compagnie de chemin de fer International et pour d'autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Rochester* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance agricole d'*Ottawa*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Hagar* ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie de chemin de fer d'*Ottawa*, *Vaudreuil* et *Montréal*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Laflamme*, secondé par M. *Vail*,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour examiner la résolution suivante :—Qu'il est opportun d'amender "l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur," et d'imposer un droit de licence de cinquante dollars à chaque importateur ou manufacturier (qui ne sera pas un manufacturier de bière, whisky ou de spiritueux, ou un rectificateur de spiritueux) d'alambics, deserpentins, de tonneaux à fermentation ou d'autres appareils propres à la fabrication de la bière, du whisky et des liqueurs à fermentation ou spiritueux.

Sur motion de M. *Laflamme*, secondé par M. *Vail*,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se forme en comité général pour examiner la résolution suivante :—Qu'il est opportun d'amender "l'Acte pour imposer les droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues."

Sur motion de M. *Laflamme*, secondé par M. *Vail*,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se forme en comité général pour examiner la résolution suivante :—Qu'il est opportun d'amender "l'Acte pour pourvoir à l'inspection des gaz et des compteurs à gaz."

Sur motion de M. *Blake*, secondé par M. *Cartwright*,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour examiner les résolutions suivantes :—1o. Qu'il est opportun d'amender la huitième section de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender l'acte trente-six *Victoria*, chapitre trente et un, concernant les traitements des juges et pour d'autres fins," en biffant les mots "pendant quinze ans" contenus dans la dite section, et en y substituant les autres mots "pendant dix ans."
2o. *Résolu*, qu'il est opportun de pourvoir que le dit amendement devra s'étendre dans l'application de la section amendée, aux juges des Cours de comté à la *Nouvelle-Ecosse*, en vertu de la seconde section de l'acte passé dans la trente-neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour pourvoir aux traitements des juges des Cours de comté dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, et pour d'autres fins."

M. *Oliver*, du comité général pour examiner une résolution affirmant l'opportunité d'amender et de refondre, tels qu'amendés, les divers actes concernant l'assurance sur la vie, fait rapport de la dite résolution, laquelle est comme suit :

Résolu,—Qu'il est opportun d'amender et de refondre, tels qu'amendés, les divers actes d'assurances abrogeant, pour cette fin, les parties non abrogées des actes du *Canada*, 31 *Victoria*, chapitre 48; 34 *Victoria*, chapitre 9; 37 *Victoria*, chapitre 48; 38 *Victoria*, chapitre 21; partie de la 23e section de 38 *Victoria*, chapitre 20, et chapitre 52 des statuts refondus du *Haut Canada*.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. *Cartwright* ait la permission de présenter un bill pour amender et refondre les différents actes concernant l'assurance.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité des subsides.

(*En comité*).

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du département du Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du département de la Justice, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille, huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du département de la Justice, branche du Pénitencier, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille, sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du département de la Milice et de la Défense, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-et-un mille, neuf cent quatre-vingt-dix dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Secrétaire d'Etat, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille sept cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Receveur-Général, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Finances, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille neuf cent soixante-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-quatre dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Travaux Publics, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille, neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-dix dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille soixante-dix dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de Marine et des Pêcheries, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de la Trésorerie, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-et-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des départements, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de la papeterie pour papeterie, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à de nouvelles nominations qu'une augmentation du personnel ou tout autre changement pourrait nécessiter, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'administration de la Justice; pour "Divers," \$10,000; pour "divers," dans les Territoires du Nord-Ouest, \$10,000, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit

accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de route des magistrats stipendiaires dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'administration de la Justice "Allocations pour les Circuits," dans la *Colombie-Britannique*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'administration de la Justice "Allocations pour les Circuits," *Manitoba*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire du rapporteur de la Cour Suprême du *Canada* et de la Cour de l'Echiquier, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cents vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire du Greffier de la Cour Suprême du *Canada* et de la Cour de l'Echiquier, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire du messenger de la Cour Suprême du *Canada* et de la Cour de l'Echiquier, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et déboursés, y compris les frais de route des juges, impression et reliure des rapports; aussi salaires des officiers qui seront nommés pour la Cour Suprême du *Canada* et la Cour de l'Echiquier, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents soixante-et-six dollars et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au traitement du registraire de la Cour de Vice-Amirauté, *Québec*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire du Prévôt de la Cour de Vice-Amirauté, *Québec*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au traitement d'un magistrat stipendaire ou juge de la Cour de Comté, pour remplir, s'il est nécessaire, le poste laissé vacant par la mort de feu *A. T. Bushby*, écr., pour l'année expirant le 30 juin 1878.

Et étant six heures p. m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à sept heures et demie, p. m., sans mettre la question d'ajournement aux voix.

Sept heures et demie p.m.

Conformément à la 19^e règle de cette Chambre, les ordres pour les bills privés sont appelés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du Pont du Sud du *Canada*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte incorporant la banque de *Londres* et du *Canada*, étant lu,

Le bill est en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'association de secours mutuel du service civil du *Canada*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender les différents actes incorporant la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston*, étant lu.

Le bill est en conséquence lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour étendre les dispositions de la section cinquante-six de l'acte trente-quatre *Victoria*, chapitre cinq, intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque," à la banque de l'*Amérique Britannique* du Nord, étant lu,

Le bill est, en conséquence lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de placement de *Londres et Ontario* (responsabilité limitée), étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole du *Canada*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Le comité des subsides siège de nouveau.

(*En comité*).

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police Fédérale, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-sept mille, cent soixante-sept dollars et cinquante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Kingston*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Asile de *Rockwood*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille, huit cent vingt-quatre dollars et soixante-et-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier d'*Halifax*, balances à être transportées au pénitencier de *Dorchester*, si c'est nécessaire, pour l'année expirant le 30 juin, 1878.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *St. Jean*, balances à être transportées au pénitencier de *Dorchester*, si c'est nécessaire, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-dix-huit mille, cent soixante-quatre dollars et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *St Vincent de Paul*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille trois cents quatre-vingt-neuf dollars et soixante-et-dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Manitoba*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la *Colombie-Britannique*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. *Young*, informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 26 Février 1877.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie, le certificat suivant :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, 26 février 1877.

Le present fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-sixième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général et adressé au shérif du district de *Kamouraska*, comme officier rapporteur pour le district électoral de *Kamouraska*, dans la province de *Québec*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral, dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent parlement, aux lieu et place de *Charles A. Pantaléon Pelletier*, Ecr. démissionnaire, qui a accepté de la Couronne un office salarié ; *Charles Francois Roy*, de *Ste. Anne la Pocatière*, arpenteur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

Alfred Patrick, Secyler,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

M. l'Orateur met devant la Chambre les listes des actionnaires de la banque *Union du Bas-Canada*, à la date du 13 courant ; de la banque *St. Jean*, à la date du 14 courant ; et de la banque de *St. Hyacinthe*, à la date du 20 courant, sous les dispositions de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, section 12. (*Documents de la session*, No. 12.)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Thompson (Haldimand)*, la pétition de *William Brock* et autres ; la pétition de *George Richmond* et autres ; la pétition d'*Edouard Caldwell* et autres ; et la pétition de *Robert Kellam* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Poulin*, la pétition d'*Antoine Dumont* et autres, de la paroisse *St. Rose* du *Dégèlé* ; la pétition du révérend *J. H. Boutard*, curé, et autres, de la paroisse de *Ha! Ha!* la pétition de *Paschal LeBel* et autres, de la paroisse de *St. Honoré* ; et la pétition du révérend *Joseph Alfred Pérusse* et autres, de *Notre Dame du Lac*, comté de *Témiscouata*.

Par M. *Rymal*, la pétition de *John Fipp* et autres ; la pétition de *Mark Munday* et autres ; la pétition de *Samuel Barpewell* et autres ; la pétition de *Oliver Ranson* et autres ; la pétition de *William Haldry* et autres ; la pétition de *Walter Brett* et autres ; la pétition de *John McFadye* et autres ; la pétition de *George Davidson* et autres ; la pétition de *William McDevitt* et autres ; la pétition de *Joseph Goodfellow* et autres ; la pétition de *Alexander McLaughlin* et autres ; le pétition de *Robert Hall* et autres ; la pétition de *John Hickney* et autres ; la pétition de *William J. Montgomery* et autres ; la pétition de *William Rynson Gordanier* et autres ; la pétition de *William Broomfield* et autres ; la pétition de *Francis Heightholm* et autres ; la pétition de *William McFarlane* et autres ; la pétition de *Luke Pearsall* et autres , et la pétition de madame *Isaac Fraser* et autres, agriculteurs du Canada.

Par M. *Burpee* (*Sunbury*), la pétition de *Joseph Wright* et autres ; la pétition de *Robert Knox* et autres ; la pétition de *Edouard Archer* et autres ; la pétition de *Timothy Connell* et autres ; et la pétition de *David Deer* et autres, agriculteurs du Canada.

Par M. *Charlton*, la pétition de *Joseph Dodds* et autres ; la pétition de *Charles E. Porter* et autres ; et la pétition de *Andrew Shore* et autres, agriculteurs du Canada.

Par M. *Ross* (*Middlesex*), la pétition de *John Wilson* et autres ; et la pétition de *John A. Spencer* et autres, agriculteurs du Canada.

Par M. *Plumb*, la pétition de *Francis Shiel* et autres ; et la pétition de *James Cuthill* et autres, agriculteurs du Canada.

Par M. *McCreany*, la pétition de MM. *J. Olmsted* et autres ; la pétition de *William Cole* et autres ; et la pétition de *William Webster* et autres, agriculteurs du Canada.

Par M. *Oliver*, la pétition de *Thomas Steele* et autres ; la pétition de *James Morrisson* et autres ; la pétition de *W. J. Massey* et autres ; la pétition de *Malcolm McTuggart* et autres ; la pétition de *Robert Laidlaw* et autres ; et la pétition de *William K. Knowlton* et autres, agriculteurs du Canada.

Par M. *Dymond*, la pétition de *John Butchard* et autres ; la pétition de *Alfred Shell* et autres ; la pétition de *Silvanus Woodard* et autres ; la pétition de *John Ramsey* et autres ; la pétition de *Henry Tufford* et autres ; la pétition de *J. B. Beynon* et autres ; la pétition de *William Johnston* et autres ; et la pétition de *Aaron Austin* et autres, agriculteurs du Canada.

Par M. *Archibald*, la pétition de *Peter Stewart* et autres ; la pétition de *Edouard Pepper* et autres ; la pétition de *James Lang* et autres ; la pétition de *Calvin Davis* et autres ; la pétition de *Alice Freeman* et autres ; et la pétition de *George Twiss* et autres, agriculteurs du Canada.

Par M. *Macmillan*, la pétition de *Francis Van de Bogart* et autres ; et la pétition de *John Shier* et autres, agriculteurs du Canada.

Par M. *McGregor*, deux pétitions du conseil de comté du comté d'*Essez* ; la pétition de *Tilder A. Stephens* et autres ; la pétition de *Samuel Honey* et autres ; la pétition de *Henry A. Irwin* et autres ; la pétition de *James Fiddes* et autres ; la pétition de *Francis Rankin* et autres ; et la pétition de *William Webster* et autres, agriculteurs du Canada.

Par M. *McNab*, la pétition de *A. McIntosh* et autres ; la pétition de *F. M. Carpenter* et autres ; et la pétition de *Adam Shier* et autres, agriculteurs du Canada.

Par M. *Bain*, la pétition de *James Gillespie* et autres ; la pétition de *A. J. Hughes* et autres ; la pétition de *John Holborn* et autres ; la pétition de *Richard F. Pollard* et autres ; la pétition de *L. S. Tisdale* et autres ; et la pétition de *Robert Gardiner* et autres, agriculteurs du Canada.

Par M. *Baby*, la pétition de la société de construction de la Puissance.

Par M. *Bertram*, la pétition de *Hiram Kester* et autres ; la pétition de *George Book* et autres ; et la pétition de *Ira Stafford* et autres, agriculteurs du Canada.

Par M. Jetté, la pétition de A. C. Monk, procureur des héritiers de feu l'honorable Robert Jones.

Par M. Blake, la pétition du conseil municipal du comté de Bruce.

Par M. Trow, la pétition de William Forresters et autres; la pétition d'Alexander Carrell et autres; la pétition d'Abraham Lee et autres; la pétition de John Hooper et autres; la pétition de John M. Syme et autres, agriculteurs du Canada.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie du chemin de fer Albert, dans le comté d'Albert, Nouveau-Brunswick, ci-devant incorporée par un acte de la législature de la province du Nouveau-Brunswick; demandant la passation d'un acte par le Parlement du Canada pour lui accorder certains pouvoirs.

De C. J. Stewart et autres, intéressés dans le commerce de la houille et dans la marine marchande du Canada; demandant que le droit imposé par les Etats-Unis sur la houille canadienne, soit compensée par une égale prime accordée pour toute la houille exportée aux Etats-Unis, ou qu'un droit de cinquante centins par tonneau soit imposé sur toute celle qui sera importée en Canada.

De Hugh Mathewson, président, autres, directeurs et actionnaires de la compagnie du chemin de fer et du pont du Côteau et de la ligne provinciale, et autres, marchands et commerçants, et autres intéressés dans la construction de tels chemins et pont; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leur chemin de fer et pont, et pour leur permettre de changer l'emplacement du terminus est du dit chemin de fer.

De Francis Munro et autres, de l'Anse aux Portugais, dans le comté d'Halifax; demandant que la loi actuelle des pêcheries soient amendée de manière à empêcher la pêche du saumon, dans la saison de l'automne, à l'Anse aux Portugais et dans les autres endroits occupant une position semblable.

De John Fiskin et autres, actionnaires de la compagnie d'assurance du Canada sur la vie et contre les accidents dite "Union"; demandant la passation d'un acte les autorisant à changer le nom de la dite compagnie en celui de la "Compagnie d'assurance du Canada dite Union," et lui accordant de plus amples pouvoirs.

De l'association d'assurance mutuelle agricole du Canada; demandant la passation d'un acte l'autorisant à rétablir les dispositions du chapitre cinquante-deux des Statuts Refondus du Haut-Canada, en tant qu'elle s'y trouve concernée, ainsi que les dispositions de la trente et unième Victoria, chapitre quarante-huit, et demandant en outre l'autorisation de changer son nom en celui de "la compagnie d'assurance mutuelle de London."

La pétition de Elias Tower et autres, intéressés dans la navigation du Saint-Laurent, présentée jeudi dernier, demandant de nouvelles améliorations pour faciliter la navigation de ce fleuve, est lue.

Une motion étant faite et secondée, que la dite pétition soit maintenant reçue,

M. l'Orateur décide,—"Qu'en conformité de la règle 85 qui exige les signatures d'au moins trois pétitionnaires sur la feuille contenant la conclusion de cette pétition, et la feuille contenant la dite conclusion ne portant aucune signature, elle ne peut être reçue."

M. Irving, du comité spécial sur le bill concernant la procédure et la preuve dans les causes criminelles, fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que M. Jones (Halifax), ait la permission de présenter un bill concernant le protêt des lettres de change à l'intérieur dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Palmer ait la permission de présenter un bill concernant la procédure dans les causes criminelles au *Nouveau-Brunswick*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain,

Ordonné, que M. Palmer ait la permission de présenter un bill pour abroger l'acte de faillite de 1875, et tous les actes qui l'amendent.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. Blake ait la permission d'introduire un bill concernant le transfert de l'asile de *Rockwood* à la province d'*Ontario*, et pour amender l'acte des pénitenciers de 1875.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Blake ait la permission de présenter un bill pour établir une cour de juridiction maritime dans la province d'*Ontario*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Laflamme*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant des copies des instructions données par le département de l'Intérieur aux inspecteurs, touchant l'acte des poids et mesures, avec les noms et les salaires de ces inspecteurs ou sous-inspecteurs. (*Documents de la session, No. 53.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abroger les lois de faillite actuellement en vigueur dans la Puissance, étant lu,

M. *Barthe* propose, secondé par M. *Blanchet*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. *Wood* propose, comme amendement, secondé par M. *Irving*, que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les mots "d'hui en quatre mois."

Et des débats s'ensuivant,

Sur motion de M. *Ross* (*Middlesex*), secondé par M. *Casey*,

Ordonné, que les débats soient ajournés.

M. *Blake*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à l'ordre de la Chambre, daté 19 février 1877, demandant copies de toute correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et de la ci-devant province du *Canada* et le gouvernement Impérial, et tous les ordres en Conseil, et tous autres papiers concernant l'extension de la juridiction de la Cour de Vice-Amirauté aux eaux intérieures du *Canada*. (*Documents de la session, No. 54.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 27 Février 1877.

PIÈRES :

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Thompson (Haldimand)*,—la pétition de *Robert M. Mordie* et autres ; la pétition de *John Herriot* et autres ; la pétition de *Hector McFarlane* et autres ; la pétition de *William Murray* et autres ; la pétition de *James May* et autres ; la pétition de *William H. Kent* et autres ; la pétition de *John Williamson* et autres ; la pétition de *J. H. Turner* et autres ; la pétition de *Mattheu Gold* et autres ; et la pétition de *Nathaniel Steen* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Galbraith*,—la pétition de *Francis Tilley* et autres ; la pétition de *John Gillespie* et autres ; la pétition de *John McClellan* et autres ; la pétition de *George Copeland* et autres ; la pétition de *Joseph Hackney* et autres ; et la pétition de *George Paulveir* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Short*,—la pétition de *O. Olsin* et autres, intéressés dans la navigation du *St. Laurent*.

Par M. *Charlton*,—la pétition de *James Dunbar* et autres ; la pétition de *William H. White* et autres ; et la pétition de *C. L. Hollingshead* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Norris*,—la pétition de *David Roelsson* et autres ; la pétition de *John Berdan* et autres ; la pétition de *James Bonnar* et autres ; la pétition de *Thomas Fraser* et autres ; et la pétition de *Alexander Hume* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Farrow*,—la pétition de *Ira Brisbin* et autres ; la pétition de *Joel Adams* et autres ; la pétition de *Hugh Laidlow* et autres ; la pétition de *George E. Mowbray* et autres ; la pétition de *D. A. McRae* et autres ; la pétition de *Thomas Houston* et autres ; et la pétition de *John Baird* et autres du *Canada*.

Par M. *Wallace (Norfolk)*,—la pétition de *D. Patterson* et autres ; et la pétition de *George J. Dixon* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Orton*,—la pétition de *Robert Philp* et autres ; la pétition de *William Misner* et autres ; et la pétition de *Dougald Fraser* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Metcalfe*,—la pétition de *William Clark* et autres ; la pétition de *John Dix* et autres ; la pétition de *William Montgomery* et autres ; et la pétition de *Richard Penhall* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Brouse*,—la pétition de *Nelson Tibbits* et autres ; la pétition de *John J. Cassidy* et autres ; la pétition de *John Lauder* et autres ; la pétition de *George Jones* et autres ; la pétition de *Henry Belford* et autres ; et la pétition de *Philemon Wismer* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Landerkin*,—la pétition de *Carlton McCartney* et autres ; la pétition de *John Hoy* et autres ; la pétition de *Thomas Stephenson* et autres ; et la pétition de *John Cameron* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Gillies*,—la pétition de *James Fyfe* et autres ; la pétition de *William Coventry* et autres ; la pétition de *John F. Ferguson* et autres ; la pétition de *Charles Clarke* et autres ; et la pétition de *Joseph M. Irwin* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Trow*,—la pétition de *W. Hewitt* et autres ; la pétition de *George Johnson* et autres ; la pétition de *Robert Northey* et autres ; la pétition de *Garrett Terhune* et autres ; la pétition de *Guy Bell* et autres ; et la pétition de *Robert Grose* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Burk*,—la pétition de *Thomas Taylor* et autres; la pétition de *James Duncan* et autres; la pétition de *John Kelly* et autres; la pétition de *John Kitchen* et autres; et la pétition d'*Ira E. Grooms*, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Paterson*,—la pétition de *John Brander* et autres; la pétition de *James Brown* et autres; la pétition de *W. J. Partridge* et autres; et la pétition de *James L. Stark* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Higinbotham*,—la pétition de *William Ramsey* et autres; la pétition de *Hugh Nelson* et autres; la pétition de *S. J. Hall* et autres; la pétition de *John Bruce* et autres; la pétition de *Henry Smith* et autres; et la pétition de *John Hooker* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Bowman*,—la pétition de *James Manning* et autres; la pétition de *John Chapman* et autres; la pétition de *John Hewitt* et autres; la pétition de *H. Leet* et autres; la pétition de *W. G. Curry* et autres; la pétition de *John McIntyre* et autres; la pétition de *John A. McCurdy* et autres; la pétition de *Peter Sinclair* et autres; et la pétition de *Francis Brooks* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Forbes*,—la pétition de *J. C. Black* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Rymal*,—la pétition de *George Lethbridge* et autres; la pétition de *John Triggerson* et autres; la pétition de *William Burnett* et autres; et la pétition de *Thomas McKerrall* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *De Veber*,—la pétition de *Samuel McAllister* et autres; la pétition de *John Key* et autres; la pétition de *T. D. W. Learn* et autres; la pétition de *Neil A. Malloy* et autres; la pétition de *David Brand* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Smith (Peel)*,—la pétition de *William Scart* et autres; la pétition de *John Ireland* et autres; la pétition de *David Hill* et autres; la pétition de *John Leedlay* et autres, et la pétition de *James Eckerett* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Guthrie*,—la pétition de *H. F. Baker* et autres; la pétition de *David Robb* et autres; la pétition de *Peter O'Sullivan* et autres; la pétition de *John Cordingley* et autres; et la pétition de *Robert Aitkin* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Blain*,—la pétition de *James Wilson* et autres; la pétition de *John McColman* et autres; et la pétition de *Walter Hyslop* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Gibbs (Ontario D. N.)*, la pétition de *John C. Laughton* et autres; la pétition de *A. M. Drew* et autres; la pétition de *Hiram P. Barns* et autres; et la pétition de *Robert Mocar* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Greenway*,—la pétition de *William Woodsworth* et autres; la pétition de *Francis H. Elliott* et autres; agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Stephenson*,—la pétition du conseil municipal du village de *Wallaceburg*.

Par M. *Jetté*,—la pétition de *Ferdinand Macculloch* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Kerr*,—la pétition de *Robert Brock* et autres; la pétition de *Peter McKenzie* et autres; la pétition de *Duncan McMillan* et autres; et la pétition de *Thomas Tegge* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Ross (Middlesex)*,—la pétition de *John Robinson* et autres; la pétition de *William S. Strachan* et autres; et la pétition d'*Abraham Stenson* et autres, agriculteurs du *Canada*.

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les avis donnés quant aux pétitions suivantes et les trouve suffisants, savoir: De la corporation de la ville de *Kincardine*, dans le comté de *Bruce*, demandant la passation d'un acte l'autorisant à prélever des droits dans le havre de la dite ville de *Kincardine*;—De la compagnie du chemin de fer *Albert*, dans le comté d'*Albert, Nouveau-Brunswick*, ci-devant incorporée par un acte de la législature de la province du *Nouveau-Brunswick*, demandant la passation d'un acte par le Parlement du *Canada* pour lui accorder certains pouvoirs;—De *John Fisher* et autres, actionnaires de la compagnie d'assurance du *Canada* sur la vie et contre les accidents dite *Union*, demandant la passation d'un acte les autorisant à changer le nom de la

dite compagnie en celui de la "compagnie d'assurance du *Canada* dite *Union*," et lui accordant de plus amples pouvoirs;—De *Hugh Mathewson*, président, et autres, directeurs et actionnaires de la compagnie du chemin de fer et du pont du *Côteau* et de la ligne provinciale, et autres, marchands et commerçants, et autres intéressés dans la construction de tels chemins et pont, demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leur chemin de fer et pont et pour leur permettre de changer l'emplacement du terminus est du dit chemin de fer;—De *J. Barsalou* et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "la compagnie de traverse de chemin de fer du *St. Laurent* et du *Pacifique*";—De *A. H. Moore* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie de bœuf et de beurre (à responsabilité limitée);—De *Moise Houde*, M.P.P., et autres, de la *Rivière-du-Loup*, dans le comté de *Maskinongé*, demandant un amendement à leur acte d'incorporation, de manière à permettre la reconstruction du pont sur la *Rivière-du-Loup*, sans que ce soit un pont tournant ou un pont-levis;—De *Édward A. Prentice* et autres, de la Cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie du câble de l'*Union*, dans le but d'établir des communications télégraphiques entre le *Canada* et le Royaume-Uni;—De la compagnie canadienne pour la fabrication des locomotives et des machines, demandant la passation d'un acte l'autorisant à diminuer son capital-actions, et pour d'autres fins;—De la compagnie de prêt et hypothécaire de *Montréal*, demandant la passation d'un acte lui accordant de plus amples pouvoirs.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de transport et de chemin de fer *Union*, demandant la passation d'un acte l'autorisant à diminuer son capital-actions, et trouve l'avis insuffisant quant au temps, mais comme aucuns droits privés, si ce n'est ceux des pétitionnaires, ne peuvent être affectés par la mesure, le comité recommande en conséquence que l'avis soit considéré suffisant.

Ordonné, que *M. Gillies* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la ville de *Kincardine*, dans le comté de *Bruce*, à imposer et prélever certains péages au havre de cette ville.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que *M. Currier* ait la permission de présenter un bill pour autoriser la compagnie de transport et de chemin de fer *Union* à réduire son capital social.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que *M. Boyer* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte incorporant la compagnie du pont de la *Rivière-du-Loup*, dans le comté de *Maskinongé*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que *M. Jetté* ait la permission de présenter un bill pour incorporer la compagnie de traverse de chemin de fer du *St. Laurent* et du *Pacifique*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que *M. Jetté* ait la permission de présenter un bill pour incorporer la compagnie du *Câble Union*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que M. *Richard* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte des élections fédérales de 1874.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que M. *Domville* ait la permission de présenter un bill pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'*Albert*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que M. *Cook* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour établir de meilleures dispositions concernant la commission géologique et d'histoire naturelle du *Canada* et pour le maintien du musée y annexé, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour jeudi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour étendre à la province de l'Île du *Prince-Edouard* quelques-unes des lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces du *Canada*, étant lu.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte concernant le larcin et autres offenses semblables, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne étant lu,

Le bill est en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre les divers actes concernant l'assurance, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner certaines résolutions amendant la huitième section de l'acte passé dans la trenteseptième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender l'acte trente-six *Victoria*, chapitre trente-et-un, concernant les traitements des juges, et pour d'autres fins," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Forbes* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Forbes*, fait rapport des résolutions en conséquence, et lesquelles sont lues comme suit :

1o. *Résolu*, qu'il est opportun d'amender la huitième section de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender l'acte trente-six *Victoria*, chapitre trente-et-un, concernant les traitements des juges et pour

d'autres fins," en biffant les mots " pendant quinze ans " contenus dans la dite section et en y substituant les autres mots " pendant dix ans."

20. *Résolu*, qu'il est opportun de pourvoir que le dit amendement devra s'étendre dans l'application de la section amendée, aux juges des cours de comté à la *Nouvelle-Ecosse*, en vertu de la seconde section de l'acte passé dans la trente-neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé: " Acte pour pourvoir aux traitements des juges des cours de comté dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, et pour d'autres fins."

Les dites résolutions étant lues une seconde fois sont adoptées.

Ordonné, que M. *Blake* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte 37 *Victoria*, chapitre 4.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité pour examiner une certaine résolution concernant l'acte du Revenu de l'Intérieur, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Delorme* fait rapport que le comité a fait quelques progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M. *Smith* (*Westmoreland*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à un ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant copie du rapport de M. *Langmuir* sur l'hôpital de marine à *Québec*. (*Documents de la session*, No. 56.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille neuf cent dix-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année expirant le 30 juin 1878.
2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du greffier, pour l'année expirant le 30 juin 1878.
3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc., pour l'année expirant le 30 juin 1878.
4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes de la Chambre des Communes, pour l'année expirant le 30 juin 1878.
5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la publication des débats de la Chambre des Communes, pour l'année expirant le 30 juin 1878.
6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du sergent-d'armes, pour l'année expirant le 30 juin 1878.
7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit pour la bibliothèque du Parlement, y compris la somme affectée pour l'achat de livres de loi, pour l'année expirant le 30 juin 1878.
8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'impression, reliure et distribution des lois, pour l'année expirant le 30 juin 1878.
9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa

Majesté pour faire face aux dépenses de la codification des lois, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'impression, papier à imprimer et reliure, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes du greffier de la Couronne en Chancellerie, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impression diverses, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant aux soins des archives, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'organisation du *Patent Record*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Charles François Roy, écuier, membre pour le district électoral de *Kamouraska*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Le comité des subsides siège de nouveau.

(*En comité.*)

15 *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation des statistiques criminelles, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Young* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

M. *Young* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité siège de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 28 Février 1877.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposés sur la table :

Par M. *Campbell*, la pétition du révérend *Peter Clark* et autres, du *Cap Nord* et de la Baie *St. Laurent*, comté de *Victoria*; la pétition de *D. J. Kennelly* et autres; la pétition de *J. R. Noonan* et autres; la pétition du révérend *Charles Bowman D.D.* et autres.

Par M. *Charlton*, la pétition de *Frank Somers* et autres; la pétition d'*Isaac French* et autres; la pétition de *John Livingston* et autres; la pétition de *William Bristow* et autres; la pétition de *John Ross* et autres; et la pétition de *John Taylor* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Ross (Durham D.E.)*, la pétition de *Socrates Curtis* et autres; la pétition de *Isaac Moore* et autres; la pétition de *Samuel Lane* et autres; et la pétition de *Allen Nelson* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *White (Hastings)*, la pétition de *E. H. Hilborn* et autres; la pétition de *T. F. Wrigly* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. *Flynn*, la pétition de *Charles Boudrot, M.P.P.*, et autres; et la pétition de *George M. Jean* et autres, de la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Jetté*, la pétition de la compagnie d'assurance *Royale-Canadienne*.

Par M. *Workman*, la pétition de la chambre de commerce de *Montréal*.

Par M. *Forbes*, la pétition de *Jonathan Smith* et autres, comté de *Queens*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *McGregor*, la pétition de *C. R. Home* et autres, du comté d'*Essex*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *William Brock* et autres; de *George Richmond* et autres; de *Edward Caldwell* et autres; de *Robert Kellam* et autres; de *John Tipp* et autres; de *Marck Munday* et autres; de *Samuel Barpewell* et autres; d'*Oliver Ransom* et autres; de *William Haldenly* et autres; de *Walter Brett* et autres; de *John McFadye* et autres; de *George Davidson* et autres; de *William McDevitt* et autres; de *Joseph Goodfellow* et autres; de *Alexander McLaughlin* et autres; de *Robert Hall* et autres; de *John Stickney* et autres; de *William J. Montgomery* et autres; de *William Rynson Gordanier* et autres; de *Francis Heightholm* et autres; de *William Broomfield* et autres; de *William McFarlane* et autres; de *Luke Pearsall* et autres; de *Isaac Fraser* et autres; de *Joseph Wright* et autres; de *Robert Knox* et autres; d'*Edward Archer* et autres; de *Timothy Connell* et autres; de *David Deer* et autres; de *Joseph Dodds* et autres; de *Charles E. Porter* et autres; d'*Andrew Shore* et autres; de *John Wilson* et autres; de *John A. Spencer* et autres; de *Francis Shiel* et autres; de *James Cuthill* et autres; de *Moss J. Olmsted* et autres; de *William Cole* et autres; de *William Webster* et autres; de *Thomas Steele* et autres; de *James Morrison* et autres; de *W. G. Massey* et autres; de *Malcolm McTaggart* et autres; de *Robert Laidlaw* et autres; de *William K. Knowlton* et autres; de *John de Butchart* et autres; d'*Alfred Shell* et autres; de *Silvanus Woodward* et autres; de *John Ramsey* et autres; de *Henry Tuford* et autres; de *G. P. Beynon* et autres; de *William Johnston* et autres; de *Aaron Austin* et autres; de *Peter Stewart* et autres; d'*Edward Pepper* et autres; de *James Laing* et autres; de *Calvin Davis* et autres; de *Alice Freeman* et autres; de *George Twiss* et autres; de *Francis Van de Bogart* et autres; de *John Shier* et autres; de *Tilton H. Stephens* et autres; de *Samuel Honey* et autres; d'*Henry D. Irwin* et autres; de *James Fiddes* et autres; de *Francis Rankin* et autres; de *William Webster* et autres; de *A. McIntosh* et autres; de *F. M. Carpenter*

et autres; de *Adam Shier* et autres; de *James Gillespie* et autres; de *A. G. Hughes* et autres; de *John Holborn* et autres; de *Richard F. Pollard* et autres; de *D. S. Tisdale* et autres; de *Robert Gardiner* et autres; de *Hiram Kester* et autres; de *George Book* et autres; de *Ira Stafford* et autres; de *William Forrester* et autres; d'*Alexander Carrel* et autres; d'*Abraham Lee* et autres; de *John Hooper* et autres, et de *John M. Syme* et autres, agriculteurs du *Canada*, demandant séparément que le bill maintenant devant la Chambre pour incorporer la grange fédérale des protecteurs de l'industrie agricole, devienne loi.

Du conseil du comté d'*Essex*; demandant qu'il soit fait un changement dans le tarif canadien en ce qui concerne les produits agricoles afin qu'il soit uniforme au tarif des *Etats-Unis*.

De la société de construction de la Puissance; demandant l'autorisation de changer son nom en celui de "compagnie de prêt et hypothécaire de la cité," d'augmenter son fonds de capital-actions et d'amender sa charte d'incorporation.

De *E. C. Monck*, avocat de la succession de feu l'honorable *Robert Jones*; demandant un renouvellement des privilèges concernant le pont de péage au-dessus de la rivière *Richelieu*.

Du conseil municipal du comté de *Bruce*; demandant le rejet de la sous-section quatre de la section douze de l'acte concernant la vente des liqueurs enivrantes passé dans l'année 1864.

La pétition d'*Antoine Dumont* et autres, de la paroisse de *Ste. Rose de Dégel*; la pétition du révérend *L. H. Boutard* et autres, de la paroisse de *St. Louis de Ha! Ha!* la pétition de *Paschal LeBel* et autres, de la paroisse de *St. Honoré*, et la pétition du révérend *Joseph Alfred Pérusse* et autres, de *Notre Dame du Lac*, comté de *Témiscouata*, présentées séparément lundi dernier, demandant des réparations au pont au chemin public de *Témiscouata*, sont lues:

Une motion étant proposée et secondée que les dites pétitions soient maintenant reçues,

M. l'Orateur décide,—“Que l'octroi à la demande de ces pétitions devant entraîner une dépense de l'argent public, elles ne peuvent être reçues.”

La pétition du conseil du comté d'*Essex*, présentée lundi dernier, demandant une certaine somme d'argent pour le dragage de la rivière *Canard* est lue.

Une motion étant proposée et secondée que la dite pétition soit maintenant reçue.

M. l'Orateur décide:—“Que l'octroi à la demande de cette pétition devant entraîner une dépense de l'argent public, elle ne peut être reçue.”

M. *Ross* (*Middlesex*), du comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu. (*Appendice No. 1.*)

Sur motion de M. *Jetté*, secondé par M. *Holton*,

Ordonné, que la pétition de la compagnie d'assurance Royale-Canadienne, soit maintenant reçue.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant la suspension de la règle concernant l'avis préalable d'un bill présenté par eux et des amendements à son acte d'incorporation.

Ordonné, que M. *Holton* ait la permission de présenter un bill pour étendre les pouvoirs de la compagnie de prêt hypothécaire de *Montréal*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. *Donville* ait la permission de présenter un bill pour amender de nouveau l'acte incorporant la compagnie maritime d'assurance mutuelle du *Canada*.
Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. *Jetté* ait la permission de présenter un bill pour faire de nouvelles dispositions pour l'établissement et l'administration de sociétés de construction dans la province de *Québec*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Jetté* ait la permission de présenter un bill pour autoriser la construction d'aqueducs par des compagnies à fonds commun.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Blake* ait la permission de présenter un bill pour pourvoir à l'amélioration de la discipline des prisons.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Blake* ait la permission de présenter un bill pour empêcher le jeu sur certaines voies publiques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

Dufferin.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes une autre correspondance ayant rapport à la construction du chemin de fer Canadien du *Pacifique* (*Documents de la session, No. 57.*)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 16 février 1877.

M. *McCarthy* propose, secondé par M. *Haggart*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, une copie de tous rapports ou états faits relativement à la construction ou à la tentative de construction de l'embranchement du chemin de fer du *Pacifique* de la *Baie Georgienne*, en vertu d'un contrat par l'honorable A. B. *Foster*, toute la correspondance entre l'honorable M. *Foster* et le gouvernement relativement à ce contrat ou aux ouvrages faits en vertu d'icelui, ou à son incapacité de les faire, tous ordres de départements ou ordres en Conseil passés relativement à ces travaux publics, spécialement l'ordre concernant la résiliation du dit contrat, avec un état du service ou des services pour lesquels la somme de \$107,100 a été payée à l'honorable A. B. *Foster* en à-compte du dit contrat, les annonces des soumissions, la preuve que l'entrepreneur valait \$4,000 par mille, ainsi qu'affirmé dans le dit contrat, et le certificat du dépôt de \$85,000 y mentionné, en autant que ces documents n'ont pas été déjà déposés devant la Chambre.

M. *Kirkpatrick* propose comme amendement, secondé par M. *Bowell*, que les mots suivants soient ajoutés : " Toutes lettres, correspondances et preuve mises devant le

ministre des Travaux Publics pour le satisfaire, conformément aux conditions de l'ordre en Conseil du 4 novembre 1874, ratifiées par une résolution de cette Chambre le 13 mars 1875, que la compagnie du chemin Central du *Canada* a pris les moyens nécessaires pour assurer, avec le *bonus* du gouvernement, l'achèvement de la ligne le ou avant le 1er janvier 1877. Aussi les rapports faits de temps en temps et montrant que la compagnie faisait des progrès qui permettaient d'espérer que la dite ligne serait complétée dans le temps fixé; aussi un état des paiements faits à la dite compagnie en à-compte de la subvention accordée aux conditions mentionnées dans le dit ordre en Conseil, et de la qualité, de l'espace et du poids par verge des rails livrés en tous endroits de la ligne à construire, la valeur de ces rails, la preuve ou le certificat de cette valeur, et les paiements faits en à-compte des dits rails et les dates de ces paiements, et l'endroit où ces rails ont été livrés, et s'ils n'ont pas été livrés sur la ligne à construire et à quelle distance ou distances ils l'ont été."

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix.

Résolu, qu'il soit présentée une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, une copie de tous rapports ou états faits relativement à la construction ou à la tentative de construction de l'embranchement du chemin de fer du Pacifique de la *Baie Georgienne*, en vertu d'un contrat par l'honorable *A. B. Foster*, toute la correspondance entre l'honorable *M. Foster* et le gouvernement relativement à ce contrat ou aux ouvrages faits en vertu d'icelui, ou à son incapacité de les faire, tous ordres de départements ou ordres en Conseil passés relativement à ces travaux publics, spécialement l'ordre concernant la résiliation du dit contrat, avec un état du service ou des services pour lesquels la somme de \$107,100 a été payée à l'honorable *A. B. Foster* en à-compte du dit contrat, les annonces des soumissions, la preuve que l'entrepreneur valait \$1,000 par mille ainsi qu'affirmé dans le dit contrat, et le certificat du dépôt de \$85,000 y mentionné; toutes lettres, correspondances et preuve mises devant le ministre des Travaux Publics pour le satisfaire, conformément aux conditions de l'ordre en Conseil du 4 novembre 1874, ratifiées par une résolution de cette Chambre le 13 mars 1875, que la compagnie du chemin de fer Central du *Canada* a pris les moyens nécessaires pour assurer, avec le *bonus* du gouvernement, l'achèvement de la ligne le ou avant le 1er janvier 1877. Aussi les rapports faits de temps en temps et montrant que la compagnie, quand elle faisait des progrès qui permettaient d'espérer que la dite ligne serait complétée dans le temps fixé; aussi un état des paiements faits à la dite compagnie en à-compte de la subvention accordée aux conditions mentionnées dans le dit ordre en Conseil, et de la qualité, de l'espace et du poids par verge des rails livrés en tous endroits de la ligne à construire, la valeur de ces rails, la preuve ou le certificat de cette valeur, et les paiements faits en à-compte des dits rails et les dates de ces paiements, et l'endroit où les endroits où ces rails ont été livrés, et s'ils n'ont pas été livrés sur la ligne à construire et à quelle distance ou distances ils l'ont été.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sept heures et demie, P.M.

Conformément à la 19^e règle de cette Chambre les ordres concernant les bills privés sont appelés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne du télégraphe de l'Atlantique, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour conférer les propriétés et

pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de *Pickering* à *Joseph Harris McClellan*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du Pont de la *Grande Isle de Niagara*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de prêt de placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée), étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie d'assurance de l'Union Maritime d'*Halifax (Nouvelle-Écosse)*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce,

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser et faciliter la liquidation de la banque Métropolitaine, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la banque *Jacques Cartier*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la société de construction *St. Jacques*, comme société de construction permanente, et pour autres fins, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour changer le nom de la compagnie de chemin de fer International de *St. Francois et Mégantic* en celui de compagnie de chemin de fer International, et pour autres fins s'y rattachant, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance agricole d'*Ottawa*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie de chemin de fer d'*Ottawa, Vaudreuil et Montréal*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour accorder de nouveaux pouvoirs à la compagnie de charbon et de chemin de fer de *Springhill* et *Parrsborough* (à responsabilité limitée), étant lu,

Le bill, est en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux, et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend les débats ajournés sur l'amendement proposé, lundi dernier, à la motion que le bill pour abroger les lois de faillite actuellement en vigueur dans la Puissance, soit maintenant lu la seconde fois, et lequel amendement est, que le mot " maintenant " soit retranché, et qu'il soit remplacé par les mots suivants " d'aujourd'hui à quatre mois." P. 4
7

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cunningham,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Richard,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Buell,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Burk,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>MacDonnell (Inv'rn'ss)</i>	<i>Snider,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud)</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Trou,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Christie,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Church,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Yeo.—103.</i>
<i>Cook,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Pope (Queen's I.P.E.),</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Cheval,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Pinsonneault</i>

<i>Béchar,</i>	<i>Colby,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Coupal,</i> ^m	<i>Little,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Déforme,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Domville,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Wright (Pontiac).-41.</i>
<i>Caron,</i>			

Ainsi la motion est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois d'aujourd'hui à quatre mois.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Judi, 1er Mars 1877.

PRIÈRES :

M. l'Orateur met devant la Chambre une copie certifiée du jugement et de la décision de la Cour Suprême du *Canada* dans l'affaire de

OSÉE BRASSARD, *et al.*, (pétitionnaires),

Appelants,

ET

L'HON. HECTOR LOUIS LANGEVIN, (défendeur),

Intimé,

qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du *Canada*.

Et lequel jugement est lu comme suit :

DANS LA COUR SUPRÊME DU CANADA.

MERCREDI, le 28e jour de février, A. D. 1877.

PRÉSENTS :

L'HONORABLE JUGE EN CHEF,
 " JUGE RITCHIE,
 " " STRONG,
 " " TASCHEREAU,
 " " FOURNIER,
 " " HENRY,

OSÉE BRASSARD, *et al.*, (pétitionnaire),*Appelants.*

ET

L'HON. HECTOR LOUIS LANGEVIN (défendeur),

Intimé.

L'appel des pétitionnaires ci-haut nommés, appelant du jugement de la Cour Supérieure pour la province de Québec, prononcé par l'honorable juge *Routhier*, le cinquième jour de novembre, A. D. 1876, renvoyant la pétition des dits appelants, se plaignant de l'illégalité de l'élection du dit intimé comme membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de *Charlevoix*, ayant été entendu devant cette Cour, les vingt-sixième, vingt-septième, vingt-neuvième, trentième et trente-et-unième jour du mois de janvier dernier et le premier jour du mois de février courant, en présence des procureurs et conseil tant des appelants que de l'intimé, et cette Cour ayant entendu la plaidoirie des dits procureurs et conseil, a bien voulu ordonner que le dit appel fut pris en délibéré pour y être adjugé, et cet appel étant revenu ce jour pour le prononcé du jugement, cette Cour a ordonné et adjugé que le dit appel fut maintenu et il a été maintenu, et que le dit jugement de la dite Cour Supérieure pour la province de Québec soit renversé, et cette Cour a de plus adjugé et décidé comme suit :

1o. Que le dit honorable *Hector Louis Langevin* n'a pas dûment été élu membre pour représenter dans la Chambre des Communes le district électoral de *Charlevoix*, dans la province de Québec, à l'élection tenue dans le mois de janvier, A. D. 1876, laquelle élection avec le rapport d'icelle a été annoncée dans la *Gazette du Canada*, le cinquième jour de février, A. D. 1876.

2o. Que la dite élection pour le dit district électoral de *Charlevoix* est une élection nulle.

3o. Que le dit *Hector Louis Langevin*, par ses agents, s'est rendu coupable de l'offense d'avoir exercé une influence indue à la dite élection.

4o. Que la dite offense d'influence indue a été commise par le révérend *Joseph Sirois*, curé de la *Baie St. Paul* ; le révérend *W. Tremblay*, curé de *St. Fidèle* ; le révérend *Ignace Langlais*, curé de *St. Hilarion* ; le révérend *Francois Cinq-Mars*, curé du *St. Siméon*, et le révérend *N. Doucet*, curé de *St. Etienne de la Malbaie*, les agents de dit *Hector Louis Langevin*, sans sa connaissance et son consentement formels.

5o. Que le dit *Hector Louis Langevin* paie aux pétitionnaires les frais de cet appel, excepté les frais quant à soixante pages du *factum* imprimé en appel concernant les *subpœnas* et les certificats des huissiers relativement à leur signification.

6o. Que le protonotaire de la dite Cour Supérieure pour le district du *Saguenay* paie aux dits pétitionnaires la somme de cent piastres déposées entre ses mains, le vingt-huitième jour de novembre dernier, comme sûreté des frais d'appel devant cette Cour.

7o. Que le dit *Hector Louis Langevin* paie aux dits pétitionnaires les frais des dites procédures dans la dite Cour Supérieure, sauf cette partie des frais d'enquête et d'audition qui se rattachent à ces points de la cause sur lesquels les pétitionnaires ont failli, savoir : Ceux qui ont trait aux allégations de corruption, de menaces et d'influence indue contenue dans la pétition et au sujet desquelles l'intimé demeure exonéré.

Leurs honneurs M. le juge *Fournier* et M. *Henry* diffèrent d'opinion sur la réduction des frais des appelants tel que ci-dessus mentionné.

Certifié.

ROBERT CASSELS, jr.,
Régistrare de la Cour Suprême du Canada.

Et il est ordonné que le dit jugement et la dite décision soient entrés dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, qu'en conformité de l'acte 37 *Victoria*, chapitre 10, section 36, il a adressé son mandat au greffier de la couronne en chancellerie, pour l'émission d'un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *MacKay* (*Cap-Breton*),—la pétition de MM. *Vooght Bros.*, marchands et autres de *Sydney Nord*, comté du *Cap-Breton*.

Par M. *Norris*,—la pétition de *Sylvester Neelin* et autres, de *St. Catherine* et des environs.

Par M. *Forbes*,—la pétition de *Stephen Smith* et autres, de *Liverpool, Nouvelle-Ecosse* et des environs.

Par M. *Thomson* (*Welland*),—la pétition de *James R. Hahn* et autres, de *Port Colborne* et des environs.

Par M. *Macdonald* (*Toronto*),—la pétition de *Daniel Wilson* et autres, administrateurs de l'asile et de la maison d'industrie des petits colporteurs de journaux à *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Robert M. Mordie* et autres; de *John Herriot* et autres; d'*Hector McFurlane* et autres; de *William Murray* et autres; de *James May* et autres; de *William H. Kent* et autres; de *John Williamson* et autres; de *J. H. Turner* et autres; de *Matthew Gold* et autres; de *Nathaniel Steen* et autres; de *Francis Tilley* et autres; de *John Gillespie* et autres; de *John McClellan* et autres; de *George Copeland* et autres; de *Joseph Hackney* et autres; de *George Paulvier* et autres; de *James Dunbar* et autres; de *William H. White* et autres; de *C. L. Hollingshead* et autres; de *David Roelsson* et autres; de *John Berdan* et autres; de *James Bonnar* et autres; de *Thomas Fraser* et autres; d'*Alexander Hume* et autres; d'*Ira Brisbin* et autres; de *Joel Adams* et autres; de *Hugh Laidlaw* et autres; de *George E. Mowbray* et autres; de *D. A. McRae* et autres; de *Thomas Houston* et autres; de *John Baird* et autres; de *D. Patterson* et autres; de *George J. Dixon* et autres; de *Robert Philp* et autres; de *William Messier* et autres; de *Dougald Frazer* et autres; de *William Clark* et autres; de *John Dix* et autres; de *William Montgomery* et autres; de *Richard Penhail* et autres; de *Nelson Libbels* et autres; de *John T. Cassidy* et autres; de *John Lauder* et autres; de *George Jones* et autres; d'*Henry Belford* et autres; de *Philemon Wismer* et autres; de *Carlton McCartney* et autres; de *John Hoey* et autres; de *Thomas Stephenson* et autres; de *John Cameron* et autres; de *James Fyfe* et autres; de *William Coventry* et autres; de *John F. Ferguson* et autres; de *Charles Clarke* et autres; de *Joseph M. Irvin* et autres; de *W. Steuitt* et autres; de *George Johnson* et autres; de *Robert Northey* et autres; de *Garrett Tehune* et autres; de *Guy Bell* et autres; de *Robert Grose* et autres; de *Thomas Taylor* et autres; de *James Duncan* et autres; de *John Kelly* et autres; de *John Kitchen* et autres; d'*Ira E. Grooms* et autres; de *John Brander* et autres; de *James Brown* et autres; de *W. J. Partridge* et autres; de *James L. Stark* et autres; de *William Ramsey* et autres; de *Hugh Nelson* et autres; de *S. J. Hall* et autres; de *John Bruce* et autres; d'*Henry Smith* et autres; de *John Hooker* et autres; de *James Manning* et autres; de *John Chapman* et autres; de *John Hewitt* et autres; de *H. Leet* et autres; de *W. G. Curry* et autres; de *John McIntyre* et autres; de *John A. McCurdy* et autres; de *Peter Sinclair* et autres; de *Francis Brooks* et autres; de *J. C. Black* et autres; de *George Lethbridge* et autres; de *John Tuggerson* et autres; de *William Burnett* et autres; de *Thomas McKerrall* et autres; de *Samuel McAllister* et autres; de *John Key* et autres; de *T. D. W. Learn* et autres; de *Neil A. Malloy* et autres; de *David Brand* et autres; de *William Scart* et autres; de *John Ireland* et autres; de *David Hill* et autres; de *John Leedlay* et autres; de *James Eckerett* et autres; de *H. F. Baker* et autres; de *David Robb* et autres; de *Peter O'Sullivan* et autres; de *John Cordingly* et autres; de *Robert Aitkin* et autres; de *James Wilson* et autres; de *John McColman* et autres; de *Walter Hyslop* et autres; de

John E. Laughton et autres ; de *A. M. Drew* et autres ; de *Hiram P. Barns* et autres ; de *Robert Mocar* et autres ; de *William Woodsworth* et autres ; de *Francis H. Elliott* et autres ; de *Robert Brock* et autres ; de *Peter McKenzie* et autres ; de *Duncan McMillan* et autres ; de *Thomas Tegye* et autres ; de *John Robinson* et autres ; de *William S. Strachan* et autres ; de *Abraham Stenson* et autres, agriculteurs, du *Canada* ; demandant séparément que le bill maintenant devant le Parlement pour incorporer la Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole, devienne loi.

De *O. Oslin*, et autres intéressés dans la navigation du *St. Laurent* ; demandant de nouvelles améliorations pour faciliter la navigation du fleuve *St. Laurent*.

De *Ferdinand Macculloch* et autres, de la Cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de Garanties Canadiennes (à responsabilité limitée).

M. Huntington, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à un ordre de la Chambre, daté 3 avril 1876, demandant copie de la correspondance avec le maître-général des Postes ou avec son département, au sujet des accusations portées contre le maître de poste de *Bloomsbury*, dans le comté de *Norfolk* ; aussi les témoignages pris par l'inspecteur qui s'est enquis sur les dites accusations, avec son rapport sur ce sujet. (*Documents de la session, No. 58.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 19 février 1877, demandant un état des montants payés pour impressions par le département des Postes durant les années 1874, 1875 et 1876 respectivement, à des personnes autres que l'imprimeur du Parlement et l'entrepreneur à *Ottawa*, le dit état devant indiquer la province dans laquelle l'ouvrage a été fait, la nature de l'ouvrage, le nom des personnes par qui il a été fait, s'il a été fait par contrat ou autrement, et les noms des personnes qui ont reçu les paiements et ont donné les reçus. (*Documents de la session, No. 59.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 2 mars 1876, demandant copies de la correspondance et des documents se rapportant à la destitution de *M. Bollet* comme maître de poste de *St. Henri*, dans le comté de *Lévis*. (*Documents de la session, No. 60.*)

Et aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 19 février 1877, demandant copies de la correspondance concernant le maître de poste à *Grand Bras d'Or*, et la raison pour laquelle *McLeod* n'a pas eu le bureau après avoir été nommé et avoir donné des cautions suffisantes ; aussi, le nom du maître de poste actuel et les noms de ses cautions. (*Documents de la session, No. 62.*)

M. Burpee, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à un ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant un état classifié des importations et des exportations de bétail, indiquant le lieu de provenance et le lieu de destination de ce bétail pour chaque semestre, depuis le 1er mars 1875, au 1er janvier 1877 et pour le mois de janvier 1877. (*Documents de la session, No. 61.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 22 février 1877, demandant copies de la correspondance échangée avec *John Baine*, *Angus Morisson* et *Charles L. Campbell*, relativement à leur destitution comme officiers préposés à la saisie et au débarquement à *Grand Bras d'Or*, et les raisons de ces destitutions, avec tous rapports ou lettres de l'inspecteur des Douanes se rapportant à ces destitutions, ou toute autre correspondance à ce sujet. (*Documents de la session, No. 63.*)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 2 mars 1876, demandant un état de tout le gypse ou plâtre de *Paris* importé des *Etats-Unis* en *Canada*, indiquant les ports ou places d'où il est importé, et aussi les ports en *Canada* où il est entré, la quantité entrée à l'état brut, la quantité de gypse ou de plâtre de *Paris* moulu, entrée pour servir d'amendement à la terre, la quantité qui en est entrée moulu pour les fins manufacturières, celle qui est entrée calcinée, le prix auquel il est entré, le taux du droit sur chaque classe, et le montant des droits perçus sur cet article. (*Documents de la session, No. 64.*)

Et aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant un état compilé depuis le 1er janvier 1875 jusqu'au 1er janvier 1877, et indiquant les quantités des différentes qualités de sucres importées d'*Europe*, des *Antilles Anglaises* et étrangères, ainsi que des *Etats-Unis*, et aussi la valeur de toutes telles importations et les droits de douane perçus à cet égard. (*Documents de la session No. 65.*)

La pétition du conseil municipal du village de *Wallaceburg*, présentée mardi dernier, demandant qu'on prenne les moyens de creuser et de rendre navigable le passage de l'est du chenal *Ecarté*, est lu.

Une motion étant proposée et secondée que la dite pétition soit maintenant reçue, M. l'Orateur décide: "Qu'en conformité de la règle 85, qui exige les signatures d'au moins trois pétitionnaires sur la page contenant la prière de la pétition, et la page où se trouve la prière de cette pétition ne portant aucune signature, elle ne peut pas être reçue."

M. *Ross (Middlesex)*, du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:

Le comité a examiné avec soin les documents qui suivent et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui des *Etats-Unis* au sujet de la prétendue violation du traité de *Washington*.

Réponse à ordre,—Copies du contrat de la toiture en fer de la station qui devait être construite à *Halifax*, avec les soumissions y relatives.

Réponse à ordre,—Prospectus publié à *Londres* par l'honorables ministre des Finances relativement au dernier emprunt, etc., etc.

Réponse à ordre,—Condammations pour offenses capitales entre le 1er juillet 1867 et le 31 décembre 1876, donnant les noms des condamnés, la nature du crime et l'action de l'exécutif.

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement Impérial ou toute compagnie de navire ou toute personne, concernant la qualification des chirurgiens à bord des steamers anglais, etc.

Réponse à ordre,—Etat indiquant la quantité de vieux rails maintenant disponibles et en la possession du gouvernement, et si ces rails peuvent être employés à aider à la construction de lignes d'embranchement.

Réponse à ordre,—Instructions données par le département de l'Intérieur aux inspecteurs, touchant l'acte des poids et mesures, avec les noms et les salaires de ces inspecteurs et sous-inspecteurs.

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement du *Canada* et de l'ancienne province du *Canada* et le gouvernement Impérial, et autres papiers concernant l'extension de la juridiction de la Cour de Vice-Amirauté dans les eaux intérieures du *Canada*.

Correspondance concernant les troubles sur la ligne du chemin de fer Grand-Tronc du *Canada*.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés:

Réponse à ordre,—Etat de toutes réclamations faites par des individus ou des corporations relativement à la construction du chemin de fer Intercolonial dans les limites de la province de *Québec*, etc., etc.

Réponse à ordre,—Papiers et correspondance en rapport avec les paiements faits à *J. F. B. McCready* et autres, dans le comté de *King*, pour de prétendus dommages encourus par suite d'un incendie et pour d'autres causes, sur le chemin de fer Intercolonial.

Réponse à ordre,—Soumissions reçues pour la construction de la gare à *Halifax*, correspondance, etc.

Réponse à ordre,—Noms des évaluateurs employés sur le chemin de fer Intercolonial, dans les comtés de *Témiscouata* et de *Rimouski*, pour l'achat de terrain et l'évaluation des dommages, etc.

Réponse à adresse,—Correspondance entre les autorités de la cité de *St. Jean, N. B.*, et le gouvernement du *Canada*, relativement à la construction d'un embranchement du chemin de fer Intercolonial, autour de la baie *Courtney, St. Jean, N. B.*, jusqu'au quai de lest.

Réponse à adresse,—Etat des salaires, honoraires et indemnités payés par les commissaires du havre de *Montréal* à tout employé quelconque de la dite commission du havre.

Réponse à adresse (Sénat),—Contrat entre le gouvernement du *Canada* et le collège *McGill* relativement à un immeuble situé dans la cité de *Montréal* connu sous le nom de "Palais de Cristal," etc., etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de *Québec* relativement à l'état de détresse, l'automne dernier, des pêcheurs de la côte nord du *St. Laurent*.

Réponse à adresse,—Ordres en Conseil entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement de la province de *Manitoba*, relativement aux secours à donner aux colons, etc.

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement du *Canada* et toutes personnes du *Nouveau-Brunswick* relativement à la construction du chemin de fer dans cette province.

Rapport du nombre de commissaires pour les octrois aux Sauvages dans la *Nouvelle-Ecosse*.

Réponse à adresse (Sénat),—Instructions à l'honorable *Alex. Morris*, lieutenant-gouverneur des territoires du *Nord-Ouest* et tous rapport et correspondances entre le lieutenant-gouverneur et le gouvernement du *Canada*.

Réponse à ordre,—Rapport de *M. Langmuir* sur l'hôpital de marine de *Québec*.

Réponse à adresse,—Copies de tous les comptes et bordereaux pour la construction et la réparation, en 1875, des quais de la *Malbaie*.

M. Rymal, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné les avis donnés relativement aux pétitions qui suivent, et les trouve suffisants, savoir : De l'association agricole d'assurance mutuelle du *Canada* demandant un acte les autorisant à remettre en vigueur les dispositions du chapitre cinquante-deux des statuts refondus du *Haut-Canada*, en tant qu'elle est concernée ; aussi, à remettre en vigueur les dispositions de la section 20 de l'acte 31 *Victoria*, chapitre 48, et aussi à changer son nom en celui de compagnie d'assurance mutuelle de *Londres* ; et de la société de construction de la Puissance, demandant un acte pour l'autoriser à changer son nom en celui de compagnie de prêt hypothécaire de la cité, à augmenter leur capital-actions et à amender sa charte.

Relativement à la pétition de la compagnie d'assurance Royale, demandant la suspension de la règle concernant l'avis préalable d'un bill présenté par eux et des amendements à son acte d'incorporation, le comité est d'opinion qu'aucun avis n'a été donné et se permet de conseiller qu'on déclare dans ce bill qu'aucun changement important affectant les actionnaires ne sera fait sans leur consentement donné préalablement à une assemblée générale ; il recommande en conséquence une suspension de la règle dans ce cas.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 19 février 1877 ; demandant des copies de tous les papiers et correspondances en la possession du gouvernement concernant les améliorations du havre à l'embouchure de la rivière de l'île *Partridge*, ainsi que les papiers et correspondances relatifs aux réparations et à la protection du quai à l'île *Partridge*. (*Documents de la session, No. 66*).

Et aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 16 février 1877; demandant un état de toutes les soumissions et des contrats pour la construction d'un havre à *Ingonish, Nouvelle-Ecosse*, indiquant les noms des personnes à qui le contrat a été donné, si tel contrat a été donné au plus bas soumissionnaire, les noms des personnes à qui le contrat a été subséquemment transporté, et de leurs cautions depuis le commencement des travaux, les dates de tel transport, le prix du contrat originaire, si le contrat a été rempli conformément aux premiers plans et spécifications, si non, pourquoi; aussi, si le contrat a été enlevé des mains des entrepreneurs, et si tel est le cas, à quelle époque; aussi, quelle est la partie dans les premiers plans et spécifications qui n'a pas été achevée ou complétée, et quelles sont les autres sommes qui doivent être payées aux entrepreneurs pour la quantité d'ouvrage qu'ils ont faite, et si l'on a l'intention de terminer les travaux conformément aux premiers plans et spécifications; et aussi, le montant payé pour la surveillance des travaux spécifiés dans le contrat, et à qui; et aussi, copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et l'entrepreneur au sujet de son désistement du contrat, pour se présenter dans le comté de *Victoria* dont le siège était vacant. (*Documents de la session, No. 67*).

Ordonné, que la 51e règle de cette Chambre, soit suspendue quant au bill pour autoriser la compagnie d'assurance Royale Canadienne à réduire son capital-actions et pour autres fins; et que M. *Jetté* ait la permission de présenter le dit bill.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Ouimet* ait la permission de présenter un bill pour changer le nom de la société de construction de la Puissance en celui de "compagnie de prêt de la Cité," et pour changer, modifier, et dans certains cas, pour augmenter les pouvoirs de la dite société.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Kirkpatrick* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte incorporant la compagnie Union d'assurances sur la vie et contre les accidents du *Canada*, et pour changer son nom en celui de "compagnie d'assurances Union du *Canada*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte des poids et mesures, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte de faillite de 1875, relativement aux engagements entre commerçants et non-commerçants, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill concernant le protêt des lettres de change sur l'intérieur dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

M. *Tupper* propose, secondé par Sir *John A. Macdonald*, qu'un ordre de cette Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport montrant tous les montants transportés, par ordres en Conseil, à la fin de l'année fiscale, sous l'autorité du chapitre 2 de l'acte de la dernière session, avec les copies des ordres en Conseil, et un état de ces balances périmées non dépensées dans les trois mois de cette date.

M. *Cartwright* propose, comme amendement, secondé par M. *Smith* (*West-*

moreland), que la dite motion soit amendée en y ajoutant les mots suivants " avec un état de tous les montants transportés d'avance par ordres en Conseil du 1er juillet 1867, montrant les sommes véritablement dépensées dans chaque cas et l'autorité parlementaire les autorisant."

Et le dit amendement étant mis aux voix, que ces mots y soient ajoutés, la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix,

Ordonné, qu'un ordre de cette Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport montrant tous les montants transportés, par ordres en Conseil, à la fin de l'année fiscale, sous l'autorité du chapitre 2 l'acte de la dernière session, avec les copies des ordres en Conseil, et un état de ces balances périmées non dépensées dans les trois mois de cette date, avec un état de tous les montants transportés d'avance par ordres en Conseil du 1er juillet 1867, montrant les sommes véritablement dépensées dans chaque cas et l'autorité parlementaire les autorisant."

Sur motion de *M. Masson*, secondé par *M. Tupper*.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toute la correspondance entre le *Canada* et le gouvernement Impérial depuis le mois d'octobre 1873 jusqu'au 31 décembre 1874, relativement à la nomination de sénateurs pour le *Canada*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. Blanchet propose, secondé par *M. Caron*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour une copie des rapports des ingénieurs et autres documents ayant rapport au bassin de radoub projeté à *Québec*.

Et des débats s'ensuivent.

Sur motion de *M. Masson*, secondé par *M. Pope (Compton)*,

Ordonné, que les débats soient ajournés.

Sur motion de *M. McDonald (Cap-Breton)*, secondé par *M. Fraser*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'une copie des rapports des autorités du pilotage du *Cap-Breton*, pour l'année 1876, donnant les noms des pilotes et les montants payés à chacun d'eux, ainsi que le montant payé aux secrétaires de ces autorités à même les fonds du pilotage, dans le dit district.

Sur motion de *M. Pope (Queen's, I. P. E.)*, secondé par *M. Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport montrant le coût total du steamer *Northern Light*, avec un compte détaillé de toutes dépenses relatives à ce steamer, jusqu'au 31 janvier dernier.

M. Mackay (Cap-Breton) propose, secondé par *M. Cockburn*, que la pétition de *Henry Mitchell*, et autres, soit renvoyée à un comité spécial composé de MM. *MacKay (Cap-Breton)*, *McGregor*, *Flynn*, *Campbell (Victoria)*, *Power*, *Tupper*, *Fraser*, *Workman*, *Macdonald (Toronto)*, et *Goudge*, et que le dit comité ait pouvoir de quérir personnes, papiers.

M. Cartwright propose comme amendement, secondé par *M. Coffin*, que tous les mots après "pétition de *Henry Mitchell* et autres" soient retranchés et les mots suivants substitués: "renvoyés à un comité spécial composé de MM. *MacKay (Cap-Breton)*, *Laurier*, *McGregor*, *Flynn*, *Fraser*, *Workman*, *Macdonald (Toronto)*, *Campbell*, *Power*, *Tupper*, *Appleby*, *Sinclair* et *Dymond*, pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations relativement à l'état du commerce de charbon, contenues dans la dite pétition."

Et les débats s'ensuivent,

Sur motion de *M. Wallace*, secondé par *M. Rochester*,

Ordonné, que les débats soient ajournés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 2 mars 1877.

PRIÈRES :

M. *Huntington* l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à un ordre de la Chambre, daté 19 février 1877, demandant copie des annonces ou avis demandant des soumissions pour le service postal pendant la saison de 1876, sur les lacs *Huron* et *Supérieur*, entre les ports sur le lac *Huron* et la *Baie Georgienne* et *Prince Arthur's Landing*, à *Duluth*, les soumissions reçues en réponse, et toute correspondance y relative, l'ordre ou les ordres en Conseil, s'il y en a, et le contrat fait. (*Documents de la session, No. 70.*)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Fiset*,—la pétition du révérend *Luc Rouleau*, curé de *Matane*, et autres.

Par M. *Kirkpatrick*, la pétition de *C. F. Gildersleeve* et autres de *Kingston*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *D. J. Kennelly* et autres ; de *J. R. Noonan* et autres, intéressés dans le commerce de charbon et la marine marchande du *Canada* ; demandant séparément que le droit imposé par les *Etats-Unis* sur le charbon canadien soit compensé par une prime équivalente sur tout le charbon expédié aux *Etats-Unis*, ou qu'un droit de cinquante centins par tonne soit imposé sur tout le charbon importé dans le *Canada*.

De *Frank Somers* et autres ; de *Isaac French* et autres ; de *John Livingston* et autres ; de *William Bristow* et autres ; de *John Ross* et autres ; de *John Taylor* et autres ; de *Socrates Curtis* et autres ; de *Isaac Moore* et autres ; de *Samuel Lane* et autres ; de *Allen Nelson* et autres ; de *E. H. Hilborn* et autres ; et de *S. F. Wrigley* et autres, cultivateurs du *Canada* ; demandant séparément que le bill maintenant devant la Chambre pour incorporer la Grange Fédérale des protecteurs de l'industrie agricole, devienne loi.

De *Charles Boudrot*, M.P.P., et autres, et de *George M. Jean* et autres, de *Petit Gras*, comté de *Richmond*, province de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant séparément que le canal *St Pierre* soit élargi de manière à admettre la classe moyenne des bâtiments et steamers qui naviguent sur la mer et que la profondeur de l'eau soit poussée jusqu'à vingt pieds, et les écluses agrandies en proportion.

De la Chambre de Commerce de *Montréal* ; demandant que les lois de faillite maintenant en vigueur ne soient pas abrogées, et qu'on y apporte tels amendements qui auront subi l'examen sérieux de la Chambre.

De *Jonathan Smith* et autres, du comté de *Queen's*, province de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant que les trappes à poisson ne soient pas placées dans le havre de *Liverpool*, à la *Nouvelle-Ecosse*.

De *C. R. Horne* et autres, du comté d'*Essex*, province d'*Ontario* ; demandant que des mesures soient prises pour remédier au mal résultant de la différence de droits imposés sur la chaux et la pierre à construction dans le *Canada* et les *Etat-Unis*.

La pétition du révérend *Peter Clark* et autres, du *Cap Nord* et de la baie *St. Laurent*, comté de *Victoria*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, présentée mercredi dernier, demandant une somme d'argent suffisante pour ouvrir et améliorer le havre du *Cap Nord* (sur la baie *Aspy*), est lue.

Une motion étant proposée et secondé, que la dite pétition soit maintenant reçue.

M. l'Orateur décide,—“ Que l'octroi de la demande de cette pétition devant entraîner une dépense de l'argent public, elle ne peut pas être reçue.”

La pétition du révérend *Charles Bowman, D.D.*, et autres intéressés dans le commerce de charbon et le commerce maritime du *Canada*, présentée mercredi dernier, demandant que le droit imposé sur le charbon canadien soit compensé par une prime équivalente sur tout le charbon expédié aux *Etats-Unis*, ou qu'un droit de quinze centins par tonne soit imposé sur tout le charbon importé au *Canada*, est lue.

Une motion étant proposée et secondée, que la dite pétition soit maintenant reçue.

M. l'Orateur décide,—“ Qu'en conformité de la règle 85 qui exige les signatures d'au moins trois pétitionnaires sur la page contenant la demande de la pétition, et “ la page où se trouve la demande de cette pétition ne portant aucune signature, elle “ ne peut pas être reçue.”

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité lequel est lu comme suit : Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements.

No. 13, pour incorporer l'association de secours mutuels du service civil du *Canada*.

No. 17, pour appliquer les dispositions de la section 56 de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, intitulé : “ Acte concernant les banques et le commerce de banques,” à la banque de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Le dernier bill (No. 17) est regardé par le comité comme un simple amendement à l'acte général concernant les banques et le commerce de banque, et le comité recommande, par conséquent, que l'honoraire sur le dit bill soit remboursé.

Sur motion de M. *Blanchet*, secondé par M. *Caron*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre une copie de la pétition de *J. B. Brousseau*, écuyer, de la ville de *Sorel*, en date du 26 février 1876, relativement à M. le juge *Loranger*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Blanchet*, secondé par M. *Caron*,

Ordonné, que M. *Roy* soit ajouté au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Ordonné, que M. *Thompson (Caribou)* soit ajouté au comité permanent des comptes publics.

M. *Mills* propose, secondé par M. *Burpee*, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général, pour examiner certaines résolutions concernant les salaires ou rémunérations du directeur de l'exploration géologique et de ses assistants.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général étant informé du sujet de ces résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *McDougall (Renfrew)*, fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *McDougall* fait rapport des résolutions en conséquence, et lesquelles sont lues comme suit :

10. *Résolu*, qu'il est opportun d'établir que les salaires ou rémunérations du directeur de l'exploration géologique et de ses assistants, soient fixés par le Gouverneur en Conseil, sujets à l'approbation du Parlement.

20. *Résolu*, qu'il est opportun d'établir que le directeur et les personnes nommées à des positions permanentes dans la branche de l'exploration géologique du département de l'Intérieur, seront considérés sous l'effet des dispositions de l'acte 33 *Victoria*, chapitre 4, concernant la mise à la retraite des personnes employées dans le service civil dans certains cas.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées et renvoyées au comité général sur le bill No. 18, pour établir de meilleures dispositions concernant l'exploration géologique et d'histoire naturelle et pour le maintien d'un musée s'y rattachant.

M. Mackenzie propose, secondé par M. Cauchon, que cette Chambre mardi prochain se forme en comité pour examiner les résolutions suivantes :

Résolu, qu'il est opportun d'autoriser le Gouverneur en Conseil à faire des arrangements pour mettre à exécution le transfert de l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de *Truro* et *Pictou*, pour donner suite à des négociations entamées avec le gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse* et la compagnie de chemin de fer et de houille d'*Halifax* et du *Cap-Breton*, en vertu des résolutions passées par cette Chambre, le 19 mai 1874, et dans ce but de pourvoir :

10. Que le dit embranchement de chemin de fer, avec le terrain qui lui est nécessaire, ainsi qu'aux stations et bâtisse en dépendant, mais sans le matériel roulant, peut être transporté à la personne ou compagnie qui construira une ligne de chemin de fer de *New Glasgow* au détroit de *Canso*, et fournira le matériel roulant et tous les accessoires nécessaires, et un bateau-traversier à vapeur convenable pour traverser le dit détroit, le tout à la satisfaction du ministre des Travaux Publics.

20. Que possession temporaire du dit embranchement puisse être donné à la personne ou compagnie avec laquelle le gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse* aura contracté pour la construction du dit prolongement jusqu'au dit détroit, et l'installation du dit beau-traversier, aussitôt que telle personne ou compagnie aura dépensé pas moins \$400,000, à la satisfaction du ministre des Travaux Publics, sujet à la rentrée en possession du gouvernement du *Canada* du dit embranchement de chemin de fer et au remboursement des recettes nettes du dit embranchement, dans le cas où les conditions susdites ne seraient pas remplies par telle personne ou compagnie qui donnera des cautions suffisantes pour l'accomplissement de ces conditions et pour le paiement de tous dommages résultant de leur inexécution, à la satisfaction du ministre des Travaux Publics, telle inexécution devant mettre fin à tout arrangement pour le transfert absolu du dit embranchement de chemin de fer.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général étant informé du sujet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que, mardi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Ordonné, que M. Blake ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte de faillite de 1875 et l'acte l'amendant.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour étendre à la province de l'Île du *Prince-Edouard* quelques-unes des lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces de la Puissance; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Burpee* (*Sunbury*), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est en conséquence lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'acte concernant le larcin et les autres offenses de même nature, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Ross (*Prince-Edouard*), fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération. L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et il est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte concernant les offenses contre les personnes, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Ross (*Middlesex*), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte 37 *Victoria*, chapitre 4, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour établir de meilleures dispositions concernant la commission géologique et d'histoire naturelle du *Canada*, et pour le maintien du musée s'y rattachant, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *McDougall* (*Renfrew*) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit pris en considération lundi prochain.

M. *Oliver*, du comité des voies et moyens, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*.—Qu'aux lieu et place des droits d'accise imposés sur les articles y mentionnés par l'acte concernant le revenu de l'intérieur, il est opportun que les droits suivants d'accise soient imposés et perçus :—

1. Sur chaque livre de malt, deux centins.

2. Sur chaque gallon de toute boisson fermentée imitant la bière ou la liqueur de malt fabriquée en tout ou en partie avec toute autre substance que le malt, huit centins.

3. Pourvu que les brasseurs faisant usage de sucre dans la fabrication de la bière et payant le droit ci-haut mentionné sur la bière faite avec ce sucre, pourront recevoir une remise égale au droit par eux payé sur le malt employé avec ce sucre pour faire telle bière.

2. *Résolu*.—Qu'il est opportun d'amender l'acte 31 *Victoria*, chapitre 44, et les autres actes l'amendant et le tarif des douanes contenu dans les cédules annexées aux dits actes :—

3. *Résolu*.—Qu'il est opportun d'abroger cette partie de la cédule A du dit acte.

31 *Victoria*, chapitre 41, qui impose quelque droit spécifique sur tout article ou marchandise ci-après mentionnés, et d'y substituer les droits suivants de douane, savoir:—

Sur les cigares y compris les cigarettes...50 cts. par lb., et 20 par cent *ad valorem*

Sur le thé, vert ou Japon.....par lb., 6 cents

Sur le thé, noir..... “ 5 cents

Sur l'eau de Cologne et les spiritueux parfumés en bouteilles ou en flacons ne pesant pas plus de 4 onces.....25 pour cent *ad valorem*

Sur le malt.....par lb., 2½ cents

Sur les huiles, savoir:—Charbon et kérosène distillé, purifié et raffiné, naphte, benzine et pétrole raffiné, produits de pétrole houille, schiste et lignite, non autrement spécifiés, et pétrole cru.....p. gal. de vin, 6 cents

4. *Résolu*,—Qu'il est opportun d'abroger cette partie de la cédule B de l'acte 31 *Victoria*, chapitre 44, ou tout acte l'amendant, qui impose des droits de douanes sur les articles ci-dessous mentionnés et d'y substituer les droits spécifiques suivants :

Sur l'ale, la bière et le porter importés en bouteille (6 bouteilles d'une pinte et 12 bouteilles d'une chopine étant considérées comme contenant un gallon impérial.).....par gallon impérial 18 cents

Sur l'ale, la bière et le porter importés autrement qu'en bouteilles.....par gallon impérial 12 cents

5. *Résolu*,—Qu'il est opportun d'abroger cette partie de l'Acte 37 *Victoria*, chapitre 6, ou tout acte l'amendant qui impose un droit de dix pour cent sur les marchandises suivantes, savoir:—

Fil de coton en écheveaux coloré et non fini, pli Nos. 3 et 4—Blanc—pas au-dessous de la filure No. 20.

Chaîne de coton pas plus commune que le No. 40.

Fil de coton sur bobines.

Fil et soie torse pour les machines.

Fil de lin pour machines,

et que les dites marchandises soient considérées et traitées comme articles non-énumérés, sujettes à un droit de 17½ pour cent *ad valorem*.

6. *Résolu*,—Qu'il est opportun d'abroger cette partie de la cédule C du dit acte 31 *Victoria*, chapitre 44, ou tout acte l'amendant ou tout ordre en Conseil qui admet en franchise les marchandises qui suivent:—

Tubes et tuyaux de cuivre rouge, jaune, ou de fer passés à la filière;

Fil de coton en écheveaux, coloré et non fini, No. 6—Blanc, pas au-dessous du No. 20, et que les droits suivants de douane soient imposés sur ces marchandises, savoir:—

Sur les tubes et tuyaux de cuivre rouge, jaune, ou de fer passés à la filière..... 17½ par cent.

Sur le fil de coton en écheveaux, coloré et non fini, No. 6—Blanc, pas au-dessous de la filure No. 20..... 10 par cent *ad valorem*.

7. *Résolu*,—Qu'il est opportun que tout ce qui, dans l'Acte 37 *Victoria*, chapitre 6, impose quelque droit de douane spécifique sur les vins, soit amendé, et que les dispositions qui suivent y soient ajoutées:—En calculant la valeur de toute espèce de vin, il faudra comprendre ce qu'il en coûte pour le mettre en bouteilles, pour munir les bouteilles de bouchons, de fil de fer et d'étiquettes, ainsi que le prix des matériaux employés à cet égard, et tous les autres frais encourus antérieurement à son embarquement proprement dit,—excepté toutefois la valeur des bouteilles et des ballots, qui demeureront assujétis au paiement d'un droit de 17½ pour cent *ad valorem*, établi par la résolution suivante :

8. *Résolu*,—Qu'il est opportun que tout ce qui, dans aucun acte ou cédule comme susdit, impose un droit de douane sur les articles et les ballots non-énumérés, soit abrogé, et que les dispositions qui suivent y soient substituées, savoir:—

La valeur de toutes les bouteilles, flacons, jarres, dames-jeannes, cruches en osier, futailles, barriques, pipeaux, barils et tous autres fûts ou ballots en étain, fer, plomb, zinc, verre ou tout autre matériel, capables de contenir des liquides, caisses contenant

du verre, de la porcelaine de Chine, de la vaisselle ou de la poterie, et tous les ballots dans lesquels on met généralement des marchandises destinées à la consommation domestique, y compris les boîtes dans lesquelles des spiritueux embouteillés, vins ou liqueurs de malt sont contenus, et tout ballot étant le contenant ou la couverture de marchandises qui doivent être vendues, seront, dans tous les cas où ils contiendront des marchandises sujettes à un droit *ad valorem*, censés ne pas former partie de la juste valeur imposable de ces marchandises; et lorsqu'ils contiennent des marchandises sujettes à un droit spécifique seulement, ces ballots seront soumis à un droit *ad valorem* de 17½ pour cent qui sera calculé sur leur coût ou leur valeur originaire, et toutes les marchandises non énumérées dans le dit acte ou tout autre acte comme soumises à quelque droit de douane et qui ne sont pas déclarées exemptes de droits par quelque acte ou disposition abrogé;—seront frappées d'un droit de douane de 17½ par cent *ad valorem*, quand elles seront importées dans le *Canada* ou sorties de l'entrepôt pour y être consommées; mais tous ballots qui ne sont pas en ceci auparavant spécifiés et frappés spécialement de droits par quelque acte non abrogé, et qui sont les ballots ordinaires ou usuels dans lesquels des effets sont emballés pour l'exportation d'après l'habitude générale et l'usage du commerce, seront exempts de droits.

9. *Résolu*.—Qu'il est opportun d'abroger l'acte 31 *Victoria*, chapitre 50, intitulé "Acte pour imposer certains droits sur les spiritueux et le pétrole."

Et la motion étant proposée que la première résolution soit maintenant lue la seconde fois,

Sir *John A. Macdonald* propose comme amendement, secondé par *M. Tupper*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la motion soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"Que cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du *Canada*."

Et des débats s'ensuivant, à six heures p.m., *M. l'Orateur* quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

Conformément à la 19e règle de cette Chambre, les ordres pour bills privés sont appelés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser la ville de *Kincardine*, dans le comté de *Bruce*, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser la compagnie d'Union de transport et de chemin à réduire son capital social, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour incorporer "La compagnie du Pont de la *Rivière du Loup*, dans le comté de *Maskinongé*," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie de traverse de chemin de fer du *St. Laurent* et du *Pacifique*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du câble Union, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'Albert, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour étendre les pouvoirs de la compagnie de prêt et mortgage de Montréal, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser la compagnie d'assurance Canadienne Royale à réduire son capital-actions et pour autres fins, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender de nouveau l'acte incorporant la compagnie maritime d'assurance mutuelle du Canada, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du Canada, et pour en changer le nom en celui de "Compagnie d'assurance dite l'Union du Canada," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

La Chambre reprend les débats ajournés sur l'amendement proposé à la motion principale, que la première résolution (rapportée du comité des voies et moyens) soit maintenant lue la seconde fois, et lequel amendement est: que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"Que cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement "augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation "aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et "au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts "agricoles, miniers et manufacturiers du Canada."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Samedi, 3 Mars 1877.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Burpee (Sunbury),
Ordonné, que les débats soient ajournés.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins quinze minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 5 Mars 1877.



PRIÈRES :

M. l'Orateur met devant la Chambre les listes des actionnaires de la banque des Townships de l'Est, à la date du 1er ultimo ; de la banque Impériale du Canada, à la date du 15 ultimo ; de la banque des Marchands, d'*Halifax*, à la date du 24 ultimo ; et de la banque Nationale, à la date du 17 avril 1876, sous les dispositions de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, section 12. (*Documents de la session*, No. 18.)

Et aussi, un état général des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts d'*Iberville* et de *Saguenay* pour l'année 1876. (*Documents de la session*, No. 19.)

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 12 février 1877, demandant un état de tout l'argent dépensé pour construire un hôpital de marine à *Sydney*, *Cap-Breton*, le montant des différentes soumissions avec les noms des personnes qui ont fait ces soumissions, ainsi que les noms des personnes payées par le gouvernement directement pour ouvrages ou améliorations faites en rapport avec ces bâtisses ; aussi, le montant payé pour la surintendance de ces travaux et les noms des personnes auxquelles il a été payé ; aussi, le montant total des dépenses jusqu'au 31 décembre 1876 ; aussi, la correspondance, s'il y en a eu, au sujet du transport du contrat de cette bâtisse de celui à qui il avait été accordé en premier lieu à une autre personne. (*Documents de la session*, No. 71.)

Aussi, la réponse, conformément à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant copie de tout arrangement fait entre l'administration des chemins de fer du gouvernement et la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc pour l'échange de wagons et le transport de voyageurs et du fret. (*Documents de la session*, No. 72.)

Aussi, la réponse, conformément à l'ordre de la Chambre, daté 21 février 1877, demandant des états détaillés de toutes les dépenses encourues et de l'argent dépensé pour payer les ingénieurs, arpenteurs, etc., relativement à l'exploration de la branche nord de la rivière *Sydenham*, des fourches de *Wallaceburgh*, au village de *Wilkesport*, en 1876. (*Documents de la session*, No. 73.)

Et aussi, la réponse, conformément à l'ordre de la Chambre, daté 7 février 1876, demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement ou les commissaires de l'Intercolonial et les intéressés de la paroisse du *Bic*, au sujet du changement de l'emplacement de la station du chemin de fer au dit lieu ; aussi, la correspondance échangée entre les intéressés de la paroisse de *St. Octave de Métis* et des paroisses environnantes et le gouvernement, demandant que la station, à *St. Octave*, soit placée dans un endroit plus convenable. (*Documents de la session*, No. 25.)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Thompson* (*Haldimand*), la pétition de *David Ewing* et autres ; la pétition de *Lafayette Weller* et autres ; la pétition de *Salem H. Van Every* et autres ; la pétition de *Samuel Beull* et autres ; et la pétition de *Samuel D. Barnes* et autres, agriculteurs du Canada.

Par M. *Norris*, la pétition de messieurs *Alexander Muir* et frères, et autres, du *Port Dalhousie*.

Par M. *Rymal*, la pétition de *Joshua Smithson* et autres ; la pétition de *D. J. Skinner* et autres ; et la pétition de *Henry Palmer* et autres, agriculteurs du Canada.

Par M. *MacKay* (*Cap Breton*), la pétition de *James Mackenzie* et autres, de *Sydney* ; la pétition de *John McDonald* et autres ; et la pétition de *Donald Lynk* et autres.

Par M. Cook, la pétition de *George Midgley* et autres; la pétition de *John Shaw* et autres; et la pétition de *S. White* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Par M. Campbell, la pétition de *L. G. Campbell* et autres, de *Braddock*, comté de *Victoria*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De MM. *Vooght* frères, marchands, et autres, de *Sydney Nord*, comté du *Cap Breton*; demandant que la Chambre considère l'à-propos de faire agrandir le canal *St. Pierre*, de manière à admettre la classe moyenne des navires et vapeurs océaniques, et que la profondeur de l'eau soit augmentée jusqu'à vingt pieds, et que les écluses soient faites plus longues en proportion.

De *Sylvester Neelin* et autres, de *Ste. Catherine* et ses environs; de *James R. Hahn* et autres, du *Port Colborne* et ses environs; et de *C. F. Gildersleeve* et autres, de *Kingston*; demandant respectivement que la Chambre prenne en considération l'à-propos de faire compléter et achever les travaux d'agrandissement du canal *Welland*, afin qu'il soit prêt pour le trafic de l'automne de 1878, et cela de manière à permettre aux plus grands navires venant du lac *Erié* et du lac *Ontario* d'y passer.

De *Stephen Smith* et autres, de *Liverpool, Nouvelle-Ecosse* et ses environs; constatant les avantages des trappes à poisson tendues dans le havre de *Liverpool, Nouvelle-Ecosse*, et demandant qu'on ne les enlève pas.

De *Daniel Wilson* et autres, administrateurs de l'asile et de la maison d'industrie des petits colporteurs de journaux, à *Toronto*; demandant certains amendements dans la loi criminelle relativement aux jeunes délinquants.

Du révérend *Luc Rouleau*, curé de *Matane*, et autres; demandant que l'on fasse, pendant le cours de l'été prochain, une exploration du port ou havre de *Matane*, dans le but de constater les améliorations que l'on pourrait y faire, dans l'intérêt du commerce et de la navigation.

M. *Blake*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à une adresse à Son Excellence, datée 2 mars 1877, demandant copie de la pétition de *J. B. Brousseau*, écuier, de la ville de *Sorel*, datée 24 février 1876, relativement à M. le juge *Loranger*. (*Documents de la session, No. 44.*)

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre, le septième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné la pétition de *Ferdinand Macculloch* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "compagnie de sûretés canadiennes" (à responsabilité limitée), et trouve les avis suffisants.

Ordonné, que M. *Casgrain* ait la permission de présenter un bill pour incorporer la "compagnie de sûretés canadiennes" (à responsabilité limitée.)

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Macdonald (Toronto)*, ait la permission de présenter un bill concernant le chemin de fer du Nord du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Ross (Middlesex)*, secondé par M. *Oliver*,

Résolu, que cette Chambre concourt dans les troisième et quatrième rapports du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Ordonné, que M. *Cook* ait la permission de présenter un bill pour autoriser les municipalités à passer des règlements pour procurer des moyens de sauvetage aux personnes tombant à l'eau dans le voisinage des quais et des bassins.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Blake* ait la permission de présenter un bill pour amender les actes concernant la Cour Suprême et la Cour de l'Echiquier.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour incorporer l'association de secours mutuel du service civil du *Canada*, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Irving* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en fait rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour étendre les dispositions de la section cinquante-six de l'acte trente-quatre *Victoria*, chapitre cinq, intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque " à la banque de l'*Amérique-Britannique du Nord*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Gibbs (Ontario D. N.)*, fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en fait rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

Sur motion de M. *Delorme*, secondé par M. *De St. Georges*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état donnant les noms de tous les vétérans qui ont prouvé leur droit à une part de l'octroi de \$50,000 voté à la dernière session par le Parlement en faveur des miliciens de 1812 et 1815, et l'action prise dans chaque cas, durant l'année fiscale courante.

Sur motion de M. *Schultz*, secondé par M. *Ryan*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état concernant les terres cédées par le gouvernement du *Canada* au gouvernement de *Manitoba* pour des chemins.

M. *Masson* propose, secondé par M. *Robitaille*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de toute correspondance concernant la saisie, en décembre dernier, d'un certain appareil de distillation, appartenant à *François Meloche* et à *Ferdinand Sauvé*, de *Ste Anne*, dans le comté de *Jacques-Cartier*, avec les instructions et les rapports des officiers du Revenu à ce sujet ; et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Charlton*, secondé par M. *Burpee (Sunbury)*,

Ordonné, que les items suivants dans le compte des dépenses du service public, savoir l'item de \$15,086.41 pour l'année 1868 ; l'item de \$33,103.88 pour l'année 1869 ; l'item de \$10,208.54 pour l'année 1870, et l'item de \$75,000 pour l'année 1871 ; soient envoyés au comité permanent des comptes publics.

Sur motion de M. *Mitchell*, secondé par M. *Masson*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies des règles et règlements faits relativement à la pêche de l'éperlan dans le havre de *Bathurst*, avec toute la correspondance entre le département de la Marine et des Pêcheries et l'inspecteur des pêcheries et autres officiers du département, et aussi toutes personnes intéressées dans la dite pêcherie.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine,

Sur motion de M. *Desjardins*, secondé par M. *Gibbs* (*Ontario D. S.*),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de toutes les requêtes concernant l'établissement d'un bureau de poste à *Notre-Dame-de-Grâce*, près de *Montréal*, et d'un autre à *St. Cunégonde*, partie du territoire de la ville de *St. Henri*, dans le comté d'*Hochelega*, récemment érigée en municipalité séparée; et aussi, pour correspondances entre les intéressés et le département à *Ottawa*, comprenant les rapports de l'inspecteur des Postes de *Montréal* à ce sujet.

Sur motion de M. *Young*, secondé par M. *Trow*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de tous les rapports qui peuvent être en la possession du gouvernement relativement au nombre de faillites, au passif et à l'actif des faillis, et plus particulièrement au nombre et à la nature des compositions qui ont eu lieu au *Canada* durant les derniers douze mois.

Sur motion de M. *Mitchell*, secondé par M. *Palmer*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état concernant le nombre des employés résidant sur le chemin de fer Intercolonial, dans le comté de *Northumberland*, la date de leur nomination, l'époque de leur installation ou de leur entrée en charge, la nationalité de ces différents employés, et le nombre de ceux, qui, à l'époque de leur nomination, étaient des résidents du comté, ainsi que le montant des gages qu'ils reçoivent respectivement.

Sur motion de M. *McCarthy*, secondé par M. *Cameron*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état contenant les noms des personnes nommées à des emplois entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873, les noms des employés dont les salaires ont été augmentés pendant cette période, les noms de ceux ainsi nommés à des emplois et dont la nomination a été annulée après le 7 novembre; aussi, un état indiquant si les places qui étaient remplies par ceux dont la nomination a été ainsi annulée, sont demeurées vacantes ou ont été remplies depuis, et si tel est le cas, quand et par qui; et aussi, si les salaires de ces employés qui ont été augmentés durant la période ci-dessus mentionnée, ont été diminués ou augmentés depuis, tout en indiquant en même temps la réduction ou l'augmentation du salaire de chaque tel employé respectivement.

M. *Costigan* propose, secondé par M. *Hurteau*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la production de toute la correspondance et des procédures en Conseil relativement à l'acte d'incorporation orangiste du *Nouveau-Brunswick* passé dans la législature de cette province en 1875; et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Appleby*, secondé par M. *De Veber*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant le nombre de bureaux de poste et de maisons de douane possédés par le gouvernement fédéral, et désignant ceux de ces édifices qui ont été construits depuis 1867, les noms des cités et villes où ces édifices sont situés, avec la population de chacune d'elles à l'époque du dernier recensement, et aussi le montant perçu à telles maisons de douane, à tels bureaux de poste, ainsi que pour le compte du Revenu de l'Intérieur dans chaque localité durant les années 1875 et 1876.

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *Palmer*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport donnant les noms de tous les députés-adjutants-généraux et majors de brigade de l'état-major de la force de milice volontaire du *Canada*, le 1er janvier 1876; le district dans lequel ils étaient postés; la date de leur nomination respective; le temps

qu'ils avaient servi chacun ; les noms de ceux qui ont été renvoyés de l'état-major ; la date de ce renvoi, et les noms de ces officiers qui ont été nommés députés-adjudants-généraux et majors de brigade depuis le 1er janvier 1876, et le temps qu'ils ont servi dans la force volontaire du *Canada*, avant que ces nominations aient été faites.

Sur motion de M. *Blanchet*, secondé par M. *Caron*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de toute la correspondance relative au changement des conducteurs de malle sur le chemiu de fer de Kennebec depuis le 1er janvier 1875, avec les noms de ceux à qui tel contrat a été ôté depuis ce temps avant que le terme pour lequel ils avaient tel contrat fut expiré, et aussi les noms de leurs remplaçants.

Sur motion de M. *Flynn*, secondé par M. *Church*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies des rapports et plans du brise-lames d'*Arichat* ouest, dans le comté de *Richmond*, *Nouvelle-Ecosse*.

M. *Robinson* propose, secondé par M. *Cameron*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre la production des instructions à la commission chargée de s'enquérir desaffaires du chemin de fer du Nord.

M. *Young* propose comme amendement, secondé par M. *Ross*, (*Prince-Edouard*), que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " les allégations que contient le rapport et l'enquête de la commission sur la compagnie du chemin de fer du Nord concernant l'application des sommes payables au gouvernement, méritent la sérieuse considération de cette Chambre, et qu'un somité spécial de neuf membres soit nommé pour s'enquérir et faire rapport sur la dite allégation, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et de faire rapport de temps en temps.

Et le dit amendement étant mis aux voix, et des débats s'ensuivant, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mardi, 6 mars 1877.

Sir *John A. Macdonald* propose comme sous-amendement, secondé par M. *Tupper*, que les mots suivants soient ajoutés après le mot " allégations, " : " et aussi faire une investigation sérieuse sur les comptes du chemin de fer du Nord et sur son prolongement, de manière à compléter l'enquête commencée et inachevée par la commission,

Et le sous-amendement étant mis au voix, que ces mots y soient ajoutés ; la question est résolue affirmativement.

Et l'amendement à la motion originale ainsi amondé, étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix,

Résolu, que les allégations que contient le rapport et l'enquête de la commission sur la compagnie du chemin de fer du Nord concernant l'application des sommes payables au gouvernement, méritent la sérieuse considération de cette Chambre, et qu'un comité spécial de neuf membres soit nommé pour s'enquérir et faire rapport sur la dite allégation ; et aussi faire une investigation sérieuse sur les comptes du chemin de fer du Nord et sur son prolongement, de manière à compléter l'enquête commencée et inachevée par la commission, avec pouvoir d'envoyer quérir de temps à autre personnes et papiers.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure trente-cinq minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 6 Mars 1877.

PRIÈRES :

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 13 février 1877, demandant une copie du rapport de M. Kingsford sur les jetées de la Baie St. Paul, des Eboulements et de la Malbaie, dans l'été de 1876. (*Documents de la session, No. 74.*)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. McDonald (*Cap-Breton*),—la pétition de Patrick Nevil et autres, de Bridgeport, comté du Cap-Breton.

Par M. Macdougall (*Elgin*),—la pétition de Alexander McBride et autres, de Port Burwell.

Par M. Flynn,—la pétition de D. Shaw et autres, de l'Ardoise ; la pétition de Joseph Matheson et autres, de l'Ardoise ; la pétition de Joseph Cash et autres, de Irish Cove ; et la pétition de John McDonald et autres, de Hay Cove, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Wallace (*Albert*),—la pétition de Joseph T. Tomkins et autres.

Sur motion de M. Burpee (*St. Jean*), secondé par M. Huntington,

Résolu, que, jeudi prochain, cette Chambre se formera en comité pour examiner la résolution suivante :

“ Qu'il est opportun d'amender l'acte concernant les douanes, 91 *Victoria*, chap. 6, de manière à établir de meilleures dispositions pour la déclaration des bâtiments à leur entrée et à leur sortie.

“ La déclaration des convois de chemins de fer aux stations sur les frontières, à leur entrée et à leur sortie.

“ Pour établir de meilleures dispositions dans le but d'obtenir des états corrects des exportations par terre et par eau.

“ Pour donner plus de sûreté au revenu relativement aux entrepôts et au commerce d'entrepôt du *Canada* ; et pour refondre l'acte ainsi amendé et les amendements faits à cet acte par tous les autres actes, tels amendements n'affectant pas le tarif des droits.”

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'acte trente-sept *Victoria*, chap. 4, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Ross (*Middlesex*) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit “ Acte pour amender l'acte concernant le traitement de certains juges.”

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour établir des dispositions pour améliorer la discipline des prisons, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour prévenir les jeux sur certaines voies de transport publiques, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour demain.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits en comité général au bill pour établir de meilleures dispositions concernant la Commission Géologique et d'Histoire naturelle du *Canada*, et pour le soutien du musée s'y rattachant, et les amendements sont lus la première et la seconde fois et sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la cession de l'asile de *Rockwood* à la province d'*Ontario*, et pour amender l'acte des pénitenciers de 1875, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général pour demain.

Sur motion de *M. Mackenzie*, secondé par *M. Blake*,

Résolu, que jeudi prochain, cette Chambre se forme en comité pour examiner une certaine résolution proposée relative à l'opportunité d'amender l'acte 36 *Victoria*, chapitre 47, concernant les poids et mesures.

La Chambre reprend les débats ajournés sur l'amendement proposé vendredi dernier à la motion, que la première résolution (rapportée du comité des Voies et Moyens), soit maintenant lue la seconde fois, et lequel amendement est que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " Cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du *Canada*." P. 110

M. Wood propose comme sous-amendement, secondé par *M. Irving*, que les mots " Cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du *Canada*," soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " vu qu'il a été jugé nécessaire de prélever un revenu additionnel, cette Chambre est d'opinion que les intérêts du pays seraient mieux servis par l'imposition de droits additionnels sur les articles et les marchandises qui peuvent être produits dans le *Canada*, ce qui procurerait une protection plus considérable tout en assurant le surplus de revenu requis." 110

Et le sous-amendement étant de nouveau proposé,

Et des débats s'ensuivant,

Sur motion de *M. Blain*, secondé par *M. Ryan*,

Ordonné, que les débats soient ajournés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 7 mars 1877.

PRIÈRES :

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente l'arrangement intervenu entre les commissaires de l'aqueduc de la cité d'Ottawa et Sa Majesté la Reine Victoria, représentée par le ministre des Travaux Publics, pour fournir de l'eau au Parlement et aux bâtisses départementales, boutiques, etc., au bureau de poste, à Ottawa et au Rideau Hall. (*Documents de la session, No. 6.*)

Et aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence, daté 21 février 1877, demandant copie de tous ordres en Conseil qui ont été passés relativement aux travaux faits au havre de Goderich en 1874, avec une copie de l'avis ou de l'annonce demandant des soumissions pour ces travaux, les soumissions reçus en réponse et toute la correspondance et les rapports y relatifs, avec le contrat fait pour l'exécution de ces travaux. (*Documents de la session, No. 75.*)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. Flynn,—la pétition d'Alexandre Urquhart et autres; et la pétition de Hector Murchison et autres, de Grand River, comté de Richmond.

Par M. Kirk,—La pétition de P. A. Macdonald, M. D., et autres, de Port Mulgrave, comté de Guysborough.

Par M. Irving,—La pétition de messieurs Adam Hope et compagnie et autres, de la cité de Hamilton.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De David Ewing et autres; de Lafayette Waller et autres; de Salem H. Van Every et autres; de Samuel Buell et autres; de Samuel D. Barnes et autres; de Joshua Smithson et autres; de D. J. Skinner et autres; de Henry Palmer et autres; de George Midgley et autres; de John Shaw et autres; et de S. White et autres, cultivateurs, du Canada; demandant séparément que le bill maintenant devant la Chambre pour incorporer la grange fédérale des protecteurs de l'industrie agricole, devienne loi.

De James McKenzie et autres, de Sydney, comté du Cap-Breton; et de L. G. Campbell et autres, de Baddeck, comté de Victoria; demandant séparément que le canal St. Pierre soit élargi de manière à admettre la classe moyenne des bâtiments et steamers qui naviguent sur la mer, et que la profondeur de l'eau soit poussée jusqu'à vingt pieds, et les écluses agrandies en proportion.

De John Macdonald et autres, et de Donald Lynk et autres; demandant séparément que le droit imposé par les Etats-Unis sur le charbon canadien soit compensé par une prime équivalente sur tout le charbon expédié aux Etats-Unis, ou qu'un droit de cinquante centins par tonne soit imposé sur tout le charbon importé dans le Canada.

La pétition de MM. Alexander Muir et Frères et autres, de Port Dalhousie, présentée lundi dernier demandant que la Chambre prenne en considération l'opportunité de compléter l'élargissement du canal Welland pour le commerce de l'automne de 1878, de manière à permettre le passage du lac Erié au lac Ontario des bâtiments les plus considérables, est lue.

Une motion étant proposée et secondée, que la dite pétition soit maintenant reçue,

M. l'Orateur décide : — " Qu'en conformité de la règle 85, qui exige la signature " d'au moins trois pétitionnaires sur la page contenant la conclusion de la pétition, la

“ page où se trouve la conclusion de la dite pétition ne portant aucune signature, elle ne peut pas être reçue.”

Ordonné, que *M. Blake* ait la permission de présenter un bill pour établir des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Blake* ait la permission de présenter un bill pour abroger certaines lois qui font de la violations de contrats de louages de services personnels un acte criminel, et pour pourvoir à la punition de certaines violations de contrat.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Laflamme, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants et les a rapportés, sans amendements, savoir :—

No. 8, pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer International de *St. François* et *Mégantic* en celui de compagnie du chemin de fer International ; et pour autres fins.

No. 35, concernant la compagnie du chemin de fer *Ottawa*, *Vaudreuil* et *Montréal*.

Votre comité a examiné les bills suivants et les a rapportés, avec amendements, savoir :—

No. 9, concernant la compagnie du pont du Sud du *Canada*.

No. 14, pour amender les différents actes incorporant la compagnie du chemin de fer *Montréal*, *Portland* et *Boston*.

Ordonné, que *M. Cartwright* ait la permission de présenter un bill pour amender la loi concernant l'incorporation de compagnies à fonds social par lettres patentes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Bunster* ait la permission de présenter un bill pour mieux protéger la vie et la propriété dans les mines de la *Colombie-Britannique*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Trow* ait la permission de présenter un bill pour déclarer les polices d'assurances sur la vie non confiscables.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de *M. Fraser*, secondé par *M. Robinson*,

Ordonné, que l'honoraire payé sur le bill pour étendre les dispositions de la section 56 de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, intitulé : “ Acte concernant les banques et le commerce de banque ” à la banque de l'*Amérique Britannique du Nord*, soit remboursé conformément à la recommandation du comité spécial permanent des banques et du commerce.

Sur motion de *M. Thompson* (*Caribou*), secondé par *M. Dewdney*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état indiquant le nombre des billets de banque de la Puissance, du chiffre de une et deux piastres (payable à *Victoria*), qui ont été transmis par le gouvernement à l'assistant receveur-général pour la province de la *Colombie-Britannique*, durant chaque année depuis l'admission de cette province dans la Confédération

ainsi que le nombre de tels billets qui ont été renvoyés pour être annulés durant chaque année, tel que mentionné.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Plumb*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de toute correspondance échangée entre le ministre des Travaux Publics et l'officier préposé au travaux de dragage et au creusement du chenal de la barre du *Fer-à-Cheval*, à l'entrée de la rivière *Mironichi*, avec un état indiquant le montant total du dragage originairement projeté, la quantité de matières enlevées dans les diverses saisons où le dragueur a été à l'œuvre, la longueur, la largeur et la profondeur des excavations pratiquées, avec la longueur de l'espace qui reste encore à creuser et l'époque probable de l'achèvement des travaux, ainsi que mention de la profondeur d'eau que l'on se propose d'obtenir dans ce chenal à l'aide de ce dragage.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, copies de documents ayant rapport à la dernière grève sur le chemin de fer du Grand-Tronc, et de certaine correspondance officielle avec le gouvernement d'*Ontario* et les officiers de la compagnie du Grand-Tronc à ce sujet, avec un état montrant l'action prise par le département de la Milice pour aider le pouvoir civil à empêcher qu'on arrêtât les convois du chemin de fer. (*Documents de la session*, No. 56.)

Sur motion de M. *Goudge*, secondé par M. *Horton*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier rapporteur qu'il appartient pour la production d'un état montrant la quantité et la valeur de la houille importé au *Canada* durant les six mois expirés le 31 décembre 1876, et mentionnant les différentes espèces, savoir : l'anhracite, la houille bitumineuse et la lignite; et faisant aussi connaître les pays et leurs localités d'où elle a été ainsi exportée, ainsi que les provinces et ports du *Canada* où elle a été importée.

Sur motion de M. *Masson*, secondé par M. *Pope* (*Queens, I. P. E.*),

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute la correspondance avec le vice-consul français, à Montréal, ou autres personnes, relativement au rapatriement d'immigrants français durant l'année 1876, avec un rapport mentionnant les noms de ces immigrants qui peuvent avoir été rapatriés, la date de leur arrivée dans le pays, leur âge et leur occupation antérieurement à leur arrivée ici; aussi, toutes les règles départementales y relatives alors et maintenant en force.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Campbell*, secondé par M. *McDonald* (*Cap Breton*),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production des papiers et correspondance relatifs à la saisie de schooner *Napier* à *Ingonish*, en 1872, pour contrebande, et d'un état montrant si l'honorable *Wm. Ross* a racheté ses bons donnés pour la libération de ce bâtiment; si non, pourquoi?—aussi, le produit de la vente des marchandises saisies à bord de ce bâtiment.

Sur motion de M. *Campbell*, secondé par M. *McDonald* (*Cap-Breton*),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour papiers et correspondance relativement aux défalcatiions de l'ex-percepteur des douanes, *William Kidston*, au port de *Baldeck*, et si le montant a été remboursé au département; si non, pourquoi?

Sur motion de M. *Stephenson*, secondé par M. *Rochester*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'états montrant en détail le coût de la construction du phare au havre

de refuge à *Rondeau*, en vertu d'un contrat accordé par soumission; les soumissions reçues et de qui; si la soumission la plus basse a été acceptée; le montant payé pour extras dans la construction d'un brise-lames sur la rive du lac en face du phare, et si ces extras ont été faits par soumissions publiquement annoncées, avec le nom du contracteur qui a fourni l'huile à ce phare, le coût de cette huile par gallon, et le montant de la perte causée par le feu à ce phare, l'automne dernier, et la correspondance y relative, soit de la part du gardien du phare ou de l'inspecteur du gouvernement.

M. *Bunster* propose, secondé par M. *Dewdney*, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour examiner la résolution suivante: "Que dans l'opinion de cette Chambre les intérêts de la *Colombie-Britannique* seraient promus par l'adoption d'un tarif spécial pour la protection de l'industrie agricole, minière et manufacturière de cette province, jusqu'à la construction du chemin de fer du *Pacifique*."

Et les débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Macdonald* (*Toronto*), secondé par M. *Platt*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état montrant l'étendue et la nature des améliorations faites au havre de *Toronto* durant et avant l'année dernière, avec toute la correspondance et les plans ayant rapport à la meilleure méthode de protéger d'une manière permanente ce havre de tout dommage, et de le creuser de manière à ce qu'il puisse recevoir des bâtiments du plus gros tonnage naviguant sur les lacs supérieurs, avec les estimations qui peuvent avoir été faites relativement au coût de ces améliorations.

Sur motion de M. *Cheval*, secondé par M. *Bernier*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état aussi exact que possible montrant la somme payée par chaque bateau à vapeur aux commissaires du havre de *Montréal* durant la saison de 1875 et 1876, pour droit de quaiage, le nom de chaque vapeur et sa longueur.

Sur motion de M. *Higinbotham*, secondé par M. *Rymal*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état montrant:—1o. la valeur du bétail importé dans chaque province entre le 1er juillet 1875 et le 1er janvier 1877; 2o. la valeur du bétail importé dans chaque province durant la même période et entré en entrepôt pour l'exportation; 3o. la valeur du bétail exporté de chaque province durant la même période, spécifiant la quantité sur ce chiffre importée en entrepôt; 4o. la valeur des viandes fraîches ou salées, le produit de bestiaux importés et tués, en entrepôt, et exportés, durant la même période, de chaque province; 5o. la valeur totale de viandes fraîches ou salées, le produit de bêtes à cornes exportées de chaque province durant la même période.

Sur motion de M. *Casey*, secondé par M. *Galbraith*,

Ordonné qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production du rapport de l'ingénieur relativement à l'examen du havre *Eagle*, dans le comté d'*Elgin*, dans le but de constater s'il peut servir de port de refuge, avec un plan de ce havre.

Sur motion de M. *Killam*, secondé par M. *Blanchet*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la production de la correspondance entre le gouvernement du *Canada*, le gouvernement Impérial et autres personnes et gouvernements relativement au droit imposé sur les bâtiments canadiens vendus en *France*, avec les clauses des traités de commerce récents entre le *Royaume-Uni* et la *France*, qui permettent la vente en *France* de bâtiments enregistés

dans le *Royaume-Uni*, à des conditions plus favorables que celle des bâtiments enregistrés dans le *Canada*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Jones (Leeds)*, secondé par M. *Wright (Pontiac)*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la production des papiers ou correspondances, s'il y en a, relativement au moyen de mettre le *Canada* dans une position aussi favorable que celle de tout pays étranger, sous les dispositions de l'union postale faite à Berne, le 6 octobre 1874.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Oliver*, secondé par M. *Gillies*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état des crédits votés pour les dépenses contingentes dans chaque département du gouvernement, depuis le 1er juillet 1868 jusqu'à la fin de la dernière année fiscale, tel état devant indiquer en même temps le montant dépensé depuis le 1er juillet 1873 jusqu'au 1er novembre de la même année.

Sur motion de M. *Oliver*, secondé par M. *Gillies*,

Ordonné, qu'il soit émané un ordre de la Chambre pour la production d'un rapport indiquant les noms et le nombre des employés dans chaque département du gouvernement, avec les salaires payables le 1er juillet 1873 et le 6 novembre de la même année, les divers ordres en Conseil alors existant qui avaient été mis à effet, avec un état semblable relativement au service civil, des salaires payables le 1er juillet 1874-75-76; ce rapport devant montrer dans quelle proportion il y a eu augmentation (si augmentation il y a) sous les dispositions de l'acte du service civil de 1870.

M. *Ryan* propose, secondé par M. *Cunningham*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un rapport montrant la quantité de terres à bois dans le comté de *Marquette*, et le nombre de licences pour couper du bois de corde ou de construction dans ce comté, qui ont été vendues ou émises par le département des Terres de la Puissance à *Manitoba*, durant les trois dernières années, à des personnes qui n'étaient pas actuellement des colons.

Et des débats s'ensuivant, et étant six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

Conformément à la 19^e règle de cette Chambre les ordres pour les bills privés sont appelés.

Un bill pour incorporer l'Association de Secours Mutuel du Service Civil du *Canada* est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill pour étendre les dispositions de la section 56 de l'acte 34 *Victoria*, chap. 5, intitulé: "Acte concernant les banques et le commerce des banques," à la banque de l'*Amérique Britannique du Nord*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour changer le nom de la société de construction de la Puissance en celui de Compagnie de prêt hypothécaire de la Cité, et pour d'autres fins, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie de Sûretés Canadienne (à responsabilité limitée), étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la procédure dans les causes criminelles dans le *Nouveau-Brunswick*, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abroger l'acte de faillite de 1875, et tous les actes qui l'amendent, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

La Chambre reprend les débats ajournés sur l'amendement proposé jeudi dernier à la motion :—"Que la pétition de *Henry Mitchell* et autres, soit renvoyée à un comité spécial composé de MM. *MacKay (Cap-Breton)*, *McGregor*, *Flynn*, *Campbell*, *Power*, *Tupper*, *Fraser*, *Workman*, *Macdonald (Toronto)*, et *Goudge*, et que le dit comité ait pouvoir de quérir personnes, papiers et archives, et de faire rapport de temps en temps." et lequel amendement est, que tous les mots après "composé de" soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—MM. *MacKay (Cap-Breton)*, *Laurier*, *McGregor*, *Flynn*, *Fraser*, *Workman*, *Macdonald (Toronto)*, *Campbell*, *Power*, *Appleby*, *Sinclair* et *Dymond*, pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations relativement à l'état du commerce de charbon, contenues dans la dite pétition."

M. Dymond propose, comme sous-amendement, secondé par *M. Burpee (Sunbury)*, que les mots suivants soient ajoutés à la fin du dit amendement :—"et pour s'enquérir des meilleurs moyens de promouvoir le commerce interprovincial, avec pouvoir de quérir personnes, papiers et documents."

Et le sous-amendement étant mis aux voix, que ces mots y soient ajoutés, la question est résolue affirmativement. Et l'amendement à la motion originale amendée étant mis aux voix, il est résolu affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix,

Résolu, que la pétition d'*Henry Mitchell* et autres soit renvoyée à un comité spécial composé de MM. *MacKay (Cap-Breton)*, *Laurier*, *McGregor*, *Flynn*, *Fraser*, *Workman*, *Macdonald (Toronto)*, *Campbell*, *Power*, *Tupper*, *Appleby*, *Sinclair* et *Dymond*, pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations relativement à l'état du commerce de charbon, contenues dans la dite pétition et pour s'enquérir des meilleurs moyens de promouvoir le commerce interprovincial, avec pouvoir de quérir personnes, papiers et documents."

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte de faillite de 1875, et pour mettre le dit acte en vigueur dans le district judiciaire de Nipissingue, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le dit bill soit retiré.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant la procédure dans les causes criminelles, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Kirkpatrick* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit pris en considération demain.

Sur motion de *M. Mackenzie*, secondé par *M. Blake*,

Ordonné, que les affaires du gouvernement aient priorité, après demain tous les jeudis, pendant le reste de la session.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour établir des dispositions pour améliorer la discipline dans les prisons, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Appleby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a onjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour prévenir les jeux sur certaines voies de transport publiques, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Appleby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a onjoint d'en faire rapport demain.

Ordonné, que le bill soit lu pour la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant la cession de l'asile de *Rockwood* à la province d'*Ontario*, et pour amender l'acte des pénitenciers de 1875, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Guthrie* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit pris en considération demain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 8 mars 1877.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Sinclair*,—la pétition de *John A. Macdonald* et autres, du comté de *Queens*, Ile du Prince-Edouard.

Par M. *Kirk*,—la pétition de messieurs *A. J. Maguire*, marchands, et autres, de *Heep Creek*, comté de *Guysborough*, Nouvelle-Ecosse.

Par M. *Flynn*,—la pétition de *E. Binet* marchand et autres, d'*Arichat* ; et la pétition de *William Crichton* et autres, d'*Arichat Ouest*, comté de *Richmond*, Nouvelle-Ecosse.

Par M. *MacKay* (*Cap-Breton*), la pétition de *W. W. Bown* et autres, de *Cow Bay* ; et la pétition de *Charles Dickson* et *John Martel* de *Main-à-Dieu*, *Cap-Breton*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Patrick Neville* et autres, de *Bridge Port*, comté de *Cap-Breton* ; de *D. Shaw* et autres, de l'*Ardoise* ; de *Joseph Cash* et autres, de *Irish Cove* ; de *John McDonald* et autres, de *Hay Cove*, comté de *Richmond*, Nouvelle-Ecosse ; demandant séparément que le canal *St. Pierre* soit élargi de manière à admettre la classe moyenne des bâtiments et steamers océaniques, et que la profondeur de l'eau soit poussée jusqu'à vingt pieds, et les écluses agrandies en proportion.

De *Joseph T. Tomlins* et autres; demandant qu'un quai de lest soit placé et construit dans le port de *Hillsborough, Nouveau-Brunswick*, et qu'aucun lest ne soit déchargé ailleurs des bâtiments venant dans le port, à moins que ce ne soit dans un endroit de la rive ou sur un quai convenable au-dessus des eaux hautes.

La pétition de *Joseph Matheson* et autres, de l'*Ardoise* et *St. Pierre*, comté de *Richmond, Nouvelle-Ecosse*, présentée mardi dernier demandant, que la Chambre prenne en considération l'opportunité d'élargir le canal *St. Pierre*, de manière à y admettre les plus gros navires et steamers océaniques, et que la profondeur de l'eau soit poussée jusqu'à vingt pieds, et les écluses agrandies en proportion, est lue.

Une motion étant proposée et secondée que la dite pétition soit maintenant reçue.

Et objection étant faite à la réception de cette pétition pour la raison qu'elle contient plusieurs appendices;

M. l'Orateur décide,—“ Que l'objection est valable et que la pétition ne peut pas être reçue par la Chambre.”

La pétition de *Alexander McBride* et autres, de *Port Burwell*, présentée mardi dernier, demandant que la Chambre prenne en considération l'opportunité de compléter l'élargissement du canal *Welland* pour le commerce de l'automne de 1878, de manière à permettre le passage du lac *Erié* au lac *Ontario* des bâtiments les plus considérables, est lue.

Une motion étant proposée et secondée, que la dite pétition soit maintenant reçue,

M. l'Orateur décide,—“ Qu'en conformité de la règle 85, qui exige les signatures d'au moins trois pétitionnaires sur la page qui contient la conclusion de la pétition, la page où se trouve la conclusion de la dite pétition ne portant aucune signature, elle ne peut pas être reçue.”

Ross (Middlesex), du comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:—

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et demande qu'ils soient imprimés, savoir:

Réponse à ordre.—Etat des montants payés pour impressions par le département des Postes durant les années 1874, 1875 et 1876 respectivement, à des personnes autres que l'imprimeur du Parlement et l'entrepreneur, à *Ottawa*, le dit état devant indiquer la province dans laquelle l'ouvrage a été fait, etc.

Réponse à ordre.—Etat des importations et des exportations du bétail pour chaque semestre, depuis le 1er mars 1875 au 1er janvier 1877.

Réponse à ordre.—Correspondance échangée avec *John Baine, Angus Morrisson* et *Charles L. Campbell*, relativement à leur destitution comme officiers proposés à la saisie et au débarquement à *Grand Bras d'Or*, etc.

Réponse à ordre.—Etat compilé depuis le 1er janvier 1875 jusqu'au 1er janvier 1877, et indiquant les quantités de différentes qualités de sucre importées d'*Europe*, des *Antilles Anglaises* et étrangères, ainsi que des *Etats-Unis*, etc.

Réponse à adresse (Sénat).—Correspondance entre le *Canada* et le gouvernement Impérial depuis le mois d'octobre 1873 jusqu'au 31 décembre 1874, relativement à la nomination de sénateurs pour le *Canada*.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:

Réponse à adresse.—Pétitions de *T. D. Latour* et autres, présentées au gouvernement, concernant M. le juge *Loranger*.

Réponse à adresse.—Pétition de *J. B. Brousseau*, écuier, de la ville de *Sorel*, relativement à M. le juge *Loranger*.

Réponse à ordre.—Correspondance avec le maître-général des Postes ou avec son département, au sujet des accusations portées contre le maître de poste de *Bloomsbury*, dans le comté de *Norfolk*.

Réponse à ordre.—Correspondance relative au renvoi de *M. Collet*, comme maître de poste de *St. Henri*, comté de *Lévis*.

Réponse à ordre,—Correspondance concernant le maître de poste à *Grand Bras d'Or*, et la raison pour laquelle *McLeod* n'a pas eu le bureau après avoir été nommé et avoir donné des cautions suffisantes, etc.

Réponse supplémentaire à ordre,—Etat de tout le gypse ou plâtre de *Paris*, importé des *Etats-Unis* au *Canada*, le chiffre du droit et le montant collecté.

Réponse à ordre,—Correspondance en la possession du gouvernement, concernant les améliorations du havre à l'embouchure de la rivière de l'île *Partridge*, etc.

Réponse à ordre,—Soumissions et contrats pour la construction du havre à *Ingonish, Nouvelle-Ecosse*, etc.

Réponse à ordre,—Montant d'argent dépensé pour la construction de l'hôpital de marine à *Sydney, Cap-Breton*, avec le montant des différentes soumissions et les noms des personnes qui les ont faites.

Réponse à ordre,—Arrangements faits entre les chemins de fer du gouvernement et la compagnie du chemin de fer le *Grand-Tronc*, pour l'échange des chars et le transport des passagers et du fret.

Réponse à ordre,—Dépenses encourues et argent dépensé pour le paiement des ingénieurs et autres, relativement aux explorations de la branche nord de la rivière *Sydenham*, des fourches de *Wallaceburgh*, au village de *Wilkesport*, dans l'année 1876.

Réponse à ordre,—Correspondance échangée entre le gouvernement ou les commissaires de l'Intercolonial et les intéressés de la paroisse du *Bic*, au sujet du changement de l'emplacement de la station du chemin de fer au dit lieu; aussi, la correspondance échangée entre les intéressés de la paroisse de *St. Octave* de *Métis* et des paroisses environnantes et le gouvernement, demandant que la station, à *St. Octave*, soit placée dans un endroit plus convenable.

Réponse à ordre,—Rapport de *M. Kingsford* sur les jetées de la *Baie St. Paul*, des *Eboulements* et de la *Malbaie*, en 1876.

Le comité recommande aussi qu'un index de tous les journaux et des papiers de la session, depuis 1867, soit préparé, et que les membres du Sénat et de la Chambre des Communes en reçoivent, chacun, une copie, et que six copies soient déposées dans la bibliothèque.

Le comité recommande aussi qu'après la session actuelle, les votes et délibérations de la Chambre des Communes soient préparés et imprimés, sous forme de journal comme les procès-verbaux du Sénat, ce qui serait, il croit, plus expéditif et plus économique.

M. Vail, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 5 mars 1877, demandant un état donnant les noms de tous les vétérans qui ont prouvé leur droit à une part de l'octroi de \$50,000 voté à la dernière session par le Parlement en faveur des miliciens de 1812 et 1815, et ce qui a été fait dans chaque cas, durant l'année fiscale courante. (*Documents de la session, No. 76*).

La Chambre reprend les débats sur la motion proposée hier, qu'un ordre de cette Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état montrant la quantité de terres à bois dans le comté de *Marquette*, et le nombre de licences pour couper du bois de corde ou de construction dans ce comté, qui ont été vendues ou émises par le département des Terres de la Puissance à *Manitoba*, durant les trois dernières années, à des personnes qui n'étaient pas actuellement des colons; et la dite motion étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte des élections fédérales de 1874, étant lu,

Et une motion étant proposée que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Blanchet propose comme amendement, secondé par *M. Caron*, que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants: "d'aujourd'hui à trois mois" et des débats s'ensuivant,

Le dit amendement proposé et la motion que le bill soit maintenant lu la seconde fois, sont retirés avec la permission de la Chambre.

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposée hier, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production des rapports des ingénieurs et autres documents concernant le bassin de radoub projeté à Québec.

Et la dite motion étant de nouveau proposée.

M. *Rouleau* propose, comme amendement, secondé par M. *Plumb*, que les mots suivants soient ajoutés : " avec les copies de tous les plans, spécifications et état estimatif des dépenses qui ont été préparés relativement au dit bassin de radoub, des deux côtés du fleuve *St. Laurent*.

Et des débats s'ensuivant ;

M. *Desjardins* propose, secondé par M. *Rouleau*, que cette Chambre s'ajourne maintenant ; la Chambre se divise, et la question est résolue négativement.

L'amendement étant de nouveau proposé, il est retiré avec la permission de la Chambre.

La motion principale est aussi retirée avec la permission de la Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits en comité général au bill concernant la procédure et la preuve dans les causes criminelles, et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, ils sont adoptés.

Et la motion étant proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. *Blake* propose comme amendement, secondé par M. *Mackenzie*, que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction d'y ajouter la clause suivante :

" La 64e section du dit acte est par le présent amendée en y ajoutant les mots " suivants :

" Pourvu que pour les fins de cette section, une déposition du témoin comportant " avoir été faite devant un juge ou des juges, dans l'enquête sur l'accusation, et avoir " été signée par le témoin, et le juge ou les juges, confiée à la garde de l'officier qu'il " appartient et par lui produite, sera *prima facie*, présumée avoir été signée par le " témoin."

Et l'amendement étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Forbes* fait rapport que le comité y a fait un nouvel amendement.

Ordonné, que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois, et il est adopté.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative à la procédure criminelle en permettant aux personnes accusées de crime de rendre témoignage comme témoins de la défense, étant lu,

Une motion étant proposée que le bill soit maintenant lu la seconde fois,

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 9 mars 1877.

PRIÈRES :

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse supplémentaire, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 19 février 1877, demandant copies des papiers et correspondances en la possession du gouvernement, concernant les améliorations du havre à l'embouchure de la rivière de l'Île *Partridge*, ainsi que les papiers et correspondances se rapportant à la réparation et à la protection du quai à l'Île *Partridge*.—(*Documents de la session, No. 66.*)

Aussi, la réponse conformément à une adresse à Son Excellence datée 1er mars 1877, demandant copies de toute la correspondance entre le *Canada* et le gouvernement impérial depuis le mois d'octobre 1873, jusqu'au 31 décembre 1874, relativement à la nomination de sénateurs pour le *Canada*.—(*Documents de la session, No. 68.*)

Et aussi la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 7 avril 1876, demandant copies de toute la correspondance échangée entre les travailleurs de la section No. 8 de l'Intercolonial et le gouvernement, au sujet du non-paiement de leurs gages pour ouvrages faits sous la direction de *John O'Donnell*, agent de *Duncan McDonald*, entrepreneur de la dite section; aussi, copies de leurs comptes assermentés transmises au département des Travaux Publics par diverses personnes; aussi, copies de toute correspondance qui aurait pu être échangée, soit entre le gouvernement et le surintendant des chemins de fer de la Puissance pour le gouvernement, soit entre ces derniers et les intéressés.—(*Documents de la session, No. 25.*)

M. *Vail*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 5 mars 1877, demandant un rapport donnant les noms de tous les députés adjudants-généraux et majors de brigade de l'état-major de la force de milice volontaire du *Canada*, le 1er janvier 1876; le district dans lequel ils étaient postés; la date de leur nomination respective; le temps qu'ils avaient servi chacun; les noms de ceux qui ont été renvoyés de l'état-major; la date de ce renvoi; et les noms de ces officiers qui ont été nommés députés adjudants-généraux et majors de brigade depuis le 1er janvier 1876, et le temps qu'ils ont servi dans la force volontaire du *Canada* avant que ces nominations aient été faites.—(*Documents de la session, No. 82.*)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Goudy*.—la pétition de *C. B. Bowman* et autres de *Windsor* et des environs, du comté *Hants, Nouvelle-Ecosse*.

Par Sir *John A. Macdonald*, la pétition de *J. P. Bull* et autres, agriculteurs du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Alexander Urquhart* et autres; de *Hector Murchison* et autres, de *Grand River*, comté de *Richmond*; et de *P. A. Macdonald, M.D.*, et autres, de *Port Mulgrave*, comté de *Guysborough, Nouvelle-Ecosse*; demandant séparément que la Chambre prenne en considération l'opportunité d'élargir le canal *Saint-Pierre*, de manière à y admettre les plus gros navires et steamers océaniques, et que la profondeur de l'eau soit poussée jusqu'à vingt pieds, et les écluses agrandies en proportion.

La pétition de MM. *Adam Hope et Cie.*, et autres, de la cité *Hamilton*, présentée mercredi dernier, demandant que la Chambre prenne en considération l'opportunité de compléter l'élargissement du canal *Welland*, pour le commerce de l'automne de

1878, de manière à permettre le passage du lac *Erié* au lac *Ontario*, des bâtiments les plus considérables, est lue.

Une motion étant proposée et secondée, que la dite pétition soit maintenant reçue.

M. l'Orateur décide ;—“ Que conformément à la règle 85, qui exige les signatures “ d'au moins trois pétitionnaires sur la page contenant la conclusion de la pétition, et “ la page où se trouve la conclusion de la dite pétition, ne portant aucune signature, “ elle ne peut pas être reçue.”

M. *Laflamme*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill suivant et l'a rapporté sans amendements, savoir :
Bill No. 28, concernant la compagnie du pont de la *Grande Ile de Niagara*.

Et les bills suivants avec amendements, savoir :

Bill No. 25, pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne du câble Atlantique.

Bill No. 12, pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie houillère et de chemin de fer de *Springfield* et *Parrsborough* (responsabilité limitée).

Bill No. 43, pour autoriser la compagnie de transport et de chemin de Union, à réduire son capital-social.

M. *Young*, du comité permanent des comptes publics, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu. (*Appendice No. 2.*)

Sur motion de M. *Mackay* (*Cap-Breton*), secondé par M. *Dymond*,
Résolu, que le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur la pétition de *Henry Mitchell* et autres, au sujet du commerce interprovincial, ait la permission d'employer un sténographe.

Ordonné, que M. *Goudge* soit ajouté au dit comité.

Une motion étant proposée par M. *Blake*, et secondé par M. *Mackenzie*, que mardi prochain cette Chambre se formera en comité général pour examiner les résolutions suivantes :

1o. Qu'il est opportun de décréter que le juge de la Cour de Juridiction Maritime, dans la province d'*Ontario*, ne recevra pas d'honoraires, mais qu'il recevra un traitement de piastres par année et au *pro rata* pour toute période moindre qu'une année, lequel traitement lui sera payé à même les deniers non affectés formant partie du fonds consolidé du revenu du *Canada*, de la même manière que les traitements des autres juges.

2o. Qu'il est opportun de décréter provisoirement que tout juge subrogé de la Cour de Juridiction Maritime, dans la province d'*Ontario*, pourra, s'il est domicilié ailleurs qu'à *Toronto*, recevoir des émoluments qui seront de temps en temps fixés par le Gouverneur en Conseil, et fournis par les honoraires des plaideurs, payables en vertu d'un tarif qui sera de temps à autre établi et modifié par le Gouverneur en Conseil, et que les honoraires payables par les plaideurs en vertu de ce tarif, seront remis par l'officier chargé de les recevoir au Receveur-Général, et formeront partie du fonds consolidé du revenu ; et les émoluments du juge subrogé seront payés à mêmes ces honoraires.

M. *Blake*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général, étant informé du sujet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Sur motion de M. *Smith* (*Westmoreland*), secondé par M. *Cartwright*,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour examiner la résolution suivante :

Résolu, qu'il est opportun d'amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur, 31 *Victoria*, chapitre 65 ; 32 et 33 *Victoria*, chapitre 39, et 37 *Victoria*, chapitre 80, en diminuant, dans certains cas, le nombre des canots, des appareils de sauvetage, des seaux à incendie, etc., que les bateaux à vapeur sont obligés d'avoir à leur bord en vertu des dits actes, et de les décharger de certaines autres obligations qui leur sont maintenant imposées ; et aussi, de substituer au taux ou droit annuel qui leur est maintenant imposé pour le fonds d'inspection, un honoraire d'inspection de huit piastres pour chaque inspection rendue obligatoire par l'acte 31 *Victoria*, chapitre 65, sur les bateaux à vapeur faisant le service des passagers, et excédant cent tonneaux de jaugeage, et de cinq piastres pour toute telle inspection sur tous les bateaux à vapeur faisant le services des passagers, du port de cent tonneaux ou moins, et sur tous autres bateaux à vapeur.

M. *Mackenzie* propose, secondé par M. *Blake*, et la question étant mise aux voix que la Chambre nomme maintenant le comité ordonné le 5 courant, pour s'enquérir des affaires concernant le chemin de fer du Nord et son prolongement ; la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que MM. *Guthrie*, *Archibald*, *Bertram*, *De Veber*, *Casgrain*, *Killam*, *McCarthy*, *Palmer* et *Bowell*, composent le dit comité.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Blake*,

Résolu, qu'il est désirable que tout témoin qui sera entendu par le dit comité, soit examiné sous serment.

M. *Mitchell* propose, secondé par M. *Palmer*, que cette Chambre s'ajourne maintenant, et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération le bill concernant la cession de l'Asile de *Rockwood* à la province d'*Ontario*, et pour amender l'acte des Pénitenciers de 1875, ainsi amendé par le comité général, et les amendements sont lus pour la première et la seconde fois et sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et qu'il soit intitulé : " Acte concernant la cession de l'Asile de *Rockwood* à la province d'*Ontario*, et pour amender l'acte des Pénitenciers de 1875."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender les actes concernant les Cours Suprêmes de l'Echiquier, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Appleby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et qu'il soit intitulé : " Acte pour amender les actes concernant les Cours Suprêmes de l'Echiquier."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours,

La Chambre reprend les débats ajournés sur le sous-amendement proposé, mardi dernier, à l'amendement à la motion, que la première résolution (rapportée du comité des voies et moyens) soit maintenant lue la seconde fois, et lequel amendement est que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils

soient remplacés par les suivants :—“ Cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du *Canada* ” et lequel sous-amendement est que les mots “ cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du *Canada*,” soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ vu qu'il a été jugé nécessaire de prélever un revenu additionnel, cette Chambre est d'opinion que les intérêts du pays seraient mieux servis par l'imposition de droits additionnels sur les articles et les marchandises qui peuvent être produits dans le *Canada*, ce qui procurerait une protection plus considérable tout en assurant le surplus de revenu requis.”

Et des débats continuant jusqu'à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

Conformément à la 19^e règle de cette Chambre, les ordres pour bills privés sont appelés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer International de *St. François* et *Mégantic* en celui de compagnie du chemin de fer International, et pour autres fins s'y rattachant, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Jetté*, fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant la compagnie du chemin de fer *Ottawa, Vaudreuil et Montréal*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant la compagnie du pont du Sud du *Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Galbraith* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le faucuil, et M. *Ouimet* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend les débats sur le sous-amendement proposé mardi dernier, à l'amendement proposé à la motion que la première résolution (rapportée du comité des voies et moyens), soit maintenant lue la seconde fois, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Samedi, 10 mars 1877.

Sur motion de M. *Fleming*, secondé par M. *Patterson*,

Ordonné, que les débats soient ajournés.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et vingt minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 12 Mars 1877.

PRIÈRES :

M. l'Orateur met devant la Chambre, une liste des actionnaires de la Banque *Ontario*, à la date du 1er ultimo, et de la banque de *Yarmouth, N.-E.*, à la date du 27 ultimo, sous les dispositions de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, section 12. (*Documents de la session, No. 18*).

Aussi,—des états généraux et rapports des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de *Beauce, Beauharnois, Kamouraska, Terrebonne* et *Bedford*, pour 1876,—et un état supplémentaire pour l'année 1875. (*Documents de la session, No. 19*).

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Daoust*,—la pétition de *Charles A. M. Globensky*, écuier, du village de *St. Eustache*, province de *Québec*.

Par M. *Bécharde*,—la pétition du conseil de ville de la ville d'*Iberville*; la pétition du révérend *J. B. Dupuis* et autres de la paroisse de *St. Sébastien*, et la pétition du révérend *T. St. Aubin*, curé et autres, de la paroisse de *St. George de Henryville*, comté d'*Iberville*.

Par M. Macdonnell,—la pétition de *John McMaster* et autres, la pétition de *Malcolm McAuley* et autres, de *Malaguwatch* ; la pétition de *William Hamilton* et autres, de *Marble Mountain* ; la pétition de *Robert McDougall*, shérif et autres, de *Port Hood* ; et la pétition de *George C. Lawrence* et autres, de *Port Hastings*, comté d'*Inverness, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. Mackay (*Cap-Breton*),—la pétition de *Donald Macdonald* et autres, de *Loch Lomond*, comté de *Richmond, N. E.*

Par M. Flynn,—la pétition de *Patrick White* et autres, de *Grandigue*, comté de *Richmond, Nouvelle-Ecosse*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De MM. A. et J. Maguire, marchands, et autres, de *Steep Creek*, comté de *Guysborough*, de *Edward E. Binet*, marchand, et autres, d'*Arichat* ; de *William Crichton*, marchand, et autres, de *West Arichat*, comté de *Richmond* ; et de *W. W. Bown*, et autres, de *Cow Bay*, comté de *Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse* ; demandant séparément que la Chambre prenne en considération l'opportunité d'élargir le canal *St. Pierre*, de manière à y admettre les plus gros navires et steamers océaniques, et que la profondeur de l'eau soit poussée jusqu'à vingt pieds, et les écluses en proportion.

De J. P. Bull et autres, cultivateurs, du *Canada* ; demandant que le bill maintenant devant la Chambre pour incorporer la Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole, devienne loi.

La pétition de *John A. Macdonald* et autres, du comté de *Queen (I. P. E.)*, présentée, jeudi dernier, demandant un crédit d'argent pour la construction d'un brise-lames à la barre est du havre de *Grande Tracadie*, est lue.

Une motion étant proposée et secondée que la dite pétition soit maintenant reçue.

M. l'Orateur décide :—“ Quo conformément à la règle 85, qui exige les signatures d'au moins trois pétitionnaires sur la page contenant la conclusion de la pétition, et “ la page où se trouve la conclusion de la dite pétition ne portant aucune signature, “ elle ne peut pas être reçue.”

La pétition de *Charles Dickson* et *John Martell* de *Main-à-Dieu, Cap-Breton*, présentée, jeudi dernier, demandant la construction d'un brise-lames à l'entrée du havre de *Main-à-Dieu*, est lue.

Une motion étant proposée et secondée que la dite pétition soit maintenant reçue,

M. l'Orateur décide,—que l'octroi des conclusions de la dite pétition devant entraîner une dépense de l'argent public, elle ne peut pas être reçue.

La pétition de *C. B. Bowman* et autres, de *Windsor*, et des environs, comté de *Hants, Nouvelle-Ecosse*, présentée, vendredi dernier, demandant une subvention en faveur d'un steamer qui devra naviguer dans le bassin de *Minas*, entre *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, et *Windsor, Nouvelle-Ecosse*, et arrêter à *Parrsborough*, dans le comté de *Cumberland*, est lue,

Une motion étant proposée et secondée, que la dite pétition soit maintenant reçue.

M. l'Orateur décide,—que l'octroi des conclusions de la dite pétition devant entraîner une dépense de l'argent public, elle ne peut pas être reçue.

M. Holton, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et les rapportés avec amendements, savoir :

No. 30, pour incorporer la compagnie d'assurance maritime *Union d'Halifax, Nouvelle-Ecosse* ;

No. 31, pour autoriser et faciliter la liquidation de la banque *Métropolitaine* ; et

No. 32, concernant la banque *Jacques-Cartier*.

M. Mills, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 5 mars 1877, demandant un rapport, concernant les terres cédées par le gouvernement du Canada, au gouvernement de Manitoba pour des chemins. (*Documents de la session, No. 41*).

Et aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 19 février 1877; demandant copies de tous papiers et correspondances au sujet de la distribution des terres des Métis dans la province de Manitoba. (*Documents de la session, No. 41*).

Sur motion de M. Archibald, secondé par M. De Veber,

Ordonné, que le comité nommé pour faire une enquête sur les comptes du chemin de fer du Nord et son prolongement, ait la permission d'engager un sténographe pour prendre les témoignages qui pourraient être entendus devant ce comité.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Masson,

Ordonné, que le comité spécial chargé de faire une investigation sur l'administration de la justice dans le district de Richelieu, dans la province de Québec, ait la permission d'employer un sténographe; et que le dit sténographe reçoive, outre le salaire ordinaire, ses frais de voyage à Ottawa, aller et retour.

Ordonné, que M. Metcalfe, ait la permission de présenter un bill pour conserver aux électeurs du village de Stouffville le droit de continuer à être représentés dans le Parlement suivant les divisions électorales respectives dans lesquelles ils étaient placés avant l'incorporation de ce village.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Jones (Halifax), ait la permission de présenter un bill pour abroger l'acte 36 Victoria, chapitre 47, intitulé: "Acte concernant les poids et mesures."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant la compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Young fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne du télégraphe de l'Atlantique, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Young fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie de houille et de chemin de fer de Springfield et Parrsborough (à responsabilité limitée), et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, M. Plumb fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois et il est adopté.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour autoriser la compagnie d'Union de transport et de chemin de fer à réduire son capital social, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Casgrain* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. *Macdonnell*, secondé par M. *Gibson*.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de tous rapports et plans faits par les ingénieurs, sous la direction du gouvernement du Canada, relativement au havre de *Port Hood*, dans le comté d'*Inverness*.

Sur motion de M. *Ross (Middlesex)*, secondé par M. *Niver*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état des dépôts du gouvernement dans les différentes banques du *Canada* pour chaque trimestre depuis le 1er janvier 1872 au premier janvier 1877 inclusivement, ainsi que dans les agences de ces banques et autres banques à *Londres*, spécifiant les montants déposés fidéi en commis et le taux d'intérêt qu'ils portent.

Sur motion de M. *Dewdney*, secondé par M. *Roscoe*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance relativement à la nomination de *G. G. Norris* comme député-percepteur des douanes à *Kootenay*, dans la *Colombie-Britannique*, et aussi copie de toutes recommandations données en sa faveur.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Dewdney*, secondé par M. *Roscoe*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la production de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et M. *C. T. Dupont* ou toute autre personne, relativement à son inspection des diverses stations de douane entre *Victoria* et *Kootenay*, en 1876, avec la copie des instructions données à M. *Dupont*, et son rapport.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. *Stephenson* propose, secondé par M. *Rochester*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de tous les ordres en Conseil passés, correspondances et documents écrits subséquemment au 1er octobre 1876, relativement à la pension de retraite ou allocation accordée à la veuve ou aux parents de *Edwin Larwell*, autrefois employé du gouvernement du *Canada*, et décédé; des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *White (Renfrew)*, secondé par M. *Wallace (Norfolk)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour copies de toute la correspondance échangée entre le département des Travaux Publics et l'ingénieur préposé au canal de la *Culbute*, au sujet de la pétition de *Elizabeth Sullivan*, du township de *Pembroke*, dans le comté de *Renfrew*, demandant une indemnité pour les dommages qu'elle prétend avoir éprouvé par suite de la construction d'une digue au dit canal de la *Culbute*, ainsi qu'une copie du rapport de l'ingénieur relativement à la demande contenue dans cette pétition.

Sur motion de M. *Shibley*, secondé par M. *Cook*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant la quantité et le prix du terrain acheté dans le but de construire et de maintenir la division du canal *Rideau d'Ottawa à Kingston*,—ainsi que toutes les copies des baux ou marchés en vertu desquels on a disposé de tous les pouvoirs d'eau ornés par ce canal.

M. *Jones (Leeds)*, propose, secondé par M. *Bowell*, que la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence daté 12 février 1877, demandant copie de tous les ordres en Conseil et de toutes les instructions ou ordres du département des Travaux Publics, concernant la destruction par force, en juillet dernier, de la digue appelée la digue de la Puissance, sur le lac *Devil*, dans le comté de *Addington*, et copies de tous les rapports faits par les ingénieurs ou aucun ingénieur ou employé du gouvernement, avec toute correspondance relative à la dite digue, à sa destruction ou reconstruction, soit imprimé, et qu'un nombre extra de copies soit imprimé pour l'usage des membres.

La dite motion est alors déferée au comité collectif des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement

Sur motion de M. *McDonald (Cap-Breton)*, secondé par M. *Campbell*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie du rapports du maître de havre de *Little Glace Bay, N. E.*, pour l'année expirée le 31 décembre 1876, montrant le montant de droits perçus, les noms de tous les bâtiments qui ont payé ces droits, aussi toute la correspondance relative au bureau du maître de havre de *Little Glace Bay, N. E.*

Sur motion de M. *Rochester*, secondé par M. *Stephenson*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement et le conseil du comté de *Carleton*, relativement à un pont sur la rivière *Rideau*, au village de *Wellington*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Rochester*, secondé par M. *Stephenson*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant copies de toutes les instructions données par le département du Revenu de l'Intérieur à ses officiers dans tout le *Canada*, tant par lettres que par télégrammes relativement au temps où le droit sur le malt doit être mis à effet.

Sur motion de M. *Flynn*, secondé par M. *Mackay (Cap-Breton)*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de tous ordres en Conseil passés, et de tous contrats faits durant l'année 1876, relativement au creusement du canal *St. Pierre*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. *Campbell* propose, secondé par M. *McDonald (Cap-Breton)*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de toute correspondance

concernant la destitution de *Malcolm Matheson* comme maître de poste à *Little Narrows*, comté de *Victoria*, dans l'année 1874; et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de *M. Campbell*, secondé par *M. McDonald (Cap-Breton)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement sur la possibilité de creuser le havre de la *Baie Aspy*, *Victoria*, de manière à admettre des navires d'un certain tonnage, pendant l'année 1872.

Sur motion de *M. Tupper*, secondé par *Sir John A. Macdonald*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de toute correspondance échangée entre la veuve *Sarah Graham* et le gouvernement, relativement à une demande de secours qu'elle a faite par suite de la réduction du salaire et du décès subséquent de feu *William Graham*, en son vivant messenger de cette Chambre.

Sur motion de *M. Domville*, secondé par *M. Tupper*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état détaillé indiquant les quantités, espèces et prix des machines, locomotives, toitures, ponts, tables tournantes, clous, boulons et autres effets importés en *Canada* pour l'usage du chemin de fer Intercolonial et le chemin de fer de l'Île du *Prince-Édouard*, et admis en franchise, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'au 1er janvier 1877, avec les noms des importateurs ou des fournisseurs, l'endroit d'où ils ont été importés et le port d'entrée.

Sur motion de *M. Rochester*, secondé par *M. Stephenson*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de toute correspondance entre le gouvernement et le conseil du comté de *Carleton* relativement à un pont sur le déversoir à la *Grande Ile*.

Sur motion de *M. Tupper*, secondé par *Sir John A. Macdonald*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial et le gouvernement fédéral, et entre celui-ci et le gouvernement de la province de la *Nouvelle-Ecosse*, relativement au grand sceau de la province qui a été apposé sur tous les documents qui le requéraient depuis la Confédération.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. White (Renfrew)*, secondé par *M. Wallace (Norfolk)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant : 1o. les noms des maîtres de glissoires dans l'emploi du département des Travaux Publics, à chacune des stations sur la rivière *Otaouais* et ses tributaires, le 1er juillet 1876 ; 2o. les salaires ou rémunérations payés à chacun des dits maîtres de glissoires pour l'année expirée le 1er juillet 1876 ; 3o. le nombre de pièces de bois et de billois de sciage qui sont passés dans les glissoires à chacune de ces stations, pendant l'année expirée le 1er juillet 1876.

Sur motion de *M. Burpee (Sunbury)*, secondé par *M. Richard*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de tous les rapports faits par l'ingénieur ou les ingénieurs chargés des travaux publics, au sujet des améliorations effectuées dans la navigation de la rivière *St. Jean*, *N. B.*, depuis le mois de juin 1871, ainsi qu'au sujet de la quantité de dragage accompli depuis cette date sur les battures d'*Oromucto* (ainsi nommées), et de l'état actuel de la navigation en cet endroit.

Sur motion de *M. Costigan*, secondé par *M. White (Hastings)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de toute correspondance échangée entre le gouvernement et les Sauvages à

Tobique, ou toute autre personne les représentant, relativement à la nomination d'un agent résidant en cet endroit.

Sur motion de M. *Cimon*, secondé par M. *Blanchet*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production devant cette Chambre de toutes requêtes et correspondances relativement à l'octroi par le gouvernement de la Puissance d'une somme d'argent pour aider à la construction du chemin de fer de *Québec* au lac *St. Jean*.

Sur motion de M. *DeCosmos*, secondé par M. *Thompson (Caribou)*.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de toutes les soumissions reçues depuis le mois de novembre dernier, par le département des Postes, pour le transport des malles dans la *Colombie-Britannique*, avec les noms des soumissionnaires et de leurs cautions; et aussi, pour copies de toutes les dépêches télégraphiques et lettres reçues ou envoyées par le même département à cet égard.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 13 Mars 1877.

PRIÈRES.

M. *Blake*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre copies des réglees générales et des ordres adoptés par les juges des Cours Suprême et d'Échiquier, depuis la dernière session, conformément aux dispositions de la section 79 de l'acte de la Cour Suprême et d'Échiquier, et à la section 14 de l'acte relatif aux pétitions de droit, de 1876. (*Documents de la session, No. 27.*)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Workman*,—la pétition de M.M. *Thomas Robertson* et Cie., et autres,

Par M. *MacKay (Cap Breton)*,—la pétition de A. J. *McEachen* et autres, de *Irish Cove*, comté de *Cap Breton*.

M. *Laflamme*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité rapporte le bill No. 45, pour incorporer la Compagnie de traverse du *St. Laurent* et du chemin de fer du *Pacifique*, avec des amendements.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant un état des accidents qui sont arrivés sur le chemin de fer Intercolonial, dans le comté de *Northumberland*; de nombre de bestiaux qui ont été tués par les locomotives sur ce chemin de fer, avec un état indiquant les causes de tels accidents, soient que ces accidents soient arrivés par le manque de clôture le long de la ligne de tel chemin ou autrement, avec une liste des réclamations produites par les propriétaires des bestiaux tués ou blessés, ainsi que des sommes payées au sujet de telles réclamations, avec un état de celles qui ont été rejetées, et des raisons pour lesquelles elles ont été ainsi rejetées, et aussi une déclaration énonçant si c'est l'intention du gouvernement d'ériger sur la ligne de ce chemin de fer, une clôture dans les endroits où il n'en existe pas actuellement dans les environs de la ville de *New-Castle*. (*Documents de la session, No. 25.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant un état des ventes mensuelles de billets de saison et de commutation à chaque station de l'Intercolonial, pour une période de 18 mois avant le 31 décembre dernier. (*Documents de la session, No. 25.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant un état indiquant toutes les réclamations faites contre le chemin de fer Intercolonial pour dommages ou pertes quelconques subis par certaines personnes durant l'année 1876 et dont le dit chemin de fer est la cause, et faisant connaître les paiements faits ou les règlements intervenus. (*Documents de la session, No. 25.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 19 février 1877, demandant un état indiquant chaque somme d'argent payée à *F. J. Bernard*, écuier, entrepreneur de la ligne télégraphique dans la *Colombie-Britannique*, depuis le 10 février 1875 ; indiquant aussi pour quoi chaque telle somme d'argent lui a été ainsi payée, et donnant les états estimatifs et pièces justificatives, rapports et ordres en vertu desquels chaque telle somme lui a été ainsi payée. (*Documents de la session, No. 83.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 19 février 1877, demandant un état de tous les montants payés jusqu'à cette date relativement à l'achat de 50,000 tonnes de rails d'acier, liens, etc., pour le chemin de fer du Pacifique avec les dates de tels paiements, ainsi que les charges et commissions payées sur ces rails jusqu'à leur livraison dans le *Canada*, et toutes les sommes qui restent encore dues sur le dit achat. (*Documents de la session, No. 77.*)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 19 février 1877, demandant copie de toute la correspondance qui peut avoir eu lieu entre le gouvernement du *Canada* ou aucun de ses officiers et *F. J. Bernard*, écuier, entrepreneur de la ligne télégraphique de *Colombie-Britannique*, depuis le 26 mai 1875 ; et aussi, de tout ordre départemental et ordre en Conseil depuis la même date, relativement à la construction ou à l'entretien de cette ligne télégraphique, ou en rapport avec les réclamations faites par le dit *F. J. Bernard* par suite de l'ordre qui lui fut donné le 9 avril 1875, de cesser les travaux de la ligne du télégraphe dans la *Colombie-Britannique*. (*Documents de la session, No. 83.*)

Et aussi, la réponse, en obéissance à un ordre de la Chambre, daté 7 mars 1877, demandant le rapport de l'ingénieur relativement à l'examen du havre *Engle*, dans le comté d'*Elgin*, dans le but de constater s'il peut servir de port de refuge, avec un plan de ce havre. (*Documents de la session, No. 84.*)

Sur motion de *M. Trow*, secondé par *M. Bowman*,
Ordonné, que le comité permanent de l'immigration et de la colonisation ait la permission d'employer un sténographe pour prendre les témoignages devant le comité.

Sur motion de *M. Jetté*, secondé par *M. Oliver*,
Ordonné, que l'ordre de la Chambre du jeudi le 28 février, renvoyant le bill pour incorporer "La société de construction *St. Jacques*" comme société de construction permanente, et autres fins, au comité permanent des divers bills privés soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

M. Huntington, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 29 mars 1876, demandant copie de toutes soumissions, correspondance et documents de quelque nature que ce soit, entre l'inspecteur des bureaux de poste pour la division de *Québec*, le département des postes à *Ottawa* et aucune autre personne, se rattachant au contrat pour transporter la malle entre la jonction de *Scott*, dans le comté de *Beauce*, et la paroisse de *St. Bernard*, dans le comté de *Dorchester*.—(*Documents de la session, No. 85.*)

Un bill pour prévenir les jeux sur certaines voies de transport publiques, est en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour établir une cour de juridiction maritime dans la province d'*Ontario*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général pour jeudi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte de faillite de 1875 et les actes qui l'amendent, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général pour jeudi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner certaines résolutions concernant le salaire du juge de la cour maritime d'*Ontario*.

(En comité.)

1o. *Résolu*—Qu'il est opportun de décréter que le juge de la cour de juridiction maritime, dans la province d'*Ontario*, ne recevra pas d'honoraires, mais qu'il recevra un traitement de soixante piastres, clair et exempt de toutes réductions quelconques, par année, et au *pro rata* pour toute période moindre qu'une année, lequel traitement lui sera payé à même les deniers non affectés formant partie du fonds consolidé du revenu du *Canada*, de la même manière que les traitements des autres juges.

2o. *Résolu*—Qu'il est opportun de décréter provisoirement que tout juge subrogé de la cour de juridiction maritime, dans la province d'*Ontario*, pourra, s'il est domicilié ailleurs qu'à *Toronto*, recevoir des émoluments qui seront de temps en temps fixés par le Gouverneur en Conseil, et fournis par les honoraires des plaideurs, payables en vertu d'un tarif qui sera de temps à autre établi et modifié par le Gouverneur en Conseil, et que les honoraires payables par les plaideurs en vertu de ce tarif, seront remis par l'officier chargé de les recevoir, au receveur-général, et formeront partie du fonds consolidé du revenu; et les émoluments du juge subrogé seront payés à même ces honoraires.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Scriver* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Scriver* fait rapport des résolutions en conséquence, et lesquelles sont lues comme suit :

1o. *Résolu*—Qu'il est opportun de décréter que le juge de la Cour de juridiction maritime, dans la province d'*Ontario*, ne recevra pas d'honoraires, mais qu'il recevra un traitement de soixante piastres, clair et exempt de toutes réductions quelconques, par année, au *pro rata* par toute période moindre qu'une année, lequel traitement lui sera payé à même les deniers non affectés formant partie du fonds consolidé du revenu du *Canada*, de la même manière que les traitements des autres juges.

2o. *Résolu*—Qu'il est opportun de décréter provisoirement que tout juge subrogé de la Cour de juridiction maritime, dans la province d'*Ontario*, pourra, s'il est domicilié qu'à *Toronto*, recevoir des émoluments qui seront de temps en temps fixés par le Gouverneur en Conseil, et fournis par les honoraires des plaideurs, payables en vertu d'un tarif qui sera de temps à autre établi et modifié par le Gouverneur en Conseil, et que les honoraires payables par les plaideurs en vertu de ce tarif, seront remis par l'officier chargé de les recevoir, au receveur-général, et formeront partie du fonds consolidé du revenu; et les émoluments du juge subrogé seront payés à même ces honoraires.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées, et renvoyées au comité général sur le bill pour établir une cour de juridiction maritime dans la province d'*Ontario*.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution concernant l'acte des douanes, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Brouse* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Brouse* fait rapport de la résolution en conséquence, et laquelle est lue comme suit :

Résolu—Qu'il est opportun d'amender l'acte concernant les douanes, 31 *Victoria*, chapitre 6, de manière à établir de meilleures dispositions pour la déclaration des bâtiments à leur entrée et à leur sortie.

La déclaration des convois de chemins de fer aux stations sur les frontières, à leur entrée et à leur sortie.

Pour établir de meilleures dispositions dans le but d'obtenir des états corrects des exportations par terre et par eau.

Pour donner plus de sûreté au revenu relativement aux entrepôts et aux commerce d'entrepôt du *Canada* ; et pour refondre l'acte ainsi amendé et les amendements faits à cet acte par tous autres actes, tels amendements n'affectant pas le tarif des droits.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, que M. *Burpee* (*St. Jean*) ait la permission de présenter un bill pour amender et refondre tels qu'amendés les actes concernant les douanes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

M. *Blake*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à une adresse à Son Excellence datée 12 mars 1877, demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial et le gouvernement fédéral, et entre celui-ci et le gouvernement de la province de la *Nouvelle-Ecosse*, relativement au grand sceau de la province qui a été apposé sur tous les documents qui le requéraient depuis la confédération.—(*Documents de la session*, No. 86.)

La Chambre reprend les débats ajournés sur le sous amendement proposé mardi le 6 du courant, à l'amendement proposé à la motion que la première résolution (rapportée du comité des voies et moyens) soit maintenant lu la seconde fois, et lequel amendement est, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

"Que cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du *Canada*, et lequel amendement est que les mots "Que cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du *Canada* soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "vu qu'il a été jugé nécessaire de prélever un revenu additionnel, cette Chambre est d'opinion que les intérêts du pays seraient plus favorisés par l'imposition de droits additionnels sur les articles et marchandises qui peuvent être produits dans le *Canada*, ce qui procurerait une protection plus considérable tout en assurant le surplus de revenu requis."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mercredi, 14 mars 1877.

Sur motion de M. *Mills*, secondé par M. *Burpee*,

Ordonné, que les débats soient ajournés.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins vingt minutes, *mercredi* matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 14 mars 1877.

PRIÈRES :

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 12 mars 1877, demandant copies de toute correspondance échangée entre la veuve Sarah Graham et le gouvernement, relativement à une demande de secours qu'elle a faite par suite de la réduction du salaire et du décès subséquent de feu William Graham, en son vivant messager de cette Chambre. (*Documents de la session, No. 87.*)

Et aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 2 février 1877, demandant copies de tous ordres en Conseil autorisant la construction des écluses ou canaux du Fort Francis ou s'y rapportant, tous les papiers, correspondance et instructions aux ingénieurs, et rapports des ingénieurs et autres, faisant voir les avantages qui résulteraient de cet ouvrage public, et donnant une estimation de son coût et du coût de tout l'ouvrage nécessaire pour atteindre l'objet qu'on se propose en construisant ce canal. (*Documents de la session, No. 88.*)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. Blanchet,—la pétition d'Edouard Turgeon, maire, et autres, de St. Charles, comté de Bellechasse.

Par M. Smith (Selkirk),—la pétition de J. Pritchard et autres, de la paroisse de St. Paul, comté de Lisgar, et la pétition de John Black et autres, de la municipalité unie de Kildonan et St. Jean, province de Manitoba.

Par M. Ross (Middlesex),—la pétition de G. Webber, président, et William Jolliffe secrétaire de la conférence de la bible chrétienne.

Par M. Cauchon,—la pétition de Pierre Curodeau et autres, pilotes et membres de la corporation de pilotes pour et au-dessous du havre de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Charles A. M. Globensky, écuyer, du village de St. Eustache, province de Québec; demandant que le bill maintenant devant le Parlement, concernant la banque Jacques-Cartier, ne devienne pas loi, à moins qu'il ne soit amendé de manière à sauvegarder tous ses droits.

Du conseil de ville d'Iberville; demandant que la charte qui accorde à l'honorable Robert Jones et à ses héritiers, le monopole d'un pont de péages sur la rivière Richelieu, ne soit pas renouvelée, mais que la dite corporation soit autorisée à acheter le dit pont.

Du révérend M. J. B. Dupuy et autres, de la paroisse de St. Sébastien; et du révérend T. St. Aubin, curé, et autres, de la paroisse de St. George de Henriville, comté d'Iberville; demandant que la charte qui accorde à l'honorable Robert Jones et à ses héritiers, le monopole d'un pont de péages sur la rivière Richelieu, ne soient pas renouvelées, à moins que les péages sur le dit pont ne soient réduits de moitié.

De John McMaster et autres; de Malcolm McAuly et autres, de Malagawatch; de William Hamilton et autres, de Marble Mountain; de Robert McDougall, shérif, et autres, de Port Hood; de George C. Lawrence et autres de Port Hastings, comté d'Inverness; de Donald McDonald et autres, de Loch Lomond, et de Patrick White et autres, de Grandigue, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse; demandant séparément que la Chambre prenne en considération l'opportunité d'élargir le canal St. Pierre, de manière à y admettre les plus gros navires et steamers océaniques, et que la profondeur de l'eau soit poussée jusqu'à vingt pieds, et les écluses agrandies en proportion.

M. *Macdonnell*, du comité permanent des divers bills privés, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill suivant, et l'a rapporté avec amendements, savoir :

Bill No. 26, pour conférer la propriété et les pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de fer de *Pickering* à *James Harris McClellan*.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, et les a rapportés avec amendements, savoir :

No. 34, pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance agricole d'*Ottawa*.

No. 52, pour amender de nouveau l'acte incorporant la compagnie d'assurance maritime mutuelle du *Canada*.

No. 57, pour autoriser la compagnie d'assurance Royale-Canadienne, à réduire son capital social, et pour autres fins.

Sur motion de M. *Ross* (*Middlesex*), secondé par M. *Oliver*,

Résolu, que cette Chambre concourt dans le cinquième rapport du comité conjoint des deux Chambres, au sujet des impressions du Parlement, excepté le dernier paragraphe du dit rapport.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant le larcin et autres offenses de même nature," sans amendements.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé " Acte pour étendre à la province de l'*Ile du Prince-Edouard*, certaines lois criminelles maintenant en force dans les autres provinces du *Canada*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'imprimerie du *Globe*," auquel il demande le concours de cette Chambre

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour étendre à la province de l'*Ile du Prince-Edouard* certaines lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces du *Canada*," et lequel est lu et adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Ordonné, que M. *Irving* ait la permission de présenter un bill concernant les timbres sur les billets promissoires et les lettres de change.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. *Mills* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte des territoires du *Nord-Ouest*, de 1875.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. *Blake* ait la permission de présenter un bill pour étendre l'acte

concernant les marques de commerce et les dessins de fabrique aux provinces de l'Île du Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Blain*, secondé par M. *Thompson* (*Haldimand*),

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'imprimerie du *Globe* " soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. *Blake* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte des chemins de fer de 1868.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Blake* ait la permission de présenter un bill pour pourvoir à la détention des prisonniers dans les endroits où les prisons communes ne sont pas sûres.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Blake* ait la permission de présenter un bill pour amender la loi concernant les appels de condamnations portées par les juges de paix.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Blake* ait la permission de présenter un bill pour décréter des dispositions contre le port d'armes à feu.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Blake* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte pour la suppression des maisons de jeu.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Guthrie*, ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte concernant le larcin et autres offenses semblables.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Blake*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence datée 15 février 1877 ; demandant copies de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, depuis l'établissement de la Confédération, au sujet du désaveu d'actes provinciaux, ou de la décision prise sur les bills provinciaux réservés. (*Documents de la session, No. 89*).

M. *Laurier* propose, secondé par M. *Masson*, que le comité spécial nommé pour s'enquérir de l'administration de la justice dans le district de *Richelieu*, dans la province de *Québec*, soit autorisé à faire imprimer les témoignages entendus devant le dit comité, pour l'usage des membres.

La dite motion est alors soumise au comité collectif des impressions des deux Chambres, pour en faire rapport.

M. *DeCosmos* propose, secondé par M. *Thompson* (*Caribou*), qu'un comité spécial de douze membres soit nommé pour s'enquérir des progrès faits dans l'exploration de la ligne du chemin de fer du Pacifique, avec pouvoir de quérir personnes et papiers et de rapporter de temps en temps ; la Chambre se divise, et la question est résolue négativement.

M. Casey propose, secondé par M. McDougall (*Renfrew*), qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de l'état actuel du service civil et du mode de nommer et d'examiner les candidats aux emplois, dans le but de constater si on ne pourrait pas trouver de meilleurs moyens pour assurer la nomination de personnes qualifiées et, en général, à l'efficacité du service, avec pouvoir de quérir personnes papiers et documents, le dit comité devant se composer de MM. Archibald, Aylmer, Charlton, Colby, De St. Georges, Kirkpatrick, Killam, McDougall (*Elgin*), McDougall (*Renfrew*), Roscoe, Wright (*Pontiac*), Church, Paterson, Burpee (*Sunbury*), et de l'auteur de la motion, dont cinq formeront un quorum, et que le dit comité ait le pouvoir de faire rapport à la Chambre de ses observations sur le sujet, ainsi que des témoignages entendus devant lui, et des débats s'ensuivant,

Sur motion de M. Mitchell, secondé par M. Masson,
Ordonné, que les débats soient ajournés.

Sept heures et demie P.M.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime de *Halifax, Nouvelle-Ecosse*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McDougall (*Renfrew*), fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour autoriser et faciliter la liquidation de la banque Métropolitaine, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McDougall (*Renfrew*), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill, concernant la banque *Jacques-Cartier*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Young fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie de traverse du *St. Laurent* et du chemin de fer du Pacifique, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Young fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill décrétant de nouvelles dispositions

pour l'établissement et l'administration des sociétés de construction dans la province de Québec, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour déclarer les polices d'assurances sur la vie non-confiscables, étant lu,

M. *Trow* propose, secondé par M. *Bowman*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois; et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte 37 *Victoria*, chap. 57, concernant les sociétés permanentes de construction étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

Sur motion de M. *Smith* (*Westmoreland*), secondé par M. *Cartwright*,

Résolu, que demain cette Chambre se formera en conformité pour examiner la résolution suivante: Qu'il est opportun d'amender l'acte 36 *Victoria*, chapitre 61, concernant la commission du havre de *Montréal*, en abrogeant le tarif actuel de péages et de droits sur les bâtiments qui entrent dans ce havre et sur les marchandises et autres choses débarquées ou expédiées à bord de ces bâtiments, à partir du 1er avril prochain, en y substituant un nouveau tarif qu'il soumettra alors à la considération du comité, et en donnant à la dite commission pouvoir d'altérer ou de modifier de temps en temps le dit tarif avec le consentement et l'approbation du Gouverneur en Conseil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution concernant le transport de l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de *Truro* et *Pictou*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Archibald* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Archibald* fait rapport de la dite résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit:

Résolu—Qu'il est opportun d'autoriser le Gouverneur en Conseil à faire des arrangements pour mettre à exécution le transfert de l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de *Truro* et *Pictou*, pour donner suite à des négociations entamées avec le gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse* et la compagnie de chemin de fer et de houille d'*Halifax* et du *Cap-Breton*, en vertu des résolutions passées par cette Chambre, le 19 mai 1874, et dans ce but de décréter:—

1o. Que le dit embranchement de chemin de fer, avec le terrain qui lui est nécessaire, ainsi qu'aux stations et bâtisses en dépendant, mais sans le matériel roulant, peut être transporté à la personne ou compagnie qui construira une ligne de chemin de fer de *New Glasgow* au détroit de *Canso*, et fournira le matériel roulant et et tous les accessoires nécessaires, et un bateau-passeur à vapeur convenable pour traverser le dit détroit, le tout à la satisfaction du ministre des Travaux Publics.

2o. Que possession temporaire du dit embranchement puisse être donnée à la personne ou compagnie avec laquelle le gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse* aura contracté pour la construction du dit prolongement jusqu'au dit détroit, et l'installation du dit bateau-passeur, aussitôt que telle personne ou compagnie aura dépensé pas moins de \$400,000, à la satisfaction du ministre des Travaux Publics, sujet à la rentrée en possession du gouvernement du *Canada* du dit embranchement de chemin de fer et au remboursement des recettes nettes du dit embranchement, dans le cas où

les conditions susdites ne seraient pas remplies par telle personne ou compagnie qui donnera des cautions suffisantes pour l'accomplissement de ces conditions et pour le paiement de tous dommages résultant de leur inexécution, à la satisfaction du ministre des Travaux Publics, telle inexécution devant mettre fin à tout arrangement pour le transfert absolu du dit embranchement de chemin de fer.

La dite résolution étant lue une seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, que M. *Mackenzie* ait la permission de présenter un bill pour autoriser le transfert de l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de *Truro* et *Pictou* à la personne ou compagnie qui construira une ligne de chemin de fer de *New-Glasgow* au détroit de *Canso*; et pourvoyant à ce qu'un bateau-traversier convenable soit mis sur le détroit.

Il présenté, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour établir des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi concernant les compagnies par actions constituées par lettres patentes, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 15 Mars 1877.

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De MM. *Thomas Robertson* et Cie., et autres; demandant qu'aucun changement ne soit fait dans le tarif relativement aux tubes, mais qu'ils soient laissés sur la liste des articles admis en franchise avec l'acier et d'autres articles de même nature.

De A. J. *McEachen* et autres, de *Irish Cove*, comté du *Cap-Breton*; demandant que la Chambre prenne en considération l'opportunité d'élargir le canal *St. Pierre*, de manière à y admettre les plus gros navires et steamers océaniques, et que la profondeur de l'eau soit poussée jusqu'à vingt pieds, et les écluses agrandies en proportion.

M. *Smith* (*Westmoreland*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 7 mars 1877, demandant des états montrant en détail le coût de la construction du phare au havre de refuge à *Rondeau*, en vertu d'un contrat accordé par soumission; les soumissions reçues et de qui; si la soumission la plus basse a été acceptée; le montant payé pour extras dans la construction d'un brise-lames sur la rive du lac en face du phare, et si ces extras ont été faits par soumissions publiquement annoncées, avec le nom du contracteur qui a fourni l'huile à ce phare, le coût de cette huile par gallon, et le montant de la

perte causée par le feu à ce phare, l'automne dernier, et la correspondance y relative, soit de la part du gardien du phare ou de l'inspecteur du gouvernement. (*Documents de la session, No. 90*).

M. *Holton*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre, le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill No. 46 pour incorporer la compagnie du cable Union, et l'a rapporté avec amendements, lequel bill le comité a fait ré-imprimer, tel qu'amendé.

M. *Young*, du comité permanent des comptes publics, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu. (*Appendice No. 2*).

Sur motion de M. *Smith (Westmoreland)*, secondé par M. *Cartwright*,

Résolu, que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour examiner la résolution suivante : " Qu'il est opportun d'amender les actes pour l'amélioration et l'administration du havre de *Québec* et l'acte du pilotage de 1873 : 1o. en modifiant les taux payables sur les bateaux remorqueurs et les steamers qui entrent dans le port de *Québec*, et en décrétant de meilleures dispositions pour assurer le paiement des péages de ce havre ; 2o. en autorisant les commissaires du havre à imposer des pénalités n'excédant pas \$100 ou un emprisonnement n'excédant pas soixante jours pour l'infraction de leurs règlements ; 3o. en donnant aux commissaires le pouvoir d'imposer, à leur discrétion, aux pilotes, une amende n'excédant pas \$100, au lieu de les suspendre ou de les destituer pour certains offenses ; et 4o. en autorisant les commissaires à substituer des taux suivant le poids ou la mesure à ceux maintenant imposés ou à les commuer, mais pas au-delà des montants maintenant autorisés, excepté avec le consentement du Gouverneur en Conseil.

La Chambre reprend les débats ajournés sur le sous-amendement proposé mardi le 6 du courant à l'amendement proposé à la motion, que la première résolution (rapportée du comité des voies et moyens) soit maintenant lue la seconde fois, et lequel amendement est, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " Que cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du *Canada*," et lequel sous-amendement est que les mots " Que cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du *Canada*," soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " vu qu'il a été jugé nécessaire de prélever un revenu additionnel, cette Chambre est d'opinion que les intérêts du pays seraient mieux servis par l'imposition de droits additionnels sur les articles et marchandises qui peuvent être produits dans le *Canada*, ce qui procurerait une protection plus considérable tout en assurant le surplus de revenu requis."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Vendredi, 16 Mars 1877.

M. DeCosmos propose, secondé par M. Davies, que les débats soient ajournés, la question est résolue négativement.

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris, comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Benout,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McDougall (T. Riv.),</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gibbs (Ontario N.),</i>	<i>Masson,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gibbs (Ontario S.),</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cinon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Currier,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Norris,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Palmer,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Devlin,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>Little,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wright (Pontiac)---78.</i>
<i>Domville,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Church,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Pope (Queen's, P.E.I.),</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Power,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Cunningham,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Ross (Prince Edouard),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Blain,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>MacDonnell (Inv'rn's),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Borron,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Smith (Westmoreland),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McIsaac,</i>	

<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Haldim'd</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Yeo,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Young.—109.</i>
<i>Cheval,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Et l'amendement étant de nouveau proposé,

M. Orton propose comme sous-amendement, secondé par M. Wallace (*Norfolk*), que les mots "regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du *Canada*," soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "regrette que le gouvernement n'ait pas jugé à propos, tout en donnant à toutes les autres industries la considération qui leur est due, de remanier le tarif des douanes de manière à protéger les cultivateurs contre les résultats désavantageux des relations douanières injustes et inégales qui existent entre le *Canada* et les *Etats-Unis*, relativement à l'échange des produits agricoles, et à placer en même temps ce pays dans une meilleure position pour négocier une réciprocité juste et équitable dans l'échange de ces produits entre le *Canada* et les *Etats-Unis*," et des débats s'ensuivant,—

M. Borron propose, secondé par M. Bunster, que les débats soient ajournés, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :
Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Dawdney,</i>	<i>Macdonald (Kingston) Plumb,</i>	
<i>Benoit,</i>	<i>Domville,</i>	<i>MacDonnell (Inv'rn's) Pope (Compton),</i>	
<i>Bernier,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>McDougall (T. Rivers) Pope (Queens, I. P. E.),</i>	
<i>Blanchet,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord),</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud),</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Davies,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Palmer,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wright (Pontiac).—75.</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Little,</i>	<i>Platt,</i>	

CONTRE :
Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Church,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Pouliot,</i>

<i>Aylmer,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Cunningham,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Ross (Durham)</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ross (I.P.-Edouard),</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blain,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Rorden,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Mac Kay (Cap-Breton)</i>	<i>Snider,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Yeo,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Young.—112.</i>

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la séance ayant continué jusqu'à cinq heures moins vingt minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 16 Mars 1877.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Taschereau*,—la pétition de *Pierre Boutin* et autres, de *St. Raphael*; et la pétition de *Damase Turgeon*, maire, et autres, de *St. Etienne de Beaumont*, comté de *Bellechasse*.

Par M. *Cauchon*, la pétition de *Jean Gobeil*; la pétition de *F. Joseph Pouliot* et autres; et la pétition de *Jean A. Lapointe* et autres, pilotes et membres de la corporation des pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous.

Par M. *Schultz*,—la pétition de *R. M. Ralph* et autres, ex-sergents majors du bataillon provisoire au fort *Osborne*, *Manitoba*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

D'*Edouard Turgeon*, maire, et autres, de *St. Charles*, comté de *Bellechasse*; demandant que l'amendement de l'acte concernant les poids et mesures soit abrogé.

De *J. Pritchard* et autres, de la paroisse de *St. Paul*, comté de *Lisgar*; de *John Black* et autres, de la municipalité-unie de *Kildonan* et *St. Jean*, province de *Manitoba* ;

Page
110

demandant que l'acte de tempérance de 1864, connu comme l'acte Dunkin, soit étendu à la province de *Manitoba*.

De *G. Webber*, président, et *William Jolliffe*, secrétaire de la conférence de la Bible Chrétienne; demandant la passation d'un acte prohibant le commerce des boissons enivrantes.

De *Pierre Curodeau* et autres, pilotes et membres de la corporation des pilotes pour le havre de *Québec* et plus bas; demandant que la résolution contenue dans les votes et délibérations du 2 mars courant, proposant certains amendements aux actes concernant la dite corporation, ne soient pas adoptés.

M. Blake, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 15 février 1877, demandant copies de la correspondance échangée entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, et qui n'a pas déjà été mise devant la Chambre, concernant le mode d'exercer le pouvoir de désavouer les lois provinciales. (*Documents de la session, No. 89.*)

Aussi, la réponse supplémentaire, conformément à l'ordre de la Chambre, daté 29 mars 1876, demandant, à la dernière session du Parlement, copies de la correspondance échangée entre le gouvernement et les censitaires de la seigneurie *Nicolas Rioux*, dans le comté de *Rimouski*, au sujet de l'impôt qu'ils paient aux seigneurs pour les journées de corvée. (*Documents de la session, No. 91.*)

Et aussi, la réponse en vertu de la disposition de l'acte 31 *Victoria*, chapitre 73, section 6, montrant le nombre en moyenne des hommes de la police fédérale employés, durant chaque mois de l'année expirée le 31 décembre 1876; le chiffre de leur paie et leurs dépenses de voyage. (*Documents de la session, No. 92.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté les messages suivants:

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant les traitements de certains juges," sans amendements.

M. Laflamme, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 2 mars 1877, demandant copies de toutes les instructions données par le département du Revenu de l'Intérieur à ses officiers dans tout le *Canada*, tant par lettres que par télégrammes, relativement au temps où le droit sur le malt doit être mis à effet. (*Documents de la session, No. 93.*)

M. Holton, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre, le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a examiné le bill suivant, et l'a rapporté avec amendements, savoir: Bill No. 36, pour amender et refondre les divers actes concernant l'assurance.

M. Ross (Middlesex), du comité conjoint des deux Chambres, au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre, le sixième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance entre le gouvernement du *Nouveau-Brunswick* et le gouvernement du *Canada* pour obtenir l'opinion de la Cour Suprême relativement au pouvoir de la législature provinciale d'accorder ou de refuser des licences pour la vente des boissons enivrantes.

Réponse à adresse (Sénat),—Relativement à l'usage qu'on a fait en 1876 d'une partie quelconque des rails d'acier achetés par le gouvernement en 1874 et 1875.

Réponse à ordre,—Montants payés relativement à l'achat de 50,000 tonnes de rails d'acier, etc., pour le chemin de fer du Pacifique, avec les dates des paiements, etc.

Réponse à adresse,—Ordre en Conseil, etc., relativement à la construction des écluses au canal du *Fort Francis* (sous une forme condensée).

Rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'administration de la justice dans le district de *Richelieu*, province de *Québec* (pour distribution seulement).

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés :

Réponse à ordre,—Etat montrant les ventes mensuelles de billets de saison ou de commutation à chaque station du chemin de fer Intercolonial, etc.

Réponse à ordre,—Montrant toutes les réclamations faites contre le chemin de fer Intercolonial pour dommages éprouvés par des individus de la part de ce chemin de fer, en 1876.

Réponse à ordre,—Etat relatif aux accidents qui sont arrivés sur le chemin de fer Intercolonial, dans le comté de *Northumberland*, et au nombre d'animaux qui ont été tués, etc., etc.

Réponse à ordre,—Correspondance avec les travailleurs sur la section 8 du chemin de fer Intercolonial, relativement au non-paiement de leurs gages pour ouvrage fait sous la direction de *John O'Donnell*, agent de *Duncan McDonald*, entrepreneur.

Copie des règles générales et ordres qui ont été faits par les juges des Cours Suprême et d'Echiquier depuis la dernière session.

Arrangement entre les commissaires de l'eau de la cité d'*Ottawa* et Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par le ministre des Travaux Publics du *Canada*, pour fournir de l'eau aux bâtisses publiques.

Réponse à adresse (Sénat),—Etat montrant le coût de la construction du télégraphe du Pacifique.

Réponse supplémentaire à ordre,—Correspondance relative à l'amélioration du havre à l'embouchure de la rivière de l'île *Partridge*.

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement impérial, relativement à la nomination de sénateurs pour le *Canada*.

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance relative à la nomination, l'année dernière, de *Joseph Creighton*, officier de marine pour le port de *Lunenburg, N.-E.*

Réponse à ordre,—Montrant les noms de tous les vétérans qui ont prouvé leur droit à une part de l'octroi de \$50,000, voté l'année dernière, en faveur des miliciens de 1812 et 1815.

Réponse à adresse (Sénat),—Montrant le nombre de tonnes de fret, transportées sur le chemin de fer du gouvernement, dans les provinces maritimes, durant le semestre expiré le 31 décembre 1875, etc.,

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance, etc., relative à l'élargissement du canal *St. Pierre*, dans l'île du *Cap-Breton*.

Réponse à adresse (Sénat),—Etat montrant le montant des billets de banque de la Puissance rachetés en or, du 1^{er} septembre 1874 au 31 décembre 1875, etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Contrat pour le transport des malles de Sa Majesté de *Sydney* à la baie des *Vaches*, aux baies de la *Petite* et de la *Grande Glace*, et à *Bridgeport*, dans le comté du *Cap-Breton*, etc.

Réponse à ordre,—Donnant les noms de tous les députés adjudants-généraux et majors de brigade de l'état-major de la force de milice volontaire du *Canada*, le 1^{er} janvier 1876, où postés, etc.

Réponse à ordre,—Montrant toute somme d'argent payée à *F. J. Bernard*, écuier, entrepreneur de la ligne télégraphique dans la *Colombie-Britannique*, depuis le 10 février 1875, etc.

Réponse à ordre,—Réponse de l'ingénieur de l'exploration du havre *Eagle*, dans le comté d'*Elgin*, pour décider s'il peut servir de havre de refuge.

Réponse à ordre,—Correspondance, etc., relativement au contrat pour le transport de la malle entre la *Jonction* de *Scott*, dans le comté de *Beauce*, et la paroisse de *St. Bernard*, dans le comté de *Dorchester*.

Réponse à adresse,—Correspondance entre les gouvernements de la *Grande-Bretagne*

et du *Canada* et le gouvernement provincial de la *Nouvelle-Ecosse*, relativement au grand seau de la province qui a été apposé sur tous les documents qui le requéraient depuis la confédération.

Réponse à ordre.—Correspondance entre *Sarah Graham*, veuve, et le gouvernement, pour de l'aide vu la réduction du salaire et la mort de *William Graham*, alors messager de la Chambre.

M. Cartwright, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 7 mars 1877, demandant un état indiquant le nombre des billets de banque de la Puissance, du chiffre de une et de deux piastres (payables à *Victoria*), qui ont été transmis par le gouvernement à l'assistant receveur-général pour la province de la *Colombie-Britannique*, durant chaque année, depuis l'admission de cette province dans la Confédération, ainsi que le nombre de tels billets qui ont été renvoyés pour être annulés, durant chaque année, tel que mentionné. (*Documents de la session*, No. 80.)

Sur motion de *M. Laflamme*, secondé par *M. Vail*,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour examiner la résolution suivante: "Qu'il est opportun d'amender l'acte 38 *Victoria*, chapitre 34, concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction, en abrogeant la section douze, et en autorisant le Gouverneur en Conseil à fixer le nombre des inspecteurs qui devront être employés dans chaque département du bureau du surintendant, le nombre dans le département du bois de construction carré ne devant pas dépasser dix-huit, et d'accorder des annuités ne dépassant pas \$200 par année aux inspecteurs-mesureurs employés le 1er mai 1876, mais dont les services ne seront plus requis ou qui seront devenus incapables par l'âge ou les infirmités de remplir leurs devoirs, telles annuités à être payées à même le fonds de surplus du bureau d'inspection et de mesurage ou, si tel fonds n'existe pas, à même le fonds du revenu consolidé du *Canada*; et aussi, de répartir les honoraires chargés au bureau d'inspection et de mesurage de manière à ce qu'un salaire moyen de sept cents piastres soit accordé à chaque inspecteur-mesureur.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour établir des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Laurier* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de *M. Archibald*, secondé par *M. Bertram*.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat demandant à Leurs Honneurs de permettre à l'honorable *M. Macpherson*, l'un de leurs membres, de comparaître et de donner son témoignage devant le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations contenues dans le rapport et l'enquête de la commission sur le chemin de fer du Nord, relativement à l'application d'argent payable au gouvernement, et aussi de faire une enquête rigoureuse sur les comptes de ce chemin de fer et de son prolongement, de manière à compléter l'enquête commencée et inachèvement par la commission.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour examiner une certaine résolution déclarant qu'il est opportun d'amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Guthrie* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Guthrie fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est opportun d'amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur, 31 *Victoria*, chapitre 65; 32 et 33 *Victoria*, chapitre 39, et 37 *Victoria*, chapitre 30, en diminuant, dans certains cas, le nombre des canots, des appareils de sauvetage, des seaux à incendie, etc., que les bateaux à vapeur sont obligés d'avoir à leur bord en vertu des dits actes, et de les décharger de certaines autres obligations qui leur sont maintenant imposées;—et aussi, de substituer au taux ou droit annuel qui leur est maintenant imposé pour le fonds d'inspection, un honoraire d'inspection de huit piastres pour chaque inspection rendue obligatoire par l'acte 31 *Victoria*, chapitre 65, sur les bateaux à vapeur faisant le service des passagers, et excédant cent tonneaux de jaugeage, et de cinq piastres pour toute telle inspection sur tous les bateaux à vapeur faisant le service des passagers, du port de cent tonneaux ou moins, et sur tous autres bateaux à vapeur.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, que M. Smith (*Westmoreland*) ait la permission de présenter un bill pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des subsides, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Young fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat informe cette Chambre que le nom de l'honorable M. Botsford a été substitué à celui de l'honorable M. Allan, comme membre du comité chargé d'assister M. l'Orateur dans la direction de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour représenter cette Chambre comme membre du comité collectif des deux Chambres, relativement à la bibliothèque du Parlement.

Aussi, le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : " Acte pour établir de meilleures dispositions concernant la Commission Géologique et d'Histoire Naturelle du *Canada*, et le maintien d'un Musée s'y rattachant."

Bill intitulé : " Acte pour établir des dispositions pour améliorer la discipline des prisons."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Walter Scott*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat, communique à la Chambre les témoignages entendus devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Walter Scott*," ainsi que les documents et papiers qui lui ont été soumis, avec prière que ces documents et papiers soient rapportés devant cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages entendus devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*," ainsi que les documents et papiers qui lui ont été soumis, avec prières que ces documents et papiers soient rapportés devant cette Chambre.

M. Trow propose, secondé par M. Macdougall (*Elgin*), que le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*," soit maintenant lu la première fois; la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bain,</i>	<i>Church,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Ross (I. P.-Edouard),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Blain,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Blake,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Domville,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Smith (Westmoreland),</i>
<i>Borron,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Buell,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Burk,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord),</i>	<i>Olivier,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Phumb,</i>	<i>Yeo,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>Young.—74.</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Kerr,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Barthe,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Holton,</i>	<i>McIsaac,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Masson,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>Taurier,</i>	<i>Short,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Wright (Ottawa)—37.</i>
<i>Cimon,</i>			

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. *Trow* propose, secondé par M. *Macdougall (Elgin)*, que le dit bill avec les témoignages et les papiers l'accompagnant soit renvoyé à un comité spécial composé de MM. *Trow, Macdougall (Elgin), Oliver, Kerr, Brooks, Gibbs (Ontario D. S.), Young, Kirkpatrick* et *Mitchell*; la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

M. *Mills*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 12 mars 1877, demandant copies de toute la correspondance entre le gouvernement et les Sauvages de *Tobique*, ou toute personne en leur faveur, relativement à la nomination d'un agent résidant en cet endroit. (*Documents de la session, No. 84.*)

Sept heures et demie, P.M.

Conformément à la 19^e règle de cette Chambre, les ordres pour bills privés sont appelés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance agricole d'*Ottawa*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Masson* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender de nouveau l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime du *Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Rochester* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour autoriser la compagnie d'assurance Royale Canadienne à réduire son capital social, et pour autres fins; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie du Câble Union, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'imprimerie du "*Globe*," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des subsides.

(*En comité.*)

Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent vingt mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour être répartie comme suit: traitements des agents et employés de l'immigration, \$26,550.00; traitements des agents voyageurs de l'immigration, \$13,000.00; inspection médicale du port de *Québec*, \$2,600.00; quarantaine, *Grosne-Ile*, \$12,000.00; quarantaine, *Saint Jean*, \$3,000.00; quarantaine, *Pictou*,

N. E., \$800,00; quarantaine, *Halifax, N. E.*, \$3,600.00; quarantaine, *Charlottetown, I. P. E.*, \$1,000.00; pour faire face aux dépenses que nécessiteront d'autres mesures de salubrité publique, \$20,000.00; dépenses contingentes des agences canadiennes et autres agences régulières, \$24,000.00; frais de route des agents voyageurs, \$14,000.00 pour l'année finissant le 30 juin 1877.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. *Young* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 19 Mars 1877.

PRIÈRES :

M. l'Orateur met devant la Chambre les états et rapports généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts d'*Arthabaska*, *Québec* et *Richelieu* pour 1876. (*Documents de la session, No. 19*).

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Jones (Halifax)*,—la pétition de *Thomas P. Connelly* et autres; et la pétition de MM. *Doull* et *Miller* et autres, de *Halifax (N. E.)*

Par M. *Gowdige*—la pétition de *G. P. Paysant* et autres, de *Windsor*, comté de *Hants, N. E.*

Par M. *Macdonald (Toronto)*,—la pétition de *Madame C. S. Finch* et autres, de *Toronto*.

Par M. *Dymond*,—la pétition de la municipalité du village de *Stouffville*.

Par M. *Carmichael*, la pétition de MM. *R. McGregor* et fils, et autres, de *Glasgow*, comté de *Pictou, N. E.*

Par M. *Power*, la pétition de *W. J. Stairs* et autres; et la pétition du Révérend *George Townsend*, recteur, et autres, de *Amherst*, comté de *Cumberland N. E.*

Par M. *Mackay (Colchester)*,—la pétition de *C. B. Archibald* et autres, de *Truro*, comté de *Colchester, N. E.*

Par M. *Killam*,—la pétition *L. E. Baker* et autres, de *Yarmouth, N. E.*

Par M. *McKay (Cap-Breton)*,—la pétition d'*Alexander McDonald* et autres, de *Loch Lomond*, comté du *Cap-Breton*.

Par M. *Campbell*,—la pétition de *Philip McRay* et autres, de *Ste. Anne*, comté de *Victoria*, et la pétition de *George P. Wilson* et autres, intéressés dans le commerce de charbon et la marine marchande du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Pierre Boutin* et autres de *St. Raphael*, et de *Damase Turgeon*, maire, et autres de *St. Etienne de Beaumont*, comté de *Bellechasse* ; demandant la révocation de l'amendement de l'acte concernant les poids et mesures.

De *Jean (Gobeil* et autres ; de *F. Joseph Pouliot* et autres, et de *Jean A. Lapointe* et autres, pilotes et membres de la corporation des pilotes pour le havre de *Québec* et plus bas ; demandant que la résolution contenue dans les votes et délibérations du 2 mars courant, proposant certains amendements aux actes concernant la dite corporation, ne soit pas adoptée.

De *R. M. Rolph* et autres, ex-sergents de l'état-major du bataillon provisoire d'infanterie à *Osborne* ; exposant certains griefs, et demandant que la Chambre prenne les faits en considération et agisse relativement à ces faits suivant la loi et la justice.

M. McDonnell, du comité permanent des divers bills privés, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill suivant, et l'a rapporté sans amendements, savoir :

Bill No. 42, pour autoriser la ville de *Kincardine*, dans le comté de *Bruce*, à imposer et collecter certains péages dans le havre de la dite ville, sans amendements. Le comité recommande aussi que l'honoraire et les autres frais payés sur ce bill soient remboursés, vu que les travaux déjà faits et qu'on a l'intention de faire seront d'un grand avantage public à cette localité.

Et les bills suivants avec amendements, savoir :—

Bill No. 72, du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie d'imprimerie du *Globe*."

Et bill No. 22, pour incorporer la " Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole."

Sur motion de *M. Gillies*, secondé par *M. Snider*,

Ordonné, que l'honoraire payé sur le bill pour autoriser la ville de *Kincardine* dans le comté de *Bruce* à imposer et collecter certains péages au havre de la dite ville, soit remboursé, conformément à la recommandation du comité permanent des divers bills privés.

M. Huntington, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 7 mars 1877, demandant copie des documents ou correspondances relativement au moyen de mettre le *Canada* dans une position aussi favorable que celle de tout pays étranger, sous les dispositions de l'union postale faite à *Berne*, le 6 octobre 1874. (*Documents de la session*, No. 96).

M. Cartwright, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 1er mars 1877, demandant un rapport montrant tous les montants transportés, par ordres en Conseil, à la fin de l'année fiscale, sous l'autorité du chapitre 2 de l'acte de la dernière session, les ordres en Conseil, les balances périmées non dépensées dans les trois mois de cette date, avec un état de tous les montants transportés par ordres en Conseil du 1er juillet 1867, montrant les sommes véritablement dépensées dans chaque cas et l'autorité parlementaire les autorisant. (*Documents de la session*, No. 97).

M. Smith (Westmoreland), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 1er mars 1877, demandant un rapport montrant le coût total du steamer *Northern Light*, avec un compte

détaillé de toutes dépenses relatives à ce steamer, jusqu'au 31 janvier dernier. (*Documents de la session, No. 98*).

Aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 15 février 1877, demandant copies de toute correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement impérial au sujet de la législation concernant la marine marchande; des instructions données à M. *William Smith*, député du ministre de la Marine et des Pêcheries lors de sa mission récente en *Angleterre*, concernant le même sujet, ainsi que toute la correspondance s'y rattachant, échangée entre le dit député et le gouvernement impérial ou quelqu'un de ses officiers; et avec toute la correspondance concernant telle mission, échangée entre le ministre de la marine et des pêcheries et le dit député, avec le rapport de ce dernier au sujet de cette mission. (*Documents de la session, No. 99*).

Aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 7 mars 1877, demandant la correspondance entre le gouvernement du *Canada*, le gouvernement impérial et autres personnes et gouvernements relativement au droit imposé sur les bâtiments canadiens vendus en *France*, avec les clauses des traités de commerce récents entre le *Royaume-Uni* et la *France*, qui permettent la vente en *France* de bâtiments enregistrés dans le *Royaume-Uni*, à des conditions plus favorables que celles des bâtiments enregistrés dans le *Canada*. (*Documents de la session, No. 100*).

Et aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 2 mars 1876, demandant un rapport relativement aux démarches faites par le gouvernement concernant l'établissement d'une ligne de communication à la vapeur, durant l'hiver, entre l'île du *Prince-Edouard* et la terre ferme, conformément aux termes de l'union entre cette île et le *Canada*, ainsi que la correspondance et les copies des contrats avec différentes personnes, dans le but de réaliser cet objet. (*Documents de la session, No. 101*).

M. *McCarthy* propose, secondé par M. *Cameron*, que le bill du Sénat, intitulé: *Acte pour faire droit à Walter Scott*, soit maintenant lu la première fois, et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pettes,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>DeVeber,</i>	<i>Little,</i>	<i>Pope (Queen's, P.E.I.)</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Macdonald (Kingston),</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Roscoe,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Seriner,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gibbs (Ontario N.),</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gibbs (Ontario S.),</i>	<i>McNab,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Thompson (Havim'd),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Goudey,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Vau,</i>
<i>Church,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>

Cockburn,
Coffin,
Cunningham,

Haggart,
Higinbotham,
Kerr,

Oliver,
Palmer,
Paterson,

White (Renfrew),
Wood,
Workman.—92.

CONTRE :

Messieurs

Bannatyne,
Benoit,
Bernier,
Blanchet,
Bolduc,
Bourassa,
Brooks,
Caron,
Casgrain,
Cauchon,
Cheval,
Simon,

Colby,
Coupal,
Currier,
Daoust,
Desjardins,
De St. Georges,
Devlin,
Fiset,
Flynn,
Fréchette,
Gaudet,
Hurteau,

Irving,
Jones (Halifax),
Lajoie,
Lanthier,
Laurier,
Macdonald (Cornwall),
McDonald (C Breton),
MacDonnell (Inv'rn's),
McDougall (T Rivers),
McIntyre,
McIsaac,
Perry,

Pope (Compton),
Pouliot,
Power,
Robillard,
Rouleau,
Short,
St. Jean,
Taschereau,
Thibaudeau,
Wright (Ottawa),
Wright (Pontiac)—47.

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. *McCarthy* propose, secondé par M. *Cameron*, que le dit bill, l'enquête et les papiers l'accompagnant soit renvoyé à un comité spécial composé de MM. *McCarthy*, *Cameron*, *Robinson*, *Trow*, *Young*, *Oliver*, *Kerr*, *McDougall (Renfrew)* et *Kirkpatrick*; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris, comme dans la division précédente.

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Sur motion de M. *Ross (Middlesex)*, secondé par M. *McDougall (Renfrew)*, *Résolu*, que cette Chambre concourt dans le sixième rapport du comité conjoint des deux Chambres, au sujet des impressions du Parlement.

Un bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance agricole d'*Ottawa*, est, en conséquence de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour conférer les propriétés et les pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de *Pickering* à *Joseph Harris McClellan*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur rep. end le fauteuil, et M. *Blanchet* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport.

Ordonné, que le bill soit renvoyé de nouveau au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie de houille et de chemin de fer de *Springfield* et *Parrsborough*, (responsabilité limitée) étant lu,

Sur motion de M. *Blake*, secondé par M. *Cauchon*,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé, et que le bill soit renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Sur motion de M. *Laurier*, secondé par M. *De St. George*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-

Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies des ordres en Conseil et correspondance depuis la dernière session entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec relativement au personnel judiciaire du district de Montréal.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Campbell*, secondé par M. *Mitchell*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production des plans du contrat pour la construction du havre d'*Ingonish*, comme partie du contrat, ainsi que du rapport de l'ingénieur, consentant à une réduction dans les plans et devis, avec la correspondance sur ce sujet, le montant payé pour le contrat, le montant payé pour les extras et le montant encore réclamé pour extras, le nombre de pieds que les travaux s'étendent dans la direction de la mer, tel que désigné dans le contrat et les plans, le montant payé au surintendant *McLeod* pour surveiller ces travaux.

Sur motion de M. *Fiset*, secondé par M. *Church*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre la production de la correspondance échangée entre le gouvernement et le Grand-Tronc, au sujet des arrangements pris avec ce dernier pour permettre aux chars de l'Intercolonial de passer sur la section de ce chemin de fer entre la *Rivière-du-Loup* et la *Pointe-Lévis*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Costigan*, secondé par M. *Bunster*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de toute la correspondance entre les mains du gouvernement relativement à la destitution du maître de poste du haut de *St. François*, dans le comté de *Mudawasha*, *Nouveau-Brunswick*.

M. *Devlin* propose, secondé par M. *Cockburn*, qu'il soit nommé un comité spécial de neuf membres pour s'enquérir et faire rapport sur le fonctionnement pratique du système en vertu duquel le peuple est représenté par le Parlement, ainsi que des systèmes qui ont été adoptés, ces années dernières, dans d'autres pays, dans le but de remédier à quelques-unes des défectuosités qu'on attribue au système actuel; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

“ Le Sénat a passé le bill intitulé “ Acte pour étendre les dispositions de la section “ 56 de l'acte 31 *Victoria*, chapitre 5, intitulé : “ Acte concernant les banques et le “ commerce de banque,” à la banque de l'*Amérique-Britannique du Nord*,” sans amendements.

Et aussi, un autre message informant la Chambre que le Sénat permet à l'honorable M. *Macpherson*, l'un de ses membres, de comparaître et de donner son témoignage devant le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations contenues dans le rapport de l'enquête de la commission sur le chemin de fer du Nord, relativement à l'application d'argent payable au gouvernement, et aussi faire une investigation rigoureuse sur les comptes de ce chemin de fer et de son prolongement, de manière à compléter l'enquête commencée et inachevée par la commission, s'il le juge à propos.

Sur motion de M. *Young*, secondé par M. *Carmichael*,

Ordonné, que le comité permanent des comptes publics ait la permission d'employer un sténographe pour prendre les témoignages.

Sur motion de M. *Devlin*, secondé par M. *Power*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses départements et les agents d'émigration postés en *Irlande*, au sujet de l'envoi d'émigrants de ce pays au *Canada*, sur la manière et dans quelles circonstances des secours pécuniaires ont pu être donnés et dans quelles limites ces secours ont été accordés, et s'ils ont été donnés par tous les agents ou par un seul; aussi, copies des instructions données aux dits agents sur la manière de remplir leurs fonction, et les localités fixées pour leurs quartiers généraux; aussi, la correspondance échangée avec l'agence de *Londres* au sujet de l'envoi des immigrants irlandais au *Canada*, et la correspondance concernant le transfert à *Belfast* de l'agent qui demeurait à *Manchester* et le transfert à *Londres* de l'agent qui demeurait à *Cork*, et au sujet des pouvoirs conférés à l'agent stationné dans le *Ulster*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. *Blain* propose, secondé par M. *Metcalf*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour des états indiquant l'augmentation dans les quantités entre 12 et 14 pieds d'eau en profondeur, dans le canal *Welland* et les canaux du fleuve *St. Laurent*, quant aux travaux suivants, savoir :

La maçonnerie,

Le dragage,

Les excavations dans la terre,

Les excavations dans le roc, { 1 pied au-dessus de l'eau,
1 pied au-dessous de l'eau,

Le bois de charpente,

Les madriers,

avec mention des prix sur lesquels sont basés les calculs, dans les rapports des ingénieurs, des sondages qui ont été faits dans le fleuve et les lacs dans le but d'obtenir 14 pieds d'eau.

Et des débats s'ensuivant,

Sur motion de M. *Brouse*, secondé par M. *Norris*,

Ordonné, que les débats soient ajournés.

M. *DeCosmos* propose, secondé par M. *Roscoe*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de tous les documents relativement aux questions adressées à l'Amirauté en *Angleterre*, ainsi qu'aux réponses à ces questions au sujet des havres de la terre ferme, dans la *Colombie-Britannique*, et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *DeCosmos*, secondé par M. *Roscoe*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, toute correspondance, soit par dépêches télégraphiques ou autrement, relativement au bassin de radoub à *Esquimalt*, depuis le mois de juillet 1874.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *DeCosmos*, secondé par M. *Roscoe*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, toute la correspondance échangée entre le Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies et le gouvernement du *Canada*, depuis 1871, relativement à l'aide financière impériale en faveur de la construction du chemin de fer du *Pacifique du Canada* et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de *M. DeCosmos*, secondé par *Roscoe*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, toutes les dépêches adressées depuis 1876 au Principal Secrétaire d'Etat pour les colonies de Sa Majesté concernant le chemin de fer du *Pacifique*, et spécialement une copie de toutes les dépêches sur lesquelles la dépêche de lord *Carnarvon* du 18 décembre 1876, est fondée; et des débats s'ensuivant,

Sur motion de *M. Blake*, secondé par *M. Cartwright*,
Ordonné, que les débats soient ajournés.

Sur motion de *M. Burk*, secondé par *M. Norris*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état indiquant le titre du gouvernement relativement aux terrains et autres propriétés faisant partie de l'établissement de pisciculture à *New Castle, Ontario*, et l'étendue de ces terrains et propriétés, ainsi que le montant total dépensé pour les bâtisses et autres améliorations permanentes sur les dits terrains.

Sur motion de *M. Palmer*, secondé par *M. Bowell*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant les sommes d'argent payées à *C. J. Brydges* pendant l'année expirée le 30 juin 1876, en mentionnant le montant de ses appointements pendant que se construisait le chemin de fer Intercolonial, ainsi que ses appointements pendant qu'il en était l'administrateur, et aussi les dépenses de ses bureaux à *Montréal, Ottawa et Moncton*, avec en outre ses frais de route pendant la même période.

Sur motion de *M. Gibbs (Ontario D.S.)*, secondé par *M. Rochester*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de toute la correspondance concernant la mise à la retraite de *W. Warren, écuyer*, ci-devant percepteur des douanes au port de *Whitby, Ont.*, et aussi, copies des pétitions, des rapports des inspecteurs et des minutes du trésorier, indiquant la date de cette mise à la retraite.

Sur motion de *M. Blanchet*, secondé par *M. Caron*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production d'un état des dépenses encourues par le département des Postes pour le transport des malles en bas de *Québec* pendant tout le temps que les trains du Grand-Trois ont été arrêtés par la neige, durant l'hiver de 1874, 1875 et 1876, avec les noms des personnes employées à ce transport, la distance parcourue, le nombre de voyages faits et le montant reçu par chacune d'elles.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 20 Mars 1877.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par *M. Gilmor*,—la pétition de *James Russell* et autres, membres de la Ligue des cultivateurs du comté de *Charlotte*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par *M. St Jean*,—la pétition de l'honorable *Robert Skead*, président de la chambre de commerce d'*Ottawa* et autres, de la Cité d'*Ottawa*.

Par *M. Workman*,—la pétition de *John W. Dawson, L.L.D.*, principal de l'Université *McGill*, et *George Robert Grant*, de la Cité de *Montréal*, exécuteurs testamentaires de feu Sir *William E. Logan*, chevalier, L.L.D., F.R.S. et F.G.S., résidant en la Cité de *Montréal*.

Par M. *Taschereau*,—la pétition de *Majorie Mercier* et autres, de *St. Michel*, comté de *Bellechasse*.

M. *Trow*, du comité spécial relativement au bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*," présente à la Chambre le rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Le comité a examiné le dit bill ainsi que l'ampliation du jugement de son honneur le juge de la Cour du comté d'*Ontario*, dans la cause de la Reine vs. *Bates*, avec les témoignages entendus devant un comité du Sénat à qui le dit bill a été déferé, et a décidé de rapporter le bill sans amendements.

M. *St. Jean* propose, secondé par M. *Harwood*, que le rapport du département de la Milice, contenant les noms de tous les vétérans qui ont prouvé leur droit à une part de l'octroi de \$50,000 voté à la dernière session, en faveur des miliciens de 1812 et 1815, soit imprimé pour l'usage des membres, vu qu'il complète le rapport pour 1876.

La dite motion est alors soumise au comité collectif des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement, en conformité de la règle 94.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution relativement à l'amélioration et à l'administration du havre de *Québec*, et à l'acte du pilotage de 1873.

(En comité).

Résolu, qu'il est opportun d'amender les actes pour l'amélioration et l'administration du havre de *Québec* et l'acte du pilotage de 1873 : 1o. en modifiant les taux payables sur les bateaux-remorqueurs et les steamers qui entrent dans le port de *Québec*, et en décrétant de meilleures dispositions pour assurer le paiement des péages de ce havre ; 2o. en autorisant les commissaires du havre à imposer des pénalités n'excédant pas \$100 ou un emprisonnement n'excédant pas soixante jours pour l'infraction de leurs règlements ; 3o. en donnant aux commissaires le pouvoir d'imposer, à leur discrétion, aux pilotes, une amende n'excédant pas \$100, au lieu de les suspendre ou de les destituer pour certains offenses ; et 4o. en autorisant les commissaires à substituer des taux suivant le poids ou la mesure à ceux maintenant imposés ou à les commuer, mais pas au-delà des montants maintenant autorisés, excepté avec le consentement du Gouverneur en Conseil.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Brouse* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

M. *Blake*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 12 mars 1877, demandant les plans du contrat pour la construction du havre d'*Ingonish*, comme partie du contrat, ainsi que du rapport de l'ingénieur, consentant à une réduction dans les plans et spécifications, avec la correspondance sur ce sujet, le montant payé pour le contrat, le montant payé pour les extras et le montant encore réclamé pour extras, le nombre de pieds que les travaux s'étendent dans la direction de la mer, tel que désigné dans le contrat et les plans, le montant payé au surintendant *McLeod* pour surveiller ces travaux. (*Documents de la session*, No. 67).

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour étendre l'acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabrique aux provinces de la *Colombie-Britannique* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Macdougall* (*Renfrew*,) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte des chemins de fer de 1868 étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Macdougall* (*Renfrew*) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la bonne garde des prisonniers dans les localités où les prisons communes deviennent temporairement peu sûres, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Macdougall* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi concernant les appels des convictions prononcées ou des ordres décernés par les juges de paix, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour établir des dispositions contre l'usage abusif d'armes à feu, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour supprimer les maisons de jeu, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité pour examiner certaines résolutions concernant le Revenu de l'Intérieur.

(En comité.)

1o. *Résolu*—Qu'il est opportun d'amender l' "Acte concernant le Revenu de l'Intérieur" et d'imposer un droit de licence de cinquante dollars à chaque importateur ou manufacturier (qui ne sera pas un manufacturier de bière, whisky ou de spiritueux, ou un rectificateur de spiritueux) d'alambics, de serpentins, de tonneaux à fermentation ou d'autres appareils propres à la fabrication de la bière, du whisky, et des liqueurs à fermentation ou spiritueux.

2o. *Résolu*—Qu'il est opportun de fixer comme suit les honoraires que paiera le maltreur pour des licences :

(a) Pour une licence de première classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire deux mille cents et au-dessus de malt, pendant un mois de travail, \$200 (deux cent dollars).

(b) Pour une licence de seconde classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire 2,500 et pas plus de 2,000 cents de malt, pendant un mois de travail, \$150 (cent cinquante dollars).

(c) Pour une licence de troisième classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire 1,000 et pas plus de 1,500 cents de malts, pendant un mois de travail, \$100 (cents dollars).

(d) Pour une licence de quatrième classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire 500 et pas plus de 1,000 cents de malt, pendant un mois de travail, \$50 (cinquante dollars).

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. De St. Georges fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution déclarant qu'il est opportun d'amender l' "Acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux," pour amender l'acte "concernant le Revenu de l'Intérieur et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. De St. Georges fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. De St. Georges fait rapport de la résolution en conséquence, et laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est opportun d'amender l' "Acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur et pour prévenir la falsification des substances alimentaires et des boissons et des drogues," en ajoutant les mots suivants à la définition des substances alimentaires et des boissons falsifiées, contenues dans la première section du dit acte :

"Ou dont quelque partie constituante ou quelque ingrédient essentiel a été extrait en tout ou en partie."

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, que M. Laflamme ait la permission de présenter un bill pour amender l'Acte pour imposer des droits de license aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur, et pour empêcher la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution déclarant qu'il est opportun d'amender l'Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz."

(En comité.)

10. Résolu, qu'il est opportun d'amender l'Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz " en abrogeant la 25e section du dit acte et en y substituant la suivante :

"25. Il sera permis à tout inspecteur nommé en vertu du présent acte, à la demande de tout acheteur ou vendeur de gaz, qui devra en donner vingt-quatre heures d'avis, par écrit, à l'autre partie au contrat, d'entrer en tout temps raisonnable dans toute maison ou atelier, magasin, cour ou autre lieu quelconque dans son district, où tout gazomètre, étampé ou non étampé, sera posé ou employé, et d'enlever ce gazomètre en causant le moins de dommage que possible; et si, l'après l'avoir examiné et éprouvé, il appert que ce gazomètre est inexact est frauduleux, ce gazomètre ne sera pas remplacé, ni employé davantage, à moins et jusqu'à ce qu'il ait été modifié et réparé de manière à mesurer et indiquer exactement, et étampé.

"2. Et les frais de l'enlèvement, de la modification, réparation et étampage de ce gazomètre seront payés par la partie contre laquelle la décision aura été rendue, et en pourront être recouverts."

20. Résolu. Qu'il est opportun, en outre, d'amender le dit acte en y ajoutant le paragraphe suivant à la fin de la section trente-et-une :

"2. Ces épreuves seront faites au moins une fois par semaine, et en sus de ses épreuves hebdomadaires, d'autres épreuves pourront être faites lorsque la quantité de gaz faite par un entrepreneur sera jugée suffisamment grande pour rendre ces épreuves additionnelles nécessaires,—cette nécessité étant déterminée par règlement ou ordre administratif à cet égard."

30. Résolu, qu'il est opportun en outre d'amender le dit acte en y ajoutant les paragraphes suivants à la fin de la section trente-cinquième :

"2. Les honoraires ainsi déclarés payables pour l'épreuve du pouvoir lumineux et de la pureté du gaz, lorsque ces épreuves seront faites en vertu de quelques règlements généraux à cet égard, seront payés par l'entrepreneur.

"3. Lorsqu'un acheteur demandera qu'il soit fait une épreuve spéciale du pouvoir lumineux ou de la pureté du gaz, les honoraires exigibles pour cette épreuve seront payés par celui qui la demandera."

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. De St. Georges fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abroger certaines lois déclarant criminelles les violations de contrat de louage de service personnel et pour pourvoir à la punition des violations de contrat, étant lu,

M. Blake propose, secondé par M. Coffin, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Irving propose, comme amendement, secondé par M. Wood, que le mot " maintenant " soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants " d'aujourd'hui à trois mois ; "

Et des débats s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 21 mars 1877.

Et l'amendement à la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald (Kingston),</i>	<i>Phumb,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Blain,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord),</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Cameron.</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud),</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Huggart,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jones (Leeds,)</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wood.—46.</i>
<i>Domville,</i>	<i>Little,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Church,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Colby,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bannatyne,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Cunningham,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Ross (P. Edouard),</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Lafamme,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Borron,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Short,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Deudney,</i>	<i>MacDonnell (Inv'rn's),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McDougall (T. Rivers),</i>	<i>Smith (Westmoreland),</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Snider,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Workman,</i>

Charlton,
Cheval,
Christie,

Guthrie,
Hagar,

Norris,
Oliver,

Wright, (Ottawa),
Yeo.—125.

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour la prochaine séance d'aujourd'hui.

Et la séance ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 21 mars, 1877.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Cauchon*,—la pétition de la Chambre de Commerce de Québec.

Par M. *Schultz*,—la pétition d'*Alexander Matheson* et autres, de la paroisse de *St. André Nord*, comté de *Lisgar*, province de *Manitoba*.

Par M. *Taschereau*,—la pétition du révérend *F. A. Oliva* et autres du comté de *Montmagny*, province de Québec.

Par M. *Jones (Halifax)*,—la pétition de MM. *George W. Runciman* et fils et autres, d'*Annapolis, Nouvelle-Ecosse*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Thomas P. Connolly* et autres, et de MM. *Doull* et *Miller* et autres, d'*Halifax* ; de *G. P. Paysant* et autres, de *Windsor*, comté de *Hants* ; de MM. *R. McGregor* et fils et autres, de *New Glasgow*, comté de *Pictou* ; de *W. J. Stairs* et autres, d'*Halifax* ; du révérend *George Townshend*, recteur, et autres, de *Amherst*, comté de *Cumberland* ; de *C. B. Archibald* et autres, de *Truro*, comté de *Colchester* ; et de *L. E. Baker* et autres, de *Yarmouth, Nouvelle-Ecosse* ; exposant séparément l'importance de continuer le service de malle semi-mensuel entre *Liverpool* et *Halifax*, durant les mois d'été, et demandant que les divers et nombreux intérêts qui s'y trouvent concernés, soient sauvegardés, et les communications maintenues.

De madame *C. S. Finch* et autres, de *Toronto* ; demandant la passation d'un acte pour déclarer la séduction un crime punissable par l'emprisonnement.

De la municipalité du village de *Stouffville* ; demandant la passation d'un acte décrétant que le dit village restera pour des fins électorales ce qu'il était avant son incorporation.

De *Alexander McDonald* et autres, de *Loch Lomond*, comté du *Cap-Breton* ; et de *Philip McRae* et autres, de *St. Anne*, comté de *Victoria, Nouvelle-Ecosse* ; demandant séparément que la Chambre prenne en considération l'opportunité d'élargir le canal *St. Pierre*, de manière à y admettre les plus gros navires et steamers océaniques, et que la profondeur de l'eau soit poussée jusqu'à vingt pieds, et les écluses agrandies en proportion.

De *Georges P. Wilson* et autres, intéressés dans le commerce de charbon et la marine marchande du *Canada* ; demandant séparément que le droit imposé par les *Etats-Unis* sur le charbon canadien soit compensé par une prime équivalente sur tout le charbon expédié aux *Etats-Unis*, ou qu'un droit de cinquante centins par tonne soit imposé sur tout le charbon importé dans le *Canada*.

M. *Oliver* du comité spécial sur le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à *Walter Scott*," présente à la Chambre le rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné le dit bill, ainsi que l'ampliation des procédures jusqu'au jugement final dans la cour du Banc de la Reine du *Ha-t-Canada*, maintenant province d'*Ontario*, dans la cause de *Scott vs. Wilson*, avec les dépositions faites devant un comité spécial du Sénat auquel le dit bill a été déféré, et a décidé de rapporter ce bill *sans amendements*.

M. *Burpee*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 19 février 1877, demandant un état aussi exact que possible montrant le revenu payé par chaque province de la Puissance, le montant qui a été dépensé au compte de la Puissance durant les cinq dernières années, savoir : 1872, 1873, 1874, 1875 et 1876 respectivement, cet état devant de plus indiquer le montant versé par tête dans chaque province dans le trésor public, et le montant reçu. (*Documents de la session, No. 103.*)

La réponse, en conformément à une adresse à Son Excellence, datée 12 février 1877, demandant copies de toute correspondance entre les gouvernements du *Canada*, des *Etats-Unis* et le gouvernement impérial, au sujet de la navigation des canaux et rivières américaines, ainsi que la correspondance entre le gouvernement et des compagnies commerciales ou des individus sur le même sujet. (*Documents de la session, No. 104.*)

Et aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 7 mars 1877, demandant un état montrant la quantité et la valeur de la houille importée au *Canada* durant les six mois expirés le 31 décembre 1876, et mentionnant séparément les différentes espèces, savoir : l'anthracite, la houille bitumineuse et la lignite ; et faisant aussi connaître les pays et les localités d'où elle a été ainsi exportée, ainsi que les provinces et ports du *Canada* où elle a été importée. (*Documents de la session, No. 105.*)

Ordonné, que M. *Mills* ait la permission de présenter un bill concernant les frontières de *Manitoba*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Casey*, secondé par M. *Macdougall (Renfrew)*,

Ordonné, que MM. *Devlin, Kerr, Kirkpatrick, Caron, Fréchette, Gillmor, Costigan, Borden* et *Casey*, composent le comité spécial ordonné par cette Chambre, lundi le 19 courant, pour s'enquérir et faire rapport sur le fonctionnement pratique du système d'après lequel le peuple est maintenant représenté dans le Parlement, et sur les systèmes qui ont été adoptés depuis quelques années dans les autres pays, dans le but de remédier aux défauts qu'on prétend exister sous le système actuel, et que quatre membres formeront un quorum.

Ordonné, que M. *Gill* ait la permission de présenter un bill pour régler le flottage du bois de corde sur la rivière *St. François*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Trow* ait la permission de présenter un bill pour assurer davantage le confort et la sûreté des passagers sur les chemins de fer du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *McCarthy* propose, secondé par M. *Cameron*, que le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à *Walter Scott*," soit lu la seconde fois demain, et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

M. Ross (*Middlesex*) propose, secondé par M. Smith (*Peel*), que le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*," soit lu la seconde fois demain ; la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Sur motion de M. Palmer, secondé par M. Mitchell,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de l'ordre en Conseil du 17 décembre 1875, concernant la surveillance et l'audition des comptes d'annonces, ainsi que pour un état indiquant celles de ces annonces qui n'ont pas été soumises au contrôle de telle surveillance et audition aux termes de cet ordre en Conseil, les noms des personnes qui ont donné des ordres au sujet de ces annonces, et de celles qui les ont publiées, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1876.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Palmer, secondé par M. Mitchell,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient demandant copie de toutes communications reçues par le Maître-Général des Postes ou tout autre département du gouvernement, de la chambre de commerce de *St. Jean*, au sujet de la vente des timbres-poste au bureau de poste de *St. Jean*.

Sur motion de M. Palmer, secondé par M. Mitchell,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient demandant copie de la commission ou autre document nommant *John Mowat* au poste d'officier des pêcheries, dans le comté de *Restigouche*, dans la province du *Nouveau-Brunswick* ; et aussi copie de tous les règlements ou instructions définissant ses pouvoirs dans les limites de sa juridiction, ainsi que de toutes les instructions qui lui furent données, s'il en est, pour saisir les bateaux-pêcheurs faisant la pêche à au-delà de trois milles du rivage de la mer.

Sur motion de M. Palmer, secondé par M. Stephenson,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient demandant copie de la commission ou autre document nommant *John Dean* inspecteur des postes, ainsi que tous ordres définissant ses devoirs et fonctions et les limites dans lesquelles il devait les exercer.

M. Cook propose, secondé par M. Galbraith, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de tous documents, ordres et correspondances avec le ministre des Travaux Publics et le personnel de l'ingénieur du même département, relativement à l'engagement d'employés pour l'exploration du chemin de fer du Pacifique et à la route qu'ils requèrent instruction (si instructions il y a eu) de prendre ; aussi, la correspondance et les ordres du même département aux agents concernant le transport d'immigrants, d'employés du gouvernement et du fret, sous le contrôle direct du gouvernement, par la route de *Sarnia* ou de *Collingwood*, depuis 1874 ; et des débats s'ensuivant,

Sur motion de M. Dymond, secondé par M. Delorme,

Ordonné, que les débats soient ajournés.

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Yeo,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient demandant un état du nombre de personnes qui ont obtenu des licences ou des permis du département de la Marine et des Pêcheries de placer des pêches en facines et des rets à enclos en eaux profonde aux pointes de terre ou aux caps dans les provinces maritimes.

Et étant 6 heures P.M., M. l'Orateur reprend le fauteuil,

Sept heures et demie P.M.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour autoriser la ville de *Kincardine*, dans le comté de *Bruce*, à imposer et percevoir certains

péages au havre de la dite ville, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *McDougall (Renfrew)*, fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité relativement au bill du Sénat, intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'imprimerie du "*Globe*," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Metcalf* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements, lesquels sont lus et adoptés.

Ordonné, que le bill amendé soit maintenant pris en considération.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill, avec les amendements, passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité relativement au bill pour incorporer la Grange Fédérale des Protecteurs de l'industrie agricole du *Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *McDougall (Elgin)*, fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour protéger davantage la vie des personnes employées aux mines de charbon de la *Colombie-Britannique*, étant lu,

M. *Bunster* propose, secondé par M. *Thompson (Caribou)*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois; et des débats s'ensuivant la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour conserver aux électeurs du village de *Stouffville* leur droit d'être représentés en parlement comme avant l'incorporation du village, étant lu,

Le bill est, en conséquence lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte concernant le larcin et autres offenses de même nature, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de MM. *Guthrie, Irving, Cameron, Macdougall (Elgin), McCarthy, Fraser*,

Scatcherd, Brooks, Laurier, Appleby et McIsaac pour en faire rapport avec toute la diligence possible avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposée, mercredi le 14 courant, qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir de l'état actuel du service civil et du mode de nommer et d'examiner les candidats aux emplois, dans le but de constater si on ne pourrait pas trouver de meilleurs moyens pour assurer la nomination de personnes qualifiées et, en général, l'efficacité du service, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, le dit comité devant se composer de MM. *Casey, Archibald, Aylmer, Charlton, Colby, De St. Georges, Kirkpatrick, Killam, Macdougall (Elgin), McDougall (Renfrew), Roscoe, Wright (Pontiac), Church, Paterson, Burpee (Sunbury)*, dont cinq formeront un quorum, et que le dit comité ait le pouvoir de faire rapport à la Chambre de ses observations sur le sujet, ainsi que des témoignages entendus devant lui.

Et la dite motion étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, étant lu,

M. Cooks propose, secondé par *M. Gillies*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeu*di*, 22 mars 1877.

PRÈRES :

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par *M. Borden*,—la pétition de *L. D. N. Chipman* et autres, de *Kentville*, comté de *Kings, Nouvelle-Ecosse*.

Par *M. Tuschereau*,—la pétition de *Louis Turgeon* et autres, du comté de *Bellechasse*, province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *James Russell* et autres, membres de la ligne des cultivateurs du comté de *Charlotte*, province du *Nouveau-Brunswick* ; demandant que le tarif soit changé de manière à correspondre à celui des *Etats-Unis* relativement aux droits de douane imposés sur les produits agricoles ; aussi, qu'un acte soit passé pour décréter que tous les produits agricoles soient vendus aux poids et que des amendes et pénalités soient imposées à ceux qui l'enfreindraient.

De l'honorable *Robert Skead*, président de la Chambre de Commerce d'*Ottawa*, et autres, de la cité d'*Ottawa* ; demandant que l'inspection du beurre soit rendue obligatoire.

De *John W. Dawson, LL.D.*, principal de l'Université *McGill*, et de *George Robert Grant*, de la cité de *Montréal*, exécuteurs testamentaires de *Sir William E. Logan*, décédé, en son vivant de la dite cité de *Montréal*, chevalier, LL.D., M.S.R., M.Sc.; demandant que le bill maintenant devant la Chambre concernant le transfert du musée géologique de *Montréal* à *Ottawa*, soit reconsidéré, et qu'on pourvoie à faire justice aux réclamations de la succession de *Sir W. E. Logan* à ce sujet.

De *Majorie Mercier* et autres, de *St. Michel*, comté de *Bellechasse*; demandant que l'acte des poids et mesures soit abrogé ou amendé.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant tous papiers, correspondances et télégrammes relatifs à la propriété sur le chemin de *Marsh*, dans le comté de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, qu'on prétend avoir été endommagé par le feu des locomotives sur le chemin de fer Intercolonial. (*Documents de la session, No. 25.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 15 février 1877, demandant copies de toute correspondance qui a été échangée entre l'officier ayant charge des chemins de fer du gouvernement, ou tout autre officier ayant charge du chemin de fer Intercolonial, et la compagnie pour la manufacture de fer de *Phenixville* ou toute autre personne agissant au nom d'une compagnie dans l'État de *Pensylvanie* relativement à des offres pour couvertures de fer, superstructures de ponts, plateformes tournantes, chaudières à vapeur, chars, ouvrage, fourniture ou toute autre chose, depuis le 31 décembre 1875, soit que ce soit la correspondance ait été sous forme de soumission ou autrement, spécifiant en face de chaque offre si tel offre a été acceptée. (*Documents de la session, No. 25.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 7 mars 1877, demandant toute correspondance échangée entre le ministre des Travaux Publics et l'officier préposé aux travaux de dragage et au creusement du chenal de la barre du *Fer-à-Cheval*, à l'entrée de la rivière *Miramichi*, avec un état indiquant le montant total du dragage originairement projeté, la quantité de matières enlevées dans les diverses saisons où le dragage a été à l'œuvre, la longueur, la largeur et la profondeur des excavations pratiquées, avec la longueur de l'espace qui reste encore à creuser et l'époque probable de l'achèvement des travaux, ainsi que mention de la profondeur d'eau que l'on se propose d'obtenir dans ce chenal à l'aide de ce dragage. (*Documents de la session, No. 106.*)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 15 février 1877, demandant un rapport faisant connaître les différents tarifs en force depuis le 1er décembre 1875, pour le transport du fret sur le chemin de fer Intercolonial, et aussi les changements faits à ces tarifs, ce rapport devant être accompagné d'un état de tous les prix spéciaux établis depuis le 1er janvier 1876, en faveur de personnes et compagnies ou de stations particulières, et indiquer aussi l'autorité parlementaire en vertu de laquelle ces différents tarifs ont été établis. (*Documents de la session, No. 25.*)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant un rapport détaillé au sujet de l'arrangement fait entre le gouvernement ou son représentant et la compagnie des wagons-palais dit *Pullman*, et en conformité duquel les wagons de cette compagnie circulent sur le chemin de fer Intercolonial, tel rapport devant être accompagné de copie de l'arrangement et du compte de toute dépense faite par le gouvernement pour le transport, le nettoyage, le peinture, la réparation et l'éclairage de ces wagons depuis qu'ils sont placés sur la ligne à venir jusqu'au 31 décembre dernier, en autant que c'est possible. (*Documents de la session, No. 25.*)

Et aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 5 mars 1877, demandant les rapports et plans relatifs au brise-lames d'*Arichat* ouest, dans le comté de *Richmond, Nouvelle-Ecosse*. (*Documents de la session, No. 107.*)

M. Holton, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est lu, comme suit:

Votre comité a examiné le bill concernant la compagnie d'assurance dite *Beaver and Toronto Mutual Fire Insurance Company*, et l'a rapporté, avec amendements.

M. Smith (Westmoreland), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 1er mars 1877, deman-

dant copie des rapports des autorités du pilotage du *Cap-Breton*, pour l'année 1876, donnant les noms des pilotes et les montants payés à chacun d'eux, ainsi que le montant payé aux secrétaires de ces autorités à même les fonds du pilotage, dans le dit district. (*Documents de la session, No. 109*).

Et aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 5 mars 1877, demandant copie des règles et règlements faits relativement à la pêche de l'éperlan dans le havre de *Bathurst*, avec toute la correspondance entre le département de la Marine et des Pêcheries et l'inspecteur des pêcheries et autres officiers du département, et aussi toutes personnes intéressées dans la dite pêche. (*Documents de la session, No. 108*).

M. *Cartwright*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à une adresse à Son Excellence, datée 19 février 1877, demandant un état clair et complet des biens et affaires (actif et passif) d'une compagnie sous le nom de "Le Crédit Foncier du *Bas-Canada*," incorporée en vertu du chapitre 102 des statuts du *Canada*, 36 *Victoria*, (1873), et notamment;

1. Le montant du capital souscrit ;
2. Le montant versé de ce capital ;
3. Le montant des lettres de gages en circulation ;
4. Le montant placé et garanti par titres hypothécaires ;
5. La valeur des immeubles hypothéqués.
6. Le capital en mains à titre de dépôts depuis que la dite compagnie a commencé ses affaires jusqu'au 1er juillet 1877.

Le dit état ne devant pas comprendre les créances, dettes, droits, actions, privilèges et hypothèques que le dit "Crédit Foncier du *Bas-Canada*" peut avoir acquis de quelque société ou sociétés de construction établies sous le chapitre 69 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, ou résultant de la fusion ou de l'amalgamation entre le dit Crédit Foncier et toute compagnie ou compagnies formées en vertu de l'acte en dernier lieu cité ; un état séparé et distinct, clair et complet des biens et affaires (actif et passif) de toute telle compagnie ou compagnies, acquis et possédés par le Crédit Foncier devant pareillement être fait, dans la forme et de la manière en premier lieu mentionnées, jusqu'au 1er janvier dernier (1877).

En outre copie des divers états dûment faits et attestés par le Crédit Foncier du *Bas-Canada* depuis le commencement de ses opérations jusqu'au 1er janvier dernier. (*Documents de la session, No. 95*).

M. *Blake* propose, secondé par M. *Mackenzie*, que demain, cette Chambre se formera en comité, pour examiner la résolution suivante :

" Qu'il est opportun d'établir des dispositions pour le paiement du coût du transport de la milice active, quand elle est appelée au secours du pouvoir civil, et aussi de décréter que les dépenses causées par le dit appel de la milice active pour aider le pouvoir civil, dans certains cas, puissent être payées en tout ou en partie ou remboursées à même le fonds à être créé par le Parlement du *Canada*."

M. *Blake*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général, étant informé du sujet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Blake*,

Résolu, que, demain, cette Chambre se formera en comité général pour examiner la résolution suivante :

Résolu, qu'il est opportun de décréter que le Gouverneur en Conseil, lorsqu'il sera satisfait que les étalons de l'inspection du poisson et de l'huile de poisson à *Terreneuve*, sont égaux, qualité pour qualité, à ceux du *Canada*, pourra par proclamation le déclarer; et que durant le temps que telle proclamation sera en force, le poisson et l'huile de poisson inspectés à *Terreneuve* et étant le produit de ses pêcheries, pourront

être admis sur les marchés du *Canada* et traités en général comme s'ils avaient été inspectés au *Canada*.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution concernant les péages dans le port de *Montréal*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Brouse*, fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Brouse* fait rapport de la résolution, en conséquence, et laquelle est lue, comme suit :

Résolu, qu'il est opportun d'amender l'acte 36 *Victoria*, chapitre 61, concernant la commission du havre de *Montréal*, en abrogeant le tarif actuel de péages et de droits sur les bâtiments qui entrent dans ce havre et sur les marchandises et autres choses débarquées ou expédiées à bord de ces bâtiments, à partir du 1er avril prochain, en y substituant un nouveau tarif, et en donnant à la dite commission pouvoir d'altérer ou de modifier de temps en temps le dit tarif, avec le consentement et l'approbation du Gouverneur en Conseil.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, que M. *Smith* (*Westmoreland*), ait la permission de présenter un bill, concernant les péages dans le havre de *Montréal*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité relativement au bill pour amender l'acte pour supprimer les maisons de jeu ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *McDougal* (*Renfrew*), fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et il est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et demande son concours.

M. *De St. Georges*, du comité général pour examiner certaines résolutions déclarant, qu'il est opportun d'amender l' " Acte concernant le Revenu de l'Intérieur " fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues, comme suit :

1o. *Résolu*, qu'il est opportun d'amender l' " Acte concernant le Revenu de l'Intérieur " et d'imposer un droit de licence de cinquante dollars à chaque importateur ou manufacturier (qui ne sera pas un manufacturier de bière, whisky ou de spiritueux, ou un rectifieur de spiritueux) d'alambics, de serpentins, de tonneaux à fermentation ou d'autres appareils propres à la fabrication de la bière, du whisky, et des liqueurs à fermentation ou spiritueux.

2o. *Résolu*, qu'il est opportun de fixer comme suit les honoraires que paiera le maltre pour des licences :

(a) Pour une licence de première classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire deux mille cents et au-dessus de malt, pendant un mois de travail, \$200 (deux cents dollars).

(b) Pour une licence de seconde classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire 2,500 et pas plus de 2,000 cents de malt, pendant un mois de travail, \$150 (cent cinquante dollars).

(c) Pour une licence de troisième classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire 1,000 et pas plus de 1,500 cents de malt, pendant un mois de travail, \$100 (cent dollars).

(d) Pour une licence de quatrième classe qui lui donnera droit d'avoir un germoir pouvant produire 500 et pas plus de 1,000 cents de malt, pendant un mois de travail, \$50 (cinquante dollars).

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

Ordonné, que M. Laflamme ait la permission de présenter un bill, concernant le Revenu de l'Intérieur.

Il présente en conséquence le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. De St. Georges, du comité général pour examiner certaines résolutions déclarant qu'il est opportun d'amender l'"Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz," fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:

10. *Résolu*,—qu'il est opportun d'amender "l'Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz," en abrogeant la 25^e section du dit acte et en y substituant la suivante:

"25. Il sera permis à tout inspecteur nommé en vertu du présent acte, à la demande de tout acheteur ou vendeur de gaz, qui devra en donner vingt-quatre heures d'avis, par écrit, à l'autre partie au contrat, d'entrer en tout temps raisonnable dans toute maison ou atelier, magasin, cour ou autre lieu quelconque dans son district, où tout gazomètre, étampé ou non étampé, sera posé ou employé, et d'enlever ce gazomètre en faisant le moins de dommage que possible; et si, après l'avoir examiné et éprouvé, il appert que ce gazomètre est inexact et frauduleux, ce gazomètre ne sera pas reposé, ni employé davantage, à moins et jusqu'à ce qu'il ait été modifié et réparé de manière à mesurer et indiquer exactement, et étampé.

"2. Et les frais de l'enlèvement, de la modification, réparation et étampage de ce gazomètre seront payés par la partie contre laquelle la décision aura été rendue, et en pourront être recouverts."

20. *Résolu*,—Qu'il est opportun, en outre, d'amender le dit acte en y ajoutant le paragraphe suivant à la fin de la section trente-et-une:

"2. Ces épreuves seront faites au moins une fois par semaine, et en sus de ces épreuves hebdomadaires, d'autres épreuves pourront être faites lorsque la quantité de gaz faite par un entrepreneur sera jugée suffisamment grande pour rendre ces épreuves additionnelles nécessaires,—cette nécessité étant déterminée par règlement ou ordre administratif à cet égard."

30. *Résolu*,—Qu'il est opportun, en outre, d'amender le dit acte en y ajoutant les paragraphes suivants à la fin de la section trente-cinquième:

"2. Les honoraires ainsi déclarés payables pour l'épreuve du pouvoir lumineux et de la pureté du gaz, lorsque ces épreuves seront faites en vertu de quelques règlements généraux à cet égard, seront payés par l'entrepreneur.

"3. Lorsqu'un acheteur demandera qu'il soit fait une épreuve spécial du pouvoir lumineux ou de la pureté du gaz, les honoraires exigibles pour cette épreuve seront payés par celui qui la demandera."

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Laflamme, ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Blake, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée le 10 avril 1876, demandant la correspondance entre le gouvernement et les lieutenants-gouverneurs des différentes provinces, touchant la juridiction relative du Parlement de la Puissance et des législatures provinciales sur la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes, avec toutes les décisions des Cours dans les différentes provinces. (*Documents de la session, No. 110.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à *Martha Jemima Hawckshaw Holliwell*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat communique à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Martha Jemima Huckshaw Holwell*" avec demande que ces documents soient renvoyés à cette Chambre.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du Pont du Sud du *Canada*."

Bill intitulé : "Acte pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer International de *St. François et Mégantic*, en celui de compagnie du chemin de fer International, et pour d'autres fins s'y rattachant."

Bill intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie de transport et du chemin de fer Union à réduire son capital versé."

Bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du pont de la *Grande Ile de Niagara*."

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte concernant l'inspection des bateaux-à-vapour, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général pour demain.

La Chambre reprend de nouveau la considération du sous-amendement proposé jeudi, 15 mars courant, à l'amendement proposé à la motion que la première résolution (rapportée du comité des voies et moyens) soit maintenant lu la seconde fois, et lequel amendement est que tous les mots après "quo" jusqu'à la fin de la motion soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "Cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du *Canada*," et lequel sous amendement est que les mots "cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du *Canada*," soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "Cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas jugé à propos, tout en donnant à toutes les autres industries la considération qui leur est due, de remanier le tarif des douanes de manière à protéger les cultivateurs contre les résultats désavantageux des relations douanières injustes et inégales qui existent entre le *Canada* et les *Etats-Unis*, relativement à l'échange des produits agricoles, et à placer en même temps ce pays dans une meilleure position pour négocier une réciprocité juste et équitable dans l'échange de ces produits entre le *Canada* et les *Etats-Unis*."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Vendredi, 23 mars 1877.

Sur motion de M. Brouse, secondé par M. Galbraith,
Ordonné, que les débats soient ajournés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la procédure et la preuve dans les causes criminelles," sans amendements.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des Cours Suprême et d'Échiquier," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, une autre message, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Association de secours mutuel du service civil du *Canada*," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la procédure et la preuve dans les causes criminelles," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des Cours Suprême et de l'Échiquier, lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte pour incorporer l'association de secours mutuel du service civil du *Canada*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et dix minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 23 mars 1877.

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table:

Par M. *Taschereau*,—la pétition d'*Anselme Plante* et autres; la pétition d'*Elzéar Métivier* et autres; et la pétition de *L. A. Brochu* et autres, du comté de *Bellechasse*, province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De la Chambre de Commerce de *Québec*; demandant qu'aucun changement dans le tarif ne soit fait relativement au charbon importé dans le *Canada*.

D'*Alexander Matheson* et autres, de la paroisse de *St. André Nord*, comté de *Lisgar*, province de *Manitoba*; demandant que l'acte de tempérance de 1864, connu comme l'Acte *Dunkin*, soit étendu à la province de *Manitoba*.

Du révérend *F. A. Olicca* et autres, du comté de *Montmagny*, province de *Québec*; demandant que l'acte concernant les poids et mesures, soit abrogé ou amendé.

De MM. *George W. Kunceman* et fils, et autres, d'*Annapolis, Nouvelle-Ecosse*; exposant séparément l'importance de continuer le service de malle semi-mensuel entre *Liverpool* et *Halifax*, durant les mois d'été, et demandant que les divers et nombreux intérêts qui s'y trouvent concernés, soient sauvegardés, et les communications main-

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné le bill No. 6, pour incorporer la compagnie d'assurance maritime *Maitland*, et les auteurs de ce bill ayant exprimé le désir de le retirer, le comité recommande que l'honoraire payé pour ce bill soit remboursé.

M. *Smith* (*Westmoreland*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 12 mars 1877, demandant copie du rapport du maître de havre de *Little Glace Bay, N. E.*, pour l'année expirée le 31 décembre 1876, montrant le montant de droits perçus, les noms de tous les bâtiments qui ont payé ces droits; aussi toute la correspondance relative au bureau du maître de havre de *Little Glace Bay, N. E.* (*Documents de la session, No. 111.*)

Sur motion de M. *Gouldge*, secondé par M. *Davies*,

Ordonné, que le bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime *Maitland*, soit retiré et l'honoraire remboursé, conformément à la recommandation du comité permanent des banques et du commerce.

M. *Cameron* propose, secondé par M. *McCarthy*, que le bill du Sénat intitulé : "Acte pour faire droit à *Martha Jemima Hawkshaw Hollicell*," soit maintenant lu la première fois; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Church,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Palmer,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Little,</i>	<i>Pettes,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Macdonald (Kingston),</i>	<i>Platt,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Rope (Queens, I.P.B.)</i>
<i>Blain,</i>	<i>Deudney,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McCullum,</i>	<i>Ross (P. Edouard),</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gibbs (Ontario N.),</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gibbs (Ontario S.),</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (H'm'nd)</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gouldge,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Carterright,</i>	<i>Hull,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>O'iver,</i>	<i>Young.—94.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Killam,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Colby,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Masson,</i>
<i>Ban. at yne,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Montplaisir,</i>

<i>Barthe,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Mousseau,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Duoust,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Brooks.</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Short,</i>
<i>Cusgrain,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>Macdougall (T.-Riv.)</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gawlet,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Taschereau, —</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Thibaudeau.—54.</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Harwood,</i>		

Ainsi la question est résolue affirmativement.
Le bill est, en conséquence lu la première fois.

M. *Cameron* propose, secondé par M. *McCarthy*, que le bill soit lu la seconde fois lundi prochain ; la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

La Chambre reprend les débats ajournés sur le sous-amendement proposé jeudi, 15 mars courant à l'amendement proposé à la motion que la première résolution (rapportée du comité des voies et moyens) soit maintenant lue la seconde fois, et lequel amendement est, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du *Canada*," et lequel sous-amendement est, que les mots "cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du *Canada*," soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas jugé à propos, tout en donnant à toutes les autres industries la considération qui leur est due, de remanier le tarif des douanes de manière à protéger les cultivateurs contre les résultats désavantageux des relations douanières injustes et inégales qui existent, entre le *Canada* et les *Etats-Unis*, relativement à l'échange de produits agricoles, ainsi que des animaux et de leurs produits, et à placer en même temps ce pays dans une meilleure position pour négocier une réciprocité juste et équitable dans l'échange de ces produits entre le *Canada* et les *Etats-Unis*."

Et étant six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil,

Sept heures et demie P.M.

Conformément à la 19^e règle de cette Chambre, les ordres pour bills privés sont appelés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité relativement au bill concernant la compagnie d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M.

Gibbs (Ontario D. N.) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : "Acte pour faire droit à *Walter Scott*," étant lu,

M. Oliver propose, secondé par *M. Thompson (Haldimand)*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Orton,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Little,</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McDougall (Renfrew)</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Mac Kay (C. Breton),</i>	<i>Pope (Queens, I.P.E.),</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord),</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud),</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Ross (Prince Édouard)</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McCullum,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Huyar,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Church,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>White (Renfrew).—69</i>
<i>Cockburn,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Masson,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mousseau,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Quinet,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Caron,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Domville,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Short,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>MacDonnell (Invern's)</i>	<i>Tuschereau,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Thibaudeau.—44.</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : "Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*," étant lu,

M. Trow propose, secondé par M. Gillies, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :
Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Church,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Orton,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Cunningham,</i>	<i>Little,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Pope (Queens, I. P. E.),</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macdonald (Toronto)</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Borron,</i>	<i>Gulbraith,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Ross (P.-Edouard),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gibbs (Ontario N.),</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gibbs (Ontario S.),</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Burpee (Sunbury)</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Cumcron,</i>	<i>Hajar,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>White (Hastings)—88.</i>

CONTRE :
Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Bannatyne,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Mousseau,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Dezjardins,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Donville,</i>	<i>MacDonnell (Inv'r'n's),</i>	<i>Roy,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>McDougall (T.-Riv.),</i>	<i>Short,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McGreavy,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Taschereau,—</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Thibaudeau.—52.</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

La Chambre reprend les débats sur le sous-amendement proposé jeudi le 15 de mars courant, à l'amendement proposé à la motion, que la première résolution (rapportée du comité des voies et moyens) soit maintenant lu la seconde fois, Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Samedi, 24 mars 1877.

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Dawdney,</i>	<i>McDougall (T.-Riv.),</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Donville,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Platt,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord),</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud)</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Row,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Coupal, —</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Currier,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Norris,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Little,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Palmer,</i>	<i>Wright (Pontiac)—74</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>McDonald (C.Breton),</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Pope (Queens, I.P.E.)</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Cunningham,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Power,</i>
<i>Bannatyne,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Roscoe,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ross (P.-Edouard),</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>MacDonnell (Inv'r's),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Bouman,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McDougall (Renfrew)</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Buell,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Westmorel'd),</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>— Taschereau, —</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Gouldge,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>

<i>Charlton,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Yeo,</i>
<i>Church,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Young.—113.</i>
<i>Cockburn,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement,

Et l'amendement à la motion principale étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>McDougall (T.-Iv.),</i>	<i>Platt,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Domville,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McGreedy,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord),</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud),</i>	<i>Masson,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Thompson (Caribou).</i>
<i>Colby,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Currier,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Little,</i>	<i>Palmer,</i>	<i>Wright (Pontiac).-70.</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Macdonald (Kingston),</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Pope (Queens, I. P. E.),</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bannatyne,</i>	<i>Cunningham,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Roscoe,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bertram,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ross (P.-Edouard),</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>MacDonnell (Inverness),</i>	<i>Scriber,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>MacDougall (Elgin),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>MacDougall (Renfrew),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Smith (Westmoreland).</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Tachereau, —</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Thibaudeau, .</i>

<i>Carmichael,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Yeo,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Young.—119.</i>
<i>Church,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Pickard,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix, que la première résolution (rapportée du comité des voies et moyens) soit maintenant lue la seconde fois, la Chambre se divise, et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

POUR :
Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Power,</i>
<i>Bannatyne,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Cunningham,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Roscoe,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ross (Durham)</i>
<i>Biggar,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ross (I.P.-Edouard),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>MacDonnell (Inv'rn's)</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Mac Kay (Cap-Breton),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>Muckenzie,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Buell,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Yeo,</i>
<i>Church,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Young.—120.</i>

CONTRE :
Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Domville,</i>	<i>McDougall (T. Rivers)</i>	<i>Platt,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Popr (Queens, I.P.E.),</i>

<i>Brooks,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord),</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud),</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Currier,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Lunthier,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Benfrew),</i>
<i>Duoust,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Palmer,</i>	<i>Wright (Pontiac).—69.</i>
<i>Desjardins,</i>			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

La dite résolution est, en conséquence, lue la seconde fois, et elle est adoptée.

Et alors la séance ayant continué jusqu'à trois heures moins quinze minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 26 Mars 1877.

PRIÈRES :

M. l'Orateur met devant la Chambre la liste des actionnaires de la banque d'*Hochelaga*, à la date du 2 janvier 1877, sous les dispositions de l'Acte 34 *Victoria*, chapitre 5, section 12. (*Documents de la session*, No. 18.)

Aussi, des états et rapports généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de *Chicoutimi*, *Montmagny* et *St. Francois*, pour l'année 1876,—ainsi qu'un rapport supplémentaire pour ce dernier district, pour l'année 1875. (*Documents de la session*, No. 19.)

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Taschereau*,—la pétition de *Pierre Blanchet* et autres, du comté de *Montmagny*, province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *L. D. V. Chipman* et autres, de *Kentville*, comté de *King*, *Nouvelle-Ecosse*; exposant séparément l'importance de continuer le service de malle semi-mensuel entre *Liverpool* et *Halifax*, durant les mois d'été, et demandant que les divers et nombreux intérêts qui s'y trouvent concernés, soient sauvegardés, et les communications maintenues.

De *Louis Turgeon* et autres; de *Anselme Plante* et autres; de *Elzéar Métivier* et autres; et de *L. A. Brochu* et autres, du comté de *Bellechasse*, province de *Québec*; demandant séparément que l'Acte des poids et mesures soit abrogé ou amendé.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine met devant la Chambre, copies des contrats faits pour la construction du chemin de fer du Pacifique, avec un état des sommes dépensées sur ce chemin, conformément aux dispositions de l'Acte 37 *Victoria*, chapitre 14, section 19. (*Documents de la session*, No. 57.)

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 15 février 1877, demandant un état donnant un aperçu complet de toutes les offres ou soumissions faites, depuis le 30 juin 1875 jusqu'au 31 décembre 1876, à tout officier autorisé du chemin de fer Intercolonial, pour chacun des articles suivants: roues, essieux, ressorts, ajustages, ustensiles, poêles, for, ouvrages en fer, charpente de ponts, chars, charrues, huiles, suif, combustibles, rails, coussinets, boulons, etc.; aussi, pour bâtisses, hangars et autres travaux ordinairement exécutés à l'entreprise;—cet état devant inclure les noms des personnes qui ont fait ces offres et les noms de celles dont les offres ont été acceptées, ainsi que les noms de ceux qui, dans tous les cas, ont été invités à faire des offres; et les noms de ceux, s'il y en a, dont les contrats ont été résiliés, et donnant la raison de cette résiliation. (*Documents de la session, No. 25.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 7 mars 1877, demandant un état montrant l'étendue et la nature des améliorations faites au havre de Toronto durant l'année dernière, avec toute la correspondance et les plans ayant rapport à la meilleure méthode de protéger d'une manière permanente ce havre contre tout dommage, et de le creuser de manière à ce qu'il puisse recevoir des bâtiments du plus gros tonnage naviguant sur les lacs supérieurs, avec les estimations qui peuvent avoir été faites relativement au coût de ces améliorations. (*Documents de la session, No. 112.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 12 mars 1877, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et le conseil du comté de Carleton relativement à un pont sur le déversoir à la Grande-Ile. (*Documents de la session, No. 113.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 12 mars 1877, demandant copies de toute la correspondance échangée entre le département des Travaux Publics et l'ingénieur préposé au canal de la Culbute, au sujet de la pétition de Elizabeth Sullivan, du township de Pembroke, dans le comté de Renfrew, demandant une indemnité pour des dommages qu'elle prétend avoir éprouvés par suite de la construction d'une digue au dit canal de la Culbute, ainsi qu'une copie du rapport de l'ingénieur relativement à la demande contenue dans cette pétition. (*Documents de la session, No. 114.*)

Aussi, la réponse conformément à une adresse à Son Excellence, datée 12 mars 1877, copie des rapports et plans faits par les ingénieurs sous la direction du gouvernement du Canada, relativement au havre de Port Hood, dans le comté d'Inverness. (*Documents de la session No. 115.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 12 mars 1877, demandant copies de toute correspondance entre le gouvernement et le conseil du comté de Carleton, relativement à un pont sur la rivière Rideau, au village de Wellington. (*Documents de la session, No. 116.*)

Et aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 12 mars 1877, demandant copies de tous les rapports faits par l'ingénieur ou les ingénieurs chargés des Travaux Publics, au sujet des améliorations effectuées dans la navigation de la rivière St. Jean, N. B., depuis le mois de juin 1871, ainsi qu'au sujet de la quantité de dragage accompli depuis cette date sur les battures d'Oronucto (ainsi nommées), et de l'état actuel de la navigation en cet endroit. (*Documents de la session, No. 117.*)

M. Blake, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 19 mars 1877, demandant copies des ordres en Conseil et correspondance depuis la dernière session, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec, relativement au personnel judiciaire du district de Montréal. (*Documents de la session, No. 118.*)

M. Holton, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a examiné le bill concernant l'incorporation de compagnie à fonds social par lettres patentes, avec amendements.

M. *Macdonnell*, du comité permanent des divers bills privés, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné les bills suivants et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir :

No. 81, du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à *Walter Scott*," ainsi que l'ampliation des procédures jusqu'à jugement final dans la Cour du Banc de la Reine du *Haut-Canada*, maintenant province d'*Ontario*, dans la cause de *Scott vs. Wilson*, avec les témoignages entendus devant un comité spécial du Sénat auquel le dit bill a été déféré.

No. 85, du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*," avec l'ampliation du jugement de Son Honneur le juge de la Cour de comté du comté d'*Ontario*, dans la cause de la Reine vs. *Bates*, et les témoignages entendus devant un comité spécial du Sénat auquel le dit bill a été déféré.

No. 44, pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont de la *Rivière-du-Loup*, dans le comté de *Maskinongé*.

Et le bill No. 26, pour transférer la propriété de la compagnie par actions du havre et du chemin de *Pickering* à *Joseph Harris McClellan*, avec amendement.

M. *Laflamme*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a de nouveau considéré le bill No. 12, pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie de houille et de chemin de fer de *Springhill* et *Farrsborough* (à responsabilité limitée), qui lui a été renvoyé, et a décidé de le rapporter avec divers amendements additionnels."

Sur motion de M. *Trow*, secondé par M. *Bowman*,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, demandant à leurs Honneurs qu'il soit permis au honorables messieurs *J. Sutherland* et *A. Girard*, membres du Sénat, de comparaître et rendre témoignage devant le comité permanent d'immigration et de la colonisation, s'ils le jugent à propos.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Ordonné, que M. *Blake* ait la permission de présenter un bill pour pourvoir à l'emploi hors des murs des prisons communes, des prisonniers condamnés à y être incarcérés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Blake* ait la permission de présenter un bill pour la suppression des paris et des ventes de poules.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Blake* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte des bureaux de poste de 1875.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à *Martha Jemima Hawckshaw Holwell*," étant lu,

M. *Thompson* (*Halifax*) propose, secondé par M. *Wood*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Little,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Roscoe,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Blain,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Ross (Prince Edward)</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Sriver,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gibbs (Ontario North)</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gibbs (Ontario South)</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McQuide,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Burpee (St John),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Palmer,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Church,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pope (Queens, I.P.E.)</i>	<i>Young.--91.</i>
<i>Cunningham,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Robinson,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Colby,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Musson.</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Mousseau,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pope (Gompton),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>R'y,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Domville,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>MacDonnell (Inv'r's)</i>	<i>T'schereau,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Wallace (Norfolk)--48.</i>

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et la motion étant mise aux voix que le bill soit renvoyé au comité permanent des divers bills privés, la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

Sur motion de M. Cimon, secondé par M. Caron,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant les quantités, qualité et dimension du bois de construction fourni par M. Adolphe Gaynon pour chacune des jetées à la baie St. Paul, à la Malbaie et aux Eboulements, dans le comté de Charlevoix, et aussi le prix payé pour chaque pied de ce bois durant l'année fiscale de 1875-76.

Sur motion de M. Caron, secondé par M. Robitaille,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant : 1o. Les instructions données et à qui, concernant la division de la propriété de l'ordonnance, à Québec, désignée sous le nom de "CoveField"; 2o. les sommes d'argent dépensées pour diviser, annoncer en vente, et vendre cette propriété; 3o. les noms des personnes à qui ces sommes ont été payées, le montant reçu par chacune d'elles; 4o. le produit de telle vente, les noms des acquéreurs, le montant par eux payé pour chaque lot, et la balance qui reste encore due.

Sur motion de M. Caron, secondé par M. Blanchet,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant : 1o. les noms et salaires ou gages de chaque officier composant le personnel des officiers du gouvernement au canal Lachine pour chacune des années 1875-6 et 1876-7; 2o. le montant des dépenses contingentes à l'égard de tel personnel pour chacune de ces années; 3o. les dates de nomination de chaque tel officier.

Sur motion de M. Domicile, secondé par M. Mitchell,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour toute la correspondance, les télégrammes et les ordres en Conseil relatifs au renvoi de Wm. Cobcell, garde-clef, au département de la douane de St. Jean, N.-B., ainsi que les papiers, télégrammes et correspondances relatifs à l'investigation faite par l'inspecteur Cudlip, et son rapport à ce sujet; la date du renvoi; un état de toutes les autres places qui lui ont été offertes; la copie de la lettre adressée par le commissaire Johnson à Ottawa, au département du ministre de la Justice, le recommandant pour un emploi, avec un état du fonds à même lequel la somme de cent piastres lui fut payée, des raisons de ce paiement et du compte auquel tel paiement a été chargé dans les comptes publics.

M. Roscoe propose, secondé par M. Cunningham, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence de Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toutes les lettres des officiers du gouvernement à la Colombie-Britannique au gouvernement, concernant l'évasion du prisonnier Martin et sa fuite sur le territoire américain, aussi, de la demande faite à M. A. Caquette, de payer les droits à la douane des Etats-Unis; et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. Stephenson secondé par M. Fraser,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport montrant par qui l'approvisionnement de lard pour la police montée du Nord-Ouest a été fournie, la quantité et la qualité de cet approvisionnement, les prix demandés et payés; l'endroit d'où il a été expédié et le coût du transport par 100 lbs, au lieu de sa destination finale; aussi, toute la correspondance montrant si ce lard a été demandé et fourni pas soumissions publiquement annoncées, avec des copies de toutes les annonces pour soumission ainsi que des offres reçues, depuis l'établissement et l'installation de la dite police montée dans le territoires du Nord-Ouest et au Manitoba.

Sur motion de M. Roy, secondé par M. Blanchet,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'ils appartient pour copies des instructions données à M. Kingsford, du département des Travaux Publics; copies des rapports et correspondances se rattachant aux travaux de réparations et autres faits aux brises-lames de l'Islet, Rivière-Ouelle, Rivière-du-Loup et Rimouski, sur la rive du St. Laurent, province de Québec, et aussi un état indiquant les montants dépensés pour tels travaux ou réparations sur chacun de ces brises-lames.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivant sans amendements :

Bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime mutuelle du *Canada*."

Bill intitulé : " Acte pour autoriser et faciliter la liquidation de la banque Métropolitaine."

Bill intitulé : " Acte concernant la banque *Jacques Cartier*."

Bill intitulé : " Acte concernant la compagnie de chemin de fer d'*Ottawa, Vaudreuil et Montréal*."

Bill intitulé : " Acte concernant la cession de l'asile de *Rockwood* à la province d'*Ontario*, et pour amender l'Acte des pénitenciers de 1875."

Aussi un autre message, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'imprimerie du "*Globe*."

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie d'assurance Royale Canadienne à réduire son capital social et pour d'autres fins," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance Maritime de *Halifax, Nouvelle-Ecosse*, dite l'Union," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne du télégraphe de l'Atlantique," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie canadienne de placement, la Nationale (à responsabilité limitée), auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du chemin de fer et du pont du *Coteau* et de la ligne provinciale," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la compagnie canadienne pour la fabrication des locomotives et machines," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de transport du *Canada*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie d'assurance Royale Canadienne à réduire son capital social et pour d'autres fins," et lequel est lu pour la première et la seconde fois, et il est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston*," et lesquels sont lus pour la première fois.

Ordonné, que les dits amendements soient renvoyés au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne du télégraphe de l'Atlantique," lesquels sont lus pour la première fois.

Ordonné, que les dits amendements soient renvoyés au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Sur motion de M. *Mackay (Colchester)*, secondé par M. *Wallace (Albert)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour production de la correspondance entre le maître-général des Postes d'*Halifax*, et autres officiers de bureau des postes, relativement à la perte d'un sac de malle entre *Truro* et *Halifax*, le ou vers le 14 décembre dernier, lequel renfermait deux ou plusieurs lettres enregistrées contenant des sommes d'argent, avec toute la correspondance relative à la perte de cet argent.

Sur motion de M. *Currier*, secondé par M. *Bowell*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: " Acte pour amender l'acte du chemin de fer et du pont du *Côteau* et de la ligne provinciale " soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Blanchet*, secondé par M. *Baby*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour l'état détaillé des impressions départementales de chaque département respectivement, les noms des personnes qui ont fait ces impressions, ainsi que les noms de ceux qui ont en mains des ouvrages d'impressions inachevés, avec les conditions convenues et la valeur de l'ouvrage qui reste à faire.

M. *Blanchet* propose, secondé par M. *Baby*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie d'un certain rapport fait contre le maître de poste de *Montmagny*, *Jean Stanislas Vallée*, écuier, au sujet d'une prétendue enquête tenue par *Achille Talbot*, écuier, sous-inspecteur des postes dans le district de *Québec*, avec tous les papiers, documents et correspondances qui s'y rapportent; et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Schultz*, secondé par M. *Ryan*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, de toutes les communications du premier Conseil des territoires du *Nord-Ouest*, relativement à la conservation des buffles, toutes les communications sur le même sujet des Commissaires des Sauvages ou autres officiers du gouvernement du *Canada*, et de tous les ordres en Conseil ou actes passés par le gouvernement actuel des territoires du *Nord-Ouest*, dans ce but.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *Gibbs (Ontario, D. S.)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de toute la correspondance échangée entre le président ou le caissier de la banque *Ontario* et l'honorable ministre des Finances ou le département des Finances, concernant les dépôts du gouvernement dans la banque *Ontario*, depuis 1er novembre 1873 jusqu'à présent.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat permet aux honorables messieurs *Sutherland* et *Girard*, deux de leurs membres, de comparaître et de donner leurs témoignages devant le comité permanent de l'immigration et de la colonisation, s'ils le jugent à propos.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé: " Acte pour préve-

nir les jeux sur certaines voies de transport publiques," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Ordonné, que les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte pour prévenir les jeux sur certaines voies de transport publiques," soient pris en considération demain.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par *M. Masson*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses officiers ou autres personnes, à la *Nouvelle-Ecosse*, relativement à l'approvisionnement de houille et d'eau pour le service du sifflet d'alarme au *Cap-d'Or*, avec un état indiquant la période ou les périodes de temps pendant laquelle ou lesquelles dans ces deux dernières années ce sifflet d'alarme n'a pas fait le service, et les raisons qui l'en ont empêché.

Sur motion de *M. Palmer*, secondé par *M. Mitchell*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies des états de tous baux du droit de pêcher dans les eaux non sujettes à la marée du *Nouveau-Brunswick*.

Sur motion de *M. Cockburn*, secondé par *M. Bolduc*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production des rapports de l'ingénieur relativement à l'exploration du havre de *Parry Sound*, fait par *M. Michaud*, *T. C.*, et autres, en 1876.

Sur motion de *M. Bowell*, secondé par *M. Mitchell*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, tous les papiers relatifs à l'octroi de la section 15 du chemin de fer du Pacifique, y compris des copies des annonces pour soumissions, toutes les soumissions faites, avec les noms des personnes qui les ont faites, les noms des cautions offertes et le montant de ces soumissions; un état montrant toutes les sommes d'argent déposées à l'époque de ces soumissions ou subséquemment, comme garantie en tout ou en partie de l'exécution du dit contrat, et si telles sommes ou une partie quelconque d'icelles ont été renvoyées et à qui; tous les télégrammes et correspondances avec les soumissionnaires ou avec toute autre personne relativement aux soumissions et aux entrepreneurs, tous les protêts produits par les soumissionnaires ou autres personnes, concernant ces contrats, tous les rapports faits au Conseil par le ministre des Travaux Publics, et les registres du Conseil relatifs aux dites soumissions et aux dits contrats, ainsi que les contrats pour la dite section No. 15 du dit chemin de fer du Pacifique, et tous ordres du département des Travaux Publics ou registres du Conseil altérant les conditions du dit contrat ou prolongeant le terme de son exécution.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Mitchell*, secondé par *M. Masson*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de la correspondance entre *James Neven*, de *New-Castle*, *Miramichi*, *N. B.*, et ses solliciteurs, et les officiers du chemin de fer Intercolonial et le gouvernement, relativement à cinq animaux qui ont été tués par l'un des convois du dit chemin de fer, le 23 février dernier, et qui appartenaient au dit *James Neven*; aussi, un état de la part des officiers du chemin de fer relativement à la distance de la station de *Miramichi* d'où le convoi était parti, à l'endroit où l'accident a eu lieu, montrant si cette ligne est ou n'est pas une ligne directe, quand le conducteur du dit convoi vit d'abord les animaux sur les lisses, et si avec de la précaution ordinaire, il n'aurait pas pu éviter l'accident.

Sur motion de *M. Pouliot*, secondé par *M. Fréchette*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-

Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre ; 1o. Copie des arrangements faits par le gouvernement ou par le gérant-administrateur de l'Intercolonial, et la compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc du Canada, pour les taux du prix du transport des passagers et du fret, devant passer sur le Grand-Tronc et l'Intercolonial ; 2o. Un état des prix qui devaient être et doivent encore être demandés aux passagers et pour le fret, par le Grand-Tronc, depuis ses différentes stations jusqu'à la *Rivière-du-Loup*, et *vice versa* par chaque passager, par chaque char, et par cent livres des différentes classes de marchandises ; 3o. Un état des prix fixés par l'Intercolonial, pour les passagers et le fret, sur l'Intercolonial depuis la *Rivière-du-Loup*, aux diverses stations et *vice versa*, par chaque passager, par chaque char, et par cent livres des différentes classes de marchandises.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 27 mars 1877.

PRIÈRES :

Sur motion de M. *Workman*, secondé par M. *Young*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de transport du Canada," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Workman*, secondé par M. *Young*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la compagnie canadienne pour la fabrication des locomotives et machines," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime d'*Halifax*, *Nouvelle-Ecosse*, dite l'Union," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour abroger certaines lois déclarant criminelles les violations de contrat de louage de service personnel, et pour pourvoir à la punition des violations de contrat, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *McDougall* (*Renfrew*) fait rapport que le comité a examiné le bill, et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit pris en considération demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Macdougall* (*E'gin*), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

M. *Brouse*, du comité général pour examiner une certaine résolution déclarant qu'il est opportun d'amender les actes pour l'amélioration et l'administration du havre de *Québec* et l'acte du pilotage de 1873, fait rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu—Qu'il est opportun d'amender les actes pour l'amélioration et l'administration du havre de *Québec* et l'acte du pilotage de 1873 : 1o. en modifiant les taux payables sur les bateaux remorqueurs et les steamers qui entrent dans le port de *Québec*, et en décrétant de meilleures dispositions pour assurer le paiement des péages de ce havre ; 2o. en autorisant les commissaires du havre à imposer des pénalités n'excédant pas \$100 ou un emprisonnement n'excédant pas soixante jours pour l'infraction de leurs règlements ; 3o. en donnant aux commissaires le pouvoir d'imposer, à leur discrétion, aux pilotes, une amende n'excédant pas \$100, au lieu de les suspendre ou de les destituer pour certaines offenses ; et 4o. en autorisant les commissaires à substituer des taux suivant le poids ou la mesure à ceux maintenant imposés ou à les commuer, pourvu qu'ils n'excèdent pas ceux maintenant autorisés, excepté avec le consentement du Gouverneur en Conseil.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill, pour autoriser le transfert de l'embranchement de *Truro* et *Pictou* du chemin de fer Intercolonial, à la personne ou compagnie qui construira un chemin de fer de *New-Glasgow* au détroit de *Canso*, et établira un passage d'eau convenable sur le détroit, étant lu,

M. *Mackenzie* propose, secondé par M. *Cauchon*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre, se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Goudge* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les limites de la province de *Manitoba*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ross* (*Middlesex*), fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre les actes concernant les douanes, tels qu'amendés, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *McDougall (Renfrew)* fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 28 mars 1877.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Robitaille*,—la pétition de *James Ritchie* et autres, du comté de *Bonaventure*, dans la province de *Québec*, et autres, du comté de *Restigouche*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Curnichael*, la pétition de *Robert Doull* et autres, de *Pictou*, *Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Forbes*,—la pétition de *J. N. Freeman* et autres, de *Liverpool*, *Nouvelle-Ecosse*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue.

De *Pierre Blanchet* et autres, du comté de *Montmagny*, province de *Québec*, demandant que l'acte concernant les poids et mesures soit abrogé ou amendé.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre, le huitième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné le bill suivant et l'a rapporté sans amendements, savoir : No. 21, pour amender l'acte 31 *Victoria*, chapitre 67, concernant les sociétés permanentes de construction dans *Ontario*.

Et les bills suivants avec amendements, savoir :

No. 20, pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de placement de *Londres et Ontario* (à responsabilité limitée.)

No. 29, pour amender l'acte passé dans la 39e année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie Anglo-Canadienne de prêt et de placement (à responsabilité limitée)."

M. *Lafanme*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné les bills suivants amendés par le Sénat, et rapporte les dits amendements sans amendement, savoir :

No. 14, pour amender les divers actes incorporant la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston*.

No. 25, pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne du câble Atlantique.

Et le bill No. 48, pour accorder de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer *Albert*, avec amendements.

M. *Ross (Middlesex)*, du comité collectif des deux Chambres, au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, concernant l'exercice du pouvoir de désavouer les actes provinciaux (*dans les documents de la session seulement*).

Enquête du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'administration de la justice dans le district de *Richelieu*, province de *Québec*, (*dans l'appendice du journal seulement*).

Ordre de la Chambre,—Etat montrant le revenu payé par chaque province de la Puissance, le montant qui a été dépensé au compte de la Puissance durant les cinq dernières années, etc.

Réponse à adresse,—Correspondance entre les gouvernements du *Canada*, des *Etats-Unis* et de la *Grande-Bretagne*, concernant la navigation des canaux et rivières américaines, etc., (*condensée*).

Ordre de la Chambre,—Quantité et valeur du charbon importé en *Canada* durant les six mois expirés le 31 décembre 1876.

Réponse à adresse,—Correspondance au sujet des droits imposés sur les bâtiments canadiens vendus en *France*, etc.

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Ordre de la Chambre,—Correspondances et télégrammes relatifs à la propriété sur le chemin de *Marsh*, dans le comté de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, qu'on prétend avoir été endommagées par le feu des locomotives sur le chemin de fer Intercolonial.

Ordre de la Chambre,—Correspondance qui a été échangée entre l'affieier ayant charge des chemins de fer du gouvernement, ou tout autre officier ayant charge du chemin de fer Intercolonial, et la compagnie pour la manufacture de fer de *Pennixville*, ou toute autre personne agissant au nom d'une compagnie dans l'Etat de *Pennsylvanie*, relativement à des offres pour couvertures de fer, etc.

Ordre de la Chambre,—Rapports faisant connaître les différents tarifs en force depuis le 1er décembre 1875, pour le transport du fret sur le chemin de fer Intercolonial, etc.

Ordre de la Chambre,—Rapport au sujet de l'arrangement fait entre le gouvernement et la compagnie des wagons-palais dits *Pulman*, en conformité duquel les wagons de cette compagnie circulent sur le chemin de fer Intercolonial, etc.

Ordre de la Chambre,—Etat donnant un aperçu complet de toutes les offres ou soumissions faites depuis le 30 juin 1875 jusqu'au 31 décembre 1876, à tout officier autorisé du chemin de fer Intercolonial, pour chacun des articles suivants: roues, essieux, ressorts, etc.

Ordre de la Chambre,—Correspondance relative à la distribution des terres des Métis dans la province de *Manitoba*.

Ordre de la Chambre,—Etat concernant les terres cédées par le gouvernement du *Canada* au gouvernement de *Manitoba* pour des chemins.

Ordre de la Chambre,—Concernant la destruction par force de la digue de la Puissance sur le lac *Devil*, comté d'*Addington*, etc.

Ordre de la Chambre,—Contrat avec le gouvernement pour l'exécution des travaux à la citadelle de *Québec*, en 1874 et 1875, etc.

Ordre de la Chambre,—Etat des taux spéciaux du fret sur les chemins de fer de la *Nouvelle-Ecosse* ou du *Nouveau-Brunswick*.

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance concernant l'Acte des poids et mesures.

Copie du contrat fait pour la construction du chemin de fer du Pacifique, avec état des sommes dépensées, conformément aux dispositions de l'Acte 37 *Victoria*, chapitre 14, section 19.

Ordre de la Chambre,—Correspondance au sujet de la construction du havre d'*Ingonish*.

Réponse à adresse,—Concernant les soumissions pour le service postal de 1876, sur les lacs *Huron* et *Supérieur*, entre les ports sur le lac *Huron* et la *Baie Georgienne*, etc.

Ordre de la Chambre,—Etat des billets de la Puissance de un et de deux dollars payables à *Victoria* et adressées par le gouvernement à l'assistant-receveur-général pour la *Colombie-Britannique*.

Ordre de la Chambre,—Coût de la construction d'un phare au havre de refuge, à *Rouleau*, etc.

Ordre de la Chambre,—Etat supplémentaire, correspondance entre le gouvernement et les consitaires de la seigneurie de *Nicolas Rioux*, dans le comté de *Rimouski*, relativement à la taxe qu'ils paient aux seigneurs.

Rapport annuel montrant la moyenne des hommes de la police fédérale durant chaque mois de l'année.

Ordre de la Chambre,—Instructions adressées par le département du Revenu de l'Intérieur à ses officiers, relativement au temps où le droit additionnel sur le malt devait être mis en force.

Ordre de la Chambre,—Correspondance entre le gouvernement et les Sauvages de *Tobique*, concernant la nomination d'un agent résidant.

Réponse à adresse,—Documents ou correspondance relativement au moyen de mettre le *Canada* dans une position aussi favorable que celle de tout pays étranger, sous les dispositions de l'union postale faite à *Berne*, le 6 octobre 1874.

Ordre de la Chambre,—Rapport montrant le coût total du steamer *Northern Light*, avec un compte détaillé de toutes dépenses relatives à ce steamer, jusqu'au 31 janvier dernier.

Réponse à adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement Impérial au sujet de la législation concernant la marine marchande, des instructions données à *M. William Smith*, député du ministre de la Marine et des Pêcheries, lors de sa mission récente en *Angleterre*, etc.

Réponse à adresse,—Rapport relativement aux démarches faites par le gouvernement concernant l'établissement d'une ligne de communication à la vapeur, durant l'hiver, entre l'*Île du Prince-Edouard* et la terre ferme.

Ordre de la Chambre,—Correspondance relative au creusage et améliorations de la Barre du *Fer à Cheval*, à l'entrée de la rivière *Miramichi*.

Ordre de la Chambre,—Rapports et plans du brise-lames d'*Arichat Ouest*, dans le comté de *Richmond, N. E.*

Réponse à adresse,—Relativement à la pêche de l'éperlan dans le havre de *Bathurst*, etc.

Ordre de la Chambre,—Rapport de l'administration du pilotage du *Cap-Breton*, donnant les noms de tous les pilotes et le montant payé à chacun.

Ordre de la Chambre,—Rapport du maître de havre du port de *Little Glace Bay, N. E.*, pour l'année expirée le 31 décembre 1876, donnant le montant de droits perçus, etc.

Ordre de la Chambre,—Etat montrant l'étendue et la nature des améliorations faites au havre de *Toronto* durant l'année dernière.

Ordre de la Chambre,—Correspondance entre le gouvernement et le conseil du comté de *Carleton*, relativement à un pont sur le déversoir à la *Grande-Île*.

Ordre de la Chambre,—Correspondance échangée entre le département des Travaux Publics et l'ingénieur préposé au canal de la *Culbute*, au sujet de la pétition de *Elizabeth Sullivan*, du township de *Pembroke*, dans le comté de *Renfrew*, demandant une indemnité pour dommages, etc.

Ordre de la Chambre,—Rapports et plans faits par les ingénieurs sous la direction du gouvernement du *Canada* relativement au havre de *Port Hood*, dans le comté d'*Inverness*.

Ordre de la Chambre,—Correspondance entre le gouvernement et le conseil du comté de *Carleton*, relativement à un pont sur la rivière *Rideau*, au village de *Wellington*.

Ordre de la Chambre,—Rapports faits par l'ingénieur ou les ingénieurs chargés des Travaux Publics, au sujet des améliorations effectuées dans la navigation de la rivière *St. Jean, N. B.*

Réponse à adresse,—Copies des ordres en Conseil et correspondances depuis la dernière session, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de *Québec*, relativement au personnel judiciaire du district de *Montréal*.

Sur motion de *M. Holton*, secondé par *M. Young*,
Ordonné, que les divers bills rapportés aujourd'hui par les comités permanentes

des banques et du commerce,—et des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, soient placés sur les ordres du jour, pour aujourd'hui.

M. *Smith* (*Westmoreland*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 7 mars 1877, demandant la production d'un état aussi exact que possible montrant la somme payée par chaque bateau à vapeur aux commissaires du havre de *Montréal* durant la saison de 1875 et 1876, pour droit de quaiage, le nom de chaque vapeur et sa longueur. (*Documents de la session, No. 120.*)

Sur motion de M. *Rochester*, secondé par M. *Plumb*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant la production de toute la correspondance entre le gouvernement et l'entrepreneur pour la construction de la digue, des écluses et des glissoires sur la rivière *Ottawa*, à *Carillon*, et copies de la correspondance entre l'ingénieur et l'entrepreneur.

Sur motion de M. *Pope* (*Queens*), secondé par M. *Mitchell*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant un état de tout argent payé pour services légaux ou dépenses légales à l'île du *Prince-Edouard*, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à présent, avec la date de ces paiements, les personnes auxquelles ils ont été faits et pour quels services.

Sur motion de M. *Pope* (*Queens*), secondé par M. *Mitchell*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant un état montrant les noms de tous les officiers du gouvernement à l'île du *Prince-Edouard*, spécifiant la nature de leurs emplois, la date de leurs nominations et le montant de leurs salaires.

Sur motion de M. *Pope* (*Compton*), secondé par M. *Baby*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant copies des documents et correspondances au sujet de la fermeture du bureau de poste, dans le voisinage de *St Jean l'Évangéliste de la Nouvelle*.

Sur motion de M. *Bowman*, secondé par M. *Trox*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant un état montrant le nombre total de journaux et les feuilles périodiques, dans chaque comté et cité du *Canada*, qui ont payé le port sur les journaux expédiés du "bureau de publication," avec le revenu entier obtenu durant l'année dernière, l'état devant être fait de la même manière que celui produit à la dernière session.

Sur motion de M. *Rochester*, secondé par M. *Gibbs*, (*Ontario D. S.*),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant un rapport concernant le nombre d'alambics saisis par les officiers du revenu du *Canada* en 1873, 1874 et 1875, avec les dates de ces saisies, le lieu où elles ont été faites et la valeur des effets saisis.

Sur motion de M. *Hagar*, secondé par M. *Currier*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant la production de tous les rapports des ingénieurs ou correspondances, relativement à l'existence et au cours d'une crue plus considérable des eaux sur les soixante milles de la rivière *Ottawa*, entre les chutes de la *Chaudière* et les rapides du *Long Sault*, que plus haut et plus bas, ainsi qu'il est constaté dans des pétitions adressées à cette Chambre par certains habitants des comtés d'*Ottawa*, *Prescott* et *Russell*.

Sur motion de M. *Pope* (*Queens*), secondé par M. *Mitchell*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier, qu'il appartient, demandant un état de tous les montants payés pour impressions quelconques faites à l'île du *Prince-Edouard*, durant les années 1874, 1875 et 1876 respectivement, le dit état devant mentionner la nature de chaque ouvrage et les noms de toutes les personnes qui l'ont fait.

Sur motion de M. *Robitaille*, secondé par M. *Plumb*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qui lui appartient, demandant copie de toutes correspondances, rapports, papiers et records concernant le renouvellement du contrat pour le transport de la malle entre *Campbelton* et *Paspébiac*, près de six mois avant l'expiration du dit contrat, et sans avoir demandé de soumissions; aussi copie du contrat.

L'hon. *Louis Hector Langevin, C. B.*, ayant présenté l'indenture de son élection pour le district électoral de *Charlevoix*, et ayant préalablement prêté le serment conformément à la loi, et souscrit devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Cauchon*,
Résolu, qu'en permettant à l'honorable M. *Langevin*, élu pour représenter la division électorale de *Charlevoix*, de prendre son siège sur la production seulement d'un double de l'indenture, et sans le rapport ni le certificat du greffier de la Couronne en Chancellerie, cette Chambre recommande une stricte adhésion à la coutume d'exiger la production du certificat requis.

M. *McCarthy* propose, secondé par M. *Fraser*, qu'il soit mis devant cette Chambre copies de toute correspondance échangée entre le département des douanes et tout officier de douane relativement à toute demande faite pour obtenir la permission de se porter candidat à toute charge quelconque dans une corporation, entre les dates suivantes, savoir: entre le 1er juillet 1875 et le 1er janvier 1877.

M. *Cook* propose, comme amendement, secondé par M. *Shibley*, que les mots "1er juillet 1875" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants "1er juin 1873," et des débats s'ensuivant, le dit amendement, ainsi que la motion principale sont retirés avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Baby*, secondé par M. *Ouimet*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qui lui appartient, demandant copies de toute correspondance, lettres ou télégrammes échangés entre le gouvernement et les propriétaires de terrains dans le voisinage de l'élargissement projeté du canal *Lachine*, depuis le 1er mars 1875 jusqu'au 10 mars 1877;—aussi copies de tous ordres donnés aux ingénieurs de fournir des informations à ces propriétaires, et de toutes demandes de ces mêmes propriétaires pour informations soit au gouvernement, aux ingénieurs ou au département des Travaux Publics, quant à la quantité de terrain requise pour tel élargissement, entre les mêmes dates, 1er mars 1875 au 10 mars 1877;—aussi, copies de toutes offres, propositions et arrangements soumis par les mêmes propriétaires au gouvernement, aux ingénieurs ou au département des Travaux Publics, et de toutes offres, propositions et arrangements soumis par le gouvernement, les ingénieurs ou le département des Travaux Publics à ces mêmes propriétaires, entre les mêmes dates du 1er mars 1875 au 10 mars 1877;—aussi, copies de tous rapports faits par des arbitres ou évaluateurs sur la valeur des terrains de ces mêmes propriétaires riverains du dit canal, entre les mêmes dates, du 1er mars 1875 au 10 mars 1877;—aussi, copie de tous rapports faits par les ingénieurs au gouvernement ou au département des Travaux Publics sur la valeur des mêmes terrains et sur les offres, propositions ou arrangements faits ou proposés par ces propriétaires au gouvernement ou par le gouvernement à ces mêmes propriétaires, entre les mêmes dates, du 1er mars 1875 au 10 mars 1877;—aussi, copies de tous contrats intervenus entre ces mêmes propriétaires, et le gouvernement ou le département des Travaux Publics au sujet des terrains requis pour l'élargissement du canal *Lachine*, entre le 1er mars 1875 et le 10 mars 1877.

Sur motion de M. *Gouldge*, secondé par M. *Horton*,
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la correspondance entre le gouvernement de la *Grande-Bretagne* et le gouvernement du *Canada*, relativement à l'abolition de droits de phares sur les bâtiments canadiens.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Cunningham*, secondé par *M. Thompson (Caribou)*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la correspondance entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement de la *Colombie-Britannique* concernant la nomination d'un juge de Cour du comté pour le district de *New-Westminster*, en remplacement d'*Arthur T. Bushby*, écuyer, décédé.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. l'Orateur informe cette Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : " Acte pour étendre l'acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabriques aux provinces de la *Colombie-Britannique* et de l'île du *Prince-Edouard*."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance agricole d'*Ottawa*."

Bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la bonne garde des prisonniers dans les localités où les prisons, communes deviennent temporairement peu sûres."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'acte des chemins de fer, 1-68."

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de traverse du *St. Laurent* et du chemin de fer du *Pacifique*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de traverse du *St. Laurent* et du chemin de fer du *Pacifique*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leur honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de *M. Caron*, secondé par *M. Baby*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant copies de la correspondance échangée entre le bureau de la chambre de commerce de *Québec* et le gouvernement du *Canada*, au sujet du règlement en force relativement aux lettres non-payées d'avance.

Sept heures et demie, P.M.

Conformément à la 19^e règle de cette Chambre, les ordres pour bills privés sont appelés.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill du Sénat intitulé " Acte pour faire droit à *Walter Scott*," étant lu,

M. McCarthy propose, secondé par *M. Thompson (Huldiland)*, que *M. l'Orateur* quitte maintenant le fauteuil; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Kirkpatrick* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint, d'en faire rapport sans amendements.

M. McCarthy propose, secondé par *M. Thompson (Haldiland)*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Archibald,
Bertram,

Dymond,
Fleming,

Macmillan,
McCallum,

Plumb,
Robinson,

<i>Blain,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Gibbs (Ontario S.),</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Borron,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Ross (Prince Edward),</i>
<i>Bon ell,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Metcalf,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Buell,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Bark,</i>	<i>Little,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Norris,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Cook,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Young.—8.5</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Mackenzie,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Colby,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Taschereau, —</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Wright (Pontiac)—39.</i>
<i>Cheval.</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Perry,</i>	

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, que le bill passe, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme dans la division précédente.

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill du Sénat intitulé: " Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*," étant lu,

M. *Trow* propose, secondé par M. *Bowman*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil; la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

M. *Trow* propose, secondé par M. *Bowman*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Norris,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Oliver,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Plumb,</i>

<i>Borron,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud)</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Ross (Prince Edward)</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Burk,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Thompson (Haldim'ld)</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Little,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Young.—69.</i>
<i>Cunningham,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Colby,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McDonald (Cornwall)</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Wright (Pontiac).—45</i>
<i>Cheval,</i>			

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, que le bill passe, la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme dans la dernière division précédente.

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'Acte pour incorporer la compagnie du pont de la *Rivière du Loup*, dans le comté de *Maskinongé*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Laurier* fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour conférer les propriétés et pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de *Pickering* à *Joseph Harris McClellan*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Masson* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie de houille et de chemin de fer de *Springhill et Parrsborough* (à responsabilité limitée), et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'acte intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de placement de *Londres et d'Ontario* (à responsabilité limitée)," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Wood* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'acte pour incorporer la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée), et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Thompson (Haldimand)*, fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne du télégraphe de l'*Atlantique*," lesquels sont lus pour la seconde fois et ils sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'*Albert*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bowell* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte pour

amender l'acte de chemin de fer et du pont du *Côteau* et de la ligne provinciale, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant la compagnie canadienne pour la fabrication des locomotives et machines," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de transport du *Canada*," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour conserver aux électeurs du village de *Stouffville* le droit d'être représentés en Parlement, comme avant l'incorporation du village, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Dymond*, fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'acte 37 *Victoria*, chapitre 50, concernant les sociétés permanentes de construction dans *Ontario*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Metcalfe* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser la construction d'aqueducs par des compagnies à fonds social, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abroger l'acte 37 *Victoria* chapitre 49, intitulé: "Acte pour autoriser les corporations et institutions, constituées hors des limites du *Canada*, à faire des prêts et des placements de capitaux dans ce pays, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposée lundi le 19 mars courant.

Qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour des états indiquant l'augmentation dans les quantités entre 12 et 14 pieds d'eau en profondeur, dans le canal *Welland* et les canaux du fleuve *St. Laurent*, quant aux travaux suivants, savoir :

La maçonnerie,

Le dragage,

Les excavations dans la terre,

Les excavations dans le roc, { 1 pied au-dessus de l'eau,
1 pied au-dessous de l'eau,

Le bois de charpente,

Les madriers,

avec mention des prix sur lesquels sont basés les calculs, dans les rapports des ingé-

nieurs, des sondages qui ont été faits dans le fleuve et les lacs dans le but d'obtenir 14 pieds d'eau.

Et la dite motion étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 26 mars 1877, demandant copies de tous les papiers relatifs à l'octroi de la section 15 du chemin de fer du Pacifique, y compris des copies des annonces pour soumissions, toutes les soumissions faites, avec les noms des personnes qui les ont faites, les noms des cautions offertes et le montant de ces soumissions; un état montrant toutes les sommes d'argent déposées à l'époque de ces soumissions ou subséquemment, comme garantie en tout ou en partie de l'exécution du dit contrat, et si telles sommes ou une partie quelconque d'icelles ont été renvoyées et à qui; tous les télégrammes et correspondances avec les soumissionnaires ou avec toute autre personne relativement aux soumissions et aux entrepreneurs, tous les protêts produits par les soumissionnaires ou autres personnes, concernant ces contrats, tous les rapports faits au Conseil par le ministre des Travaux Publics, et les registres du Conseil relatifs aux dites soumissions et aux dits contrats, ainsi que les contrats pour la dite section No. 15 du dit chemin de fer du Pacifique, et tous ordres du département des Travaux Publics, ou registres du Conseil altérant les conditions du dit contrat en prolongeant le terme de son exécution. (*Documents de la session, No. 57*).

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeu*di*, 29 mars 1877.

PRËRES :

Sur motion de M. *Holton*, secondé par M. *Laurier*,

Résolu, qu'une maladie sérieuse empêchant B. *Declin*, écuyer, représentant de la division électorale de *Montréal Centre*, de vaquer à ses devoirs dans cette Chambre, un congé lui soit accordé, et que son indemnité parlementaire pour la session lui soit comptée et payée pour toute la session.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 12 mars 1877, demandant copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement sur la possibilité de creuser le havre de la baie d'*Aspy, Victoria*, de manière à admettre des navires d'un certain tonnage, pendant l'année 1877. (*Documents de la session, No. 122*.)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 7 avril 1876, demandant copies de toutes les soumissions reçues pour l'exécution du contrat No. 15, chemin de fer du Pacifique; aussi, copie de toute correspondance y relative, et copies des instructions, s'il en est, adressées par le département des travaux publics à l'ingénieur en charge, et se rattachant au dit contrat. (*Documents de la session, No. 57*.)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 5 mars 1877, demandant un état indiquant le nombre de bureaux de poste et de maisons de douane possédés par le gouvernement fédéral, et désignant ceux de ces édifices qui ont été construits depuis 1867, les noms des cités ou villes où ces édifices sont situés, avec la population de chacune d'elles à l'époque du dernier recensement; et aussi, le montant perçu à telles maisons de douane, à tels bureaux de poste, ainsi que pour le compte du Revenu de l'Intérieur dans chaque localité durant les années 1875 et 1876. (*Documents de la session, No. 123*.)

Aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 15 février 1877, demandant copie de tous ordres en Conseil émis, et de toute correspondance

échangée entre l'officier chargé de l'administration des chemins de fer du gouvernement ou le surintendant préposé au trafic et le ministre des Douanes, le ministre de la Marine et des Pêcheries et le ministre des Travaux Publics, au sujet de la nomination de M. *James McAlister* au poste de caissier du chemin de fer Intercolonial, la création de la charge d'auditeur fédéral à *Moncton*, la translation de M. *McAlister* à cette dernière charge, la nomination de M. *Charles D. Thompson* au poste de caissier, la destitution subséquente de M. *Thompson*, l'abolition de la charge d'auditeur de la Puissance et la réintégration de M. *James McAlister* dans sa charge de caissier, et la manière subséquente dont M. *Thompson* fut pourvu. (*Documents de la session, No. 25.*)

Aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 19 mars 1877, demandant la production de toute correspondance, soit par dépêches télégraphiques ou autrement, relativement au bassin de radoub à *Esquimalt*, depuis le mois de juillet 1874. (*Documents de la session, No. 124.*)

At aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 12 mars 1877, demandant la production devant cette Chambre de toutes requêtes et correspondances relativement à l'octroi par le gouvernement de la Puissance d'une somme d'argent pour aider à la construction du chemin de fer de *Québec* au lac *St. Jean*. (*Documents de la session, No. 125.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du câble Union," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de l'administration des sociétés permanentes de construction poursuivant leurs opérations dans la province d'*Ontario*, auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du câble Union, lesquels sont lus pour la première fois.

Ordonné, que les dits amendements soient renvoyés au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et les a rapportés sans amendements :

No. 58, pour changer le nom de la Société de Construction de la Puissance en celui de "Compagnie de Prêt Hypothécaire de la Cité," et pour autres fins.

No. 61, pour incorporer la Compagnie de Sûreté Canadienne (à responsabilité limitée).

No. 33, pour incorporer "La Société de Construction *St. Jacques*" comme société de construction permanente, et pour autres fins.

M. *Macdonnell*, du comité permanent des divers bills privés, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill No. 93, du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à *Martha Jemina Hawkshaw Holwell*," ainsi que l'enquête, les témoignages et pièces justificatives produits devant le comité spécial nommé par le Sénat, à qui le dit bill a été déféré, sans amendement.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par Sir *John A. Macdonald*,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à lundi prochain.

Sur motion de M. Wood, secondé par M. Macdonald (Toronto),
Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte pour amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions pour l'administration des sociétés de construction permanentes faisant affaires dans la province d'Ontario," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. Blake,
Ordonné, que le délai pour la réception des rapports des comités sur les bills privés, soit prolongé d'une semaine.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Metcalfe,
Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie canadienne de placement la Nationale (à responsabilité limitée), soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Smith (Westmoreland), secondé par M. Coffin,
Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour examiner la résolution suivante:

1o. Qu'il est opportun d'amender l'Acte du pilotage de 1875 en décrétant que tous les bâtiments à vapeur employés au commerce d'un port à l'autre dans la même province, ainsi que ceux employés au commerce entre une ou plusieurs des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse ou de l'Île du Prince-Edouard, et aucune ou aucunes d'elles, ou entre aucun port ou ports dans les dites provinces ou aucun d'eux, et le port de New-York, ou aucun port des États-Unis d'Amérique, sur l'Atlantique, au nord de New-York, seront exempts des droits de pilotage, excepté seulement dans les ports d'Halifax et de Pictou, relativement à chacun desquels les autorités du pilotage pourront, avec l'approbation du gouverneur en Conseil, déterminer de temps en temps quels bâtiments à vapeur seront ou ne seront pas complètement ou partiellement exempts de tel paiement, et qu'aucun congé ne sera accordé à aucun port où il y a une administration du pilotage, à aucun bâtiment à vapeur sur lequel tels droits sont payables, jusqu'à ce qu'ils aient été payés ou acquittés.

2o. Qu'il est opportun de décréter que le tonnage de tous bâtiments à vapeur enregistrés au Canada sera constaté d'après les mêmes règles, et que les bâtiments à vapeur enregistrés sous l'acte abrogé, chapitre 41, des statuts refondus de l'ancienne province du Canada, seront mesurés de nouveau, et leur tonnage constaté d'après les règles prescrites dans l'Acte Impérial connu comme l'Acte de la Marine Marchande de 1854, ainsi que les autres bâtiments à vapeur enregistrés en Canada le sont maintenant.

Sur motion de M. Smith (Westmoreland), secondé par M. Coffin,
Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour examiner la résolution suivante:

Qu'il est opportun de transférer le contrôle, l'administration et l'entretien, quant aux réparations ordinaires, de tous les havres, quais, jetées et brise-lames qui sont la propriété du Canada, excepté ceux qui sont sous l'administration de commissaires nommés en vertu d'un acte du Parlement du Canada, et les havres de St. Jean, N. B. et Pictou, du département des Travaux Publics à celui de la Marine et des Pêcheries, le prolongement et les travaux extraordinaires restant sous le contrôle du département en premier lieu nommé, et d'autoriser le Gouverneur en Conseil, de temps en temps, et sur la recommandation du ministre de la Marine et des Pêcheries, à faire altérer ou rescinder les règles et règlements pour l'administration, et un tarif ou des tarifs de droits et de péages pour l'usage des dits travaux respectivement, et à imposer des pénalités pour l'infraction des dites règles et règlements;—tels péages et pénalités devant appartenir à Sa Majesté pour l'usage public dans le Canada,

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour autoriser le transfert de l'embranchement de *Truro* à *Pictou* du chemin de fer Intercolonial, à la personne ou compagnie qui construira un chemin de fer de *New-Glasgow* au Détroit de *Canso*, et établira un passage d'eau convenable sur le détroit, étant lu,

M. Mackenzie propose, secondé par *M. Blake*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Mitchell propose, comme amendement, secondé par *M. Bowell*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction qu'il ait le pouvoir d'ajouter à la clause 1 le proviso suivant:

"Pourvu toujours que le droit absolu et l'usage libre du dit chemin de fer, dans le but de transporter du charbon et d'autres provisions et matériaux requis pour l'entretien et le fonctionnement de l'Intercolonial ou des autres chemins de fer du gouvernement, soient réservés en faveur du gouvernement du *Canada*."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR :

Messieurs

<i>Benoit,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Monterth,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Little,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Palmer.</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McDougall (T.-Riv.),</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gibbs (Ontario N.),</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Gibbs (Ontario S.),</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Huggart,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>McQuade,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Wright (Pontiac)-44</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Church,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Norris,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Oliver,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Cunningham,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Petles,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Lafamme,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Blain,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Blake,</i>	<i>DeVeber,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Itay,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Richard,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>MacDonnell (Inv'rn's),</i>	<i>Ryan.</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Short,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McCrane,</i>	<i>Smith (Westmorel'd),</i>
<i>Burk,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Greenow,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trou,</i>
<i>Burpee (Sumbury)</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Tupper.</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Vail,</i>

Cartwright,
Casey,
Charlton,

Hall,
Higinbotham,
Holton,

McNab,
Metcalfe,
Mills,

Wallace (Albert),
Wood,
Young.—88.

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix que le bill passe, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre en considération le bill pour abroger certaines lois déclarant criminelles les violations de contrat et de louage de service personnel, et pour pourvoir à la punition des violations de contrat, tel qu'amendé en comité général; et les amendements sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

M. *Blake* propose, secondé par M. *Mackenzie*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. *White (Renfrew)* propose, comme amendement, secondé par M. *Pope (Compton)*, que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction qu'il a le pouvoir d'amender le dit bill en retranchant de la première section les mots suivants: "toutes ces parties de sections 4, 5, 7, 9, 10 et 11 de l'acte, chapitre 75 des statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé: "Acte concernant les maîtres et les serviteurs."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. *Huntington*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 26 mars 1877, demandant la production de la correspondance entre le maître-général des Postes et l'inspecteur des Postes d'*Halifax*, et autres officiers du bureau de postes, relativement à la perte d'un sac de malle entre *Truro* et *Halifax*, le ou vers le 14 décembre dernier, lequel renfermait deux ou plusieurs lettres enregistrées contenant des sommes d'argent, avec toute la correspondance relative à la perte de cet argent. (*Documents de la session, No. 126*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour établir une cour de juridiction maritime dans la province d'*Ontario*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Appleby* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé soit pris en considération mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour examiner une certaine résolution pour pourvoir au paiement du coût du transport de la milice active, quand elle est appelée au secours du pouvoir civil, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *McDougall (Renfrew)*, fait rapport que le comité a passé une résolution,

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *McDougall* (*Renfrew*), fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'il est opportun d'établir des dispositions pour le paiement du coût du transport de la milice active, quand elle est appelée au secours du pouvoir civil, et aussi de décréter que les dépenses causées par le dit appel de la milice active pour aider le pouvoir civil, dans certains cas, puissent être payées en tout ou en partie ou remboursées à même le fonds à être créé par le Parlement du *Canada*.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, que M. *Blake* ait la permission de présenter un bill pour le paiement de la milice active, quand elle est appelée, dans certains cas, en aide au pouvoir civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

M. *Smith* (*Westmoreland*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 21 mars 1877, demandant un état du nombre de personnes qui ont obtenu des licences ou la permission du département de la Marine et des Pêcheries de placer des pêches en fascines et des rêts à enclos en eau profonde pour prendre du poisson aux pointes de terre ou aux caps dans les provinces maritimes. (*Documents de la session, No. 128.*)

Et aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 21 mars 1877, demandant copie de la commission ou autre document nommant *John Mowat* au poste d'officier des pêcheries, dans le comté de *Restigouche*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*; et aussi, copie de tous les règlements ou instructions définissant ses pouvoirs dans les limites de sa juridiction, ainsi que de toutes les instructions qui lui furent données, s'il en est, pour saisir les bateaux-pêcheurs faisant la pêche à au-delà de trois milles du rivage de la mer. (*Documents de la session, No. 127.*)

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour prévenir les jeux sur certaines voies de transport publics." Le premier amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Sur motion de M. *Blake*, secondé par M. *Coffin*, que la dite section amendée soit de nouveau amendée en insérant après le mot " a," dans la première ligne, les mots : " et il sera du devoir de," et en ajoutant après le mot " capitaine," dans la même ligne les mots : " ou officier supérieur en charge, ou de tout."

Sur motion de M. *Blake*, secondé par M. *Coffin*, le dit amendement est amendé en retranchant toute la section A, et en insérant les mots suivants : " Et tout conducteur capitaine ou officier supérieur en charge qui manquera d'accomplir quelqu'un des devoirs à lui imposés par la troisième section, sera passible, sur conviction du fait devant un juge de paix, d'une amende de vingt piastres au moins et de cent piastres au plus.

Le dit amendement ainsi amendé est alors adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements avec d'autres amendements, auxquels cette Chambre demande leur concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'emploi, en dehors des murs de prisons communes, des prisonniers qui y sont incarcérés, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour réprimer les paris et la vente de poules, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'Acte du bureau des Postes, 1875, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *McDougall (Renfrew)* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender "l'Acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur, et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Laurier* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les péages dans le havre de *Montréal*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Burpee (Sumbury)*, fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender la loi concernant les compagnies par actions constituées par lettres patentes, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Macdougall (Elgin)* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte des territoires du Nord-Ouest, 1875, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ross* (*Middlesex*) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 2 avril 1877.

PRIÈRES :

M. l'Orateur met devant la Chambre des états et rapports généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les comtés de *Bonaventure* et *Compton*, pour l'année 1876, (*Documents de la session*, No. 19.)

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant un état donnant un compte-rendu complet de tous les accidents qui ont eu lieu sur le chemin de fer Intercolonial depuis le 1er juillet dernier, indiquant la cause de chaque accident et l'endroit où il est arrivé, les dommages causés, les frais de réparations, l'indemnité accordée aux personnes pour effets endommagés ou blessures reçues, et ce qui a été fait à l'égard des négligences qui ont pu causer ces accidents. (*Documents de la session*, No. 25.)

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Robert Doull* et autres, de *Pictou*; et de *J. N. Freeman* et autres, de *Liverpool*, *Nouvelle-Ecosse*; exposant séparément l'importance de continuer le service de malle semi-mensuel entre *Liverpool* et *Halifax*, durant les mois d'été, et demandant que les divers et nombreux intérêts qui s'y trouvent concernés, soient sauvegardés, et les communications maintenues.

La pétition de *James Ritchie* et autres, du comté de *Bonaventure*, province de *Québec*, et autres, du comté de *Ristigouche*, province du *Nouveau-Brunswick*, présentée mercredi dernier, demandant qu'une subvention soit accordée pour mettre un steamer sur la traverse appelée "*Cross Point and Campbellton Ferry*," sur la rivière *Ristigouche*, étant lue,

Une motion étant proposée et secondée que la dite pétition soit maintenant reçue.

M. l'Orateur décide,—"Que l'octroi des conclusions de cette pétition devant entraîner une dépense de l'argent public, elle ne peut pas être reçue."

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à *Martha, Jemina Hawkshaw Holwell*," étant lu,

Et la motion étant mise aux voix que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Archibald* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Et la motion étant mise aux voix, que le bill soit lu la troisième fois demain, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie de placement la Nationale (à responsabilité limitée), étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

M. *Daoust* propose, secondé par M. *Langevin*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant la correspondance échangée en 1875, entre le gouvernement et *B. J. Bertrand* et autres personnes, de la paroisse de *St. Placide*, dans le comté des *Deux-Montagnes*, et de tous documents qui ont pu être adressés au département des Travaux Publics durant la même année, concernant certains travaux à faire sur la rivière *Ottawa*, près du quai construit vis-à-vis du dit village de *St. Placide* ; et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Daoust*, secondé par M. *Langevin*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant copie de tous documents et correspondance ayant rapport à la nomination d'un nouveau maître de poste pour la paroisse de *St. Augustin*, comté des *Deux-Montagnes*, et au changement de local du bureau de poste de la dite paroisse, durant l'année 1875.

Sur motion de M. *Perry*, secondé par M. *Yeo*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, toute la correspondance et les lettres échangées entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard*, montrant quelle somme a été payée par le gouvernement du *Canada* pour l'achat de terrains dans la province de l'*Ile du Prince-Edouard* jusqu'à cette date, conformément aux termes de l'Union, avec les dates de ces paiements

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Palmer*, secondé par M. *Plumb*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant la production de tous papiers, rapports et correspondances ayant rapport à la destitution de *J. Murray Nase*, maître de poste de *Neripis*, comté de *King, N.-B.*, avec la pétition des habitants du district y relative.

Sur motion de M. *Lanthier*, secondé par M. *Robitaille*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant un rapport donnant les noms et dates de nomination de maîtres de havre à *Sorel, St. Jean, Trois-Rivières* et *Lachine*, dans la province de *Québec*, ainsi qu'un compte détaillé de tous les droits collectés par les dits maîtres de havre, depuis le 15 avril 1875 jusqu'à cette date, sous l'autorité de la 38^e *Victoria*, chapitre 30, amendant la 37^e *Victoria*, chapitre 34, avec les noms des bâtiments sur lesquels ces droits ont été prélevés, dans chaque année, et les noms des maîtres des bâtiments.

Sur motion de M. *Rochester*, secondé par M. *Plumb*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant un état mensuel du malt sorti des entrepôts, chaque mois, depuis le 1^{er} juillet 1876 au 28 février 1877.

Sur motion de M. *Perry*, secondé par M. *Yeo*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant la production de l'exploration, du devis, du plan, et du rapport concernant l'amélioration du havre de *Cascumpec, Ile du Prince Edouard*, fait par *Henry F. Perly*, en 1874.

Sur motion de *M. Pouliot*, secondé par *M. Béchard*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,

1o. Un état des débentures émises par le gouvernement du *Canada* pour l'acquisition de la bâtisse pour la cour et la prison du district de *Kamouraska*.

2o. Un état du coût de la dite bâtisse et de son entretien depuis.

3o. Un état des sommes perçues par les taxes et les licences imposées sur le dit district pour le fonds des bâtisses et prisons jusqu'au 30 juin dernier.

4o. Un état des sommes payées sur les dites débentures et intérêts, démontrant combien il reste dû sur les dites débentures, si aucune somme est encore due; si non, combien il a été perçu du plus que le montant des dites débentures et intérêts?

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Palmer*, secondé par *M. Plumb*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant la production des pétitions, documents et correspondances échangées avec le gouvernement ou aucun de ses départements par les habitants du comté de *Northumberland*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, relativement à la nécessité d'un brise-lames pour la protection des pêcheries du côté est de la pointe *Escuminac*.

M. DeCosmos, propose, secondé par *M. DeVeber*,

Qu'il est désirable d'établir des stations de sauvetage sur la côte de l'*Ile de Vancouver*, sur l'*Ile de la Reine Charlotte* et sur la terre forme de la *Colombie-Britannique*, au nord du fort *Rupert*, pour secourir les marins naufragés et les mettre à l'abri des attaques meurtrières de Sauvages; et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. Blain propose, secondé par *M. Rymal*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant la production devant la Chambre de copies des documents et correspondances relativement à la perte éprouvée par les dépositaires dans la banque d'épargne du bureau de poste de *Dundas*, par suite de la défalcation et la fuite du maître de poste, *M. Thornton*, et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de *M. Orton*, secondé par *M. McCallum*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant copie de la correspondance et des papiers ayant trait à la destitution de *Wm. Cornock* comme maître de poste du village d'*Erin*, comté de *Wellington*.

Sur motion de *M. Palmer*, secondé par *M. Plumb*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant la production des lettres, télégrammes, comptes et autres papiers échangés entre *Robert Moffat*, de *Dalhousie, N. B.*, et le gouvernement du *Canada* ou aucun de ses membres ou officiers, relativement au transport de cargaisons de rails et autres matériaux de chemins de fer des bâtiments "*Colonist*," "*Bessie Parker*" et "*Stabstadt*" qui sont arrivés au port de *Dalhousie* dans l'été de 1875; aussi, correspondance avec les maîtres des dits bâtiments relativement aux dits matériaux, et plus spécialement la correspondance entre *Peter Grant*, ingénieur de district du chemin de fer Intercolonial et le dit *Robert Moffat*; aussi, copies des chartes-parties en vertu desquelles les dits bâtiments ont transporté les dites cargaisons; aussi, copies de tous contrats ou arrangements pour le transport et la livraison des cargaisons des dits bâtiments du port de livraison à *Dalhousie* de *Campbellton*.

Sur motion de *M. Benoit*, secondé par *M. Gaudet*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant la production de tous les papiers se rapportant à l'abolition des pêches dans

les rapides du *Richelieu*, en face du village du canton de *Chambly* ; le rapport du garde-pêche et la correspondance du gouvernement avec les propriétaires de ces pêches, ainsi qu'avec toute autre personne, à ce sujet.

M. *Borron* propose, secondé par M. *Rymal*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance entre le gouvernement du *Canada* ou aucun de ses départements et le gouvernement d'*Ontario*, relativement à la réclamation des Sauvages sur la rive nord des lacs *Huron* et *Supérieur*, des arrérages de l'annuité en vertu du traité *Robinson* ; et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Dewdney*, secondé par M. *Roscoe*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de la correspondance entre les gouvernements fédéral et local en 1876, concernant le règlement de la question des terres des Sauvages dans la *Colombie-Britannique*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposée mercredi, le 2 mars dernier, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production de tous documents, ordres et correspondances avec le ministre des Travaux Publics et le personnel de l'ingénieur du même département, relativement à l'engagement d'employés pour l'exploration du chemin de fer du Pacifique et à la route qu'ils requerraient instruction (si instructions il y a eu) de prendre ; aussi, la correspondance et les ordres du même département aux agents concernant le transport d'immigrants, d'employés du gouvernement et du fret, sous le contrôle direct du gouvernement, par la route de *Sarnia* ou de *Collingwood*, depuis 1874.

Et la dite motion étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser les municipalités à passer des règlements pour établir des moyens de sauvetage pour les personnes tombant à l'eau dans le voisinage des quais et des bassins, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de MM. *Cook*, *Church*, *Appleby*, *Fréchette*, *Baby*, *Macdougall* (*Elgin*), *Wallace* (*Norfolk*), *Perry*, *Shibley* et *Cunningham*, pour en faire rapport avec toute la diligence possible, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents.

Sur motion de M. *Cusey*, secondé par M. *Charlton*,

Ordonné, que le comité spécial nommé pour s'enquérir de la condition actuelle du service civil et du mode d'examen et de nomination des candidats aux emplois, ait la permission d'employer un sténographe.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité sur le bill pour amender et refondre les actes concernant les douanes, tels qu'amendé, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit pris en considération demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour examiner une certaine résolution déclarant qu'il est opportun d'amender l'acte 38 *Victoria*, chapitre 34, concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Rymal* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Rymal* fait rapport de la résolution en conséquence, et laquelle est lue comme suit:

Résolu, qu'il est opportun d'amender l'acte 38 *Victoria*, chapitre 34, concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction, en abrogeant la section douze, et en autorisant le Gouverneur en Conseil à fixer le nombre des inspecteurs qui devront être employés dans chaque département du bureau du surintendant, le nombre dans le département du bois de construction carré ne devant pas dépasser dix-huit, et d'accorder des annuités ne dépassant pas \$200 par année aux inspecteurs-mesureurs employés le 1er mai 1876, mais devenus incapables par l'âge ou les infirmités de remplir leurs devoirs, telles annuités à être payées à même le fonds de surplus du bureau d'inspection et de mesurage; et aussi, de répartir les honoraires dus au bureau d'inspection et de mesurage de manière à ce qu'un salaire moyen de sept cents piastres soit accordé à chaque inspecteur-mesureur.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, que M. *Laflamme* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte concernant l'inspection du bois de construction.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution, concernant l'admission au *Canada* du poisson et de l'huile de poisson inspectés à *Terreneuve*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Casey* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Casey* fait rapport de la résolution, en conséquence, laquelle est lue comme suit:

Résolu, qu'il est opportun de décréter que le Gouverneur en Conseil, lorsqu'il sera satisfait que les étalons de l'inspection du poisson et de l'huile de poisson à *Terreneuve*, sont égaux, qualité pour qualité, à ceux du *Canada*, pourra par proclamation le déclarer; et que durant le temps que telle proclamation sera en force, le poisson et l'huile de poisson inspectés à *Terreneuve* et étant le produit de ses pêcheries, pourront être admis sur les marchés du *Canada* et traités en général comme s'ils avaient été inspectés au *Canada*.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, que M. *Laflamme* ait la permission de présenter un bill pour pourvoir à l'admission en *Canada* du poisson et de l'huile de poisson inspectés à *Terreneuve*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Smith* (*Westmoreland*), ait la permission de présenter un bill pour amender les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de *Québec* et l'acte du pilotage de 1873.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender et refondre certains actes, concernant l'assurance, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Burpee* (*Sunbury*), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 3 Avril 1877.

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Patterson*,—la pétition de la corporation du comté de *Brant*.

Un bill pour amender l'acte du bureau des postes, 1875, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill pour amender " l'acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, et pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur, et pour prévenir la falsification des substances alimentaires des boissons et des drogues," est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill pour amender l'acte des territoires du *Nord-Ouest* 1875, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte de faillite de 1875, et les actes qui l'amendent, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Oliver* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois.

Et la motion étant proposée que les amendements soient maintenant adoptés.

M. *Gibbs* (*Ontario D. S.*), propose comme amendement, secondé par M. *Colby*, que tous les mots après " le " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : bill soit renvoyé de nouveau à un comité général, avec instructions de retrancher la 15^e section de ce bill."

M. *White* (*Renfrew*), propose comme sous-amendement, secondé par M. *Jones* (*Leeds*), que les mots " 15^{ème} section " soient retranchés, et les mots " 14^{ème} et 15^{ème} sections " soient insérés à leur place.

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour :

Messieurs

Barthe,
Benoit,
Blanchet,
Bolduc,

Dowdney,
Farrow,
Flesher,
Forbes,

Kirkpatrick,
Langevin,
Lanthier,
Little,

Ouimet,
Pinsonneault,
Platt,
Plumb,

<i>Bowell,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Macdonald (Kingston),</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord),</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Short,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud),</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Currier,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Mosjut,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wright (Pontiac).—57.</i>
<i>Desjardins,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Church,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Lastummc,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Cougal,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Ross (Durham)</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Mac Donnell (Inver's)</i>	<i>Ross (I.P.-Edouard),</i>
<i>Blain,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Roy,</i>
<i>Blake,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>McDougall (T.-Riv.)</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Eorron,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Mac Kay (Cap-Breton)</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Mc Kay (Colchester),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>McCruney,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>(Galbraith,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Mc Isaac,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Goudje,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Thompson (Haldim'nd),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Palmer,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Young.—112.</i>

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et l'amendement à la motion originale étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Barthe,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Little,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Macdonald (Kingston),</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pope (Compton),</i>

<i>Bowell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>MacDonnell (Inv'r'n's),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord),</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud),</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Short,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Thompson (Caribou)</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Currier,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Quimet,</i>	<i>Wright (Pontiac).-58.</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>Langevin,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Couput,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Ross (P.-Edouard),</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Macdougall (Elgin). Roy,</i>	
<i>Blain,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>McDougall (T.-Riv.),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Simclair,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McNab,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Goudge,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Taschereau, ———</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Thompson (Haldim'g)</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Palmer,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Young.—113.</i>
<i>Church,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la motion étant de nouveau proposée, que les amendements soient maintenant adoptés,

M. *Barthe* propose comme amendement, secondé par M. *Mitchell*, que tous les mots après "le" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "bill renvoyé de nouveau à un comité général pour qu'une clause y soit ajoutée, déclarant que ce bill et les actes qui l'amendent resteront en force jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement et pas plus longtemps."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord),</i>	<i>McCullum,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud)</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Quimet,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Balduc,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Palmer,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pope (Compton),</i>	<i>Wright (Pontiac)—25</i>
<i>Cheval,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Power,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Lafamme,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Blain,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lanierkin,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Blake,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Decdneuy,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Borron,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Ross (P.-Edouard),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Rouveau,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McDougall (Renfrew)</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fletcher,</i>	<i>McDougall (I.-Riv.),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Scriber,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Varmichael,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Smith (Westmorel'd),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Haqar,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Trou,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Church,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Simon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Hurtéau,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Custigan,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Young.—141.</i>
<i>Currier,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix, que les amendements soient maintenant adoptés,

La Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour pourvoir à l'emploi en dehors des murs des prisons communes des prisonniers qui y sont

incarcérés, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brouse rapporte que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre en considération le bill pour amender et refondre les actes concernant les douanes, tels qu'amendés en comité, et les amendements sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 4 avril 1877.

PRIÈRES :

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie, le certificat suivant :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, 4 avril 1877.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du deuxième jour du mois de mars dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du district de *Saguenay*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Charlevoix*, dans la province de *Québec*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable *Hector Louis Langevin*, C. B., dont l'élection a été déclarée non-avenue; l'honorable *Hector Louis Langevin*, C. B., a été rapporté comme dument élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

ALFRED PATRICK, écuyer,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Blanchet*, la pétition de *Jean Garant* et autres, du comté de *Bellechasse*.

M. *Huntington*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 5 mars 1877, demandant la production de toutes les requêtes concernant l'établissement d'un bureau de poste à *Notre-Dame de Grâce*, près de *Montréal*, et d'un autre à *St. Cunégonde*, partie du territoire de la ville de *St. Henri*, dans le comté d'*Hochelaga*, récemment érigée en municipalité séparée; et aussi, pour correspondances entre les intéressés et le département à *Ottawa*, comprenant le rapport de l'inspecteur des Postes à *Montréal*, à ce sujet. (*Documents de la session, No. 29.*)

M. *Burpee*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 12 mars 1877, demandant copie de toute correspondance relativement à la nomination de *J. G. Norris* comme député-percepteur des douanes à *Kootenay*, dans la *Colombie-Britannique*; et aussi, copie de toutes recommandations données en sa faveur. (*Documents de la session, No. 130.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 7 mars 1877, demandant la production des papiers et correspondances relatifs à la saisie du schooner *Napier*, à *Ingonish*, en 1872, pour contrebande, et d'un état montrant si l'honorable *Wm. Ross* a racheté ses bords donnés pour la libération de ce bâtiment; si non, pourquoi? aussi, le produit de la vente des marchandises saisies à bord de ce bâtiment. (*Documents de la session, No. 131.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 19 mars 1877, demandant la production de toute la correspondance concernant la mise à la retraite de *W. Warren*, écr., ci-devant percepteur des douanes au port de *Whitby, Ont.*; et aussi, copies des pétitions, des rapports des inspecteurs, et des registres du bureau du trésorier, indiquant la date de cette mise à la retraite. (*Documents de la session, No. 132.*)

Aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 12 mars 1877, demandant la production de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et *M. C. T. Dupont* ou toute autre personne, relativement à son inspection des diverses stations de douane entre *Victoria* et *Kootenay*, en 1876, avec la copie des instructions données à *M. Dupont*, et son rapport. (*Documents de la session, No. 133.*)

M. *Smith (Westmoreland)*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 19 mars 1877, demandant la production d'un état indiquant le titre du gouvernement relativement aux terrains et autres propriétés faisant partie de l'établissement de pisciculture à *New-Castle, Ontario*, et l'étendue de ces terrains et propriétés, ainsi que le montant total dépensé pour les bâtisses et autres améliorations permanentes sur les dits terrains. (*Documents de la session, No. 134.*)

Et aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 26 mars 1877, demandant copie de tous les baux de droit de pêche dans les eaux non sujettes à la marée du *Nouveau-Brunswick*. (*Documents de la session, No. 135.*)

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 26 mars 1877, demandant un état indiquant: 1o. les instructions données et à qui, concernant la division de la propriété de l'ordonnance, à *Québec*, désignée sous le nom de "*Cove field*"; 2o. les sommes d'argent dépensées pour diviser, annoncer en vente et vendre cette propriété; 3o. les noms des personnes à qui ces sommes ont été payées, le montant reçu par chacune d'elles; 4o. le produit de telle vente, les noms des acquéreurs, le montant par eux payé pour chaque lot, et la balance qui reste encore due. (*Documents de la session, No. 136.*)

Sur motion de *M. Macdougall (Renfrew)*, secondé par *M. Casey*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous les ordres en conseil relatifs à la route du prolongement du chemin de fer *Canada Central* et au contrat pour construire cette section du chemin de fer.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Mitchell*, secondé par M. *Masson*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre les papiers et correspondances échangés et le gouvernement fédéral ou le département de la Marine et des Pêcheries et le gouvernement anglais ou l'amirauté anglaise, ou aucun de ces bureaux ou aucune personne agissant pour l'une ou l'autre des autorités sus-nommées, relativement au transfert de l'*Ile du Portage*, dans la baie de *Miramichi*, de la juridiction de l'amirauté anglaise au gouvernement fédéral; aussi, tous les rapports du département de la Marine et des Pêcheries au Conseil relativement au même sujet, et les ordres en Conseil émis en conséquence.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Smith (Selkirk)*, secondé par M. *Christie*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant le rapport des ingénieurs et toute autre correspondance ou information en possession du gouvernement, qui n'a pas encore été communiquée à la Chambre, relativement à toute exploration faite ou à faire ayant trait à la ligne du chemin de fer du Pacifique, depuis la *Rivière-Rouge*, à l'ouest, ou sud du lac *Manitoba*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour supprimer les maisons de jeu" sans amendements.

M. *Schultz* propose, secondé par M. *Farrow*, que dans l'opinion de cette Chambre, une loi prohibitive contre les boissons enivrantes est le seul remède efficace aux maux de l'intempérance, et que c'est le devoir du gouvernement de soumettre une telle mesure à l'approbation du Parlement aussitôt que possible.

M. *Rosse (Middlesex)* propose comme amendement, secondé par M. *McNab*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :

"Vu que sous les dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, des doutes sérieux existent sur le pouvoir de cette Chambre de légiférer au sujet de la vente des boissons enivrantes comme breuvage, et

"Vu que la cour d'Erreur et d'Appel, dans la province d'Ontario, a deséré un cas à la cour Suprême, pour que la juridiction relative des législatures fédérale et locale sur le trafic des liqueurs, y soit arguée.

"Qu'il soit en conséquence résolu :— Que cette Chambre tout en ne se départissant pas d'aucune déclaration antérieure au sujet de l'importance d'une loi prohibitive contre les liqueurs, considère inopportun, dans ces circonstances, pour le moment, d'exprimer aucune opinion sur la conduite à suivre par le gouvernement relativement à cette question."

Et des débats s'ensuivant, et étant 6 heures P.M.,

M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie, P.M.

Conformément à la 19^e règle de cette Chambre, les ordres pour bills privés sont appelés.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à *Martha Jemina Hawkshaw Holivell*," étant lu,

Et la motion étant mise aux voix, que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, que le bill passe, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leur Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

Les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston.*" sont lus la seconde fois et adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont de la *Rivière-du-Loup*, dans le comté de *Maskinoué*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Macdougall* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et il est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour changer le nom de la " Société de Construction de la Puissance " en celui de " compagnie de Prêt Hypothécaire de la Cité " et pour d'autres fins, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Caron* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie de Sûretés Canadienne (à responsabilité limitée) et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Workman* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie de construction *St. Jacques*, comme société de construction permanente et pour autres fins; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demandé son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour conserver aux électeurs du village de *Stouffville* leur droit d'être représentés en parlement, comme avant l'incorporation du village, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour régler le flottage du bois de corde sur la rivière *St. François*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir au confort et à la sûreté des passagers sur les chemins de fer du *Canada*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques,

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de l'administration des sociétés permanentes de construction poursuivant leurs opérations dans la province d'*Ontario*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par *M. Mackenzie*,

Ordonné, que *M. Lanigan* soit ajouté au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, et à celui des comptes publics.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour amender la loi concernant les compagnies par actions, constituées par lettres patentes, étant lu,

M. Workman propose, secondé par *M. Oliver*, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction de l'amender, en insérant les clauses suivantes après la clause 94 :

" Il sera loisible à la compagnie d'unir, fusionner et consolider ses capitaux, propriétés, affaires et privilèges avec les capitaux, propriétés, affaires et privilèges de toute compagnie ou société incorporée ou créée pour faire des opérations de même nature, et toutes autres opérations s'y rattachant, ou avec toute compagnie ou société de construction, d'épargnes ou de prêt déjà incorporée ou qui pourra l'être à l'avenir, ou d'acheter et acquérir les biens et effets de toute telle compagnie ou société, et d'exécuter avec elle tous contrats et arrangements nécessaires pour opérer telle union, fusion, consolidation, achat ou acquisition.

" Les directeurs de la compagnie, et ceux de toute telle autre compagnie ou société, pourront exécuter une commune convention sous les sceaux de corporation des dites corporations en vue de l'union, fusion ou consolidation des dites corporations, ou en vue de l'achat et acquisition par la compagnie des biens et effets de toute telle autre compagnie ou société, en prescrivant les termes et conditions et le mode d'après lequel elle sera mise à cet effet, le nom de la nouvelle corporation, le nombre et les noms de ses directeurs et autres officiers, et quels seront ses premiers directeurs et officiers, la manière de convertir le fonds social de chacune des corporations en celui de la nouvelle corporation, ainsi que tous autres détails qu'ils croiront nécessaires pour parfaire la nouvelle organisation, et l'union, la fusion et la consolidation des opérations, et leur administration subséquente, ou les conditions et le mode de paiement pour les biens et effets de toute telle autre compagnie ou société achetés ou acquis par la compagnie.

" Cette convention sera soumise aux actionnaires de chacune de ces corporations, à une assemblée tenue séparément dans le but de la prendre en considération. Avis

“ des temps et lieu de ces assemblées et de leur objet sera donné par circulaire écrite ou imprimée, adressée à chacun des actionnaires de ces corporations et remis à ces personnes respectivement, ou à elles transmises par la maille à leur dernière adresse postale ou domicile connu, ainsi que par avis général inséré dans un journal publié au siège principal des affaires de ces corporations, une fois par semaine, pendant deux semaines consécutives. A ces assemblées des actionnaires la dite convention sera prise en considération, et son adoption ou son rejet aura lieu au moyen de la votation au scrutin, chaque action donnant au porteur droit à un vote, et ce vote sera donné personnellement ou par procureur; et si les deux tiers des votes de tous les actionnaires de ces corporations sont favorables à l'adoption de la convention, alors le fait en sera certifié sur la dite convention par le secrétaire de chacune des corporations sous leurs sceaux de corporation; et si la convention est ainsi adoptée aux assemblées respectives des actionnaires de chacune des corporations, la convention ainsi adoptée et les certificats y inscrits seront déposés au bureau du Secrétaire d'Etat pour la Puissance du *Canada*; et cette convention sera dès lors réputée être la convention et l'acte d'union, de fusion et de consolidation des dites corporations, ou la convention et l'acte d'achat et acquisition par la compagnie des biens et effets de telle compagnie qui les aura vendus, suivant le cas; et toute copie de la convention ainsi déposée et des certificats y inscrits certifiée par qui de droit, fera foi de l'existence de la nouvelle corporation.

“ Pourvu, cependant, que preuve des faits qui précèdent soit dûment déposée devant le Gouverneur en Conseil, et s'il est jugé opportun par le Gouverneur en Conseil, que des lettres patentes soient émises et qu'avis en soit dûment publié par le Secrétaire d'Etat dans la *Gazette du Canada*, après lequel la nouvelle compagnie pourra transiger des affaires.

“ Après avoir fait et parfait la dite convention et l'acte de fusion tel que prescrit par la section immédiatement précédente, et après dépôt de la convention tel qu'indiqué dans la même section, les diverses corporations, parties à la convention, seront réputées fusionnées et ne former qu'une seule et même corporation sous le nom désigné dans la convention; elles auront un sceau commun et posséderont tous les droits, pouvoirs et immunités attachés à chacune des corporations ainsi fusionnées.

“ Après que l'acte de fusion aura été pleinement exécuté, comme il est dit ci-haut, toutes les propriétés immobilières, mobilières et mixtes, et les droits et intérêts s'y rattachant, toutes actions, souscriptions et autres créances quelconques, et autres choses en actions appartenant à ces corporations, ou à l'une ou à l'autre d'entre elles, seront réputées transférées à la nouvelle corporation sans qu'il soit besoin d'autre acte ou titre; pourvu cependant que tous les droits des créanciers et tous les privilèges sur les propriétés de l'une ou de l'autre des corporations, ne seront pas diminués par telle fusion, et que toutes les dettes et obligations de l'une ou l'autre des corporations passeront dès lors à la nouvelle corporation et pourront être recouvrés d'elle au même degré que si ces dettes ou obligations eussent été contractées par elle. Et pourvu aussi que nulle action ou poursuite, en loi ou en équité intentée par ou contre les corporations ainsi fusionnées, ou l'une ou l'autre d'entre elles, ne sera périmée ou modifiée par telle fusion; mais en vue de telle action ou poursuite, la corporation pourra être réputée encore en existence, ou bien la nouvelle corporation pourra y être substituée dans telle action ou poursuite.”

Et la motion étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité sur le bill, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Forbes* fait rapport que le comité a amendé le bill conformément aux instructions.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

M. *Jetté* propose, secondé par M. *Holton*, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction qu'il est autorisé à l'amender en ajoutant après la section 42, la section suivante :

(a.) "Chaque fois que l'intérêt dans aucune part du capital-actions de la compagnie sera transféré par la mort d'aucun actionnaire ou autrement, ou chaque fois que la propriété ou le droit légal de possession d'aucune part, changera par des moyens légaux autres que par transport, conformément aux dispositions de cet acte, et que les directeurs entretiendront des doutes raisonnables sur la légalité d'aucune réclamation relativement à telle part ou parts d'actions, alors, et dans tel cas, il sera loisible à la compagnie de faire et produire dans l'une des cours supérieures de loi et d'équité, dans la province où se trouve le bureau principal de la compagnie, une déclaration et pétition par écrit, adressée aux juges de la cour, exposant les faits et le nombre de parts appartenant antérieurement à la partie au nom de laquelle telles parts sont placées dans les livres de la compagnie, et demandant un ordre ou un jugement pour adjuger et accorder les dites parts à la partie ou aux parties qui y ont droit, tel ordre ou jugement devant diriger la compagnie et la mettre à l'abri de tout dommage et difficulté et de toute réclamation pour les dites parts ou en résultant; pourvu toujours qu'avis de telle pétition soit donné à la partie réclamant telle part ou parts, ou au procureur de telle partie dûment autorisé à cette fin, qui, sur la production de telle pétition, établira son droit aux différences parts mentionnées dans la dite pétition; et les délais pour plaider et toutes les autres procédures dans tel cas seront les mêmes que dans les cas analogues devant les cours supérieures; pourvu aussi, que les frais et les dépenses pour obtenir tel ordre ou jugement seront payés par les parties auxquelles les dites parts seront déclarées légalement appartenir, et telles parts ne seront pas transférées jusqu'à ce que tels frais et dépenses soient payés, sauf le recours de telle partie contre aucune partie contestant son droit."

Et la motion étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité sur le bill, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Forbes* fait rapport que le comité a amendé le bill conformément aux instructions.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et il est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour amender l'acte de faillite de 1875, et les actes qui l'amendent, étant lu,

Et la motion étant proposée que le bill soit lu la troisième fois,

M. *Caron* propose, comme amendement, secondé par M. *Langevin*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants, savoir:

"Dans les états des dettes passives et actives que le failli est tenu, en vertu de la dix-septième section de l'acte ci-dessus cité, de fournir au syndic, le failli distinguera les dettes qu'il doit aux commerçants de celles qu'il doit aux non-commerçants. En tout temps après qu'il aura fait une cession, ou après l'émission d'un bref de saisie-arrest, et avant la première assemblée des créanciers, tout créancier non-commerçant pourra notifier ce fait au syndic par écrit, et l'informer qu'il entend se prévaloir des dispositions du présent acte; et nul non-commerçant qui aura ainsi notifié le syndic ne sera tenu d'accepter la composition ou de signer la décharge du failli, mais la réclamation de ce non-commerçant sera portée néanmoins par le syndic sur la feuille de dividende pour participer au dividende ou aux dividendes, de la même manière que les réclamations des autres créanciers; et le reçu signé par le non-commerçant pour ce dividende sera un reçu *pro tanto* à l'égard de la réclamation, tel qu'il est dit ci-haut.

“ Un non-commerçant, savoir: tout cultivateur, éleveur, journalier, personnes à gages ou autre personne qui ne peut être déclaré un failli en vertu de l'acte ci-dessus cité, qui se prévaudra des dispositions du présent acte, pourra assister aux assemblées des créanciers du failli et pourra y voter de la même manière que les autres créanciers, mais ce non commerçant ne pourra voter sur aucune question relative à l'acceptation d'une offre de composition ou à l'octroi d'une décharge au failli, et en calculant le nombre des créanciers et le montant des créances contre le failli, qui doivent servir de base à l'acceptation d'un acte de composition et décharge, ou au consentement à la décharge du failli, les non-commerçants qui se seront prévalus des dispositions du présent acte, non plus que le montant de leurs créances, ne seront pas comptés, et nul acte de composition et décharge, ni aucune décharge accordée par la cour ou un juge ne restreindra en quoi que ce soit le droit d'un non-commerçant qui se sera prévalu des dispositions du présent acte, de recouvrer du failli toute balance qui n'aura pas été payée sur la créance de ce non-commerçant, mais cette balance pourra être recouvrée de la même manière que s'il n'eût pas été institué de procédures en faillite contre lui, nonobstant l'acceptation par le non-commerçant d'un dividende déclaré par le syndic, tel que ci-haut prescrit; Pourvu toujours qu'aucun non-commerçant ne se prévaudra des dispositions de la présente ni de la précédente clause, dans le cas d'un failli que ce non-commerçant a requis ou a forcé de se mettre sous la loi de faillite.”

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Jones (Leeds,)</i>	<i>Monteith,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Orton,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Little,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Wallace (Norfolk,)</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Masson,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wright (Cttawa)—56.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Cunningham,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Bain,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bannatyne,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ross (P. Edouard),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Macdonald (Kingston),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>MacDonnell (Inv'rn's),</i>	<i>Sriver,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Shibley,</i>

<i>Bowman,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord,)</i>	<i>McGregor,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud,)</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Goulge,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Metcalf,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Church,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Workman.—101.</i>
<i>Coffin,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la motion étant proposée que le bill passe,

M. *Goulge* propose, secondé par M. *Macdougall (Elgin)*, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction qu'il est autorisé à ajouter après la section 133, la sous-section suivante :—“ Dans toute province où l'enregistrement ou l'inscription contre des biens-fonds crée un lien ou une charge sur les biens-fonds, tout tel jugement ou inscription effectué contre les biens-fonds contre un débiteur dans les trente jours précédant une demande de cession, ou de l'émission d'un bref de saisie-arrêt, quand telle demande aura été suivie d'une cession ou de l'émanation d'un bref de saisie-arrêt, sera nul et de nul effet.”

M. l'Orateur déclare la motion hors d'ordre, parce que, à cette phase des procédures, le bill ne peut être renvoyé à un comité général.

Alors la motion principale étant mise aux voix, que le bill passe, la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Jeudi, 5 avril 1877.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill portant de nouvelles dispositions pour le paiement de la milice active lorsqu'elle est appelée, en certains cas, à prêter main-forte à l'autorité civile, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général,

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Brouse* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. *Cartwright*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 12 mars 1877, demandant un état des dépôts du gouvernement dans les différentes banques du *Canada* pour chaque trimestre depuis le 1er janvier 1872 au 1er janvier 1877 inclusivement, ainsi que dans les agences de ces banques et autres banques à Londres, spécifiant les montants déposés en fidéi commis et le taux d'intérêt qu'ils portent. (*Documents de la session*, No. 137.)

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit vingt minutes jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 5 Avril 1877.

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *St. Jean*,—la pétition de *Alexander McAllister* et autres, cultivateurs, des comté adjacents de la cité d'*Ottawa*.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue et reçue :

De la corporation du comté de *Brant*, demandant certains amendements à l'acte de tempérance de 1864.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le dixième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné le bill pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du *Canada*, et pour changer son nom en celui de "compagnie d'assurance dite l'Union du *Canada*," et l'a rapporté avec amendements.

M. *Laflamme*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné le bill No. 98, du Sénat, intitulé : "Acte pour amender l'acte du chemin de fer et du pont du *Côteau* et de la ligne provinciale," et les amendements faits par le Sénat au bill No. 46 pour incorporer la Compagnie du Câble Atlantique Union, *sans amendements*.

M. *Laflamme*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 28 mars 1877, demandant un rapport concernant le nombre d'alambics saisis par les officiers du *Canada* en 1873, 1874 et 1875, avec les dates de ces saisies, le lieu où elles ont été faites et la valeur des effets saisis. (*Documents de la session*, No. 138.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner certaines résolutions concernant le mesurage des bâtiments enregistrés en vertu de l'acte abrogé de la province du *Canada*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Dymond* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Dymond* fait rapport des résolutions en conséquence, et les résolutions sont lues comme suit :

10. *Résolu*—Qu'il est opportun d'amender l'acte du pilotage de 1875 en décrétant que tous les bâtiments à vapeur employés au commerce d'un port à l'autre dans la même province, ainsi que ceux employés au commerce entre une ou plusieurs des provinces de *Québec*, du *Nouveau-Brunswick*, de la *Nouvelle-Ecosse* ou de l'*Île du Prince-Edouard*, et aucune ou aucunes d'elles, ou entre aucun port ou ports dans les dites provinces ou aucun d'eux, et le port de *New-York*, ou aucun port des *Etats-Unis d'Amérique*, sur l'Atlantique, au nord de *New-York*, seront exempts de droits de pilotage, excepté seulement dans les ports d'*Halifax* et de *Pictou*, relativement à chacun desquels les autorités de pilotage pourront, avec l'approbation du Gouverneur en Conseil, déterminer de temps en temps quels bâtiments à vapeur seront ou ne seront pas complètement ou partiellement exempts de tel paiement, et qu'aucun congé ne sera accordé à aucun port où il y a une administration du pilotage, à aucun bâtiment à vapeur sur lequel tels droits sont payables, jusqu'à ce qu'ils aient été payés ou acquittés.

20. *Résolu*—Qu'il est opportun de décréter que le tonnage de tous bâtiments à vapeur enregistrés au *Canada* sera constaté d'après les mêmes règles, et que les bâtiments à vapeur enregistrés sous l'acte abrogé, chapitre 41, des statuts refondus de l'ancienne province du *Canada*, seront mesurés de nouveau et leur tonnage constaté d'après les règles prescrites dans l'Acte Impérial connu comme l'*Acte de la Marine Marchande de 1854*, ainsi que les autres bâtiments à vapeur enregistrés en *Canada* le sont maintenant.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

Ordonné, que M. *Smith (Westmoreland)*, ait la permission d'introduire un bill concernant le mesurage des bâtiments enregistrés sous l'acte abrogé de la province du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Smith (Westmoreland)*, ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour amender de nouveau l'Acte du pilotage de 1875.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre aux amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour prévenir les jeux sur certaines voies de transport publiques."

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole du *Canada*."

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour dissiper des doutes touchant le droit de vote des actionnaires de certaines banques," auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour incorporer la Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole du *Canada*, lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution concernant le transfert, le contrôle, l'administration, l'entretien, quant aux réparations ordinaires de tous les havres, quais, jetées et brise-lames qui sont la propriété de la Puissance; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Forbes* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Forbes* fait rapport de la résolution, en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'il est opportun de transférer le contrôle, l'administration et l'entretien quant aux réparations ordinaires, de tous les havres, quais, jetées et brise-lames qui sont la propriété du *Canada*, excepté ceux qui sont sous l'administration de commissaires nommés en vertu d'un acte du Parlement du *Canada*, et les havres de *St. Jean, N.-B.*, et *Pictou*, du département des Travaux Publics à celui de la Marine et des Pêcheries, le prolongement et les travaux extraordinaires restant sous le contrôle du département en premier lieu nommé, et d'autoriser le Gouverneur en Conseil, de temps en temps, et sur la recommandation du ministre de la Marine et des Pêcheries, à faire, altérer ou rescinder les règles et règlements pour l'administration, et un tarif ou des tarifs de droits et de péages pour l'usage des dits travaux respectivement, et à imposer des pénalités pour l'infraction des dites règles et règlements;—tels péages et pénalités devant appartenir à Sa Majesté pour l'usage public dans le *Canada*.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Sur motion de M. *Cartwright*, secondé par M. *Blake*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte pour dissiper des doutes touchant le droit de vote des actionnaires de certaines banques," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender la loi concernant les appels des convictions prononcées ou des ordres décernés par les juges de paix, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le haut-euil, et M. *Macdougall (Renfrew)* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'admission du poisson et de l'huile de poisson inspectés dans *Terrenceuve*, sur les marchés du *Canada*, sans autre inspection, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le haut-euil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Delorme* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre reprend la considération ultérieure des résolutions proposées vendredi, le 2 mars dernier, rapportée du comité des voies et moyens.

La 2ème résolution étant lue la seconde fois, et la motion étant mise aux voix que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution, la question est résolue affirmativement.

La troisième résolution, étant lue la seconde fois,

Et la motion étant proposée que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution,

Sir *John A. Macdonald* propose, comme amendement, secondé par M. *Tupper* que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " la dite résolution soit renvoyée de nouveau au comité des voies et moyens, et qu'il soit autorisé à remplacer les dits droits sur le thé par quelque taxe qui, tout en procurant au trésor un montant de revenu équivalent, favorisera en même temps les différentes industries du pays."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandé, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Little,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Bluncket,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDougall (T.-Riv.),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Short,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord),</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud),</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mcsson,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Currier,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Quimet,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>Duoust,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Palmer,</i>	<i>Wright (Pontiac)—67.</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Langvin,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Church,</i>	<i>Iroing,</i>	<i>Power,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Roy,</i>

Bain,	Coffin,	Kerr,	Richard,
Barthe,	Cook,	Killam,	Roscoe,
Béchar, d,	Coupul,	Kirk,	Ross (Durham),
Bernier,	Cunningham,	Laflamme,	Ross (Middlesex),
Bertram,	Davies,	Lajoie,	Ross (P.-Edouard),
Biggar,	Davson,	Lauderkin,	Ryan,
Blackburn,	Delorme,	Laurier,	Rymal,
Blain,	De Veber,	Macdonald (Cornwall),	Scatcherd,
Blake,	Dymond,	Macdonald (Toronto),	Scriver,
Borden,	Ferris,	MacDonnell (Inw'r'n'ss)	Shibley,
Borron,	Fleming,	Macdougall (Elgin.)	Sinclair,
Bourassa,	Flynn,	McDougall (Renfrew),	Smith (Peel),
Bowman,	Forbes,	MacKay (Cap Bret.),	Smith (Selkirk),
Boyer,	Fréchette,	Mackenzie,	Smith (Westmoreland)
Brouse,	Galbraith,	McCraney,	Snider,
Brown,	Geoffrion,	McGreyor,	St. Jean,
Buell,	Gibson,	McIntyre,	Taschereau,
Burk,	Gillies,	McIsaac,	Thibaudeau,
Burpee (St. Jean),	Gillmor,	McLeod,	Thompson (Haldim'd),
Burpee (Sunbury),	Goudye,	McNab,	Thomson (Welland),
Carmichael,	Greenway,	Metcalfe,	Trow,
Cartwright,	Guthrie,	Mills,	Vail,
Cusey,	Hagar,	Olver,	Wallace (Albert),
Casgrain,	Hall,	Paterson,	Wood,
Cauchon,	Higinbotham,	Perry,	Workman,
Charlton,	Holton,	Pettes,	Young.—119.
Cheval,	Horton,	Pickard,	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Vendredi, 6 avril 1877.

Et la motion étant de nouveau proposée que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution.

M. Wallace (Norfolk) propose comme amendement, secondé par M. White (Renfrew), que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "la dite résolution soit maintenant renvoyé de nouveau au comité des voies et moyens avec instruction qu'il est autorisé à remplacer le droit spécifique proposé actuellement sur le thé, par un droit *ad valorem* qui n'augmentera pas le fardeau des taxes, mais qui sera plus équitable pour les masses qui consomment le thé à bon marché.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour :

Messieurs

Baby,	Desjardins,	Kirkpatrick,	Palmer,
Benoit,	De St. Georges,	Lauzevin,	Pinsonneault,
Biggar,	Dewdney,	Lanthier,	Platt,
Blackburn,	Donahue,	Little,	Plumb,
Blanchet,	Farrar,	Macdonald (Kingston),	Pope (Compton),
Bolduc,	Ferguson,	McDonald (U Breton),	Robitaille,
Bowell,	Flesher,	McDougall (T.-Riv.),	Rouveau,
Brooks,	Fraser,	McKay (Colchester),	Roy,
Bunster,	Gaudet,	McCmillan,	Short,

<i>Cameron,</i>	<i>Gibbs (Ontario N.),</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gibbs (Ontario S.),</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Currer,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Jones (Lreds),</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Wright (Ottawa)—65.</i>
<i>Daoust,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Church,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Cunningham,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Blain,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ross (I. P.-Edouard),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>MacDonnell (Inv'rn's)</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Scrier,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Brown,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Thompson (Hullim'd),</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Young.—114.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Huntington,</i>		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution. la question est résolue affirmativement.

La 4^e résolution jusqu'à la 8^e inclusivement, étant lue la seconde fois, et la motion étant mise aux voix, que cette Chambre concourt avec le comité dans les dites résolutions, la Chambre se divise et la question est résolue affirmativement.

La 9^e résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Cartwright ait la permission d'introduire un bill pour amender les actes concernant les droits de douane et d'accise.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de cette Chambre aujourd'hui.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et dix minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 6 Avril 1877.

PRIÈRES :

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 12 mars 1877, demandant un état indiquant la quantité et le prix du terrain acheté dans le but de construire et d'entretenir la division du canal *Rideau*, d'*Ottawa* à *Kingston*; ainsi que toutes les copies des baux ou marchés en vertu desquels on a disposé de tous les pouvoirs d'eau formés par ce canal. (*Documents de la session*, No. 141).

M. *Huntington*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 19 mars 1877, demandant la production d'un état des dépenses encourues par le département des Postes pour le transport des malles en bas de *Québec*, pendant tout le temps que les trains du Grand Tronc ont été arrêtés par la neige, durant les hivers de 1874, 1875 et 1876, avec les noms des personnes employées à ce transport, la distance parcourue, le nombre de voyages faits et le montant reçu par chacune de ces personnes. (*Documents de la session*, No. 142).

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse supplémentaire, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 12 février 1877, demandant un état de tout l'argent dépensé pour construire un hôpital de marine à *Sydney*, *Cap-Breton*, le montant des différentes soumissions, avec les noms des personnes qui ont fait ces soumissions, ainsi que les noms des personnes payées par le gouvernement directement pour ouvrages ou améliorations faites en rapport avec ces bâtisses; aussi le montant payé pour la surintendance de ces travaux et les noms des personnes auxquelles il a été payé; aussi le montant total des dépenses jusqu'au 31 décembre 1876; aussi la correspondance, s'il y en a eu, au sujet du transport du contrat de cette bâtisse de celui à qui il avait été accordé en premier lieu à une autre personne. (*Documents de la session*, No. 71).

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

De *Jean Garant* et autres, du comté de *Bellechasse*, province de *Québec*, demandant que l'acte des poids et mesures soit abrogé ou amendé.

Ordonné, que M. *Smith* (*Westmoreland*), ait la permission de présenter un bill pour transférer l'administration de certains havres, quais et brise-lames, du département des Travaux Publics au département de la Marine et des Pêcheries.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Cauchon*,

Résolu, que la Chambre siège durant le reste de la session, le samedi, que les mesures du gouvernement aient priorité, et que, quand la Chambre s'ajournera, à la séance d'aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à demain, (samedi), à trois heures p.m.

Sur motion de M. *Laflamme*, secondé par M. *Mills*,

Résolu, que, mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour examiner la résolution suivante: qu'il est opportun de pourvoir à l'inspection du pétrole par des personnes compétentes, spécialement pour constater s'il est explosible ou non, et de définir comment se fera cette constatation; d'empêcher la vente au Canada pour consommation d'aucun pétrole non inspecté en imposant une pénalité aux personnes l'offrant en vente, excepté seulement pour l'exportation, et en l'assujettissant à la saisie et à la confiscation; et de pourvoir au paiement des honnaires qui

ne devront pas excéder trois cents pour l'inspection d'un baril ne contenant pas plus de dix gallons, et cinq cents pour tout baril contenant plus de dix gallons et pas plus de quarante gallons, et ainsi de suite en proportion pour toute quantité plus considérable.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour amender et refondre certains actes concernant l'assurance étant lu,

Et la motion étant proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Young propose, comme amendement, secondé par M. Workman, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité général, et qu'il soit autorisé à décréter que le fonds de réserve que doivent avoir toutes les compagnies d'assurance étrangères, en vertu de cet acte, sera uniquement consacré au bénéfice des porteurs de polices canadiennes."

M. Colby propose comme sous-amendement, secondé par M. Killam, que les mots "à décréter que le fonds de réserve que doivent avoir toutes les compagnies d'assurance étrangères, en vertu de cet acte, sera uniquement consacré au bénéfice des porteurs de polices canadiennes," soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "à amender la première clause de la 7ème section de ce bill; à moins que la dite compagnie, si elle est incorporée ailleurs qu'au Canada, n'établisse, à la satisfaction du ministre des Finances, qu'elle possède un actif bien investi suffisant pour réassurer toutes ses polices en vigueur et payer toutes ses dettes, ainsi qu'un surplus suffisant pour réassurer toutes ses polices en vigueur en Canada."

Et des débats s'ensuivant; et étant 6 heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie, P.M.

Conformément à la 19e règle de cette Chambre, les ordres pour bills privés sont appelés.

Un bill pour incorporer la compagnie de Sûretés Canadienne (responsabilité limitée), est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du câble Union" sont lus pour la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du Canada, et pour en changer le nom en celui de "compagnie d'assurance dite l'Union du Canada;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat intitulé: "Acte pour amender l'acte de chemin de fer et de pont du Côteau et de la

ligne provinciale," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Macdonald (Toronto)* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que, cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre reprend les débats sur le sous-amendement à la motion que le bill pour amender et refondre certains actes concernant l'assurance, soit maintenant lu la troisième fois.

Le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Bain,</i>	<i>Colby,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Palmer,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Wright (Pontiac)—23.</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Ouimet,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Little,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bluin,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdonald (Kingston),</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>MacDonnell (Inv'r's),</i>	<i>Ross (P. Edouard),</i>
<i>Borron,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Roy,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Mac Kay (C. Breton),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Falbraith,</i>	<i>Mc Kay (Colchester),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Gibbs (Ontario N.),</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Short,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gibbs (Ontario S.),</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Snider,</i>

<i>Caron,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McNab,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cusey,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Thibaudeau.</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Thompson (H'dm'nd)</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Church,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wallace (Norfolk,),</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Cunningham,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Young.—157.</i>
<i>Currier,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et l'amendement à la motion originale étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, il sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay, (Colchester),</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gibbs (Ontario N.),</i>	<i>Masson,</i>	<i>Short,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Gibbs (Ontario S.),</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Quinet,</i>	<i>Wallace (Ivork),</i>
<i>Currier,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Palmer,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wood,</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Little,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wright (Pontiac),</i>
<i>Devidney,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Pope (Compton),</i>	<i>Young.—77.</i>
<i>Donahue,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Cheval,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mills,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Oliver.</i>
<i>Bain,</i>	<i>Church,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Colby,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Power,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Cunningham,</i>	<i>Keir,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bokluc,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>

<i>Borden,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Ross (P.-Edouard),</i>
<i>Borron,</i>	<i>De St Georges,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>MacDonnell (Inv'r's),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Buell,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Smith (Westmorel'nd)</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Snider,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Taschereau, —</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Thompson (Haldim'id)</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Cassey,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Vaul,</i>
<i>Churlton,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Wright (Ottawa)—104.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la motion étant de nouveau proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. Cameron propose comme amendement, secondé par M. Fraser, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général, et qu'il soit autorisé à amender la section 16 de ce bill, en décrétant que le fonds de réserve que doivent avoir toutes les compagnies d'assurances étrangères, non incorporées comme compagnies mutuelles seulement, et auxquelles il est défendu par leur charte d'incorporation, ou conditions d'association de la compagnie, de mettre à part aucune partie de leur passif pour le bénéfice d'aucun nombre de leurs porteurs de polices, sera consacré seulement au bénéfice de porteurs de polices canadiennes."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte ce bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : "Acte pour établir des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs."

Bill intitulé : "Acte concernant les limites de la province de *Manitoba*."

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour autoriser la ville de *Kincardine*, dans le comté de *Bruce*, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville, avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour autoriser la ville de *Kincardine*, dans le comté de *Bruce*, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville, lequel est lu pour la première fois et adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte pour dissiper des doutes touchant le droit de vote des actionnaires de certaines banques, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général
Résolu, que cette Chambre se forme maintenant en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour établir des dispositions contre l'usage abusif des armes à feu, et M. *McDougall (Renfrew)*, fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, ainsi amendé, soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Samedi, 7 avril 1877.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Mackay (Cup-Breton)*,—la pétition de *Blowers Archibald* et autres.

Par M. *Rochester*,—la pétition de MM. *Dow et Cie.*, et autres, distillateurs dans la Puissance du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

Par *Alexander McAllister* et autres, cultivateurs des comtés avoisinant la cité d'*Ottawa*, demandant que l'inspection du beurre soit rendue obligatoire.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le onzième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné les bills suivants et les a rapportés avec amendements :

No. 53, pour établir de nouvelles dispositions pour l'établissement et l'administration des sociétés de construction dans la province de *Québec*.

No. 99, du Sénat, intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant la compagnie canadienne de locomotives et de machines."

No. 97, du Sénat, intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de placement Nationale du *Canada* (responsabilité limitée)."

M. *Ross* (*Middlesex*), du comité spécial nommé pour examiner quels arrangements pourraient être faits pour avoir un compte-rendu officiel des débats de la Chambre durant la présente session, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:

Le comité, en faisant des contrats pour la rédaction, la traduction et la reliure du compte-rendu officiel des débats de la Chambre, y a inséré une clause par laquelle la Chambre a le pouvoir de les renouveler de session en session. Le comité recommande que ces contrats soient renouvelés, à la prochaine session du Parlement, avec le proviso concernant le compte-rendu,—“Que cinq assistants soient employés au lieu de quatre comme à présent et que pour cela une somme additionnelle de \$500 soit payée.”

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu,

M. *Cartwright* propose, secondé par M. *Coffin*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. *Bowell* propose comme amendement, secondé par M. *Ouimet*, que tous les mots après “que” jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: “dans l'opinion de cette Chambre, il est regrettable et reprehensible que le gouvernement fasse aucun marché ou donne aucun contrat par lequel de l'argent public est payé à des membres du Parlement, ainsi que les rapports du maître-général des Postes pour 1875 et 1876, et les pièces justificatives déposées sur la table de cette Chambre, le 15 mars dernier, constatent qu'il en a été payé à *Timothy Warren Anglin*, membre de cette Chambre, pour le comté de *Gloucester*, savoir: \$8,216.31 pour l'année expirée le 30 juin 1875, \$10,263.24 pour l'année expirée le 30 juin 1876, et \$2,799.55 pour le trimestre expiré le 30 septembre 1876, comme paiement d'impressions faites et de papoterie fournie par lui au département des Postes du *Canada* par marché, tel que constaté par le rapport déposé devant le Parlement par le maître-général des Postes, le premier mars dernier, et par les pièces justificatives mises devant la Chambre par le comité permanent des comptes publics, le 15 mars 1877, vu que tels paiements sont en contravention de l'acte passé dans la 31e année du règne de Sa Majesté, intitulé: “Acte pour assurer davantage l'indépendance du Parlement.” qui décrète que: “Nulle personne ayant ou possédant, entreprenant ou exécutant directement ou indirectement, seule ou avec une autre, par elle-même ou par l'intermédiaire d'un syndic ou tierce personne, un contrat ou marché avec Majesté ou avec un officier ou département public, se rattachant au service public du *Canada*, ou en vertu duquel les deniers publics du *Canada* devront être payés pour aucun service ou ouvrage, ne sera éligible comme membre de la Chambre des Communes, ni ne siègera, ni ne votera dans cette Chambre,” et sont de nature à violer l'indépendance des membres de cette Chambre.

Et des débats s'ensuivant,

Sur motion de M. *Costigan*, secondé par M. *Gibbs* (*Ontario D. S.*)

Ordonne, que les débats soient ajournés jusqu'à lundi prochain, pour être alors le premier ordre du jour.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 9 Avril 1877.

PRIÈRES :

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 2 avril 1877, demandant la production de l'exploration, de l'estimation, du plan, et du rapport concernant l'amélioration du havre de *Cascompec*, Ile du *Prince-Edouard*, fait par *Henry P. Perly*, en 1874. (*Documents de la session*, No. 139.)

Aussi, la réponse (en partie) en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 21 février 1877, demandant la production d'un état des divisions intérieures et extérieures du service civil. (*Documents de la session*, No. 144.)

Et aussi, la réponse conformément à une adresse à Son Excellence, datée 28 février 1877, demandant une copie de tous rapports ou états faits relativement à la construction ou à la tentative de construction de l'embranchement du chemin de fer du Pacifique de la baie *Georgienne*, en vertu d'un contrat par l'hon. *A. B. Foster*, toute la correspondance entre l'hon. *M. Foster* et le gouvernement, relativement à ce contrat ou aux ouvrages faits en vertu d'icelui, ou à son incapacité de les faire, tous ordres de départements ou ordres en Conseil passés relativement à ces travaux publics, spécialement l'ordre concernant la résiliation du dit contrat, avec un état du service ou des services pour lesquelles la somme de \$107,100 a été payée à l'hon. *A. B. Foster*, en à-compte du dit contrat, les annonces des soumissions, la preuve que l'entrepreneur valait \$4,000 par mille, ainsi qu'affirmée dans le dit contrat, et le certificat du dépôt de \$85,000 y mentionné, en autant que ces documents n'ont pas été déjà déposés devant la Chambre, et toutes lettres, correspondances et preuves mises devant le ministre des Travaux Publics pour le satisfaire, conformément aux conditions de l'ordre en Conseil du 4 novembre 1874, ratifiées par une résolution de cette Chambre le 13 mars 1875, que la compagnie du chemin de fer Central du *Canada* a pris les moyens nécessaires pour assurer, avec le *bonus* du gouvernement, l'achèvement de la ligne le ou avant le 1er janvier 1877; aussi les rapports faits de temps en temps et montrant que la compagnie, faisait des progrès qui permettaient d'espérer que la dite ligne serait complétée dans le temps fixé; aussi un état des paiements faits à la dite compagnie en à-compte de la subvention accordée aux conditions mentionnées dans le dit ordre en Conseil, et de la qualité, de l'espèce et du poids par verge des rails livrés en tous endroits de la ligne à construire, la valeur de ces rails, la preuve ou le certificat de cette valeur, et les paiements faits en à-compte des dits rails, et les dates de ces paiements, et l'endroit ou les endroits où ces rails ont été livrés, et s'ils n'ont pas été livrés sur la ligne à construire et à quelle distance ou distances ils l'ont été. (*Documents de la session*, No. 57.)

Sur motion de M. *Archibald*, secondé par M. *Bowell*,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat priant leurs Honneurs de permettre à l'honorable M. *Frank Smith*, l'un de ses membres, de comparaître et de donner son témoignage devant le comité nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations contenues dans le rapport et l'enquête de la commission sur la compagnie du chemin de fer du Nord, relativement à l'application d'argent payable au gouvernement, et aussi pour faire une investigation rigoureuse sur les comptes du chemin de fer du Nord et de son prolongement, de manière à compléter l'enquête commencée et laissée inachevée par la commission.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend les débats ajournés sur l'amendement proposé samedi dernier à la motion que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides); et lequel amendement est, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question

soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " dans l'opinion de cette Chambre, il est regrettable et reprehensible que le gouvernement fasse aucun marché ou donne aucun contrat par lequel de l'argent public est payé à des membres du Parlement, ainsi que les rapports du maître-général des Postes pour 1875 et 1876, et les pièces justificatives déposées sur la table de cette Chambre, le 15 mars dernier, constatent qu'il en a été payé à *Timothy Warren Anglin*, membre de cette Chambre pour le comté de *Gloucester*, savoir : \$8,216.31, pour l'année expirée le 30 juin 1875, et \$10,263.24, pour l'année expirée le 30 juin 1876, et \$2,709.55 pour le trimestre expiré le 30 septembre 1876, comme paiement d'impressions faites et de papeterie fournie par lui au département des Postes du *Canada*, par marché, tel que constaté par le rapport déposé devant le Parlement par le maître-général des Postes, le premier mars dernier, et par les pièces justificatives mises devant la Chambre par le comité permanent des comptes publics, le 15 mars 1877, vu que tels paiements sont en contravention de l'acte passé dans la 31ème année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour assurer davantage l'indépendance du Parlement," qui décrète que : " Nulle personne ayant ou possédant, entreprenant ou exécutant, *directement ou indirectement, seule ou avec une autre, par elle-même ou par l'intermédiaire d'un syndic ou tierce personne, un contrat ou marché avec Sa Majesté ou avec un officier ou département public, se rattachant au service public du Canada, ou en vertu duquel les deniers publics du Canada devront être payés pour aucun service ou ouvrage, ne sera éligible comme membre de la Chambre des Communes, ni ne siégera, ni ne votera dans cette Chambre,*" et sont de nature à violer l'indépendance des membres de cette Chambre."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Little,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Devdney,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McDougall (T Riv)</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Roscoe,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord)</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud)</i>	<i>Masson.</i>	<i>Short,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Currier,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wright (Pontiac) - 72.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Cunningham,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Power,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Richard,</i>

<i>Bernier,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bertram,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Lawrier,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>MacDonnell (Inv'r's)</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>I orbes,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Buell,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Burk,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Burpee (St Jean),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gilnour,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Thompson (Haldin'd)</i>
<i>Casey,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Church,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Young.---111.</i>
<i>Chockburn,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Pettes,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la motion principale étant mise aux voix.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'exécédant pas mille deux cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les pensions suivantes et être distribuée comme suit: *Samuel Waller*, ci-devant greffier, Chambre d'Assemblée \$400; *John Bright*, messager, \$80; *Madame Antrobus*, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu demain.

M. *Young* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain cette Chambre se forme de nouveau en le dit comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mardi, 10 avril 1877.

Sur motion de M. *Casey*, secondé par M. *McDougall (Renfrew)*,

Résolu, que l'attention de cette Chambre ayant été appelée sur les rapports, états et pièces justificatives déposés sur la table, concernant le paiement d'argent public à l'honorable M. *Anglin*, membre pour la division électorale de *Gloucester*, pour impressions et papeterie pour le département des Postes, les dits papiers soient renvoyés au comité permanent des privilèges et élections, et qu'il reçoive instruction de s'enquérir des faits, de chercher des précédents et de rapporter le résultat de ses investigations, et si le dit honorable T. W. *Anglin* a rendu son siège vacant.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat permet à l'honorable *Frank Smith*, l'un de ses membres, de comparaître et de donner son témoignage devant le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations contenues dans le rapport de l'enquête de la commission sur le chemin de fer du Nord, relativement à l'application d'argent payable au gouvernement, et aussi faire une investigation rigoureuse sur les comptes de ce chemin de fer et de son prolongement, de manière à compléter l'enquête commencée et inachevée par la commission, s'il le juge à propos.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur, sans amendements.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Cauchon*,

Ordonné, que le délai pour recevoir les rapports des comités des bills privés, soit prolongé d'une semaine.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et trente-cinq minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 10 Avril 1877.

PRIÈRES

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

La pétition de MM. *William Dow* et Cie., et autres, brasseurs, du *Canada* ; demandant l'abolition du droit sur le malt ; et la pétition de *Blowers Archibald* et autres, exposant l'importance d'établir un service postal semi-mensuel entre *Liverpool* et *Halifax*, durant les mois d'été, et demandant que la marine et les divers intérêts concernés, soient sauvegardés, et les communications maintenues.

M. *Blake* propose, secondé par M. *Mackenzie*, que demain, cette Chambre se formera en comité général pour examiner une certaine résolution, qu'il est opportun de décréter que les juges de comté ou de district, dans la province de la *Colombie-Britannique*, seront payés à même le fonds du revenu consolidé du *Canada* de leurs frais de voyage, qui seront de temps en temps fixés par le Gouverneur en Conseil :

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général, étant informé du sujet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que, demain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Sur motion de M. *Blake*, secondé par M. *Mackenzie*,

Résolu, que, cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour examiner les résolutions suivantes :

1. Que le Parlement du *Canada*, est revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour établir des dispositions législatives pour l'extradition des criminels réfugiés au *Canada*.

2. Que le Parlement et le gouvernement du *Canada* sont revêtus de tous les pouvoirs nécessaires pour remplir les obligations du *Canada*, comme partie intégrante de l'Empire Britannique envers les États étrangers, ressortant des traités conclus entre l'Empire et les États étrangers.

3. Que plusieurs conventions d'extradition ont été conclus entre Sa Majesté la Reine et des États étrangers, et que d'autres conventions peuvent être conclus de temps à autre.

4. Qu'il est opportun de pouvoir par une loi canadienne à l'exécution, relativement au *Canada*, de telles conventions.

5. Qu'un bill a été passé par les deux Chambres du Parlement du *Canada* et attend maintenant la sanction royale, et qu'il pourvoit à l'exécution de ces conventions aussitôt que l'opération de l'Acte d'extradition de 1870 du Parlement du Royaume-Uni, aura cessé ou aura été suspendue au *Canada*.

6. Que par le dit acte du Parlement du Royaume-Uni, certaines dispositions sont établies pour l'extradition des criminels fugitifs, et par la dix-septième section il est décrété que l'Acte, lorsqu'il sera appliqué par un ordre en conseil, à moins qu'il ne soit pourvu autrement par tel ordre s'étendra aux diverses possessions de la même manière que si dans l'Acte les possessions anglaises étaient substituées à l'*Angleterre*, suivant que le cas peut le requérir, avec certaines modifications, et par la dix-huitième section il est décrété, que si par aucune loi ou ordonnance faite avant ou après la passation de cet acte par la législature d'aucune des possessions britanniques, il est pourvu à la mise à effet dans telles possessions, de l'extradition de criminels fugitifs qui se trouvent ou sont présumés être dans telles possessions, Sa Majesté peut, par un ordre en Conseil, appliquer l'acte dans le cas d'aucun État étranger ou par aucun ordre subséquent, ou suspendre l'opération, dans telles possessions britanniques, de cet acte, ou d'aucune partie d'icelui, en autant qu'il se rapporte à tel État étranger, et aussi longtemps que telle loi ou ordonnance continue d'y être en force, et pas plus longtemps; ou ordonner que telle loi ou ordonnance, ou aucune partie d'icelle, aura effet dans telles possessions britanniques, avec ou sans modifications ou altérations, comme si elle faisait partie de l'acte.

7. Que les dispositions du dit acte de 1870 ne conviennent pas au *Canada*.

8. Que lorsque le dit bill qui attend maintenant la sanction royale deviendra loi, il sera opportun que le dit acte de 1870 ne s'applique pas au *Canada*.

9. Qu'il est opportun de présenter à Sa Majesté une adresse basée sur les résolutions précédentes et demandant qu'il lui plaise gracieusement de requérir telle législation du Parlement du Royaume-Uni, qui fera cesser dans le *Canada* l'opération du dit acte du Parlement du Royaume-Uni, et qu'en même temps il lui plaise gracieusement de suspendre, par un ordre en Conseil, l'opération en *Canada* du dit acte, ou autant qu'il se rapporte à aucun État étranger avec lequel il peut exister un traité d'extradition.

La Chambre se forme, en conséquence en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Macdougall (Renfrew)*, fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Macdougall (Renfrew)*, fait rapport des résolutions, en conséquence, et lesquelles sont lues comme suit:

1. *Résolu*, que le Parlement du *Canada* est revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour établir des dispositions législatives pour l'extradition des criminels réfugiés au *Canada*.

2. *Résolu*, que le Parlement et le gouvernement du *Canada* sont revêtus de tous les pouvoirs nécessaires pour remplir les obligations du *Canada*, comme partie intégrante de l'Empire Britannique, envers les États étrangers, ressortant des traités conclus entre l'Empire et les États étrangers.

3. *Résolu*, que plusieurs conventions d'extradition ont été conclus entre Sa Majesté la Reine et des États étrangers, et que d'autres conventions peuvent être conclus de temps à autre.

4. *Résolu*, qu'il est opportun de pourvoir par une loi canadienne à l'exécution, relativement au *Canada*, de telles conventions.

5. *Résolu*, qu'un bill a été passé par les deux Chambres du Parlement du *Canada* et attend maintenant la sanction royale, et qu'il pourvoit à l'exécution de ces conventions aussitôt que l'opération de l'Acte d'extradition de 1870 du Parlement du Royaume-Uni, aura cessé ou aura été suspendue au *Canada*.

6. *Résolu*, que par le dit acte du Parlement du Royaume-Uni, certaines dispositions sont établies pour l'extradition des criminels fugitifs, et par la dix-septième section il est décrété que l'Acte, lorsqu'il sera appliqué par un ordre en conseil, à moins qu'il ne soit pourvu autrement par tel ordre, s'étendra aux diverses possessions de la même manière que si dans l'Acte les possessions anglaises étaient substituées à l'*Angleterre*, suivant que le cas peut le requérir, avec certaines modifications, et par la dix-huitième section il est décrété, que si par aucune loi ou ordonnance faite avant ou après la passation de cet acte par la législature d'aucune des possessions britanniques, il est pourvu à la mise à effet dans telles possessions de l'extradition de criminels fugitifs qui se trouvent ou sont présumés être dans telles possessions, Sa Majesté peut, par un ordre en Conseil, appliquer l'acte dans le cas d'aucun Etat étranger ou par aucun ordre subséquent, ou suspendre l'opération, dans telles possessions britanniques, de cet acte, ou d'aucune partie d'icelui, en autant qu'il se rapporte à tel Etat étranger, et aussi longtemps que telle loi ou ordonnance continue d'y être en force, et pas plus longtemps; ou ordonner que telle loi ou ordonnance, ou aucune partie d'icelle, aura effet dans telles possessions britanniques, avec ou sans modifications ou altérations, comme si elle faisait partie de l'acte.

7. *Résolu*, que les dispositions du dit acte de 1870 ne conviennent pas au *Canada*.

8. *Résolu*, que lorsque le dit bill qui attend maintenant la sanction royale deviendra loi, il sera opportun que le dit acte de 1870 ne s'applique pas au *Canada*.

9. *Résolu*, qu'il est opportun de présenter à Sa Majesté une adresse basée sur les résolutions précédentes et demandant qu'il lui plaise gracieusement de requérir telle législation du Parlement du Royaume-Uni, qui fera cesser dans le *Canada* l'opération du dit acte du Parlement du Royaume-Uni, et qu'en même temps il lui plaise gracieusement de suspendre, par un ordre en Conseil, l'opération en *Canada* du dit acte, en autant qu'il se rapporte à aucun Etat étranger avec lequel il peut exister un traité d'extradition.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. *Blake*, *Mackenzie*, *Mills*, *Laurier* et *Young*, pour préparer une adresse à Sa Majesté, basée sur les dites résolutions.

M. *Blake*, fait rapport que le comité a préparé une adresse en conséquence, laquelle est lue comme suit :

A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ,

Nous, très-fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du *Canada*, réunis en Parlement, demandons humblement qu'il nous soit permis d'approcher Votre Majesté pour lui représenter :

Que le Parlement du *Canada* est revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour établir des dispositions législatives pour l'extradition des criminels réfugiés au *Canada*;

Que le Parlement et le gouvernement du *Canada* sont revêtus de tous les pouvoirs nécessaires pour remplir les obligations du *Canada*, comme partie intégrante de l'Empire Britannique envers les Etats étrangers, ressortant des traités conclus entre l'Empire et les Etats étrangers;

Que plusieurs conventions d'extradition ont été conclues entre Sa Majesté la Reine et des Etats étrangers, et que d'autres conventions peuvent être conclues de temps à autre;

Qu'il est opportun de pourvoir par une loi canadienne à l'exécution en ce qui concerne le *Canada* de tous les dites conventions ;

Qu'un bill a été passé par les deux Chambres du Parlement du *Canada* et attend maintenant la sanction de Votre Majesté, et qu'il pourroit à l'exécution, en ce qui concerne le *Canada*, de ces conventions, aussitôt que l'opération de l'Acte d'extradition de 1870 du Parlement du *Royaume-Uni*, aura cessé ou aura été suspendue au *Canada* ;

Que par le dit acte du Parlement du *Royaume-Uni*, certaines dispositions sont établies pour l'extradition des criminels fugitifs, et par la dix-septième section il est décrété que l'Acte, lorsqu'il sera appliqué par un ordre en conseil, à moins qu'il ne soit pourvu autrement par tel ordre en conseil, s'étendra aux diverses possessions de la même manière que si dans l'acte les possessions anglaises étaient substituées à l'*Angleterre*, suivant que le cas peut le requérir, avec certaines modifications, et par la dix-huitième section il est décrété, que si par aucune loi ou ordonnance faite avant ou après la passation de cet acte par la législature d'aucune des possessions britanniques, il est pourvu à la mise à effet dans telles possessions de l'extradition de criminels fugitifs qui se trouvent ou sont présumés être dans telles possessions. Votre Majesté peut, par un ordre en Conseil, appliquer l'acte dans le cas d'aucun Etat étranger ou par aucun ordre subséquent, ou suspendre l'opération, dans telles possessions britanniques, de cet acte, ou d'aucune partie d'icelui, en autant qu'il se rapporte à tel Etat étranger, et aussi longtemps que telle loi ou ordonnance continue d'y être en force, et pas plus longtemps ; ou ordonner que telle loi ou ordonnance, ou aucune partie d'icelle, aura effet dans telles possessions britanniques, avec ou sans modifications ou altérations, comme si elle faisait partie de l'acte,

Que les dispositions du dit acte de 1870 ne conviennent pas au *Canada* ;

Que lorsque le dit bill qui attend maintenant la sanction de Votre Majesté deviendra loi, il sera opportun que le dit acte de 1870 ne s'applique pas au *Canada* ;

Nous supplions donc humblement Votre Majesté qu'il lui plaise gracieusement de requérir telle législation du Parlement du *Royaume-Uni* qui fera cesser dans le *Canada* l'opération du dit acte du Parlement du *Royaume-Uni*, et qu'en même temps il plaise gracieusement à Votre Majesté de suspendre, par un ordre en Conseil, l'opération en *Canada* du dit acte, en autant qu'il se rapporte à aucun Etat étranger avec lequel il peut exister un traité d'extradition.

La dite adresse étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Majesté, à l'effet de lui demander qu'il plaise gracieusement à Sa Majesté de requérir telle législation du Parlement du *Royaume-Uni*, qui fera cesser dans le *Canada* l'opération de l'acte d'extradition de 1870 du Parlement du *Royaume-Uni*, et, qu'en même temps, il lui plaise gracieusement de suspendre, par un ordre en Conseil, l'opération en *Canada* du dit acte, en autant qu'il se rapporte à aucun Etat étranger avec lequel il peut exister un traité d'extradition ; et priant leurs Honneurs de vouloir bien concourir avec cette Chambre dans la dite adresse.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill, concernant le mesurage des bâtiments enregistrés, en vertu de l'acte abrogé de la ci-devant province du *Canada*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Ross (*Prince-Edouard*) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour transférer l'administration de certains havres, quais et brise-lames du département des Travaux Publics au département de la Marine et des Pêcheries, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Ross (Prince-Édouard)*, fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte du Pilotage de 1875, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Forbes* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu,

M. *Cartwright* propose, secondé par M. *Coffin*, que M. l'Orateur quitte maintenant la fauteuil.

M. *Kirkpatrick* propose comme amendement, secondé par M. *Bowell*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "l'écluse du *Fort Francis* est considérée former partie du chemin de fer *Pacifique* canadien, que l'argent dépensé pour cette entreprise a été pris sur le crédit du chemin de fer du *Pacifique*, et que la dite entreprise est en conséquence, soumise aux dispositions de l'acte des chemins de fer de 1874."

Que par la section 11 de l'Acte du chemin de fer canadien du *Pacifique* de 1874, il est décrété "qu'aucun contrat pour la construction d'aucune partie de la ligne principale du dit chemin de fer ne sera obligatoire avant qu'il n'ait été soumis à la Chambre des Communes, pendant un mois, sans être désapprouvé, à moins qu'il ne soit plutôt approuvé par une résolution de la Chambre."

Et par la section 12 du dit acte, il est décrété que, "dans le cas où le Gouverneur en Conseil jugerait plus avantageux de construire le dit chemin de fer ou quelqu'une de ses parties, comme entreprise publique de la Puissance du *Canada*, la construction en sera adjugée au moyen de contrats offerts à la concurrence publique."

Que la construction de l'écluse du *Fort Francis* a été exécutée, comme entreprise de la Puissance, à la journée, et n'a pas été adjugée par contrats offerts à la compétition publique.

Qu'aucun ordre en conseil n'a été passé, autorisant la construction de cet ouvrage ou l'application du crédit du Parlement à cette fin.

Qu'il n'appert pas des papiers déposés devant la Chambre, que l'ingénieur en chef ou aucun ingénieur de l'exploration du chemin de fer canadien du *Pacifique* ait jamais recommandé la construction de la dite écluse; et qu'il n'appert pas qu'il y a eu ou qu'il y a quelqu'estimation du coût des améliorations sur le lac à la *Pluie* et la rivière à la *Pluie*, et les eaux y aboutissant, nécessaires pour atteindre l'objet pour lequel la dite écluse est construite.

Que dans l'opinion de cette Chambre le commencement de cet ouvrage sans aucun ordre en Conseil l'autorisant, et l'exécution de cette entreprise autrement que

par contrats offerts à la compétition publique, est inconstitutionnelle et en violation des termes explicites de l'Acte du chemin de fer canadien du *Pacifique* de 1874.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Domville,</i>	<i>Little,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Donthue,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Platt,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Farroic,</i>	<i>Mc Donald (C. Breton)</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mc Dougall (T. Rivers)</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Mc Kay (Colchester),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaulet,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gibbs (Ontario S.),</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Cobby,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Gostigan,</i>	<i>Harcwood,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Renfrew).—59.</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>Lanthier.</i>	<i>Quinet,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Church.</i>	<i>Hignbotham,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Power,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Ruy,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bannatyne,</i>	<i>Cunningham,</i>	<i>Jetté.</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Ross (Prince Edouard)</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Darson,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Lafumme,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Scattherd,</i>
<i>Blake,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Lawrier,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Smith (Westmorel'd),</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Mac Kay (C. Breton),</i>	<i>Snider,</i>
<i>Broun,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Maekenzie,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>McCruney,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Goffrion,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Thomson (Wland),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Troc,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Goudye,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wright (Pontiac),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Young.—107.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Pickard,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.
La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité.

(En comité.)

Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cent trente-deux dollars et vingt-cinq cents soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pensions nouvelles de miliciens, pour être distribuée comme suit: madame *Caroline McEachern* et quatre enfants, \$265.00; *Rhoda Smith*, \$110.00; *Janet Anderson*, \$110.00; *Margaret Mackenzie*, \$80.00; *Mary Ann Ritchie* et un enfant, \$288.00; *Mary Morrison*, \$ 0.00; *Louise Prud'homme* et deux enfants, \$110.00; *Virginie Charron* et quatre enfants, \$150.00; *Paul M. Robins*, \$146.00; *Charles T. Bell*, \$73.00; *Alex. Oliphant*, \$109.50; *Charles Luysden*, \$91.25; *Thomas Charters*, \$91.25; *Charles T. Robertson*, \$110.00; *Percey G. Routh*, \$400.00; *Richard S. King*, \$400.00; *George A. Mackenzie*, \$73.00; *Edward Hilder*, \$146.00; *Fergus Scholfield*, \$73.00; *John Bradley*, \$109.50; *Richard Penticost*, \$91.25; *James Bryan*, \$109.50; *Jacob Stubbs*, \$73.00; enseigne *W. Fahey*, \$20.00; *Mary Connor*, \$119.00; *Mary Holgins* et trois enfants, \$191.00; *John Martin*, \$110.00; *A. W. Stephenson*, \$110.00, madame *J. Thornburn*, \$150.00; madame *P. T. Worthington* et enfants, \$378.00; madame *J. H. Elliott* et enfants, \$130.00; *Ellen Kirkpatrick* et trois enfants, \$266.00; madame *George Prentice* et enfants, \$400.00; *Mary Hanna Temple* et enfants, \$292.00, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour compensations aux pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour salaires de la division militaire et de l'état-major de district, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit,

Mercredi, 11 avril 1877.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires des majors de brigade pour l'année finissant le 30 juin 1878.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux allocations pour l'instruction militaire, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes: munitions, \$40,000; uniformes, \$40,000; munitions de guerre, \$40,000, pour l'année expirée le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arsenaux publics et soins des armes, y compris le salaire des chefs de matériel, conservateurs et gardiens, et le loyer et le combustible et l'éclairage de ces arsenaux, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour solde des exercices et toutes autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiques de corps efficacement organisés, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'exercice et champs de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour soin et entretien des propriétés cédées par le gouvernement impérial, y compris les loyers, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Young* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à la prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se forme de nouveau en le dit comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements.

Bill intitulé : " Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie de houille et de chemin de fer de *Springhill* et *Parrsborough* (à responsabilité limitée)."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues."

Et la séance ayant continué jusqu'à 2 heures et 15 minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 11 Avril 1877.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Caron*,—la pétition de la Chambre de Commerce de Québec.

Par M. *Bozell*,—la pétition de *John F. Flindall* et autres.

Par M. *Shibley*,—la pétition de *James Cousins* et autres de *Camden* ; la pétition de *R. McDonald* et autres ; la pétition de *Robert McKnight* et autres, de *Erinsville* ; la pétition de *John Lee* et autres ; la pétition de *John Wilson* et autres, de *Centreville* ; la pétition de *William Grieve* et autres ; la pétition de *William Craig* et autres ; la pétition de *Duncan Wemp* et autres ; la pétition de *Joseph Sproul* et autres ; la pétition de *Byron Lee* et autres ; la pétition de *R. F. Hope* et autres, de *Newburgh* ; la pétition de *Adam Kennedy* et autres ; la pétition de *A. C. Scott* et autres, de *Yarker* ; la pétition de *Stephen Conroy* et autres ; la pétition de *C. Paisley* et autres ; la pétition de *Joseph Lockridge* et autres ; la pétition de *Joseph Brown* et autres, de *Colebrook* ; la pétition de *Thomas Kidd* et autres ; la pétition de *Owen Carl* et autres, de l'*Enterprise* ; la pétition de *F. Booth* et autres, de *Odesa* ; la pétition de *John B. Watkins* et autres, de *Odesa*, et la pétition de *J. W. Marsden* et autres, de *Napanee*.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 28 mars 1877, demandant un état montrant les noms de tous les officiers du gouvernement à l'Île du *Prince-Edouard*, spécifiant la nature de leurs emplois, la date de leurs nominations et le montant de leurs salaires. (*Documents de la session, No. 146.*)

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le douzième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité recommande—

Que l'honoraire sur le bill (No. 10), pour amender l'acte incorporant la banque de *Londres* et du *Canada* et pour amender les actes l'amendant, n'ayant pas été payé, il n'a pas examiné le dit bill.

Que le promoteur du bill (No. 37), relativement au prêt des lettres de change sur l'intérieur, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, ne désirant pas procéder, le comité recommande qu'il ait la permission de retirer le dit bill.

Que les promoteurs du bill (No. 51), pour étendre les pouvoirs de la compagnie de Prêts Hypothécaires de *Montréal*, ayant exprimé le désir de se mettre sous l'acte général de cette session, concernant les compagnies par actions et de prêt, le comité recommande qu'il leur soit permis de retirer le dit bill et que l'honoraire payé sur celui leur soit remboursé, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Le bill No. 88, pour régler le flottage du bois de corde sur la rivière *St. François*, a été examiné par le comité qui, ayant trouvé les renseignements qu'on lui a donnés sur l'effet qu'il pourrait avoir sur la navigation de la rivière *St. François* et sur les droits privés, insuffisants, n'a pas relativement à ce bill.

Sur motion de M. *Holton*, secondé par M. *Jetté*.

Ordonné, que le bill pour étendre les pouvoirs de la compagnie de Prêt et Mortgage de *Montréal*, soit retiré, et que l'honoraire payé soit remboursé, moins le coût de l'impression et de la traduction conformément à la recommandation du comité permanent des banques et du commerce.

Sur motion de M. *Ross (Middlesex)*, secondé par M. *Oliver*,

Résolu, que cette Chambre concourt dans le troisième rapport du comité spécial nommé pour examiner quels arrangements pourraient être faits pour avoir un compte-rendu officiel des débats de cette Chambre, durant la présente session.

Sur motion de M. *Jones (Halifax)*, secondé par M. *Holton*,

Ordonné, que le bill concernant le prêt des lettres de change de l'intérieur dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, soit retiré conformément à la recommandation du comité permanent des banques et du commerce.

Sur motion de M. *White (Renfrew)*, secondé par M. *Wallace (Norfolk)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de toute la correspondance et des papiers relatifs à la destitution de *John Harvey* du poste de surintendant des glissoires au village d'*Arnprior*.

Sur motion de M. *Cimon*, secondé par M. *Baby*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de la correspondance se rapportant à la diminution du nombre des malles entre *Chicoutimi* et l'*Anse-au-Foin*, dans le comté de *Chicoutimi*.

M. *Robinson* propose, secondé par M. *Orton*, que cette Chambre se forme maintenant en comité général pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est opportun de décréter qu'en autant que le concours du Parlement du *Canada* est nécessaire pour cette fin, la législature de la province d'*Ontario* ou de la province de *Québec* auront l'autorisation et le pouvoir de décréter que les votes des électeurs, sous l'acte de l'ancienne province du *Canada*. 27-28 *Victoria*, chapitre 18,

y appelé "l'Acte de Tempérance," et généralement connu comme "l'Acte Dunkin," seront donnés au scrutin, de telle manière que la législature provinciale le décrètera, sujet à telles dispositions et modifications qui seront jugés nécessaires pour cette fin, mais en maintenant toutes les dispositions de l'acte qui ne sont pas incompatibles avec le vote au scrutin.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. DeCosmos, secondé par M. Burpee (*Sunbury*),

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute la correspondance concernant un tarif spécial pour la province de la *Colombie-Britannique*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : " Acte pour autoriser le transfert de l'embranchement de *Truro* à *Pictou* du chemin de fer Intercolonial, à la personne ou compagnie qui construira un chemin de fer de *New- Glasgow* au détroit de *Canso*, et établira un passage d'eau conve-nable sur le détroit."

Bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'emploi, en dehors des murs des prisons communes, des prisonniers qui y sont incarcérés."

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de prêt et de placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée)," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte intitulé ' Acte pour incorporer la compagnie de placement de *Londres* et *Ontario* (à responsabilité limitée),' " avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de placement de *Londres* et d'*Ontario* (à responsabilité limitée)," lesquels sont lus et renvoyés au comité permanent des banques et du commerce.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de prêt et de placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée)," lesquels sont lus et renvoyés au comité permanent des banques et du commerce.

M. *Bowell* propose, secondé par M. *Kirkpatrick*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état montrant les noms de tous les conseils, solliciteurs ou avocats employés relativement à la commission royale nommée pour s'enquérir des affaires du chemin de fer du Nord, et des frais à eux payés par le gouvernement du Canada, ainsi que les noms de tous conseils, solliciteurs ou avocats qui ont été employés à *Toronto* par le gouvernement fédéral ou par aucun département ou chef de département du dit gouvernement, avec un état des frais payés à ces personnes par le gouvernement ou reçus par elle pour honoraires ou services ayant trait aux affaires du gouvernement du *Canada* ; et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *McDougall (Renfrew)*, secondé par M. *McNab*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour
 une copie du rapport de l'ingénieur sur le chemin *Bonnechère* ou toute autre route
 possible du prolongement du *Canada Central*.

Sur motion de M. *Tupper*, secondé par Sir *John A. Macdonald*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour
 copies de toutes les pétitions et correspondances relatives au changement fait dans le
 chemin de la malle, entre le chemin de fer Intercolonial et *Frenville*.

M. *Fréchette* propose, secondé par M. *Higinbotham*, que cette Chambre se forme
 maintenant en comité général pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est opportun d'engager le gouvernement à prendre aussitôt que possible les
 meilleurs moyens de tenter une épreuve pratique de la possibilité de la navigation du
 bas du *St. Laurent*, de *Québec* à l'Océan.

Et des débats s'ensuivant, et étant 6 heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p.m.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat,
 intitulé : " Acte pour amender l'Acte pour incorporer la compagnie canadienne de
 placement la Nationale (à responsabilité limitée), et après y avoir siégé quelque
 temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ross (Middlesex)* fait rapport que le
 comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois
 et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill, avec les amendements, passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que
 cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur
 concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat,
 intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la compagnie canadienne pour la
 fabrication des locomotives et machines," et après y avoir siégé quelque temps, M.
 l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Archibald* fait rapport que le comité a examiné le
 bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et il est
 adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu, que le bill avec l'amendement passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que
 cette Chambre l'a passé avec un amendement auquel elle demande leur concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du che-
 min de fer du Nord du *Canada*, étant lu,

M. *Cartwright*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, par ordre de Son
 Excellence le Gouverneur-Général, informe la Chambre que Son Excellence ayant été
 mis au faite de la nature de ce bill, consent, en autant que les intérêts du gouvernement
 sont concernés, à ce que la Chambre décide au sujet de ce bill ce que bon lui semblera.

Le bill est alors lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins
 de fer, canaux et lignes télégraphiques.

La Chambre reprend la considération ultérieure de l'amendement proposé mercredi dernier à la motion "quo dans l'opinion de cette Chambre une loi prohibitive contre les boissons enivrantes est le seul remède efficace aux maux de l'intempérance, et que c'est le devoir du gouvernement de soumettre une telle mesure à l'approbation du Parlement aussitôt que possible;" et lequel amendement est que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "sous les dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, "des doutes sérieux existent sur le pouvoir de cette Chambre de légiférer, au sujet de "la vente des boissons enivrantes comme breuvage, et,"

"Vu que la Cour d'Erreur et d'Appel, dans la province d'Ontario, a déséré un cas "à la Cour Suprême pour que la juridiction relative des législatures fédérale et "locale sur le trafic des liqueurs, y soit arguée.

"Qu'il soit en conséquence résolu:—Que cette Chambre tout en ne se départissant "pas d'aucune déclaration antérieure au sujet de l'importance d'une loi prohibitive "contre les liqueurs, considère inopportun, sous ces circonstances, pour le moment, "d'exprimer aucune opinion sur la conduite à suivre par le gouvernement relative- "ment à cette question."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Colby,</i>	<i>Iring,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Law,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Cunningham,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Deborne,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bertram,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lafamme,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>
<i>Biggar,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Laurierkin,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McDonnell (Inverness),</i>	<i>Short,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>McDougal (Renfrew),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McKay (C. Breton),</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Burk,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Snider,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gibson,</i>	<i>MacKenzie,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Thompson (Haldim'ld)</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Goutge,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Troc,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Church,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Oleer,</i>	<i>Young.—104.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDougal (T. Ric.)</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Fletcher,</i>	<i>McCullum,</i>	<i>Rouleau,</i>

<i>Bowell,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord)</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud)</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Huggart,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Palmer,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Doust,</i>	<i>Jones (Leeds)</i>	<i>Pettes,</i>	<i>White (Hastings)</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Lungevin,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wright (Pontiac)—59.</i>
<i>Domville,</i>	<i>Little,</i>	<i>Robinson,</i>	

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix : “ Vu que, sous les dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, des doutes sérieux existent sur le pouvoir de cette Chambre de légiférer au sujet de la vente des bois sans enivrants comme breuvage, et,”

“ Vu que la Cour d'Erreur et d'Appel, dans la province d'Ontario, a déféré un cas à la Cour Suprême, pour que la juridiction relative des législatures fédérale et locale sur le trafic des liqueurs, y soit arguée.

“ Qu'il soit en conséquence résolu, que cette Chambre tout en ne se départissant pas d'aucune déclaration antérieure au sujet de l'importance d'une loi prohibitive contre les liqueurs, considère inopportun, sous ces circonstances, pour le moment, d'exprimer aucune opinion sur la conduite à suivre par le gouvernement relativement à cette question,” la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme dans la division précédente.

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Un bill pour amender l'acte 37 Victoria, chapitre 50, concernant les sociétés de construction permanentes dans Ontario, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill décrétant de nouvelles dispositions pour l'établissement et l'administration des sociétés de construction dans la province de Québec; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Oliver fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et il est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeu*di*, 12 Avril 1877.

PRIÈRES :

M. *Blake*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à une adresse à Son Excellence, datée 28 mars 1877, demandant copie de la correspondance entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement de la *Colombie-Britannique*, concernant la nomination d'un juge de cour de comté pour le district de *New-Westminster*, à la place d'*Arthur T. Bushby*, décédé. (*Documents de la session*, No. 148).

M. *Mills*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 8 Mars 1877, demandant la production d'un état montrant la quantité de terres à bois dans le comté de *Marquette*, et le nombre de licences pour couper du bois de corde ou de construction dans ce comté, qui ont été vendues ou émises par le département des Terres de la Puissance, à *Manitoba*, durant les trois dernières années, à des personnes qui n'étaient pas actuellement des colons. (*Documents de la session*, No. 151).

Aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 26 mars 1877, demandant la production de toutes les communications du premier Conseil des territoires du *Nord-Ouest*, relativement à la conservation des buffles, toutes les communications sur le même sujet des Commissaires des Sauvages ou autres officiers du gouvernement du *Canada*, et de tous les ordres en Conseil ou actes passés par le gouvernement actuel des territoires du *Nord-Ouest*, dans ce but. (*Documents de la session*, No. 149).

Et aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 2 avril 1877, demandant copies de la correspondance entre les gouvernements fédéral et local en 1876, concernant le règlement de la question des terres des Sauvages dans la *Colombie-Britannique*. (*Documents de la session*, No. 153).

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 19 mars 1877 demandant la production de la correspondance échangée entre le gouvernement et le Grand-Trône, au sujet des arrangements pris avec ce dernier pour permettre aux chars de l'Intercolonial de passer sur la section de ce chemin de fer entre la *Rivière-du-Loup* et la *Pointe-Lévis*. (*Documents de la session*, No. 55).

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 26 mars 1877, demandant la production des rapports de l'ingénieur, relativement à l'exploration du havre de *Parry Sound*, fait par M. *Michaud*, I. C., et autres, en 1876. (*Documents de la session*, No. 150).

Et aussi, la réponse conformément à une adresse à Son Excellence, datée 19 février 1877, demandant un état montrant le nombre d'accidents causés à des personnes par les pièces centrales d'évitement sur les chemins de fer (*Railway Frogs*), les endroits où ces accidents sont arrivés et les particularités y relatives, pendant les cinq années expirées le 31 décembre dernier. (*Documents de la session*, No. 152.)

Et aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 2 avril 1877, demandant un état mensuel du malt sorti des entrepôts, chaque mois, depuis le 1er juillet 1876 au 28 février 1877. (*Documents de la session*, No. 93.)

M. *Ross* (*Middlesex*), du comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Réponse à adresse (Sénat).—Correspondance entre le gouvernement et les entrepreneurs pour la construction du télégraphe du *Pacifique*, et copies des contrats pour les différentes sections d'icelui. (*Condensé*.)

Réponse à adresse.—Copies de tous les papiers relatifs à l'octroi de la section 15 du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, et copies des annonces et noms des soumissionnaires, etc. (*Condensé*.)

Réponse à ordre.—Soumissions reçues pour la construction de la section No. 15 du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, avec instructions à l'ingénieur en charge, etc.

Réponse à adresse, (Sénat).—Etat montrant la quantité de terre achetée pour des fins de chemin de fer par le gouvernement sur la *Kaministiquia* pour un terminus du chemin de fer Canadien du *Pacifique*.

Réponse à adresse.—Etat relativement à la construction de l'embranchement de la baie *Georgienne* du chemin de fer Canadien du *Pacifique* sous contrat, par l'honorable A. B. Foster, et aux services pour lesquels la somme de \$109,000.50 lui a été payée, avec plans y annexés.

Réponse à ordre.—Montrant la nature générale et la valeur de toutes les marchandises manufacturées importées au *Canada* des *Etats-Unis*, dans les années 1874, 1875 et 1876, etc.

Réponse à adresse.—Relativement aux travaux du havre de *Goderich*, en 1874.

Réponse à ordre.—Dépôts du gouvernement dans les différentes banques de la Puissance, le premier jour de chaque mois depuis le 1er janvier 1876 au 1er janvier 1877, etc. (*Condensé*.)

Réponse à adresse (Sénat).—Correspondance de la ligne du câble direct des *Etats-Unis* et le gouvernement, etc., depuis le 21 mars 1876.

Réponse à adresse (Sénat).—Correspondance relative au transfert du personnel et du musée de l'exploration géologique de *Montréal* à *Ottawa*, etc.

Réponse à adresse.—Correspondance entre le gouvernement et M. T. C. Dupont, relativement à son inspection des diverses stations de douane entre *Victoria* et *Kootenay*, en 1876.

Réponse à adresse (Sénat).—Instructions à l'honorable Alex. Morris, lieutenant-gouverneur des territoires du *Nord-Ouest*. (*Documents de la session seulement*.)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à adresse (Sénat).—Correspondance au sujet de l'article XX du *Traité de Washington*.

Réponse à ordre.—Etat de toutes les machines à vapeur importées dans le *Canada*, le pays d'où elles ont été importées, etc.

Réponse à adresse.—Correspondance relative à la nomination de M. James McAllister au poste de caissier du chemin de fer Intercolonial, etc.

Réponse à ordre.—Etat de tous les accidents arrivés sur le chemin de fer Intercolonial depuis le 1er juillet dernier, et coût des indemnités, etc.

Réponse à adresse (Sénat).—Etat de tous les montants dépensés en faveur du *Canada* dans le département de l'immigration à *Londres, Angleterre*, et de toutes les dépenses y relatives, etc.

Réponse à ordre.—Montant de quaiage payé par chaque bateau à vapeur aux commissaires du havre de *Montréal* en 1875-6.

Réponse à ordre.—Rapport de l'ingénieur du gouvernement sur la possibilité d'élargir le havre de la baie *Aspey, Victoria*, de manière à admettre des bâtiments d'un certain tonnage.

Réponse à ordre.—Nombre des bureaux de poste et de douane possédés par la Puissance, et les noms des villes où ils sont situés.

Réponse à adresse.—Correspondance relative au bassin de radoub à *Esquimalt*, depuis juillet 1874.

Réponse à ordre.—Correspondance relative à la perte d'un sacs de malle entre *Truro* et *Halifax*, le ou vers le 14 décembre dernier, etc.

Réponse à ordre.—Copie de la commission nommant John Mowat officier des pêcheries, dans le comté de *Restigouche, N.-B.*, etc.

Réponse à ordre.—Nombre des personnes qui ont obtenu des licences pour établir des pêches en fascines et des rêts à enclou en eau profonde.

Réponse à ordre,—Copies des pétitions concernant l'établissement d'un bureau de poste à *Notre-Dame de Grâce*, près de *Montréal*, et un autre à *Ste. Cuthyonde*, dans le comté d'*Horhelajyt*, etc.

Réponse à adresse,—Correspondance relative à la nomination de *M. G. Norris* comme collecteur de douane à *Kootenay, C. B.*

Réponse à ordre—Correspondance relative à la saisie du schooner "*Nupier*," à *Ingonish*, en 1872, pour contrebande.

Réponse à ordre,—Copies de toute correspondance concernant la mise à la retraite de *W. Warren*, écr., ci-devant percepteur des douanes au port de *Whitby, Ont.*, etc.

Réponse à ordre,—Etat indiquant le titre du gouvernement relativement au terrain et autre propriété faisant partie de l'établissement de pisciculture à *New-Castle*, etc.

Réponse à ordre,—Copies des baux de droit de pêche dans les eaux de *Nouveau-Brunswick*, non sujettes à la marée.

Réponse à ordre,—Instructions données et à qui, concernant la division de la propriété de l'ordonnance, à *Québec*, désignée sous le nom de "*Cove Field*," etc.

Réponse à ordre,—Nombre d'alambics illicites saisis par les officiers du Revenu de la Puissance en 1873-74 et 75.

Réponse à adresse (Sénat), et ordre de la Chambre des Communes,—Exploration et rapport concernant l'amélioration du havre de *Cuscumpec* (I.P.E.), faits par *E. Perley*, écr.

Réponse à ordre,—Quantité et prix des terrains achetés pour la construction et l'entretien de la division de *Kingston et Ottawa* du canal *Rideau*, etc.

Réponse à ordre,—Etat des dépenses encourues par le département des Postes pour le transport des malles en bas de *Québec* pendant tout le temps que les trains du Grand-Tronc ont été arrêtés par la neige durant l'hiver de 1876, etc.

Réponse à ordre,—Divisions intérieures et extérieures du service civil par départements, etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Rapports et estimations de l'ingénieur relativement aux travaux qu'on se propose de faire à *Arisaig, Annapolis*, havre de *Baxter, N.-E.*, etc.

Rapport supplémentaire,—Argent dépensé pour construire un hôpital de marine à *Sidney, Cap-Breton*.

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement et *F. J. Bernard*, écr., entrepreneur des lignes télégraphiques de la *Colombie-Britannique*.

Réponse à ordre,—Montants transportés, par ordre en conseil, à la fin de l'année fiscale, sous l'autorité du chapitre 2 des actes de la dernière session.

Ordonné, que *M. Mills* ait la permission d'introduire un bill concernant certaines terres de l'Ordonnance et de l'Amirauté dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de *M. Irving*, secondé par *M. Holton*,

Ordonné, que le comité permanent des privilèges et élections ait la permission d'employer un sténographe.

Sur motion de *M. Mackenzie*, secondé par *M. Blake*,

Résolu, que demain cette Chambre se formera en comité général pour examiner la résolution suivante:—Qu'il est opportun de décréter, en vertu de l'autorité donnée à la législature d'aucune possession britannique par la section 5-47 de l'Acte du Parlement du Royaume-Uni, connu comme l'Acte de la *Marine Marchande* de 1854, que la vingt-troisième section de l'Acte de la *Marine Marchande* sera abrogée relativement aux bâtiments enregistrés; ou *Canada*, à partir de l'époque qui sera fixée à cette fin par la proclamation en *Canada* de l'approbation et de la confirmation par Sa Majesté en Conseil, de l'Acte du Parlement du *Canada* qui sera passé pour cette fin.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill concernant le mesurage des bâtiments enregistrés en vertu de l'acte abrogé de la ci-devant province du *Canada*, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction qu'il est autorisé à l'amender en ajoutant après le mot "tonnage," dans la 41e ligne de la clause 1: "pour toutes fins excepté celles d'un "Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et pour assurer davantage la sûreté des passagers," passé en 1868, et les actes l'amendant, pour lesquelles fins en dernier lieu mentionnées "le tonnage restera comme à présent."

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Cheval* fait rapport que le comité a amendé le bill conformément aux instructions.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et il est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour amender l'acte du pilotage de 1815, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction au comité qu'il est autorisé à amender le bill en ajoutant les mots suivants après le mot "administration," dans la ligne 26 de la clause 2, les mots suivants: "qui perçoit les droits de pilotage."

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Macdougall* (*Renfrew*) fait rapport que le comité a amendé le bill conformément aux instructions.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et il est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour prendre en considération le bill pour établir une cour de juridiction maritime dans la province d'*Ontario*, tel qu'amendé en comité général, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait de nouveaux amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit pris en considération demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour réprimer les paris et les ventes de poules, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, M. *McDugall* (*Renfrew*) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'acte concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction, et après y avoir

siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *De St. Georges* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

Un bill pour amender l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution relative à l'inspection du pétrole, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Workman* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Workman* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est opportun de pourvoir à l'inspection du pétrole par des personnes compétentes, spécialement pour constater s'il est explosible ou non, et de définir comment se fera cette constatation; d'empêcher la vente au *Canada* pour consommation d'aucun pétrole non inspecté en imposant une pénalité aux personnes l'offrant en vente, excepté seulement pour l'exportation, et en l'assujétissant à la saisie et à la confiscation; et de pourvoir au paiement des honoraires qui ne devront pas excéder trois cents pour l'inspection d'un baril ne contenant pas plus de dix gallons, et cinq cents pour tout baril contenant plus de dix gallons et pas plus de quarante gallons, et ainsi de suite en proportion pour toute quantité plus considérable.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, que M. *Lafamme* ait la permission de présenter un bill pour pourvoir à l'inspection du pétrole.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour examiner une certaine résolution pour pourvoir au paiement des frais de voyage de certains juges dans la *Colombie-Britannique*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Delorme* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Delorme* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est opportun de décréter que les juges de comté ou de district, dans la province de la *Colombie-Britannique*, seront payés à même le fonds du revenu consolidé du *Canada*, de leurs frais de voyage, qui seront de temps en temps fixés par le Gouverneur en Conseil.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, que M. *Blair* ait la permission de présenter un bill pour pourvoir au paiement des frais de voyage de certains juges dans la *Colombie-Britannique*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre lequel, est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu,

M. *Cartwright* propose, secondé par M. *Coffin*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. *Castagna* propose, comme amendement, secondé par M. *White (Hastings)*, que tous les mots après " que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " conformément aux termes d'une adresse passée par

cette Chambre, le 13 février 1875, une amnistie complète a été accordée à toutes les personnes concernées dans les troubles du *Nord-Ouest*, pour tous les actes commis par elles durant les dits troubles, moins seulement *Louis Riel*, *A. D. Lépine* et *W. D. O'Donoghue*, et une amnistie partielle à *Louis Riel* et à *A. D. Lépine*, à la condition d'un bannissement de cinq ans des possessions de Sa Majesté, laissant par là seulement *W. D. O'Donoghue* subir l'extrême pénalité de la loi pour les actes par lui commis durant les dits troubles; que cette seule exception a créé un mécontentement dans une classe considérable des loyaux sujets de Sa Majesté appartenant à la même nationalité que le dit *W. D. O'Donoghue*, et que, dans l'opinion de cette Chambre, vu que toute agitation et tout danger de troubles ont depuis longtemps cessé dans les territoires du *Nord-Ouest*, il est juste et opportun que le dit *W. D. O'Donoghue* soit placé dans le même état, relativement aux dits troubles, que *Louis Riel* et *A. D. Lépine*.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Domville,</i>	<i>McDougall (T. Riv.)</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Mc'Allum,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Bumeron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord),</i>	<i>Masson,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Simon,</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud),</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Mousséau,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Carrier,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>Duoust,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wright (Pontiac).—60.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Appley,</i>	<i>Church,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pocer,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bannatyne,</i>	<i>Cunningham,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ross (Muhl sr.),</i>
<i>Béchar,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Perris,</i>	<i>Little,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Piset,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Scratcherd,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>McDougall (Renfrew)</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>MacKenzie,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Gauthrait,</i>	<i>McCrancy,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Sniher,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>

<i>Carmichael,</i>	<i>Magar,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cassey,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Couchon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Petles,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Ircing,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Young.--105.</i>
<i>Christie,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité.

(En comité).

Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place " A " et " B," et des écoles d'artillerie à *Kingston* et à *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Vendredi, 13 avril 1877.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du collège militaire, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des écoles militaires *Nouvelle-Ecosse* et *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour solde et entretien des troupes à *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent six mille trois cent cinquante-six dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval, Territoire du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la première séance de cette Chambre aujourd'hui.

M. *Young* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M. *Young*, du comité permanent des comptes publics, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu. (*Appendice No. 2*).

Et la séance ayant continué jusqu'à 2 heures et 25 minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 13 avril 1877,

PRIÈRES.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par *M. Masson*,
Résolu, que *Firmin Dugas*, écuyer, représentant de la division électorale de *Montreal*,
 étant devenu incapable, pour cause de maladie grave, de vaquer à ses devoirs dans
 cette Chambre, un congé d'absence lui soit accordé, et que son indemnité parlemen-
 taire lui soit payée pour toute la session.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par *M. Robinson* :—La pétition de *MM. Riley et May*, de la cité de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Chambre de Commerce de *Québec*; demandant certains amendements au
 bill maintenant devant le Parlement pour amender l'acte concernant l'inspection et le
 mesurage du bois de construction.

De *John F. Flindall* et autres; demandant l'abolition du droit sur le malt.

De *James Cousins* et autres, de *Camden*; de *R. McDonald* et autres; de *Robert
 Mac Knight* et autres, de *Erinsville*; de *John Lee* et autres; de *John Wilson* et autres,
 de *Centreville*; de *William Griere* et autres; de *William Craig* et autres; de *Duncan
 Wemp* et autres, de *Bath*; de *Joseph Sproul* et autres; de *Byron Lee* et autres; de
R. F. Hope et autres, de *Newburg*; de *Adam Kennedy* et autres; de *A. C. Scott* et autres,
 de *Yarker*; de *Stephen Conroy* et autres; de *C. Paisley* et autres; de *Joseph Lockridge*
 et autres; de *Joseph Brown* et autres, de *Colchbrook*; de *Thomas Kidd* et autres; de
Queen Cara et autres, de *Entreprise*; de *F. Booth* et autres; de *John B. Watkins* et
 autres, de *Odesse*; et de *J. W. Marsden* et autres, de *Nipance*; demandant que l'Acte
 de tempérance de 1864, connu comme l'Acte Dunkin, soit amendé de manière à per-
 mettre aux contribuables de voter au scrutin..

M. Burpee, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en
 obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 7 mars 1877, demandant les papiers et cor-
 respondances relativement aux défalcatiions de l'ex-percepteur des douanes, *William
 Kilston*, au port de *Baddeck*, et pour un rapport montrant si le montant a été rom-
 boursé au département; sinon pourquoi? (*Documents de la session*, No. 154.)

Et aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 26
 mars 1877, demandant toute la correspondance, télégrammes et ordres en Conseil
 relatifs au renvoi de *Wm. Colwell*, écuyer, au département de la douane de *St. Jean*,
N.-B., ainsi que les papiers, télégrammes et correspondances relatifs à l'investigation
 faite par l'inspecteur *Cudlip*, et son rapport à ce sujet; la date du renvoi; un état de
 toutes les autres places qui lui ont été offertes; la copie de la lettre adressée par le
 commissaire *Johnson*, à *Ottawa*, au département du ministre de la Justice, le recom-
 mandant pour un emploi, avec un état du fonds à même lequel la somme de cent
 piastres lui fut payée, des raisons de ce paiement et du compte auquel tel paiement a
 été porté dans les comptes publics. (*Documents de la session*, No. 155.)

Sur motion de *M. Ross (Middlesex)*, secondé par *M. Oliver*.

Résolu, que cette Chambre concourt dans les septième et huitième rapports du
 comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Ordonné, que M. *Cartwright* ait la permission d'introduire un bill pour définir et rendre uniformes les pouvoirs de certaines compagnies de prêt dans les matières y mentionnées.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Blake* ait la permission d'introduire un bill concernant les grands sceaux du *Canada*, autres qu'*Ontario* et *Québec*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Smith* (*Westmoreland*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 28 mars 1877, demandant la correspondance entre le gouvernement de la *Grande-Bretagne* et le gouvernement du *Canada*, relativement à l'abolition de droits de phares sur les bâtiments canadiens. (*Documents de la session*, No. 156.)

Et aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 2 avril 1877, demandant la production de tous les papiers se rapportant à l'abolition des pêches dans les rapides du *Richelieu*, en face du village du canton de *Chambly*; le rapport du garde-pêches et la correspondance du gouvernement avec les propriétaires de ces pêches, ainsi qu'avec toute autre personne à ce sujet. (*Documents de la session* No. 157.)

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Blake*,

Résolu, que pour le reste de la session les affaires du gouvernement aurent la priorité, le mercredi.

M. *Laurier*, du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'administration de la justice dans le district de *Richelieu*, dans la province de *Québec*, présente à la Chambre le rapport du dit comité, lequel est lu. (*Appendice* No. 3.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les appels de convictions prononcées ou d'ordres décernés par les juges de paix."

Bill intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions pour le paiement de la milice active lorsqu'elle est appelée, en certains cas, à prêter main-forte à l'autorité civile."

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant les péages dans le havre de *Montréal*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant les péages dans le havre de *Montréal*," et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Un bill pour réprimer les paris et les ventes de poules, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill pour amender l'acte concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction, est en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre en considération le bill pour établir une cour de juridiction maritime dans la province d'Ontario, tel qu'amendé en comité général, et les amendements sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides étant lu,

M. Cartwright propose, secondé par M. Coffin, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Gibbs (Ontario D. S.) propose, comme amendement, secondé par M. Domville, que tous les mots après que jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: " Dans l'opinion de cette Chambre, la ligne de conduite adoptée par le ministre des Finances en plaçant le dernier emprunt du gouvernement de £2,500,000 sterling sur le marché financier de Londres à un taux fixe de 91 par cent, avec allocation d'intérêts accrus et à accroître le réduisant à environ 90 par cent, a été une ligne de conduite inopportune en elle-même, et a causé une perte d'argent considérable à la Puissance."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR

Messieurs

Baby,	Farrow,	McDonald (C. Breton) Platt,
Benoit,	Flesher,	Macdougall (T.-Ric.), Plumb,
Blanchet,	Fraser,	Mc Kay (Colchester), Pope (Compton),
Boluc,	Gaudet,	Macmillan,
Bowell,	Gibbs (Ontario Nord),	McCallum,
Brooks,	Gibbs (Ontario Sud)	McQuade,
Caron,	Gill,	Masson,
Cimon,	Harwood,	Mitchell,
Colby,	Hurteau,	Moffat,
Costigan,	Jones (Leeds),	Monteith,
Cuthbert,	Kirkpatrick,	Montplaisir,
Dunust,	Langevin,	Mousseau,
Desjardins,	Lanther,	Orton,
Dewdney,	Little,	Ouimet,
Domville,	Macdonald (Kingston)	Pinsonneault,
		Robinson,
		Robitaille,
		Rochester,
		Rouleau,
		Roy,
		Stephenson,
		Thompson (Caribou),
		Tupper,
		Wallace (Norfolk),
		White (Hastings),
		White (Kenfrew),
		Wright (Ottawa) —60

CONTRE :

Messieurs

Appleby,	Charlton,	Holton,	Power,
Archibald,	Cheval,	Horton,	Ray,
Aylmer,	Church,	Iroing,	Richard,
Bain,	Cockburn,	Jetté,	Robillard,

<i>Bannatyne,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Lafamme,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Cunningham,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Blain,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>McDonald (Cornwall)</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Borron,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Buell,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Cassey,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Young.---111.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Pouliot,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité.

(En comité).

La motion étant proposée qu'une somme n'excedant pas soixante-et-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial et pour le terminer, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Samedi, 14 avril 1877.

Et la dite motion étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

2. Résolu, qu'une somme n'excedant pas soixante-et-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour le prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à *Halifax*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à l'eau profonde à *St. Jean, N. B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

4. Résolu, qu'une somme n'excedant pas un million de dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Lachine*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

5. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Cornwall*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

6. Résolu, qu'une somme n'excedant pas deux millions de dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

7. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux de l'écluse *St. Anne*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux à *Currillon* et *Châte à Blondeau*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour améliorations à l'entrée du canal de la *Culbute*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux du canal *St. Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des travaux divers sur les canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-et-treize mille et cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics à *Ottawa*, et être distribuée comme suit: Terrains, \$35,000; murs de soutènement, barrières, sentiers, pointurage, \$2,600; extension, bloc-ouest, \$135,500, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ontario*, et être distribuée comme suit: Douane, bureau d'accise et bureau de poste de *Guelph* \$2,000; *Kingston*, collège militaire, et réparation des fortifications \$40,000; *London*, emplacement militaire, clôturage et hangars à bois, \$3,500; emplacement pour le bureau de poste, maison de douane et bureau du revenu de l'intérieur, *Ottawa*, \$7,000; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de cette Chambre aujourd'hui.

M. *Oliver* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à la prochaine séance de cette Chambre aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie," et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Et la séance ayant continué jusqu'à trois heures moins vingt minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Samedi. 14 Avril 1877.

PRÛÈRES :

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Crom*,—la pétition de W. *Withall* président de la compagnie de bâtiments à vapeur des ports du golfe, et autres, propriétaires de bateaux à vapeur, de la cité de *Québec*.

Par M. *Thompson* (*Haldimand*),—la pétition de W. A. *Thomson*.

Par M. *Bowell*,—la pétition de *James A. Wilkinson*, éditeur, de la ville de *Bowmanville*, province d'*Ontario*.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le treizième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, savoir :

No. 20 pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de placement de *Londres et Ontario* (responsabilité limitée), et

No. 29, pour amender l'acte incorporant la compagnie de prêt et de placement britannique-canadienne (responsabilité limitée), et a résolu de recommander que le second des dits amendements, dans le premier cas, (page 1, ligne 28), et le sixième et le septième, dans le dernier cas, (page 2, lignes 27 et 28), ne soient pas adoptés, pour la raison qu'ils ne concordent pas avec les dispositions du bill intitulé : "Acte pour amender la loi concernant l'incorporation de compagnies à fonds social par lettres patentes." Le comité recommande que les autres amendements aux dits deux bills soient adoptés sans amendement.

Aussi,—rapporte le bill No. 100, du Sénat, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de trafic du *Canada*," avec amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de placements de *Londres et d'Ontario* (à responsabilité limitée)."

Le premier amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Le second amendement étant lu la seconde fois comme suit :

Page 1, ligne 28, retranchez : " le montant du capital souscrit " et insérez : " quatre-vingt pour cent du capital souscrit de la compagnie."

Sur motion de M. *Holton*, secondé par M. *Workman*,

Résolu, que cette Chambre ne concourt pas avec le Sénat dans le dit amendement pour la raison suivante : que le dit amendement ne concorde pas avec les dispositions du bill passé par cette Chambre durant la présente session, intitulé : "Acte pour amender la loi concernant l'incorporation de compagnies à fonds social par lettres patentes."

Les amendements subséquents sont lus pour la seconde fois, et ils sont adoptés.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté tous leurs amendements faits au bill précédent à l'exception du second amendement auquel elle n'a pas concouru, et communiquant les raisons pour lesquelles elle n'a point concouru.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de prêt et de placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée)."

Le premier amendement et les suivants, jusqu'au cinquième inclusivement, étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Les sixième et septième amendements étant lus la seconde fois comme suit :

Page 2, ligne 28, après "compagnie" insérez : "sur lequel il devra d'abord avoir été payé vingt pour cent."

Sur motion de M. *Holton*, secondé par M. *Workman*,

Résolu, que cette Chambre ne concourt pas dans les dits amendements pour la raison suivante : qu'ils ne concordent pas avec les dispositions du bill passé durant la présente session, intitulé : "Acte pour amender la loi concernant l'incorporation de compagnies à fonds social par lettres patentes."

Les amendements subséquents étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements faits au bill précédent à l'exception des sixième et septième amendements, auxquels elle n'a pas concouru, et communiquant les raisons pour lesquels elle n'a point concouru.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat.

Sur motion de M. *Thompson (Haldimand)*, secondé par M. *Killam*,

Ordonné, que la pétition de *W. A. Thomson*, présentée aujourd'hui, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant qu'il lui soit permis de mettre devant la Chambre sa pétition pour la passation d'un acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la jonction *Manitoba*, malgré l'expiration du temps accordé pour présenter des pétitions pour bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

M. *Blake*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse supplémentaire, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 12 mars 1877, demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial et le gouvernement fédéral, et entre celui-ci et le gouvernement de la province de la *Nouvelle-Ecosse*, relativement au grand sceau de la province qui a été apposé sur tous les documents qui le requéraient depuis la Confédération. (*Documents de la session*, No. 86.)

Sur motion de M. *Tupper*, secondé par M. *Blake*,

Ordonné, que les papiers déposés devant la Chambre, relativement à la correspondance concernant le grand sceau de la province de la *Nouvelle-Ecosse*, soient renvoyés au comité collectif des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement

M. *Laurier*, représentant le district électoral de *Drummond* et *Arthabaska*, se lève de son siège et fait la déclaration suivante :

Qu'il appert, des comptes publics déposés devant cette Chambre, dans la session de 1875, que dans le cours de l'année 1874, la somme de \$4,717.18 a été payée à la compagnie de *T. W. Currier* et *Cie.*, à même l'argent public, pour du bois de sciage fourni au pénitencier de *St. Vincent de Paul*; qu'il appert aussi, que diverses sommes ont été payées à même l'argent public, durant l'année, à la compagnie de *Batson* et *Currier*, pour du bois de sciage fourni au département des Travaux Publics; et qu'il (M. *Laurier*) est croyablement informé et croit qu'il peut établir que l'argent payé à la dite compagnie de *T. W. Currier* et *Cie.*, a été ainsi payé en vertu de contrats et de marchés entre la dite compagnie et des officiers publics, savoir: le bureau de direction des pénitenciers; que l'argent ainsi payé à la dite compagnie de *Batson* et *Currier* l'a été en vertu de contrats et de marchés entre la dite compagnie et le département des Travaux Publics, et que *Joseph Merrill Currier*, écuyer, un membre de cette Chambre, était, lorsque ces contrats et marchés ont été passés et ces paiements faits, un membre de chacune des dites compagnies, et aussi un membre de cette Chambre pour la division électorale de la cité d'*Ottawa*.

Sur motion de M. *Laurier*, secondé par M. *Dymond*,

Résolu, qu'il appert des comptes publics déposés devant cette Chambre, dans la session de 1875, que dans le cours de l'année 1874, la somme de \$4,717.18 a été payée à la compagnie de *T. W. Carrier et Cie.*, à même l'argent public, pour du bois de sciage fourni au pénitencier de *St. Vincent de Paul*; qu'il appert aussi, que diverses sommes ont été payées à même l'argent public durant l'année, à la compagnie de *Batson et Carrier*, pour du bois de sciage fourni au département des Travaux Publics; et que M. *Laurier*, un membre de cette Chambre, a déclaré de son siège, dans la Chambre, qu'il est croyablement informé et croit qu'il peut établir que l'argent payé à la dite compagnie de *T. W. Carrier et Cie.*, a été ainsi payé en vertu de contrats et de marchés entre la dite compagnie et des officiers publics, savoir: le bureau de direction des pénitenciers; que l'argent ainsi payé à la dite compagnie de *Batson et Carrier* l'a été en vertu de contrats et de marchés entre la dite compagnie et le département des Travaux Publics, et que *Joseph Merrill Carrier*, écuyer, un membre de cette Chambre, était lorsque les dits contrats et marchés ont été passés et les dits paiements faits, un membre de chacune des dites compagnies, et aussi un membre de cette Chambre pour la division électorale de la cité d'*Ottawa*; qu'il soit ordonné que la question soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections, et qu'il reçoive instruction de s'enquérir des faits, de chercher des précédents, et de faire rapport sur le résultat de ses investigations, et si *Joseph Merrill Carrier* a rendu son siège vacant.

Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par M. *Tapper*, que M. l'Orateur adresse son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie pour l'émission d'un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant représenter, dans le Parlement actuel, la division électorale du comté le *Lincoln*, en remplacement de *James Norris*, qui depuis son élection, pour la dite division électorale, a passé un contrat pour le service public.

M. *MacKenzie* propose comme amendement, secondé par M. *Blake*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "l'attention de la Chambre ayant été appelée sur une déclaration que *James Norris*, représentant la division électorale de *Lincoln*, a passé un contrat pour le service public, le comité des privilèges et élections reçoive instruction de s'enquérir de la dite allégation, rapporter le résultat de ses investigations, et si le dit *James Norris* a rendu son siège vacant."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix.

Résolu, que l'attention de la Chambre ayant été appelée sur une déclaration que *James Norris*, membre pour la division électorale de *Lincoln*, a passé un contrat pour le service public, le comité des privilèges et élections reçoive instruction de s'enquérir de la dite allégation, rapporter le résultat de ses investigations, et si le dit *James Norris* a rendu son siège vacant.

M. *Young* propose, secondé par M. *Charlton*, que cette Chambre, concourt dans le troisième rapport du comité permanent des comptes publics; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit:

Pour :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Cartwright,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cauchon,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Cheval,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bannatyne.</i>	<i>Church.</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ross (Middlesex).</i>

<i>Béhard,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Eymal,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Blake,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Süder,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Metcalf,</i>	<i>Thompson (Haldim'g),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Bozeman,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gouldge,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Young.—82.</i>
<i>Carmichel,</i>	<i>Higinbotham,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Donville,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Ptumb,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDougall (T. Riv.)</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord),</i>	<i>Masson,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud),</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Short,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Dunst,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Derdney,</i>	<i>Little,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wright (Ottawa).—60.</i>

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Sur motion de *M. Irving*, secondé par *M. Wood*,

Résolu, qu'il est désirable que les témoins qui seront examinés par le comité permanent des privilèges et élections, auquel il a été donné instruction de s'enquérir et de faire rapport sur les faits contenus dans les rapports, états et pièces justificatives mis sur la table, concernant le paiement d'argent public à l'honorable *T. W. Anglin*, représentant la division électorale de *Gloucester*, pour impressions et papeterie fournies au département des Postes, soient examinés sous serment.

Sur motion de *M. Irving*, secondé par *M. Wood*,

Résolu, qu'il est désirable que tout témoin qui sera examiné par le comité permanent des privilèges et élections, auquel il a été donné instruction de s'enquérir et de faire rapport sur l'allégation que *James Norris*, représentant la division électorale de *Lincoln*, a passé un contrat pour le service public, et si le dit *Norris* a rendu son siège vacant, soit examiné sous serment.

Sur motion de *M. Irving*, secondé par *M. Wood*,

Résolu, qu'il est désirable que tout témoin qui sera examiné par le comité permanent des privilèges et élections, auquel il a été donné instruction de s'enquérir et de

faire rapport sur les allégations faites par *M. Laurier*, un membre de cette Chambre, a son siège, aujourd'hui, que *Joseph Merrill Currier*, un membre de cette Chambre pour la division électorale de la cité d'*Ottawa*, était, lorsqu'un certain contrat a été passé entre la compagnie de *T. W. Currier et Cie*, et le bureau de direction des pénitenciers, et lorsqu'un certain contrat a été passé entre la compagnie de *Batson et Currier* et le département des Travaux Public, relativement auxquels contrats de l'argent public a été payé à ces dites compagnies pour du bois de sciage fourni, membre de chacune ces dites deux compagnies et de cette Chambre; et de faire rapport si le dit *Joseph Merrill Currier* a rendu son siège vacant, soit examiné sous serment.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir au paiement des frais de route des juges des cours de district ou de comté dans la province de la *Colombie-Britannique*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil et *M. Ross (Prince-Édouard)*, fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour les améliorations des rivières et être distribuée comme suit: améliorations des rivières navigables \$10,000; *St. Laurent*, enlèvement des chaînes et ancras, \$15,000; rapides *Neebish*, rivière *St. Marie*, *Lac Huron*, \$8,000; rivière *Cowichan, C.-B.*, enlèvement d'obstacles, \$1,500 pour l'année finissant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics à *Québec*, et être distribuée comme suit: *Québec*, réparation des fortifications, \$20,000; *Montréal*, entrepôt de vérification, \$17,000; station de quarantaine, *Grosse Ile*, \$3,000; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du *Nord-Ouest*, et être distribuée comme suit: résidence du lieutenant-gouverneur, bureau d'enregistrement et trois habitations pour les fonctionnaires, \$21,000; édifices pour la police à cheval et traverses de rivières, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, *Colombie-Britannique*, et être distribuée comme suit: édifices publics, réparations, \$1,000; quai de l'entrepôt de la maison de douane, *Victoria*, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier et être distribuée comme

suit : pénitencier général pour les provinces maritimes, \$117,000; *St. Vincent de Paul*, \$16,000 pénitencier de la *Colombie-Britannique*, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de loyers, réparations des édifices publics, etc., et être distribuée comme suit : loyers, réparations, meubles et chauffage, etc., \$170,000; chauffage des édifices publics, \$40,000; enlèvement de la neige, édifices publics, *Ottawa*, \$1,800; gaz, édifices publics, *Ottawa*, \$16,000; allocation pour combustible et éclairage, *Rideau Hall*, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames, *Ontario*, et être distribuée comme suit : havre de *Kincardine*, lac *Huron*, \$12,000; *Trenton*, y compris l'*Ile du Negre*, *Baie de Quinté*, lac *Ontario*, \$4,000; havre de *Newcastle*, lac *Ontario*, \$5,000; *Morpeth*, lac *Erie* (la localité paie une somme égale), \$7,500, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. *Oliver* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Cauchon*,

Ordonné, que la 60^e règle de cette Chambre soit suspendue relativement au bill concernant le chemin de fer du Nord du *Canada*.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 16 Avril 1877.

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Thompson (Haldimand)*,—la pétition de MM. *Donald A. Smith* et *William A. Thomson*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

De MM. *Riley* et *May*, de la cité de *Toronto*, demandant que le droit sur les tables d'ardoises pour billards, soit aboli.

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné la pétition de *W. A. Thomson*, demandant la permission de présenter une pétition pour la passation d'un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la jonction de *Manitoba*; et des raisons satisfaisantes ayant été données pour le délai, il recommande que la pétition soit reçue, malgré l'expiration du temps.

Ordonné, que la pétition de M. *Donald A. Smith* et *William A. Thomson*, présentée aujourd'hui, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la jonction de *Manitoba*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a adopté l'adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté de vouloir gracieusement inviter le Parlement du Royaume-Uni à passer une loi qui fasse cesser en *Canada* l'opération de l'acte d'extradition de 1870 du Parlement du Royaume-Uni, et qu'en même temps il plaise gracieusement à Sa Majesté suspendre par un ordre en conseil l'opération du dit acte en *Canada*, en autant qu'il s'y agit de tout Etat étranger avec lequel une convention d'extradition peut avoir été conclue, et en remplissant le blanc par les mots "Le Sénat et"

Et aussi, le Sénat a passé une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le prier respectueusement de transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté, la suppliant qu'il lui plaise gracieusement de requérir telle législation du Parlement du Royaume-Uni, qui fera cesser dans le *Canada* l'opération du dit acte du Parlement du Royaume-Uni, et qu'en même temps il plaise gracieusement à Sa Majesté de suspendre par un ordre en Conseil, l'opération en *Canada* du dit acte, en autant qu'il se rapporte à aucun Etat étranger avec lequel il peut exister un traité d'extradition; et demandant que les Communes se joignent au Sénat pour la dite adresse.

Aussi, un autre message, le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant la compagnie canadienne pour la fabrication des locomotives et machines."

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour établir des dispositions contre l'usage abusif des armes à feu," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du Pont de la *Rivière-du-Loup*, dans le comté de *Maskinongé*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, un autre message, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie canadienne de placement la Nationale (à responsabilité limitée)," avec un amendement découlant des amendements faits par cette Chambre à la version anglaise du bill, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. *Blake*, secondé par M. *Mackenzie*,

Résolu, que cette Chambre concourt dans l'adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur-Général, lui demandant de transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement de requérir telle législation du Parlement du Royaume-Uni, qui fera cesser dans le *Canada* l'opération du dit acte du Parlement du Royaume-Uni, et qu'en même temps il plaise gracieusement à Sa Majesté de suspendre, par un ordre en Conseil, l'opération en *Canada* du dit acte, en autant qu'il se rapporte à aucun Etat étranger avec lequel il peut exister un traité d'extradition, de telle manière que Son Excellence jugera à propos, afin que la dite adresse soit déposée au pied du Trône; en remplissant le blanc par les mots "et les Communes."

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté la dite adresse en remplissant le blanc avec les mots "et les Communes."

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour établir des dispositions contre l'usage abusif des armes à feu," et lequel est lu comme suit :

Aucune disposition du présent acte ne sera censée toucher au droit que possèdent les militaires, marins ou volontaires au service de Sa Majesté, constables ou agents de police de porter des pistolets chargés, pendant le service ou dans l'exercice de leurs fonctions.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Sur motion de M. *Blake*, secondé par M. *Mackenzie*, le dit amendement est amendé par l'insertion du mot "ou" après le mot "marin." Le dit amendement ainsi amendé, est alors adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement avec un amendement auquel elle demande leur concours.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement découlant des amendements faits par le Sénat à la version anglaise du bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie canadienne de placement la Nationale (à responsabilité limitée)" et lequel est lu pour la première et la seconde fois, et il est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté l'amendement découlant des amendements faits par le Sénat.

M. *Laflamme*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel est lu, comme suit :

Votre comité a examiné le bill concernant le chemin de fer du Nord du Canada, et le rapporte avec amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Maskinongé," et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de M. *McCarthy*, secondé par M. *Cameron*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant tous les ordres et les instructions des départements de l'Emigration ayant rapport à la route qui devait être suivie par la police à cheval et les immigrants dans *Manitoba* et le Nord-Ouest, durant les années 1874, 1875 et 1876 ;

Et, pour un état montrant le montant payé pour le transport du personnel de l'ingénieur et des employés de l'exploration du chemin de fer du Pacifique, de la police à cheval, des immigrants et autres personnes dont le passage a été payé par le gouvernement par la ligne du lac Supérieur et la ligne *Beatty*, respectivement, durant les années 1874, 1875 et 1876 ;

Aussi, pour le fret et le transport de marchandises et de provisions par ces lignes respectivement, durant le même temps ;

Et, un état montrant séparément le montant payé par aucune des personnes susmentionnées qui, quoique parties de *Collingwood* ou des environs, furent transportées sur la ligne *Beatty* via *Sarnia*.

M. *Currier*, l'un des membres pour la division électorale de la Cité d'*Ottawa*, se lève de son siège, dans la Chambre, et lit une lettre qu'il a adressée à M. l'Orateur, dont voici la teneur :

Ottawa, 16 avril 1876.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous déclarer que le 12 courant, j'ai reçu avis de M. *Laurier*, un membre de cette Chambre, qu'il avait l'intention de déclarer de son siège en Chambre, que des sociétés commerciales dont j'étais membre, avaient passé des contrats ou marchés avec le gouvernement ou quelques-uns de ses officiers pour fourniture de bois de sciage, laquelle déclaration l'honorable membre a faite dans la Chambre, le 14 courant,—et la question fut en conséquence déferée au comité des privilèges et élections.

Jusqu'au moment où cette communication m'a été faite je ne savais pas que les transactions y mentionnées avaient eu lieu, et je n'y ai jamais participé personnellement, en tout ou en partie.

Après information, je me suis assuré que la société commerciale *T. W. Currier et Cie.*, dont j'étais à cette époque un membre (quoique non actif), reçut le 21 mai 1874, un ordre des directeurs des pénitenciers pour des marchandises destinées au pénitencier de *St. Vincent de Paul*, pour un montant de \$4,717.10, qui furent livrées en juin 1874, et payées en juillet 1874. Je constate aussi que la société de *Batson et Currier*, dont je suis membre, a rempli divers petits ordres pour du bois de sciage destiné à la bibliothèque du Parlement, entre janvier 1874 et septembre 1877, pour un montant total de \$357, mais dans chaque cas, sans ma connaissance personnelle.

Etant informé que je puis par ces transactions avoir involontairement rendu mon siège vacant dans la dite Chambre des Communes, en vertu des dispositions de l'Acte de l'Indépendance du Parlement, je sens qu'il est de mon devoir de vous donner connaissance de ces faits pour l'information de la Chambre, et de mettre ma démission entre vos mains.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé), J. M. CURRIER.

M. *Currier* fait de plus une déclaration verbale qu'il donne sa démission comme député, et alors il se retire.

Sur motion de M. *Barthe*, secondé par M. *White (Renfrew)*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous rapports que la compagnie d'assurance la Royale Canadienne a pu faire, avec copie de tout ordre enjoignant à la dite compagnie de faire tels rapports, le tout en conformité du chapitre 99, 36 *Victoria*, section 16, et le chapitre 48, 31 *Victoria*;—aussi, copie de tous rapports concernant les affaires faites pour la dite compagnie d'assurance la Royale Canadienne aux *Etats-Unis d'Amérique*, le tout en conformité du chapitre 48, 31 *Victoria*, des Statuts du *Canada*, et les formules B et C des dits Statuts.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *De St. George*, secondé par M. *Laurier*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie d'un ordre en Conseil du 5 mars 1877, approuvant un règlement des commissaires du havre de *Montréal* relativement au tarif du pilotage entre *Québec* et *Montréal*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ce ix des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Cheval*, secondé par M. *Bernier*,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, un état montrant la somme payée par le bateau à vapeur *Chambly*, et par le bateau à vapeur *Cultivateur*, à l'écluse de *St. Ours*, sur la rivière *Chambly*, pendant la saison de 1875.

Sur motion de M. *McCarthy*, secondé par M. *Rochester*,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, un état du nombre de milles explorés et des dépenses d'exploration sur le chemin de fer du *Pacifique*, comme suit :

1. Le nombre total des milles explorés, en faisant la distinction entre les différentes espèces d'exploration, relativement au tracé, à la localisation, les explorations préliminaires, etc.

2. Combien de milles d'explorations préliminaires, relativement au tracé et à la localisation, ont été faits sur chacune des sections suivantes :

10. Depuis la vallée de l'*Ottawa* jusqu'à l'endroit où la ligne principale ou les différentes lignes touchent à cette partie de la ligne principale de la *Baie du Tonnerre*, à la *Rivière-Rouge*.

20. De *Prince Arthur's Landing* à la *Rivière-Rouge*.

30. De la *Rivière-Rouge* à *Tête Jaune Cache*.

40. De *Tête Jaune Cache* à la côte du *Pacifique*.

50. Toutes les explorations faites sur l'île de *Vancouver*.

3. Le coût de chacune de ces espèces d'exploration entre chacun de ces endroits.

M. *McCallum* propose, secondé par M. *Wallace (Norfolk)*, qu'il soit mis devant cette Chambre une copie de tous les rapports, mémoires ou registres faits par le comptable qui a assisté à l'enquête faite par la commission royale sur les affaires de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*.

Et des débats s'ensuivant,

M. *McCarthy* propose, secondé par M. *Hagar*, et la motion étant mise aux voix, que les débats soient ajournés, la Chambre se divise, et la question est résolue négativement.

Alors, la motion étant mise aux voix, qu'il soit mis devant cette Chambre une copie de tous les rapports, mémoires ou registres faits par le comptable qui a assisté à l'enquête faite par la commission royale sur les affaires de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, la Chambre se divise ; la question est résolue négativement.

Sur motion de M. *Bertram*, secondé par M. *Biggar*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant un état de tous les mesurages mensuels et des estimations des différentes espèces d'ouvrages faits sur la section 16 du chemin de fer Intercolonial, durant le contrat de MM. *King* et *Gough*, et subséquentement durant le contrat de *J. C. Gough*, montrant les quantités actuelles et espèces de l'ouvrage fait et rapporté, les montants portés pour ces travaux au cahier des charges pour chaque mois par l'ingénieur de division en charge, et le montant pour chaque mois respectivement, certifié par l'ingénieur en chef du chemin de fer, ou payé ou certifié par les commissaires du chemin de fer et payé aux entrepreneurs ou à l'entrepreneur ou à leurs agents ; des montants payés par le gouvernement ou de sa part ou de ses agents au compte ou en liquidation de ce qui était dû par *King* et *Gough* ou *J. C. Gough* sur le contrat de la section No. 16 ; à qui ils ont été payés, sous l'autorité de qui, et la nature et l'étendue de l'ouvrage fait après que le gouvernement eût ôté le contrat à *J. C. Gough* ; de la quantité de l'ouvrage fait par le gouvernement ou ses agents après que le contrat eût été ôté à *J. C. Gough*, montrant les estimations mensuelles pour les différentes espèces d'ouvrages faits, les montants payés pour ces ouvrages, et à qui payés ; des superstructures qui n'ont pas été faites dans la maçonnerie de première et de seconde classe, la quantité de maçonnerie employée à paver, et l'étendue de l'ouverture ou du conduit d'eau de chaque superstructure située sur la section, la quantité de blocage fait, de béton employé, la quantité et la longueur des clôtures, les fosses de gardes contre les animaux, construites, avec le coût de chacune.

M. Brouse propose, secondé par M. Burpee (*Sunbury*), qu'il soit résolu que pour la meilleure observance du dimanche, et dans l'intérêt de la morale publique, les bâtiments à vapeur transportant des passagers seront arrêtés dans les canaux, de 6 heures a. m., jusqu'à 9 heures p. m., le dimanche.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. Irving, secondé par M. Wood,

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est opportun de considérer l'opportunité d'établir des dispositions pour assurer plus efficacement l'exécution par les compagnies de chemin de fer, de la loi qui requiert l'égalité dans l'administration du trafic et l'imposition de droits et de péages, et plus spécialement l'exécution des dispositions de la sous-section 2, de la section 48 et de la section 12, de l'acte des chemins de fer de 1868, et pour donner à la Cour d'Echiquier du *Canada* les pouvoirs nécessaires pour mettre en force les dites lois et dispositions.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Wood fait rapport de la résolution en conséquence, et laquelle est lue comme suit :

Résolu :—Qu'il est opportun de considérer l'opportunité d'établir des dispositions pour assurer plus efficacement l'exécution par les compagnies de chemin de fer, de la loi qui requiert l'égalité dans l'administration du trafic et l'imposition de droits et de péages, et plus spécialement l'exécution des dispositions de la sous-section 2, de la section 48 et de la section 12, de l'acte des chemins de fer de 1868, et pour donner à la cour d'Echiquier du *Canada* les pouvoirs nécessaires pour mettre en force les dites lois et dispositions.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, que M. Irving ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir plus efficacement à l'exécution par les compagnies du chemin de fer de la loi qui requiert l'égalité dans l'administration du trafic et l'imposition de droits et de péages.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Rymal, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné la pétition de *Donald A. Smith* et *William A. Thomson*, demandant certains amendements à l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer de la jonction de *Manitoba*, et constate qu'aucun avis n'a été donné ; mais comme aucuns droits privés ne peuvent être affectés, il recommande la suspension de la règle.

Ordonné, que M. Thompson (*Haldimand*) ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la jonction de *Manitoba*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Blanchet, secondé par M. Jetté,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la requête des commissaires du havre de *Québec*, demandant la garantie du gouvernement pour une somme additionnelle de \$250,000.00 pour compléter les améliorations du susdit havre de *Québec*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. *Blanchet* propose, secondé par M. *Masson*, qu'il soit mis devant cette Chambre un état des soumissions, adressées aux commissaires du havre de *Québec*, pour les travaux projetés dans la rivière *St. Charles*, le dit état comprenant les premières soumissions, les soumissions supplémentaires, les noms des soumissionnaires et de leurs cautions, et le nom de la personne ou compagnie qui a obtenu le contrat, avec les noms de ses cautions; et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Barthe*, secondé par M. *White (Renfrew)*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toutes requêtes, correspondances et ordres en Conseil, relatifs aux plaintes portées contre l'administration du bureau du havre de *Montréal*, pour ce qui concerne la ville de *Sorel* et les travaux de creusage dans le lac *St. Pierre*; aussi copie de tout document transmis au gouvernement concernant la mauvaise administration des travaux susdits, la destitution arbitraire des nommés *Pierre Côté* et *Pierre Charbonneau* et de tout autre employé; ainsi que copie de toute correspondance et document relatifs à la destitution du capitaine *Chs. Armstrong*, en même temps que copie de tout document concernant la nomination de MM. *McCarthy* et *McKenzie* et de tout autre employé à *Sorel*, relatifs aux travaux du havre, lesquels documents et ceux ci-dessous mentionnés doivent se trouver dans le bureau du havre à *Montréal* et dont le gouvernement a droit d'avoir communication, en autant qu'il fournit chaque année une très-forte somme des deniers publics pour l'accomplissement de ces travaux; aussi, copie de tout rapport fait par M. *John McCarthy* ou tout autre employé du havre de *Montréal*, à *Sorel*, expliquant pourquoi le salaire des journaliers et de plusieurs autres employés au mois ou à l'année, a été diminué, pendant que celui du susdit M. *John McCarthy* a été élevé de \$600 qu'avait son prédécesseur, M. *Pierre Côté*, à \$2,000; aussi, copie de tout contrat concernant le louage des quais, terrains, boutiques, etc., de MM. *John* et *Daniel McCarthy*, soit avec le gouvernement ou le bureau du havre de *Montréal*; aussi, copie de toutes instructions données par le bureau du havre de *Montréal*, définissant les devoirs des susdits employés, MM. *McCarthy* et *McKenzie*, ou de tout autre employé supérieur, dans l'accomplissement des dits travaux; aussi, copie de toutes soumissions qui ont été données au public, soit pour réparation des cure-moles, construction de bâtiments, réparations ou construction d'engins, machines et bouilloires, achat de bois et de charbon, ou tout autre contrat généralement; aussi, les noms et la résidence de ceux qui ont obtenu ces contrats et ouvrages généralement, avec ou sans soumissions, mentionnant les montants de chaque tel contrat; aussi, les montants payés depuis mil huit cent soixante-quinze, soit par contrat ou autrement, pour l'achat de provisions, pain, viande, épiceries, etc., pour la nourriture et l'entretien des hommes employés aux susdits travaux, et à qui payés.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. *Stephenson* propose, secondé par M. *Gibbs (Ontario D. S.)*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant copies de la correspondance avec le département de la Marine et des Pêcheries ou tout autre département relativement à la mise d'un bateau de sauvetage au service du public, aux phares et quais du havre de refuge à *Rondeau* et dans le voisinage.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Mitchell*, secondé par M. *Masson*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, tous rapports

au Conseil par le ministre de la Marine et des Pêcheries relativement à la pêche du bar et du gasparreau dans les rivières *Napan* et *Noire*, *Miramichi*, et sur les rivages dans le voisinage, ainsi que les ordres en Conseil passés à ce sujet depuis le 1er janvier 1874, avec les rapports faits par les surveillants et l'inspecteur des pêcheries y relatifs, et les lettres et correspondances échangées avec le département à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par *M. Tupper*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la production des ordres en Conseil relatifs à la création de l'emploi de maître de havre à *Port Colborne* et à la nomination de *Charles H. Carter* à cet emploi, et toute la correspondance avec le surintendant du canal et autres personnes, au sujet de cette nomination, avec une copie des règlements pour l'administration et la protection des canaux et havres.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Plumb*, secondé par *M. Domville*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant un état mentionnant la quantité de fer acheté par aucun des départements du gouvernement pour autre chose que les chemins de fer, les personnes de qui ce fer a été acheté, les prix payés, s'il a été acheté par soumissions au autrement, et les fins pour lesquelles il était requis.

Sur motion de *M. Domville*, secondé par *M. Plumb*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies des ordres en Conseil nommant des officiers de l'état-major de la milice depuis le 1er janvier 1875, tous les rapports faits par le major-général commandant, et toutes lettres et papiers relatifs à la nomination et à la destitution d'officiers de l'état-major de la milice depuis le 1er janvier 1875.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Cimon*, secondé par *M. Langevin*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant 1o. copies de toutes correspondances relativement à la nomination de *Benjamin Lagacé* comme maître de poste de *Jonquière*, dans le comté de *Chicoutimi*; 2o. copies des dernières soumissions pour le transport de la malle entre *Chicoutimi* et *Jonquière*; 3o. rapport montrant à qui le contrat pour le dit transport de la malle a été accordé.

M. Cameron propose, secondé par *M. Domville*, qu'il soit envoyé un message au Sénat demandant à cet honorable corps de transmettre, pour l'information de cette Chambre, une copie du rapport fait par un comité spécial de cette honorable Chambre durant la session de 1875, au sujet de la construction d'estacades, de quais, et autres travaux sur la rivière *Gatineau*; et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. Bowell propose, secondé par *M. Cameron*, qu'il soit permis à l'honorable *Richard John Cartwright* de s'absenter pour qu'il puisse être présent aux assises qui se tiennent en ce moment dans la ville de *Cobourg*, pour les comtés-unis de *Northumberland* et de *Durham, Ontario*, en obéissance à l'ordre de témoignage qui lui a été signifié, pour donner son témoignage dans la cause de la Reine, dans la poursuite de l'honora-

ble *John Simpson* contre *James A. Wilkinson*; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue négativement.

Sur motion de *M. Rochester*, secondé par *M. White (Renfrew)*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un rapport relativement à l'argent payé à *Carpenter* et Cie., avec les ordres en conseil recommandant tel paiement à-compte de la subvention en faveur du chemin *Dawson*, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mars 1877.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Rochester*, secondé par *M. White (Renfrew)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, demandant copies des bordereaux de paie des départements pour les mois d'octobre et de novembre 1873 et de mars 1877.

Sur motion de *M. Bowell*, secondé par *M. Macdonald (Cap-Breton)*,²

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé au greffier de la Chambre pour qu'il mette devant la Chambre un état indiquant l'âge, les noms, les salaires actuels et la durée du service de chaque officier et employé permanent dans son département; aussi, l'âge, les noms et les salaires ou la paie quotidienne, avec la date de l'emploi et la date à laquelle a commencé le paiement des employés pour la session ou additionnels actuellement au service de la Chambre des Communes; aussi, un état par le sergent-d'armes indiquant l'âge, les noms, les salaires, la paie quotidienne et la durée du service des messagers de son département, employés permanemment ou autrement.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 17 Avril 1877.

PRIÈRES :

M. l'Orateur informe la Chambre qu'une vacance étant survenue dans la représentation par la démission de *J. M. Currier*, écuyer, membre pour la division électorale de la Cité d'*Ottawa*, il a, conformément à l'acte 31 *Victoria*, chapitre 25, section 12 adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour la dite division électorale.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par *M. Cauchon*, la pétition de la chambre de commerce de la Cité de *Québec*.

Par *M. Fréchette*, la pétition de la chambre de commerce de la Cité de *Lévis*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *W. Withall*, président de la compagnie de bâtiments à vapeur des ports du Golfe, et autres, propriétaires de bateaux à vapeur, de la Cité de *Québec*; demandant que le bill maintenant devant le Parlement, pour amender les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de *Québec*, et l'acte du Pilotage de 1873, ne deviennent pas loi; et de *John A. Wilkinson*, de la ville de *Bowmanville*, province d'*Ontario*, éditeur, demandant que permission soit accordée à l'honorable *Richard John Cartwright*, de comparaître et de donner son témoignage dans la poursuite au criminel intentée par l'honorable *John Simpson* contre le dit *John A. Wilkinon*, qui doit avoir lieu le 17 avril courant, devant la Cour, à *Cobourg, Ontario*.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 12 mars 1877, demandant copies de tous ordres en Conseil rendus, et de tous contrats passés durant l'année 1876, relativement au creusement du canal *St. Pierre*. (*Documents de la session, No. 158*).

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 26 mars 1877, demandant copies des instructions données à M. *Kingsford*, du département des Travaux Publics; copies des rapports et correspondances se rattachant aux travaux de réparation et autres faits aux brises-lames de l'*Islet, Rivière-Ouelle, Rivière-du-Loup* et *Rimouski*, sur la rive sud du *St. Laurent*, province de *Québec*; et aussi, un état indiquant les montants dépensés pour tels travaux ou réparations sur chacun de ces brises-lames. (*Documents de la session, No. 159*).

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 2 avril 1877, demandant la production des pétitions, documents et correspondances échangés avec le gouvernement ou aucun de ses départements par les habitants du comté de *Northumberland*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, relativement à la nécessité d'un brise-lames pour la protection des pêcheries du côté est de la pointe *Escuminac*. (*Documents de la session, No. 160*).

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant un état de la quantité de rails de fer enlevés des chemins de fer du gouvernement, indiquant les compagnies de chemins de fer auxquelles ils ont été prêtés, la date de ces prêts, les comtés et districts à travers lesquels ces chemins de fer passent, les conditions auxquelles ces prêts ont été faits, la nature des sûretés données par chaque compagnie pour assurer la remise de ces rails, les noms des directeurs des compagnies respectivement auxquels ces rails ont été prêtés, ainsi que la correspondance entre le gouvernement et toute compagnie ou tout individu qui a demandé ces prêts. (*Documents de la session, No. 161*).

Et aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 5 mars 1877, demandant la production d'un état concernant le nombre des employés résidant sur le chemin de fer Intercolonial, dans le comté de *Northumberland*, la date de leur nomination, l'époque de leur installation ou de leur entrée en charge, la nationalité de ces différents employés, et le nombre de ceux qui, à l'époque de leur nomination, étaient des résidents du comté, ainsi que le montant des gages qu'ils reçoivent respectivement. (*Documents de la session, No. 25*).

Sur motion de M. *Laflamme*, secondé par M. *Cartwright*,
Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général pour examiner la résolution suivante:

Qu'il est opportun d'amender l'acte concernant les poids et mesures, 36 *Victoria*, chapitre 47, en abrogeant les sections 5, 26, 27, 30, 34 et 41, et les rétablissant avec certains amendements décrétant:

Que le boisseau impérial ou étalon sera l'unique étalon de mesure pour la vente des matières sèches, à moins qu'il ne soit autrement stipulé.

Que le poids de cent livres sera toujours considéré signifier "un cent," et la tonne deux mille livres, pour ce qui regarde les ventes au poids, les pesages et les droits, à moins qu'il ne soit autrement stipulé, et que les peseurs publics feront toujours usage des mêmes poids.

Que les mêmes règles seront observées relativement aux contrats pour la vente des grains et autres articles mentionnés dans la section 5 du dit acte, que celles en force avant le 1er janvier 1874, et dans ces contrats le boisseau sera considéré comme le poids d'un boisseau de l'article en question, tel que mentionné dans la dite section, et non un boisseau de mesure, à moins qu'il ne soit autrement stipulé.

A chaque vérification de poids et mesures après la première, en vertu de la section 26, la personne les ayant en sa possession ne paiera les frais en entier que lorsqu'ils auront été trouvés incorrects, et dans tout cas elle ne paiera que le quart des frais et dépenses.

Que les personnes nommées dans la section 27, étant fabricants ou marchands de gros de poids et de mesures ou d'instruments de pesages ne seront pas passibles de la

pénalité y mentionnée pour offrir simplement en vente des poids, mesures ou instruments de pesages non inspectés, et ne seront passibles de la dite pénalité que s'ils les vendent sans les avoir fait inspecter et étamper; mais que les autres commerçants ayant en leur possession tels poids et mesures ou instruments de pesages non inspectés ou en faisant usage, seront sujets à la confiscation d'iceux et à la pénalité.

Quiconque n'étant pas manufacturier ou marchand de gros de poids, mesures et instruments de pesages, qui refuse de produire ou de soumettre à l'inspection aucun d'iceux, ou qui, étant manufacturier ou marchand de gros, refuse, quand il en est requis, de soumettre à l'inspection aucun de ces articles en sa possession, encourra la pénalité mentionnée dans la section 30.

Que les pénalités et confiscations encourues sous cet acte peuvent être recouvées devant aucun tribunal compétent, comme de la manière pourvue par la section 34, par poursuites intentées par l'officier qu'il appartient, et que les personnes ayant à se plaindre de l'usage de faux poids, mesures et instruments de pesages, peuvent recouvrer les frais.

Que la section 41 soit amendée de manière à permettre aux officiers nommés en vertu de cet acte d'ajuster des poids, mesures et instruments de pesages, moyennant compensation.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu,

M. *Cartwright* propose, secondé par M. *Coffin*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. *Farrow* propose, comme amendement, secondé par M. *Wallace (Norfolk)*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "par une réponse à une adresse de cette honorable Chambre, du 21 février, 1877, datée le 8ème jour de mars 1877, pour copies de tous ordres en Conseil qui ont été passés relativement au havre de *Goderich* en 1874, avec une copie de l'avis ou de l'annonce demandant des soumissions pour ces travaux, les soumissions reçues en réponse, et toute la correspondance et les rapports y relatifs, avec le contrat fait pour l'exécution de ces travaux, il appert que seize soumissions en tout furent faites pour l'exécution de cet ouvrage, variant en moyenne de \$182,630 à \$301,185. Les quatre soumissions les plus basses étant comme suit :

<i>John S. Tolton Walkerton</i>	\$182,630
<i>Geo. Neilson, Belleville</i>	200,375
<i>W. H. Ellis, Toronto</i>	212,155
<i>Moore, Clendinning et Wilson, Walkerton</i>	212,540

Que le 23 février 1874, un ordre en Conseil fut adopté, exposant le fait que seize soumissions avaient été faites et contenant ce qui suit: "Que *W. H. Ellis*, dont la soumission est la troisième parmi les plus basses, et s'élève, après avoir été calculée en détail, à \$212,155, paraît être en état d'exécuter le dit ouvrage d'une manière satisfaisante, et que ses cautions paraissent être bonnes et solvables, et recommandant que la soumission de M. *Ellis* fût acceptée, et que pour la due exécution de son contrat, il soit requis des garanties satisfaisantes, soit par hypothèque sur bien-fonds ou dépôt d'argent, valeurs publiques ou municipales ou effets de banque au taux de cinq par cent sur le gros montant de son contrat."

Que quatre jours plus tard, le 27 février, sans qu'aucune information relativement au dit *Ellis* eût été fournie, ainsi qu'il appert du rapport ou réponse au département, un télégramme conçu dans les termes suivants fut adressé par M. *Braun*, secrétaire du département des Travaux Publics, à M.M. *Moore, Clendinning et Wilson*, savoir:

"Votre soumission pour les ouvrages du havre de *Goderich* est au nombre des plus basses, êtes-vous prêts à déposer 5 pour cent du montant du contrat et vos cautions ont-elles des moyens et des propriétés considérables," auquel télégramme *Moore et Cie.*, répondirent le 28 février comme suit:

"Prêts à faire le dépôt et à entreprendre les travaux du havre de *Goderich*, pouvons donner satisfaction relativement à la valeur des cautions."

Que le mars, un ordre en conseil fut adopté, d'après un mémoire du ministre des Travaux Publics du 5 mars, exposant : " Que M. *Ellis* a quitté le pays, et recommandant que la soumission la plus basse venant après, celle de MM. *David Moore* et Cie., dont la soumission après avoir été calculée en détail s'élevait à \$212,540, fût acceptée."

Que le 20 mars 1874, une lettre fut adressée à J. Y. *Elwood*, écuier, de *Goderich*, lui donnant instruction d'examiner les titres et d'établir la valeur des propriétés offertes par MM. *David Moore* et Cie., en garantie, et de dire combien elles rapporteraient si elles étaient vendues par le shérif.

Que le 28 mars, le dit *Elwood* rapporta au département des Travaux Publics, que la propriété offerte valait \$5,000 à \$5,500, moins une hypothèque de \$1,400 dont elle était grevée.

Que d'un état soumis par d'autres évaluateurs nommés par le gouvernement en juin 1874, il appert que des propriétés estimées à \$11,800, moins \$3,400 de charges, furent acceptées, la garantie ayant été fixée à \$7,500, par conséquent \$3,127 de moins que les 5 pour cent sur le montant du contrat.

Que le 16 février 1877, après avis donné de l'intention de proposer une motion pour la production des papiers, une lettre fut adressée par M. *Page* à M. *Mackenzie*, ministre des Travaux Publics, en réponse à une question, lui donnant la raison pour laquelle la soumission de *John S. Tolton* n'avait pas été acceptée, cette raison étant que la soumission de *John S. Tolton* avait été considérée dans le temps si basse, que des démarches avaient été faites pour s'assurer s'il avait l'expérience de ces travaux, mais on n'avait pu se procurer aucun renseignement à son sujet, et qu'il serait imprudent de lui confier l'exécution de semblables travaux, vu que probablement le résultat serait dommageable au gouvernement et ruineux pour lui-même. Mais il n'appert pas qu'il y ait eu aucune correspondance relativement au dit *John S. Tolton*, ou qu'il ait été question de lui ou de la raison pour laquelle on n'avait pas tenu compte de sa soumission, lorsque le contrat fut donné.

Que le 22 février 1877, l'hon. *E. Blake* adressa une note à l'honorable *A. Mackenzie* demandant qu'une lettre écrite par lui, le 2 janvier 1874, fût incluse parmi les papiers, laquelle lettre était ainsi conçue :

Toronto, 2 janvier 1874.

" MON CHER *Mackenzie*,

" *David Moore*, de *Walkerton*, me demande de vous informer qu'il est à la veille de soumissionner pour les travaux de *Goderich*, et je me rends à son désir. J'ai dit à mon ami *Moore* qu'une introduction n'était pas nécessaire, vu que vous donneriez le contrat avec justice, sans égard aux personnes.

" Votre dévoué,

" (Signé), EDWARD BLAKE."

Que malgré la déclaration contenue dans la lettre de M. *Page* à M. *Mackenzie*, il appert d'une déclaration faite par un honorable membre, de son siège dans cette Chambre, que l'honorable ministre des Travaux Publics avait obtenu des renseignements au sujet du dit *John S. Tolton*, le télégramme suivant lui ayant été adressé par M. *David Stirton*, alors membre de cette honorable Chambre :

" GUELPH, 4 janvier 1874.

" A l'honorable *Alex. Mackenzie*,

" Ministre des Travaux Publics,

" *Ottawa*.

" J'apprends que *John S. Tolton*, de *Walkerton*, a soumissionné pour les travaux du havre de *Goderich*. M. *Tolton* est un homme tout-à-fait pratique, honnête et de confiance, ayant les moyens et la capacité nécessaires pour exécuter des travaux publics. Les cautions offertes sont des personnes sûres et solvables.

" (Signé) D. STIRTON."

Qu'il appert que la soumission de *John S. Tolton* a été ignorée sans raison, et que le pays a perdu la somme de \$29,525.

Que dans l'opinion de cette Chambre, le gouvernement en accordant ainsi ce contrat, mérite d'être censuré pour avoir violé les principes d'après lesquels les contrats sont donnés et cause une perte sérieuse au pays.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gibbs (Ontario N.),</i>	<i>Masson,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gibbs (Ontario S.),</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gil,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>Little,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wright (Pontiac)--62.</i>
<i>Domville,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Church,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Power,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Cunningham,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Richard,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bertram,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Ross (Prince Edouard),</i>
<i>Blain,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Seriver,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Brown,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Workman.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Biginbotham,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Young.—103.</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pettes,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme en conséquence, de nouveau, en le dit comité.

(En comité).

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les améliorations des brises-lames et jetées, *Québec*, et être distribuée comme suit: bas du fleuve, réparation de brise-lames, \$20,000; jetée de *St. Jean Port-Joli* (la municipalité contribuant une somme égale) \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brises-lames, *Nouveau-Brunswick*, et être distribuée comme suit: havre de *St. Jean*, \$80,000; *Clifton*, comté de *Gloucester* (la localité contribuant une part égale), \$9,000; *Grande-Anse*, comté de *Gloucester*, \$1,000; brise-lames de *Shippegan*, comté de *Gloucester*, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames, *Nouvelles-Ecosse*, et être distribuée comme suit: *Antigonish*, comté d'*Antigonish*, \$5,000; anse *MacNair*, *Antigonish*, \$5,000; *Pointe Blanche*, comté de *Queen*, \$3,500; baie *Jordan*, comté de *Shelburne*, \$2,000; anse *Meteghan*, comté de *Digby*, \$3,000; anse *Belliveau*, \$3,000; réparations en général, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames, *Ile du Prince-Edouard*, et être distribuée comme suit: baie *Colville (Souris)*, \$20,000; brise-lames de *Malpeque*, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des dragueurs et être distribuée comme suit: dragueurs, \$22,090; dragage \$92,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de divers travaux pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'explorations et inspections, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'arbitrages et décisions arbitrales, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparations des vapeurs "*Napoléon III*," "*Newfield*," "*Druid*," "*Glendon*" et "*Sir James Douglas*," pour l'année finissant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre *Halifax* et *St. Jean* via *Yarmouth*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur sur les lacs *Huron* et *Supérieur*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour service à la vapeur entre *San Francisco* et *Victoria*, *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur avec les Iles de la *Madeleine*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour service d'hiver à la vapeur entre l'île du *Prince-Edouard* et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre la *Nouvelle-Ecosse* et *St. Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre l'île du *Grand Manan, N.-B.*, et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour pourvoir à l'examen des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat de canots et d'appareils de sauvetage et les récompenses pour sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour pourvoir aux enquêtes sur les naufrages et les accidents et pour réunir des informations relatives aux désastres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses relatives à l'enregistrement et à la classification des navires en Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade de *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade de *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'enlèvement d'obstacles dans les rivières navigables, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-un dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et allocations des gardiens de phares, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit;

Mercredi, 18 avril 1877.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-trois mille deux cent soixante et trois dollars soit accordé à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparations des phares, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achèvement et la construction de phares et sifflets d'alarme, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinq mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et déboursés des gardes-pêche et des gardiens et être distribuée comme suit: *Ontario*, \$11,600; *Québec*, \$11,500; *Nouvelle-Ecosse*, y compris l'inspecteur et commis, \$14,400; *Nouveau-Brunswick*, y compris l'inspecteur et commis, \$10,130; *Île du Prince-Edouard*, \$1,740; *Manitoba*, \$200; *Colombie-Britannique*, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparations du vapeur employé à la protection des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des établissements de pisciculture, passes-migra-toires et bancs d'huîtres, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'observatoire, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'observatoire, *Toronto*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'observatoire, *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'observatoire, *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cents cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'observatoire, *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de cette Chambre aujourd'hui.

M. *Young* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à la prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du bureau des Postes, 1875," sans amendements.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé ; " Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'*Albert*," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'*Albert*," et lequel est lu et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu la lettre suivante de *James Norris*, écuier, député pour le district électoral de *Lincoln*, résignant son siège en cette Chambre :

OTTAWA, 17 avril, 1877.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

MONSIEUR,—Il y a douze ans, plusieurs propriétaires de bateaux-à-vapeur, au nombre desquels j'étais, établirent une ligne de steamers sur les lacs, sous le nom de la Ligne des Marchands, chaque propriétaire gardant la propriété de ses propres bâtiments.

En 1874, une compagnie incorporée appelée la Compagnie de Navigation des Lacs et du Fleuve mit ses bâtiments dans la ligne et elle prit le nom de la Compagnie des Lacs et du Fleuve des Marchands. Les agents de la ligne à *Montréal* étaient MM. *Geo. E. Jukes* et Cie.

Dans l'hiver de 1875, MM. *Cooper, Fairman et Cie.*, de *Montréal*, ainsi que plusieurs autres personnes demandèrent à la Ligne des Marchands ses taux pour le transport à leur compte de rails d'acier au lac *Supérieur*, en disant qu'ils avaient soumissionné ou étaient sur le point de le faire auprès du gouvernement pour le contrat. Le taux de cinq dollars par tonne leur fut mentionné comme le prix auquel la ligne transporterait les rails, sujet à certains frais en sus. Le 12 mai 1875, MM. *Jakes et Cie.*, firent en faveur de la ligne un marché avec MM. *Cooper, Fairman et Cie.*, (qui représenteront que leur propre soumission à \$6.20 avait été acceptée par le gouvernement) pour transporter les rails au taux auparavant mentionné de cinq dollars par tonne sujet à certains frais en sus.

Il appert maintenant que MM. *Cooper, Fairman et Cie.*, représentèrent au gouvernement qu'ils agissaient pour la ligne des Marchands. Ils n'étaient autorisés ni par moi ni par personne autre, autant que je puis savoir, à faire telle représentation. Ils n'avaient jamais été en aucune manière agents de la ligne.

Immédiatement après le marché avec M. *Cooper, Fairman et Cie.*, du 12 mai, le transport des rails commença en vertu de ce marché, et il paraît qu'après la livraison de plusieurs cargaisons, le secrétaire de la compagnie incorporée, M. *Charles J. Hope*, s'adressa à *Cooper, Fairman et Cie.*, pour paiement du fret dû à la compagnie, et n'obtenant pas un règlement, écrivit une lettre au secrétaire des Travaux Publics, le 22 juin 1875.

Cette lettre fut écrite hors de ma connaissance, et la déclaration contenue dans cette lettre, qu'une soumission faite par MM. *Jakes et Cie.*, en ma faveur et pour d'autres, avait été acceptée, est inexacte.

Quelque temps après, je fus informé que pour permettre à la ligne d'obtenir le fret qui lui était dû par *Cooper, Fairman et Cie.*, il fut nécessaire de donner à ceux-ci une procuration pour retirer l'argent du gouvernement, et le document du 23 juillet 1875, rédigé pour cette fin, me fut présentée pour que j'y misse ma signature.

Je le signai sous cette impression sans le lire, considérant que c'était une simple formalité, et sans m'imaginer que par là je donnais apparemment une autorisation de faire un contrat en ma faveur avec la couronne.

Toute l'affaire fut faite en vertu et en conséquence du marché de *Jakes et Cie.*, avec *Cooper, Fairman et Cie.* Je n'ai jamais eu l'intention de faire et je n'ai jamais supposé que je ferais un contrat avec la couronne ou avec aucunes personnes autres que *Cooper, Fairman et Cie.*

Je suis aujourd'hui informé que je puis par ces transactions avoir inintentionnellement rendu mon siège vacant dans la Chambre des Communes en vertu des dispositions de l'Acte de l'indépendance du Parlement, et sens qu'il est de mon devoir de vous donner connaissance de ces faits pour l'information de la Chambre et de me démettre de mon mandat de député, et en conséquence,

Je, *James Norris*, de la cité de *Ste. Catherine*, dans la province d'*Ontario*, propriétaire de bâtiments, dûment élu membre de la dite Chambre des Communes, pour la division électorale du comté de *Lincoln*, fait connaître par les présentes mon intention de donner ma démission et de fait la donne.

En fait de quoi mon seing et sceau, ce 17 avril 1877.

JAMES NORRIS.

Témoins :

G. CASALT, }
THOS. OLIVER, }

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 2 avril 1877, demandant la production des lettres, télégrammes, comptes et autres papiers échangés entre *Robert Moffat*, de *Dalhousie, N. B.*, et le gouvernement du *Canada* ou aucun de ses membres ou officiers, relativement au transport de cargaisons de rails et autres matériaux de chemins de fer des bâtiments "*Colonist*," "*Bessie Parker*" et "*Stabstadt*," qui sont arrivés au port de *Dalhousie* dans l'été de 1875; aussi, correspondances avec les maîtres des dits

bâtimens relativement aux dits matériaux, et plus spécialement la correspondance entre *Peter Grant*, ingénieur de district du chemin de fer Intercolonial et le dit *Robert Moffat*; aussi, copies des chartes-parties en vertu desquelles les dits bâtimens ont transporté les dites cargaisons; aussi, copies de tous contrats ou arrangements pour le transport et la livraison des cargaisons des dits bâtimens du port de livraison à *Dalhousie de Campbellton*. (*Documents de la session, No. 162.*)

M. Blake, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à une adresse à Son Excellence, datée 22 avril 1872, demandant un état de toutes les sommes d'argent réclamées et reçues par le département de la Justice, ou le député de ce département ou par aucun officier ou employé d'icelui; sous forme de frais ou d'argent périmés relativement à des terres de l'ordonnance vendues par autorité de justice, avec les dates et les items, depuis la Confédération jusqu'à présent. (*Documents de la session, No. 163.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de *Manitoba*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, et les 49e et 60e règles de cette Chambre sont suspendues au sujet de ce bill.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et vingt minutes mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 18 avril 1877.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'une vacance étant survenue dans la représentation par suite de la démission de *James Norris*, membre pour la division électorale de *Lincoln*, il a, conformément à l'acte 37 *Victoria*, chapitre 25, section 8, adressé son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie l'enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour la dite division électorale.

M. Huntington, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 28 mars 1877, demandant un état montrant le nombre total de journaux et feuilles périodiques, dans chaque comté et cité du *Canada*, qui ont payé le port sur les journaux expédiés du "bureau de publication," avec le revenu entier obtenu durant l'année dernière, l'état devant être fait de la même manière que celui produit à la dernière session. (*Documents de la session, No. 166.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation pour les observations météorologiques, y compris les instrumens et le coût des dépêches signalant les tempêtes, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'exploration géologiques, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et des émigrants, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine, et être distribuée comme suit : hôpital général, *Montréal*, \$3,000; autres ports de *Québec*, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et être distribuée comme suit : hôpital *Ste. Catherine, Ontario*, \$500; hôpital de *Kingston*, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine, et être distribuée comme suit : hôpital général, *Halifax*, \$3,500; autres ports de la *Nouvelle-Ecosse*, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et être distribuée comme suit : hôpital *St. Jean*, \$4,000; autres ports du *Nouveau-Brunswick*, \$7,750, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine dans les ports de la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine des ports de l'île du *Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des marins infirmes et naufragés et être distribuée comme suit : province de *Québec*, \$1,000; province de la *Nouvelle-Ecosse*, \$2,000; province du *Nouveau-Brunswick*, \$1,000; province de la *Colombie-Britannique*, \$1,000; province de l'île du *Prince-Edouard*, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour rembourser la Chambre de Commerce de *Londres* des frais qu'elle a encourus pour des naufragés et marins dénués de ressources, du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inspection des bateaux à vapeur et être distribuée comme suit : président des inspecteurs, \$1,800; vice-président, \$1,400; inspecteur, division de *Toronto*, \$1,200; inspecteur, division des *Trois-Rivières*, \$1,000; inspecteur, division de *Québec*, \$1,000; inspecteur, division d'*Ontario Est*, \$1,000; inspecteur, division de *Montréal*, \$1,200; inspecteur, division de la *Colombie-Britannique*, \$750; frais de route du président et dépenses se rattachant au bureau de l'inspecteur des bateaux-à-vapeur, \$1,100; commis du bureau de l'inspection, \$300; frais de route de l'inspecteur du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse* et dépenses contingentes du bureau, \$825; frais de route de l'inspecteur pour la division de *Toronto*, et dépenses contingentes du bureau, \$430; frais de route de l'inspecteur, *Trois-Rivières*, \$125; frais de route de l'inspecteur, *Québec*, \$210; frais de route de l'inspecteur, *Ontario Est*, \$260; frais de route de l'inspecteur, *Montréal*, \$250; salaire et frais de route de l'inspecteur, *Manitoba*, \$200; pour l'achat d'instruments et manomètres, \$210; pour frais de route de l'inspecteur, *Colombie-Britannique*, \$750; gravure et impression de certificats de mécaniciens et impression en français de l'acte d'inspection des bateaux-à-vapeur, \$640, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'inspection des compagnies d'assurance, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation aux Sauvages, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat de couvertures de laine pour les Sauvages âgés et infirmes, *Ontario* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de la *Nouvelle-Ecosse*, secours, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1878.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages du *Nouveau-Brunswick*, secours, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1878.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de l'île du *Prince-Edouard*, secours, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1878.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de la *Colombie-Britannique* et être distribuée comme suit : Bureau de la surintendance de *Victoria*, \$13,200 ; bureau de la surintendance de *Fraser*, \$17,000 ; coût estimatif des commissions des terres et arpentages, dans les deux surintendances, \$27,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille deux cent cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages, *Manitoba* en vertu des traités No. 1 et 2, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages, *Manitoba*, en vertu des traités No. 3, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille six cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages, *Manitoba*, en vertu du traité No. 5, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour instruments aratoires, munitions, ficelles, animaux et outils à fournir en vertu des traités ci-dessus mentionnés No. 1 et 2, en rapport avec la surintendance à *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour instruments aratoires, munitions, ficelle, animaux et outils à fournir en vertu du traité ci-dessus mentionné No. 3, en rapport avec la surintendance à *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour instruments aratoires, munitions, ficelle, animaux et outils à fournir en vertu du traité No. 5, en rapport avec la surintendance à *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités ci-dessus, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses du bureau des Sauvages à *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille sept cent quarante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payable aux Sauvages du *Nord-Ouest*, en vertu du traité No. 4, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages du *Nord-Ouest*, en vertu du traité No. 6, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille deux cent trente-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages du *Nord-Ouest*, en vertu des traités No. 4 et 6, (l'année dernière le No. 4 seulement) pour l'année finissant le 30 juin 1878.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités, en vertu des traités No. 4 et 6, (l'année dernière le No. 4 seulement), pour l'année expirant le 30 juin 1878.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses de bureau du territoire du *Nord-Ouest* pour l'année finissant le 30 juin 1878.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses probables se rattachant à de nouveaux traités, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour aide à des écoles de Sauvages à *Ontario*, et *Québec* où le besoin s'en fait le plus sentir, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour augmenter les annuités payables en vertu du traité *Robinson* aux *Chippewas* des lacs *Huron* et *Supérieur*, de 96 centins à \$4 par tête, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du *Canada Gazette*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues devant être faites en vertu d'un ordre en conseil et dont un compte en détail sera mis devant le Parlement durant les premiers quinze jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de commutation au lieu d'une remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'organisation du gouvernement des territoires du *Nord-Ouest* et *Keewatin*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinq mille neuf cent soixante-sept dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes des différents bureaux de douanes et être distribuée comme suit : dans la province d'*Ontario*, \$218,580 ; dans la province de *Québec*, \$202,468 ; dans la province du *Nouveau-Brunswick*, \$92,448 ; dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, \$104,257 ; dans la province de *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest*, \$11,454 ; dans la province de la *Colombie-Britannique*, \$22,174 ; dans la province de l'île du *Prince-Edouard*, \$23,586 ; salaires et frais de route des inspecteurs de ports et frais de route des autres officiers en tournée d'inspection, \$16,000 ; dépenses contingentes du bureau principal, reliure de livres blancs, impressions, papeterie, etc., pour les différents ports d'entrée, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'accise et être distribuée comme suit : Salaires des officiers et inspecteurs de l'accise, \$184,000 ; frais de route, loyers, combustible, papeterie, etc., \$45,000 ; service de surveillance, \$3,000 ; paiement de salaires additionnels à la classe spéciale d'employés de l'accise, \$800 ; pour pourvoir aux additions au service extérieur, \$5,000 ; allocation aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inspection du bois de construction, et être distribuée comme suit : bureau de *Québec*, surintendant, \$2,000 ; sous-surintendant et teneur de livres, \$1,600 ; caissier, \$1,200 ; commis de la spécification, \$1,900 ; messenger, \$400 ; commis de la spécification, savoir : (8 mois), à \$1,000 ; 2, à \$700 ; 4, à \$600 ; 2, à \$500 ; paie des inspecteurs-mesureurs de bois \$57,000 ; dépenses contingentes, \$5,000 ; bureau de *Montréal*, sous-surintendant, \$800 ; teneur de livres et

commis de la spécification, \$1,000; paie des inspecteurs-mesureurs de bois, \$4,000; dépenses contingentes, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour meubles et chauffage de 87 bureaux de poids et mesures, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cent-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour meubles et chauffage de 31 bureaux de gaz, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires des sous-inspecteurs de poids et mesures, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

47. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires des inspecteurs de gaz, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

48. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le loyer de 87 bureaux de poids et mesures, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

49. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le loyer de 31 bureaux de gaz, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

50. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des inspecteurs des poids et mesures et gaz, tel que frais de route, combustible, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1878.

51. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la dépense pour l'achat et la distribution d'échantillons de fleur, de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

52. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses à faire en vertu de l'Acte 37 *Vict.*, ch. 8, (lesquelles sont en grande partie remboursées à l'Etat par les honoraires perçus) pour l'année finissant le 30 juin 1878.

53. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille cent soixante-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires et les dépenses contingentes des officiers préposés aux canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

54. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille deux cent quarante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais pour la perception des droits de glissoirs et d'estacades, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

55. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour réparations et exploitation des travaux publics, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

56. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas un million six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Intercolonial et autres chemins de fer du gouvernement à la *Nouvelle-Ecosse* et au *Nouveau-Brunswick*, chemin de fer Intercolonial, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

57. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

58. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille sept cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne de télégraphe, *Colombie-Britannique* (y compris la subvention), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

59. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne de télégraphe entre l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

60. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire de l'agent de la *Colombie-Britannique* et à ses dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Jedi, 19 avril 1877.

61. *Résolu*, qu'une somme n'excédant point un million sept cent soixante-et-neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Postes et être distribuée comme suit: *Ontario*, \$773,000; *Québec*, \$473,900; *Nouveau-Brunswick*, \$172,300; *Nouvelle-Ecosse*, \$191,600; Ile du *Prince-Edouard*, \$46,000; *Manitoba*, \$24,000; *Colombie-Britannique*, \$79,000; Territoire du *Nord-Ouest*, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de cette Chambre aujourd'hui.

M. *Young* informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à la prochaine séance de cette Chambre aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements:

Bill intitulé: "Acte pour transférer l'administration de certains havres, quais et brise-lames du département des Travaux Publics au département de la Marine et des Pêcheries.

Bill intitulé: "Acte pour abroger certaines dispositions déclarant criminelles les violations de contrat de louage de service personnel et pour pourvoir à la punition des violations de contrat."

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du *Canada*, et pour en changer le nom en celui de compagnie d'assurance dite l'Union du *Canada*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

M. *Smith* (*Westmoreland*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 16 avril 1877, demandant copie d'un ordre en conseil du 5 mars 1876, approuvant un règlement des commissaires du havre de *Montréal*, relativement au tarif du pilotage entre *Québec* et *Montréal*. (*Documents de la Session*, No. 167.)

Et aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 16 février 1877, demandant copies du contrat avec M. *Sewell*, pour construire le steamer *Northern Light*, du rapport de l'inspecteur et agent, des télégrammes et tous autres documents relatifs à la construction de ce navire; aussi, de la correspondance entre le département à *Ottawa* et l'agent à *Charlottetown*, Ile du *Prince-Edouard*, et le nombre de voyages faits jusqu'à date. (*Documents de la session*, No. 98.)

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du *Canada*, et pour en changer le nom en celui de "Compagnie d'Assurance dite l'Union du *Canada*," et lesquels sont lus et renvoyés au comité permanent des banques et du commerce.

M. *Cartwright*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, une analyse des rapports des compagnies d'assurance du *Canada* pour l'année 1876. (En avance du rapport annuel du surintendant des assurances.) (*Documents de la session*, No. 12.)

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et quinze minutes, jeudi matin! l'Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 19 Avril 1877.

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la chambre de commerce de la Cité de *Québec* ; demandant que les améliorations projetées dans le havre de *Québec*, soient faites.

De la chambre de commerce de *Lévis* ; demandant que le bill maintenant devant le Parlement pour amender les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de *Québec*, et l'acte du pilotage de 1873, ne devienne pas loi.

M. *Huntington*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 9 mars 1877, demandant copies de toute la correspondance entre les mains du gouvernement relativement à la destitution du maître de poste du haut de *St. François*, dans le comté de *Madawaska, Nouveau Brunswick*. (*Documents de la session, No. 168*).

Et aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 28 mars 1877, demandant copie de toutes correspondances, rapports, papiers et registres concernant le renouvellement du contrat pour le transport de la malle entre *Campbelton*, et *Paspébiac*, près de six mois avant l'expiration du dit contrat, et sans avoir demandé de soumissions ; aussi copie du contrat. (*Documents de la session, No. 169*).

Ordonné, que M. *Cartwright* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte 31 *Victoria*, chapitre 5, intitulé : " Acte concernant l'audition des comptes publics.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour examiner une certaine résolution concernant les poids et mesures, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bécharde* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Bécharde*, fait rapport de la résolution, en conséquence, et laquelle est lue comme suit :

Résolu, 1o. qu'il est opportun d'amender l'acte concernant les poids et mesures, 36 *Victoria*, chapitre 47, en abrogeant les sections 5, 26, 27, 30, 34 et 41, et les rétablissant avec certains amendements décrétant :

2o. Que le boisseau impérial ou étalon sera l'unique étalon de mesure pour la vente des matières sèches, à moins qu'il ne soit autrement stipulé.

3o. Que le poids de cent livres sera toujours considéré signifier " un cent," et la tonne deux mille livres, pour ce qui regarde les ventes au poids, les pesages et les droits, à moins qu'il ne soit autrement stipulé, et que les peseurs publics feront toujours usage des mêmes poids.

4o. Que les mêmes règles seront observées relativement aux contrats pour la vente des grains et autres articles mentionnés dans la section 5 du dit acte, que celles en force avant le 1er janvier 1874, et, dans ces contrats, le boisseau sera considéré comme le poids d'un boisseau de l'article en question, tel que mentionné dans la dite section, et non un boisseau de mesure, à moins qu'il ne soit autrement stipulé.

5o. A chaque vérification de poids et mesures après la première, en vertu de la section 26, la personne les ayant en sa possession ne paiera les frais en entier que lorsqu'ils auront été trouvés incorrects, et dans tout autre cas elle ne paiera que le quart des frais et dépenses.

60. Que les personnes nommées dans la section 27, étant fabricants ou marchands de gros de poids et de mesures ou d'instruments de pesage ne seront pas passibles de la pénalité y mentionnée pour offrir simplement en vente des poids, mesures ou instruments de pesage non inspectés, et ne seront passibles de la dite pénalité que s'ils les vendent sans les avoir fait inspecter et étamper; mais que les autres commerçants ayant en leur possession tels poids et mesures ou instruments de pesage non inspectés ou en faisant usage, seront sujets à la confiscation d'iceux et à la pénalité.

70. Quiconque n'étant pas manufacturier ou marchand de gros de poids, mesures et instruments de pesage, qui refuse de produire ou de soumettre à l'inspection aucun d'iceux, ou qui, étant manufacturier ou marchand de gros, refuse, quand il en est requis, de soumettre à l'inspection aucun de ces articles en sa possession, encourra la pénalité mentionnée dans la section 30.

80. Que les pénalités et confiscations encourues sous cet acte peuvent être recouvrées devant aucun tribunal compétent, comme de la manière pourvue par la section 34, par poursuites intentées par l'officier qu'il appartient, et que les personnes ayant à se plaindre de l'usage de faux poids, mesures et instruments de pesage, peuvent recouvrer triple frais.

90. Que la section 41 soit amendée de manière à permettre aux officiers nommés en vertu de cet acte d'ajuster des poids, mesures et instruments de pesage, moyennant compensation.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, que M. *Laflamme* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte concernant les poids et mesures.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Huntington*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 29 mars 1876, demandant les contrats pour le transport des malles entre *Wallace*, dans le comté de *Cumberland*, et la station de *Grenville*, sur le chemin de fer Intercolonial, et pour alimenter les divers bureaux intermédiaires au Pont *Wallace*, à Six Mile Road, à la rivière *Wallace*, à *Henderson Settlement*, au Pont de *Street*, à *Middleboro* et à la tête de la *Baie Wallace*, jusqu'au 1er novembre dernier alors que le lieu pour livrer les malles fut changé et que la station *Wentworth* lui fut substituée; aussi, le contrat pour ce dernier service et la somme payée pour cela; aussi, un état indiquant les nouveaux services requis pour alimenter les bureaux ci-dessus mentionnés, et ce qu'ils doivent coûter, avec copie des soumissions reçues pour ces services, et toute la correspondance, pétitions et communications avec le département des Postes s'y rattachant. (*Documents de la session*, No. 25).

M. *Young*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:

1. *Résolu*, qu'une somme n'excedant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du département du Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excedant pas onze mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du département de la Justice, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excedant pas trois mille, huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du département de la Justice, branche du Pénitencier, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excedant pas trente-cinq mille, sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du département de la Milice et de la Défense, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excedant pas trente-et-un mille, neuf cent quatre-vingt-dix dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Secrétaire d'Etat, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille sept cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Receveur-Général, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Finances, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille neuf cent soixante-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-quatre dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Travaux Publics, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille, neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-dix dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille soixante-dix dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de Marine et des Pêcheries, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de la Trésorerie, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-et-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des départements, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de la papeterie pour papeterie, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à de nouvelles nominations qu'une augmentation du personnel ou tout autre changement pourrait nécessiter, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'administration de la Justice; pour "Divers," \$10,000; pour "divers," dans les Territoires du Nord-Ouest, \$10,000, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de route des magistrats stipendiaires dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'administration de la Justice "Allocations pour les Circuits," dans la *Colombie-Britannique*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'administration de la Justice "Allocations pour les Circuits," *Manitoba*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire du rapporteur de la Cour Suprême du *Canada* et de la Cour de l'Echiquier, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-cinq dollars soit

accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire du Greffier de la Cour Suprême du *Canada* et de la Cour de l'Echiquier, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire du messager de la Cour Suprême du *Canada* et de la Cour de l'Echiquier, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et déboursés, y compris les frais de route des juges, impression et reliure des rapports; aussi salaires des officiers qui seront nommés pour la Cour Suprême du *Canada* et la Cour de l'Echiquier, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante-et-six dollars et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au traitement du registraire de la Cour de Vice-Amirauté, *Québec*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire du Prévôt de la Cour de Vice-Amirauté, *Québec*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au traitement d'un magistrat stipendiaire ou juge de la Cour de Comté, pour remplir, s'il est nécessaire, le poste laissé vacant par la mort de feu *A. T. Bushby*, écr., pour l'année expirant le 30 juin 1878.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police Fédérale, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-sept mille, cent soixante-sept dollars et cinquante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Kingston*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Asile de *Rockwood*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille, huit cent vingt-quatre dollars et soixante-et-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier d'*Halifax*, balancées à être transportées au pénitencier de *Dorchester*, si c'est nécessaire, pour l'année expirant le 30 juin, 1878.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *St. Jean*, balancées à être transportées au pénitencier de *Dorchester*, si c'est nécessaire, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-dix-huit mille, cent soixante-quatre dollars et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *St. Vincent de Paul*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille trois cent quatre vingt-neuf dollars et soixante-et-dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Manitoba*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la *Colombie-Britannique*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

M. Young, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille neuf cent dix-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du greffier, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc., pour l'année expirant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes de la Chambre des Communes, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la publication des débats de la Chambre des Communes, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du sergent-d'armes, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit pour la bibliothèque du Parlement, y compris la somme affectée pour l'achat de livres de loi, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'impression, reliure et distribution des lois, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la codification des lois, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'impression, papier à imprimer et reliure, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes du greffier de la Couronne en Chancellerie, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impression diverses, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant aux soins des archives, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'organisation du *Patent Record*, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation des statistiques criminelles, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

La 1ère résolution jusqu'à la 8e inclusivement, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

La 9e résolution étant lue la seconde fois,

Ordonné, que la considération de la dite résolution soit remise.

La 10e résolution et les subséquentes étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

M. Young, du comité des subsides, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue, comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille cinq cent cinquante-dollars soit accordée à Sa Majesté pour être répartie comme suit : traitements des agents et employés de l'immigration, \$26,550.00; traitements des agents voyageurs de l'immigration, \$13,000.00; inspection médicale du port de Québec, \$2,600.00; quarantaine, *Grosse-Île*, \$12,000.00; quarantaine, *Saint Jean*, \$3,000.00; quarantaine, *Pictou, N. E.*, \$800.00; quarantaine, *Halifax, N. E.*, \$3,600.00; quarantaine, *Charlottetown, I. P. E.*, \$1,000.00; pour faire face aux dépenses que nécessiteront d'autres mesures de salubrité publique, \$20,000.00; dépenses contingentes des agences canadiennes et

autres agences régulières, \$24,000.00 ; frais de route des agents voyageurs, \$14,000.00 pour l'année finissant le 30 juin 1877.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

M. Young, du comité des subsides, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue, comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les pensions suivantes et être distribuée comme suit : *Samuel Waller*, ci-devant greffier, Chambre d'Assemblée \$400 ; *John Bright*, messenger, \$80 ; *Madame Antrobus*, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Vendredi, 20 avril 1877.

M. Young, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues, comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cent trente-deux dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pensions nouvelles de miliciens, pour être distribuée comme suit : madame *Caroline McEachern* et quatre enfants, \$265.00 ; *Rhoda Smith*, \$110.00 ; *Janet Anderson*, \$110.00 ; *Margaret Mackenzie*, \$80.00 ; *Mary Ann Ritchie* et un enfant, \$288.00 ; *Mary Morrison*, \$50.00 ; *Louise Prud'homme* et deux enfants, \$110.00 ; *Virginie Charron* et quatre enfants, \$150.00 ; *Paul M. Robins*, \$146.00 ; *Charles T. Bell*, \$73.00 ; *Alex Oliphant*, \$109.50 ; *Charles Lugsden*, \$91.25 ; *Thomas Charters*, \$91.25 ; *Charles T. Robertson*, \$110.00 ; *Percy G. Routh*, \$400.00 ; *Richard S. King*, \$400.00 ; *George A. Mackenzie*, \$73.00 ; *Edward Hilder*, \$146.00 ; *Fergus Scholfield*, \$73.00 ; *John Bradley*, \$109.50 ; *Richard Penticost*, \$91.25 ; *James Bryan*, \$109.50 ; *Jacob Stubbs*, \$73.00 ; enseigne *W. Fahey*, \$20.00 ; *Mary Connor*, \$119.00 ; *Mary Hodgins* et trois enfants, \$191.00 ; *John Martin*, \$110.00 ; *A. W. Stephenson*, \$110.00, madame *J. Thorburn*, \$150.00 ; madame *P. T. Worthington* et enfants, \$378.00 ; madame *J. H. Elliott* et enfants, \$130.00 ; *Ellen Kirkpatrick* et trois enfants, \$266.00 ; madame *George Prentice* et enfants, \$400.00 ; *Mary Hanna Temple* et enfants, \$298.00, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour compensations aux pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour salaires de la division militaire et de l'état-major de district, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires des majors de brigade pour l'année finissant le 30 juin 1878.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux allocations pour l'instruction militaire, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes : munitions, \$40,000 ; uniformes, \$40,000 ; munitions de guerre, \$40,000, pour l'année expirée le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arsenaux publics et soins des armes, y compris le salaire des chefs de matériel, conservateurs et gardiens, et le loyer et le combustible et l'éclairage de ces arsenaux, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour solde des exercices et toutes autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiques de corps efficacement organisés, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'exercice et champs de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour soin et entretien des propriétés cédées par le gouvernement impérial, y compris les loyers, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

M. Young, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A" et "B," et des écoles d'artillerie à Kingston et à Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du collège militaire, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des écoles militaires Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour solde et entretien des troupes à Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent six mille trois cent cinquante-six dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval, Territoire du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

M. Young, du comité des subsides fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial et pour le terminer, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour le prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Halifax, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à l'eau profonde à St. Jean, N. B., pour l'année finissant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas un million de dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions de dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux de l'écluse *Ste. Anne*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux à *Carrillon* et *Chûte à Blondeau*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour améliorations à l'entrée du canal de la *Culbute*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux du canal *St. Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des travaux divers sur les canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-et-treize mille et cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics à *Ottawa*, et être distribuée comme suit: Terrains, \$35,000; murs de soutènement, barrières, sentiers, peinture, \$2,600; extension, bloc-ouest, \$135,500, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ontario*, et être distribuée comme suit: Douane, bureau d'accise et bureau de poste de *Guelph*, \$2,900; *Kingston*, collège militaire, et réparation des fortifications \$40,000; *London*, emplacement militaire, clôture et hangars à bois, \$3,500; emplacement pour le bureau de poste, maison de douane et bureau du revenu de l'intérieur, *Ottawa*, \$7,000; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

La première résolution et les suivantes, jusqu'à la 5ème inclusivement, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

La 6ème résolution étant lue la seconde fois.

Ordonné, que la considération de la dite résolution soit remise.

La 7e résolution et les subséquentes, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

M. *Oliver*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour les améliorations des rivières et être distribuée comme suit: améliorations des rivières navigables \$10,000; *St. Laurent*, enlèvement des chaînes et ancrs, \$15,000; rapides *Neebish*, rivière *Ste. Marie*, *Lac Huron*, \$8,000; rivière *Cowichan, C.-B.*, enlèvement d'obstacles, \$1,500 pour l'année finissant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics à *Québec*, et être distribuée comme suit: *Québec*, réparation des fortifications, \$20,000; *Montréal*, entrepôt de vérification, \$17,000; station de quarantaine, *Grosse Ile*, \$3,000; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du *Nord-Ouest*, et être distribuée comme suit: résidence du lieutenant-gouverneur, bureau d'enregistrement et trois habitations pour les fonctionnaires, \$21,000; édifices pour la police à cheval et traverses de rivières, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, *Colombie-Britannique*, et être distribuée comme suit: édifices publics, réparations, \$1,000; quoi de l'entrepôt de la maison de douane, *Victoria*, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa

Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier et être distribuée comme suit : pénitencier général pour les provinces maritimes, \$117,000; *St. Vincent de Paul*, \$16,000 pénitencier de la *Colombie-Britannique*, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de loyers, réparations des édifices publics, etc., et être distribuée comme suit : loyers, réparations, meubles et chauffage, etc., \$170,000; chauffage des édifices publics, \$40,000; enlèvement de la neige, édifices publics, *Ottawa*, \$1,800; gaz, édifices publics, *Ottawa*, \$16,000; allocation pour combustible et éclairage, *Rideau Hall*, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames, *Ontario*, et être distribuée comme suit : havre de *Kincardine*, lac *Huron*, \$12,000; *Trenton*, y compris l'*Ile du Nègre*, *Baie de Quinté*, lac *Ontario*, \$4,000; havre de *Newcastle*, lac *Ontario*, \$5,000; *Morpeth*, lac *Erié* (la localité paie une somme égale), \$7,500, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

La première résolution et les suivantes, jusqu'à la 7^{ème} inclusivement, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

La 8^e résolution étant lue la seconde fois,

Ordonné, que la considération ultérieure de la dite résolution soit remise.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et 25 minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 20 avril 1877.

PRIÈRES :

M. Holton, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le quatorzième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill No. 54, pour autoriser la construction d'aqueducs par compagnies à fonds social, et rapporte, avec l'adhésion du promoteur de ce bill qu'il est inopportun de procéder relativement au dit bill.

Aussi, le bill No. 4, pour abroger l'Acte 37 *Victoria*, chapitre 49, intitulé : " Acte pour autoriser les corporations et les institutions incorporées constituées hors des limites du *Canada*, à faire des prêts et des placements d'argent dans ce pays," et vu l'importance du sujet et l'époque avancée de la session, il rapporte, avec l'adhésion du promoteur, qu'il est inexpédient de procéder davantage relativement au dit bill durant cette session.

Le comité a aussi examiné les amendements faits par le Sénat au bill No. 59, intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents du *Canada* dite l'*Union*," et pour changer son nom en celui de " Compagnie d'assurance dite l'*Union* du *Canada*," et a décidé de recommander l'adoption des dits amendements sauf le troisième (page 1, ligne 30), qui devrait être rejeté, d'après lui, pour la raison que les pouvoirs additionnels accordés par le dit amendement pourraient donner lieu aux abus les plus graves.

M. Trow, du comité permanent d'immigration et de colonisation, présente à la Chambre le premier et dernier rapport du dit comité, lequel est lu. (*Appendice No. 6.*)

Ordonné, que M. *Mills* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte des Sauvages, 1876.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre lequel, est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du *Canada*," et pour en changer le nom en celui de "Compagnie d'assurance dite l'Union du *Canada*."

Les 1er et 2e amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Le 3e amendement étant lu la seconde fois, comme suit:

Page 1, lignes 23 et 33, retranchez: "n'excédant pas dix pour cent par année."

Sur motion de M. *Holton*, secondé par M. *Jones (Halifax)*,

Résolu, que cette Chambre ne concourt pas avec le Sénat dans le dit amendement pour la raison suivante: parce que les pouvoirs additionnels accordés par le dit amendement pourraient entraîner de graves abus.

Les amendements subséquents étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements au bill précédent à l'exception du troisième amendement auquel elle n'a point concouru, et communiquant la raison ci-dessus mentionnée.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de *Québec*, ainsi que l'acte concernant le pilotage de 1873, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bécharde* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'inspection du pétrole, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Goudge* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit pris en considération demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

La motion étant proposée qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Pacifique, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

Et des débats s'ensuivant, et étant six heures P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

Sept heures et demie P. M.

Conformément à la 19^e règle de cette Chambre, les ordres pour bills privés sont appelés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour conférer à la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* de plus amples pouvoirs de prélever de l'argent pour consolider le capital de la compagnie, et pour d'autres fins, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Wood* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit pris en considération demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de transport du *Canada*," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ross (Middlesex)* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu, que le bill avec les amendements passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

Le comité des subsides siège de nouveau.

(En comité.)

La motion étant mise aux voix, 1. qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du *Pacifique*, pour l'année finissant le 30 juin 1878 ;

Elle est résolue affirmativement.

Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour explorations et travaux de génie du chemin de fer du *Pacifique*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante neuf mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'administration et être distribuée comme suit : inspecteur des finances, \$2,600 ; bureau du sous-Receveur-Général, *Toronto*, \$8,000 ; bureau du sous-Receveur-Général, *Montréal*, \$5,500 ; bureau de l'Auditeur et sous-Receveur-Général, *Halifax, N.-E.*, \$10,000 ; bureau de l'Auditeur et sous-Receveur-Général, *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, \$11,000 ; bureau de l'Auditeur et sous-Receveur-Général, *Fort Garry*, \$6,500 ; bureau de l'Auditeur et Receveur-Général, *Victoria, C. B.*, \$7,000 ; bureau de l'Auditeur et sous-Receveur-Général, *Charlottetown, I. P. E.*, \$4,000 ; caisses d'épargnes de la campagne, *Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, et Colombie-Britannique*, \$12,000 ; tenure seigneuriale et commission, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à l'immigration et faire face à ses dépenses, y compris l'estimation des dépenses pour le transport des Mennonites, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'arpentage des terres fédérales (*Nord-Ouest*) ; y compris le personnel et commission, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Young fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

M. Young informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre aux amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour établir des dispositions contre l'usage abusif des armes à feu.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Robert Campbell* et *Eliza Maria Campbell*, auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération la 8e résolution rapportée hier du comité des subsides, laquelle était alors ajournée, et elle est de nouveau lue, comme suit :

No. 8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les havres et brise-lames, *Ontario*, pour être distribuée comme suit :

Havre de *Kincardine*, lac *Huron*, \$12,000.00 ; *Trenton*, y compris île du *Nègre*, baie de *Quinté*, lac *Ontario*, \$4,000.00 ; Havre de *Neucastle*, lac *Ontario*, \$5,000.00 ; *Morpeth*, lac *Erié*, (la localité paie une somme égale), \$7,500.00, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Et la dite résolution est adoptée.

M. Young du comité des subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les améliorations des brises-lames et jetées, *Québec*, et être distribuée comme suit : bas du fleuve, réparation de brise-lames, \$20,000 ; jetée de *St. Jean Port-Joli* (la municipalité contribuant une somme égale) \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brises-lames, *Nouveau-Brunswick*, et être distribuée comme suit : havre de *St. Jean*, \$80,000 ; *Clifton*, comté de *Gloucester* (la localité contribuant une part égale), \$9,000 ; *Grande-Anse*, comté de *Gloucester*, \$1,000 ; brise-lames de *Shippegan*, comté de *Gloucester*, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames, *Nouvelle-Ecosse*, et être distribuée comme suit : *Antigonish*, comté de *Antigonish*, \$5,000 ; anse *MacNair*, *Antigonish*, \$5,000 ; *Pointe Blanche*, comté de *Queen*, \$3,500 ; baie *Jordan*, comté de *Shelburne*, \$2,000 ; anse *Meteghan*, comté de *Digby*, \$3,000 ; anse *Belliveau*, \$3,000 ; réparations en général, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames, *Ile du Prince-Edouard*, et être distribuée comme suit : baie *Colville (Souris)*, \$20,000 ; brise-lames de *Malpèque*, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des dragueurs et être distribuée comme suit : dragueurs, \$22,090 ; dragage \$92,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de divers travaux pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'explorations et inspections, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'arbitrages et décisions arbitrales, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparations des vapeurs "*Napoléon III*," "*Newfield*," "*Druid*," "*Glendon*" et "*Sir James Douglas*," pour l'année finissant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre *Halifax* et *St. Jean* via *Yarmouth*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur sur les lacs *Huron* et *Supérieur*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour service à la vapeur entre *San Francisco* et *Victoria*, *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur avec les Iles de la *Madeleine*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour service d'hiver à la vapeur entre l'Île du *Prince-Édouard* et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre la *Nouvelle-Ecosse* et *St. Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre l'île du *Grand Manan*, *N.-B.*, et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour pourvoir à l'examen des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat de canots et d'appareils de sauvetage et les récompenses pour sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour pourvoir aux enquêtes sur les naufrages et les accidents et pour réunir des informations relatives aux désastres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses relatives à l'enregistrement et à la classification des navires en Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade de *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade de *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'enlèvement d'obstacles dans les rivières navigables, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-un dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et allocations des gardiens de phares, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-trois mille deux cent soixante et trois dollars soit accordé à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparations des phares, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achèvement et la construction de phares et sifflets d'alarme, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cinq cent soixante-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et déboursés des gardes-pêche et des gardiens et être distribuée comme suit : *Ontario*, \$11,600 ; *Québec*, \$11,500 ; *Nouvelle-Écosse*, y compris l'inspecteur et commis, \$14,400 ; *Nouveau-Brunswick*, y compris l'inspecteur et commis, \$10,130 ; *Ile du Prince-Édouard*, \$1,740 ; *Manitoba*, \$200 ; *Colombie-Britannique*, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparations du vapeur employé à la protection des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des établissements de pisciculture, passes-migra-toires et bancs d'huîtres, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'observatoire, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'observatoire, *Toronto*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'observatoire, *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'observatoire, *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'observatoire, *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

La première résolution et les suivantes jusqu'à la 26e inclusivement étant lues la seconde fois elles sont adoptées.

La 27e résolution étant lue la seconde fois,

Ordonné, que la considération ultérieure de la dite résolution soit ajournée.

La 28e résolution et les subséquentes étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

La Chambre procède à prendre en considération la sixième résolution rapportée du comité des subsides, et laquelle était alors ajournée, et elle est lue de nouveau comme suit :

No. 6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions de dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les travaux du canal *Welland*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Et la dite résolution est adoptée.

M. *Young*, du comité des subsides fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation pour les observations météorologiques, y compris les instruments et le coût des dépêches signalant les tempêtes, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'exploration géologiques, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et des émigrants, Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine, et être distribuée comme suit: hôpital général, *Montréal*, \$3,000; autres ports de *Québec*, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et être distribuée comme suit: hôpital *Ste. Catherine, Ontario*, \$500; hôpital de *Kingston*, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine, et être distribuée comme suit: hôpital général, *Halifax*, \$3,500; autres ports de la *Nouvelle-Ecosse*, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et être distribuée comme suit: hôpital *St. Jean*, \$4,000; autres ports du *Nouveau-Brunswick*, \$7,750, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine dans les ports de la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine des ports de l'Île du *Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des marins infirmes et naufragés et être distribuée comme suit: province de *Québec*, \$1,000; province de la *Nouvelle-Ecosse*, \$2,000; province du *Nouveau-Brunswick*, \$1,000; province de la *Colombie-Britannique*, \$1,000; province de l'Île du *Prince-Edouard*, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour rembourser la Chambre de Commerce de *Londres* des frais qu'elle a encourus pour des naufragés et marins dénués de ressources, du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inspection des bateaux à vapeur et être distribuée comme suit: président des inspecteurs, \$1,800; vice-président, \$1,400; inspecteur, division de *Toronto*, \$1,200; inspecteur, division des *Trois-Rivières*, \$1,000; inspecteur, division de *Québec*, \$1,000; inspecteur, division d'*Ontario Est*, \$1,000; inspecteur, division de *Montréal*, \$1,200; inspecteur, division de la *Colombie-Britannique*, \$750; frais de route du président et dépenses se rattachant au bureau de l'inspecteur des bateaux-à-vapeur, \$1,100; commis du bureau de l'inspection, \$300; frais de route de l'inspecteur du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse* et dépenses contingentes du bureau, \$825; frais de route de l'inspecteur pour la division de *Toronto*, et dépenses contingentes du bureau, \$430; frais de route de l'inspecteur, *Trois-Rivières*, \$125; frais de route de l'inspecteur, *Québec*, \$210; frais de route de l'inspecteur, *Ontario Est*, \$260; frais de route de l'inspecteur, *Montréal*, \$250; salaire et frais de route de l'inspecteur, *Manitoba*, \$200; pour l'achat d'instruments et manomètres, \$210; pour frais de route de l'inspecteur, *Colombie-Britannique*, \$750; gravure et impression de certificats de mécaniciens et impression en français de l'acte d'inspection des bateaux-à-vapeur, \$640, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'inspection des compagnies d'assurance, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation aux Sauvages, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat de couvertes de laine pour les Sauvages âgés et infirmes, *Ontario* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de la *Nouvelle-Ecosse*, secours, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1878.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages du *Nouveau-Brunswick*, secours, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1878.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de l'île du *Prince-Edouard*, secours, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1878.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de la *Colombie-Britannique* et être distribuée comme suit : Bureau de la surintendance de *Victoria*, \$13,200 ; bureau de la surintendance de *Fraser*, \$17,000 ; coût estimatif des commissions des terres et arpentages, dans les deux surintendances, \$27,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille deux cent cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages, *Manitoba* en vertu des traités No. 1 et 2, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages, *Manitoba*, en vertu des traités No. 3, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille six cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages, *Manitoba*, en vertu du traité No. 5, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour instruments aratoires, munitions, ficelles, animaux et outils à fournir en vertu des traités ci-dessus mentionnés No. 1 et 2, en rapport avec la surintendance à *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour instruments aratoires, munitions, ficelle, animaux et outils à fournir en vertu du traité ci-dessus mentionné No. 3, en rapport avec la surintendance à *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour instruments aratoires, munitions, ficelle, animaux et outils à fournir en vertu du traité No. 5, en rapport avec la surintendance à *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités ci-dessus, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses du bureau des Sauvages à *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille sept cent quarante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payable aux Sauvages du *Nord-Ouest*, en vertu du traité No. 4, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages du *Nord-Ouest*, en vertu du traité No. 6, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille deux cent trente-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages

du *Nord-Ouest*, en vertu des traités No. 4 et 6, (l'année dernière le No. 4 seulement), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités, en vertu des traités No. 4 et 6, (l'année dernière le No. 4 seulement), pour l'année expirant le 30 juin 1878.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses de bureau du territoire du *Nord-Ouest* pour l'année finissant le 30 juin 1878.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses probables se rattachant à de nouveaux traités, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour aide à des écoles de Sauvages à *Ontario*, et *Québec* où le besoin s'en fait le plus sentir, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour augmenter les annuités payables en vertu du traité *Robinson* aux *Chipewyas* des lacs *Huron* et *Supérieur*, de 96 centins à \$4 par tête, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du *Canada Gazette*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues devant être faites en vertu d'un ordre en conseil et dont un compte en détail sera mis devant le Parlement durant les premiers quinze jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de commutation au lieu d'une remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'organisation du gouvernement des territoires du *Nord-Ouest* et *Keewatin*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinq mille neuf cent soixante-sept dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes des différents bureaux de douanes et être distribuée comme suit : dans la province d'*Ontario*, \$218,580 ; dans la province de *Québec*, \$202,468 ; dans la province de *Nouveau-Brunswick*, \$92,448 ; dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, \$104,257 ; dans la province de *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest*, \$11,454 ; dans la province de la *Colombie-Britannique*, \$22,174 ; dans la province de l'*Île du Prince-Edouard*, \$23,586 ; salaires et frais de route des inspecteurs de ports et frais de route des autres officiers en tournée d'inspection, \$16,000 ; dépenses contingentes du bureau principal, reliure de livres blancs, impressions, papeterie, etc., pour les différents ports d'entrée, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'accise et être distribuée comme suit : Salaires des officiers et inspecteurs de l'accise, \$184,000 ; frais de route, loyers, combustible, papeterie, etc., \$45,000 ; service de surveillance, \$3,000 ; paiement de salaires additionnels à la classe spéciale d'employés de l'accise, \$800 ; pour pourvoir aux additions au service extérieur, \$5,000 ; allocation aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inspection du bois de construc-

tion, et être distribuée comme suit : bureau de *Québec*, surintendant, \$2,000; sous-surintendant et teneur de livres, \$1,600; caissier, \$1,200; commis de la spécification, \$1,900; messenger, \$400; commis de la spécification, savoir: (8 mois), à \$1,000; 2, à \$700; 4, à \$600; 2, à \$500; paie des inspecteurs-mesureurs de bois \$57,000; dépenses contingentes, \$5,000; bureau de *Montréal*, sous-surintendant, \$800; teneur de livres et commis de la spécification, \$1,000; paie des inspecteurs-mesureurs de bois, \$4,000; dépenses contingentes, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour meubles et chauffage de 87 bureaux de poids et mesures, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cent-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour ameublement et chauffage de 31 bureaux de gaz, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires des sous-inspecteurs de poids et mesures, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

47. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires des inspecteurs de gaz, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

48. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le loyer de 87 bureaux de poids et mesures, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

49. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le loyer de 31 bureaux de gaz, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

50. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des inspecteurs des poids et mesures et gaz, tel que frais de route, combustible, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1878.

51. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la dépense pour l'achat et la distribution d'échantillons de fleur, de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

52. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses à faire en vertu de l'Acte 37 *Vict.*, ch. 8, (lesquelles sont en grande partie remboursées à l'Etat par les honoraires perçus) pour l'année finissant le 30 juin 1878.

53. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille cent soixante-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires et les dépenses contingentes des officiers préposés aux canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

54. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille deux cent quarante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais pour la perception des droits de glissoires et d'estacades, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

55. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour réparations et exploitation des travaux publics, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

56. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas un million six cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Intercolonial et autres chemins de fer du gouvernement à la *Nouvelle-Ecosse* et au *Nouveau-Brunswick*, chemin de fer Intercolonial, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

57. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'*Île du Prince-Édouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

58. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille sept cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne de télégraphe *Colombie-Britannique* (y compris la subvention), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

59. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa

Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne de télégraphe entre l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

60. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire de l'agent de la *Colombie-Britannique* et à ses dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

61. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent soixante-et-neuf mille huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Postes et être distribuée comme suit: *Ontario*, \$773,000; *Québec*, \$473,900; *Nouveau-Brunswick*, \$172,300; *Nouvelle-Ecosse*, \$191,600; *Ile du Prince-Edouard*, \$46,000; *Manitoba*, \$24,000; *Colombie-Britannique*, \$79,000; Territoires du *Nord-Ouest*, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

La 1^{ère} résolution et les suivantes jusqu'à la 36^e inclusivement, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Samedi, 21 avril 1877.

La 37^e résolution et les suivantes jusqu'à la 54^e inclusivement étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

La 55^e résolution étant lue la seconde fois,

Ordonné, que la considération de la dite résolution soit ajournée.

La 56^e résolution et les subséquentes, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour définir et rendre uniformes les pouvoirs de certaines compagnies de prêt dans les matières y mentionnées, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et quarante minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Samedi, 21 avril, 1877.

PRIÈRES.

M. Laflamme, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a examiné le bill No. 89, pour pourvoir davantage à la sûreté et au confort des voyageurs sur les chemins de fer du *Canada*, et a décidé de le rapporter, et vu l'époque avancée de la session, le comité avec le consentement du promoteur, recommande que ce bill ne soit pas pris davantage en considération durant cette session.

M. Ross, du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Réponse et réponse supplémentaire à adresse.—Concernant le grand sceau de la province de la *Nouvelle-Ecosse* qui a été apposé sur les documents le requérant.

Réponse à adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement et le Grand-Tronc au sujet des arrangements pris avec ce dernier pour permettre aux chars de l'Intercolonial de circuler sur la section de ce chemin de fer, entre la *Rivière-du-Loup*, et la *Pointe-Lévis*. (*Dans les documents de la session seulement*.)

Réponse à adresse,—Nom des officiers du gouvernement dans l'Île du *Prince-Edouard*, etc.

Réponse à adresse,—Sommes d'argent reçues par le département de la Justice sous forme de frais ou d'arrérages provenant de la vente par autorité de terres de l'Ordonnance.

Réponse à ordre,—Lettres, etc., entre *Robert Moffat*, de *Dalhousie N.-B.*, et le gouvernement du Canada ou aucun de ses membres ou officiers, relativement au transport de cargaisons de rails et autres matériaux de chemins de fer des bâtiments "*Colonist*," "*Bessie Parker*" et "*Stabstadt*," qui sont arrivés au port de *Dalhousie*.

Premier rapport du comité permanent des Comptes Publics. (*Dans les journaux seulement*.)

Second rapport du comité des Comptes Publics. (*Rapport à publier dans les journaux seulement sans les documents et pièces justificatives l'accompagnant*.)

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à ordre,—Contrats pour le transport des malles entre *Wallace*, dans le comté de *Northumberland*, et la station de *Grenville*, sur le chemin de fer Intercolonial, etc.

Réponse à ordre,—Employés résidant sur le chemin de fer Intercolonial, dans le comté de *Northumberland*, avec les dates de leur nomination, etc.

Listes d'actionnaires des différentes banques du Canada, conformément à l'Acte 34 *Victoria*, chapitre 5, section 12.

Réponse à adresse (du Sénat),—Journaux dans lesquels des annonces ont été publiées par le gouvernement, en 1872-73-74 et 75.

Réponse à ordre,—Etats mensuels du malt sorti des entrepôts, chaque mois, depuis le 1er juillet 1876 au 28 février 1877.

Réponse à adresse (du Sénat),—Nombre de passages faits par le "*Northern Light*" entre *Georgetown, I.P.E.* et *Pictou, N.-E.*

Réponse à ordre,—Contrat avec *M. Sewell*, pour construire le "*Northern Light*," avec rapport de l'inspecteur, etc.

Réponse à ordre,—Correspondance concernant l'aide du gouvernement fédéral pour construire le chemin de fer du lac *St. Jean*.

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la *Colombie-Britannique*, concernant la nomination d'un juge de la Cour de comté pour le district de *New-Westminster*, à la place de *Arthur T. Bushby*, décédé.

Réponse à adresse,—Communications du premier Conseil des Territoires du Nord-Ouest, relativement à la conservation des buffles.

Réponse à ordre,—Rapports relativement à l'exploration du havre de *Parry Sound*, par *M. Michaud, I.C.*, et autres, en 1876.

Réponse à ordre,—Etat montrant la quantité de terres à bois dans le comté de *Marquette*, et le nombre de licences pour couper du bois de corde ou de construction dans ce comté, etc.

Réponse à adresse,—Etat montrant le nombre d'accidents causés à des personnes par les pièces centrales d'évitement sur les chemins de fer (*Railway Frogs*), les endroits où ces accidents sont arrivés et les particularités y relatives, pendant les cinq années expirées le 31 décembre dernier.

Réponse à adresse,—Correspondance entre les gouvernements fédéral et local en 1876, concernant le règlement de la question des terres des Sauvages dans la *Colombie-Britannique*.

Réponse à ordre,—Correspondance relative à la défalcation de l'ex-collecteur des douanes, *Wm. Kindston*, au port de *Baddeck*.

Réponse à ordre,—Correspondance relative à la destitution de *Wm. Colwell*, employé du département des douanes de *St. Jean, N.B.*, etc.

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement Impérial et le gouvernement Canadien relativement à l'abolition des droits de phares sur les bâtiments canadiens.

Réponse à ordre,—Papiers se rapportant à l'abolition des pêches dans les rapides du *Richelieu*, en face du village du canton *Chambly*, etc.

Réponse à adresse,—Contrats en 1876, relativement à l'élargissement du canal *St. Pierre*.

Réponse à adresse,—Instructions données par M. *Kingsford* relativement aux réparations des brise-lames de l'*Islet, Rivière Ouelle*, etc.

Réponse à ordre,—Pétitions, etc., des habitants du comté de *Northumberland*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, relativement à la nécessité d'un brise-lames pour la protection des pêcheries du côté est de la pointe *Escuminac*.

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance entre le gouvernement et l'inspecteur des douanes pour la province de la *Nouvelle-Ecosse*, relativement à la violation de la loi des chargements sur pont.

Réponse à adresse (Sénat),—Déboursés faits au compte du chemin de fer, *Ile du Prince-Edouard*, jusqu'à janvier 1876.

Réponse à adresse (Sénat),—Etat relativement à la propriété et aux affaires de la compagnie d'assurance agricole du *Canada*.

Réponse à adresse,—Ordre en Conseil approuvant un règlement des commissaires du havre de *Montréal*, relativement au tarif du pilotage.

Réponse à ordre,—Rapport relatif aux journaux et feuilles périodiques qui ont payé les frais de port, etc.

Réponse à ordre,—Correspondance relative au transport de la malle entre *Campbelltown* et *Paspébiac*, etc.

Rapport de la Commission Canadienne relativement à l'exposition Internationale de *Philadelphie*, 1876. (*Non ré-imprimé pour les documents de la session*).

Réponse à adresse (Sénat),—Pétition se plaignant de l'injustice faite par la commission du havre de *Montréal*, relativement à la destitution arbitraire de *P. Charbonneau, P. Côté*, et autres, etc.

Rapport du comité spécial de la dernière session, relativement aux intérêts agricoles de la Puissance.

M. *Archibald*, du comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur l'enquête de la commission relativement à la compagnie du chemin de fer du Nord, au sujet de l'application d'argent payable au gouvernement; et aussi faire une investigation rigoureuse sur les comptes du chemin de fer du Nord et de son prolongement, de manière à compléter l'enquête commencée et laissée inachevée par la commission, et avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu. (*Appendice No. 5.*)

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse (en partie) en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 21 février 1877, demandant la production d'un état des divisions intérieures et extérieures du service civil du *Canada*. (*Documents de la session, No 144.*)

Aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 16 avril 1877, demandant copie de tous rapports que la compagnie d'assurance la Royale Canadienne a pu faire, avec copie de tout ordre enjoignant à la dite compagnie de faire tels rapports, le tout en conformité du chapitre 99, 36 *Victoria*, section 16, et le chapitre 48, 31 *Victoria*; aussi copie de tous rapports concernant les affaires faites pour la dite compagnie d'assurance la Royale Canadienne aux *Etats-Unis d'Amérique*, le tout en conformité du chapitre 48, 31 *Victoria*, des statuts du *Canada*, et les formules B et C des dits statuts. (*Documents de la session, No 12.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 7 mars 1877, demandant un état montrant: 1o. la valeur du bétail importé dans chaque province entre le 1er juillet 1875 et le 1er janvier 1877; 2o. la valeur du bétail importé dans

chaque province durant la même période et entré en entrepôt pour l'exportation; 3o. la valeur du bétail exporté de chaque province durant la même période, spécifiant la quantité sur ce chiffre importée en entrepôt; 4o. la valeur des viandes fraîches ou salées, le produit de bestiaux importés et tués, en entrepôt, et exportés, durant la même période, de chaque province; 5o. la valeur totale de viandes fraîches ou salées, le produit de bêtes à cornes, exportées de chaque province durant la même période. (*Documents de la session, No. 170.*)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 16 avril 1877, demandant un état montrant la somme payée par le bateau à vapeur *Chambly*, et par le bateau à vapeur *Cultivateur*, à l'écluse de *St. Ours*, sur la rivière *Chambly*, pendant la saison de 1875. (*Documents de la session, No. 171.*)

Et aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 28 mars 1877, demandant un état de tout argent payé pour services légaux ou dépenses légales à l'*St. du Prince-Edouard*, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à présent, avec la date de ces paiements, les personnes auxquelles ils ont été faits et pour quels services (*Documents de la session, No. 172.*)

Sur motion de M. *Delorme*, secondé par M. *De St Georges*.

Ordonné, que la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 5 mars 1877, donnant les noms des vétérans qui ont prouvé leur droit d'avoir leur part dans les £50,000 votés à la dernière session en faveur des miliciens de 1812 et 1815, et l'action prise dans chaque cas, durant l'année fiscale courante, soit renvoyée de nouveau au comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant certaines terres de l'Ordonnance et de l'Amirauté dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général pour lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de *Québec*, ainsi que l'Acte concernant le Pilotage de 1873," étant lu,

M. *Smith (Westmoreland)*, propose, secondé par M. *Coffin*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. *De St Georges* propose, comme amendement, secondé par M. *Fréchette*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction de l'amender en insérant la section suivante: "que le 8e paragraphe de la section 18 de l'acte 36 *Victoria*, chapitre 62, soit biffé et que le suivant y soit substitué:

" Sur les schooners et les barges de vingt-cinq à cent tonneaux, chaque fois que le bâtiment se sert du havre de *Québec*, un dollar, ou sur chaque bâtiment pour la saison, cinq dollars.

" Sur les schooners et les barges de cent à deux cent cinquante tonneaux, un dollar pour le premier cent tonneaux, et un centin pour chaque tonneau additionnel, " ou dix dollars par année."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. *Smith (Westmoreland)*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 26 mars 1877, demandant copies de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun

de ses officiers ou autres personnes, à la *Nouvelle-Ecosse*, relativement à l'approvisionnement de houille et d'eau pour le service du sifflet d'alarme au *Cap d'Or*, avec un état indiquant la période ou les périodes de temps pendant laquelle ou lesquelles dans ces deux dernières années ce sifflet d'alarme n'a pas fait le service, et les raisons qui l'en ont empêché. (*Documents de la session, No. 173.*)

Et aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 2 avril 1877, demandant un rapport donnant les noms et dates de nomination de maîtres de havre à *Sorel*, *St. Jean*, *Trois-Rivières* et *Lachine*, dans la province de *Québec*, ainsi qu'un compte détaillé de tous les droits collectés par les dits maîtres de havre, depuis le 15 avril 1875 jusqu'à cette date, sous l'autorité de la 38e *Victoria*, chapitre 30, amendant la 37e *Victoria*, chapitre 34, avec les noms des bâtiments sur lesquels ces droits ont été prélevés, dans chaque année, et le noms des maîtres de ces bâtiments. (*Documents de la session, No. 174.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les grands sceaux des provinces du *Canada*, autres qu'*Ontario* et *Québec*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Forbes* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à prendre en considération la neuvième résolution, rapportée du comité des subsides, jeudi dernier, et laquelle était alors ajournée, et elle est lue de nouveau comme suit :

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses relatives à la refonte des lois, pour l'année expirant le 30 juin 1878.

Et la dite résolution est adoptée.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu,

M. *Cartwright* propose, secondé par M. *Coffin*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. *Tupper* propose, comme amendement, secondé par Sir *John A. Macdonald*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :

"La Chambre ne peut pas approuver la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement relativement au chemin de fer du Pacifique."

Et des débats s'ensuivent,

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Cartwright*,

Ordonné, que les débats soient ajournés jusqu'à lundi prochain, pour être alors le premier ordre du jour après les affaires de routine.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction.

Bill intitulé : "Acte pour pourvoir au paiement des frais de route des juges des cours de district ou de comté dans la province de la *Colombie-Britannique*.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour établir une cour de juridiction maritime dans la province d'*Ontario*," avec un amendement auquel il demande de le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des territoires du *Nord-Ouest*, 1875," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte de Faillite de 1875, et l'acte qui l'amende," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 23 avril 1877.

PRIÈRES :

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le dixième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill du Sénat, No. 121, intitulé: "Acte pour faire droit à *Robert Campbell* et *Eliza Maria Campbell*," et trouve l'avis insuffisant.

M. *Young*, du comité permanent des comptes publics, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu. (*Appendice No. 2.*)

Sur motion de M. *Ross* (*Middlesex*), secondé par M. *McDougall* (*Renfrew*),
Résolu, que cette Chambre concourt dans le neuvième rapport du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

M. *Domville*, représentant du district électoral de *King*, *Nouveau-Brunswick*, se lève de son siège et fait la déclaration suivante,

Qu'il résulte du compte déposé devant le comité permanent des comptes publics de cette Chambre dans la session de 1875, que la société commerciale de *I. et F. Burpee*, de *St. Jean*, *Nouveau-Brunswick*, s'est engagée à fournir et a de fait fourni en différents temps entre le 20 novembre 1873 et le 24 septembre 1874, au gouvernement du *Canada*, divers articles et marchandises pour le chemin de fer Intercolonial et les chemins de fer du gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, pour une somme d'argent considérable; que ces articles et marchandises se composaient de fiches pour chemins de fer, de fiches coupées, fer affiné, fils télégraphiques, huile bouillie, huile de Colza, fer anglais, cuivre en lingot, acier, clous coupés, blanc de plomb, poudre à miner et autres marchandises, et qu'il est croyablement informé et croit qu'il peut prouver que l'argent payé à la dite société de *I. et F. Burpee* l'a été en vertu d'un contrat et marché fait entre la dite société et les officiers du gouvernement chargés de la construction et de l'entretien du dit chemin de fer, et que l'honorable *Isaac Burpee*, membre de cette Chambre, était, quand le dit contrat et le dit marché a été passé et le dit argent payé, membre de cette Chambre pour la division électorale de la cité et du comté de *Saint-Jean*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Plumb*,

Résolu, qu'il résulte du compte déposé devant le comité permanent des Comptes Publics de cette Chambre dans la session de 1875 que la société commerciale de *I. et F. Burpee*, de *St. Jean*, *Nouveau-Brunswick*, s'est engagée de fournir et a de fait fourni en différents temps entre le 20 novembre 1873 et le 24 septembre 1874, au

gouvernement du *Canada*, divers articles et marchandises pour le chemin de fer Intercolonial et les chemins de fer du gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, pour une somme d'argent considérable ;

Que ces articles et marchandises se composaient de fiches pour chemins de fer, fiches coupées, fer affiné, fils télégraphiques, huile bouillie, huile de Colza, fer anglais, cuivre en lingot, acier, clous coupés, blanc de plomb, poudre à miner et autres marchandises, et que M. *Domville*, membre de cette Chambre, a déclaré qu'il est croyablement informé et croit qu'il peut prouver que l'argent payé à la dite société *I. et F. Burpee*, pour ces fournitures, l'a été en vertu de contrats et de marchés entre la dite société et les officiers du gouvernement chargés de la construction et de l'entretien des dits chemins de fer, et que l'honorable *Isaac Burpee*, membre de cette Chambre était, lorsque ces contrats et marchés ont été passés et le dit argent payé, membre de la dite société et aussi membre de cette Chambre pour la division électorale de la cité et du comté de *St. Jean*, dans la province du *Nouveau-Brunswick* ; qu'il soit *Ordonné*, que les faits mentionnés dans les présentes soient déferés au comité permanent des privilèges et élections pour qu'il s'en enquière, étudie les précédents et fasse rapport sur le résultat de ses investigations, et si le dit honorable *Isaac Burpee* a rendu son siège vacant.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Plumb*,

Résolu, qu'il est désirable que tout témoin qui sera examiné devant le comité permanent des privilèges et élections auquel il a été donné instruction de s'enquérir et de faire rapport sur les allégations faites aujourd'hui par M. *Domville*, un membre de cette Chambre, de son siège, que *Isaac Burpee*, membre de cette Chambre pour la division électorale de la cité et du comté de *St. Jean*, était membre de la société commerciale de *I. et F. Burpee*, qui a passé des contrats ou des marchés pour fournir certains effets au chemin de fer Intercolonial, et que de l'argent public a été payé à la dite société pour ces effets, que le dit *Isaac Burpee* était, lorsque ces contrats ou marchés ont été faits, membre de la dite société et de cette Chambre ; et de faire rapport si le dit *Isaac Burpee* a rendu son siège vacant, soit examiné sous serment.

La chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour établir une cour de juridiction maritime dans la province " d'Ontario," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte de Faillite de 1875 et l'acte qui l'amende," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. *Ross*, représentant de la division nord du comté de *Middlesex*, se lève de son siège et fait la déclaration suivante :

Qu'il a été croyablement informé et croit réellement que *George Moffat*, pendant qu'il était membre de cette Chambre pour la division électorale du comté de *Ristigouche*, a reçu, le 15 septembre 1873, pour services rendus relativement à la construction du chemin de fer Intercolonial, la somme de \$454.37 ; que le 11 décembre 1873, le dit *George Moffat* a aussi reçu pour le transport de rails et autres services rendus relativement au chemin de fer Intercolonial, la somme de \$637.15 ; que le même jour, savoir, le 11 décembre 1873, le dit *George Moffat* a aussi reçu pour le transport de rails et autres services relativement au chemin de fer Intercolonial, une autre somme de \$314.25 ; que le 17 décembre 1874, le dit *Geogr. Moffat* a aussi reçu pour le transport de rails et autres services relativement au chemin de fer Intercolonial la somme de \$3,567.50 ; que le dit *George Moffat* a aussi reçu, le 25 mars 1876, pour le

transport de rails et autres services relativement au chemin de fer Intercolonial la somme de \$708; qu'il a été croyablement informé et croit qu'il peut prouver que l'argent payé au dit *George Moffat* l'a été en vertu de contrats ou de marchés entre lui et certains officiers ayant des relations avec la division du chemin de fer Intercolonial du département des Travaux Publics; et que le dit *George Moffat* n'a pas par ignorance et inintentionnellement passé tels contrats ou marchés avec le département des Travaux Publics, ainsi qu'il est démontré par le télégramme suivant, signé par *M. Robert Moffat*, par l'entremise de qui la plupart de ces contrats ont été passés et les reçus pour les paiements y relatifs donnés, savoir :

“ *Dalhousie*, 2 juin 1875.

“ A *Peter Grant*, ingénieur civil :

“ *M. Moffat* veut savoir ce qu'il a fait de mal relativement au transport de fer, l'année dernière, à *Campbelltown*, pour que le contrat soit donné à un autre. Cette (année ?) il ne s'est pas préparé à faire ce transport, mais il peut le faire. En même temps il désire auparavant savoir quelle faute il a commise.

“ (Signé) ROBERT MOFFAT.”

Sur motion de *M. Ross (Middlesex)*, secondé par *M. Oliver*,
Résolu, que *M. George William Ross*, membre de cette Chambre, ayant déclaré de son siège, qu'il a été croyablement informé et croit vraiment que dans la dernière moitié de l'année 1873, la somme de \$1,405.77 a été payée par la division du chemin de fer Intercolonial du département des Travaux Publics à *George Moffat*, qui était alors membre de cette Chambre pour la division électorale de *Ristigouche*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, pour le transport de rails et autres services relativement au chemin de fer Intercolonial.

Qu'il croit et peut prouver que le dit *George Moffat* a reçu, par l'entremise de *William H. Stevenson*, du département des Travaux Publics, le 17 décembre 1874, la somme de \$3,567.50 pour le transport de rails et autres services rendus relativement au chemin de fer Intercolonial.

Qu'il croit et peut prouver que le dit *George Moffat* a reçu, le 17 décembre 1874, de la division du chemin de fer Intercolonial du département des Travaux Publics, la somme de \$708 pour le transport de rails et autres services rendus relativement au chemin de fer Intercolonial.

Qu'il résulterait d'un télégramme envoyé dans les termes suivants :

DALHOUSIE, 2 juin 1875.

“ A *Peter Grant*, ingénieur civil :

“ *M. Moffat* voudrait savoir ce qu'il a fait de mal relativement au transport de fer à *Campbelltown*, l'année dernière, pour que le contrat soit donné à un autre. Cette (année ?) il ne s'est pas préparé à faire ce transport, mais il le peut. Mais il veut auparavant savoir quelle faute il a commise.

“ (Signé) ROBERT MOFFAT.”

Que le dit *George Moffat*, sciemment et délibérément, a passé avec les officiers du département des Travaux Publics, un contrat ou marché en vertu duquel les sommes ci-devant mentionnées lui ont été payées; qu'il soit conséquemment ordonné que les faits mentionnés dans les présentes soient déferés au comité des privilèges et élections, et que le dit comité reçoive instruction de s'enquérir des faits, chercher des précédents et faire rapport sur le résultat de ses investigations, et si le dit *George Moffat* a rendu son siège vacant.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend les débats ajournés sur l'amendement proposé, samedi dernier, à la motion que *M. l'Orateur* quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides); et lequel

312

317

amendement est que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "cette Chambre ne peut pas approuver la ligne de conduite suivie par ce gouvernement relativement au chemin de fer Canadien du Pacifique."

Et des débats s'ensuivant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mardi, 24 avril 1877.

Sur motion de M. *Dymond*, secondé par M. *Metcalf*.

Ordonné, que les débats soient ajournés.

Et la seance ayant continué jusqu'à une heure moins vingt minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 24 Avril 1877.

PRIÈRES :

Le greffier de la Chambre a déposé sur la table, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 16 avril courant, demandant un état indiquant l'âge, les noms, les salaires actuels et la durée du service de chaque officier et employé permanent dans son département; aussi, l'âge, les noms et les salaires ou la paie quotidienne, avec la date de l'emploi et la date à laquelle a commencé le paiement des employés pour la session actuellement au service de la Chambre des Communes; aussi, un état par le sergent d'armes indiquant l'âge, les noms, les salaires, la paie quotidienne et la durée du service des messagers de son département, employés permanemment ou autrement.

ETAT par le sergent-d'armes indiquant l'âge, les noms, les salaires, la paie quotidienne et la durée du service des messagers de son département employés permanentement ou autrement.

Âges.	Noms des officiers ou commis permanents.	Salaires annuel.	Durée du service.	Observations.
		\$		
66	Alfred Patrick.....	3,400	Cinquante ans.....	
53	D. W. Macdonell.....	2,400	Vingt-trois ans.....	
55	Henry Hartney.....	2,800	Trente-neuf ans.....	
52	Eugène D. Piché.....	2,100	Quatre ans.....	
39	John G. Bourinot.....	1,800	do.....	Et quatre ans au Sénat.
34	Henry R. Smith.....	1,200	Dix-huit ans.....	
77	Gustavus W. Wicksteed.....	3,400	Quarante-huit ans.....	
41	William Wilson.....	2,000	Dix-neuf ans.....	
44	T. G. Coursolles.....	2,000	Vingt ans.....	
37	L. O. David.....	1,800	Un an.....	
46	F. Hayes.....	1,600	Dix-neuf ans.....	
50	J. F. Gingras.....	1,700	Vingt-sept ans.....	
34	R. J. Wicksteed.....	1,200	Cinq ans.....	
28	Joseph Tassé.....	1,450	do.....	
36	J. A. Genand.....	1,400	Douze ans.....	
29	A. Fréchette.....	1,200	Trois ans.....	
28	E. Query.....	800	Un an.....	
57	Joshua Stansfeld.....	1,500	Dix-sept ans.....	
45	F. MacGillivray.....	1,400	Vingt-trois ans.....	
57	Henry B. Stuart.....	1,200	Trente-quatre ans.....	Et quatre ans dans l'armée anglaise.
54	James S. Sloane.....	1,200	Dix-sept ans.....	
36	R. McG. Moffat.....	1,000	Six ans.....	
63	Thaddeus Patrick.....	1,800	Quarante-trois ans.....	
35	Charles Panet.....	1,200	Dix-huit ans.....	
26	E. P. Hartney.....	1,100	Cinq ans.....	
20	Walter Todd.....	800	Deux ans.....	Et six mois dans le départ. de l'Intér.
55	Jean P. Leprohon.....	1,900	Trente-trois ans.....	
61	François X. Blanchet.....	1,200	Vingt-huit ans.....	
60	Herman Poetter.....	1,700	Vingt-sept ans.....	
36	William C. Bowles.....	1,300	Vingt-deux ans.....	
45	William B. Ross.....	1,800	Vingt-huit ans.....	
46	A. G. D. Taylor.....	1,300	do.....	
41	Henry Lindsay.....	1,100	Vingt-un ans.....	
46	Pierre Rivet.....	1,500	Vingt-huit ans.....	
35	J. H. T. Blais.....	800	Vingt-trois ans.....	
29	Robt. Brewer.....	900	Quatre ans.....	
39	Henry Low.....	800	Deux ans.....	Et deux ans dans le dép. des Douanes.
60	Francis Nolan.....	600	Un an.....	Et vingt-sept ans dans l'armée an- glaise.
25	P. Poirier.....	1,000	Cinq ans.....	
26	T. Falardeau.....	800	Quinze ans.....	
63	E. Pelletier.....	900	Trente-quatre ans.....	

COMMIS SESSIONNELS ET SURNUMÉRAIRES.

Âges.	Noms.	Salaires ou paie quotidienne.	Date où commence le paiement.	Observations.
45	P. A. Stewart	\$400 par Session...	Commis sessionnels permanents.
62	F. Talbot.....	400 do	do do
35	R. A. Kent	400 do	do do
62	F. Bedard	400 do	do do
37	James Dalton	400 do	do do
47	S. J. Pitau.....	5 par jour.....	8 février.....	Départ. des traducteurs français.
27	J. N. Bienvenu	5 do	8 do	do
28	E. A. De St. Georges.....	4 do	13 do	do
26	J. A. Doyon	4 do	12 do	do
40	Dr. Godin	4 do	12 do	do
20	W. D. Ross	4 do	8 do	do anglais.
32	W. F. Costigan	5 do	8 do	Bureau de poste.
26	J. Stansfeld	5 do	8 do	do
26	A. P. Patrick	4 do	8 do	Bureau du greffier.
16	W. Fanning	4 do	8 do	Départ. du Journal Français.
21	A. H. Manning	4 do	8 do	Employé sur les comités, etc.
23	T. C. B. Fraser	4 do	8 do	do
30	E. E. Emond	4 do	19 do	do
24	J. Taylor	4 do	12 do	do
16	Wm. Walsh	3 do	8 do	do
22	F. Macdonell	4 do	12 do	do
52	H. Rose	4 do	13 do	Correcteur d'épreuves, etc.
24	H. W. Hartney	4 do	8 do	do
43	J. Frenette	4 do	12 do	Bureau du greffier de la Couronne en chancellerie.
43	F. Poliquin	4 do	8 do	do do
60	W. L. Gane	4 do	12 do	Grossoyeur et copiste.
30	W. Archer	4 do	12 do	do do
36	J. McGinley	4 do	8 do	do do
45	E. Ducondu	4 do	12 do	do do
58	O. Quigley	4 do	12 do	do do
29	C. R. McLean	4 do	8 do	do do
48	Thos. Marshall.....	4 do	8 do	do do
51	Hugh Ross	4 do	13 do	do do
17	C. Magrath	4 do	8 do	do do
21	C. P. B. Casgrain	4 do	15 do	do do
40	R. M. Shaw	4 do	13 do	Département de la papeterie.

DÉPARTEMENT DU SERGENT-D'ARMES.
MESSAGERS PERMANENTS.

Nombre.	Noms.	Emploi.	Entrée au service.	Salaire.	Age.
				\$	
1	Lucien Dubé	Messenger en chef et gar- dien	1874	1,200	34
2	Joseph Lemonde	Portier	1844	800	49
3	Ed. Storr	do	1852	700	58
4	Ed. Steacy	do	1858	650	65
5	N. Turgeon	Messenger et chef des pages.....	1859	700	33
6	M. Lafamme	Messenger	1855	650	56
7	Jos. Brown	Portier	1854	700	66
8	Emile Asselin	Messenger	1868	600	23
9	Olivier Roberge	do	1854	650	43
10	Et. Durocher	do	1883	500	65
11	Vaughan Brice	Messenger de l'Orateur	1865	600	36
12	A. Lizotte.....	Messenger	1876	400	50

MESSAGERS SESSIONNELS.

				Allocation.	
13	Jos. Turgeon	Chambre des messagers.....	1855	\$200	40
14	P. Labelle	do	1857	200	40
15	C. Brazeault	do	1859	200	47
16	J. C. Boudreault.....	do	1861	200	54
17	J. C. Jones	do	1862	200	28
18	A. Lortie	Salle de lecture.....	1862	200	41
19	L. Lafranchise	Chambre des messagers.....	1863	200	53
20	J. Hurley	do	1867	200	30
21	N. Jallet	Portier	1866	200	32
22	J. Martel	do	1866	200	35
23	Wm. O'Keefe	do	1866	200	54
24	B. Champagne	Chambre à colle.....	1867	200	35
25	M. Cunningham	Galerie des rapporteurs.....	1867	200	64
26	Ed. Corridon	Galeries	1872	200	33
27	A. Simard	Chambre des messagers	1864	200	48
28	R. B. Bell	Gardien de la garde-robe...	1873	200	40
29	J. Murphy	Portier	1873	200	47
30	H. Duggan	do	1874	200	41
31	P. Kealey	Chambre des messagers.....	1874	200	31
32	O. Jobin	do	1874	200	39
33	A. McNaughton	Messenger de l'Orateur.....	1870	200	19
34	J. Masson	Chambre des messagers.....	1875	200	37
35	P. Manihan	do	1875	200	46
36	R. Harris	Portier.....	1875	200	55
37	J. Kennedy.....	Chambre des messagers.....	1876	200	28
38	J. Ryan	Galerie de l'Orateur.....	1876	200	34
39	J. Turner	Chambre des messagers.....	1876	200	21
40	A. W. Pratt	do	1876	200	28
	John O'Connor	Portier et gardien de la salle de lecture.....	1846	\$800	68
	James Fitzsimmons	Gardien de nuit.....	1864	600	45
	George Smith	do	1867	600	33
	James Sinclair	Menuisier.....	1860	700	47

PAGES.

Noms.	Emploi.	Entrée au service.	Par jour.	Age.
A. Boudreault	Page	1873	\$ 1 50	16
C. DeWitt	do	1874	1 50	15
J. Batterton	do	1873	1 50	15
A. Helmer	do	1876	1 50	12
J. Donovan	do	1876	1 50	13
J. Lyons	do	1876	1 50	13
S. O'Brien	do	1876	1 50	13
O. St. Jacques	do	1876	1 50	13
A. Prevost	Page des rapporteurs.....	1877	1 50	12
Wm. Lamb	Chambre à laver.....	1872	1 50	18
C. Hogue	do à colle.....	1872	1 50	19
J. Tough	do de bain.....	1872	1 50	22

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table.

Par M. *Stephenson*, la pétition du Conseil Municipal du *Township de Chatham*,

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le quinzième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill No. 101, du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'acte pour établir de meilleures dispositions pour l'administration des sociétés de construction permanentes faisant affaires dans la province d'*Ontario*, et a décidé de le rapporter amendé.

Votre comité a aussi examiné le bill No. 114, pour définir et rendre uniformes les pouvoirs de certaines compagnies de prêt dans les matières y concernées, et en vue de la très grande importance de ses dispositions et de l'époque avancée à laquelle il a été présenté, il recommande qu'on ne procède pas davantage relativement à ce bill, mais il est d'opinion qu'un bill semblable dans son objet devrait être soumis au Parlement de bonne heure à la prochaine session.

La Chambre procède à prendre en considération le bill concernant le chemin de fer du Nord du *Canada*, tel qu'amendé en comité général, et les amendements sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Sur motion de M. *Cartwright*, secondé par M. *Coffin*,

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction d'y insérer la clause suivante :

" Rien de contenu dans cet acte n'affectera en aucune manière le rang ou la priorité d'aucunes réclamations du gouvernement du *Canada* contre la compagnie de chemin de fer du No. d, sauf en tant et à telles conditions qu'il pourra être prescrit par aucun acte passé durant cette session, lequel déclarera aussi que les dites réclamations devront être payées par la compagnie pour acquitter certaines dettes dues au gouvernement du *Canada* antérieurement à l'émission des bons mentionnés dans les sections une et cinq de cet acte."

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a amendé le bill conformément aux instructions.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et il est adopté.

Et la motion étant mise aux voix que le bill soit maintenant lu la troisième fois, M. *Oliver* propose, comme amendement, secondé par M. *Ross (Middlesex)*, que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction d'y ajouter ce qui suit :

Nonobstant aucune disposition à ce contraire dans cet acte ou dans l'acte de la compagnie du chemin de fer du Nord de 1875, contenu dans le paragraphe de l'ordre en conseil passé le 12 mai 1859, récéité et confirmé par l'acte de la législature de l'ex-province du *Canada*, passé dans la 23ème année du règne de Sa Majesté, portant chapitre 105, lequel paragraphe décrète :

"Le Gouverneur en Conseil se réserve le contrôle et la surveillance complète des stations et autres terrains dans la Cité de *Toronto* occupée par la dite compagnie, ainsi que de l'alignement et de la direction de la voie du dit chemin de fer, vers et dans la cité, dans le but de compléter tels arrangements qui seront jugés opportuns. par le gouvernement pour établir de bonnes communications avec les autres chemins de fer provinciaux dans la dite ville."

Et des débats s'ensuivant, le dit amendement est retiré avec la permission de la Chambre.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit "Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. *Irving*, secondé par M. *Wood*,

Résolu, qu'il est désirable d'examiner sous serment tout témoin qui sera entendu par le comité permanent des privilèges et élections, auquel il a été donné instruction de s'enquérir et de faire rapport sur les allégations faites par M. *William Ross*, un membre de cette Chambre, de son siège, que *George Moffat*, un membre de cette Chambre pour la division électorale du comté de Ristigouche, a passé un certain contrat ou des contrats ou marchés avec le département des Travaux Publics, et que pour les services par lui rendus en vertu d'iceux, de l'argent public du *Canada* lui a été payé, et de faire rapport si le dit *George Moffat* a rendu son siège vacant.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre en considération le bill pour pourvoir à l'inspection du pétrole, tel qu'amendé en comité général, et les amendements sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant certaines terres de l'Artillerie et de l'Amirauté dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Casey* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte des Sauvages de 1876, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte 31 *Vict.*, ch. 5, concernant l'audition des comptes publics, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ross* (*Middlesex*) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender de nouveau l'acte pour pouvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements.

Bill intitulé: "Acte concernant le mesurage des bateaux à vapeur enregistrés en vertu de l'acte abrogé de la ci-devant province du *Canada*."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur."

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour réprimer les paris et les ventes de poules," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour conférer les propriétés et pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de *Pickering*, à *Joseph McClellan*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte pour conférer les propriétés et les pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de *Pickering*, à *Joseph Harris McClellan*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend les débats ajournés sur l'amendement proposé samedi dernier à la motion que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, et lequel amendement est, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "cette Chambre ne peut pas

approuver la ligne de conduite suivie par ce gouvernement relativement au chemin de fer du *Pacifique*."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mercredi, 25 avril, 1877.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>Little,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord)</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud),</i>	<i>Masson,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>White (Renfrew).—59.</i>
<i>Domville,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Church,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bannatyne,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ross (Prince Edouard),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Toronto)</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>McDougall (Renfrew)</i>	<i>Sr th (Selkirk),</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Snider,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>MacKenzie,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Thompson (Haldim'nd)</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Thompson (Welland),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Young.—104.</i>

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix,
Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à la prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se forme de nouveau en le dit comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre certains actes concernant l'assurance," sans amendements.

Et, aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre les actes concernant les douanes," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

M. *Cartwright*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, tous les membres étant découverts, et il est comme suit :

DUFFERIN,

Le Gouverneur-Général transmet le budget supplémentaire de certaines sommes requises pour le service de la Puissance du *Canada* pour l'année expirant le 30 juin 1877, et conformément aux dispositions de l'Acte [de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session No. 2.*)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 24 avril 1877.

Ordonné, que le dit message et le budget supplémentaire soient renvoyés au comité des subsides.

Et la séance ayant continué jusqu'à trois heures moins vingt minutes, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 25 Avril 1877.

PRIÈRES :

M. *Huntington*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 2 avril 1877, demandant copie de tous documents et correspondances ayant rapport à la nomination d'un maître de poste pour la paroisse de *St. Augustin*, comté des *Deux-Montagnes*, et au changement de local du bureau de poste de la dite paroisse, durant l'année 1875. (*Documents de la session, No. 175.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté le 2 avril 1877, demandant copie de la correspondance et des papiers ayant trait à la destitution de M. *Wm. Cornock* comme maître de poste du village d'*Erin*, comté de *Wellington*. (*Documents de la session, No. 176.*)

Et aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 5 mars 1877, demandant la production de toute la correspondance relative au changement des conducteurs de malle sur le chemin de fer de *Keenebec* depuis le 1er janvier 1875; avec les noms de ceux à qui tel contrat a été ôté depuis ce temps, avant que le terme pour lequel ils avaient tel contrat, fût expiré, et aussi les noms de leurs remplaçants. (*Documents de la session, No. 177*).

Sur motion de M. *Holton*, secondé par M. *Workman*,

Ordonné, que l'ordre de cette Chambre, daté mardi, le 17 avril courant, renvoyant le bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Manitoba*, au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, soit déchargé et que l'honoraire payé sur le dit bill soit remboursé.

Ordonné, que le dit bill soit retiré.

Ordonné, que M. *Mackenzie* ait la permission de présenter un bill concernant l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Mousseau*, représentant du district électoral de *Bagot*, se lève de son siège, et fait la déclaration suivante :

Qu'il résulte des comptes publics déposés devant cette Chambre, dans cette session de 1877, que durant l'année 1876, la somme de \$272.21 fut payée à la société commerciale de *Frothingham* et *Workman*, à même l'argent public, pour quincaillerie fournie, réparations, ameublement, etc., pour les pénitenciers du *Canada* ;

Qu'il appert aussi, et qu'il est croyablement informé, et croit qu'il peut établir que diverses sommes d'argent ont été payées durant la même année et les neuf mois expirés le 1er avril courant, à même les fonds publics, à la dite société *Frothingham* et *Workman*, pour de la quincaillerie et autres marchandises fournies au département des Travaux Publics, pour réparations et autres ouvrages faits et à faire sur les canaux suivants : *Lachine*, *Carillon* et *Grenville*, *Beauharnois*, *Chambly*, écluses de *Ste. Anne* et écluses de *St. Ours* ; et

Qu'il est croyablement informé et croit qu'il peut établir que l'argent ainsi payé à la dite société de *Frothingham* et *Workman* l'a été en vertu de contrats ou de marchés intervenus entre la dite société et des officiers publics représentant le bureau des directeurs des pénitenciers et du département des Travaux Publics, et que *Thomas Workman*, écuier, membre de cette Chambre, était, lorsque ces contrats et marchés ont été passés et le dit argent payé, membre de la dite société et aussi membre de cette Chambre pour la division électoral de *Montréal-Ouest*.

Sur motion de M. *Mousseau*, secondé par M. *McQuade*,

Résolu, que vu qu'il appert d'après les Comptes Publics déposés devant cette Chambre, dans cette session de 1877, que durant l'année 1876 la somme de \$272.21 a été payée à la société commerciale de *Frothingham* et *Workman*, à même les fonds publics, pour quincaillerie, réparations et ameublement, etc., pour les pénitenciers du *Canada* ;

Que vu qu'il appert aussi, et que M. *Mousseau*, membre de cette Chambre, a déclaré de son siège, en Chambre, qu'il est croyablement informé, et croit qu'il peut établir que diverses sommes d'argent ont été payées durant la même année et les neuf mois expirés le 1er avril courant, à même les fonds publics, à la dite société *Frothingham* et *Workman*, pour de la quincaillerie et autres marchandises fournies au département des Travaux Publics, pour réparations et autres ouvrages faits et à faire sur les canaux suivants : *Lachine*, *Carillon* et *Grenville*, *Beauharnois*, *Chambly*, écluse de *Ste. Anne* et écluse de *St. Ours* :

Et vu que le dit M. *Mousseau*, membre de cette Chambre, a aussi déclaré de son siège, dans la Chambre, qu'il est croyablement informé et croit qu'il peut établir que l'argent ainsi payé à la dite société de *Frothingham* et *Workman* l'a été en vertu de contrats ou de marchés intervenus entre la dite société et des officiers représentant

le bureau des directeurs des pénitenciers et du département des Travaux Publics, et que *Thomas Workman*, écuier, membre de cette Chambre, était, lorsque ces contrats et marchés ont été passés et le dit argent payé, membre de la dite société, et aussi membre de cette Chambre pour la division électorale de *Montréal*; qu'il soit en conséquence,

Ordonné, que les faits mentionnés dans les présentes soient déferés au comité permanent des privilèges et élections pour qu'il s'en enquière, étudie les précédents et fasse rapport sur le résultat de ses investigations, et si le dit *Thomas Workman* a rendu son siège vacant.

M. Casey, représentant du district électoral de la division ouest du comté d'*Elgin* se lève de son siège et fait la déclaration suivante :

Qu'il est croyablement informé et croit qu'il peut établir que durant les années 1874, 1875 et 1876, le journal "*Le Nouveau Monde*," publié à *Montréal*, a reçu diverses sommes d'argent à même les fonds publics pour annonces et impressions faites et papeterie fournie par le dit journal, pour des bureaux publics, savoir : le département de la Milice, le département des Postes, les inspecteurs des pénitenciers et les Travaux Publics, par marché et en vertu de contrats avec les officiers des dits départements, et qu'aux différentes époques-ci-dessus mentionnées, *Alphonse Desjardins*, écuier, membre de cette Chambre pour la division électorale d'*Hochelaga*, était le seul éditeur du dit journal, et le publiait pour son seul profit et avantage, et que le dit *Alphonse Desjardins* était alors et est maintenant membre de cette Chambre pour la division électorale d'*Hochelaga*.

Sur motion de *M. Casey*, secondé par *M. Macdougall (Renfrew)*,

Résolu, que vu qu'il appert que durant les années 1874, 1875 et 1876, le journal "*Le Nouveau Monde*," publié à *Montréal*, a reçu diverses sommes d'argent à même les fonds publics pour annonces et impressions faites et papeterie fournie par le dit journal pour des bureaux publics, savoir : le département de la Milice, le département des Postes, les inspecteurs de pénitenciers et les Travaux Publics, par marché et en vertu de contrats avec les officiers des dits départements, et qu'aux différentes époques-ci-dessus mentionnées, *Alphonse Desjardins*, écuier, membre de cette Chambre pour la division électorale d'*Hochelaga*, était le seul éditeur du dit journal, et le publiait pour son seul profit et avantage, et que le dit *Alphonse Desjardins* était alors et est maintenant membre de cette Chambre pour la division électorale d'*Hochelaga*, qu'il soit en conséquence

Ordonné, que les faits mentionnés dans les présentes soient déferés au comité permanent des privilèges et élections pour qu'il s'en enquière, étudie les précédents et fasse rapport sur le résultat de ses investigations, et si le dit *Alphonse Desjardins* a rendu son siège vacant.

M. Smith (Westmoreland), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la reponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 4 avril 1877, demandant les papiers et correspondances échangés entre le gouvernement fédéral ou le département de la Marine et des Pêcheries et le gouvernement anglais ou l'amirauté anglaise, ou aucun de ses bureaux ou aucune personne agissant pour l'une ou l'autre des autorités sus-nommées, relativement au transfert de l'*Ile du Portage*, dans la baie de *Miramichi*, de la juridiction de l'amirauté anglaise au gouvernement fédéral ; aussi, tous les rapports du département de la Marine et des Pêcheries au Conseil, relativement au même sujet, et les ordres en Conseil émis en conséquence. (*Documents de la session*, No. 178.)

M. Brouse, du comité spécial nommé pour examiner et faire rapport au sujet des statistiques vitales et de la santé publique, présente à la Chambre le rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

1o. Que dans l'opinion de ce comité, aucunes mesures ne paraissent être prises pour se protéger contre les ravages de la maladie et de la contagion, et sans ces mesures on ne peut espérer obtenir une condition sanitaire et parfaite.

20. Que dans l'opinion de ce comité, sans la mise en vigueur de certaines lois en faveur de la santé publique, et l'établissement d'un système complet de collection de statistiques sanitaires, il ne peut y avoir de protection parfaite contre les épidémies, et que telles lois pour avoir l'effet désiré exigeraient une législation prudente et efficace. Il est évident que le pays, à l'heure qu'il est, compte sur les autorités fédérales pour la compilation et la collection de ces statistiques.

30. Que dans la *Grande-Bretagne*, en *France* aux *Etats-Unis* et dans d'autres pays, les résultats les plus satisfaisants ont été la conséquence de la mise à exécution de mesures de réforme sanitaire fondée sur des informations statistiques correctes.

40. Que les provinces d'*Ontario*, de *Québec* et de la *Nouvelle-Ecosse* ont respectivement passé des lois à l'effet d'obtenir des statistiques sur la vie, mais que ces lois sont imparfaites.

50. Qu'une grande diminution dans les décès a été due directement aux mesures sanitaires énergiques qui ont été adoptées à *Calcutta*, à *Londres* et dans d'autres grands centres de population, cette diminution ayant été de près de 50 pour cent dans les deux cités ci-dessus mentionnées.

60. Que la législature a depuis plusieurs années fait des efforts considérables pour augmenter la population du *Canada* au moyen de l'immigration, mais malheureusement elle n'a jamais pris les moyens efficaces de favoriser cet accroissement par un système de lois sanitaires, et c'est l'opinion de ce comité que sans la mise à exécution de telles lois on n'arrivera pas à un résultat satisfaisant. Il est bien connu que l'épidémie de 1847 fut introduite dans ce pays par les immigrants débarqués sur nos rives avec la maladie qu'ils communiquèrent à des gens qui auraient pu sans cela y échapper; ce qui prouve la nécessité d'adopter des mesures plus efficaces pour prévenir les ravages de la contagion.

70. Qu'il est du devoir du gouvernement de se procurer des informations qui puissent en toute occasion lui permettre d'arrêter promptement l'invasion de ces maladies.

8. Il est bien connu que le gouvernement a dépensé tous les ans beaucoup d'argent pour payer des inspecteurs et autres officiers publics pour protéger la vie des gens contre les accidents par le feu, l'eau, et mettre le public à l'abri des dangers auxquels la vie humaine est exposée. Cette vigilance est louable et prouve que nous sommes protégés par un gouvernement prudent, mais malheureusement le gouvernement n'a jamais compris la nécessité de légiférer spécialement pour prévenir l'invasion et la contagion de maladies qui, si elles éclataient dans quelques-unes de nos grandes cités, y feraient, vu leur état sanitaire, des ravages beaucoup plus désastreux que l'incendie d'une maison ou la rupture d'une digue. Une sage législation de la part du gouvernement donnerait à la population du *Canada* une sécurité beaucoup plus grande que celle dont elle jouit maintenant. La terrible épidémie du *Nord-Ouest* qui a ravagé la population islandaise et s'est alors propagée parmi les Sauvages et les autres habitants de ce territoire, démontre le danger de manquer des moyens propres à arrêter le progrès de maladies contagieuses. Dans ce cas il en a coûté beaucoup plus au gouvernement pour envoyer des secours médicaux et autres dans ce territoire que si un système régulier de lois sanitaires avait été adopté, sans parler de la perte terrible de vies qui auraient pu autrement être conservées. Des preuves d'intérêt plus grandes données par le gouvernement en faveur de l'état sanitaire du *Canada*, et un code de lois plus parfait augmenterait la population de ce pays et favoriserait considérablement l'immigration.

Ce qui s'est passé dans le *Colorado*, il y a quelques années, démontre la vérité de ces assertions. En envoyant à tous les premiers médecins des *Etats-Unis* et du *Canada* des circulaires qui contenaient des questions au sujet de la santé publique et démontraient les avantages qu'il offrait sous ce rapport aux colons, cet état a réussi à attirer une immigration considérable à toutes les parties des *Etats-Unis*, y compris le *Canada*, peuplant ainsi son territoire à notre détriment et à nos dépens.

Le comité ajoute de plus que, vu l'existence en apparence d'un conflit entre les gouvernements provinciaux et ce gouvernement, relativement à la législation concer-

nant les statistiques et la santé publique, il recommande fortement que des arrangements soient promptement effectués pour accomplir l'objet mentionné dans les présentes.

Le comité engage le gouvernement à adopter aussitôt que possibles des mesures favorables à la santé publique.

Sur motion de M. *Cartwright*, secondé par M. *Mills*,

Résolu, que, demain, cette Chambre se formera en comité général pour examiner la résolution suivante ;

1. Qu'il est opportun de décréter que la somme de £50,000 stg., de deuxièmes bons privilégiés, maintenant en la possession du gouvernement du *Canada*, partie d'une certaine somme de £283,000 stg., de deuxièmes bons privilégiés émis par la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, auront le même rang et priorité que les autres bons de même nature, dans tout arrangement qui pourra être autorisé par aucun acte durant cette session ; et de plus, que la somme de £50,000 stg., partie d'une certaine somme de £100,000 stg., de troisièmes bons privilégiés, émis par la dite compagnie et maintenant entre les mains du gouvernement du *Canada*, ainsi que l'intérêt sur cette somme, soit éteinte de la manière suivante :

1o. Que la dite compagnie paiera au gouvernement dans l'espace d'une année, à partir du 1er mai 1877, la somme de £45,000 stg., en argent, avec l'intérêt au taux de 5 pour cent.

2o. Que la dite compagnie paiera dans le même espace de temps, au gouvernement du *Canada*, la somme de vingt-sept mille quatre cent cinquante-huit dollars et quatre-vingt-sept cents en paiement des sommes appliquées mal à propos à même des fonds payables au gouvernement du *Canada*, et aussi transportera l'hypothèque qu'elle possède sur l'hôtel de *Couchiching* pour de l'argent avancé sur cette propriété.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat n'insiste pas sur son amendement fait à la seconde clause du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte intitulé ; " Acte pour incorporer la compagnie de placements de *Londres* et d'*Ontario* (à responsabilité limitée)," auquel cette Chambre n'a pas acquiescé.

Aussi, un autre message, le Sénat n'insiste pas sur son amendement savoir : page 1, ligne 32 et 33, retranchez " n'excédant pas dix pour cent par année," fait au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du *Canada*, et pour en changer le nom en celui de compagnie d'assurance dit l'Union du *Canada*," auquel cette Chambre n'a pas acquiescé.

Aussi, un autre message, le Sénat n'insiste pas sur son 6e amendement fait au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de prêt et de placement Britannique Canadienne (à responsabilité limitée)," auquel cette Chambre n'a pas acquiescé, mais qu'il insiste sur son septième amendement pour la raison suivante : parce que les dispositions du septième amendement ont pour objet de rendre le bill conforme à l'acte général de cette session affectant les compagnies à fonds social.

Et, aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les compagnies par actions constituées par lettres patentes," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. *Young*, secondé par M. *Holton*,

Résolu, que cette Chambre n'insiste pas sur son rejet du septième amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de prêt et de placement Britannique Canadienne (à responsabilité limitée)," et que le dit amendement soit maintenant adopté.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, pour informer leurs Honneurs de la résolution précédente,

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte pour amender la loi concernant les compagnies par actions constituées par lettres patentes," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte pour réprimer les paris et les ventes de poules," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte pour amender et refondre les actes concernant les douanes," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Un bill pour amender l'acte 31 *Victoria*, chapitre 5, concernant l'audition des comptes publics est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit:

"Acte pour amender l'acte trente et un *Victoria*, chapitre cinq, intitulé "Acte concernant la perception et l'administration du revenu, l'audition des comptes publics et la responsabilité des comptables publics."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'Acte des Sauvages de 1876, et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ross (Middlesex)* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte concernant les poids et mesures, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Forbes* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Et la motion étant mise aux voix que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. *Jones (Halifax)* propose, secondé par M. *Goudge*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction de l'amender en décrétant que le gallon de vin de 231 pouces cubes, et le boisseau de *Winchester* de 2,150 $\frac{1}{2}$ pouces cubes seront les seuls étalons de poids et mesures, relativement aux articles auxquels ils s'appliquent.

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'estimation de la somme à voter pour les menus revenus, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'administration et être distribuée comme suit: somme additionnelle nécessaire pour la commission seigneuriale, \$1,000; pour services professionnels en rapport avec la tenure seigneuriale, \$2,100, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux arriérages du traitement du sous-chef du département de la Justice, du premier septembre 1876 au 30 juin 1877, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des inspecteurs des pénitenciers, *Manitoba* et *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'augmentation du traitement du secrétaire particulier du bureau du Conseil Privé de la Reine, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize dollars et 50 centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'augmentation du salaire du messager, Cour Suprême de *Canada* et Cour de l'Echiquier, du 19 janvier au 30 juin 1877, à \$30 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant six mille sept cent soixante et deux dollars et soixante et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'entretien du pénitencier, *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille six cent cinquante-neuf dollars et quarante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *St. Vincent de Paul*, et être distribuée comme suit: ajustement des traitements et nouveaux officiers, \$1,807.29; entretien, \$9,487.17; chemin de fer à rail plat conduisant aux carrières, \$7,365 00; pour l'année finissant le 30 juin 1877.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien du pénitencier de *St. Jean, N. B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier, *Manitoba*, et être distribuée comme suit: clôture, instruments d'agriculture et d'horticulture, \$350; frais de déménagement au nouveau pénitencier, \$1,000; loyer de la vieille prison, du 1er mai 1876 au 1er mai 1877, \$750; entretien, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille huit cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements d'officiers (nouveaux) et dépenses contingentes de la bibliothèque, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à de nouvelles dépenses en rapport avec la publication d *Patent Record*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exposition de *Sydney, N. G. S.*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval, et être distribuée comme suit: frais se rattachant à la concentration de la police à cheval dans le voisinage de la frontière, rendue nécessaire par les troubles qui règnent parmi les Sauvages des *Etats-Unis*, \$27,500; quatre canons, de sept carabines et munitions et frais de leur transport, \$6,250, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit,

Jeu*di*, 26 avril 1877.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achèvement du chemin Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la construction de 700 chars à frot pour le chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour le prolongement du chemin de fer Intercolonial à Halifax, (contribution à la poudrière), pour l'année finissant le 30 juin 1877.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions etc., en rapport avec les pétitions de droit devant la Cour Suprême, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Lachine*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Culbute*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *St. Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Grenville*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices à *Ottawa*, bibliothèque, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices à *Fort McLeod*, *Walsh*, *Calgary*, *Saskatchewan*, *Tail Creek*, *Qu'Appelle* et *Shoal Lake*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'enlèvement du rocher *Beaver*, *Victoria*, *C.B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames, *Ingonish Sud*, *Cap-Breton*, *Nouvelle-Ecosse*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames, *Goderich*, lac *Huron*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'ameublement pour la résidence du lieutenant-gouverneur des Territoires du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour gaz, édifices publics, *Ottawa*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-quatre dollars et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face à diverses dépenses et être distribuée comme suit : impressions diverses, \$5,750 ; impression de la traduction en français des règlements de la Cour Suprême, \$84.80, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec le comité de secours, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'achat de 350 copies du *Parliamentary Companion*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec l'exploration de la rivière *Stickine*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses déjà encourues et à celles qu'il faudra probablement encourir encore avant la fin de la présente année fiscale dans le district de *Kéwatin*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service préventif, accise, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour rembourser les frais des sous-inspecteurs dans la distribution des circulaires contenant des renseignements sur l'opération de l'acte, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais du bureau des examinateurs en rapport avec l'inspection des principaux produits, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de service des terres fédérales et être distribuée comme suit : arpentage de certaines réserves des Sauvages, \$4,000 ; arpentage de voies publiques pour les Islandais ainsi que d'un certain nombre de townships pour la colonie islandaise, \$6,000 ; frais probables d'une commission pour le règlement d'une réclamation, \$1,500 ; arpentage de neuf chemins ou grandes voies dans la province en vertu du statut 39 *Victoria*, chapitre 20, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young*, fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Young*, informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à la prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 37 *Victoria*, chap. 50, concernant les sociétés permanentes de construction dans *Ontario*," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de sûreté canadiennes (à responsabilité limitée)," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société de construction *St. Jacques*, comme société de construction permanente et pour d'autres fins, avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société de construction de la Puissance sous le nom de compagnie de prêts hypothécaires de la Puissance," et pour d'autres fins, avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de sûretés canadiennes à responsabilité limitée)," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour incorporer la société de construction *St. Jacques* comme société de construction permanente et pour d'autres fins," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 37 *Victoria*, chap. 50, concernant les sociétés de construction permanentes dans *Ontario*, lequel est lu pour la première et la seconde fois et adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de l'administration des sociétés permanentes de construction poursuivant leurs opérations dans la province d'*Ontario*," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Forbes* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill avec les amendements passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

M. *Cartwright*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur deux messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Et les dits messages sont lus par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il sont comme suit :

Dufferin.

Le Gouverneur-Général transmet le budget supplémentaire de certaines sommes requises pour le service de la Puissance du *Canada* pour l'année expirant le 30 juin 1877 ; pour les pêcheries, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'*Amerique Britannique du Nord*, 1867 ; il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session*, No. 2).

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 25 avril 1877.

Dufferin.

Le Gouverneur-Général transmet le budget supplémentaire de certaines sommes requises pour le service de la Puissance du *Canada* pour l'année expirant le 30 juin 1878, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session* No. 2).

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 25 avril 1877.

Ordonné, que les dits messages et les dits budgets supplémentaires soient renvoyés au comité des subsides.

M. *Cartwright*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 26 mars 1877, demandant copie de toute la correspondance échangée entre le président ou le caissier de la banque *Ontario* et l'honorable ministre des Finances ou le département des Finances, concernant les dépôt du gouvernement dans la banque *Ontario* depuis le 1er novembre 1873 jusqu'à présent (*Documents de la session*, No. 179).

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins quinze minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 26 avril 1877.

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

Du conseil municipal du township de *Chatham* ; demandant certaines améliorations dans la navigation, à l'endroit où le chenal *Ecarté* se jette dans le lac *Ste. Clair*.

M. *Ross (Middlesex)*, du comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le dixième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés savoir :

Réponse (en partie) à l'ordre de la Chambre du 21 février dernier, relativement aux divisions intérieures et extérieures du service civil par départements, etc. (Disposé en forme de tableaux et condensé.)

Réponse à ordre,—Montrant la quantité de rails enlevés des chemins de fer du gouvernement et les compagnies de chemins de fer auxquelles ils ont été prêtés.

Réponse à ordre,—Noms des vétérans qui ont prouvé leur droit de partager dans l'octroi des \$50,000 votés à la dernière session en faveur des miliciens de 1812-15.

Réponse à ordre,—Valeur du bétail importé dans et exporté de chaque province, entre le 1er janvier 1875 et le 1er janvier 1877, et valeur des viandes importées et exportées.

Rapport du comité permanent de l'immigration et de la colonisation, avec une carte géographique (édition de 15,000.)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à adresse,—Rapports que la compagnie d'assurance Royale Canadienne peut avoir faits conformément à la 36 *Victoria*, chapitre 99, section 16, etc.

Réponse et réponse supplémentaire à adresse.—Etat des propriétés et du passif et de l'actif de la compagnie "Le Crédit Foncier du Bas-Canada."

Réponse à ordre.—Argent payé par le steamer "Chambly" et le steamer "Cultivateur," à l'écluse de St. Ours, sur la rivière Chambly, durant la saison de 1875.

Réponse à ordre.—Sommes payées pour services et dépenses légales dans l'île du Prince-Edouard, du 1er janvier 1874, jusqu'à présent.

Réponse à ordre.—Correspondance relative à l'approvisionnement de charbon et d'eau pour le sifflet à Cap d'Or, etc.

Réponse à ordre.—Nom et date de nomination des maître de havre à Sorel, St. Jean, Trois-Rivières et Lachine, dans la province de Québec, avec un état des honoraires perçus par eux.

Réponse à ordre.—Soumissions reçues pour le contrat No. 15 du chemin de fer Canadien du Pacifique, etc. (Dans son huitième rapport le comité a recommandé que ce rapport fut imprimé, mais après un nouvel examen, il est d'opinion qu'il ne doit pas l'être.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte pour incorporer la "Société de Construction de la Puissance" sous le nom de "Compagnie de Prêts Hypothécaires de la Puissance," et pour d'autres fins, et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. *Huntington*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 12 mars 1877, demandant copies de toutes les soumissions reçues depuis le mois de novembre dernier, par le département des Postes, pour le transport des malles dans la Colombie-Britannique, avec les noms des soumissionnaires et de leurs cautions; et aussi, pour copies de toutes les dépêches télégraphiques et lettres reçues ou envoyées par le même département à cet égard. (*Documents de la session*, No. 180.)

Sur motion de M. *Irving*, secondé par M. *Macdonald* (*Toronto*),

Résolu, qu'il est désirable d'examiner sous serment tout témoin qui sera entendu devant le comité permanent des privilèges et élections, auquel il a été donné instruction de s'enquérir et de faire rapport sur l'allégation faite par M. *Mousseau*, membre de cette Chambre, de son siège, le 25 courant, que de l'argent public a été payé à la société commerciale *Forthingham* et *Workman*, dans un temps où *Thomas Workman*, membre de cette Chambre, était membre de la dite société, en vertu d'un contrat ou marché passé entre la dite société et certains départements publics.

M. *Gibbs* (*Ontario*, D. S.) propose secondé par M. *Cameron*, et la motion étant mise au voix, que les ordres permanents de cette Chambre, en tant qu'ils affectent le bill intitulé: "Acte pour faire droit à *Robert Campbell* et *Eliza Maria Campbell*," soient suspendus, et que le dit bill soit placé sur les ordres du jour pour une seconde lecture.

La Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Sur motion de M. *Irving*, secondé par M. *Macdonald* (*Toronto*).

Résolu, qu'il est désirable d'examiner sous serment tout témoin qui sera entendu devant le comité permanent des privilèges et élections, auquel il a été donné instruction de s'enquérir et de faire rapport sur l'allégation faite le 25 courant, par M. *Cusey*, membre de cette Chambre, de son siège, que *Alphonse Desjardins*, membre de cette Chambre, a reçu de l'argent public, pour annonces, impressions et papeterie pour certains départements publics pendant qu'il était membre de la dite Chambre, en vertu de certains contrats passés entre lui et les dits départements publics, pendant qu'il était membre de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour examiner une certaine résolution concernant certains bons privilégiés en la possession du gouvernement et émis par la compagnie du chemin de fer du Nord, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Forbes* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Forbes* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

1. *Résolu*, qu'il est opportun de décréter que la somme de £50,000 stg., de deuxièmes bons privilégiés, maintenant en la possession du gouvernement du Canada, partie d'une certaine somme de £283,000 stg., de deuxièmes bons privilégiés émis par la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, auront le même rang et priorité que les autres bons de même nature, dans tout arrangement qui pourra être autorisé par aucun acte durant cette session; et de plus que la somme de £50,000 stg., partie d'une certaine somme de £100,000 stg., de troisièmes bons privilégiés, émis par la dite compagnie et maintenant entre les mains du gouvernement du Canada, ainsi que l'intérêt sur cette somme, soit éteinte de la manière suivante :

1o. Que la dite compagnie paiera au gouvernement dans l'espace d'une année, à partir du 1er mai 1877, la somme de £45,000 stg., en argent, avec l'intérêt au taux de 5 par cent.

2o. Que la dite compagnie paiera, dans le même espace de temps, au gouvernement du Canada, la somme de vingt-sept mille quatre cent cinquante-huit dollars et quatre-vingt-sept centins en paiement des sommes appliquées mal à propos à même des fonds payables au gouvernement du Canada, et aussi transportera l'hypothèque qu'elle possède sur l'hôtel de *Couchiching* pour de l'argent avancé sur cette propriété.

La dite résolution étant lue la seconde fois elle est adoptée.

Ordonné, que M. *Cartwright* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir au règlement de certaines réclamations du gouvernement du Canada contre la compagnie du chemin de fer du Nord.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour amender l'acte des Sauvages, 1876, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant.

Le Sénat a passé le bill intitulé, "Acte concernant les Grands Sceaux des provinces du Canada, autres qu'*Ontario* et *Québec*," sans amendements.

Et, aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte du pilotage de 1875, avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender certains actes concernant les droits de douane et d'accise, étant lu,

M. *Masson*, représentant du district électoral de *Terrebonne*, ayant appelé l'attention de la Chambre sur une irrégularité dans les procédures relativement au concours

de la Chambre aux résolutions rapportées du comité des voies et moyens, savoir :— que la question pour la seconde lecture des dites résolutions ne parait pas avoir été mise aux voix dans la Chambre, sauf seulement la seconde lecture de la première résolution.

Résolu, que cette informalité ne sera pas considérée à l'avenir comme un précédent.

Le bill est alors lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et il est adopté.

Et la motion étant proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. *Rochester* propose comme amendement, secondé par Sir *John A. Macdonald*, que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction d'amender la première section du dit bill en retranchant après les mots "sur chaque livre de malt" les mots "deux centins," et les remplaçant par les mots "un centin."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, que le bill passe, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement étant lu,

M. *Mackenzie* propose, secondé par M. *Cartwright*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Lastamme,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bohuc,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Sriver,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McDougall (Renfrew)</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Buell,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Smith (Westmorel'd),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Greenie,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hignbotham,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>

<i>Cheval,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Chr.stie,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Church.</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Irring,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Power,</i>	<i>White (Renfrew).</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ray,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Delorme.</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Richard,</i>	<i>Young.—97.</i>
<i>De St. Georges,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Orton,</i>
<i>Benoit.</i>	<i>Domville,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pettes,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Little,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cimon.</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord)</i>	<i>Masson,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud),</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Stephenson.—45</i>
<i>Daoust.</i>			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Forbes* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, que le bill passe, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Vendredi, 27 avril 1877.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-sept dollars et vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'items imprévus, (voir comptes publics, 1875-76, page 70) et être distribuée comme suit : capital, \$73,967.00 ; fonds consolidé, \$80,589.67, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire aux dépenses du service à la vapeur par voie de mer et à l'intérieur, et être distribuée comme suit : pour dépenses encourues pour ce service, \$15,000 ; pour réparations, entretien et balance due pour la construction du *Northern Light*, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service côtier et des phares, et être distribuée comme suit : nouvelle somme nécessaire pour entretien, savoir, dépenses pour répa-

rations au brise-lames de l'*Ile Amet, N.-E.*, \$7,275.00; reconstruction des bâtisses et du sifflet d'alarme de *Digby, N.-E.*, (détruit par le feu), \$5,000; achat de terrains à la *Pointe Plaisante, Ont.*, \$750; achat de terrains à l'*Ile à la Pierre*, \$1,575; construction d'un quai à l'*Ile aux Prunes*, \$1,000; excédant de frais pour réparations à l'établissement de secours de *St. Paul*, sur les estimations, \$2,400, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme nécessaire pour compléter la construction des phares et sifflets d'alarme commencés en 1875 et 1876, (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1877.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pêcheries, et être distribuée comme suit: nouvelle somme nécessaire pour les salaires et déboursés des gardes-pêche, \$9,500; nouvelle somme nécessaire pour la pisciculture, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au traitement d'un inspecteur des agences de Sauvages, avec le titre de commis de seconde classe, ministère de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère du secrétaire d'Etat, et être distribuée comme suit: un commis de première classe, \$1,400; un commis de seconde classe, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire d'un secrétaire particulier au ministère de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais des comités, surnuméraires de la session, etc., Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux traitements d'officiers nouveaux et dépenses contingentes de la bibliothèque, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses qui seront probablement encourues en rapport avec l'exposition de *Paris*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, y compris les dépôts, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'arpentage du chemin de fer du *Pacifique*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de construction du chemin de fer du *Pacifique*, embranchement de *Pembina*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux et rapides du *St. Laurent*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *St. Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des bureaux de poste et douanes temporaires, *St. Jean, P. Q.*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames à *Campobello, N.-B.*, rivage *Wilson*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brisc-lames à la baie *St. Pierre*, comté de *King, I. P. E.*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille cinq cent quarante-et un dollars et soixante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la subvention de la malle entre *Halifax* et *Cork*, si c'est nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux nouveaux frais possibles pour la construction de phares et de sifflets d'alarme, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour aider à l'établissement d'une ligne télégraphique de *Matane* à la *Rivière aux Renards*, en rapport avec les observations géologiques et les observatoires, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais en rapport avec le re-jaugeage des eaux intérieures, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements de certains médecins attachés à la surintendance des Sauvages à *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses qui pourraient être encourues pendant l'année par l'arpentage des réserves des Sauvages de *Manitoba* et du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'achat de grains de semence et d'instruments de labourage pour être donnés aux Sauvages Sioux dans les environs du lac *Qu'Appelle* à *Manitoba* au *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais probables du voyage de Son Excellence le Gouverneur-Général à *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'enquête au sujet de la sciure et des rebuts de moulins dans les rivières navigables, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de la commission d'*Halifax*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service préventif, accise, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les poids et mesures, et être distribuée comme suit : frais de route, loyers et traitements des inspecteurs, *I. P. E.* \$3,100; pour nouvelles divisions d'inspection, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux nouveaux frais de service des terres fédérales et être distribuée comme suit : exploration de ce qui reste à déterminer des frontières de *Manitoba*, \$4,000; arpentage de *Battleford*, \$3,000; pour déterminer la latitude et la longitude précises d'un endroit des Territoires du *Nord-Ouest* pour faciliter l'arpen-

tage systématique, \$2,500 ; cartes géographiques, \$1,000 ; arpentage de la principale route de la malle ou de la diligence de *Hamilton* à *Battleford*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Oliver* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui la Chambre se forme en le dit comité.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 27 avril 1877.

PRIÈRES :

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante :

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

Ottawa, 27 avril 1877.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra à la salle des séances du Sénat pour proroger la session du Parlement de la Puissance, samedi, le 18 du courant, à trois heures p. m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant et humble serviteur,

E. G. P. LITTLETON,

Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté le seize avril 1877, demandant un état de tous les mesurages mensuels et de l'estimation des différentes espèces d'ouvrages faits sur la section 16 du chemin de fer Intercolonial, durant le contrat de MM. *King* et *Gough*, et subséquemment durant le contrat de *J. C. Gough*, montrant les quantités actuelles et espèces de l'ouvrage fait et rapporté, les montants portés pour ces travaux au cahier des charges pour chaque mois par l'ingénieur en division on charge, le montant pour chaque mois respectivement certifié par l'ingénieur en chef du chemin de fer, ou payé ou certifié par les commissaires du chemin de fer et payé aux entrepreneurs ou à l'entrepreneur ou à leurs agents ; des montants payés par le gouvernement ou de sa part ou ses agents au compte ou en liquidation de ce qui était dû par *King* et *Gough* ou *J. C. Gough*, sur le contrat de la section No. 16, à qui ils ont été payés, sous l'autorité de qui, et la nature et l'étendue de l'ouvrage fait par le gouvernement ou ses agents après que le contrat eût été ôté à *J. C. Gough*, de la quantité de l'ouvrage

fait par le gouvernement ou ses agents après que le contrat eut été ôté à *J. C. Gough*, montrant les estimations mensuelles pour les différentes espèces d'ouvrages faits, les montants payés pour ces ouvrages et à qui payés ; des superstructures qui n'ont pas été faites dans la maçonnerie de première et de seconde classe, la quantité de maçonnerie employée à paver, et l'étendue de l'ouverture ou du conduit d'eau de chaque superstructure située sur la section, la quantité de blocage fait, de béton employé, la quantité et le longueur des clôtures, les fosses de garde contre les animaux, construites, avec le coût de chacune. (*Documents de la session, No. 25.*)

M. Smith (Westmoreland), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 12 mars 1877, demandant un état indiquant, 1o. les noms des superintendants des glissoires dans l'emploi du département des Travaux Publics, à chacune des stations sur la rivière *Outaouais* et ses tributaires, le 1er juillet 1876 ; 2o. les salaires ou rémunérations payés à chacun des dits surintendants des glissoires pour l'année expirée le 1er juillet 1876 ; 3o. le nombre de pièces de bois et de billots de sciage qui sont passés dans les glissoires à chacune de ces stations, pendant l'année expirée le 1er juillet 1876. (*Documents de la session, No. 181.*)

Aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 16 avril 1877, demandant copie de la requête des commissaires du havre de *Québec*, demandant la garantie du gouvernement pour une somme additionnelle de \$250,000.00 pour compléter les améliorations du susdit havre de *Québec*. (*Documents de la session, No. 182.*)

M. Cartwright, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à une adresse à Son Excellence, datée 2 avril 1877.

- 1o. Un état des débentures émises par le gouvernement du *Canada* pour l'acquisition de la bâtisse pour la cour et la prison du district de *Kamouraska*.
2. Un état du coût de la dite bâtisse et de son entretien depuis.
3. Un état des sommes perçues par les taxes et les licences imposées sur le dit district pour le fonds des bâtisses et prisons jusqu'au 30 juin dernier.
4. Un état des sommes payées sur les dites débentures et intérêts, démontrant combien il reste dû sur les dites débentures, si aucune somme est encore due ; si non, combien il a été perçu de plus que le montant des dites débentures et intérêt. (*Documents de la session, No. 183.*)

M. Casey, du comité spécial nommé pour s'enquérir de la condition actuelle du service civil et du mode d'examen et nomination des candidats aux emplois, dans le but de constater l'efficacité générale du service et pour faire rapport des observations des sujets qu'on lui a soumis et les copies des témoignages qu'il a entendus, présente à la Chambre le rapport du dit comité, lequel est lu. (*Appendice No. 7.*)

M. Casey propose, secondé par *M. Macdougall (Elgin)* que le dit rapport et les témoignages soumis par le comité soient imprimés, et, conformément à la règle de cette Chambre, que la dite motion soit soumise au comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement pour en faire rapport.

M. Mackay (Cap-Breton), du comité spécial auquel a été renvoyé la pétition de *Henry Mitchell*, et autres, avec instruction de s'enquérir des allégations que contient la dite pétition, relativement à la condition du commerce de charbon et des meilleurs moyens de favoriser le commerce interprovincial, présente à la Chambre le rapport du dit comité, lequel est lu. (*Appendice No. 4.*)

M. Mackay (Cap-Breton), propose, secondé par *M. Goudge*, que le dit rapport et

les témoignages reçus par le comité soient imprimés, et que, conformément à la règle de cette Chambre, la dite motion soit soumise au comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, pour en faire rapport.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de l'administration des sociétés permanentes de construction poursuivant leurs opérations dans la province d'*Ontario*."

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte décrétant de nouvelles dispositions pour l'établissement et l'administration des sociétés de construction dans la province de *Québec*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du pilotage de 1875, lesquels sont lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte des territoires du *Nord-Ouest*, 1875," et lesquels sont lus pour la première et seconde fois et adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Plumb*,

Ordonné, que l'ordre de la Chambre renvoyant l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'*Albert*" au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, soit déchargé, et que le dit amendement soit pris en considération aujourd'hui.

M. *Huntington*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 28 mars 1877, demandant copies des documents et correspondances au sujet de la fermeture du bureau de poste, dans le voisinage de *St. Jean l'Evangeliste de la Nouvelle*. (*Documents de la session*, No. 184.)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 21 mars 1877, demandant copie de la commission ou autre document nommant *John Dewe*, inspecteur des Postes, ainsi que tous ordres définissant ses devoirs et fonctions et les limites dans lesquelles il devait les exercer (*Documents de la session*, No. 185.)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 2 avril, 1877, demandant la production des papiers, rapports et correspondances ayant rapport à la destitution de *J. Murray Nase*, maître de poste de *Nerepis*, comté de *King*, *N.-B.*, avec la pétition des habitants du district y relative. (*Documents de la session*, No. 186.)

Et aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté le 28 mars 1877, demandant copie de la correspondance échangée entre le bureau de la Chambre de Commerce de *Québec* et le gouvernement du *Canada* au sujet du règlement en force relativement aux lettres non payées d'avance. (*Documents de la session*, No. 187.)

M. *Smith* (*Westmoreland*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à une adresse à Son Excellence, datée 16 mars 1877,

demandant tous rapports au Conseil par le ministre de la Marine et des Pêcheries relativement à la pêche du bar et du gaspereaue dans les rivières *Napan* et *Noire*, *Miramichi*, et sur les rivages dans le voisinage, ainsi que les ordres en Conseil passés à ce sujet depuis le 1er janvier 1874, avec les rapports faits par les surveillants et l'inspecteur des pêcheries y relatifs, et les lettres et correspondances échangées avec le département à ce sujet. (*Documents de la session, No. 188.*)

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte décrétant de nouvelles dispositions pour l'établissement et l'administration des sociétés de construction dans la province de *Québec*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération la 27^e résolution rapportée du comité des subsides, vendredi, 20 avril courant, laquelle résolution était ajournée, et elle est lue comme suit :

Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour achever et compléter les phares et les sifflets d'alarme, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Et la dite résolution est adoptée.

La Chambre procède à prendre en considération la 55^{ème} résolution rapportée du comité des subsides, vendredi, 20 avril courant, laquelle résolution était alors ajournée, et laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'entretien des travaux publics, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Et la dite résolution est adoptée.

M. *Young*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du *Pacifique*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour explorations et travaux de génie du chemin de fer du *Pacifique*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-neuf mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'administration et être distribuée comme suit : inspecteur des finances, \$2,600 ; bureau du sous-Receiveur-Général, *Toronto*, \$8,000 ; bureau du sous-Receiveur-Général, *Montréal*, \$5,500 ; bureau de l'Auditeur et sous-Receiveur-Général, *Halifax, N.-E.*, \$10,000 ; bureau de l'Auditeur et sous-Receiveur-Général, *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, \$11,000 ; bureau de l'Auditeur et sous-Receiveur-Général, *Fort Garry*, \$6,500 ; bureau de l'Auditeur et Receiveur-Général, *Victoria, C. B.*, \$7,000 ; bureau de l'Auditeur et sous-Receiveur-Général, *Charlottetown, I. P. E.*, \$4,000 ; caisses d'épargne de la campagne, *Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse*, et *Colombie-Britannique*, \$12,000 ; tenure seigneuriale et commission, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à l'immigration et faire face à ses dépenses, y compris l'estima-

tion des dépenses pour le transport des Mennonites, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'arpentage des terres fédérales (*Nord-Ouest*), y compris le personnel et commission, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Young*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'estimation de la somme à voter pour les menus revenus, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'administration et être distribuée comme suit : somme additionnelle nécessaire pour la commission seigneuriale, \$1,000 ; pour services professionnels en rapport avec la tenure seigneuriale, \$2,100, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux arrérages du traitement du sous-chef du département de la Justice, du premier septembre 1876 au 30 juin 1877, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des inspecteurs des pénitenciers, *Manitoba* et *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'augmentation du traitement du secrétaire particulier du bureau du Conseil Privé de la Reine, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize dollars et 50 centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'augmentation du salaire du messenger, Cour Suprême du *Canada* et Cour de l'Echiquier, du 19 janvier au 30 juin 1877, à \$30 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant six mille sept cent soixante et deux dollars et soixante et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'entretien du pénitencier de *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille six cent cinquante-neuf dollars et quarante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Saint Vincent de Paul*, et être distribuée comme suit : ajustement des traitements et nouveaux officiers, \$1,807.29 ; entretien, \$9,487.17 ; chemin de fer à rail plat conduisant aux carrières, \$7,365.00 ; pour l'année finissant le 20 juin 1877.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien du pénitencier de *St. Jean, N. B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier, *Manitoba*, et être distribuée comme suit : clôture, instruments d'agriculture et d'horticulture, \$350 ; frais de déménagement au nouveau pénitencier, \$1,000 ; loyer de la vieille prison, du 1er mai 1876 au 1er mai 1877, \$750 ; entretien, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille huit cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements d'officiers (nouveaux) et dépenses contingentes de la bibliothèque, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à de nouvelles dépenses en rapport avec la publication du *Patent Record*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exposition de *Sydney, N.G.S.*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval, et être distribuée comme suit : frais se rattachant à la concentration de la police à cheval dans le voisinage de la frontière, rendue nécessaire par les troubles qui règnent parmi les Sauvages des *Etats-Unis*, \$27,500 ; quatre canons de sept, carabines et munitions et frais de leur transport, \$6,250, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achèvement du chemin Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la construction de 700 chars à fret pour le chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour le prolongement du chemin de fer Intercolonial à Halifax, (contribution à la pondrière), pour l'année finissant le 30 juin 1877.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions etc., en rapport avec les pétitions de droit devant la Cour Suprême, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chenal *Lachine*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Culbute*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *St. Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Grenville*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices à *Ottawa*, bibliothèque, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices à *Fort McLeod*, *Walsh*, *Calgary*, *Saskatchewan*, *Tail Creek*, *Qu'Appelle* et *Shoal Lake*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'enlèvement du rocher *Beaver*, *Victoria*, *C.B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames, *Ingonish Sul*, *Cap-Breton Nouvelle-Ecosse*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames, *Goderich*, lac *Huron*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'ameublement pour la résidence du lieutenant-gouverneur des Territoires du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa

Majesté pour faire face aux dépenses pour gaz, édifices publics, *Ottawa*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-quatre dollars et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face à diverses dépenses et être distribuée comme suit : impressions diverses, \$5,750 ; impression de la traduction en français des règlements de la Cour Suprême, \$84.80, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec le comité de secours, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'achat de 350 copies du *Parliamentary Companion*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec l'exploration de la rivière *Stickine*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses déjà encourues et à celles qu'il faudra probablement encourir encore avant la fin de la présente année fiscale dans le district de *Kéwatin*, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service préventif, accise, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour rembourser les frais des sous-inspecteurs dans la distribution des circulaires contenant des renseignements sur l'opération de l'acte, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais du bureau des examinateurs en rapport avec l'inspection des principaux produits, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de service des terres fédérales et être distribuée comme suit : arpentage de certaines réserves des Sauvages, \$4,000 ; arpentage de voies publiques pour les Islandais ainsi que d'un certain nombre de townships pour la colonie islandaise, \$6,000 ; frais probables d'une commission pour le règlement d'une réclamation, \$1,500 ; arpentage de neuf chemins ou grandes voies dans la province en vertu du statut 39 *Victoria*, chapitre 20, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Oliver*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-sept dollars et vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'items imprévus, (voir comptes publics 1875-76, page 370), et être distribuée comme suit : capital, \$73,967.60, fonds consolidé, \$80,589.67, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service à la vapeur par voie de mer et à l'intérieur et être distribuée comme suit : pour dépenses encourues pour ce service, \$15,000 ; pour réparations, entretien et balance due pour la construction du *Northern Light*, \$16,000, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service côtier et des phares et être distribuée comme suit ; nouvelle somme nécessaire pour entretien, savoir, dépenses pour réparations au brise-lames de l'*Ile Amet, N. E.*, \$7,275 ; reconstruction des bâtisses et du sifflet d'alarme de *Digby, N. E.*, (détruit par le feu), \$5,000, achat de terrains à la

Pointe Plaisante, Ontario, \$750; achat de terrains à l'*Ile à la Pierre*, \$1,575; construction d'un quai à l'*Ile aux Prunes*, \$1,000; excédant de frais pour réparations à l'établissement de secours de *St. Paul*, sur les estimations, \$2,400, pour l'année finissant le 30 juin 1877.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme nécessaire pour compléter la construction des phares et sifflets d'alarme commencés en 1875 et 1876, (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1877.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pêcheries, et être distribuées comme suit: nouvelle somme nécessaire pour les salaires et déboursés des gardes-pêche, \$9,500; nouvelle somme nécessaire pour la pisciculture, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au traitement d'un inspecteur des agences de Sauvages, avec le titre de commis de seconde classe, ministère de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère du secrétaire d'Etat, et être distribuée comme suit: un commis de première classe, \$1,400; un commis de seconde classe, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire d'un secrétaire particulier au ministère de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais des comités, surnuméraires de la session, etc., Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements d'officiers nouveaux et dépenses contingentes de la bibliothèque, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses qui seront probablement encourues en rapport avec l'exposition de *Paris*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, y compris les dépôts, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'arpentage du chemin de fer du *Pacifique*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de construction du chemin de fer du *Pacifique*, embranchement de *Pembina*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux et rapides du *St. Laurent*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *St. Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des bureaux de poste et douanes temporaires, *St. Jean, P.Q.*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames à *Campobello, N. B.*, rivage *Wilson*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa

Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames à la baie *St. Pierre*, comté de *King, I. P. E.*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille cinq cent quarante et un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la subvention de la malle entre *Halifax* et *Cork*, si c'est nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux nouveaux frais possibles pour la construction de phares et de sifflets-d'alarme, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour aider à l'établissement d'une ligne télégraphique de *Matane* à la rivière aux *Renards*, en rapport avec les observations géologiques et les observatoires, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais en rapport avec le ré-jaugeage des eaux intérieures, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements de certains médecins attachées à la surintendance de Sauvages à *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses qui pourraient être encourues pendant l'année pour l'arpentage des réserves des Sauvages à *Manitoba* et au *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'achat de grains de semence et d'instruments de labourage pour être donné aux Sauvages *Sioux* dans les environs du lac *Qu'Appelle* à *Manitoba* et au *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais probables du voyage de Son Excellence le Gouverneur-Général à *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'enquête au sujet de la sciure et des rebuts de moulins dans les rivières navigables, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de la Commission d'*Halifax*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service préventif, accise, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les poids et mesures, et être distribuée comme suit : frais de route, loyers et traitements des inspecteurs, *I. P. E.*, \$3,100 ; pour nouvelles divisions d'inspection, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux nouveaux frais de service des terres fédérales, et être distribuée comme suit : exploration de ce qui reste à déterminer des frontières de *Manitoba*, \$4,000 ; arpentage de *Battleford*, \$3,000 ; pour déterminer la latitude et la longitude précises d'un endroit des Territoires du *Nord-Ouest* pour faciliter l'arpentage systématique, \$2,500 ; cartes géographiques, \$1,000 ; arpentage de la principale route de la malle ou de la diligence, de *Hamilton* à *Battleford*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

La 1ère résolution jusqu'à la 5ème inclusivement, étant lues, sont adoptées.

Et étant six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie P.M

Conformément à la 19e règle de cette Chambre, les ordres pour bills privés sont appelés.

L'ordre du jour pour prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'Albert, étant lu,

M. *Domville* propose, secondé par M. *Mitchell*, que le dit amendement soit maintenant pris en considération.

M. *Burpee* (*Sunbury*) propose, comme amendement, secondé par M. *McLeod*, que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : "d'hui en trois mois."

M. *Gibbs* (*Ontario-Sud*) propose comme sous-amendement, secondé par M. *Fraser*, que les mots "prendre en considération d'aujourd'hui en trois mois," soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "ne pas adopter."

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Bowell,</i>	<i>Domville,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Phynb,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord),</i>	<i>Masson,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud)</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wallace (Norfolk)-24.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Church,</i>	<i>Holtton,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bain,</i>	<i>De St Georges,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Borron,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Snider,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fychette,</i>	<i>Macdonald (Elgin),</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>MacKenzie,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Goudge,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Young.—63.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Paterson,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et l'amendement à la question originale étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Cauchon,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McNab,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Mills,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Church,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>
<i>Borron,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Burk,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Taschereau, ———</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Trow.—47</i>
<i>Cusey,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McLeod,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Bowell,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord)</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mac Kay (C. Breton),</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Domville,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Tupper.—21.</i>
<i>Flesher,</i>			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, que le dit amendement soit pris en considération d'aujourd'hui en trois mois, la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

La Chambre reprend la considération ultérieure des résolutions rapportées aujourd'hui du comité des subsides.

La 6^e résolution étant lue la seconde fois comme suit :

Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au traitement d'un inspecteur des agences des Sauvages avec le titre de premier commis de 2^{me} classe, département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Et la motion étant mise aux voix que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Church,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Blain,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Borron,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Taschereau, ———</i>
<i>Burk,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>Mac Kay (C. Breton),</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Workman.—50.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Goudge,</i>		

CONTRÉ :

Messieurs

<i>DeCosmos,</i>	par M. <i>Gibbs (Ontario-Nord),</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Domville,</i>	<i>Ianthier,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Flesher,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Pope (Compton),</i>	<i>Tupper.—16.</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

La 7^e résolution et les suivantes jusqu'à la 29^e inclusivement, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Samedi, 28 avril 1877.

La 30^e résolution et les suivantes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que les résolutions rapportées du comité des subsides et adoptées par cette Chambre, soient renvoyées au comité des voies et moyens.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des voies et moyens.

(En comité.)

1. Résolu que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1877, la somme de \$1,625,395.99 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

2. Résolu que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1878, la somme de \$16,286,576.52 soit accordée à Sa Majesté à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Archibald* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Archibald* fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1877, la somme de \$1,625,395.99 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

2. Résolu que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1878, la somme de \$16,286,576.52 soit accordée à Sa Majesté à même le fonds consolidé de revenu du *Canada*.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Archibald* informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Ordonné, que M. *Cartwright* ait la permission d'introduire un bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales finissant respectivement le 30 juin 1877 et le 30 juin 1878, et pour d'autres fins relatives au service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : " Acte concernant l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement."

Bill intitulé : " Acte pour amender certains actes concernant les droits de douane et d'accise."

Bill intitulé : " Acte concernant la créance du gouvernement contre la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada."

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de Québec, ainsi que l'acte concernant le Pilotage de 1873, avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les poids et mesures," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant certaines terres de l'Artillerie et de l'Amirauté dans les provinces d'Ontario et de Québec," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'inspection du pétrole," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'inspection du pétrole," et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant certaines terres de l'Artillerie et de l'Amirauté dans les provinces d'Ontario et de Québec," et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les poids et mesures," et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. Cartwright,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera elle reste ajournée jusqu'à deux heures p.m. aujourd'hui.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par M. Tupper,

Ordonné, que l'honoraire payé sur le bill pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'Albert, soit remboursé.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de Québec, et ainsi que "l'acte concernant le pilotage de 1873," et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de M. *Dymond*, secondé par *MacKay* (*Cap-Breton*),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état des poursuites ou des affaires légales dans lesquelles la société de l'honorable Sir *John A. Macdonald*, M. P., ou aucun membre de sa dite société, a reçu instruction d'agir pour la Couronne pendant qu'il était ministre de la Justice et procureur-général du Canada, avec les dates de telles instructions et des dernières procédures dans chaque cas, avec mention des dates du commencement et de la fin de telles poursuites et affaires légales.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et quarante-cinq minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à deux heures p.m., aujourd'hui.

Samedi, 28 Avril 1877.

Deux heures, P.M.

PRIÈRES :

M. l'Orateur met devant la Chambre des états et rapports généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de *Joliette* et de *St. Hyacinthe* pour l'année 1876. (*Documents de la session, No. 19.*)

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 26 mars 1877, demandant un état indiquant : 1o. les noms et salaires ou gages de chaque officier composant le personnel des officiers du gouvernement au canal *Lachine* pour chacune des années 1875-6 et 1876-7; 2o. le montant des dépenses contingentes à l'égard de tel personnel pour chacune de ces années; 3o. les dates de nomination de chaque tel officier. (*Documents de la session, No. 189.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 19 février 1877 demandant un état détaillé des dépenses encourues en 1874, 1875 et 1876, pour annonces en faveur du gouvernement ou de toute branche du service public, dans les journaux de la Puissance, le montant payé à chaque journal respectivement, l'objet pour lequel tel montant a été payé; aussi, le montant payé pour abonnements, à quels journaux, et si ces journaux ont été requis pour l'usage des départements publics ou pour la circulation en *Europe* ou autres fins. (*Documents de la session, No. 30.*)

Aussi, la réponse conformément à une adresse à Son Excellence, datée 16 avril 1877 demandant un rapport relativement à l'argent payé à *Carpenter* et Cie., avec les ordres en conseil recommandant tel paiement à compte de la subvention en faveur du chemin *Dawson*, depuis le premier janvier jusqu'au 31 mars 1877. (*Documents de la session, No. 192.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant copie de tout arrangement, convention, ou correspondance en vertu desquels les officiers de l'Intercolonial sont assurés dans la compagnie de Garantie du *Canada*; tel rapport devant être accompagné d'un état indiquant ceux des employés de ce chemin de fer qui sont assurés, le montant de cette assurance, les primes payées dans chaque cas et le montant d'assurance payé par la dite compagnie de Garantie sur chaque police. (*Documents de la session, No. 25.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 19 février 1877, demandant copies de tous papiers, correspondances ou télégrammes relativement à du charbon qu'on prétend avoir été arrêté, confisqué ou accaparé, et montrant en vertu de quelle autorité ce charbon a été ainsi arrêté, confisqué et accaparé, et si ces faits ont été ratifiés, approuvés par l'inspecteur des chemins de fer du gouvernement ou par le gouvernement. (*Documents de la session, No. 25.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant un rapport montrant l'autorité en vertu de laquelle deux maisons avec des étables et des dépendances furent construites, l'été dernier, à *Moncton*, pour l'usage de l'ingénieur résident, et du surintendant du trafic du chemin de fer Intercolonial; le montant dont la dépense était autorisée et le montant réellement dépensé; ce rapport devant être accompagné d'états indiquant les montants demandés pour ces ouvrages et les comptes auxquels ils ont été portés dans les livres du chemin de fer; ces états devant être faits de manière à donner les détails qui suivent:—

1. La quantité, l'espèce et le coût de la pierre employée dans les caves et fondations.

2. Le travail et ce qu'il a coûté.

3. Le coût de la construction des caves et des fondations.

4. Le coût des fondations qui n'ont pas servi et de leur remplacement.

5. Le coût de l'ouvrage et des matériaux employés à construire des conduits et à les relier à l'égoût principal.

6. Le montant payé pour les tuyaux et pour les poser, avec la largeur et la longueur de ces tuyaux, le coût des bains, des réservoirs, des pompes, cabinets d'aisance, etc.

7. Le coût des cheminées, grilles, poêles, ouvrages en bois, en plâtre, terrassements et clôtures.

8. Le coût de l'inspection.

L'état devra donner le nom des endroits d'où la pierre a été tirée, le nombre de jours que les ouvriers ont été employés à tirer cette pierre et le montant porté au compte des bâtisses pour cela, et le montant alloué pour le fret. (*Documents de la session, No. 25.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant un état donnant une description générale et le prix de chacun des travaux du chemin de fer Intercolonial, non imputables aux frais d'entretien ordinaire, qui ont été exécutés pendant les deux années expirées le 31 décembre 1876 par corvée ou arrangement privé, donnant le nom de l'ingénieur et de l'inspecteur sous le contrôle immédiat desquels les travaux ont été exécutés. (*Documents de la session, No. 25.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant un état relatif aux arrangements faits pour assurer les employés du chemin de fer Intercolonial contre les accidents; les déductions faits sur les salaires à cause de cette assurance, et les montants payés à même les fonds du chemin de fer à compte de telle assurance. (*Documents de la session, No. 25.*)

Aussi, la réponse (en partie) en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 21 février 1877, demandant la production d'un état des divisions intérieures et extérieures du service civil par département, en *Canada*. (*Documents de la session, No. 144.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant un état en détail de toutes les dépenses faites pour construire le restaurant, élargir le magasin d'entrepôt, construire des hangars pour le fret et le charbon, le dépôt, les plateformes, les lisses de lestages et autres ouvrages faits dans la cour de la gare à *Moncton* en 1876. (*Documents de la session, No. 25.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant un état complet et détaillé de toutes les dépenses encourues pour changer la largeur de la voie du chemin de fer Intercolonial, et exposant comment ces dépenses sont classifiées dans les comptes du chemin de fer. (*Documents de la session, No. 25.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 5 mars 1877, demandant la production d'un état contenant les noms des personnes nommées à des emplois entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873, les noms des employés dont les salaires ont été augmentés pendant cette période, les noms de ceux ainsi nommés à des emplois et dont la nomination a été annulée après le 7 novembre; aussi, un état indiquant si les places qui étaient remplies par ceux dont la nomination a été ainsi annulée, sont demeurées vacantes ou ont été remplies depuis, et si tel est le cas, quand et par qui; et aussi, si les salaires de ces employés qui ont été augmentés durant la période ci-dessus mentionnée, ont été diminués ou augmentés depuis, tout en indiquant en même temps la réduction ou l'augmentation du salaire de chaque tel employé respectivement. (*Documents de la session, No. 144.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 11 avril 1877, demandant une copie du rapport de l'ingénieur sur le chemin *Bonnechère* ou toute autre route possible du prolongement du *Canada Central*. (*Documents de la session, No. 193.*)

Et aussi, la réponse supplémentaire, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 12 mars 1877, demandant la production devant cette Chambre de toutes requêtes et correspondances relativement à l'octroi par le gouvernement de la Puissance d'une somme d'argent pour aider à la construction du chemin de fer de *Québec* au lac *St. Jean*. (*Documents de la session, No. 125.*)

M. *Mills*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre le rapport des travaux de l'exploration géologique du *Canada* par *Alfred R. C. Selwyn*, F.R.S., F.G.S., directeur, pour l'année 1875 et 1876. (*Documents de la session, No. 194.*)

Et aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 28 avril 1877, demandant un état des poursuites ou des affaires légales dans lesquelles la société de l'honorable Sir *John A. Macdonald*, M.P., ou aucun membre de sa dite société, a reçu instruction d'agir pour la Couronne pendant qu'il était ministre de la Justice et procureur-général du *Canada*, avec les dates de telles instructions et les dernières procédures dans chaque cas; ainsi que les dates du commencement et de la fin de telles poursuites et affaires légales. (*Documents de la session, No. 195.*)

M. *Huntington*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse supplémentaire conformément à une adresse à Son Excellence, datée 7 mars 1877, demandant tous papiers ou correspondances, s'il y en a, relativement au moyen de mettre le *Canada* dans une position aussi favorable que celle de tout pays étranger sous les provisions de l'union postale faite à *Berne*, le 6 octobre 1874. (*Documents de la session, No. 96.*)

Et aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 16 avril 1877, demandant; 1o. copies de toutes correspondances relativement à la nomination de *Benjamin Lagacé* comme maître de poste de *Jonquière*, dans le comté de *Chicoutimi*; 2o. copies des dernières soumissions pour le transport de la malle entre *Chicoutimi* et *Jonquière*; 3o. rapport montrant à qui le contrat pour le dit transport de la malle a été accordé. (*Documents de la session, No. 190.*)

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remota M. l'Orateur son message de Son Excellence le Gouverneur-Général revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

Dufferin,

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes copie d'une dépêche datée le 1er septembre 1876, du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, relative à la *Commission des frontières de l'Amérique du Nord*, avec un procès-verbal des procédures, à l'assemblée tenue par les commissaires, le 29 mai dernier. (*Documents de la session, No. 191.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 28 avril 1877.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fiscales expirant respectivement le trentième jour de juin 1877, et le trentième jour de juin 1878, et pour d'autres objets liés au service public."

M. *Irving*, du comité permanent des privilèges et élections, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu. (*Appendice No. 8.*)

M. *Irving*, du comité permanent des privilèges et élections, présente à la Chambre le second rapport du dit comité lequel est lu comme suit :

Qu'en vue de l'information donnée à la Chambre, le 26 courant, que c'est l'intention de proroger le Parlement le 28 courant, le comité croyant qu'il est impossible d'en arriver à une conclusion relativement aux questions qui lui ont été soumises, excepté celle mentionnée dans l'ordre de la Chambre du 9 avril courant, pense qu'il est importun de procéder à prendre en considération toutes les autres questions qui lui ont été soumises.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général par *R. E. Kimber*, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noir,

MR. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence que les membres de cette Chambre se rendent dans la salle des séances au Sénat,

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Excellence, qui a donné alors au nom de Sa Majesté, la sanction royale, aux bills publics et privés suivants :

Acte pour amender l'acte concernant le larcin et les autres offenses de même nature.

Acte pour amender l'acte concernant les traitements de certains juges.

Acte pour établir des dispositions pour améliorer la discipline des prisons.

Acte pour établir de meilleures dispositions concernant la Commission Géologique et d'Histoire Naturelle du Canada, et le maintien du musée s'y rattachant.

Acte pour étendre à la province de l'Île du Prince-Edouard certains lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces du Canada.

Acte pour étendre les dispositions de la section cinquante-six de l'acte trente-quatre *Victoria*, chapitre cinq, intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque," à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord.

Acte pour autoriser la Compagnie d'Union de Transport et de Chemin de Fer à réduire son capital versé.

Acte concernant la Compagnie du Pont du Sud du Canada.

Acte pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer International de St. François et Mégantic en celui de Compagnie du chemin de fer International, et pour d'autres fins s'y rattachant.

Acte pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie d'imprimerie du "Globe."

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Vandreuil et Montréal.

Acte concernant la cession de l'asile de Rockwood à la province d'Ontario, et pour amender l' " Acte des Pénitenciers de 1875."

Acte pour amender de nouveau l'Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime Mutuelle du Canada.

Acte concernant la Banque Jacques-Cartier.

Acte pour autoriser et faciliter la liquidation de la Banque Métropolitaine.

Acte concernant la Compagnie du Pont de la Grande Île de Niagara.

- Acte concernant la procédure et la preuve dans les causes criminelles.
- Acte pour amender l'Acte concernant les offenses contre la personne.
- Acte pour amender l'Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des Cours Suprême et de l'Échiquier.
- Acte pour incorporer l'Association de Secours Mutuels du Service Civil du Canada.
- Acte pour autoriser la Compagnie d'Assurance Royale Canadienne à réduire son capital social, et pour d'autres fins.
- Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Agricole d'Ottawa.
- Acte pour pourvoir à la bonne garde des prisonniers dans les localités où les prisons communes deviennent temporairement peu sûres.
- Acte pour amender "l'Acte des chemins de fer, 1868."
- Acte pour étendre l'Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabrique aux provinces de la Colombie-Britannique et de l'Île du Prince-Édouard.
- Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, dite l'Union.
- Acte pour amender l'Acte pour supprimer les maisons de jeu.
- Acte pour remettre en vigueur et amender l'Acte incorporant la Compagnie Canadienne du Télégraphe de l'Atlantique.
- Acte pour incorporer la Compagnie de Traverse du Saint-Laurent et du Chemin de fer du Pacifique.
- Acte pour prévenir les jeux sur certaines voies de transport publics.
- Acte concernant les limites de la Province de Manitoba.
- Acte pour établir des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs.
- Acte pour amender l'Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur.
- Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston.
- Acte pour incorporer la Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole du Canada.
- Acte pour incorporer la Compagnie du Câble Atlantique Union.
- Acte pour autoriser la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville.
- Acte pour amender l'Acte de chemin de fer et du pont du Coteau et de la ligne provinciale.
- Acte pour dissiper des doutes touchant le droit de vote des actionnaires de certaines banques.
- Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie de Houille et de chemin de fer de Springhill et Parr-borough (à responsabilité limitée.)
- Acte pour amender "l'Acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur, et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues."
- Acte pour autoriser le transfert de l'embranchement de Truro à Pictou du chemin de fer Intercolonial, à la personne ou compagnie qui construira un chemin de fer de New-Glasgow au Détroit de Canso, et établira un passage d'eau convenable sur le détroit.
- Acte pour pourvoir à l'emploi, en dehors des murs des prisons communes, des prisonniers qui y sont incarcérés.
- Acte portant de nouvelles dispositions pour le paiement de la milice active lorsqu'elle est appelée, en certains cas, à prêter main-forte à l'autorité civile.
- Acte pour amender la loi concernant les appels des convictions prononcées ou des ordres décernés par les Juges de Paix.
- Acte pour amender l'Acte concernant la Compagnie Canadienne pour la fabrication des locomotives et machines.
- Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Castor et de Toronto contre l'Incendie.

Acte pour amender l'acte pour incorporer "La Compagnie du Pont de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Maskinongé."

Acte concernant les péages dans le havre de Montréal.

Acte à l'effet d'amender l'Acte pour incorporer la compagnie canadienne de placement La Nationale (à responsabilité limitée).

Acte pour établir des dispositions contre l'usage abusif des armes à feu.

Acte pour abroger certaines lois déclarant criminelles les violations de contrat de louage de service personnel, et pour pourvoir à la punition de certaines violations de contrat.

Acte pour transférer l'administration de certains havres, quais et brise-lames du département des Travaux Publics au département de la Marine et des Pêcheries.

Acte pour amender l'acte du Bureau des Postes, 1875.

Acte pour amender l'acte concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction.

Acte pour pourvoir au paiement des frais de route des juges des cours de district ou de comté dans la province de la Colombie-Britannique.

Acte concernant le mesurage des bâtiments à vapeur enregistrés en vertu de l'acte abrogé de la ci-devant Province du Canada.

Acte pour amender " l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur."

Acte pour amender et refondre certains actes concernant l'Assurance.

Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie d'Assurance sur la Vie et contre les Accidents dite l'Union du Canada, et pour en changer le nom en celui de "Compagnie d'Assurance dite l'Union du Canada."

Acte concernant les Grands Sceaux des Provinces du Canada autres qu'Ontario et Québec.

Acte pour amender l'acte intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie de Placements de Londres et d'Ontario (à responsabilité limitée)."

Acte pour incorporer la Compagnie du Havre de Pickering, (à responsabilité limitée), et l'autoriser à percevoir des péages.

Acte pour établir une Cour de Juridiction Maritime dans la Province d'Ontario.

Acte pour amender l'Acte de Faillite de 1875 et l'acte qui l'amende.

Acte pour amender l'acte trente-sept Victoria, chapitre cinquante, concernant les sociétés permanentes de construction dans Ontario.

Acte pour incorporer " la Société de Construction St. Jacques " comme société de construction permanente, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer " La Compagnie de Sûretés Canadiennes (à responsabilité limitée)."

Acte à l'effet d'amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de l'administration des sociétés permanentes de construction poursuivant leurs opérations dans la province d'Ontario.

Acte pour amender l'acte pour incorporer " la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée)."

Acte pour amender et refondre les actes concernant les douanes.

Acte pour réprimer les paris et les ventes de poules.

Acte pour amender la loi concernant les Compagnies par actions constituées par lettres patentes.

Acte pour amender certains actes concernant les droits de douane et d'accise.

Acte concernant la créance du gouvernement contre la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

Acte concernant l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement.

Acte pour incorporer la " Société de Construction de la Puissance " sous le nom de " Compagnie de Prêts Hypothécaires de la Puissance."

Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

Acte pour amender " l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, 1875."

Acte pour amender l'Acte du Pilotage de 1875.

Acte décrétant de nouvelles dispositions pour l'établissement et l'administration des sociétés de construction dans la province de Québec.

Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de Québec, ainsi que "l'Acte concernant le Pilotage de 1873."

Acte concernant certaines terres de l'Artillerie et de l'Amirauté dans les provinces d'Ontario et de Québec.

Acte pour pourvoir à l'inspection du Pétrole.

Acte pour amender l'Acte concernant les Poids et Mesures.

Les titres des bills suivants sont alors lus :

Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*.

Acte pour faire droit à *Walter Scott*.

Acte pour faire droit à *Martha Jemima Hawkshaw Holiwell*.

Sur ces bills le greffier de Sénat, par ordre de Son Excellence, a alors dit :

Son Excellence le Gouverneur-Général réserve ces bills à la signification du bon plaisir de Sa Majesté.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :

" QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Les Communes du Canada ont voté les subsides requis pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

En leur nom je présente un bill intitulé : "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1877, et le 30 juin 1878 et pour d'autres objets liés au service public auxquels je demande la sanction de Votre Excellence."

La sanction royale est alors donnée à ce bill dans les termes suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses "loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous déchargeant de vos devoirs parlementaires, je désire vous remercier de la diligence avec laquelle vous les avez accomplis.

Parmi les nombreuses mesures que vous avez passées, il s'en trouve plusieurs d'une importance publique considérable.

Les dispositifs supérieurs que l'on vient d'adopter pour l'incorporation des sociétés en commandite contribueront mieux, je le pense, à l'établissement de ces sociétés que ne saurait le faire une législation spéciale et exceptionnelle.

La loi sur les compagnies d'assurance ajoutera aux garanties qu'offrent actuellement les assureurs canadiens.

Le changement fait à l'impôt sur le pétrole confèrera un grand bienfait à la masse de la population.

Les immenses intérêts de la navigation de nos grandes mers intérieures seront favorisés par l'application au commerce de ces eaux, de droits et de remèdes dont l'utilité est depuis longtemps établie par l'expérience.

La loi qui a pour objet l'extradition des criminels fugitifs permettra au Canada de remplir efficacement sa part des engagements de l'Empire en cette matière importante.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie au nom de Sa Majesté pour les subsides que vous avez votés avec tant d'empressement.

Je verrai à ce qu'ils soient économiquement dépensés.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les commissaires qui devaient être nommés en vertu du traité de Washington ayant enfin été, la Commission s'organisera prochainement à Halifax.

J'ai pris des mesures pour y assurer la présentation complète du cas du Canada. J'espère que les négociations réaliseront toutes nos espérances.

Il ne me reste plus qu'à exprimer la ferme espérance qu'en revoyant vos foyers respectifs, vous puissiez y trouver les signes d'une prospérité croissante.

Alors l'honorable Orateur du Sénat, a dit :

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce parlement à jeudi le septième jour de juin prochain, pour être ici tenu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé à jeudi, le septième jour de juin prochain.

INDEX

DU

ONZIÈME VOLUME.

40 VICTORIA, 1877.

Adresses :

A SA MAJESTÉ LA REINE :

1. La Chambre décide de se former en comité sur certaines résolutions au sujet de l'extradition du Canada de criminels fugitifs ; examinées ; rapportées ; adoptées, 237-239. Nomination d'un comité spécial devant rédiger une adresse basée sur ces résolutions ; adresse rapportée, 239. Adoptée ; grossoyée ; message au Sénat, priant Leurs Honneurs de donner leur concours à cette adresse, 246. Message du Sénat, annonçant qu'il adhère à l'adresse et transmettant une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien transmettre à Sa Majesté l'adresse collective des deux Chambres ; la Chambre adhère à l'adresse du Sénat au Gouverneur-Général et remplit le blanc laissé par les mots " et les Communes," 268.

A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :

2. Résolution au sujet d'une adresse pour remercier Son Excellence de son discours à l'ouverture de la session, 13 ; adoptée, 15. Renvoyée au comité chargé de rédiger une adresse, *ibid.* Adresse rapportée, *ibid.* Adoptée, grossoyée, 17. Devant être présentée par les ministres, 18. Message en réponse, 44.
3. Adresse priant Son Excellence de vouloir bien transmettre à Sa Majesté la Reine l'adresse collective des deux Chambres au sujet de l'extradition. Voir *supra*, 1.
4. Motions au sujet d'adresses retirées, 123, etc.

ADRESSES DEMANDANT LA PRODUCTION D'ARRÊTÉS DU CONSEIL ET AUTRES DOCUMENTS, Voir *Documents*.

AGRICULTURE :—Motion de M. Orton à l'effet de faire imprimer certains témoignages rendus devant un comité de la dernière session ; renvoyée au comité des impressions (94^{me} règle), 47. Pas imprimés, 310. Voir *Documents*, 1.

ALBERT, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER :—Sa requête demandant un acte, 70. Avis, 74. Bill, 75. Renvoyé au comité, 98. Rapporté avec des amendements, 136. Renvoyé au comité général ; rapporté ; passé, 194. Par le Sénat, avec un amendement ; renvoyé au comité, 282. Ordre de renvoi rescindé, 343. Motion relative à l'examen de l'amendement ; motion à l'effet de la modifier, par M. Burpee (Sunbury) et par M. Gibbs, (Ontario-Sud). Examen de l'amendement remis à trois mois, 350. Honoraire remis, 353.

ANGLIN, HON. T. W.:—Voir *Députés*, 4.

AQUEDUC:—Voir *Documents*, 289. *Fonds social, compagnies à*, 1.

ARICHAT-OUEST, BRISE-LAME d':—Voir *Documents*, 9.

ARMES A FEU:—Bill prohibant l'usage abusif d'armes à feu, 132. Lu deuxième fois, 154. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté; passé, 232. Par le Sénat, avec un amendement, 268. Examiné et modifié, 269. Le Sénat adhère à la modification, 301. S. R., 359. (40 Vic., c. 30.)

ARTILLERIE, TERRES DE L':—Bill concernant les terres de l'artillerie et de l'amirauté dans Ontario et Québec, 252. Lu deuxième fois, 311. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté, 821. Passé, 322. Par le Sénat, avec des amendements; examinés; adoptés, 353. S. R., 359. (40 Vic., c. 8.)
Voir *Documents*, 130—131.

ASPY, HAVRE DE LA BAIE:—Voir *Documents*, 69.

ASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CANADA:—Sa requête demandant à être constituée en corporation, 70. Avis, 89.

ASSURANCE MARITIME MUTUELLE, COMPAGNIE CANADIENNE D':—Sa requête demandant un acte, 54. Avis, 62. Bill, 80. Renvoyé au comité, 98. Rapporté avec des amendements, 131. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 145. Par le Sénat, 181. S. R., 357. (40 Vic., c. 71.)

ASSURANCES :

1. Sur la proposition de M. Cartwright, la Chambre se forme en comité sur une résolution au sujet des actes concernant l'assurance sur la vie, 38. Résolution rapportée, 39. Adoptée, 64. Bill présenté; voir *infra*, 3.
2. Bill déclarant non-saisissables les polices d'assurance sur la vie (M. Trow), 107. Retiré, 134.
3. Bill pour amender et refondre les différentes lois concernant les assurances (M. Cartwright), 64. Lu deuxième fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 75. Rapporté avec des amendements, 140. Rapport du comité, 107. Amendements—par MM. Young et Colby—à l'effet de renvoyer de nouveau le bill à un comité général avec instruction de prescrire que les compagnies étrangères faisant affaires en Canada soient tenues de faire des dépôts, etc., 228. Rejetés, 229—250. Amendement par M. Cameron—que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général à l'effet de prescrire quant à ces dépôts, etc., rejeté, 23. Lu troisième fois et passé, 231. Par le Sénat, 324. S. R., 359. (40 Vic., c. 42.)

BAIE GEORGIENNE, EMBRANCHEMENT DE LA:—Voir *Documents*, 198. *Canada Central, chemin de fer*.

BALANCES PERIMÉES:—Voir *Documents*, 95.

BANQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD:—Sa requête demandant un acte, 41. Avis, 49. Bill, 50. Renvoyé au comité, 67. Rapporté avec des amendements, 93. Renvoyé au comité général; rapporté, 101. Honoraire remis, 107. Passé, 110. Par le Sénat, 150. S. R., 357. (40 Vic., c. 54.)

BANQUES ET COMMERCE DE BANQUE :

1. Nomination du comité permanent des, 24, 28. Membres ajoutés, 49. Bills à lui renvoyés, 44, etc. Ses rapports sur divers bills, 93, 121, 136, 140, 163, 169, 177, 186, 197, 221, 232, 245, 262, 298, 320. Recommandant que la période de la réception des requêtes, bills privés et rapports soit prolongée.
2. Acte pour lever les doutes quant au droit de vote d'actionnaires de certaines banques; du Sénat, 222. Lu première fois, 223. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 232. S. R., 357. (40 Vic., c. 44.) Voir *Documents*, 2, 3.

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Voir *Documents*, 4.

BASSINS DE RADOUB :—Voir *Documents*, 60. *Québec, bassin de radoub de.*

BATES, MARY JANE :—Sa requête demandant un acte de divorce, 54. Avis 62. Bill du Sénat, avec pièces y relatives, 143. Motion pour première lecture adoptée, 143. Renvoyé au comité, 144. Rapporté, 153. Motion fixant la deuxième lecture, adoptée 160. Deuxième lecture; renvoyé au comité, 172. Rapporté, 178. Renvoyé à un comité général; lu une deuxième fois et passé sur division, 192. Réservé, 360.

BEAUCE :—Avis de vacance dans la représentation de ce comté par la résignation de C. W. Pozer, écuyer, 4. Certificat de l'élection de L. Bolduc, écuyer, 8. Il prête serment et prend son siège, 9.

BEAVER, COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE TORONTO DITE :—Sa requête demandant à être exemptée de l'action de l'acte concernant les compagnies d'assurance, etc., 41. Avis, 49. Bill, 50. Renvoyé au comité, 83. Rapporté avec des amendements, 163. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 170. Par le Sénat, avec des amendements; examinés; adoptés, 261. S. R., 358. (40 Vict., c. 72.)

BESTIAUX :—Voir *Documents*, 97.

BEURRE :—Pétitions demandant que l'inspection de cet article soit obligatoire, 162, 232.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—Nomination du comité pour aider M. l'Orateur dans la régie de la bibliothèque. Message du Sénat, 25. Message désignant ceux des sénateurs qui feront partie du comité, 53. Membre substitué à un autre, 143. Voir *Documents*, 96.

BIÈRE, DROIT SUR LA :—Voir *Subsides (Voies et Moyens)*, 7.

BILLETTS ET LETTRES DE CHANGE :—Bill relatif aux timbres de, 131.

BILLETTS FÉDÉRAUX :—Voir *Documents*, 38.

BILLS :

1. Projet concernant le commerce ou l'emploi de deniers publics, et basés sur des résolutions émanant de comités généraux (règles 41 et 88), 76, 165, 166, 226, etc.
2. Bill présenté pour la forme à l'ouverture de la session, 9.
3. Ordre pour deuxième lecture renvoyé, 39, etc.

BILLS :—*Suite.*

4. Amendés par le Sénat, 131, etc. Amendements examinés et adoptés, 131, etc. Examen remis à un autre jour, 188, etc.
5. Du Sénat, 131, etc. Amendés, 161, etc.
6. Renvoyés à un comité spécial, 60, 161, etc. Rapportés avec des amendements, 70. Renvoyés une deuxième fois, 149. Passés sans être renvoyés à un comité général, 336, 337, 353.
7. Renvoyés de nouveau à un comité général, avec instructions, 115.
8. Titre changé, 212.
9. Ordre pour deuxième lecture rescindé, et bill porté en tête de la liste des ordres pour un jour subséquent, 39.
10. Amendement fait par les Communes à un bill conformément à certaine modification faite par le Sénat, 201, 268.
11. Passés par toutes les phases en un seul jour, 312, 336, 337, 353.
12. Résolutions prescrivant les salaires et dépenses à faire en vertu d'un bill, renvoyées au comité général de ce bill, 128.
13. Amendements proposés à une motion pour faire adopter des amendements faits à un bill en comité général, 208.
14. La Chambre n'insiste pas dans son refus d'accepter un amendement fait à un de ses projets par le Sénat, 328.
15. Le Sénat n'insiste pas sur l'adoption de ses amendements à des bills des Communes, 328.
16. Sanctionnés, 357. Réservés, 360.

BILLS PRIVÉS :

1. Nomination du comité permanent des, 24. Bills à lui renvoyés, 67, etc. Ses rapports sur divers bills, 131, 147, 177, 197.
2. Motion à l'effet de faire prolonger la période de la réception des requêtes, bills privés et rapports; renvoyée aux comités auxquels il appartient (règle 69^{me}), 38. Ces comités font rapport en conséquence, 42. Temps prolongé conformément à ces rapports, 44. Temps pour recevoir les rapports encore prolongé sur proposition, 198, 237.
3. Avis insuffisant, mais règle 51^{me} suspendue par le comité des ordres permanents, 74, 89, etc.
4. Bill exempt de l'honoraire en vertu de la 58^{me} règle, 150.
5. Honoraires remis à la recommandation de comités, 93, 107, etc.
6. Appel de l'ordre du jour pour bills privés à une heure fixée, etc., 66, etc.
7. Bills placés immédiatement sur l'ordre du jour pour leur examen en comité général dès que les comités spéciaux en auront fait rapport, 188.

BILLS PRIVÉS :—*Suite.*

8. Bill retiré après son renvoi à un comité spécial, 169, 245, 325.
9. Pétition concernant l'avis reçue et lue immédiatement, 79.
10. Ordre de renvoi à un comité particulier rescindé et bill renvoyé à un autre comité, 127. Ordre de renvoi rescindé et examen du bill remis à trois mois, 350.
11. Bills de divorce renvoyés à un comité spécial, 144, 149. Amendements du Sénat à des bills privés renvoyés à un comité spécial conformément à la 68^{me} règle, 181, 182, etc.
12. Bill retiré à raison de ce que le comité des ordres permanents n'a pas fait rapport sur la pétition, 50.
13. Amendements du Sénat adoptés par la Chambre après réception du rapport du comité auquel ils avaient été renvoyés (68^{me} règle), 215.
14. Rapport d'un comité déclarant qu'il n'a pas examiné le bill parce que l'honoraire n'a pas été payé, 245.
15. Amendements du Sénat rejetés pour les raisons données dans le rapport du comité spécial, 262. Le Sénat renonce à ses amendements, 328. La Chambre ne persiste pas à vouloir rejeter les amendements, 328.
16. Requête à l'effet qu'il soit permis de présenter une pétition après que le temps pour la présentation de bills privés est expirée; pétition reçue et lue; renvoyée au comité des ordres permanents, 263.
17. Soixantième règle suspendue à l'égard d'un bill, 267.

BLAINE, JOHN :—Voir *Documents*, 36.

BŒUF ET BEURRE, COMP. CANADIENNE POUR L'EXPLOITATION DU :—Pétition demandant un acte constitutif, 41. Avis, 74.

BOIS, INSPECTION ET MESURAGE DES :

1. La Chambre décide de se former en comité sur une résolution à ce sujet, 142. Examinée en comité; rapportée; adoptée, 206. Bill présenté, voir *infra*, 2.
2. Bill pour amender l'acte concernant l'inspection et le mesurage des bois, 207. Deuxième lecture, 223. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté, 253. Passé, 258. Par le Sénat, 312. S. R., 359. (40 Vict., c. 16.)
3. Requête de la Chambre de Commerce de Québec demandant certains amendements au projet ci-dessus, 257.

BOTHWELL :—Avis de vacance dans la représentation de ce comité par suite de l'acceptation d'une charge salariée par l'hon. D. Mills, 4. Certificat de sa réélection, 8. Il prête serment et prend son siège, 9.

BRISE-LAMES ET QUAIS :—Voir *Documents*, 5, 6.

BURPEE, L'HON. ISAAC :—Voir *Députés*, 7.

BY, DÉVERSOIR :—Voir *Documents*, 10.

- C**ABLE ATLANTIQUE, COMP. CANADIENNE DU :—Sa requête, demandant une prolongation de temps, etc., 41. Avis, 49. Bill, 59. Renvoyé au comité, 81. Rapporté avec des amendements, 117. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 122. Par le Sénat, avec des amendements, 181. Amendements renvoyés au comité du bill, 182. Rapporté, 186. Examiné; adopté, 194. S. R., 358. (30 Vic., c. 69.)
- CAMPBELL, ROBERT ET ELIZA MARIA** :—Acte pour faire droit à; Du Sénat, 301. Avis insuffisant, 313. Motion pour faire suspendre les ordres permanents et pour que le bill soit lu une deuxième fois, rejetée, 335.
- CANADA CENTRAL, CHEMIN DE FER** :—Résolution—proposée par M. McCarthy—à l'égard de certains documents relatifs à la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer du Pacifique, donnée à l'entreprise à l'honorable A. B. Foster, 80. Amendement—par M. Kirkpatrick—pour la production de tous documents relatifs au chemin de fer Canada Central, etc., 81. Résolution adoptée telle qu'amendée, 81. Voir *Documents*, 251, 252.
- CANARD, RIVIÈRE AU** :—Pétition demandant que cette rivière soit draguée; elle n'est pas reçue, 79.
- CANAUX** :
1. Requêtes demandant que la navigation sur les canaux ne soit pas interrompue le dimanche, 41. Motion—par M. Brouse—que les navires ne continuent pas leur trajet sur les canaux le dimanche; retirée, 272.
 2. Pétitions en faveur de l'agrandissement du canal St. Pierre, 92, 100, 106, 112, 113, 116, 121.
 3. Pétitions en faveur de l'agrandissement du canal Welland, 100, 106, 113, 116, 130, 135, 158.
 4. Motion qu'il soit produit un état indiquant l'augmentation de la quantité de matériaux, etc., nécessaires pour une profondeur d'eau entre 12 et 14 pieds sur les canaux de Welland et du St. Laurent; débat ajourné, 151. Repris, 195. Motion adoptée, 196. Voir *Documents*, 11, 17.
- CAP-D'OR, SIFFLET D'ALARME DU** :—Voir *Documents*, 54.
- CAP-NORD** :—Pétition demandant qu'une somme soit affectée à l'amélioration du havre. Elle n'est pas reçue, 92.
- CARDWELL** :—Avis de vacance dans la représentation de ce comté par suite du décès de l'honorable J. H. Cameron, 5. Certificat de l'élection de Dalton McCarthy, écuyer, 9. Il prête serment et prend son siège, 21.
- CARPENTER & CIE** :—Voir *Documents*, 33.
- CARTWRIGHT, HON. R. J** :—Motion par M. Bowell, qu'il lui soit permis de s'absenter pour aller rendre témoignage dans la cause de l'honorable J. Simpson, vs. J. A. Wilkinson, rejetée, 275. Requête de J. A. Wilkinson au même sujet, 276.
- CASCUMPEC, HAVRE DE** :—Voir *Documents*, 68.

CHAMBRE DES COMMUNES :

1. La Chambre se rend auprès de Son Excellence à la barre du Sénat—à l'ouverture de la session, 1. A la clôture, 357.
2. Procès-verbaux, imprimés chaque jour, 12. Rapport du comité des impressions à ce sujet, 114.
3. Compte courant du comptable, 18. Etat indiquant l'âge, le nom, le salaire, etc., des officiers, surnuméraires, messagers, etc., de la Chambre, 317.
4. Motion à l'effet qu'une prière soit récitée à l'ouverture des séances de la Chambre; débat ajourné, 21. Motion retirée; comité nommé à ce sujet, 26. Il fait rapport d'une formule de prière que devra lire l'Orateur, 42. Adopté, 43.
5. Comité nommé à l'effet de voir au moyen d'obtenir un compte-rendu officiel des débats, 22. Voir *Débats, compte-rendu des*.

RÉUNIONS ET AJOURNEMENTS DE LA CHAMBRE :

6. Siégeant après minuit, 98, etc.
7. Elle s'ajourne jusqu'après le Mercredi des Cendres, 25. Jusqu'après le Vendredi-Saint, 197. A plus tôt qu'à l'ordinaire le lendemain, 353.
8. Devant siéger le samedi, 227.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE :

8. Les mesures du gouvernement devant avoir la priorité le jeudi, 111. Le samedi, 227. Le mercredi, 258.
10. Motion à l'effet que la Chambre s'ajourne à onze heures tous les soirs, retirée, 45.

CHARLEVOIX :—Jugement de la Cour Suprême, déclarant que l'honorable H. L. Langevin n'a pas été régulièrement élu pour ce comté, 15. Ordonné qu'un nouveau bref soit émis, 86. Il reprend son siège en présentant le certificat de sa réélection et après avoir prêté serment; motion à ce sujet, 190. Certificat du greffier de la Couronne en Chancellerie, 212.

CHEMINS DE FER :

1. Nomination du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes de télégraphe, 24, 28. Membres ajoutés, 93, 216. Bills à lui renvoyés, 66, 67, etc. **RAPPORTS** sur divers bills, 107, 117, 126, 136, 178, 186, 221, 269, 308.
2. Bill pour amender l'acte des chemins de fer de 1868 (M. Blake), 132. Renvoyé à un comité général; rapporté; passé, 154. Par le Sénat, 191. S. R., 358. (40 Vict., c. 45.)
3. Bill pour pourvoir à la sûreté et au confort des voyageurs sur les voies ferrées (M. Trow), 159. Renvoyé à un comité, 216. Il n'est pas procédé davantage avec ce projet, 308.
4. La Chambre décide de se former en comité sur une résolution à l'effet d'obtenir que les compagnies de chemin de fer observent mieux la loi en ce qui concerne leurs tarifs, etc.; adoptée; bill (M. Irving), 272. Voir *Documents*, 193, 259.

CHIRURGIENS :—Voir *Documents*, 277,

CHOQUETTE :—Voir *Colombie-Britannique*, 3.

COLLÈGE MILITAIRE :—Voir *Documents*, 112.

COLOMBIE-BRITANNIQUE :

1. Bill pour protéger la vie et la propriété dans les mines de la Colombie, 107. Retiré, 161.
2. Résolution proposée par M. Bunster—Que les intérêts de la Colombie-Britannique seront facilités par l'adoption d'un tarif spécial; retirée, 109. Adresse demandant les documents à ce sujet, 246.
3. Motion par M. Roscoe à l'égard de la fuite d'un nommé Martin aux Etats-Unis, et de la demande faite à A. Choquette de payer les droits de douane américaine; retirée, 180.
4. Motion par M. DeCosmos au sujet des stations de sauvetage sur la côte Occidentale de l'île de Vancouver, etc.; retirée, 205.
5. Motion par M. DeCosmos pour la production de documents relatifs aux havres de la Colombie-Britannique; retirée, 151.
6. Bill concernant les juges de district de la Colombie-Britannique. Voir *Juges*, 3, 4.
7. Bill concernant les marques de commerce et dessins de fabrique. Voir *Marques de commerce. Documents*, 89.

COLWELL, W. :—Voir *Documents*, 34.

COMITÉS :

1. Résolution concernant la nomination de neuf comités permanents, 12. Nomination du comité chargé de faire un choix de membres pour les autres, 21. Rapport, 23. Adopté, 28. Voir *Banque, commerce de. Bills privés. Lois expirantes. Immigration. Bibliothèque. Impressions du Parlement. Comptes publics. Privilèges. Chemins de fer.*
2. Comités généraux, 75, 76, etc.
3. Compte-rendu des travaux de comités généraux insérés dans les journaux? 155, etc. Voir *Subsides*, 2.
4. Rapport de progrès et demande à l'effet de siéger de nouveaux, 76.
5. Comités collectifs. Voir *Bibliothèque. Impressions.*
6. Nomination de comités spéciaux :—Voir *Service civil. Houille, commerce de. Lois criminelles*, 2. *Prières*, 4. *Larcin*, 2. *Loranger, juge. Nord, chemin de fer du*, 2. *Débats, compte-rendu des. Représentation. Statistiques vitales. Quais et bassins.*
7. Réduction du quorum des comités, 55, etc.
8. Membres ajoutés, 49, etc.
9. Devant faire rapport de temps à autre, 36, etc., avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, 36, etc.

COMITÉS:—*Suite.*

10. Rapports adoptés, 59, etc. Emploi de sténographes par les comités, 117, etc.
11. Comité nommé par la Chambre en vertu de la 75^{me} règle, chaque membre en nommant un autre, 118.
12. Comités ayant le pouvoir d'entendre des témoins sous serment, 118, etc.

COMMERCE ET NAVIGATION:—Voir *Documents*, 282.

COMPAGNIES A FONDS SOCIAL :

1. Bill autorisant la construction d'aqueducs par des compagnies à fonds social (M. Jetté), 80. Renvoyé au comité, 195. Avis qu'il ne sera pas procédé davantage avec ce projet, 298.
2. Bill pour amender la loi relative à l'incorporation des compagnies à fonds social par lettres-patentes (M. Cartwright), 107. Renvoyé au comité, 135. Rapporté avec des amendements, 177. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté, 202. Amendement par M. Workman—à l'effet de renvoyer de nouveau le bill à un comité général pour y ajouter de nouvelles dispositions, 216. Bill renvoyé de nouveau à un comité général et amendé; rapporté; adopté, 217. Amendement par M. Jetté—pour renvoyer de nouveau le bill à un comité général; bill encore amendé; rapporté; adopté; passé, 218. Par le Sénat, avec des amendements; examinés; adoptés, 328. S. R., 359. (40 Vic., c. 43).

COMPTES PUBLICS :

1. Comité chargé de leur examen, 24. Membres ajoutés, 93, 216. Documents à lui renvoyés (*Comptes Publics*), 59, 101. (Fonds Secrets). PREMIER RAPPORT (*Annexe No. 2*), 136. Sténographe employé, 150. TROISIÈME RAPPORT concernant les fonds secrets (*Annexe No. 2*), 256. Motion pour faire adopter le rapport, adoptée, 264. Premier et second rapports imprimés, 309. QUATRIÈME RAPPORT (*Annexe No. 2*), 313.
2. Bill pour amender l'acte 31 Victoria, c. 5, concernant l'audition des comptes publics, 290. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté, 322. Passé, 329.
Voir *Documents*, 185.

CONSTRUCTION, SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DE :—Sa requête à l'effet de faire changer son nom pour celui de Compagnie fédérale de prêts sur hypothèques, etc., 79. Avis, 89. Bill, 90. Renvoyé au comité, 110. Rapporté avec des amendements, 197. Renvoyé au comité général; rapporté; passé (titre changé comme ci-dessus), 215. Par le Sénat, avec ses amendements, 333. Examinés; adoptés, 335. S. R., 359. (40 Vic., c. 80).

CONSTRUCTION, SOCIÉTÉS DE :

1. Bill pour établir de meilleures dispositions relatives à l'établissement et à l'administration des sociétés de construction dans Québec (M. Jetté), 80. Renvoyé au comité, 133. Rapporté avec des amendements, 233. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté; passé, 249. Par le Sénat, avec des amendements, 343. Examinés; adoptés, 344. S. R., 359. (40 Vic., c. 50.)

CONSTRUCTION, SOCIÉTÉS DE :—Suite.

2. Bill pour amender l'acte 37 Vic., c. 50, concernant les sociétés de construction d'Ontario (M. Hall), 55. Renvoyé au comité, 134. Rapporté, 186. Renvoyé au comité général; rapporté, 195. Passé, 249. Par le Sénat, avec un amendement, 332. Examiné; adopté, 333. S. R., 359. (40 Vic., c. 48.)
3. Bill amendant l'acte pour établir de nouvelles dispositions concernant l'administration des sociétés de construction d'Ontario; du Sénat, 197. Première lecture, 195. Renvoyé au comité, 216. Rapporté avec des amendements, 320. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté; passé tel qu'amendé, 333. Amendements adoptés par le Sénat, 343. S. R., 359. (40 Vic., c. 49.)

CONTRATS, VIOLATIONS DE :—Bill pour abroger certaines lois déclarant criminelles les violations de contrat de louage de service, etc., 107. Motion pour deuxième lecture; amendement, par M. Irving, 156. Bill lu deuxième fois, 158. Examiné et amendé en comité; rapporté, 184. Adopté, 200. Amendement, par M. White (Renfrew) à la proposition de la 3me lecture, rejeté; bill lu 3me fois et passé, *ibid.* Par le Sénat, 289. S. R., 359. (40 Vic., c. 135.)

CONTREBANDE :—Voir *Documents*, 268.

CORPORATIONS ET INSTITUTIONS ÉTRANGÈRES :—Voir *Prêt et de Placement, Compagnies de.*

CÔTEAU ET LIGNE PROVINCIALE, CH. DE FER ET PONT DU :—Pétition demandant un acte, 70. Avis, 74. Bill du Sénat, 181. Lu 1re fois, 182. Renvoyé au comité, 195. Rapporté sans amendement, 221. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 228. S. R., 358. (40 Vic., c. 61.)

COUR SUPRÊME, etc. :—Bill pour amender les actes y relatifs, 101. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 118. Par le Sénat, avec des amendements, 167. Examinés; adoptés, 168. S. R., 358. (40 Vic., c. 22.) Voir *Documents*, 274, 276.

CRÉDIT FONCIER DU BAS-CANADA :—Voir *Documents*, 31.

CROSS POINT ET CAMPBELLTON, PASSAGE D'EAU DE :—Requête des comtés de Bonaventure et Restigouche, demandant une subvention pour un bac à vapeur. Elle n'est pas reçue, 203.

CULBUTE, CANAL DE LA :—Voir *Documents*, 15.

CURRIER, J. M. :—Voir *Députés*, 5.

DAWSON, ROUTE :—Voir *Documents*, 32.

DÉBATS DE LA CHAMBRE, COMPTE-RENDU DES :—Nomination de ce comité, 22. Il obtient de faire rapport de temps à autre, 23. PREMIER RAPPORT, soumettant un règlement à l'égard du compte-rendu et de la publication des débats, adopté, 23. DEUXIÈME RAPPORT, recommandant d'accepter les soumissions, 27. Adopté, *ibid.* TROISIÈME RAPPORT, renouvellement du contrat pour la prochaine session, 233. Adopté, 245.

DÉPENSES CONTINGENTES :—Voir *Documents*, 29.

DÉPENSES IMPRÉVUES :—Voir *Documents*, 281.

DÉPÔTS DU GOUVERNEMENT, 57-58.

DÉPUTÉS :

1. Des députés ayant prêté le serment exigé par la loi prennent leur siège en Chambre, 91. Le comité des subsides se lève afin qu'un député puisse prendre son siège, etc., 77.
2. Pour cause de maladie un congé est accordé à B. Devlin, écr., avec droit à l'indemnité pour toute la session, 196. Motion analogue à l'égard de F. Dugas, écr., 257.
3. Tout en permettant à l'honorable H. L. Langevin de prendre son siège sans le certificat du greffier de la Couronne en Chancellerie, la Chambre reconnaît néanmoins la nécessité d'exiger le certificat ordinaire, 190.
4. Motion—par M. Bowell—que de l'avis de cette Chambre il était inopportun et répréhensible que le gouvernement ait passé un contrat en vertu duquel des membres du Parlement reçoivent des deniers publics, car le rapport du directeur général des Postes pour 1875-76, etc., indique qu'il en a été ainsi pour l'honorable T. W. Anglin, député de Gloucester, etc. Débat ajourné, 233. Repris 234. Motion rejetée, 235. Résolution—par M. Casey—que les rapports, comptes et pièces justificatives déposés sur le bureau, et attestant que l'honorable T. W. Anglin a reçu de l'argent du public pour impressions et papeterie faites et fournies au département des Postes, soient renvoyés au comité des privilèges et élections, 236. Les témoins devront prêter serment, 265. Rapport du comité. (*Annexe No. 8*), 357.
5. Déclaration de M. Laurier, représentant de Drummond et Arthabaska, qu'il tient de bonne source que J. M. Currier, écr., membre de cette Chambre, a reçu des deniers en vertu d'un contrat entre le ministère des Travaux Publics et la société Batson & Currier, etc., 263. Motion à l'effet de renvoyer l'affaire au comité des privilèges et élections, 264. Les témoins devront prêter serment, 265. M. Currier résigne et se retire, 270. L'Orateur émet son mandat pour un nouveau bref, 270.
6. Motion—par Sir John A. Macdonald—que M. l'Orateur émette son mandat pour l'élection d'un député en remplacement de James Norris, écr., représentant de Lincoln, lequel a passé un contrat pour le service public; amendement—par M. Mackenzie—pour que l'affaire soit renvoyée au comité des privilèges et élections, 264. Les témoins devront prêter serment, 265. Résignation de ce député remise à M. l'Orateur, 282. L'Orateur émet son mandat pour un nouveau bref, 284.
7. M. Domville déclare que les comptes publics font voir que l'honorable Isaac Burpee était un membre de la société I. et F. Burpee, de St. Jean, N.-B., lorsque cette maison avait un contrat avec le gouvernement pour la fourniture de certains articles de chemin de fer; motion pour que l'affaire soit renvoyée au comité des privilèges et élections, 313. Les témoins devront prêter serment, 314.
8. M. Ross (Middlesex) déclare savoir que M. Moffatt, le député de Restigouche, a reçu de l'argent de l'Etat pour transporter des rails destinés au chemin de fer Intercolonial, 314. Motion pour renvoyer l'affaire au comité des privilèges et élections, 315. Les témoins prêteront serment, 321.
9. M. Mousseau déclare savoir que T. Workman, écr., représentant de Montréal-Ouest, fait partie de la société Frothingham et Workman, qui a passé contrat avec le ministère des Travaux Publics pour la fourniture d'articles de ferronnerie; motion pour renvoyer l'affaire au comité des privilèges et élections, 325. Les témoins prêteront serment, 335.

DÉPUTÉS :—*Suite.*

10. M. Casey déclare savoir que A. Desjardins, écr., député d'Hochelega, a reçu des deniers publics en paiement d'annonces, d'impressions et de papeterie; motion pour renvoyer l'affaire au comité des privilèges et élections, 326. Les témoins prêteront serment, 335. Voir *Privilèges et Elections.*

DESJARDINS, A. :—Voir *Députés*, 10.

DEVLIN, B. :—Voir *Députés*, 2.

DISTILLATION, APPAREILS DE :—Motion—que la correspondance relative à la saisie d'appareils de distillation appartenant à F. Meloche et F. Lavoie, du comté de Jacques-Cartier, soit déposée sur le bureau,—retirée, 101.

DISTILLATION ILICITE :—Voir *Documents*, 80.

Documents :

	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
DÉPOSÉS SUR LE BUREAU DE LA CHAMBRE.		
1. <i>Agriculture</i> :—Rapport du ministre de l'Agriculture pour 1876. (<i>Document No. 8.</i>)	Par ordre.	50
<i>Banques :</i>		
2. Liste des actionnaires de banque, (<i>Pas imprimée</i> , 309.) (<i>Document No. 18.</i>)	Par acte.	—
Banque Fédérale du Canada.....	—	57
Banque Nationale.....	—	99
Banque du Peuple.....	—	40
Banque de Montréal.....	—	57
Banque de Québec.....	—	20
Banque d'Ottawa.....	—	57
Banque des Marchands du Canada.....	—	57
Banque Union du Bas-Canada.....	—	68
Banque St. Jean.....	—	68
Banque de St. Hyacinthe.....	—	68
Banque des Townships de l'Est.....	—	99
Banque des Marchands d'Halifax.....	—	99
Banque Impériale du Canada.....	—	99
La Banque d'Hochelega.....	—	176
Banque d'Yarmouth.....	—	102
Banque Ontario.....	—	120
Banque Stadacona.....	—	57
3 Etat de tout montant à l'avoir du Canada dans aucune banque ou entre les mains de quelque agent financier en Canada ou en Angleterre. (<i>Pas imprimé</i> , 59.) (<i>Document No. 35.</i>) (Voir <i>Dépôts du gouvernement.</i>)	Par ordre du 29 mars 1876.	43
4. <i>Baptêmes, mariages et sépultures</i> :—Etat général pour certains districts de la province de Québec. (<i>Pas imprimé</i> , 58.) (<i>Document No. 19.</i>)	Par acte.	20 et

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Brise-lames et quais :</i>		
5. Compte du bois fourni par Adolphe Gagnon pour les quais de la Baie St. Paul, de la Malbaie et des Eboulements ; etc.	Par ordre, 179	—
6. Instructions à M. Kingsford, du ministère des Travaux Publics, au sujet de travaux de réparations et autres faits aux brise-lames de L'Islet, Rivière-Ouelle, Rivière-du-Loup et Rimouski ; etc. (<i>Pas imprimées</i> , 310.) (Document No. 159.)	Par adresse 180	276
7. Rapports en la possession du département des Travaux Publics concernant les brise-lames de Victoria, Ile Wood, Ile du Prince-Edouard, etc. (Document No. 47.)	Par ordre, 46	61
8. Production de toutes les requêtes, etc., relatives à un brise-lame sur le côté est de la Pointe Escuminac, N.B. (<i>Pas imprimé</i> , 310.) (Document No. 160.)	Par ordre, 205	276
9. Rapports et plans du brise-lame d'Arichat-ouest, comté de Richmond, N.-E. (<i>Pas imprimés</i> , 188.) (Document No. 107.)	Par ordre, 103	163
10. <i>Déversoir By</i> ;—Correspondance au sujet du pont sur le déversoir By, Long Island. (<i>Pas imprimée</i> , 188.) (Document No. 113.)	Par ordre, 125	177
<i>Canaux :</i>		
11. Terrains sur le canal Rideau ; baux, etc. (<i>Pas imprimé</i> , 252.) (Document No. 141.)	Par ordre, 124	227
12. Correspondance au sujet de la navigation des rivières et canaux américains. (<i>Imprimée</i> , 187.) (Document No. 104.)	Par adresse 21	159
13. Etat des noms des officiers ou employés, avec mention de leur salaire, y compris le personnel sur le canal Lachine, pour les années 1875-76 et 1876-77, etc. (Document No. 189.)	Par ordre, 180	354
14. Correspondance entre le gouvernement et les propriétaires de terrains dans le voisinage de l'agrandissement projeté du canal Lachine, du 1er mars 1875, au 10 mars 1877.	Par ordre, 190	—
15. Correspondance au sujet du Canal de la Culbute et des dommages par la construction d'une digue soufferts par dame Elizabeth Sullivan. (<i>Pas imprimée</i> , 188.) (Document No. 114.)	Par ordre, 124	177

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Canaux :—Suite.</i>		
16. Documents au sujet de l'agrandissement du Canal St. Pierre. (<i>Pas imprimés</i> , 310.) (<i>Document No. 158.</i>)	Par adresse 124	276
17. Rapport de l'ingénieur en chef des Travaux Publics au sujet de l'agrandissement du canal entre le lac Érié et Montréal. (<i>Document No. 6.</i>)	Par acte.	27
18. <i>Offenses capitales, convictions d' :—Voir convictions, etc.</i>	—	—
19. <i>Chenal Ecarté :—Etat des frais de dragage à l'entrée de ce chenal, sur la rivière Sydenham, Johnson's Bend, etc.</i> (<i>Pas imprimé</i> , 59.) (<i>Document No. 36.</i>)	Par ordre, 7 avril, 1876.	48
<i>Service Civil :</i>		
20. Etat des allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte 33 Vict., chap. 4, concernant la retraite des employés. (<i>Imprimé</i> , 58.) (<i>Document No. 21.</i>)	Par acte.	28
21. Etat des noms, emplois, origine, etc., des employés nommés depuis le dernier état analogue produit.	Par ordre, 48	—
22. Etat des employés du service civil intérieur et extérieur, etc. (<i>Imprimé</i> , 334.) (<i>Document No. 144.</i>)	Par ordre, 56	234, 310, 355
23. Etat des employés nommés entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873, etc. (<i>Document No. 144.</i>)	Par ordre, 102	356
24. Etat du nombre (avec leurs noms) des employés de chaque département le 1er juillet 1873, et le 6 novembre de la même année, etc.	Par ordre, 110	—
25. Copie des bordereaux de paie des employés pour octobre et novembre 1873, et mars 1871.	Par ordre, 275	—
26. <i>Houille :—Etat de la quantité et valeur de la houille importée en Canada dans les six mois expirés le 31 décembre 1876.</i> (<i>Imprimé</i> , 187.) (<i>Document No. 105.</i>)	Par ordre, 108	159
27. <i>Fonds consolidés :—Etat de ses recettes et dépenses du 1er juillet 1876 au 10 février 1877.</i>	—	51
28. <i>Convictions pour offenses capitales :—Etat de ces convictions, etc., pour les 3 ans expirés le 31 décembre 1877.</i> (<i>Imprimé</i> , 88.) (<i>Document No. 43.</i>)	Par ordre, 46	58

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
29. <i>Dépenses contingentes</i> :—Etat de ces fonds, votés et dépensés pour chaque département depuis le 1er juillet 1868, etc.	Par ordre, 110	—
30. <i>Palais de justice et prisons</i> :—Etat des bons émis pour ces édifices à Kamouraska, etc. (<i>Document No. 138.</i>)	Par adresse 205	342
31. <i>Crédit Foncier</i> :—Rapport de cette institution, incorporé par le chap. 102 des Statuts du Canada, 36 Vic., (1873). <i>Pas imprimé</i> , 335.) (<i>Document No. 95.</i>)	Par ordre, 47	164
32. <i>Route Dawson</i> :—Etat de tous les deniers payés à Carpenter et Cie. (<i>Document No. 192.</i>)	Par ordre, 275	354
<i>Employés démis :</i>		
33. Pour la démission de directeurs de poste, voir <i>Service postal</i> , 140.	—	—
34. Correspondance, etc., concernant la démission de William Colwell, garde-clefs de la douane à St. Jean, etc. (<i>Pas imprimée</i> , 309.) (<i>Document No. 155.</i>)	Par ordre, 180	257
35. Pièces relatives à la démission de John Harvey comme maître de glissoire au village d'Arnprior.	Par ordre, 245	—
36. Correspondance relative à la démission de John Blaine, Angus Morrison, et C. L. Campbell. (<i>Imprimée</i> , 112.) (<i>Document No. 63.</i>)	Par ordre, 60	87
37. <i>Digue Dominion</i> :—Document au sujet de cette digue, sur le lac Devil, comté d'Addington. (<i>Pas imprimé</i> , 187.) (<i>Document No. 46.</i>)	Par ordre, 21	61
38. <i>Billets fédéraux</i> :—Etats de ces billets d'une et deux piastres payables à Victoria, C.B. (<i>Pas imprimés</i> 187.) (<i>Document No. 80.</i>)	Par ordre, 107	142
39. <i>Dupont, C. T.</i> :—Documents relatifs à son inspection des stations douanières dans la Colombie-Britannique (<i>Imprimés</i> , 251.) (<i>Document No. 133.</i>)	Par adresse 123	213
<i>Elections :</i>		
40. Certificat concernant l'élection de Glengarry, transmis par un juge conformément à l'acte des élections contestées, 1874.	Par acte.	1

DOCUMENTS—*Suite.**Elections :—Suite.*

41. Copie attestée du jugement de la Cour Suprême dans l'affaire Brassard et autres (pétitionnaires et l'hon. Hector Louis Langevin (défendeur).

PAR ORDRE
DE LA
CHAMBRE.PRÉ-
SENTÉS.

Par acte.

84

Immigration :

42. Correspondance entre le gouvernement ou l'un de ses ministères et les agents d'émigration en Irlande, au sujet de l'envoi au Canada d'émigrants de ce pays, etc., et au sujet du transfert de l'agent de Manchester à Belfast, etc.

Par adresse
151

—

43. Correspondance relative au rapatriement des émigrés français en 1876.

Par adresse
108

—

44. *Esquimalt* :—Voir *Bassin de radoub*, 60.

—

—

45. *Dépenses en vertu d'arrêtés du Conseil*:—Etat de toutes les sommes reportées, par arrêtés du Conseil à la fin de l'année fiscale, en vertu du 2me chapitre de l'acte de la dernière session, etc. (*Pas imprimé*, 252.)
(*Document No. 97.*)

Par ordre,
90

147

43. *Agents financiers du Canada* :—Voir *Banques*, 3.

—

—

Pêcheries :

47. Arrêtés du Conseil, etc., relatifs aux pêches d'éperlan dans le havre de Bathurst, etc. (*Pas imprimés*, 188.)
(*Document No. 108.*)

Par adresse
101

164

48. Etat des permis de pêche dans les rivières du Nouveau-Brunswick. (*Pas imprimé*, 252.)
(*Document No. 135.*)

Par ordre,
183

213

49. Rapport concernant le titre des terrains occupés par l'établissement de pisciculture de Newcastle, Ontario. (*Pas imprimé*, 252.)
(*Document No. 134.*)

Par ordre,
152

213

50. Commission ou autre document nommant John Mowat, officier des pêcheries dans le comté de Restigouche, province du Nouveau-Brunswick, etc.
(*Pas imprimé*, 251.) (*Document No. 127.*)

Par ordre,
160

201

51. Etat des personnes qui ont obtenu le permis d'établir des pêches en pleine mer. (*Pas imprimé*, 251.)
(*Document No. 128.*)

Par ordre,
160

201

- 52 Documents relatifs aux pêcheries dans les rapides du Richelieu, Canton de Chambly. (*Pas imprimés*, 310.)
(*Document No. 157.*)

Par ordre,
205

258

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Pêcheries :—Suite.</i>		
53. Rapports au Conseil au sujet des pêcheries des rivières Napan et Noire, Miramichi, etc. (<i>Document No. 188.</i>)	Par adresse 274	343
54. <i>Sifflets d'alarme :—</i> Correspondance au sujet du sifflet d'alarme du Cap d'Or. (<i>Pas imprimée, 335.</i>) (<i>Document No. 173.</i>)	Par ordre, 183	312
55. <i>Canal du Fort Francis :—</i> Arrêtés du Conseil autorisant la construction de ce canal, etc. (<i>Imprimés, 141.</i>) (<i>Document No. 88.</i>)	Par adresse 56	130
56. <i>Exploration géologique :—</i> Rapport des opérations. (<i>Document No. 194.</i>)	Par acte.	356
<i>Dépôts du gouvernement :</i>		
57. Correspondance au sujet de ces dépôts dans la banque d'Ontario, depuis le 1er décembre 1873. (<i>Document No. 179.</i>)	Par ordre, 182	334
58. Etat des dépôts du gouvernement dans les banques du Canada depuis le 1er janvier 1876, etc. (<i>Imprimé, 251.</i>) (<i>Document No. 137.</i>)	Par ordre, 123	221
59. <i>Graham, Sarah :—</i> Documents relatifs à la réduction du salaire de feu Wm. Graham, messenger de la Chambre. (<i>Pas imprimés, 142.</i>) (<i>Document No. 87.</i>)	Par ordre, 125	130
60. <i>Bassin de radoub, Esquimaux :—</i> Correspondance y relative. (<i>Pas imprimée, 251.</i>) (<i>Document No. 124.</i>)	Par adresse 151	197
<i>Grand Sceau :</i>		
61. Documents relatifs au Grand Sceau de la Nouvelle-Ecosse. (<i>Pas imprimés, 141.</i>) (<i>Document No. 86.</i>)	Par adresse 125	129
62. Rapport supplémentaire au sujet du Grand Sceau de la Nouvelle-Ecosse. (Renvoyés de nouveau au comité des impressions, 263.) (<i>Imprimés, 308.</i>)	—	263
63. <i>Gypse :—</i> Etat de la quantité de gypse ou plâtre de Paris-importée des États-Unis en Canada. (<i>Pas imprimé, 114.</i>) (<i>Document No. 64.</i>)	Par ordre, 2 mars, 1876.	87
<i>Havres :</i>		
64. Arrêtés du Conseil concernant les travaux du havre de Goderich en 1874, etc. (<i>Imprimés, 251.</i>) (<i>Document No. 75.</i>)	Par adresse 55	106

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Havres :—Suite.</i>		
65. Etat du prix de revient, etc, du phare du havre de refuge, Rondeau. (<i>Pas imprimé, 187.</i>) (<i>Document No. 90.</i>)	Par ordre, 108	135
66. Rapport sur l'étendue et la nature des améliorations faites au havre de Toronto en 1876. (<i>Pas imprimé, 188.</i>) (<i>Document No. 112.</i>)	Par ordre, 109	177
67. Rapport de l'ingénieur qui a fait l'examen du havre d'Eagle, comté d'Elgin. (<i>Pas imp., 141</i>) (<i>Doc. No. 84</i>)	Par ordre, 109	127
68. Rapport de l'examen du havre de Cascumpec, Ile du Prince-Edouard, etc. (<i>Pas imprimé, 252.</i>) (<i>Document No. 139.</i>)	Par ordre, 204	234
69. Rapport concernant le have de la baie Aspy, comté de Victoria, N.-E. (<i>Pas imprimé, 251.</i>) (<i>Document No. 122.</i>)	Par ordre, 125	196
70. Rapport de toutes les soumissions et contrats pour la construction du havre à Ingonish, N.-E. (<i>Pas imprimé, 114.</i>) (<i>Document No. 67.</i>)	Par ordre, 39	89
71. Rapport et relevé du havre de Parry Sound fait par M. Michaud, I. C., en 1876. (<i>Pas imprimé, 309.</i>) (<i>Document No. 150.</i>)	Par ordre, 183	250
72. Rapports et plans du havre de Port Hood. (<i>Pas imprimés, 188.</i>) (<i>Document No. 115.</i>)	Par ordre, 123	177
73. Plans et contrat, etc., du havre Ingonish, N.-E. (<i>Pas imprimés, 187.</i>) (<i>Document No. 67.</i>)	Par ordre, 150	153
74. Correspondance concernant l'amélioration du havre à l'embouchure de la rivière de l'Ile-à-la-Perdrix. (<i>Pas imprimée, 141.</i>) (<i>Document No. 66.</i>)	Par ordre, 46	89
Rapport supplémentaire relatif à l'amélioration du havre à l'embouchure de la rivière de l'Ile-à-la-Perdrix. (<i>Pas imprimé, 141.</i>) (<i>Document No. 66.</i>)	—	116
<i>Maîtres de Havre :</i>		
75. Rapport du maître de havre de Little Glace Bay, C. B. (<i>Pas imprimé, 188.</i>) (<i>Document No. 111.</i>)	Par ordre, 124	169
76. Etat des noms, etc., des maîtres de havre de Sorel, St. Jean, Trois-Rivières et Lachine. (<i>Pas imprimé, 335.</i>) (<i>Document No. 174.</i>)	Par ordre, 204	212
77. Arrêtés du Conseil créant la charge de maître de havre à Port Colborne et nommant C. H. Carter à cet emploi, etc.	Par adresse 274	—

DOCUMENTS—*Suite.*

	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Chambre des Communes :</i>		
78. Compte courant du comptable pour l'année expirée le 1er juillet 1876.	Par ordre.	19
79. Etat indiquant l'âge, le nom, le salaire et le temps de service de chaque officier, messenger, etc.	Par ordre, 275	319
80. <i>Distillation illicite</i> :—Etat des saisies d'alambics par les officiers du revenu en 1873-74-75, etc. (<i>Pas imprimé</i> , 252.) (Document No. 138.)	Par ordre, 189	221
<i>Indiens :</i>		
81. Rapport des commissaires au sujet des octrois aux Sauvages à la Nouvelle-Ecosse. (Document No. 51.)	Par ordre, 48	62
82. Documents relatifs aux agents des Indiens de Tobique. (<i>Pas imprimé</i> , 188.) (Document No. 94.)	Par ordre, 125	144
83. Documents relatifs à la répartition des terres des Sauvages, dans la Colombie-Britannique. (<i>Pas imprimés</i> , 309.) (Document No. 153.)	Par adresse 206	250
84. <i>Revenu de l'Intérieur</i> :—Rapport de ce ministère pour 1876. (Document No. 4.)	Par ordre,	20
85. <i>Faillites</i> :—Etat du nombre de faillites, indication de l'actif et du passif, et des compromis dans chaque cas qui ont eu lieu en Canada dans le cours de l'année dernière.	Par ordre, 102	—
86. <i>Compagnies d'assurance</i> :—Résumé de leurs rapports pour 1876. (Document No. 12.)	Par acte.	289
87. <i>Ministère de l'Intérieur</i> :—Son rapport pour 1876. (Document No. 11.)	Par ordre,	55
88. <i>Liqueurs enivrantes</i> :—Réponse à une adresse demandant la production de la correspondance concernant la juridiction des législatures fédérale et provinciales sur la fabrication et la vente des liqueurs fortes. (Document No. 110.)	Adresse 10 avril 1876.	166
<i>Juges :</i>		
89. Correspondance au sujet de la nomination d'un juge de cour de comté pour le district de New Westminster, Colombie-Britannique. (<i>Pas imprimée</i> , 309.) (Document No. 148.)	Par adresse 191	250

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Juges :—Suite.</i>		
90. Arrêtés du Conseil et correspondance depuis la dernière session entre les gouvernements fédéral et de Québec au sujet de la magistrature du district de Montréal. (<i>Pas imprimés</i> , 188.) (<i>Document No.</i> 118.)	Par adresse 150	177
91. Pétitions de T. D. Latour et autres, contre M. le juge Loranger. (<i>Renvoyés à un comité</i> , 59.) <i>Pas imprimés</i> , 113.) (<i>Document No.</i> 44.)	Par adresse 36	58
92. Pétition de J. B. Brousseau sur le même sujet. (<i>Pas imprimée</i> , 113.) (<i>Document No.</i> 44.)	Par adresse 93	100
93. <i>Ministère de la Justice :—</i> Rapport des poursuites et des affaires légales dans lesquelles la société de l'honorable Sir John A. Macdonald, M. P., ou aucun membre de sa dite société, a reçu instruction d'agir pour la Couronne pendant qu'il était ministre de la Justice et procureur-général du Canada. (<i>Voir Artillerie, Terres de l'</i> , 130.) (<i>Doc. No.</i> 195.)	Par ordre, 354	356
94. <i>Kidston, W. :—</i> Documents et correspondance au sujet du détournement de l'ex-percepteur de douane, W. Kidston, à Baddeck. (<i>Pas imprimés</i> , 309.) (<i>Document No.</i> 154.)	Par ordre, 108	257
95. <i>Balances imprimées :—</i> Etat des sommes réparties à la fin de l'année fiscale en vertu d'arrêtés du Conseil, et état des balances de crédits, etc. (<i>Pas imprimés</i> , 252.) (<i>Document No.</i> 97.)	Par ordre, 90	147
96. <i>Bibliothèque :—</i> Rapport du bibliothécaire. (<i>Document No.</i> 16.)	—	12
<i>Bestiaux :</i>		
97. Etat de la valeur etc., des bestiaux importés en chaque province entre le 1er janvier 1875, et le 1er 1877, etc. Etat de la viande fraîche et salée, etc. (<i>Imprimés</i> , 334.) (<i>Document No.</i> 170.)	Par ordre, 109	310
98. Etat des importations et exportations de bestiaux de 1875 à 1877, et pour le mois de janvier 1877. (<i>Imprimé</i> , 113.) (<i>Document No.</i> 61.)	Par ordre, 36	87
99. <i>Emprunt du gouvernement :—</i> Voir <i>Prospectus, etc.</i> , 183.	—	—
100. <i>Macdonald, Très Hon. Sir J. A. :—</i> Voir <i>Justice, ministère de la</i> , 93.	—	—
<i>Malt, droit sur le :</i>		
101. Instructions concernant le droit additionnel sur le malt. (<i>Pas imprimées</i> , 188.) (<i>Document No.</i> 93.)	Par ordre, 124	140

DOCUMENTS—*Suite.*

	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Malt, droit sur le :—Suite.</i>		
102. Etat mensuel du malt pris de l'entrepôt, du 1er janvier 1876 au 28 février 1877. (<i>Pas imprimé</i> , 309.) (<i>Document No.</i> 93.)	Par ordre, 204	250
103. <i>Manitoba</i> :—Voir <i>Nord-Ouest</i> .	—	—
104. <i>Articles de fabrique</i> :—Etat de la valeur et nature générale des articles de fabrique importés des États-Unis en Canada en 1874, 1875, 1876. (<i>Imprimé</i> , 58.) (<i>Document No.</i> 40.)	Par ordre, 21	50
105. <i>Hôpital de la marine</i> :—Etat de la dépense pour l'hôpital de la marine à Sydney; soumissions etc. (<i>Pas imprimé</i> , 114.) (<i>Document No.</i> 71.)	Par ordre, 22	99
Etat supplémentaire de la dépense pour cet hôpital; soumissions, etc.	—	227
<i>Marine et Pêcheries :</i>		
106. Rapport de ce ministère pour 1876. (<i>Document No.</i> 5.)	Par ordre,	13
107. Liste des phares sur les côtes, rivières et lacs du Canada pour 1876. (<i>Document No.</i> 5.)	Par ordre,	13
<i>Milice :</i>		
108. Rapport sur la condition de la milice pour 1876. (<i>Document No.</i> 7.)	Par ordre,	50
109. Etat des sous-adjudants généraux et majors de brigade de la milice volontaire, le 1er janvier 1876, etc. (<i>Pas imprimé</i> , 141.) (<i>Document No.</i> 82.)	Par ordre, 102	116
110. Etat du nombre de vétérans qui ont justifié de leur droit à une part du crédit voté à la dernière session en faveur des miliciens de 1812-15, etc. (<i>Pas imprimé</i> , 141.) (<i>Renvoyé de nouveau au comité des impressions</i> , 153, 311.) (<i>Imprimé</i> , 334.) (<i>Document No.</i> 76.)	Par ordre, 101	114
111. Arrêtés du Conseil nommant des officiers d'état-major dans la milice depuis le 1er janvier, 1875. (<i>Pas imprimés</i> , 141.) (<i>Document No.</i> 82.)	Par adresse 274	—
112. Etat du nombre de candidats à l'admission au collège militaire à Kingston, etc. (<i>Pas imprimé</i> , 59.) (<i>Document No.</i> 34.)	Par ordre, 22	43
113. <i>Miramichi, Rivière</i> :—Correspondance relative au dragage du chenal dit Fer-à-Cheval sur cette rivière. (<i>Pas imprimée</i> , 188.) (<i>Document No.</i> 106.)	Par ordre, 108	163

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Montréal, Commission du havre de :</i>		
114. Etat des salaires, honoraires et indemnités payés par cette commission. (<i>Pas imprimé</i> , 89.) (<i>Document No. 33.</i>)	Adresse du 7 Avril, 1876.	43
115. Etat des droits de quaiage payés à cette commission par les steamers. (<i>Pas imprimé</i> , 251.) (<i>Document No. 120.</i>)	Par ordre, 109	188
116. Arrêté du Conseil ratifiant le règlement de cette commission touchant le tarif du pilotage entre Québec et Montréal. (<i>Pas imprimé</i> , 310.) (<i>Document No. 167.</i>)	Par adresse 270	289
117. Pétitions, etc., au sujet des plaintes formulées contre l'administration de la commission du havre de Montréal, relativement à la ville de Sorel et à l'approfondissement du lac St. François, etc.	Par adresse 273	—
118. Pétition se plaignant de la conduite de la commission du havre de Montréal envers P. Charbonneau, P. Côté et autres. (<i>Pas imprimée</i> , 310.)	Document du Sénat.	—
119. <i>Exposition de la Nouvelle Galles du Sud</i> :—Etat de la dépense se rattachant à cette exposition. (<i>Pas imprimé</i> , 58.) (<i>Document No. 24.</i>)	Par ordre,	28
120. <i>Norris, J. G.</i> :—Documents relatifs à sa nomination comme percepteur de douane à Kootenay, C.B. (<i>Pas imprimés</i> , 251.) (<i>Document No. 130.</i>)	Par adresse 123	213
121. <i>Commission de la frontière</i> :— Dépêches etc., et journal de ses travaux. (<i>Document No. 196.</i>)	Message	356
<i>Nord-Ouest :</i>		
122. Documents relatifs au partage des terres des Métis au Manitoba. (<i>Pas imprimés</i> , 187.) (<i>Document No. 41.</i>)	Par ordre, 46	122
123. Rapport des terres cédées au gouvernement de Manitoba pour y avoir des routes. (<i>Pas imprimé</i> , 187.) (<i>Document No. 41.</i>)	Par ordre, 101	122
124. Etat des étendues de terres boisées dans le comté de Marquette, Manitoba. (<i>Pas imprimé</i> , 309.) (<i>Document No. 151.</i>)	Par ordre, 114	250
125. Arrêtés du Conseil, etc., concernant les secours donnés aux colons et autres à Manitoba. (<i>Pas imprimés</i> , 89.) (<i>Document No. 41.</i>)	Par adresse 6 mars, 1876.	50

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Nord-Ouest :—Suite.</i>		
126. Communications du premier conseil des territoires du Nord-Ouest au sujet de la protection du buffle, etc. (<i>Pas imprimées</i> , 309.) (<i>Document No. 149.</i>)	Par adresse 182	250
127. Correspondance au sujet des réserves de chemin de fer dans Manitoba.	Par ordre, 35	—
128. Rapport au sujet des approvisionnements de la police à cheval dans les Territoires du Nord-Ouest, etc.	Par ordre, 180	—
129. Ordres et instructions des départements de la Justice et de l'Émigration au sujet de la route à suivre par la police à cheval et les émigrants à destination de Manitoba et du Nord-Ouest en 1874, 1875, et 1876; et état indiquant les prix payés par le personnel des ingénieurs et autres employés de l'exploration du chemin de fer du Pacifique, etc., par les lignes du lac Supérieur et Beatty, etc.	Par ordre, 269	—
<i>Artillerie, terres de l' :</i>		
130. Etat concernant la propriété de l'artillerie à Québec connue sous le nom de "Cove Field." (<i>Pas imprimé</i> , 252.) (<i>Document No. 136.</i>)	Par ordre, 180	213
131. Etat des deniers reçus par le ministère de la Justice sous forme de frais, etc., se rattachant aux terrains de l'artillerie. (<i>Imprimé</i> , 309.) (<i>Document No. 163.</i>)	Par adresse 22 avril, 1872.	284
<i>Outaouais, Rivière des :</i>		
132. Correspondance entre le gouvernement et l'entrepreneur pour la construction d'une digue, d'une écluse et d'une glissoire à Carillon.	Par ordre, 189	—
133. Rapports d'ingénieurs, etc., au sujet de la grande élévation des eaux de l'Outaouais entre les chutes de la Chaudière et les rapides du Long Sault, etc.	Par ordre, 189	—
134. Etat concernant les maîtres de glissoire, et du bois qui a passé par les glissoires en 1876. (<i>Document No. 181.</i>)	Par ordre, 125	342
135. <i>Pénitenciers :—</i> Rapport du ministre de la Justice sur ces institutions. (<i>Document No. 15.</i>)	Par ordre,	12
136. <i>Philadelphie, exposition de :—</i> Rapport de la commission canadienne. (<i>Non imprimé comme document</i> , 310.)	—	—
137. <i>Pilotage :—</i> Rapport émanant de la commission du pilotage du Cap-Breton pour 1876, donnant les noms des pilotes. (<i>Pas imprimé</i> , 188.) (<i>Document No. 109.</i>)	Par ordre, 91	163

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
138. <i>Police</i> :—Rapport concernant la police fédérale pour 1876. (<i>Pas imprimé</i> , 188.) (<i>Document No.</i> 92.)	Par acte.	140
139. <i>Portage, Ile du</i> :—Correspondance relative à son transfert de la juridiction de l'Amirauté Britannique, etc. (<i>Document No.</i> 178.)	Par adresse 214	326
<i>Service postal</i> :		
140. Rapport du directeur général des Postes pour 1876. (<i>Document No.</i> 3.)	Par ordre,	22
141. Correspondance concernant la nomination de B. Lagacé comme directeur de poste de Jonquières, Chicoutimi. (<i>Document No.</i> 190.)	Par ordre, 24	356
142. Etat des sommes payées pour impressions et papeterie pour le département des Postes, en 1875 et 1876, à d'autres qu'aux entrepreneurs des impressions à Ottawa, etc. (<i>Imprimé</i> , 113.) (<i>Document No.</i> 59.)	Par ordre, 47	87
143. Correspondance concernant M. McLeod, directeur de poste à Grand Bras d'Or. (<i>Pas imprimée</i> , 113.) (<i>Document No.</i> 62.)	Par ordre, 46	87
144. Copie de l'annonce ou avis demandant des soumissions pour le service postal de 1876 entre les ports sur le lac Huron, et la Baie Georgienne et Prince Arthur's Landing, Duluth, etc. (<i>Pas imprimé</i> , 187.) (<i>Document No.</i> 70.)	Par ordre, 46	92
145. Correspondance concernant la démission de J. Murray Nase, à l'embouchure de Neripis, N.B. (<i>Document No.</i> 186.)	Par ordre, 204	343
146. Soumissions, etc., pour le transport des malles entre la jonction Scott, comté de Beauce, et la paroisse St. Bernard, comté de Dorchester. (<i>Pas imprimées</i> , 141.) (<i>Document No.</i> 85.)	Par ordre, 29 mars 1876.	127
147. Correspondance concernant la démission du directeur de poste de Upper St. Francis, N.B. (<i>Pas imprimée</i> , 310.) (<i>Document No.</i> 168.)	Par ordre, 150	290
148. Etat de la dépense encourue par le département des Postes pour le transport des malles lorsque le chemin de fer Grand-Tronc s'est trouvé bloqué par les neiges dans l'hiver de 1876, etc. (<i>Pas imprimé</i> , 252.) (<i>Document No.</i> 142.)	Par ordre, 152	227
149. Copie de la commission nommant John Dewe inspecteurs de postes. (<i>Document No.</i> 185.)	Par ordre, 160	343

DOCUMENTS—*Suite.**Service postal :—Suite.*

	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
150. Communications envoyées au directeur général des Postes ou à tout autre ministère du gouvernement, par la chambre de commerce de St. Jean, au sujet de la vente de timbres-poste dans le bureau de poste de St. Jean.	Par ordre, 160	—
151. Correspondance entre le conseil de la chambre de commerce de Québec et le gouvernement fédéral au sujet des lettres non complètement affranchies. (<i>Document No. 187.</i>)	Par adresse 191	343
152. Etat des journaux et publications périodiques dont le port a été payé au lieu où ils sont publiés. (<i>Pas imprimé, 309.</i>) (<i>Document No. 166.</i>)	Par ordre, 189	284
153. Documents au sujet de la fermeture du bureau de poste dans le voisinage de l'église St. Jean l'Evangeliste de la Nouvelle. (<i>Document No. 184.</i>)	Par adresse 189	343
154. Contrats pour le transport des malles entre Wallace et la station Grenville, sur le chemin de fer Intercolonial. (<i>Pas imprimés, 309.</i>) (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 24 mars, 1876.	291
155. Correspondance, etc., au sujet du renouvellement du contrat pour le transport des malles entre Campbellton et Paspébiac, etc. (<i>Pas imprimée, 310.</i>) (<i>Document No. 169.</i>)	Par ordre, 189	290
156. Documents relatifs à la nomination d'un nouveau directeur de poste dans la paroisse St. Augustin, etc. (<i>Document No. 175.</i>)	Par ordre, 204	324
157. Documents relatifs à la démission de W. Cornock, du Village d'Erin, Wellington. (<i>Document No. 175.</i>)	Par ordre, 205	324
158. Correspondance concernant le service postal entre Victoria, C.B., et San Francisco, etc.	Par ordre, 36	—
159. Rapport au sujet du directeur de poste de Bloomsbury, comte de Norfolk. (<i>Document No. 58.</i>)	Par ordre, 3 avril, 1876.	87
160. Documents relatifs à la démission de M. Collet, directeur de poste à St. Henry, comté de Lévis. (<i>Pas imprimés, 113.</i>) (<i>Document No. 60.</i>)	Par ordre, 2 mars, 1876.	87
161. Correspondance au sujet de la perte d'un sac de la malle entre Truro et Halifax, le ou vers le 14 décembre dernier. (<i>Pas imprimée, 251.</i>) (<i>Document No. 126.</i>)	Par ordre, 182	200

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Service postal :—Suite.</i>		
162. Copie des soumissions pour le transport des malles dans la Colombie-Britannique. (<i>Document No. 180.</i>)	Par ordre, 126	335
163. Documents relatifs au transport de la malle entre le chemin de fer Intercolonial et Grenville.	Par ordre, 247	—
164. Contrat pour le transport des malles entre Wallace et Malagash, comté de Cumberland, N.-E. (<i>Pas imprimé, 59.</i>) (<i>Document No. 38.</i>)	Par ordre, 29 mars, 1876.	49
165. Petitions au sujet de l'établissement d'un bureau de poste à Notre-Dame-de-Grâce, près Montréal, etc. (<i>Pas imprimées, 251.</i>) (<i>Document No. 129.</i>)	Par ordre, 102	213
166. Etat du nombre d'hôtels de la poste et de la douane en Canada, etc. (<i>Pas imprimé, 251.</i>) (<i>Document No. 123.</i>)	Par ordre, 102	196
167. Correspondance au sujet du changement des conducteurs de la malle sur le chemin de fer de Kennebec depuis le 1er janvier 1875. (<i>Document No. 177.</i>)	Par adresse 103	325
168. Documents relatifs à l'Union Postale conclue à Berne en 1874. (<i>Pas imprimés, 188.</i>) (<i>Document No. 96.</i>)	Par adresse 110	147, 356
169. Correspondance au sujet de la diminution du nombre de malles entre Chicoutimi et l'Anse-au-Foin.	Par ordre, 245	—
<i>Ile du Prince-Edouard :</i>		
170. Contrat passé avec M. Sewell pour la construction du steamer "Northern Light." (<i>Pas imprimé, 309.</i>) (<i>Document No. 98.</i>)	Par ordre, 39	289
171. Rapport au sujet de l'établissement d'une communication par steamer, en hiver, entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, etc. (<i>Pas imprimé, 188.</i>) (<i>Document No. 101.</i>)	Par adresse du 2 mars, 1876	148
172. Pièces faisant connaître le montant payé par le gouvernement fédéral pour l'achat de terres dans l'Ile du Prince-Edouard.	Par adresse 204	—
173. Etat du nombre de traversées faites par le "Northern Light," etc. (<i>Pas imprimé, 309.</i>)	Sénat.	—
174. Compte du prix de revient du steamer "Northern Light," etc. (<i>Pas imprimé, 188.</i>) (<i>Document No. 98.</i>)	Par ordre, 91	147
175. Etat des déboursés faits pour le compte du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard. (<i>Pas imprimé, 310.</i>)	Sénat.	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Ile du Prince-Edouard :—Suite.</i>		
176. Etat des frais judiciaires encourus dans l'Ile du Prince-Edouard en 1874-'75-'76. (<i>Pas imprimé, 309.</i>) (<i>Document No. 172.</i>)	Par ordre, 189	311
177. Etat du nombre d'officiers du gouvernement dans l'Ile du Prince-Edouard. (<i>Imprimé, 309.</i>) (<i>Document No. 146.</i>)	Par adresse 189	245
<i>Impressions et annonces :</i>		
178. Arrêté du Conseil du 17 décembre 1875, concernant les annonces du gouvernement et l'audition de ces comptes, etc.	Par adresse 160	—
179. Etat des frais d'impressions pour tous les services de l'Ile du Prince-Edouard, pour 1874-'75 et 1876.	Par ordre, 189	—
180. Etat détaillé de la dépense des années 1874-5-6 pour annonces publiées dans les journaux publics du Canada, etc. (<i>Document No. 130.</i>)	Par ordre, 47	354
181. Etat des journaux qui ont publié des annonces du gouvernement en 1872-'73-'74-'75. (<i>Pas imprimé, 181.</i>)	Sénat.	—
182. Etat détaillé des frais d'impression de chaque département.	Par ordre, 182	—
183. <i>Prospectus du dernier emprunt de l'Etat :—</i> Copie de ce document publié à Londres par le ministre des Finances, etc. (<i>Imprimée, 88.</i>) (<i>Document No. 39.</i>)	Par ordre, 46	50
184. <i>Lois provinciales :—</i> Correspondence au sujet du désaveu de lois provinciales etc. (<i>Imprimée, 187.</i>) (<i>Document No. 89.</i>)	Par adresse 35	132,140
185. <i>Comptes Publics :—</i> Comptes publics du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1876. (<i>Renvoyés au comité de ces comptes, 59.</i>) (<i>Document No. 2.</i>)	Par ordre,	21
<i>Travaux Publics :</i>		
186. Rapport de l'ingénieur en chef des Travaux Publics sur l'agrandissement des canaux entre le lac Erié et Montréal. (<i>Document No. 6.</i>)	—	27
187. Rapport général de ce ministère pour 1876. (<i>Document No. 6.</i>)	Par acte.	12

DOCUMENTS—*Suite.*

	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Québec :</i>		
188. Correspondance relative aux casernes des Jésuites, cité de Québec. Rapports supplémentaires sur le même sujet. (<i>Imprimés</i> , 58.) (<i>Document No. 26.</i>)	Par adresse 27 mars, 1876.	38, 42
189. Correspondance relative à l'échange du vieux château St. Louis, à Québec, etc. (<i>Imprimée</i> , 58.) (<i>Document No. 32.</i>)	Par adresse 29 mars, 1876.	43
190. Rapport de M. Langmuir sur l'hôpital de la marine, Québec. (<i>Pas imprimé</i> , 89.) (<i>Document No. 56.</i>)	Par ordre, 35	76
191. Contrat des travaux faits sur la Citadelle de Québec en 1874 et 1875, etc. (<i>Pas imprimé</i> , 187.) (<i>Document No. 48.</i>)	Par ordre, 27 mars, 1876.	61
192. Requête de la commission du havre de Québec, demandant une garantie de \$250,000. (<i>Document No. 182.</i>)	Par adresse 272	342
<i>Chemins de fer :</i>		
193. Correspondance au sujet des stations du chemin de fer du Bic et de St. Octave. (<i>Pas imprimée</i> , 114.) (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 7 avril, 1876.	99
194. Etat des prix spéciaux convenus avec une compagnie ou des particuliers pour le transport du fret sur les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse. (<i>Pas imprimé</i> , 187.) (<i>Document No. 49.</i>)	Par ordre, 29 mars, 1876.	62
195. Correspondance au sujet des paiements faits à J. B. McCready et autres, dans le comté de King, N.-B. (<i>Pas imprimée</i> , 88.) (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 29 mars, 1876.	62
196. Etat du nombre de vieux rails en la possession du gouvernement. (<i>Imprimé</i> , 88.) (<i>Document No. 59.</i>)	Par ordre, 29 Mars, 1876.	62
197. Correspondance relative au chemin de fer du Pacifique. (<i>Document No. 57.</i>)	Message,	80
198. Rapports et états relatifs à l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer du Pacifique, donné à l'entreprise à l'honorable A. B. Foster, etc. (<i>Imprimé</i> , 251.) (<i>Document No. 57.</i>)	Par adresse 80	234
199. Etat des employés domiciliés sur le chemin de fer Intercolonial, dans le comté de Northumberland, etc. (<i>Pas imprimé</i> , 309.) (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 102	276
200. Contrats passés pour la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, et état de la dépense pour construction. (<i>Pas imprimés</i> , 187.) (<i>Document No. 57.</i>)	Par acte.	176

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTES.
<i>Chemins de fer :—Suite.</i>		
201. Correspondance au sujet du bétail tué par un des trains de l'Intercolonial, et appartenant à Jas. Niven, de Newcastle, Miramichi, N.-B., etc.	Par ordre, 183	—
202. Conventions à l'égard du tarif pour le transport des voyageurs et du fret sur les chemins de fer Grand Tronc et Intercolonial, etc.	Par ordre, 183	—
203. Minutes du Conseil, etc., au sujet de la 15 ^{me} section du chemin de fer du Pacifique. (<i>Imprimées</i> , 250.) (<i>Décidé ensuite de ne pas les imprimer</i> , 335.) (<i>Document No. 57.</i>)	Par adresse 183	196
204. Etat de toutes réclamations de particuliers ou corporations se rattachant à la construction de l'Intercolonial, dans la province de Québec. (<i>Pas imprimé</i> , 88.) (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 29 mars, 1876.	38
205. Etat des évaluateurs sur le chemin de fer Intercolonial dans Témiscouata et Rimouski; aussi, liste des réclamations pour dommages résultant de l'expropriation de terrains sur la ligne du chemin dans ces comtés. (<i>Pas imprimé</i> , 89.) (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 29 mars, 1876.	38
206. Contrat pour la toiture en fer de la gare à Halifax, etc. (<i>Imprimé</i> , 88.) (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 3 avril, 1876.	55
207. Soumissions pour la construction de la gare de voyageurs à Halifax. (<i>Pas imprimées</i> , 88.) (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 29 mars, 1876.	55
208. Etat indiquant quels sont les ponts et ponceaux, entre Pictou et Halifax, qui ont été modifiés et réparés, etc.	Par ordre, 34	—
209. Etat de toutes les réclamations contre l'Intercolonial pour dommages ou pertes soufferts par des particuliers qui ont travaillé sur ce chemin. (<i>Pas imprimé</i> , 141.) (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 35	127
210. Documents relatifs aux dommages causés à la propriété, sur le chemin Marsh, comté de St. Jean, N.B, par des locomotives de l'Intercolonial. (<i>Pas imprimés</i> , 187.) (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 35	163
211. Etat des accidents sur le chemin de fer Intercolonial, dans le comté de Northumberland, N.-B. Causes des accidents, etc. (<i>Pas imprimé</i> , 141.) (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre,	126

DOCUMENTS.—*Suite.**Chemins de fer :—Suite.*

	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
212. Etat des ventes mensuelles de billets de saison, etc., à chaque station de l'Intercolonial. (<i>Pas imprimé, 141.</i>) (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 34	126
213. Contrat passé avec la compagnie des wagons-palais dits Pullman pour l'usage de ses voitures sur l'Intercolonial. (<i>Pas imprimé, 187.</i>) (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 34	163
214. Rapport de tout arrangement fait avec le chemin de fer Grand-Tronc pour l'échange mutuel de wagons, etc. (<i>Pas imprimé, 114.</i>) (<i>Document No. 72.</i>)	Par ordre, 34	99
215. Divers tarifs de transport du fret sur le chemin de fer Intercolonial. (<i>Pas imprimé, 187.</i>) (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 34	163
216. Etat des augmentations de salaires d'employés du chemin de fer Intercolonial.	Par ordre, 34	—
217. Etat indiquant le nom, l'occupation et le salaire de personnes employées à la construction et à l'administration du chemin de fer Intercolonial en 1876; le montant de l'augmentation des salaires, etc.; le nom, l'occupation et la rémunération de commis temporaires sur cette voie ferrée en 1876.	Par ordre, 33	—
218. Etat des sommes payées aux propriétaires de journaux pour annonces, placards, cartes, etc., et pour toutes sortes d'impressions pour le chemin de fer Intercolonial.	Par ordre, 34	—
219. Description générale et prix de revient de chacun des travaux, non imputables au compte des frais ordinaires d'entretien, etc. (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 33	355
220. Copie de tout contrat ou arrangement au sujet de l'assurance des employés du chemin de fer Intercolonial par la compagnie Canadienne de Garantie. (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 33	354
221. Rapport des arrangements pris pour assurer contre les accidents les employés du chemin de fer Intercolonial. (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 33	355
222. Etat approximatif du nombre de tonnes de fret expédiées du Grand-Tronc à une station quelconque du chemin de fer Intercolonial; revenu total en provenant, etc.	Par ordre, 33	—

DOCUMENTS.— <i>Suite.</i>	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Chemins de fer :—Suite.</i>		
223. Etat de tous les frais encourus pour changer la largeur de la voie du chemin de fer Intercolonial, etc. (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 32	355
224. Etat indiquant le nom, l'âge, l'origine, le salaire, etc., de tous les employés—les mécaniciens et manouvriers exceptés—du chemin de fer Intercolonial.	Par ordre, 32	—
225. Etat de toutes les offres ou soumissions pour roues, essieux, ressorts, outils, poêles, etc., et pour la construction d'abris contre la neige, pour le chemin de fer Intercolonial. (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 32	177
226. Etat indiquant le nom et le domicile de tous ceux qui ont fourni des matériaux et provisions pour l'usage de l'Intercolonial.	Par ordre, 32	—
227. Etat de tous les accidents arrivés sur le chemin de fer Intercolonial depuis le 1er juillet 1876. (<i>Pas imprimé, 251.</i>) <i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 31	203
228. Arrêtés du Conseil, etc., au sujet de la nomination de James McAlister comme caissier du chemin de fer Intercolonial. (<i>Pas imprimés, 251.</i>) (<i>Document No. 25.</i>)	Par adresse 31	197
229. Etat indiquant pour chaque mois le nombre de milles parcourus par les locomotives pour chaque service ; les frais d'exploitation, ceux résultant de l'usage des locomotives et wagons ; trains spéciaux, etc.	Par ordre, 31	—
230. Correspondance avec la Phœnixville Iron Co., au sujet d'offres pour la superstructure de ponts, toitures en fer, etc. (<i>Pas imprimée, 187.</i>) (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 32	163
231. Etat de la quantité, du prix et des espèces de rails, éclisses, etc., achetés pour l'usage du chemin de fer Intercolonial.	Par ordre, 30	—
232. Documents au sujet des habitations et écuries, etc., à Moncton, utilisées par l'ingénieur et le surintendant du trafic du chemin de fer Intercolonial. (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 30	355
233. Rapport relatif à l'aqueduc du chemin de fer à Moncton.	Par ordre, 31	—
234. Etat de la dépense pour le restaurant, les gares, etc., à Moncton. (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 31	355

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Chemins de fer :—Suite.</i>		
235. Copie de lettres, etc., échangées entre Robert Moffatt, de Dalhousie, N.B., et le gouvernement fédéral, au sujet du transport de cargaisons de rails et autre matériel pour chemins de fer des navires "Colonist," "Bessie Parker" et "Stabstadt," et communications sur le même sujet entre Peter Grant et Robert Moffatt, etc. (<i>Imprimée, 309.</i>) (<i>Document No. 162.</i>)	Par ordre, 205	283
236. Etat détaillé d'un égoût collecteur en brique traversant le terrain de la station du chemin de fer Intercolonial.	Par ordre, 29	—
237. Etat indiquant les dimensions, le coût, etc., des bureaux de l'Intercolonial à Moncton.	Par ordre, 29	—
238. Etat de la dépense pour tapis, rideaux et meubles pour les bureaux de l'Intercolonial à Moncton.	Par ordre, 30	—
239. Etat indiquant la quantité de rails de fer enlevés de la voie, et les compagnies de chemin de fer auxquelles ils ont été prêtés, etc. (<i>Document No. 161.</i>)	Par ordre, 35	276
240. Correspondance, entre les ouvriers sur la section 8 du chemin de fer Intercolonial et le gouvernement, se rattachant au non-paiement de leurs gages pour travaux faits sous le contrôle de J. O'Donnell, agent de Duncan McDonald, entrepreneur de la dite section. (<i>Pas imprimée, 141.</i>) (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 7 avril 1876.	116
241. Etat de la valeur, etc., des mécanismes, locomotives, toitures, ponts, etc., importés pour l'usage des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard.	Par ordre, 125	—
242. Documents relatifs à un chemin de fer de Québec au lac St. Jean. (<i>Pas imprimés, 309.</i>) (<i>Document No. 125.</i>)	Par ordre, 126	197
Rapport supplémentaire sur le même sujet.	—	356
243. Rapport de la commission chargée de s'enquérir des affaires de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.	Message	37
244. Etat du nombre d'accidents arrivés à des personnes qui se sont trouvées prises entre des voies de croisement, etc. (<i>Pas imprimé, 309.</i>) (<i>Document No. 152.</i>)	Par ordre, 45	250
245. Documents au sujet de grandes quantités de houille appartenant à des particuliers ou corporations, et que l'on dit avoir été gardées, confisquées ou détournées de leur destination sur quelque point de l'Intercolonial.	Par ordre, 45	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Chemins de fer :—Suite.</i>		
246. Etat des paiements faits à C. J. Brydges pour l'année expirée le 30 juin 1876, etc.	Par ordre, 152	—
247. Correspondance au sujet des arrangements effectués, permettant aux chars de la compagnie du chemin de fer Intercolonial de passer sur cette partie du chemin de fer Grand-Tronc entre la Rivière-du-Loup et la Pointe-Lévis. (<i>Imprimée, 309.</i>) (<i>Document No. 55.</i>)	Adresse, 150	250
248. Rapports d'ingénieurs, etc., au sujet de la ligne du chemin de fer du Pacifique depuis la Rivière Rouge en gagnant l'ouest, au sud du lac Manitoba.	Par ordre, 214	—
249. Etat du coût de 50,000 tonnes de rails d'acier et accessoires, pour le chemin de fer du Pacifique. (<i>Imprimé, 141.</i>) (<i>Document No. 77.</i>)	Par ordre, 46	127
250. Dépêches envoyées depuis 1876 au ministre des Colonies au sujet du chemin de fer Canadien du Pacifique, etc.	—	—
251. Arrêtés du Conseil concernant la direction du prolongement du chemin de fer Canada Central, et contrat pour la construction de cette partie.	Adresse, 213	—
252. Rapport de l'ingénieur sur la route Bonnechère ou toute autre route possible pour le prolongement du Canada Central. (<i>Document No. 193.</i>)	Par ordre, 247	356
253. Etat de la dépense pour la construction de l'embranchement de l'Intercolonial autour de la baie Courtenay, et aboutissant au quai du délestage à St. Jean, N.B. (<i>Pas imprimé, 59.</i>) (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 22 mars, 1876.	48
254. Correspondance relative à la question d'aider les chemins de fer du Nouveau-Brunswick, en leur fournissant des rails ou le matériel roulant. (<i>Imprimée, 334.</i>) (<i>Document No. 42.</i>)	Adresse, 29 mars 1876.	55
255. Etat des mesurages mensuels des travaux exécutés sur la section 16 de l'Intercolonial pendant que MM. King et Gough en avaient l'entreprise. (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre, 271	341
256. Etat de toutes les quantités de fer achetées par aucun des départements mais non destinées à des fins de chemins de fer, etc.	Par ordre, 274	—
257. Documents relatifs à la grève qui a récemment eu lieu sur le chemin de fer Grand-Tronc. (<i>Imprimé, 88.</i>) (<i>Document No. 55.</i>)	—	108

DOCUMENTS.— <i>Suite.</i>	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Chemins de fer :—Suite.</i>		
258. Documents relatifs à l'engagement d'employés pour l'exploration du chemin de fer du Pacifique, et les routes qu'ils ont reçu instruction de prendre, etc.	Par ordre, 206	—
259. Etat du nombre de milles explorés pour le chemin de fer du Pacifique et de la dépense de cette exploration.	Par ordre, 271	—
260. <i>Revenu</i> :—Etat du revenu que donne chaque province du Canada, etc. (<i>Imprimé</i> , 187.) (<i>Document No.</i> 103.)	Par ordre, 45	159
261. <i>Rideau, Rivière</i> :—Correspondance au sujet d'un pont sur cette rivière. (<i>Pas imprimé</i> , 188.) (<i>Document No.</i> 116.)	Par adresse 124	177
262. <i>Compagnie d'assurance canadienne dite Royale</i> :—Rapports de cette compagnie. (<i>Pas imprimé</i> , 354.) (<i>Document No.</i> 12.)	Par ordre, 270	310
263. <i>Taxe seigneuriale</i> :—Etat supplémentaire de la taxe payée à la seigneurie Nicolas Rioux, Rimouski, au lieu de journées de corvée. (<i>Pas imprimé</i> , 188.) (<i>Document No.</i> 91.)	Par ordre 29 Mars, 1876.	140
264. <i>Sénat</i> :—Correspondance relative à la nomination de sénateurs fédéraux. (<i>Imprimée pour le Sénat</i> , 113.) (<i>Document No.</i> 68.)	Par adresse 91	116
<i>Marine marchande :</i>		
265. Correspondance relative au droit imposé sur les navires canadiens vendus en France. (<i>Imprimée</i> , 187.) (<i>Document No.</i> 100.)	Par adresse 109	148
266. Correspondance relative à l'abolition des droits de phare en faveur des navires canadiens. (<i>Pas imprimé</i> , 309.) (<i>Document No.</i> 156.)	Par adresse 190	258
267. Documents au sujet de la législation touchant la marine marchande et de la mission du député du ministre de la Marine et des Pêcheries en Angleterre à cet égard, etc. (<i>Pas imprimés</i> , 188.) (<i>Document No.</i> 99.)	Par adresse 29	148
268. <i>Contrebande</i> :—Documents relatifs à la saisie de la goëlette <i>Napier</i> à Ingonish, en 1872, pour contrebande, etc. (<i>Pas imprimés</i> , 251.) (<i>Document No.</i> 131.)	Par ordre, 108	213
269. <i>Statuts</i> :—Rapport de la distribution des statuts fédéraux. (<i>Pas imprimé</i> , 58.) (<i>Document No.</i> 20.)	Par acte.	26

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
270. <i>Pompes à incendie</i> :—Etat des pompes à incendie mues par la vapeur importées entre le 1er juillet 1876 et le 22 mars 1877. (<i>Pas imprimé</i> , 251.) (<i>Document No. 22.</i>)	Par ordre du 20 mars 1876.	28
271. <i>Rivière St. Jean</i> :—Documents relatifs à l'amélioration de cette rivière depuis 1871. (<i>Pas imprimés</i> , 188.) (<i>Document No. 117.</i>)	Par ordre, 125	177
272. <i>Ecluse de St. Ours</i> :—Etat des sommes payées par les vapeurs <i>Chambly</i> et <i>Cultivateur</i> à cette écluse de la rivière Chambly en 1875. (<i>Pas imprimé</i> , 335.) (<i>Document No. 171.</i>)	Par ordre, 271	311
273. <i>Importation du sucre</i> :—Etat des différentes qualités de sucre importées en Canada du 1er janvier 1875 au 1er janvier 1876. (<i>Imprimé</i> , 113.) (<i>Document No. 65.</i>)	Par ordre, 36	88
274. <i>Cour Suprême</i> :—Règles et arrêts de ce tribunal. (<i>Pas imprimés</i> , 141.) (<i>Document No. 27.</i>)	Par acte.	126
275. Jugement rendu dans la cause de l'élection de Charlevoix : O. Brassard et autres, pétitionnaires, et l'hon. H. L. Langevin, défendeur.	—	84
276. Etat du nombre de poursuites portées devant la cour Suprême et des jugements rendus par elle. (<i>Pas imprimé</i> , 59.) (<i>Document No. 27.</i>)	Adresse du 8 mars 1876.	38
277. <i>Chirurgiens</i> :—Correspondance relative aux médecins sur les steamers anglais. (<i>Imprimée</i> , 88.) (<i>Document No. 45.</i>)	Adresse, 22	59
278. <i>Sydenham, Rivière</i> :—Etat de la dépense encourue pour faire le relevé du bras nord de cette rivière (en 1876) depuis Wallaceburg jusqu'à Wilkesport. (<i>Pas imprimé</i> , 114.) (<i>Document No. 73.</i>)	Par ordre, 57	99
279. Dragage du chenal Ecarté. Voir <i>Chenal Ecarté</i> , 19.	—	—
280. <i>Télégraphe, Lignes de</i> :—Correspondance entre le gouvernement et F. J. Bernard au sujet de la construction de lignes de télégraphe, etc. (<i>Pas imprimé</i> , 252.) (<i>Document No. 83.</i>)	Adresse, 45	127
281. Etat des sommes payées à F. J. Bernard, entrepreneur de la ligne de télégraphe dans la Colombie, depuis le 10 février 1875. (<i>Pas imprimé</i> , 141.) (<i>Document No. 83.</i>)	Par ordre, 45	127

DOCUMENTS.— <i>Suite.</i>	PAR ORDRE DE LA CHAMBRE.	PRÉ- SENTÉS.
282. <i>Commerce et de la Navigation</i> :—Tableaux du mouvement du, pour 1876. (<i>Document No. 1.</i>)	Par ordre.	13
283. <i>Tarif</i> :—Correspondance relative à un tarif spécial pour la Colombie-Britannique.	Par adresse 246	—
284. <i>Dépenses imprévues</i> :—Etat des paiements portés au compte de ces dépenses en vertu d'arrêtés du Conseil. (<i>Imprimé, 58.</i>) (<i>Document No. 23.</i>)	Par acte.	28
285. <i>Vice-Amirauté</i> :—Correspondance, etc., concernant l'extension de la juridiction de cette cour aux eaux de l'intérieur du Canada. (<i>Imprimé, 88.</i>) (<i>Document No. 54.</i>)	Par adresse 45	71
<i>Washington, traité de :</i>		
286. Correspondance relative aux clauses de ce traité concernant les pêcheries.	Par adresse 21	—
287. Correspondance au sujet de la prétendue violation de ce traité. (<i>Imprimée, 88.</i>) (<i>Document No. 14.</i>)	Par adresse 3 avril 1876.	51
288. <i>Warren, W.</i> :—Correspondance relative à sa mise à la retraite comme percepteur de douane à Whitby, O. (<i>Pas imprimée, 252.</i>) (<i>Document No. 132.</i>)	Par ordre, 152	213
289. <i>Aqueduc</i> :—Arrangement entre le gouvernement et la commission de l'aqueduc d'Ottawa pour le service d'eau des édifices. (<i>Pas imprimé, 141.</i>) (<i>Document No. 6.</i>)	—	106
290. <i>Poids et mesures</i> :—Instructions se rattachant à l'acte des poids et mesures; nom des inspecteurs, etc. (<i>Imprimés, 88.</i>) (<i>Document No. 53.</i>)	Par ordre, 29	71
<i>Quais et jetées :</i>		
291. Rapport de M. Kingsford sur les quais de la Baie St. Paul, des Eboulements et de la Malbaie. (<i>Pas imprimé, 114.</i>) (<i>Document No. 74.</i>)	Par ordre, 25	104
292. Comptes et bordereaux de paie pour la construction et réparations, en 1875, de quais à la Malbaie, etc. (<i>Pas imprimés, 89.</i>)	—	—
293. Etat de la qualité et quantité de bois fourni par M. A. Gagnon pour les quais de la Baie St. Paul, des Eboulements et de la Malbaie.	Par ordre, 179	—

DOMINION, DIGUE :— Voir *Documents*, 37.

DORCHESTER :— Motion— que soient produits certains documents relatifs à la nomination de T. J. Taschereau comme officier-rapporteur de cette division électorale en 1875,— retirée, 48.

DOUANE :

1. La Chambre décide de se former en comité sur certaines résolutions obligeant les navires et trains de chemin de fer à faire rapport, ce qui donnerait des états plus exacts des exportations tout en offrant plus de sûreté pour l'entreposement, 104. Résolutions examinées ; rapportées ; adoptées, 128. Bill présenté, voir *infra*, 2.
2. Bill pour amender et refondre les actes de douane, 129. Renvoyé au comité général ; rapport de progrès, 186. Examiné et amendé en comité ; rapporté, 206. Adopté ; passé, 212. Par le Sénat. avec des amendements, 324. Examinés ; adoptés, 329. S. R., 359. (40 Vic., c. 10.)
3. Motion — par M. McCarthy — pour la correspondance entre le ministère des Douanes et un officier de ce département qui a demandé l'autorisation de se porter candidat à une charge, retirée, 190.

DOUANE, DROITS DE :— Voir *Subsides*, (*Voies et Moyens*), 7.

DROITS SEIGNEURIAUX :— Voir *Documents*, 263.

DUGAS, F. :— Voir *Députés*, 2.

DUNKIN, ACTE :

1. Requêtes demandant que cet acte soit amendé de manière à permettre aux contribuables de voter au scrutin, 61. Autres pétitions à l'effet de faire amender cette loi, 79, 221, 257. Pétition demandant que cette loi s'applique au Manitoba, 140, 168.
2. Motion— par M. Robinson — que la Chambre se forme en comité sur une résolution déclarant que les législatures d'Ontario et de Québec ont le pouvoir de décréter que les contribuables voteront au scrutin à l'égard de la mise en force de l'acte Dunkin, retirée, 245.

DUPONT, C. T. :— Voir *Documents*, 39.

EAGLE, HAVRE D' :— Voir *Documents*, 67.

ECARTÉ, CHENAL :— Pétition de Wallaceburg, demandant que l'on fasse approfondir le passage du côté est ; elle n'est pas reçue, 88. Pétition de Chatham au même sujet, 334. Voir *Documents*, 19.

ELECTIONS :

1. Bill pour amender l'acte des élections fédérales, 1874. (M^r Richard), 75. Retiré, 114.
2. Bill concernant l'élection des députés aux Communes, (M. Cook), 75. Retiré, 162.

ELECTIONS PROTESTÉES :

1. Certificat et rapport expédiés à l'Orateur par l'un des juges choisis pour décider à l'égard de pétitions d'élection, conformément à l'acte des élections contestées, 1874. Voir *Glengarry*.
2. Ordonné que le certificat et rapport ci-dessus soient insérés dans les journaux de la Chambre.
3. Jugement de la Cour Suprême dans la cause de l'élection contestée de Charlevoix, 84. Inséré dans les journaux, 86. Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie*.

EMPLOYÉS DÉMIS :

1. Motion—que la correspondance au sujet de la démission de John Baine, Angus Morrison et Charles L. Campbell comme préposés aux saisies et au débarquement au Grand Bras d'Or, soit déposée sur le bureau; débat ajourné, 39. Repris, 60.
2. Motion—pour que soient produits les documents au sujet de la démission de Malcolm Matheson comme directeur de poste de Little Narrows, comté de Victoria, en 1874,—retirée, 124. Voir *Documents*, 33-36.

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT :—Résolution—par M. Gibbs (Ontario-Sud)—que le fait d'avoir placé à prix fixe sur le marché de Londres cet emprunt de £2,500,000 sterling, etc., a été le résultat d'une perte pécuniaire pour le pays. Rejetée, 259. Voir *Documents*, 183.

ENTREPOTS :—Voir *Douanes*, 1, 2.

ESCUMINAC, POINTE :—Voir *Documents*, 8.

ESQUIMALT, BASSIN DE RADOUB D' :—Voir *Documents*, 60.

EXTRADITION :

1. Bill pourvoyant à l'extradition de criminels fugitifs, 107. Lu deuxième fois, 135. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté; passé, 142. Par le Sénat, 231. S. R., 358. (40 Vic., c. 25.)
2. Adresse à Sa Majesté au sujet de l'extradition de criminels fugitifs, 237-239. Voir *Adresses*, 1.

FABRIQUE, ARTICLES DE :—Voir *Documents*, 103.

FAILLITE :

1. Bill pour abroger les lois de faillite (M. Barthe), 21. Ordre pour la deuxième lecture rescindé, et bill placé en tête de l'ordre pour un autre jour, 39. Motion pour deuxième lecture; amendement—par M. Wood—que cette lecture ait lieu d'hui en quatre mois; débats ajournés, 71. Repris, 83. Seconde lecture renvoyée à quatre mois, 83.
2. Bill pour amender l'acte de faillite de 1875 au sujet des obligations entre commerçants et non-commerçants (M. Landerkin), 43. Retiré, 90.
3. Bill pour amender l'acte de faillite de 1875 et le rendre applicable au district judiciaire temporaire de Nipissing (M. White), 50. Retiré, 111.

FAILLITE :—*Suite.*

4. Bill pour abroger l'acte de faillite de 1875 et tous les actes qui l'amendent (M. Palmer), 71. Retiré, 111.
5. Pétitions demandant que les lois actuelles de faillite soient seulement amendées, 92.
6. Bill pour amender l'acte de faillite de 1875, etc., (M. Blake), 94. Lu deuxième fois, 128. Examiné et amendé en comité; rapporté; amendements—par MM. Gibbs (Ontario-Sud) et White (Renfrew)—à la motion pour faire adopter les amendements faits en comité, 208. Amendements rejetés, 209-210. Amendement—par M. Barthe—rejeté, 210. Amendements adoptés, 211. Amendement—par M. Caron—à l'effet que le bill soit de nouveau renvoyé à un comité général; rejeté, 219. Lu troisième fois; amendement—par M. Goudge—à la motion pour faire passer le bill, déclaré hors d'ordre; passé, 220. Par le Sénat, avec des amendements, 213. Examinés; adoptés, 314. S. R., 359. (40 Vic., c. 41.) Voir *Documents*, 85.

FONDS CONSOLIDÉ :—Voir *Documents*, 27.

FORT FRANCIS, CANAL DE :—Voir *Documents*, 55. *Pacifique, chemin de fer Canadien du*, 5.

FRONTIÈRE, COMMISSION DE LA LIGNE :—Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, transmettant copie d'une dépêche à ce sujet, 356. (*Document* No. 196.)

GAGNON, A :—Voir *Documents*, 5.

GATINEAU, ESTACADE DE LA :—Motion—par M. Cameron—pour certains documents à ce sujet; retirée, 274.

GAZ :

1. La Chambre décide de se former en comité sur une résolution concernant le gaz et les gazomètres, 64. Examinée en comité; rapportée, 156. Adoptée, 166. Bill présenté, voir *infra*, 2.
2. Bill pour amender de nouveau l'acte concernant l'inspection du gaz et des gazomètres, 166. Retiré, 322.

GÉOLOGIE ET HISTOIRE NATURELLE, COMMISSION DE :

1. Bill concernant cette commission et l'entretien de son musée, 50. Lu deuxième fois, 75. Amendé en comité; rapporté, 95. Adopté; passé, 105. Par le Sénat, 143. S. R., 307. (40 Vic., c. 9.)
2. La Chambre décide de se former de suite en comité sur certaines résolutions relatives au traitement ou rémunération du directeur de la commission géologique, etc.; recommandation de Son Excellence le Gouverneur-Général 93. Résolutions rapportées; adoptées; renvoyées au comité général du bill, 94. Voir *supra*, 1.
3. Pétition des représentants de Sir W. Logan au sujet du transfert du musée de Montréal, 162. Voir *Documents*, 56.

GLENGARRY:—Rapport du juge Wilson déclarant qu'A. McNab, écr., n'a pas été régulièrement élu pour ce district, 1. Mandat pour une nouvelle élection, 2. Certificat de la réélection d'A. McNab, écr., 7. Il prête serment et prend son siège, 9.

GLOBE (THE), COMPAGNIE D'IMPRIMERIE:—Sa requête demandant un acte, 54. Avis, 62. Bill du Sénat, 131. Lu première fois, 132. Renvoyé au comité, 145. Rapporté avec des amendements, 147. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté; passé tel qu'amendé, 161. Le Sénat accepte les amendements, 181. S. R., 357. (40 Vic., c. 84.)

GODERICH, HAVRE DE:—Amendement—par M. Farrow—à la motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides qu'en adjugeant à David Moore & Cie. le contrat des travaux du havre de Goderich, le gouvernement a mérité la censure, etc., rejeté, 277-80. Voir *Documents*, 64.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL :

1. Son discours du Trône à l'ouverture de la session, 10. Jour fixé pour sa prise en considération, 12.
2. Adresse votée. Voir *adresses*, 2, 3.
3. Sanction des lois, 357.
4. Il donne avis de la prorogation, 341.
5. Son discours à la clôture de la session, 360.
6. Il proroge le parlement, 361.
7. Sa recommandation, 93, 94, 164. Son consentement en ce qui concerne Sa Majesté, 247.

MESSAGES DE SON EXCELLENCE :

8. Invitant les Communes à se rendre au Sénat : à l'ouverture, 1. A la clôture de la session, 357.
9. Accusant réception de l'adresse en réponse au discours du Trône, 44.
10. Transmettant le budget. Voir *Subsides*, 1.
11. Au sujet du chemin de fer du Nord, 37. Du chemin de fer Canadien du Pacifique, 80. De la commission de la frontière américaine, 356.

GRAHAM, SARAH:—Voir *Documents*, 59.

GRANGE FÉDÉRALE:—Sa requête demandant un acte constitutif, 41. Autres pétitions en faveur, 79, 87, 92, 106. Avis, 49. Bill, 55. Renvoyé au comité, 67. Rapporté avec des amendements, 147. Renvoyé au comité général, 9; rapporté; passé, 161. Par le Sénat, avec des amendements, 222. Examinés; adoptés, *ibid.* S. R., 358. (40 Vic., c. 83.)

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :—Son certificat de l'élection des députés des divisions électorales suivantes :

Page des journaux.	District.	Députés.
8	Beauce	Joseph Bolduc.
8	Bothwell	David Mills.
9	Cardwell	Dalton McCarthy.
212	Charlevoix.....	Hector Louis Langevin.
7	Glengarry.....	Archibald McNab.
9	Jacques Cartier.....	Rodolphe Laflamme.
68	Kamouraska.....	Charles Francois Roy.
6	Middlesex-Nord	Robert Colin Scatcherd.
6	Ontario-Nord.....	William Henry Gibbs.
6	do Sud	Thomas Nicholson Gibbs.
8	Queen's, I.P.E.....	James Colledge Pope.
7	Victoria, Nouvelle-Ecosse.....	C. J. Campbell.
7	Wellington-Sud	Donald Guthrie.

Voir *Députés*, 3.

GYPSE :—Voir *Documents*, 63.

HALIFAX ET LIVERPOOL :—Voir *Service postal bi-hebdomadaire*.

HANSARD :—Voir *Débats, compte-rendu des*.

HARVEY, JOHN :—Voir *Documents*, 35.

HAVRES ET MAITRES DE HAVRE :—Voir *Documents*, 64-77.

HILLSBOROUGH :—Pétition demandant qu'un quai de délestage soit construit à ce port, 113.

HOLIWELL, MARTHA J. H. :—Sa requête demandant un acte de divorce, 54. *Avis*, 62. Bill du Sénat, 166. Première lecture, 169. Motion pour deuxième lecture, adoptée, 170. La deuxième fois, 178. Renvoyé au comité, 179. Rapporté, 197. Renvoyé au comité général; rapporté, 203. Passé, 215. Réservé, 360.

HOUILLE, COMMERCE DE :—Pétition de Henry Mitchell et autres, demandant l'imposition d'un droit sur la houille importée des Etats-Unis, ou une prime sur chaque tonne exportée. Elle n'est pas reçue, 27. Pétition subséquentement reçue, 37. Autres requêtes au même sujet, 54, 58, 61, 70, 92, 93, 106, 158. (Contre une modification du tarif, 168.) Motion—qu'il soit nommé un comité pour examiner la pétition de H. Mitchell et autres; amendement; débat ajourné, 91. Débat repris; sous-amendement par M. Dymond; motion principale amendée et comité nommé, 111. Sténographe employé, 117. RAPPORT (*Annexe No. 4*); renvoyé au comité des impressions, 342. Voir *Documents*, 26.

IMMIGRATION ET COLONISATION :

1. Nomination d'un comité permanent, 24, 28. Sténographes employés, 127. Message du Sénat, 178. RAPPORT (*Annexe No. 6*), 298. Imprimé, 334.
2. Motion—par M. Devlin—pour la correspondance concernant les émigrants d'Irlande, 151.
Voir *Documents*, 42-43.

IMPRESSIONS ET ANNONCES :—Voir *Documents*, 178, 181.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT :—Nomination du comité collectif des, 24. Membres des Communes ; leur nom est communiqué au Sénat, 28. Membres du Sénat, 53. Documents à lui renvoyés conformément à la 94^{me} règle, 47, 124, etc. RAPPORTS relatifs à l'impression de certains documents, 58, 88, 113, 140, 186, 260, 308, 334. RAPPORT—réduction de quorum, 55. Adopté, 59. TROISIÈME RAPPORT (comptes) (*Annexe No. 1*), 79. Troisième et quatrième rapports adoptés, 160. CINQUIÈME RAPPORT, recommandant la préparation d'un index aux journaux, et le changement du format des Procès-Verbaux, 114. Rapport adopté, sauf la partie concernant les Procès-Verbaux, 131. Sixième rapport adopté, 149. Septième et huitième rapports adoptés, 257. Neuvième rapport adopté, 313.

INDIENS :

1. Pétition du comité de Middlesex, demandant qu'il soit affecté une somme pour améliorer les communications avec les réserves des Sauvages dans ce comté. Elle n'est pas reçue, 54.
2. Motion par M. Borron relative aux réclamations des Sauvages des rives nord des lacs Huron et Supérieur au sujet d'arriérés d'annuités en vertu des traités Robinson, retirée, 206.
3. Bill pour amender l'acte concernant les Sauvages, 299. Lu deuxième fois, 322. Renvoyé au comité général ; rapporté, 329. Retiré, 336. Voir *Documents*, 81, 84.

INDIENS, BILLETS SOUSCRITS PAR DES :—Bill relatif au protêt de ces billets dans la Nouvelle-Ecosse, 70. Renvoyé au comité général, 90. Retiré sur l'avis du rapport du comité, 245.

INGONISH, HAVRE D' :—Voir *Documents*, 70-73.

INTERCOLONIAL, COMMERCE :—Voir *Houille, commerce de*.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :—Voir *Documents*, 193, etc.

INTÉRIEUR, MINISTÈRE DE L' :—Voir *Documents*, 87.

INTÉRIEUR, REVENU DE L' :

1. La Chambre décide de se former en comité sur une résolution exigeant un droit de licence de chaque importateur ou fabricant d'alambics, etc., propres à la fabrication de la bière, spiritueux, etc., 54. En comité ; rapport de progrès, 76. Examinée en comité ; rapportée, 155. Adoptée, 165. Bill présenté, voir *infra*, 2.

INTÉRIEUR, REVENU DE L' :—*Suite.*

2. Bill pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur, 166. Deuxième lecture, 202. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté, 224. Passé, 254. Par le Sénat, 322. S. R., 359. (40 Vict., c. 12.) Voir *Documents*, 84.

JACQUES-CARTIER :—Avis de vacance dans la représentation de ce comté, l'hon. R. Laflamme ayant accepté une charge salariée relevant de la Couronne, 5. Certificat de sa réélection, 9. Il prête serment et prend son siège, *ibid.*

JACQUES-CARTIER, BANQUE :—Sa requête demandant un acte, 58. Avis, 62. Pétition de C. A. M. Globensky au sujet de l'acte demandé, 130. Bill présenté, 63. Renvoyé au comité, 82. Rapporté avec des amendements, 121. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 133. Par le Sénat, 181. S. R., 358. (40 Vic., c. 55.)

JEU :

1. Bill pour empêcher le jeu sur certaines voies de transport publiques, 80. Lu deuxième fois, 104. Renvoyé au comité général; rapporté, 112, passé, 127. Par le Sénat, avec des amendements, 183. Examinés et modifiés, 200. Le Sénat accepte la modification, 222. S. R., 358. (40 Victoria, c. 32).
2. Bill pour amender l'acte supprimant les maisons de jeu, 132. Lu deuxième fois, 155. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté; passé, 165. Par le Sénat, 214, S. R., 358, (40 Victoria, c. 33).

JOURNAUX :—Rapport du comité des impressions en faveur de la préparation d'un index aux journaux et du changement du format des Procès-Verbaux, 114.

JUGES :

1. La Chambre décide de se former en comité sur une résolution relative au traitement des juges, y compris les juges de cour de comté de la Nouvelle-Ecosse, 64. Examinée en comité, 75. Rapportée; adoptée, 76. Bill présenté, voir *infra*, 2.
2. Bill pour amender l'acte 37 Victoria, c. 4, 76. Lu deuxième fois, 95. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 104. Par le Sénat, 140. S. R., 357. (40 Victoria, c. 23).
3. La Chambre décide de se former en comité sur une résolution à l'effet que le traitement des juges de cour de district de la Colombie-Britannique surpris sur le fonds consolidé de revenu du Canada, 237. Examinée; rapportée; adoptée, 254. Bill présenté, voir *infra*, 4.
4. Bill pour pourvoir aux frais de route de certains juges de la Colombie-Britannique, 254. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 266. Par le Sénat, 312. S. R., 359. (40 Victoria, c. 24).
Voir *Documents*, 89, 90.

JUGES DE PAIX :—Bill pour amender la loi relative aux appels de décisions de ces juges, 132. Lu deuxième fois, 154. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté; passé, 223. Par le Sénat, 258. S. R., 358. (40 Victoria, c. 27).

 JURIDICTION MARITIME :

1. Bill pour établir une cour de juridiction maritime dans Ontario, 71. Lu deuxième fois, 128. (Résolution renvoyée à un comité, 128). Examiné et amendé en comité; rapporté, 200. Renvoyé de nouveau à un comité général et encore amendé; rapporté, 253. Passé, 269. Par le Sénat, avec des amendements, 312. Examinés; adoptés, 314. S. R., 359. (40 Victoria, c. 21).
2. La Chambre décide de se former en comité sur une résolution relative au traitement du juge de la cour maritime d'Ontario et au tarif d'honoraires de cette cour, etc., 117. Examinée; rapportée; adoptée; renvoyée au comité le bill ci-dessus, 128. Voir *supra*, 1.

JUSTICE, MINISTÈRE DE LA :—Voir *Documents*, 93.

KAMOURASKA :—Avis de vacance dans la représentation de ce comté, l'honorable C. A. P. Pelletier ayant accepté une charge salariée relevant de la Couronne. 5. Certificat de l'élection de C. F. Roy, écr., 68. Il prête serment et prend son siège, 77.

KIDSTON, W. :—Voir *Documents*, 94.

KINCARDINE, HAVRE DE :—Requête demandant l'autorisation, pour la municipalité, de percevoir des droits de havre, 57. Avis, 73. Bill, 74. Renvoyé au comité, 97. Rapporté, 147. Honoraire remis, *ibid.* Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 160. Par le Sénat, avec des amendements; examinés; adoptés, 231. S. R., 358. (40 Vic., c. 52.)

LLACHINE, CANAL :—Voir *Documents*, 13, 14.

LARCIN :

1. Bill pour amender l'acte concernant le larcin et autres offenses analogues (M. Blake), 55. Lu deuxième fois, 75. Amendé en comité; rapporté; adopté; passé, 95. Par le Sénat, 131. S. R., 357. (40 Vic., c. 29.)
2. Bill pour amender l'acte relatif au larcin (M. Guthrie), 132. Renvoyé au comité, 161.

LARWILL, EDWIN :—Motion, que les documents relatifs à la mise à la retraite, et à l'allocation accordée à sa veuve ou à ses parents, retirée, 123.

LICENCE, DROIT DE :—Voir *Substances alimentaires. Intérieur, Revenu de l.*

LIQUEURS, LOI PROHIBITIVE DES :

1. Motion—par M. Schultz—qu'une loi prohibitive serait le seul remède aux maux de l'intempérance, etc.; amendement, par M. Ross (Middlesex); débat ajourné à six heures, en vertu de la 27^{me} règle, 214; débat repris; amendement de M. Ross adopté, 248.
2. Pétition demandant un acte prohibant le commerce des boissons, 140. Voir *Documents*, 88.

LOCOMOTIVES ET MECANISMES, COMPAGNIE CANADIENNE DE:—Sa requête demandant un acte, 61. Avis, 74. Bill du Sénat, 181. Lu première fois, 184. Renvoyé au comité, 195. Rapporté avec des amendements, 233. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté; passé tel qu'amendé, 247. Amendement adopté par le Sénat, 268. S. R., 358. (40 Vic., c. 85.)

LOI CRIMINELLE :

1. Bill concernant la procédure et la preuve en matières criminelles (M. Irving), 28. Renvoyé à un comité spécial, 60. Rapporté avec des amendements, 70. Examiné et amendé en comité, 111. Renvoyé de nouveau à un comité général et encore amendé; rapporté; adopté; passé, 115. Par le Sénat, 167. S. R., 358. (40 Vic., c. 26.)
2. Bill pour amender la loi de procédure criminelle en permettant aux personnes accusées de crime de témoigner à leur décharge, (M. Dymond), 28. Retiré, 115.
3. Bill pour appliquer à l'Ile de Prince-Edouard certaines lois criminelles (M. Blake), 55. Lu deuxième fois, 75. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 94. Par le Sénat, avec un amendement; examiné; adopté, 131. S. R., 357. (40 Vic., c. 4.)
4. Requêtes demandant certains amendements à la loi relative aux jeunes délinquants, 100.
5. Bill pour amender la loi relative aux offenses contre la personne, (M. Blake), 60. Lu deuxième fois, 75. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 95. Par le Sénat, avec des amendements; examinés; adoptés, 168. S. R., 358. (40 Vic., c. 28.)
6. Bill concernant la procédure criminelle au Nouveau-Brunswick (M. Palmer), 71. Retiré, 111.

LOIS EXPIRANTES:—Nomination du comité de ces lois, 23, 28.

LOIS PROVINCIALES:—Voir *Documents*, 184.

LONDRES ET DU CANADA, BANQUE DE:—Pétition demandant un acte, 27. Avis, 41. Bill, 43. Renvoyé à un comité, 66. L'honoraire n'étant pas payé, le comité n'en fait pas l'examen, 245.

LONDRES ET ONTARIO, COMPAGNIE DE PLACEMENT:—Sa requête demandant un acte, 20. Avis, 37. Bill, 55. Renvoyé au comité, 67. Rapporté avec des amendements, 186. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 194. Par le Sénat, avec des amendements; renvoyés au comité, 246. Rapportés; deuxième amendement désapprouvé pour certaine raison, les autres sont acceptés, 262. Le Sénat n'insiste pas sur l'amendement que la Chambre désapprouve, 328. S. R., 359. (40 Vict., c. 78.)

LORANGER, JUGE:—La requête de cet honorable juge, niant l'exactitude des faits dont on l'accuse et demandant une enquête 20. Pétition de F. X. A. Biron et autres, sur le même sujet, imprimée dans les Procès-Verbaux, 25. Comité spécial chargé de s'enquérir de l'administration de la justice dans le district de Richelieu; témoins devront être interrogés sous serment, 36. Adresses demandant certaines pièces concernant M. le juge Loranger, 37, 93, 100. Sténographe employé, 122. Motion à l'effet de faire imprimer les témoignages, 132. Imprimés, 141. PREMIER RAPPORT (*Annexe No. 3*), 258.

Voir *Documents*, 91, 92.

- M**ACDONALD, LE TRÈS-HONORABLE SIR J. A. :—Voir *Documents*, 93.
- MAIN-A-DIEU** :—Requête demandant la construction d'un brise-lame près de ce havre. Elle n'est pas reçue, 121.
- MAITLAND, COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME** :—Sa requête demandant un acte, 27. Avis, 38. Bill, 38. Renvoyé à un comité, 44. Bill retiré et honoraire remis conformément à la recommandation du comité, 169.
- MALT** :—Motion par M. Rochester, à l'effet de faire réduire l'impôt de cet article, rejetée, 337. Voir *Documents*, 101, 102. *Subsides (Voies et moyens)*, 7.
- MANITOBA** :—Voir *Documents*, 122, etc. *Nord-Ouest*.
- MANITOBA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE** :—Requête demandant permission de présenter une pétition; reçue et lue; renvoyé au comité, 263. Rapport favorable du comité des ordres permanents, 267. Pétition demandant un acte présentée et reçue, 268. Le comité n'exige pas l'avis, 272. Bill, *ibid.* Renvoyé au comité, 284. Ordre de renvoi rescindé et bill retiré, 325.
- MARINE MARCHANDE** :—La Chambre décide de se former en comité sur une résolution à l'effet d'abroger la 23e section de l'Acte de la Marine Marchande en ce qu'elle concerne les navires enregistrés en Canada, etc., 252. Voir *Documents*, 265, 267.
- MARINE ET DES PÊCHERIES, MINISTÈRE DE LA** :
1. La Chambre décide de se former en comité sur une résolution conférant à ce ministère le contrôle et l'entretien des havres, quais et brise-lames, 198. Examinée; rapportée; adoptée, 222. Bill présenté, voir *infra*, 2.
 2. Bill pour conférer au ministère de la Marine et des Pêcheries le contrôle et l'entretien de certains havres, quais et brise-lames, 227. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 240, 241. Par le Sénat, 289. S. R., 359. (40 Vic., c. 17.)
Voir *Documents*, 106.
- MARINE, HÔPITAL DE LA** :—Voir *Documents*, 105.
- MARQUES DE COMMERCE, ETC.** :—Bill y relatif, etc., devront appliquer cette loi à la Colombie et à l'Île du Prince-Edouard, 131. Renvoyé à un comité général; rapporté; passé, 154. Par le Sénat, 191. S. R., 358. (40 Vic., c. 5.)
- MATANE** :—Requête demandant qu'il soit fait un relevé de ce port, 100.
- MÉTROPOLITAINE, BANQUE** :—Sa requête demandant un acte, 41. Avis, 63. Renvoyé au comité, 82. Rapporté avec des amendements, 121. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 133. Par le Sénat, 181. S. R., 358. (40 Vic., c. 56.)
- MIDDLESEX NORD** :—Avis de vacance dans la représentation de cette division électorale par suite du décès de T. Scatcherd, écr., 2. Certificat de l'élection de R. Colin Scatcherd, écr., 6. Il prête serment et prend son siège, 9.

MILICE:—

1. La Chambre décide de se former en comité sur une résolution relative à la solde de la milice active lorsqu'elle est appelée à l'aide du pouvoir civil, 164. Examinée en comité; rapportée; adoptée, 200. Bill présenté; voir *infra*, 2.
2. Bill pour établir de nouvelles dispositions concernant la solde de la milice active, etc., 200. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 220. Par le Sénat, 258. S. R., 358. (40 Vic., c. 40.)
Voir *Documents*, 108-111.

MINAS, BASSIN DE:—Requête demandant une subvention pour un steamer naviguant sur ce bassin; elle n'est pas reçue, 121.

MIRAMICHI, RIVIÈRE:—Voir *Documents*, 112.

MOFFATT, G:—Voir *Députés*, 8.

MOFFATT, R:—Voir *Documents*, 235.

MONTRÉAL, COMMISSION DU HAVRE DE:—Voir *Documents*, 114-117.

MONTRÉAL, PÉAGES DU HAVRE DE:

1. La Chambre décide de se former en comité sur des résolutions à effet d'abolir le tarif des péages actuels, etc., 134. Examinées en comité; rapportées; adoptées, 165. Bill présenté; voir *infra*, 2.
2. Bill concernant les péages du havre de Montréal, 165. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 102. Par le Sénat, avec des amendements; examinés; adoptés, 258. S. R., 359. (40 Vic., c. 53.)

MONTRÉAL, COMP. DE PRÊTS SUR HYPOTHÈQUES DE:—Sa requête demandant un acte, 61. Avis, 74. Bill, 79. Renvoyé au comité, 98. Rapport suggérant que ce projet soit retiré; honoraire remis, 245.

MONTRÉAL, PORTLAND ET BOSTON, COMP. DE CHEMIN DE FER DE:—Sa requête demandant un acte, 41. Avis; bill, 49. Renvoyé au comité, 67. Rapporté avec des amendements, 107. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 120. Par le Sénat, avec des amendements; renvoyé au comité, 181. Rapporté sans amendements, 186. Amendements du Sénat lus deuxième fois et adoptés, 215. S. R., 358. (40 Vic., c. 58.)

MOWATT, J.:—Voir *Documents*, 50.

NATIONALE, COMP. DE PLACEMENT DITE:—Sa requête demandant un acte, 27. Avis, 62. Bill du Sénat, 181. Lu première fois, 198. Renvoyé au comité, 204. Rapporté avec des amendements, 233. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté; passé tel qu'amendé, 247. Le Sénat amende en conséquence la version anglaise, 268. La Chambre adhère à l'amendement, 269. S. R., 359. (40 Vic., c. 77.)

NIAGARA, COMP. DU PONT DE LA GRANDE ÎLE:—Sa requête demandant un acte, 54. Avis, 62. Bill, 63. Renvoyé au comité, 82. Rapporté, 117. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 122. Par le Sénat, 167. S. R., 358. (40 Vic., c. 64.)

NORD, CHEMIN DE FER DU :

1. Message de Son Excellence, transmettant le rapport de la commission chargée de s'enquérir des affaires de cette compagnie, 37. (*Document No. 10.*)
2. Motion—par M. Robinson—pour un rapport des instructions données à la commission du chemin de fer du Nord; amendement—par M. Young—à l'effet de nommer un comité devant s'enquérir des affaires de cette compagnie; sous-amendement—par Sir J. A. Macdonald—pour ajouter certains mots, 103. Motion principale adoptée telle qu'amendée, 103. Comité nommé, avec pouvoir de faire prêter serment aux témoins, 118. Sténographe employé, 122. Message au Sénat, demandant que les honorables MM. Macpherson et Smith comparaissent devant ce comité, 142, 234. Réponse affirmative, 150, 237. RAPPORT. (*Annexe No. 5*), 310.
3. Pétition demandant que l'acte concernant le chemin de fer du Nord soit amendé, 40. Avis, 49. Bill, 100. Renvoyé au comité, (consentement de Son Excellence accordé en ce qui concerne les intérêts de la Couronne), 217. Règle 60^{me} suspendue à l'égard de ce projet, 267. Rapporté avec des amendements, 269. Examiné et amendé en comité; rapporté, 300. adopté; renvoyé de nouveau à un comité général, 320. Amendé de nouveau; rapporté; adopté; amendement—par M. Oliver—pour que le bill soit renvoyé à un autre comité général; lu troisième fois et passé, 321. Par le Sénat, avec des amendements, 343. Examinés; adoptés, 344. S. R., 359. (40 Vic., c. 57.)
4. Motion—par M. Bowell—pour la production d'un état de tous les honoraires payés par le gouvernement à l'avocat, etc., employé devant la commission du chemin de fer du Nord; retirée, 246.
5. Motion—par M. McCallum—pour la production du rapport, etc., fait par le comptable qui a travaillé à l'enquête de cette commission, rejetée, 271.
6. La Chambre décide de se former en comité sur une résolution établissant que la compagnie devra, dans le cours d'un an, payer à l'Etat £45,000 sterling, avec intérêt; qu'elle devra aussi payer \$27,480.87, montant de la somme qu'elle a employée à des fins illégitimes et prise sur les fonds appartenant à l'Etat, etc., 328. Examinée; adoptée, 335. Bill présenté; voir *infra*, 7.
7. Bill concernant la réclamation de l'Etat contre le chemin de fer du Nord du Canada (M. Cartwright), 336. Passé par toutes les phases, 336. Par le Sénat, 353. S. R., 359. (40 Vic., c. 47.)

NORD-OUEST :

1. Motion pour la production d'un état de toutes les causes réglées en vertu de l'acte concernant les réclamations pour terres au Manitoba, retirée, 48.
2. Motion pour qu'il soit produit un état indiquant la quantité de terre boisée dans le comté de Marquette; débat ajourné à six heures, l'Orateur ayant quitté le fauteuil, 110. Débat repris, 114. Voir *Documents*, 124.
3. Bill pour amender l'acte concernant les territoires du Nord-Ouest, 1875 (M. Mills), 131. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté, 202. Passé, 208. Par le Sénat, avec des amendements, 313. Examinés; adoptés, 343. S. R., 359. (40 Vic., c. 7.)

NORD-OUEST :—*Suite.*

4. Bill concernant les limites de la province de Manitoba (M. Mills), 159. Examiné et amendé en comité; adopté, 185. Passé, *ibid.* Par le Sénat, 231. S. R., 358. (40 Vic., c. 6.)
Voir *Documents*, 122, 129.

NORRIS, J. G. :—Voir *Documents*, 120. *Deputés*, 6.

NOUVELLE-ÉCOSSE, JUGE DE COMTÉ DE LA :—Voir *Juges*, 1, 2.

NOUVELLE GALLES DU SUD, EXPOSITION DE LA :—Voir *Documents*, 118.

OFFENSES CAPITALES, CONVICTIONS POUR :—Voir *Documents*, 28.

OFFENSES CONTRE LA PERSONNE :—Voir *Loi criminelle*, 5.

O'DONOUGHUE, W. D. :—Résolution—par M. Costigan—à l'effet de faire traiter cet homme, relativement aux troubles du Nord-Ouest, comme l'ont été Louis Riel et A. D. Lépine, 254. Rejetée, 255.

ONTARIO, DÉPÔTS DANS LA BANQUE D' :—Voir *Documents*, 50.

ONTARIO-NORD :—Avis de vacance dans sa représentation par suite du décès d'Adam Gordon, écr., 3. Certificat de l'élection de W. H. Gibbs, écr., 6. Il prête serment et prend son siège, 9.

ONTARIO-SUD :—Avis de vacance dans sa représentation par suite du décès de l'honorable M. Cameron, 3. Certificat de l'élection de T. N. Gibbs, 6. Il prête serment et prend son siège, 9.

ORANGISTES :—Motion pour la correspondance relative à l'acte de 1875 constituant en corporation les orangistes du Nouveau-Brunswick; retirée, 102.

ORATEUR :

1. Il se rend auprès de Son Excellence à la barre du Sénat; à l'ouverture de la session, 1. A la clôture, 357.
2. Il fait rapport du discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, 10.
3. Il communique à la Chambre le rapport du bibliothécaire, 12. Les comptes du comptable, 18. D'autres documents, 20, etc.
4. Il informe la Chambre qu'il a reçu de juges les rapports et certificats concernant certaines élections contestées, 1, etc. Voir *Elections contestées*.
5. Ses décisions sur des questions d'ordre et de forme. Voir *Questions*, 6, 8.
6. Il informe la Chambre des avis de vacance dans la représentation, 2, etc.
7. Il informe la Chambre qu'il a émis son mandat pour de nouveaux brefs, 2, etc.
8. Que le greffier a reçu des certificats de l'élection de députés, etc., 5. Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie*.
9. Son discours en présentant à Son Excellence le bill des subsides, 360.
10. Il reprend le fauteuil lorsque la Chambre est en comité afin de permettre à un député de prendre son siège, 77.

ORDRES DU JOUR :

1. Ordres rescindés, 26.
2. Les mesures du gouvernement auront la priorité certains jours, 111, 227, 258.
3. Priorité donnée à certaines questions, 39.

ORDRES PERMANENTS :—Nomination de ce comité, 12, 24. Rapport adopté, 25.
 RAPPORTS sur différentes pétitions, 37, 41, 49, 62, 89, 100, 263, 274, 313.
 RAPPORTS recommandant que la règle concernant les avis soit suspendue, 74, 89. Prolongation de la période pour recevoir les pétitions, bills privés et rapports, 42.

ORDRES SPÉCIAUX :—Relatifs à l'impression quotidienne des Procès-Verbaux, 12.

OSBORNE, BATAILLON D'INFANTERIE DE FORT :—Pétition de R. M. Rolph et autres, anciens sergents, demandant une solde de six mois. Elle n'est pas reçue, 27. Pétition sur le même sujet, reçue, 147.

OTTAWA, COMP. D'ASSURANCE AGRICOLE D' :—Sa requête demandant un acte, 54. Avis, 63. Bill, 63. Renvoyé au comité, 82. Rapporté avec des amendements, 131. Renvoyé au comité général; rapporté, 145. Passé, 149. Par le Sénat, 191. S. R., 358. (40 Vic., c. 74.)

OTTAWA, VAUDREUIL ET MONTRÉAL, CHEMIN DE FER DE :—Sa requête demandant un acte. 58. Avis; bill, 63. Renvoyé au comité, 82. Rapporté, 107. Renvoyé au comité général; passé, 119. Par le Sénat, 181. S. R., 357. (40 Vic., c. 60.)

OUTAOUAIS, RIVIÈRE DES :—Voir *Documents*, 131, 132.

PACIFIQUE, CHEMIN DE FER CANADIEN DU :

1. Motion—par M. DeCosmos—qu'il soit nommé un comité devant s'enquérir du progrès des explorations de cette voie ferrée, rejetée, 132.
2. Motion—par M. DeCosmos—que la correspondance concernant l'aide impériale pour ce chemin de fer soit produite, retirée, 151.
3. Motion—par M. DeCosmos—que toutes les dépêches depuis 1876 au ministre des Colonies à l'égard de ce chemin de fer, soient produites; débat ajourné, 157.
4. Motion—par M. Cooke—que tous les documents relatifs à l'engagement d'employés aux explorations du chemin de fer du Pacifique, et aux routes qu'ils devaient prendre, soient produits; débat ajourné, 160. Adoptée, 206. Voir *Documents*, 258.
5. Motion—par M. Kirkpatrick—que le canal de fort Francis est censé faire partie du chemin de fer Canadien du Pacifique, etc.; que sa construction n'a pas été offerte à la concurrence, etc., et que cette Chambre est en conséquence d'avis que l'initiative de cette entreprise est inconstitutionnelle, etc.; rejetée, 241.
6. Motion—par M. McCarthy—que certains documents relatifs à la construction de l'embranchement de la baie Georgienne soient déposés sur le bureau, 80. Voir *Canada Central, Chemin de fer*.

PACIFIQUE, CHEMIN DE FER DU :—*Suite.*

7. Motion—par M. Tupper—que la Chambre ne peut approuver la conduite du gouvernement à l'égard du chemin de fer Canadien du Pacifique; débat ajourné, 212. Nouvel ajournement, 316. Repris, 322. Motion rejetée, 323. Voir *Documents*, 196, etc.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON, KAMOURASKA :—Voir *Documents*, 30.

PARLEMENT, INDÉPENDANCE DU :—Bill pour mieux assurer cette indépendance, 325. Lu deuxième fois après division, 337. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 338. Par le Sénat, 353. S. R., 359. (40 Vic., c. 2.)

PARIS ET VENTES DE POULES :—Bill pour empêcher les paris et ventes de poules, 178. Lu deuxième fois, 201. Renvoyé au comité général; rapporté, 253. Passé 258. Par le Sénat, avec des amendements, 322. Examinés; adoptés, 329. S. R., 359. (40 Vic., c. 21.)

PARRY SOUND, HAVRE DE :—Voir *Documents*, 71.

PÊCHES ET RETS :—Voir *Documents*, 2.

PÊCHERIES :

1. Pétition de Francis Munro, et autres, de l'anse des Portugais, comté d'Halifax, au sujet de la pêche du, en automne, 70.
2. Pétition demandant qu'il ne soit pas établi de pêches dans le havre Liverpool, N.-E., 92. Pétition démontrant les avantages de ces pêches, 100.
3. La Chambre décide de se former en comité sur une résolution relative à l'inspection du poisson et de l'huile de poisson à Terre-Neuve, 164. Examiné en comité; rapportée; adoptée, 207. Bill présenté, voir *infra*, 4.
4. Bill pour pourvoir à l'admission sur les marchés du Canada du poisson et de l'huile du poisson inspectés à Terre-Neuve sans qu'une autre inspection soit nécessaire, 207. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 223. Voir *Documents*, 47-53.

PÉNITENCIERS :—Voir *Documents*, 135.

PERDRIX, HAVRE DE L'ILE À LA :—Voir *Documents*, 74.

PÉTITIONS :

1. Pétitions lues et reçues immédiatement, 73, 263.
2. Non reçues pour la raison qu'elles ne sont pas recommandées par la Couronne et qu'elles auraient pour résultat une dépense de deniers publics, 27, 54, 79, 203.
3. Non reçues parce qu'elles ne portaient pas la signature d'au moins trois des requérants (85^{me} règle), 70, 88, etc.
4. Non reçue parce qu'elle avait des annexes, 113.
5. Non reçue parce qu'elle portait la signature d'étrangers au pays, 41.

PÉTROLE :

1. La Chambre décide de se former en comité sur une résolution relative à l'inspection du pétrole par des personnes compétentes, 227. Examinée; rapportée; adoptée, 254. Bill présenté; voir *infra*, 2.
2. Bill pour pourvoir à l'inspection du pétrole, 254. Examiné et amendé en comité; rapporté, 299. Adopté; passé, 321. Par le Sénat, avec des amendements; examinés; adoptés, 353. S. R., 359. (40 Vic., c. 14.)
3. Motion—par M. Colby—pour la réduction des droits sur le pétrole raffiné; retirée, 25.
Voir *Subsides (voies et moyens)*, 7.

PHILADELPHIE, EXPOSITION DE :—Voir *Documents*, 136.

PICKERING, COMP. DU HAVRE ET CHEMIN DE :—Pétition de J. H. McClellan, demandant un acte l'investissant de cette propriété, etc., 40. Avis, 49. Bill, 59. Renvoyé au comité, 182. Rapporté avec des amendements, 131. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 193. Par le Sénat, avec des amendements; examinés; adoptés, 332. S. R., 359. (40 Vic., c. 67.)

PILOTAGE :—Voir *Québec, Havre de. Steamers*.

PILOTAGE AU CAP-BRETON :—Voir *Documents*, 136.

POIDS ET MESURES :

1. Bill pour amender l'acte y relatif (M. Bolduc), 44. Ordre pour deuxième lecture rescindé et bill retiré, 90.
2. La Chambre en comité sur une résolution relative à l'opportunité d'amender l'acte 36 Vic., c. 47, concernant les poids et mesures, 105.
3. Requêtes demandant l'abrogation ou l'amendement de l'acte, 139, 147, 163, 168, 176, 186, 227.
4. Bill pour abroger l'acte des poids et mesures (M. Jones), 122.
5. La Chambre en comité sur une résolution à l'effet d'amender l'acte des poids et mesures (M. Laflamme), 276. Examiné; rapporté; adopté, 290. Bill présenté; voir *infra*, 6.
6. Bill pour amender l'acte des poids et mesures (M. Laflamme), 291. Renvoyé au comité général; rapporté; amendement—par M. Jones (Halifax)—pour renvoyer de nouveau le bill à un comité général; lu troisième fois et passé, 329. Par le Sénat, avec des amendements; examinés; adoptés, 353. S. R., 359. (40 Vic., c. 15.)
Voir *Documents*, 290.

POLICE :—Voir *Documents*, 128, 129, 138.

POMPES À INCENDIE MUES PAR LA VAPEUR :—Voir *Documents*, 270.

PORTAGE, ÎLE DU :—Voir *Documents*, 139.

PORT HOOD, HAVRE DE :—Voir *Documents*, 72.

POSTES :

1. Bill pour amender l'acte des postes, 178. Renvoyé au comité général; rapporté, 202. Passé, 208. Par le Sénat, 282. S. R., 359. (40 Vic., c. 34).
2. Motion—par M. Blanchet—pour certains documents relatifs au rapport fait contre J. L. Vallée, directeur de poste de Montmagny, retirée, 182. 187.
3. Motion—par M. Bain—relative au détournement de fonds par M. Thornton, ci-devant directeur de poste de Dundas, retirée, 205. Voir *Documents*, 139-168.

PRÊT ET DE PLACEMENT, COMPAGNIES DE :

1. Bill pour abroger l'acte 37 Vict., chap. 49, intitulé: "Acte pour autoriser des corporations et institutions étrangères à faire des affaires en Canada (M. Blain,) 28. Renvoyé au comité, 195. Projet abandonné à cette phase, 298.
2. Bill pour définir et rendre uniformes les pouvoirs de certaines compagnies de prêt dans les matières y mentionnées (M. Cartwright), 258. Renvoyé au comité, 308. Rapporté. Vu son importance et la période avancée de la session, il est suggéré de ne pas procéder davantage avec ce projet, 320.

PRÊT ET DE PLACEMENT, COMP. ANGLO-CANADIENNE DE:—Pétition demandant un acte, 62. Avis, 62. Bill, 63. Renvoyé au comité, 82. Rapporté avec des amendements, 186. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 294. Par le Sénat, avec des amendements; renvoyés au comité, 246. Rapportés; 6me et 7me rejetés pour certaines raisons; autres amendements adoptés, 262. Le Sénat insiste sur le 7me, mais non sur le 6me amendement; la Chambre renonce à son objection, 328. S. R., 359. (40 Vic., c. 76.)

PRÊTS SUR HYPOTHÈQUES, COMP. FÉDÉRALE DE:—Voir *Construction, Société fédérale de*.

PRIÈRE:—Voir *Chambre des Communes*, 4.

PRINCE-ÉDOUARD, ILE DU:—Voir *Documents*, 169-176. *Loi criminelle*, 3. *Commerce, Marques de*.

PRISONS:—

1. Bill pour pourvoir à la garde de prisonniers aux endroits où les prisons communes n'offrent pas la sûreté voulue, 132. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 154. Par le Sénat, 191. S. R., 358. (40 Vic., c. 37.)
2. Bill pour pourvoir à l'emploi des détenus des prisons, 178. Lu deuxième fois, 201. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 211. Par le Sénat, 246. S. R., 358. (40 Vic., c. 31.)

PRISONS, DISCIPLINE DES:—Bill relatif à la, 80. Lu deuxième fois, 104. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 112. Par le Sénat, 143. S. R., 357. (40 Vic., c. 39.)

PRIVILÈGES :—Nomination du comité des privilèges et élections, 24, 28. Documents à lui renvoyés : pièces relatives au paiement de deniers publics à l'hon. T. W. Anglin, pour impressions et papeterie fournies au département des Postes, 236. Sténographe employé, 252. Cas de M. Currier, écr., désigné comme ayant fourni du bois en vertu d'un contrat avec le gouvernement, 264. Cas de James Norris, écr., désigné comme ayant passé contrat avec le gouvernement, 264. Le comité a le pouvoir d'administrer le serment à ceux qui témoigneront dans ces affaires, 265. Cas de l'hon. I. Burpee, qui a fourni des articles de chemin de fer, 313. Ls. Moffatt, écr., pour deniers à lui payés pour transport de rails, 314. T. Workman, écr., fourniture d'articles de ferronnerie pour travaux publics, 325.—A. Desjardins, écr., impressions, annonces et papeterie, 326. **PREMIER RAPPORT.** (*Annexe No. 8*), 357. **SECOND RAPPORT,** *ibid.*

PROCÈS-VERBAUX :—Voir *Chambre des Communes*, 2.

PROCLAMATIONS :—Au commencement de ce volume.

PROROGATION :—L'Orateur du Sénat annonce que Son Excellence le Gouverneur-Général proroge le Parlement, etc., 361.

QUAIS, JETÉES ET BASSINS :

1. Bill pour autoriser les municipalités à établir des règlements pour pourvoir au moyen de secourir les personnes tombant à l'eau près des quais et dans les bassins, 100. Renvoyé à un comité spécial, 206.
2. Bill pour confier le contrôle des quais et bassins au ministère de la Marine et des Pêcheries. Voir *Marine et Pêcheries*. Voir *Documents*, 291.

QUÉBEC, CITADELLE DE :—Voir *Documents*, 191.

QUÉBEC, BASSIN DE RADOUX DE :—Résolution—par M. Blanchet—pour la production du rapport des ingénieurs et autres documents au sujet de ce bassin ; débat ajourné, 91. Débat repris ; amendement par M. Rouleau ; amendement et motion retirés, 115.

QUÉBEC, HAVRE DE :

1. La Chambre décide de se former en comité sur une résolution au sujet d'actes concernant l'amélioration de ce havre et le pilotage, 136. Examiné en comité ; rapportée, 153. Adoptée, 155. Bill présenté ; voir *infra*, 2.
2. Bill pour amender de nouveau les actes concernant l'administration et l'amélioration du havre de Québec et le pilotage, 207. Examiné et amendé en comité ; rapporté ; adopté, 299. Amendement—par M. De St. George—pour renvoyer de nouveau le bill à un comité général, rejeté ; bill lu troisième fois et passé, 311. Par le Sénat, avec des amendements, 353. Examinés ; adoptés, 354. S. R., 359. (40 Vic., c. 51.)
3. Pétition de pilotes relativement à une résolution à l'effet d'amender les actes concernant cette corporation, 140-147. Pétition de la commission du havre, demandant la garantie de l'Etat, etc., 342.
4. Motion—par M. Blanchet—relative aux soumissions faites pour les travaux projetés sur la rivière St. Charles, etc., retirée, 273.
5. Pétition du président de la compagnie des steamers du golfe contre le bill ci-dessus, 275 ; de Lévis, 290. Pétition en faveur : de la Chambre de Commerce, 290.

QUÉBEC, CASERNES DES JÉSUITES :—Voir *Documents*, 188.

QUÉBEC, HÔPITAL DE LA MARINE DE :—Voif *Documents*, 190.

QUÉBEC, VIEUX CHATEAU ST. LOUIS :— Voir *Documents*, 189.

QUEEN'S, I. DU P.-E. :—Avis de vacance dans la représentation de ce comté, l'hon. D. Laird ayant accepté une charge salariée relevant de la Couronne, 4. Certificat de l'élection de J. C. Pope. écr., 8. Il prête serment et prend son siège, 9.

QUESTIONS :

1. Débats sur des questions ajournés, 39, etc. Par l'ajournement de la Chambre ou par la levée de la séance à six heures, 97, etc.
2. Sous-amendement, 103, 105.
3. Motion amendée, 60, 81, etc.
4. Motions retirées, 36, etc.
5. Propositions d'ajournement retirées, 118.

QUESTIONS DE FORME ET D'ORDRE :

6. Pétitions d'une nature générale, signées par d'autres que ceux immédiatement intéressés et demandant une modification de la politique fiscale du pays, etc., déclarées être du caractère de requêtes demandant une imposition de taxes pour des fins générales, etc., 37.
7. Des pétitions signées par des étrangers qui n'habitent pas le pays ne peuvent être reçues, 41.
8. Il n'est pas dans l'ordre de proposer qu'un bill soit de nouveau renvoyé à un comité général quand il a été lu pour la troisième fois et que l'Orateur a posé la question : Ce bill passera-t-il ? 220.

QUESTIONS RÉSOLUES DANS LE SENS AFFIRMATIF :

9. Qu'il soit déposé sur le bureau un rapport de la correspondance avec John Baine, Augus Morrison et Charles L. Campbell, au sujet de leur démission comme employés, 60.
10. Que certains documents relatifs à la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne (chemin de fer du Pacifique) et au chemin de fer du Canada Central, 80.
11. Que le bill pour abroger les lois de faillite actuellement en vigueur soit lu la deuxième fois d'hui en quatre mois, 83.
12. Qu'un état des sommes reportées à la fin de l'année fiscale en vertu d'arrêtés du Conseil soit déposé sur le bureau, etc., 91.
13. Qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir des affaires du chemin de fer du Nord et du chemin de fer du Prolongement Nord, 103.
14. Que le bill concernant la procédure et la preuve en matières criminelles soit de nouveau renvoyé à un comité général, avec instruction d'y insérer de nouvelles dispositions, 115.

 QUESTIONS :—*Suite.*

15. Que les bills pour faire droit à Mary Jane Bates (143), Walter Scott (144), Martha J. H. Holliwell (169) soient lus pour la première fois. Troisième lecture, 191, 192.
16. Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir de la condition du service civil et de la méthode d'examiner les aspirants, etc., 162.
17. Que le bill relatif au transfert de l'embranchement de Truro à Pictou de l'Intercolonial soit lu la deuxième fois, 185.
18. Que certains états concernant les canaux Welland et du St. Laurent soient déposés sur le bureau, 195.
19. Que la première résolution rapportée du comité des voies et moyens soit lu une deuxième fois, 175.
20. Que tous les documents au sujet de l'engagement d'employés de l'exploration du chemin de fer Canadien du Pacifique, etc., soient déposés sur le bureau, etc., 206.
21. Que l'amendement fait en comité général au bill pour amender la loi de faillite de 1875, etc., soit adopté, 211.
22. Que le bill pour amender la loi concernant l'incorporation des compagnies à fonds social par lettres-patentes, soit de nouveau renvoyé à un comité général, avec instruction d'y ajouter certaines clauses, 216, 218.
23. Que le bill pour amender et refondre les diverses lois d'assurance soit lu la troisième fois, 231.
24. Considérant qu'il est très douteux que la Chambre ait le droit de légiférer au sujet de la vente des liqueurs fortes comme breuvage, etc., il est opportun d'exprimer une opinion sur ce que doit faire le gouvernement à l'égard de la question, 248.
25. Que le comité des privilèges et élections ait ordre de s'enquérir de la vérité de l'allégation que James Norris, écr., a passé un contrat public qui rend son siège vacant, 264.
26. Que le bill à l'effet de mieux assurer l'indépendance du Parlement soit lu une deuxième fois, 337.
27. Que la résolution du comité des subsides relative au salaire d'un inspecteur des agences Sauvages soit adopté, 351.

RÉSOLUES DANS LE SENS NÉGATIF :

28. Que le bill pour abroger la loi de faillite soit lu une deuxième fois, 83.
29. Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir du progrès des explorations du chemin de fer Canadien du Pacifique, 132.
30. Que cette Chambre est d'opinion qu'il serait de l'intérêt du pays d'imposer les articles de fabrique qui peuvent être fabriqués en Canada, 137.
31. Que le bill abrogeant les lois qui déclarent criminelles les violations de contrat de service personnel soit lu de ce jour en trois mois, 156. Qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général, 200.

 QUESTIONS :—*Suite.*

32. Que la Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas jugé à propos de remanier le tarif à l'avantage des cultivateurs, etc., 173.
33. La politique fiscale du gouvernement devant avoir pour résultat une augmentation de l'impôt, la Chambre est d'avis que le déficit du revenu doit être comblé par une diminution de la dépense et le tarif remanié de façon à favoriser les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers, 174.
34. Que le bill concernant le transfert de l'embranchement de Truro à Pictou soit de nouveau renvoyé à un comité général à l'effet d'y ajouter un proviso, 199.
35. Que le bill de faillite soit renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction d'en retrancher la 15^{me} section, etc., 208. Qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction de prescrire que sa durée ne dépassera pas la fin de la prochaine session du Parlement, 210. Que le bill soit de nouveau renvoyé à un comité général, avec instruction de l'amender de manière à ce que le bilan du failli fasse une distinction entre les créances des commerçants et des non-commerçants, etc., 218.
36. Que le comité des voies et moyens ait l'autorisation de substituer aux droits sur le thé un impôt qui, tout en donnant le même revenu, favoriserait les industries indigènes, 224. Afin de ne pas augmenter l'impôt, qu'un droit *ad valorem* soit adopté, 225.
38. Que le bill pour amender et refondre les divers actes d'assurance soit de nouveau renvoyé à un comité général, pour qu'il soit ajouté une disposition à l'avantage des porteurs de police, 228-231.
39. Que cette Chambre est d'avis que le gouvernement n'est pas justifiable d'avoir passé des contrats par lesquels des membres du Parlement ont reçu de l'argent public, ainsi que le font voir le rapport du directeur général des Postes, etc., 235.
40. Que cette Chambre est d'avis que la construction du canal de Fort Francis, sans qu'elle fut autorisée par un arrêté du Conseil et soumissions préalables, est un acte inconstitutionnel et une violation de l'acte du chemin de fer Canadien du Pacifique de 1874, 422.
41. Qu'il incombe au gouvernement de soumettre le plus tôt possible à la Chambre une loi prohibitive des liqueurs, 248.
42. Qu'il serait juste et opportun de traiter W. D. O'Donoghue de la même manière que Louis Riel et A. D. Lépine, 255.
43. Que le ministre des Finances a agi inconsidérément à l'égard du dernier emprunt, et qu'il en est résulté une perte pour le pays, 259.
44. Que le rapport du comptable qui a travaillé à l'enquête de la commission du chemin de fer du Nord soit déposé sur le bureau, 271.
45. Que l'Hon. R. J. Cartwright ait la permission de s'absenter pour aller rendre témoignage aux assises de Cobourg, dans la cause de l'Hon. J. Simpson *vs.* J. A. Wilkinson, 274.
46. En adjugeant le contrat des travaux du havre de Goderich, le gouvernement a mérité la censure, 279.

 QUESTIONS:—*Suite.*

47. Que le bill pour amender les actes concernant l'administration et l'amélioration du havre de Québec, et l'acte du pilotage de 1873, soit renvoyé de nouveau à un comité général, 311.
48. Que la Chambre ne peut approuver la politique du gouvernement à l'égard du chemin de fer Canadien du Pacifique, 322-323.
49. Que le bill concernant les poids et mesures soit de nouveau renvoyé à un comité général afin de l'amender de manière à ne reconnaître que le gallon mesure de vin de 231 pouces cubes et le boisseau de Winchester de $2150\frac{4}{100}$ pouces cubes, etc., 329.
50. Que les ordres permanents soient suspendus à l'égard du bill pour faire droit à Robert et Eliza-Maria Campbell, 335.
51. Que le droit sur le malt soit réduit à un centin, 337.
52. Que l'amendement du Sénat au bill du chemin de fer Albert soit maintenant examiné, 350.

RAILS D'ACIER: — Voir *Documents*, 249.

REPRÉSENTATION:—Motion par M. Devlin—pour la nomination d'un comité spécial chargé d'examiner ce qu'a de pratique le système d'après lequel la population est représentée en Parlement; adoptée, 150. Comité nommé, 159.

RETRAITE, MISES A LA: — Motion pour un état de toutes les personnes retraitées du 1er janvier 1876 au 15 février 1877, retirée, 37.
Voir *Documents*, 20.

REVENU:—Voir *Documents*, 260.

RICHELIEU, ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DANS LE DISTRICT DE:—Voir *Loranger, juge*.

RICHELIEU, PONT DE PÉAGES DE LA RIVIÈRE:—Requête du fondé de pouvoirs des héritiers de feu l'honorable R. Jones, au sujet du renouvellement des privilèges à l'égard de ce pont, 79. Pétitions au même sujet, 130.

RIDEAU, CANAL:—Voir *Documents*, 11.

RIDEAU, RIVIÈRE:—Voir *Documents*, 261.

RIVIÈRE-DU-LOUP, COMP. DU PONT DE LA:—Requête demandant l'autorisation de jeter un pont fixe sur cette rivière, etc.; rapport de l'avis; bill, 74. Renvoyé au comité, 97. Rapport, 198. Renvoyé au comité général; rapport de progrès, 193. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté; passé, 215. Par le Sénat, avec des amendements, 268. Examinés et adoptés, 269. S. R., 358. (40 Vic., c. 65.)

ROCKWOOD, ASILE DE:—Bill concernant son transfert au gouvernement d'Ontario, 71. Lu deuxième fois, 105. Examiné et amendé en comité, 112. Adopté; passé, 118. Par le Sénat, 181. S. R., 357. (40 Vic., c. 38.)

RONDEAU, HAVRE DE:—Motion—par M. Stephenson—au sujet d'un canot de sauvetage près des phares de, etc.; retirée, 273.

ROYALE, COMP. CANADIENNE D'ASSURANCE DITE :—Sa requête, demandant que la règle concernant l'avis préalable à la présentation d'un projet de loi soit suspendue; lue et reçue, 79. Rapport du comité des ordres permanents en faveur de la suspension de la règle, 89. Règle 51^{me} suspendue et bill présenté, 90. Renvoyé au comité, 98. Rapporté avec des amendements, 131. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 145. Par le Sénat, avec des amendements; examinés; adoptés, 181. S. R., 358. (40 Vic., c. 70.)

Voir *Documents*, 262.

SCEAU, GRAND :—Bill relatif au grand sceau des provinces du Canada autres qu'Ontario et Québec, 258. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 312. Par le Sénat, 336. S. R., 359. (40 Vic., c. 3.)

SCOTT, WALTER :—Sa requête demandant un acte de divorce, 54. Avis, 62. Bill du Sénat, avec pièces y relatives, 143. Motion de première lecture, adoptée, 148. Renvoyé à un comité spécial, 149. Rapporté sans amendement, 159. Motion pour deuxième lecture, adoptée, 159. Lu deuxième fois; renvoyé au comité, 171. Rapporté, 178. Renvoyé au comité général; lu troisième fois, 191. Réservé, 360.

SÉDUCTION :—Requête demandant une loi faisant de la séduction un crime emportant peine d'emprisonnement, 158.

SÉNAT, MESSAGES AU :—

1. Désignant ceux des membres des Communes qui feront partie de comités collectifs, 25, 28. Demandant son concours à une adresse à Sa Majesté au sujet de l'extradition de criminels fugitifs, 240.
2. Demandant que certains Sénateurs comparaissent devant un comité des Communes, 142, 178, 234. Demande accordée, 150, 182, 237.
3. Faisant connaître les motifs du rejet d'amendements à des bills des Communes, 262.

MESSAGES DU SÉNAT :—

4. Désignant ceux de ses membres qui feront partie de comités collectifs, 53. Substituant des membres à d'autres, 143.
5. Transmettant ses projets de loi et demandant le concours des Communes, 131, etc.
6. Annonçant qu'il accepte les bills des Communes, etc., avec ou sans amendements, 131.
7. L'Orateur du Sénat proroge le parlement au nom de Son Excellence le Gouverneur-Général, 361. Voir *Adresses*. *Bills*.

SÉNATEURS, NOMINATION DE :—Voir *Documents*, 264.

SERMENTS D'OFFICE :—Bill concernant leur administration, lu la première fois *pro forma*, 9.

SERVICE POSTAL BI-HEBDOMADAIRE :—Pétitions d'Halifax et d'autres parties de la Nouvelle-Ecosse, démontrant l'importance de continuer ce service en été entre Halifax et Liverpool, 158, 168, 203, 237.

SERVICE CIVIL :—Motion—par M. Casey—qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir de sa condition; débat ajourné, 133. Comité nommé, 162. Emploi d'un sténographe, 206. **RAPPORT** (*Annexe* No. 1), renvoyé au comité des impressions, 342.

Voir *Documents*, 20–25, 182.

SERVICE CIVIL DU CANADA, ASSOCIATION DE SECOURS MUTUEL DU :—Sa requête demandant à être constituée en corporation, 40. Avis, 49. Bill, 49. Renvoyé au comité, 66. Rapporté avec des amendements, 93. Renvoyé au comité général; rapporté, 101. Passé, 110. Par le Sénat, avec des amendements, 168. S. R., 358. (40 Vic., c. 82.)

STATISTIQUE VITALE ET SALUBRITÉ PUBLIQUE :—Nomination d'un comité à ce sujet, 57. Rapport, 326.

STATUTS :—Voir *Documents*, 269.

STEAMERS :

1. La Chambre décide de se former en comité sur une résolution concernant l'inspection des bateaux à vapeur, etc., 117. Examinée; adoptée, 142. Bill présenté, voir *infra*, 2.
2. Bill pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur, 143. Lu deuxième fois, 167. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 184. Par le Sénat, 237. S. R., 358. (40 Vic., c. 18.)
3. La Chambre décide de se former en comité sur des résolutions relatives au paiement des droits de pilotage par des steamers de certaines provinces du Canada, et au mesurage de tous les steamers, 198. Examinées; rapportées; adoptées, 222. Bill présentés; voir *infra*, 4 et 5.
4. Bill relatif au mesurage des steamers enregistrés en vertu d'une loi abrogée de l'ancienne province du Canada, 222. Renvoyé au comité général; rapporté, 240. Renvoyé de nouveau à un comité général et amendé; rapporté; adopté; passé, 253. Par le Sénat, 322. S. R., 359. (40 Vic., c. 19.)
5. Bill pour amender de nouveau l'acte du pilotage de 1875; présenté, 222. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté; passé, 253. Par le Sénat, avec des amendements, 336. Examinés; adoptés, 343. S. R., 359. (40 Vic., c. 20.)

ST. FRANÇOIS, RIVIÈRE :—Bill pour réglementer le flottage du bois de corde sur cette rivière, 159. Renvoyé au comité, 216. Ce projet s'arrête à cette phase, 345.

ST. FRANÇOIS ET MÉGANTIC, CHEMIN DE FER DE :—Sa requête demandant un acte, 41. Bill, 44. Ordre pour deuxième lecture rescindé et bill retiré, 50. Avis, 62. Bill, 63. Renvoyé au comité, 82. Rapporté, 107. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 119. Titre changé pour celui de Compagnie Internationale de chemin de fer. Par le Sénat, 167. S. R., 357. (40 Vic., c. 59.)

ST. JACQUES, SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION :—Sa requête demandant un acte, 27. Avis, 62. Bill, 63. Renvoyé au comité, 82. Ordre de renvoi au comité des bills privés rescindé et bill renvoyé au comité des banques et du commerce, 127. Rapporté avec des amendements, 197. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 215. Par le Sénat, avec des amendements, 332. Examinés et adoptés, 333. S. R., 359. (40 Vic., c. 81.)

ST. JEAN, CHEMIN DE FER DU LAC :—Voir *Documents*, 242.

ST. JEAN, RIVIÈRE :—Voir *Documents*, 271.

ST. LAURENT, CANAUX DU :—Voir *Documents*, 13, 14, 17. *Canaux*, 4.

ST. LAURENT, NAVIGATION DU :—Requêtes demandant des améliorations etc., 41, 60, 87. Pétition non reçue pour cause d'informalité, 70. Motion—par M. Fréchette—à ce sujet, 247.

ST. LAURENT ET DU PACIFIQUE, COMPAGNIE DE BATEAUX PASSEURS :—Sa requête demandant un acte, 41. Avis, 14. Bill, 74. Renvoyé au comité, 97. Rapporté avec des amendements, 126. Par le Sénat, avec des amendements; examinés; adoptés, 191. S. R., 358. (40 Vic., c. 62.)

ST. OURS, ECLUSE DE :—Voir *Documents*, 272.

ST. PIERRE, CANAL :—Voir *Documents*, 16. *Canaux*, 2.

ST. PLACIDE :—Motion—par M. Daoust—pour la correspondance échangée en 1875 au sujet de certains travaux près des quais, en face de ce village, retirée, 204.

STÉNOGRAPHES :—Leur emploi par des comités, 117.

STEWART, JOHN :—Sa pétition demandant une enquête à l'égard du refus de la cour du Banc de la Reine, d'envoyer un juge à Kingston pour décider à l'égard de sa requête contre l'élection du Très-Hon. Sir J. A. Macdonald, 61.

STOUFFVILLE :—Bill pour conserver aux électeurs de Stouffville leur représentation en Parlement, 122. Pétition en faveur de ce bill, 158. Lu deuxième fois 161. Renvoyé au comité général; rapporté, 195. Retiré, 216.

SPRINGHILL ET PARSBOROUGH, CHEMIN DE FER ET MINE DE HOUILLE DE :—Sa requête demandant un acte, 20. Avis, 37. Bill, 43. Renvoyé au comité, 83. Rapporté avec un amendement, 117. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté, 122. Renvoyé de nouveau à son comité spécial, 149. Rapporté avec de nouveaux amendements, 178. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 194. Par le Sénat, 244. S. R., 358. (40 Vic., c. 86.)

SUBSIDES :—

1. Discours de Son Excellence pris en considération, 12. La Chambre décide de se former en comité des subsides, 18. En comité des voies et moyens, *ibid.* Budget renvoyé à ces comités, 39, 44, 324, 333. (*Document No. 2.*)
2. La Chambre en comité des subsides, 44, 64, 67, 143, 145, 236, 243, 256, 260, 266, 280, 281, 284, 289, 299, 300, 324, 329, 331, 337.

SUBSIDES :—*Suite.*

3. Amendements—à la motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides—que le gouvernement n'était pas justifiable d'avoir passé des contrats par lesquels des membres du parlement ont reçu des deniers publics, témoin l'hon. T. W. Anglin, ainsi que le fait voir le rapport du directeur général des Postes de 1875-76, etc., 233. (Voir *Députés*, 4). Canal de Fort Francis, 241. (Voir *Pacifique, chemin de fer Canadien du*, 5). Qu'il serait juste que W. D. O'Donoughue fut traité comme l'ont été Louis Riel et A. D. Lépine à l'égard des troubles du Nord-West, 254. (Voir *O'Donoughue. W. D.*) Que la manière dont le dernier emprunt a été opéré a été une cause de perte pécuniaire pour le pays, 259. (Voir *Emprunt du gouvernement.*) Qu'en adjugeant à D. Moore et Cie. le contrat des travaux du havre de Goderich, le gouvernement a violé les principes suivis jusqu'ici à l'égard des entreprises publiques, etc., 277. (Voir *Goderich, havre de*). Que la chambre ne peut approuver la politique du gouvernement à l'égard du chemin de fer du Pacifique, 312. (Voir *Pacifique, chemin de fer Canadien du*, 7).
4. La Chambre se divise sur l'adoption d'une résolution rapportée du comité des subsides et concernant le salaire des agences sauvages, 351.
5. Rapport de progrès, 113, 324, etc.

6. RÉSOLUTIONS RAPPORTÉES ET ADOPTÉES.

No. des résolutions dans les Journaux.	AU SUJET DE	Pages.
<i>20 février.</i>		
1	Bureau du Gouverneur-Général.....	51
<i>19 avril.</i>		
1—14	Gouvernement civil, département du Conseil Privé, de la Justice, des Postes, etc.....	291
15	Bureau de la trésorerie.....	292
16	Dépenses contingentes des départements.	292
17	Bureau de la papeterie.....	292
18	Pour subvenir aux nouvelles nominations, etc.....	292
19—29	Administration de la justice (Divers: allocations de circuit dans la Colombie, cour Suprême, cour de Vice-Amirauté, etc.).....	292
30	Police fédérale.....	293
31—37	Pénitenciers.....	293
1—6	Législation (Sénat et Communes).....	293
7	Crédit pour la bibliothèque, y compris l'achat d'ouvrages de droit.....	294
8	Impressions, reliure et distribution des lois.....	294

SUBSIDES.—*Suite.*6. RÉSOLUTIONS RAPPORTÉES ET ADOPTÉES.—*Suite.*

No. des résolutions dans les journaux.	AU SUJET DE	Pages.
<i>19 avril.—Suite.</i>		
9 <i>différée.</i>	Refonte des lois.....	294
10	Impressions, papier à imprimer et reliure.....	294
11	Greffier de la Couronne en Chancellerie (Dépenses contingentes).....	294
12	Impressions diverses.....	294
13—15	Arts, agriculture et statistiques.....	294
1	Immigration et quarantaine.....	294
2	Pensions.....	295
<i>20 avril.</i>		
1	Nouvelles pensions de miliciens.....	295
2	Pensions des vétérans de 1812.....	295
3	Pensionnaires au lieu de terres.....	295
4—11	Milice, (dépense ordinaire).....	295
1	“ (“ extraordinaire).....	296
1—4	“ (“ spéciale).....	296
5	Police à cheval, T. du N.-O.....	296
1—12	Travaux et édifices publics—imputables sur le capital des chemins de fer, canaux, et édifices publics à Ottawa.....	296
6 <i>Canal Welland, différée.</i>		
1—7	Travaux publics, imputables sur le revenu.....	297
8	Havres et brise-lames d'Ontario (différée mais adoptée à une séance subséquente le même jour, 301).....	298
1—4	Havres et brise-lames (Québec, N.-B., N.-E., Ile du P.-E.).....	301
5	Glissoirs et estacades.....	301
6	Dragage.....	301
7	Travaux divers, auxquels il n'est pas autrement pourvu.....	302
8	Arpentages et inspections.....	302
9	Arbitrages et décisions arbitrales.....	302
10	Steamers fédéraux.....	302
11—24	Subventions postales, (y compris l'examen des capitaines et seconds, canaux de sauvetage, naufrages et accidents, police de rade, obstructions dans les rivières navigables).....	302
25—26	Phares et service côtier.....	303
27 <i>différée.</i>		
28—30	Pêcheries, phares et sifflets d'alarme.....	303
31—35	Exploration géologique et observatoires.....	303
9	Canal Welland (différée à une séance précédente).....	303
1	Observations météorologiques.....	303
2	Exploration géologique.....	304
3—11	Hôpitaux de la marine, marins malades et dans la détresse.....	304

SUBSIDES.—*Suite.*

6. RÉSOLUTIONS RAPPORTÉES ET ADOPTÉES.—*Suite.*

No. des résolutions dans les Journaux.	AU SUJET DE	Pages.
<i>20 avril.—Suite.</i>		
12	Inspection des bateaux à vapeur.....	304
13	“ compagnies d’assurance.....	304
14—35	Sauvages	305-6
36	<i>Gazette du Canada</i>	306
37	Impressions diverses.....	306
38	Dépenses imprévues.....	306
39	Commutation au lieu d’une remise de droits sur les articles importés pour l’usage de l’armée et de la marine.....	306
40	Organisation de Kéwatin et gouvernement du N.-O....	306
41	Douanes	306
42	Excise	306
43	Inspection et mesurage des bois.....	307
44—51	Poids et mesures, gaz, inspection des principaux produits canadiens.....	307
52	Adultération des substances alimentaires, 37 Vic., c. 8.	307
53—60	Travaux publics (entretien et réparations, y compris lignes de télégraphe).....	307-8.
55 réparations, etc., différée.		
61	Postes	308
<i>21 avril.</i>		
9	Refonte des lois (différée le 19 avril).....	312
<i>27 avril.</i>		
55	Frais de réparation et d’exploitation de travaux publics (différée le 20 avril).....	344
27	Phares et sifflets d’alarme (différée le 20 avril).....	344
1—2	Chemin de fer du Pacifique.....	344
3	Frais d’administration (inspections, sous-receveurs généraux, tenure et commission seigneuriale, caisses d’épargne, auditeurs).....	344
4	Immigration et quarantaino (Mennonites).....	344
5	Arpentages (y compris commission et personnel).....	345
1	Menus revenus.....	345
2	Commission seigneuriale.....	345
3—5	Gouvernement civil (augmentation des salaires, etc.)..	345
6	Administration de la Justice.....	345
7—10	Pénitenciers	345
11	Législation (bibliothèque).....	345
12	Annales des brevets d’invention.....	345-

SUBSIDES.—*Suite.*6. RÉSOLUTIONS RAPPORTÉES ET ADOPTÉES.—*Suite.*

No. des résolutions dans les Journaux.	AU SUJET DE	Pages.
21 avril.— <i>Suite.</i>		
13	Exposition de Sydney.....	345
14	Milice (Police du N.-O.).....	346
15—25	Travaux et édifices publics—imputables sur le capital.	346
26—30	“ “ “ “ revenu..	346
31	Impressions diverses : Règles de la cour Suprême, version française.....	347
32	Fonds de secours, Manitoba.....	347
33	<i>Parliamentary Companion</i>	347
34	Relevé de la rivière aux Gratiias.....	347
35	Dépense pour Kéwatin.....	347
36	Perception du revenu (service des douaniers).....	347
37	Poids et mesures.....	347
38	Inspection des principaux produits canadiens.....	347
39	Terres fédérales : Réserves des Sauvages, chemins publics pour les Islandais, etc.....	347
1	Dépenses imprévues de 1875-76.....	347
2	Steamers fédéraux.....	347
3—4	Phares et service côtier.....	347
5	Pêcheries.....	348
6--8	Gouvernement civil (inspection des agences Sauvages, adoptée sur division, 351).....	348
9—10	Législation (bibliothèque, comités, etc).....	348
11	Exposition de Paris.....	348
12—16	Travaux et édifices publics—imputables sur le capital..	348
17--19	“ “ “ “ revenu..	348
20	Subvention postale entre Halifax et Cork.....	349
21	Phares et sifflets d'alarme.....	349
22	Exploration géologique et observatoires.....	349
23	Inspection de bateaux à vapeur.....	349
24—26	Sauvages.....	349
27	Impressions diverses.....	349
28	Voyage du Gouverneur-Général à Manitoba.....	349
29	Enquête sur la manière dont il pourrait être disposé de la sciure de bois et des déchets de scieries.....	349
30	Commission d'Halifax.....	349
31	Service douanier.....	349
32	Excise.....	349
33	Terres fédérales.....	349
	Des résolutions ci-dessus, de 1 à 5 sont adoptées.....	350
	“ “ la 6 ^{me} (inspection des agences Sauvages) est adoptée.....	351
	“ “ de 7 à 33 sont adoptées.....	352

SUBSIDES :—*Suite.*

7.—VOIES ET MOYENS :—

1. La Chambre décide de se former en comité des voies et moyens, 18. En comité, 51. Ordonné de faire rapport de certaines résolutions imposant un droit additionnel sur le malt et la bière et modifiant les droits de douane sur l'ale, la bière, le porter, le thé, les huiles, etc., 53. Rapportées, 95. Amendement—par Sir John A. Macdonald—que la Chambre voit avec peine que la politique fiscale du gouvernement va augmenter l'impôt, etc., 97. Débat ajourné, 97. Débat repris; ajourné, 98. Repris; amendement—par M. Wood—en faveur de droits additionnels sur des articles que le Canada peut produire; débat ajourné, 105. Repris, 118. Encore ajourné, 120. Repris; nouvel ajournement, 129. Repris, 136. Amendement de M. Wood, rejeté, 137. Amendement—par M. Orton—en faveur des produits agricoles; motion pour ajourner le débat, rejetée, 138. Débat ajourné par la levée de la séance, 139. Repris et ajourné encore, 167. Repris, 170-172. Amendement de M. Orton rejetée, 74. Motion principale adoptée, 175. Amendement—par Sir John A. Macdonald,—pour substituer à la taxe sur le thé, dans la troisième résolution, un impôt devant produire autant de revenu tout en favorisant les différentes industries du pays, rejeté, 224. Amendement—par M. Wallace—pour substituer un droit *ad valorem*, rejeté, 225. Résolutions lues une deuxième fois et adoptées, 224-226. Bill présenté; voir *infra*, 1. Résolution du comité des subsides renvoyées au comité des voies et moyens; la Chambre de nouveau en comité; résolutions adoptées, que certaines sommes soient accordées à même le fonds de revenu consolidé du Canada comme subsides à Sa Majesté; rapportées; adoptées, 352. Bill présenté; voir *infra*, 2.
2. Bill pour amender les actes concernant les droits de douane et d'excise, 226. Lu deuxième fois. (Motion spéciale à l'égard d'une irrégularité apparente qui a accompagné cette mesure, 336). Amendement—par M. Rochester—à l'effet de réduire le droit sur le malt, rejeté, 337. Lu troisième fois et passé, 337. Par le Sénat, 353. S. R., 359. (40 Vic., c. 11)
3. Bill accordant à Sa Majesté certaines sommes pour subvenir au service public pour les années fiscales expirant le 30 juin 1877 et le 30 juin 1878, et pour d'autres fins, 352. Passé par toutes les phases, 353. Par le Sénat, 357. S. R., 360. (40 Vic., c. 1.)

SUBSTANCES ALIMENTAIRES, BREUVAGES ET DROGUES, ADULTÉRATION DE :

1. La Chambre décide de se former en comité sur une résolution amendant l'acte imposant un droit de licence sur les fabricants de spiritueux, et l'acte pour prévenir la sophistication des substances alimentaires, breuvages et drogues, 64. Examinée en comité; rapportée; adoptée, 155. Bill; voir *infra*, 2.
2. Bill pour amender l'acte imposant un droit de licence sur les fabricants de spiritueux et pour prévenir la sophistication des substances alimentaires, breuvages et drogues, 156. Renvoyé au comité général; rapporté, 202. Passé, 208. Par le Sénat, 244. S. R., 358. (40 Vic., c. 13.)

SUCRE, IMPORTATION DU :—Voir *Documents*, 273.

SUD-DU CANADA, COMP. DU PONT DU :—Sa requête demandant un acte, 26. Avis, 38. Bill, 43. Renvoyé au comité, 66. Rapporté avec des amendements, 107. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 119. Par le Sénat, 167. S. R., 357. (40 Vic., c. 68.)

SURETÉS CANADIENNES, COMP. DE:—Sa requête demandant un acte constitutif, 87. Avis, 100. Bill, *ibid.* Renvoyé au comité, 111. Rapporté avec des amendements, 197. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté, 215. Passé, 228. Par le Sénat, avec des amendements, 332. Examinés; adoptés, 333. S. R., 359. (40 Vic., c. 79.)

SYDENHAM, RIVIÈRE:—Voir *Documents*, 278.

TARIF:—Pétitions demandant une modification du tarif: Essex, 79, 92. T. Robertson et Cie., 135. Ligue des cultivateurs du comté de Charlotte, 162. W. Dow et Cie., contre le droit sur le malt, 237. J. T. Flendall et autres, sur le même sujet, 257. Riley et May, demandant l'abolition du droit sur les planches d'ardoise employées pour les billards, 267.
Voir *Houille, Commerce de. Subsidés (Voies et moyens)*, 7.

TÉLÉGRAPHE:—Pétition de Bonaventure, demandant une ligne de télégraphe de la Pointe-aux-Esquimaux à Québec, 61.
Voir *Documents*, 280.

TÉMISCOUATA, CHEMIN DE:—Pétitions demandant que cette route soit réparée; non reçue, 79.

TERRENEUVE, INSPECTION DU POISSON ET DE L'HUILE A:—Voir *Pêcheries*, 3, 4.

THÉ, DROIT SUR LE:—Voir *Subsidés (Voies et moyens)*, 7.

TORONTO, HAVRE DE:—Voir *Documents*, 66.

TRACADIE, GRANDE:—Requête demandant qu'il soit construit un brise-lames près de ce havre; elle n'est pas reçue, 121.

TRAFFIC, COMPAGNIE CANADIENNE DE:—Sa requête demandant un acte, 61. Bill du Sénat, 181. Lu première fois, 184. Renvoyé au comité, 195. Rapporté avec des amendements, 262. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté; passé tel qu'amendé, 300.

TRAVAUX PUBLICS, MINISTÈRE DES:—Voir *Documents*, 187.

TRURO ET PICTOU, CHEMIN DE FER DE:

1. La Chambre décide de se former en comité sur des résolutions relatives au transfert de cet embranchement de l'Intercolonial, etc.; recommandation du Gouverneur-Général, 94. Résolutions examinées; rapportées; adoptées, 134. Bill présenté, voir *infra*, 2.
2. Bill pour autoriser le transfert de cet embranchement, etc., 135. Renvoyé au comité général; rapporté, 185. Motion pour troisième lecture amendement par M. Mitchell, 199. Lu troisième fois et passé, 200. Par le Sénat, 246. S. R., 358. (40 Vict., chap. 46.)

UNION, COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCE DITE:—Voir *Union, Compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite*.

UNION, COMPAGNIE DU CABLE:—Sa requête demandant un acte, etc., 61. Avis; bill, 74. Renvoyé au comité, 98. Rapporté avec des amendements, 136. Renvoyé au comité général; rapporté; passé (titre changé), 145. Par le Sénat, avec des amendements; renvoyés au comité, 197. Rapporté, 221. Amendements du Sénat adoptés, 228. S. R., 358. (40 Vict., chap. 68.)

UNION, COMPAGNIE DE TRANSPORT ET DE CHEMIN DE FER DITE :—Sa requête demandant un acte, 61. Avis; bill, 74. Renvoyé au comité, 97. Rapporté avec des amendements, 117. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 123. Par le Sénat, 167. S. R., 357. 40 Vict., c. 66.)

UNION, COMPAGNIE SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS DITE :—Sa requête demandant un acte, 70. Avis, 74. Bill, 90. Renvoyé au comité, 98. Rapporté avec des amendements, 221. Renvoyé au comité général; rapporté; passé (titre changé), 228. Par le Sénat, avec des amendements; renvoyés au comité, 289. Troisième amendement désapprouvé, 298. Autres amendements adoptés, 298, 299. Le Sénat n'insiste pas, 328. S. R., 359. (40 Vict., ch. 75.)

UNION, COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME DITE (N.-E.) :—Sa requête demandant un acte, 58. Avis, 62. Bill, 63. Renvoyé au comité général, 82. Rapporté avec des amendements, 121. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 133. Par le Sénat, avec des amendements, 181. Examinés et adoptés, 184. S. R., 358. (40 Vict., c. 73.)

V ANCOUVER, ILE DE :—Voir *Colombic-Britannique*, 4.

VICE-AMIRAUTÉ, COUR DE :—Voir *Documents*, 285. *Jurisdiction maritime*.

VICTORIA, N. E. :—Avis de vacance dans la représentation de, par suite de la nomination de Barclay E. Tremaine, écrivain, comme juge de comté, 4. Certificat de l'élection de C. J. Campbell, écrivain, 7. Il prête serment et prend son siège, 9.

VICTORIA, BRISE-LAMES DE :—Voir *Documents*, 7.

VOLONTAIRES DE 1837-38 :—Motion—par M. Brouse,—à l'effet de donner un témoignage de reconnaissance de leur service; retirée, 29.

W ARREN, W. :—Voir *Documents*, 288.

WASHINGTON, TRAITÉ DE :—Voir *Documents*, 286, 287.

WELLAND, CANAL :—Voir *Documents*, 17. *Canaux*, 34.

WELLINGTON SUD :—Avis de vacance dans sa représentation, David Stirton, écrivain, ayant remis son certificat. Certificat de l'élection de Donald Guthrie, écrivain, 1. Il prête serment et prend son siège, 9.

WORKMAN, T. :—Voir *Députés*, 9.